

CORRESPONDANCE
DU
CARDINAL DE GRANVELLE,
1565 — 1583.

PUBLIÉE PAR

M. CHARLES PIOT,

ARCHIVISTE GÉNÉRAL DU ROYAUME, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, MEMBRE DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

FAISANT SUITE AUX

PAPIERS D'ÉTAT DU CARDINAL DE GRANVELLE,

PUBLIÉS DANS LA COLLECTION DE

DOCUMENTS INÉDITS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE.



BRUXELLES,

**F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE,**

RUE DE LOUVAIN, n° 108.

—
1890

PRÉFACE.

I.

Le tome VIII de la Correspondance de Granvelle renferme cent cinquante-quatre lettres des années 1580 et 1581. Dans l'Appendice, y compris le Supplément, figurent soixante-treize lettres, rapports, mémoires et autres pièces servant à expliquer les faits relatés dans le corps de cette correspondance. Celle-ci comprend : une lettre de Granvelle au roi; soixante lettres du même à Marguerite de Parme; huit lettres du même à Alexandre Farnèse, prince de Parme; trois lettres au duc de Toscane; une lettre au duc de Medina-Sidonia; une lettre à Philibert, duc de Savoie; une lettre à d'Assonleville; une lettre au comte Pierre-Ernest de Mansfeld; une lettre à Richardot; cinq lettres à Morillon; dix lettres au prieur de Belle-Fontaine.

Les missives adressées au cardinal sont : du roi, une; de Marguerite de Parme, quarante; d'Alexandre Farnèse, une; de Don Juan Idiaquez, une; du duc d'Aerschot, une; de Morillon, quatre; de Thomas Myller, une; de l'abbé de Maroille, deux.

A l'Appendice il y a cinquante et une pièces, qui se rattachent à la correspondance du cardinal. Ce sont des lettres adressées par Marguerite de Parme au roi et à Aldobrandino, agent en titre de la duchesse auprès de Philippe II et de Granvelle; des instructions envoyées à cet agent; des lettres dépêchées à Marguerite par ce souverain; des lettres écrites au roi

par Juan de Vargas Mexia et Octave de Gonzague, Diégo Maldonado; des lettres d'Alexandre Farnèse au roi et à Samaniego, etc.

A la suite de cet Appendice, nous avons imprimé vingt-deux documents, qui appartiennent aux négociations diplomatiques entre la Bourgogne et la Suisse, à partir de 1518 à 1584.

II.

Dans le tome VII de notre collection, nous avons constaté les démarches faites par Granvelle auprès de Marguerite de Parme, pour qu'elle reprenne le gouvernement des Pays-Bas. Dans le nouveau volume que nous venons de terminer, nous publions sur cette question de nombreux documents, dont plusieurs ont été utilisés par M. Gachard dans la Préface du tome I de la correspondance de cette princesse.

D'autres faits, non moins nombreux et entièrement personnels à la duchesse, sont exposés dans ce volume. Ce sont ses démêlés avec le duc de Toscane à propos de son douaire, en qualité de veuve d'Alexandre de Médicis, son premier mari; les affaires relatives à la conspiration de Claudio Landi contre son second mari; les prétentions de son petit-fils, Ranuce Farnèse, au trône de Portugal; son traitement en qualité de gouvernante; le mariage de sa petite-fille Marguerite, etc.

Dans toutes ses lettres adressées à Granvelle, elle ne manque jamais de se plaindre des retards apportés à son procès au sujet de son douaire. Celle que le cardinal lui écrivit, le 25 février 1580 (p. 34), donne, il est vrai, des explications sur cette affaire; mais elles prouvent que ces contestations étaient loin d'être terminées, par suite de l'intervention maladroite du conseil d'Italie, à Madrid. Auprès du roi, elle insistait sur ce point également (p. 469).

L'affaire principale, celle qui intéresse spécialement la Belgique, concerne

le gouvernement des Pays-Bas. Nous ne répéterons pas ici ce que M. Gachard en a dit ¹.

Lorsque la princesse avait définitivement accepté, malgré son grand âge et ses infirmités (p. 494), cette mission, sans en informer ni son mari, ni son beau-frère le cardinal Farnèse, pas même son fils Alexandre, elle envoya à Madrid Aldobrandino, l'un de ses gentilshommes, pour obtenir des explications concernant sa position nouvelle. Elle était prête à partir, disait-elle dans une lettre du 6 janvier 1580 (p. 469). Au roi et aux États, elle écrivit dans le même sens (19 février 1580, pp. 496, 497).

Granvelle ne sait pas qui le roi pourrait mieux choisir pour satisfaire les habitants des Pays-Bas et succéder à Alexandre de Parme, au moment de l'expiration des pouvoirs de celui-ci. Point de doute, elle aura à surmonter des tiraillements, des difficultés graves; mais revenu à l'obéissance, le peuple se calmera. A son avis, la duchesse connaît les affaires du pays et les hommes; son expérience aidera son fils. Si le cardinal n'en dit pas davantage sur ce point au prince, c'est parce qu'il ne peut dire tout. Ainsi, il n'a pas pu communiquer à Marguerite une lettre qu'il destinait à Alexandre. Le roi désirait que le secret le plus absolu fût gardé à propos de la mission de la duchesse (p. 21) Tout devait se faire dans l'ombre. Seule Marguerite savait, par une lettre royale du 30 octobre 1579, que le souverain était enchanté de la résolution qu'elle avait prise de rentrer aux Pays-Bas. Le monarque ajoutait encore qu'il lui enverrait des instructions claires et précises et des pouvoirs généraux très étendus (p. 26). Ces instructions qu'elle demandait constamment (p. 515) et que nous avons cherchées en vain, lui ont été remises plus tard lorsqu'elle passa par la Bourgogne. Elles sont probablement plus ou moins semblables à celles contenues dans la lettre adressée à la duchesse par le roi le 8 mars 1580 (p. 499).

En terminant cette lettre, elle félicite le cardinal à propos de la proscrip-

¹ *Correspondance de Marguerite de Parme.*

tion du prince d'Orange et de la mise à prix de sa tête. Elle attend les meilleurs résultats de cet assassinat (p. 26).

Son agent Aldobrandino était chargé de se rendre auprès du roi et de faire toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir la solution de toutes les questions qui intéressaient si vivement la princesse (pp. 8 et ses instructions pp. 471, 487, 492, 506, 508, 595).

Arrivé à Madrid, Aldobrandino fit connaître ces instructions. Il devait surtout tâcher d'obtenir une réponse à la demande de la duchesse tendant à obtenir des instructions précises à propos de sa mission aux Pays-Bas¹. Le cardinal lui annonça (en février 1580) que la réponse à cette demande était déjà envoyée depuis longtemps et que la duchesse aurait dû se mettre en route vers la fin de janvier (pp. 31, 35, 43). La nouvelle de l'envoi de ces instructions était prématurée. D'après une autre lettre du 23 février ce document n'était pas même signé. Ces instructions devaient être conformes à celles du duc d'Albe, de Requesens, du duc de Medina et de Don Juan, qui avaient excédé leurs pouvoirs au grand mécontentement du roi (p. 35). Cette lettre donne sur ces instructions bon nombre de détails très précis.

D'après cette missive, Marguerite devait, avant d'arriver aux Pays-Bas, passer par la Bourgogne, en compagnie d'Octave Landi, et s'enquérir dans cette province des désordres qui y existaient (pp. 35, 36). Ce fut seulement le 16 mars que la princesse se mit en route (p. 504). Elle donne à ce sujet des renseignements précis dans une lettre au cardinal du 18 dudit mois (p. 40) et dans celle qu'elle adressa au roi le 1^{er} avril (p. 530). Tant de tergiversations et de retards contrarièrent vivement le cardinal. Il fit observer à Marguerite qu'en arrivant aux Pays-Bas, elle y trouverait tout dans le plus grand désordre. Cette circonstance l'obligera d'employer beaucoup de

¹ Voy. les instructions d'Aldobrandino, pp. 471, 487, 557, 545 et les lettres que la duchesse lui adressa les 18 janvier, 6 février, 18 mars, 1^{er} avril 1580.

prudence et d'activité pour y ranimer les sujets (p. 50). Je tiens, continuait-il, que les Espagnols auront quitté le pays, tant sont opinâtres sur ce point les provinces réconciliées; et celles-ci avaient stipulé, dans leurs conditions de soumission, le départ des soldats étrangers, qui avaient fait tant de mal au pays, sans comprendre qu'elles seraient exposées aux incursions des insurgés. Il y a, dit Granvelle, des craintes sérieuses à propos de tout ce qui peut arriver après ce départ. Si le cardinal n'était pas convaincu de la sincérité des réconciliés, il y aurait lieu de supposer que cette persistance à éloigner les troupes est conçue dans un tout autre but. Et s'il n'y avait pas d'autre moyen à pratiquer, il faudrait y mettre le tout pour le tout; et peut-être faudra-t-il organiser une flotte « avec quelques intelligences et faire rentrer par mer Espagnols et Italiens en beaucoup plus grand nombre, et lever Allemands nouveaux, tant à pied qu'à cheval. Ceux-ci, du reste, ne manqueront pas, quand il y aura de l'argent à toucher. Pour avoir les fonds nécessaires à cet effet, il faut simplement ouvrir les mines d'Espagne. »

Toujours préoccupé de la mission de Marguerite aux Pays-Bas, Granvelle ne cessa de lui donner des conseils sur la conduite à y tenir. Elle devait se défier des personnages à double face, qui sèment partout la défiance, sous prétexte d'être bons serviteurs du roi. Elle ne pouvait cependant pas les repousser de parti pris : « il faut comporter leurs humeurs, comme Votre Altesse, par sa prudence, pourra fort bien agir, et éviter de leur donner motif de faire supposer qu'il y a lieu de se méfier d'eux; la princesse les reconnaîtra. En voyant la sincérité des intentions paternelles du roi, ils n'auront plus de crainte et ils recouvriront l'amour du souverain. Elle doit supporter leurs imperfections, comme s'il s'agissait d'un malade, avec espoir qu'en retournant en convalescence, ces imperfections disparaîtront. Votre Altesse, ajoute-t-il, peut se souvenir, comme je le prévois, ce que souvent l'on disait qu'ils me donneraient des coups de poignard et combien peu cela m'émouvait » (p. 61).

La question des gages de la gouvernante faisait maintefois l'objet de

réclamations persistantes de sa part. A ces demandes, Granvelle répondait qu'elle toucherait les mêmes sommes qu'elle avait perçues anciennement lorsqu'elle était gouvernante (p. 62). Le roi n'en retrancherait rien (p. 71). En tous cas elle devait constamment réclamer des fonds et, d'après les instructions du cardinal, écrire souvent à ce sujet pour faire marcher les gens de la Hazienda, espèce de conseil des finances qui résistait même aux ordres du roi. A ce propos Granvelle fait observer que le monarque n'a pas tout le pouvoir voulu sur ces gens. « Je sais bien pourquoi, dit-il; mais je n'y puis rien changer. Le souverain est mangé par eux jusqu'aux os et très mal servi; et je le lui dis haut et clair; mais rien n'y change » (p. 62). Bien souvent Granvelle annonçait à Marguerite l'envoi de fonds qui n'arrivaient pas. Finalement il lui faisait savoir que le roi s'était décidé à faire remettre un *ajuda de costa* de 50,000 écus (p. 507).

Enfin le roi avait envoyé 500,000 écus au prince de Parme (4 juillet 1580, p. 85). De l'avis de la princesse, la somme était bien minime. Toutefois elle remerciait le cardinal de l'activité qu'il avait mise à cet envoi, en faisant remarquer que le défaut d'argent se faisait sentir de plus en plus.

Depuis son arrivée à Luxembourg (25 juin 1580), elle était à même d'apprécier la triste situation du pays. Les bons sont moins rassurés; ils perdent de plus en plus courage. Elle s'y est occupée à prendre des informations, afin de pouvoir obtenir des notions claires et précises sur toutes les affaires; elle y a attendu de son fils une réponse à sa demande, tendant à savoir si elle doit pousser plus avant.

Attaquée de l'influenza pendant son voyage si long et si pénible, la princesse était en ce moment très accablée, et attequée de la goutte, un mal dont elle souffrait plus que jamais depuis son arrivée aux Pays-Bas. L'humidité et le froid avaient singulièrement contribué à augmenter cette infirmité.

Ces indispositions n'empêchèrent pas la princesse de demander, nous venons de le dire, un entretien à son fils, qui désirait beaucoup la rencontrer

à Namur ¹. Dans cette ville, ils devaient s'entendre, examiner les affaires et prendre des décisions sur tous les points essentiels. L'argent manquait, il est vrai, à la duchesse pour faire ce voyage; cependant, elle résolut de se rendre aux vœux d'Alexandre, malgré l'absence de tous renseignements nécessaires à cette effet de la part du roi. En dépit de toutes ses démarches ², celui-ci lui avait seulement écrit, le 17 avril 1580, une lettre incomplète ³. Cette missive ne répondait à aucune des demandes qu'elle avait adressées au monarque pendant son séjour en Bourgogne. Le roi ne lui a donné ni aide, ni avis; il n'a pas même fourni les fonds nécessaires, tant réclamés par elle et son fils. Cet abandon si complet exerça sur les personnes dévouées au roi l'impression la plus fâcheuse; il vexa le soldat, qui ne recevait pas sa paye; tout le monde finissait par se désespérer en voyant l'insouciance et l'inertie du souverain. De son côté, Marguerite avait fait, dit-elle, tout ce qu'il fallait pour sauver la situation. N'a-t-elle pas répondu à l'appel du roi? N'est-elle pas accourue du fond de l'Italie pour se rendre aux Pays-Bas, en affrontant les dangers d'un long voyage? Arrivée au but, elle se trouve, fait-elle remarquer, dans une situation telle, qu'elle ignore même à quel titre elle est dans ces provinces; elle ne sait pas ce qu'elle est venue y faire. Gardant un silence absolu, Philippe semble oublier qu'il a fait venir la princesse aux Pays-Bas. Elle ne peut pas répondre aux justes demandes que les gens du pays lui adressent. Il en est qui lui ont déclaré comment ils ne peuvent plus se contenter de paroles. Malgré la capture de de la Noue, en dépit de la défaite du comte de Hohenlohe, rien ne se fait, tandis qu'il

¹ La mère et le fils devaient se rencontrer à Huy. Alexandre s'y opposa par suite du motif exprimé dans une lettre adressée au roi, le 9 mai 1580 (pp. 515, 516).

² Voyez page 469 et suivantes.

³ Marguerite ne fait pas allusion à la lettre que Philippe II lui avait adressée le 8 mars précédent (p. 499). Le roi se référait à celle du 7 décembre, donnant à la duchesse des renseignements plus amples. La lettre du 8 mars, qui renferme des renseignements précis sur la conduite à tenir aux Pays-Bas ne lui était sans doute pas encore parvenue, lorsqu'elle écrivit au cardinal, le 17 avril.

était facile de mettre ces circonstances à profit pour reconquérir bon nombre de places, même dans les provinces du nord, en Groningue et en Frise. Il faut de l'argent, sinon tout est perdu. Elle espère beaucoup du dévouement du cardinal. De son côté, elle et son fils feront l'impossible pour rétablir l'autorité du roi, mais il faut des actes et des faits, et non des promesses qui ne produisent plus d'effet (p. 110).

Granvelle approuva beaucoup l'entrevue à Namur de la mère et de son fils. Celle-ci avait été recommandée par le roi dans sa lettre du 8 mars (p. 499). Cependant, le cardinal pensait qu'elle pourrait aller trouver Alexandre à Mons, où il résidait en ce moment. De cette manière, elle ne froisserait en aucune façon les provinces réconciliées. Cette ville offre, en outre, le grand avantage d'être fortifiée et d'avoir une population composée de bons catholiques. Des marques de confiance sont nécessaires. La défiance a perdu Don Juan lorsqu'il s'est réfugié à Namur. Selon la manière de voir de Granvelle, tout le monde sera fatigué de la guerre en voyant que le roi est décidé à la continuer jusqu'à ce que le pays soit entièrement reconquis (p. 117). Le cardinal perdait de vue que s'il y avait une certaine réaction dans les provinces méridionales, celles du nord résistaient opiniâtrément à toute attaque. Si leurs troupes étaient parfois battues en rase campagne par les armées aguerries de l'Espagne, elles se défendaient avec persévérance derrière leurs digues et les murs de leurs forteresses.

Granvelle avait aussi beaucoup d'espoir dans les réconciliés, très dévoués à la princesse et à son gouvernement. A son avis, la fin heureuse de la guerre de Portugal devait effrayer les mauvais. Ceux-ci ne voudront pas se ruiner pour faire plaisir au prince d'Orange.

Une des grandes préoccupations du cardinal était celle de concilier les intérêts de la gouvernante et ceux de son fils, intérêts si divergents, si opposés. Granvelle voulait établir, sous ce rapport, une bonne entente. Selon sa manière de voir, Marguerite devait mettre la main à l'œuvre, de concert avec son fils. A cet effet, elle devait s'entretenir longuement avec lui

sur ce point, et s'arranger conformément à ce qui sera résolu. Car, ajoute le cardinal, si le prince n'a pas le commandement militaire, il sera difficile de conduire les jeunes seigneurs, qui ne voudront pas céder le pas l'un à l'autre; peut-être ne voudront-ils pas même obéir au comte de Mansfeld, si celui-ci ne se trouve pas sous le commandement d'Alexandre. En tous cas, il y aura lieu de passer audit comte certains faits qui peuvent déplaire à Farnèse. Le conseil d'État doit être ménagé à son tour. Afin que les membres de ce corps, qui sont très chatouilleux, ne puissent faire de récriminations à propos du défaut de communications, et au lieu de faire celles-ci dans une langue étrangère, il y a lieu de rédiger les lettres en français. Toutes ces affaires devront être arrangées par la princesse avec beaucoup de prudence, celle à laquelle elle est, du reste, habituée. Déjà les dernières dépêches sont conçues en langue française. Les sommaires et les avis sont en ce moment, dit Granvelle, entre les mains du roi, qui a pris des résolutions sur les avant-dernières communications.

Le cardinal promet à la princesse de lui remettre copie de l'avis qu'il a donné sur les dépêches concernant les affaires du conseil d'État. Elle examinera cet avis, pour qu'elle puisse faire connaître sa manière de voir sur ce point, et peut-être à propos de la charge de président du conseil privé, qui devrait être confiée à Guillaume de Pamele (p. 122).

Afin de faire triompher sa manière de voir concernant le gouvernement des Pays-Bas, le cardinal s'était adressé directement à Alexandre Farnèse, pour qu'il s'entendit avec sa mère sur ce point. Le prince répondit par une lettre du 1^{er} septembre 1580 (p. 119). Il trouva le projet de Granvelle très étrange. C'était, à ses yeux, mettre en suspicion ses capacités et ses aptitudes à remplir la mission qui lui avait été confiée. C'est le roi qui l'a chargé de cette fonction. Le cardinal l'avait appuyé. Il s'étonne d'un revirement si subit; il n'entend pas partager le pouvoir avec sa mère. En finissant cette longue lettre, il ajoute : « que Votre Seigneurie me pardonne si je suis allé trop loin. Je la prie de croire que l'intérêt seul de ma

réputation m'a obligé de le faire. Elle n'oubliera pas, je l'espère, de me recommander à Sa Majesté. »

De son côté, le cardinal reconnaissait combien la position de la duchesse était difficile dans nos provinces. L'administration, la justice et la police y ont été négligées par les gouverneurs précédents, obligés avant tout de s'occuper des affaires de guerre. Rien d'étonnant si le peuple y est réduit à toute extrémité. Le vrai remède à porter à tous ces maux, selon Marguerite, est celui du choix à faire par les princes et les gouvernements de bons ministres, justes, habiles, impartiaux, désintéressés (p. 141).

Granvelle vit à regret que la princesse était toujours à Namur, ville qu'il qualifiait de lieu mal famé et ignominieux par suite de la retraite que Don Juan y avait faite. Il persistait constamment dans sa manière de voir au sujet de la nécessité de partir pour Mons, ville forte, où les bourgeois, qui lui sont très dévoués, la désirent (p. 160).

La correspondance entre Marguerite et Granvelle subissait souvent des retards. A ce propos, le cardinal fait observer que les Français détroussaient ou tuaient les courriers. Au delà de Bayonne, ils ont assassiné un courrier de l'empereur. S'en plaindre, dit-il, est chose inutile. Le roi de France répond que ces faits lui déplaisent ; qu'ils doivent être imputés aux voleurs ou aux Huguenots ; qu'il est mal obéi, et qu'il est prêt à châtier les coupables, s'il parvient à les trouver. Ces coupables, dit Granvelle, étaient au nombre de douze. Ils étaient à cheval, entourèrent le courrier, le maltraitèrent cruellement, le dépouillèrent de ses vêtements, le tuèrent, prirent ses dépêches, au nombre desquelles il y en avait quelques-unes destinées à la princesse. Par une autre lettre, celle du 7 janvier 1581, le cardinal annonce à la duchesse que les Français sont décidés à laisser passer seulement les lettres des marchands et à retenir celles du roi et d'autres personnages pour les brûler ; mais il y a lieu de croire, ajoute-t-il, qu'ils voudront en connaître le contenu. Déjà ils ont détroussé quatre paquets en divers endroits et tué un de ses courriers. Il aurait préféré de voir arrêter toutes

les lettres des négociants, afin que ceux de Lyon adressent des plaintes au roi de France (p. 242). Plus tard (8 avril 1581), il constate que, depuis quelques jours, les Français cessent de se ruer sur les paquets, et l'on fait en Espagne, tout ce qui est possible pour les envoyer secrètement, en se servant de marchands et de personnes adroites (p. 297).

Jusqu'en novembre 1580, la duchesse semblait toujours disposée à reprendre les rênes du gouvernement des Pays-Bas. Tout à coup, elle changea d'avis. Dans une lettre du 18 de ce mois (pp. 186, 227, 232), elle déclara à Granvelle qu'elle n'entend pas reprendre son poste. Si elle le faisait, elle ne rendrait pas service au roi. Le cardinal doit en être informé, notamment par les rapports de son fils Alexandre de Parme. Le manque d'argent gâte tout. Si elle en avait, il y aurait possibilité de porter remède à la situation. En attendant, l'ennemi se fortifie et les bons sujets se découragent, l'hérésie progresse. La princesse a fait connaître toutes ces circonstances dans une lettre qu'elle a adressée au roi. Elle ne va pas jusqu'à vouloir prétendre qu'il faille abandonner la voie des négociations et de la douceur ; mais, à son avis, le roi doit faire voir qu'il veut absolument conserver ses états et les pacifier. Pour atteindre ce but, il doit avoir recours aux armes. Dans ce cas, et à titre de femme, elle ne peut prendre part à la guerre. Au surplus, elle ne saurait se faire remplacer par des ministres appartenant au pays, en présence de leurs tendances. Enfin, il ne lui paraît pas logique de diviser le gouvernement. A ses yeux, le pouvoir est indivisible.

Cette phrase fait allusion au projet conçu par Granvelle de mettre Marguerite à la tête des affaires du pays et de confier le commandement militaire à son fils. Sous le gouvernement de la reine Marie, allègue-t-elle, la situation était toute différente. Il n'y a pas lieu de confondre les deux situations. Partant, ni elle ni son fils ne peuvent accepter la position. Malgré la bonne harmonie qui existe entre eux, l'accord ne sera pas toujours possible à propos de toutes les affaires, et il sera également

impossible d'établir cet accord entre les conseillers des deux parties. Néanmoins, si le roi le veut ainsi, elle restera aux Pays-Bas à titre de personne privée, sans aucune qualité officielle, pas autrement, et seulement dans le but d'assister son fils et d'aider le roi à arranger les affaires de ces provinces.

Cette longue lettre est évidemment le résultat de la conférence que la princesse a eue avec son fils. Elle est terminée par des considérations sur la politique suivie par la France à l'égard des Pays-Bas, sur les entraves à porter au commerce des insurgés, sur les affaires de Bourgogne. Pour bien faire comprendre au cardinal que cette missive a été combinée entre elle et son fils, elle déclare que celui-ci la lui fera parvenir. Ensuite, elle prie son correspondant de la remettre au roi (pp. 186 et suiv., et 209). Dans ses missives adressées au roi (17 novembre 1580, p. 561 et 15 septembre 1581, p. 586), elle répète à peu près les mêmes faits. Elle en parle encore dans les instructions qu'elle donne à Aldobrandino (18 novembre 1580, p. 565).

Une lettre écrite par le cardinal, le 24 novembre 1580 (p. 196), par conséquent, avant la réception de celle de la duchesse indiquée plus haut, rend compte de ce qui s'est passé à propos des instances faites auprès de la gouvernante pour qu'elle accepte la direction des affaires après l'expiration des six mois de gouvernement du prince de Parme. De l'avis de Granvelle, celui-ci devait avoir la direction de l'armée, puisque les États réconciliés approuvent la continuation de son séjour. Ils ont même sollicité cette continuation auprès du roi.

Quelques lignes plus bas, le cardinal déclare qu'il a reçu d'Alexandre une lettre constatant le refus de Marguerite d'accepter le gouvernement. Cette résolution l'a singulièrement étonné. Son rêve à lui, ses instances, ses combinaisons, tombaient ainsi à néant. « Je crains, dit-il, que tout s'impuneroit à ce refus de Votre Altesse, qui a ses pouvoirs et instructions. » Il insiste de nouveau pour qu'elle accepte le gouvernement « ou ce seroit

venir en rompture absolue avec Sa Majesté, ni ne se peut pour l'administration des armes prendre autre expédient que de la personne dudit prince, comme je l'ai écrit à Votre Altesse, attendu qu'elle n'en peut prendre elle-même la charge, ni s'accommoderaient jamais ceux du pays d'être longtemps sous l'un d'eux; et d'envoyer un autre étranger d'autorité, agréable aux États et qui fut suffisant, je ne sais où il se prendroit (p. 197) ». Selon sa manière de voir, il n'y aura pas lieu à « disréputation », ni pour l'un, ni pour l'autre des deux gouverneurs, puisqu'ils seraient sur le même rang, en distribuant les travaux entre eux. Sur ce point, le roi lui-même n'est pas libre; il est obligé de se conformer à la volonté des États.

Granvelle, dit-il, en touche aussi un mot à Alexandre, en attendant que Sa Majesté écrive à tous les deux.

Le 10 décembre, il insistait encore sur « le gouvernement indivisible de Son Altesse et de Monseigneur le prince, exerçant, luy de son costel les armes, et par ensemble les négociations par mutuelles intelligences ». De cette manière, l'un et l'autre rendraient au roi ses États, que l'on pouvait considérer comme définitivement perdus. La duchesse comprendra facilement les obligations qu'elle a envers le roi, qui sont parfaitement telles, qu'il ne serait pas convenable de l'avoir fait venir si loin en qualité de gouvernante et qu'elle n'en exercerait pas les fonctions après son arrivée. Il la supplie de lui dire quelle personne Philippe II devrait choisir à cet effet, personne qui fût à la fois agréable aux États et pourrait avoir la confiance du monarque. Si les États ont consenti, en attendant la réponse du roi, à maintenir le prince Alexandre dans la charge de gouverneur, c'est avec l'espoir de voir arriver la princesse pour les administrer comme ci-devant. Il y a aussi lieu de craindre qu'en sa qualité d'Italien, les États ne le souffriraient pas. Et s'il doit s'occuper des armes, le cardinal ne voit personne qui pourrait le remplacer.

Au grand regret de Granvelle, les affaires sont dans un état piteux « et confesserai aussi que c'est par notre faute, parce que nous n'y avons

pas pourvu à temps ». Il reconnut aussi qu'il y a peu d'espoir de faire encore quelque chose de bon (p. 202).

Le 3 janvier 1581, la princesse adressa au cardinal une nouvelle lettre, dans laquelle elle répéta tous les arguments qu'elle avait fait valoir dans celle du 18 novembre précédent à propos du gouvernement des Pays-Bas. Elle ajouta seulement que pour rétablir l'ordre dans ces provinces, il est nécessaire d'agir avec vigueur, sinon tout y sera perdu. L'ennemi aura d'autant plus de succès auprès des mécontents et des indécis, que ceux-ci sont travaillés par les émissaires de France, d'Angleterre et d'Allemagne. Elle répète encore à peu près les mêmes mots dans sa lettre du 16 mai 1581 (pp. 322, 528), en demandant une décision très prompte de la part du roi. Elle convient néanmoins de l'étrange conduite de son fils, qui refuse le gouvernement dans les conditions ordonnées par le roi, lequel le priait d'accepter. La lettre précitée démontre à l'évidence qu'elle voulait bien prendre le pouvoir dans le sens indiqué par Granvelle et admis par le roi, et qu'Alexandre seul s'y refusait obstinément. Il était militaire avant tout.

Lorsque son fils est venu à Namur, la duchesse l'a prié, pressé de conserver ses fonctions. De son côté, le prince lui a représenté combien les provinces réconciliées se plaignaient de ce que le roi ne tenait pas sa promesse d'y entretenir une armée conformément au traité, surtout lorsque la ville de Condé fut surprise. Sans la célérité d'Alexandre, cette ville n'aurait pas été reconquise, et l'on perdait Valenciennes. Que faut-il faire pour porter remède à cette situation? Une armée forte, commandée par un homme capable, une somme de 200,000 écus et beaucoup d'énergie (p. 256); tels sont les moyens à employer. Elle répète encore à peu près les mêmes arguments pour décliner les fonctions de gouvernante, dans une autre lettre du 20 janvier suivant (p. 246). Point de doute, la duchesse disait vrai. Le roi luttait sans énergie, sans plan suivi, tandis que la rébellion soutenue par l'étranger lui suscitait toujours des entraves, nouvelles.

Granvelle, de son côté, insistait de nouveau. Le 5 février 1581, il disait à la princesse : quant à la difficulté de partager le gouvernement entre vous et votre fils, il ne pouvait que répéter ce qu'il avait déjà dit. Il ajoutera seulement combien il désirait que Sa Majesté prit une décision qui contenterait les deux parties ; mais le roi considère la peine et le danger où l'on se trouverait si les États, qui ont accepté le gouvernement du prince en déclarant que Marguerite fût leur gouvernante ordinaire, insistaient lorsque les six mois du prince de Parme seraient expirés. Le roi se trouverait de nouveau dans une situation pénible ; il devrait faire des dépenses nouvelles, et mettrait une fois de plus le pays en danger. Au surplus, le fait n'est pas nouveau. Lorsque Marguerite d'Autriche, la reine Marie de Hongrie et Marguerite elle-même avaient les rênes du gouvernement, les affaires de guerre étaient confiées à des officiers généraux. Ordinairement les princes font conduire leurs guerres par des capitaines, sans y prendre part. Aucun mal ne peut résulter d'une pareille situation. « Et il semble que ceci ne puisse se faire mieux, s'il s'agit d'un pareil partage entre une mère et son fils. Et quant à la réputation comme se peut dire ce gouvernement entre les mains des deux, ladite réputation demeure entièrement ; et bien souvent elle est telle que nous la faisons et selon que nous prenons les choses. » Quant à l'objection faite à Marguerite au sujet de la divergence d'opinion des ministres de l'un et de l'autre des gouvernants, il y a moyen d'y remédier en éloignant ceux de ces ministres qui seraient cause du désordre. Toute cette lettre est un plaidoyer habilement écrit par Granvelle contre les objections soulevées par Marguerite (p. 255).

Le roi persista de son côté dans son opinion première, celle relative au gouvernement des Pays-Bas, qui doit être confié à Marguerite, pendant que son fils l'assistera pour les affaires de guerre. Aldobrandino devait lui communiquer la résolution du roi sur ce point. Et comme telle est la résolution de Sa Majesté, le cardinal engage la princesse à ne faire de réplique, ni différer plus longtemps de se conformer à cette volonté. Certains per-

sonnages des Pays-Bas pensent, dit-il, que si elle accepte, son fils abandonnera le tout et retournera en Espagne. Pareille résolution gênerait tout. Granvelle conjure donc la duchesse de n'en rien faire. Ce serait provoquer une rupture complète et mettre tout en confusion. La princesse serait en grande peine, le pays en danger, le roi prendrait de mauvaise part un refus semblable; il a fait connaître sa volonté au sujet des représentations que la duchesse et son fils lui ont faites. Cette circonstance fait supposer qu'il doit avoir un motif particulier pour prendre une pareille résolution. De l'avis de Granvelle, la question de la réputation compromise n'en est pas une, quand le roi s'est prononcé; cette réputation reste entière quand il s'agit de donner satisfaction au souverain (pp. 272, 273, 297, 552).

Toute cette lettre est un long plaidoyer pour engager la princesse et son fils à se conformer à la volonté du roi et à gouverner le pays comme il l'entend. Néanmoins Marguerite ne persistait pas moins dans son opinion, comme le prouve la lettre qu'elle adressa au monarque (p. 282). Dans celle qu'elle écrivit au cardinal (p. 284), elle constate que le roi ne lui répond pas, malgré son retour en Espagne, où elle suppose qu'il est arrivé. Philippe aura maintenant le loisir de s'occuper des Pays-Bas, dont la situation réclame toute son attention. Si les fonds n'y sont pas envoyés et si d'autres mesures nécessaires ne sont pas prises, ces provinces seront perdues sans rémission.

Dans une des nombreuses lettres adressées à la duchesse par Granvelle, il est question de certains faits mystérieux, sur lesquels nous n'avons pas pu trouver d'explication. A ce propos le cardinal lui dit : « Quand j'ai écrit à Votre Altesse que je désirerais me trouver en sa présence pendant une couple d'heures, pour pouvoir lui dire confidentiellement de bouche certaines choses, je suis encore du même avis, et je suis certain que de Votre Altesse je pourrais aussi apprendre beaucoup de choses qui pourraient me servir; mais ce que je voudrais lui communiquer est de telle importance, que pour rien au monde je ne le voudrais confier à la plume, ni en

chiffres et moins encore le confier à une personne de marque, quelle qu'elle puisse être, si ce n'est à Votre Altesse. Bien lui dirai-je, à non le déclarer, il n'y a préjudice quelconque, afin que Votre Altesse en soit hors de peine » (pp. 311, 312).

Ce grand secret était-ce celui concernant la conduite du prince de Parme à l'égard de sa mère et de Granvelle, lorsqu'il refusa de partager le gouvernement avec Marguerite? (Voy. la lettre du 15 juillet 1581, p. 361.)

Quant à la situation dans laquelle la duchesse se trouva aux Pays-Bas, le roi en avait écrit au prince Alexandre. Granvelle n'avait pas vu ces lettres, mais on lui avait donné l'assurance que satisfaction avait été donnée à tous les deux « de sorte que Votre Altesse et Son Excellence en auront bon sentiment » (p. 313).

Ces refus continuèrent à tourmenter le cardinal. Ce qui lui déplaisait amèrement, dit-il, c'est de voir la résolution du seigneur prince de ne pas vouloir s'arranger selon la volonté du roi. Tout le monde en conclura qu'entre la princesse et son fils il y a mésintelligence pour ne pas pouvoir s'entendre au sujet du gouvernement; lui manierait les armes, Marguerite les ayant déjà fait manier par l'intermédiaire d'un tiers. Granvelle sait que le roi a mal pris ce refus plus qu'il ne le montre. C'est la cause du retard de sa décision. Dans la capitale on en cause beaucoup, en comparant la situation actuelle à celle du duc d'Albe, qui avait mis toutes les affaires des Pays-Bas sens dessus dessous pour faire passer sa charge à son fils Don Fadrique. On prétendait à Madrid que si Marguerite refusait le gouvernement, c'était pour maintenir son fils. Aux yeux de Granvelle, Alexandre avait peu de chance de se maintenir. Il redoutait l'opposition des États dans un temps rapproché. En finissant, il ajoute : « je crains que de cette contradiction ne succède plus grand mal, et il se demande si ce serait son honneur et réputation que l'on se jouât d'elle comme d'une pelotte (p. 333). »

Malgré et en dépit de tout ce que le cardinal écrivait sur ces affaires, elle le pria de nouveau de faire en sorte que le roi pût être convaincu

de sa bonne volonté et de ses excellentes intentions, tâchant d'obtenir une prompt réponse (p. 336). De nouveau elle insiste auprès du cardinal pour lui faire comprendre que si ses combinaisons n'ont pas réussi, si elle n'a pas pu satisfaire à la volonté du roi, ce n'est pas sa faute à elle. On a grandement tort de comparer sa position vis-à-vis du prince son fils à celle du duc d'Albe à l'égard de Don Fadrique. Si telles avaient été les vues de la princesse, elle n'aurait pas quitté son foyer, au prix de tant d'ennuis et de fatigues, à son âge et si mal portante. Elle est partie croyant que son fils devait absolument quitter le gouvernement; elle a uniquement voulu obéir au roi. Dans ce but elle a employé toute son habileté auprès du prince, afin de l'apaiser et de l'amener à se soumettre à la volonté de son souverain. Si elle pouvait tout dire, chacun verrait clairement qu'elle a eu plus en vue le service royal que le sien propre. Il lui est bien dur de ne pouvoir, en cette affaire, exposer complètement ses raisons, sans incriminer ou charger son fils, qui, de propos délibéré, n'a pas voulu et ne veut en aucune façon d'un gouvernement divisé. Ce ne sera pas le premier fils qui, devenu homme et parvenu à l'âge de 37 ans, n'a pas voulu et ne veut en aucune façon suivre les conseils de sa mère ou de son père (pp. 361, 428). Tout ce que le cardinal a dit sur ce sujet à Marguerite lui cause un grand chagrin. Elle en a l'esprit troublé (p. 368). Ces faits et la persistance de son fils de ne pas vouloir le partage du gouvernement sont encore rappelés dans une lettre du 13 septembre suivant (p. 408). Enfin, vers le milieu du mois suivant le cardinal annonça à la princesse que tout semblait s'arranger. Le prince de Parme resterait au pouvoir (p. 421).

III.

Au cours de sa correspondance avec Granvelle et Philippe II, Marguerite de Parme, qui ne se fait pas faute de ressasser les mêmes sujets, revient souvent au complot de Claudio Landi. Elle en parle pour la première fois

dans une lettre du 30 septembre 1580. Il résulte de cette lettre et des détails contenus dans les suivantes, qu'il s'agit de deux complots imputés à Claudio Landi, prince du Val di Taro, marquis de Bardi, comte et baron de Compiano, contre le capitaine Camillo Anguissoli, assassiné à Parme en 1578, et contre la vie d'Octave Farnèse en 1580. Reconnu chaque fois coupable, le prince fut deux fois condamné à mort et à la confiscation de ses biens par les auditeurs criminels de Parme et de Plaisance; mais il en appela à l'empereur d'Allemagne, son suzerain, de ce jugement qu'il déclarait à la fois illégal et injuste.

Des auteurs affirment que le duc de Parme convoitait le Val di Taro.

Dans l'intérêt de la vérité historique, nous croyons devoir mettre en regard des accusations de Marguerite de Parme, le résumé du récit des écrivains qui ont traité ce sujet.

La principauté du Val du Taro, au sud de Plaisance, dit Cristoforo Poggiali ¹, avait appartenu autrefois à Plaisance, qui l'avait vendue aux Malaspina. Plus tard ceux-ci l'avaient recédée à Alberico Landi ². Quant à Claudio Landi, l'un des descendants d'Alberico, Araldi ³ nous apprend qu'il était l'un des personnages les plus considérables de l'Italie.

Le 26 juillet 1565, Claudio, après la mort de son frère Manfred, reçut de l'empereur Ferdinand I^{er} l'investiture de la principauté du Val di Taro par deux diplômes, confirmés par l'empereur Maximilien II, le 7 juin 1565.

Le 26 juillet 1574, Claudio, alors gouverneur de Lodi pour le roi d'Espagne, reçut don Juan d'Autriche et le traita magnifiquement. Ses revenus n'étant pas suffisants, il obtint de Rodolphe II l'autorisation d'établir un impôt sur les denrées alimentaires de ses possessions. La population du Val di Taro se révolta, sur les instigations, dit-on, d'Octave Farnèse. S'il ne fut pas l'instigateur de cette révolte, il ne chercha pas moins à tirer parti

¹ *Memorie storiche di Piacenza*, t. I, p. 90.

² *Historia del gran ducato di Toscana*, t. II, p. 307.

³ LUDOVICO ARALDI, *L'Italia nobile*.

de la situation. Selon Poggiali, Farnèse en voulait à Claudio par raison d'État et aussi par des raisons personnelles, parce qu'il était le fils d'Augustin Landi¹, un des meurtriers de son père, Pierre-Louis Farnèse, en 1547.

Cependant les révoltés voulurent traiter à la fois avec Landi et avec Farnèse et offrirent en même temps à ce dernier, la souveraineté du Val di Taro; mais le duc refusa. Le moment n'étant pas encore venu de se déclarer, il renvoya les députés au marquis d'Ayamonte, gouverneur du Milanais, dont Claudio lui-même sollicita l'arbitrage. Villafagne, gouverneur de Pontremoli, fut chargé de faire rentrer les révoltés dans l'obéissance. Il fit le contraire, et força les habitants de Borgho de se donner à l'Espagne.

Se voyant ainsi joué par les ministres ou agents du roi d'Espagne, Claudio Landi, appuyé par le grand-duc de Toscane, se rendit auprès de l'empereur pour implorer son assistance. Le monarque intervint activement, en défendant à Octave de se mêler de cette affaire. Ayamonte, déférant aux ordres de l'empereur, rappela Villafagne et ses troupes espagnoles. Landi, de son côté, rassembla des gens de guerre du Bardi et du Compiano pour réoccuper Borgho et le Val di Taro; mais ils furent surpris et mis en pièces par les Borghésiens, renforcés d'une bande de Parmesans. Octave Farnèse fit entretemps des préparatifs de guerre. Ayamonte refusa d'intervenir. Farnèse, voyant que l'Espagne ne voulait plus s'occuper de cette affaire, se fit donner par le pape l'investiture de la principauté, sous prétexte d'en protéger les habitants. En même temps Claudio Landi fut accusé d'avoir assassiné un officier du duc, Camillo Anguissola, et fut condamné de ce chef, le 1^{er} juin 1578, à la peine de mort et à la confiscation de ses biens par l'auditeur criminel de Parme. A la demande de Claudio l'empereur intervint de nouveau, et somma le duc de Parme de lui restituer ses États. Sur son refus, l'empereur requit le grand-duc de Toscane d'occuper à son tour le Bardi et le Compiano.

¹ BONAVANTURA ANGELI FERRARESE, *La Historia della cita de Parma*, p. 772.

Sur les instances de Claudio auprès du conseil d'Italie établi à Madrid, une lettre avait été expédiée au nom du roi, au sénat de Milan, pour que ce corps eût à connaître de l'affaire introduite par Landi contre le duc de Parme, tandis que Marguerite prétendait que son mari seul avait à connaître de cette affaire (30 septembre 1580, p. 144). Elle implorait l'intervention du cardinal.

Le 31 octobre suivant celui-ci répondit qu'il n'était pour rien dans cette affaire, la lettre ayant été expédiée en 1579, lorsqu'il ne faisait pas partie du conseil d'Italie (p. 172). En attendant, le chevalier Biundi, Aldobrandino et Samaniego, agents de la duchesse, furent chargés de faire en Espagne des démarches pour arrêter la décision du conseil (p. 184).

En attendant, le duc de Parme enverra aussi un agent pour faire connaître la conjuration de Landi contre sa personne (p. 232). Claudio arriva en même temps en Espagne pour défendre ses droits (18 mars 1581, p. 275), mais il fut obligé de rentrer en Italie, pendant que l'empereur, mécontent de l'occupation du Val di Taro par Octave Farnèse, cita le duc à comparaître devant lui. Celui-ci n'obéit pas. De manière que, le 27 septembre 1585, le conseil aulique acquitta Landi de l'accusation portée contre lui par Farnèse. Malgré cette sentence, Octave ne garda pas moins les États de Landi. Celui-ci mourut le 22 août 1589.

IV.

Alexandre de Parme, gouverneur général des Pays-Bas, avait réussi à réconcilier les provinces wallonnes avec le roi. Cette réconciliation était due à la volonté des masses inspirées par le clergé catholique et aidées par quelques hommes influents de la noblesse artésienne.

Mettant cette circonstance à profit, les malcontents se joignirent aux Wallons, sans que le gouvernement espagnol et le prince de Parme eurent

une bien grande confiance dans ces transfuges. Des lettres saisies et remises au prince d'Orange, écrites par des agents espagnols, avaient singulièrement irrité les malcontents, malgré le démenti que leur donna sur ce point Octave de Gonzague ¹.

Cette malencontreuse publication excita les passions de certains personnages contre le gouverneur général. Durant le séjour du prince à Mons en 1580, il donna un banquet pendant lequel quelques personnes furent atteintes d'accès de coliques, qui furent attribués à un empoisonnement.

Ce n'est assurément pas de ce fait dont parle Marguerite de Parme lorsqu'elle dit dans une lettre adressée à Granvelle, le 4 juillet 1580 (p. 83) : « Similmente potra haver saputo della conspiratione fatta contra la persona di mio figlio. » Elle répéta encore ces paroles dans la lettre qu'elle adressa au roi le même jour (p. 526). Ce fait avait une autre importance : celle de la conjuration de Guillaume de Hornes, Sr de Hèze, personnage qui, selon l'expression de M. le baron Kervyn de Lettenhove, offrait dans sa carrière le triste exemple de l'inconstance et de la versatilité ². Tantôt révolutionnaire, chef d'émeutes, tantôt réactionnaire, malcontent, conspirateur, il s'attachait à tous les partis. Sous le gouvernement de don Juan il conspirait contre la liberté de ce prince. Lorsque Alexandre était au

¹ Voici ce que de Gonzague écrivit à ce sujet, le 18 mai 1579, au prieur de Renty : il s'est veu pardeça certaine lettre imprimée à Anvers de Alonso de Curiel à Son Excellence; que l'on diet avoir esté interceptée et déchiffrée. Et d'aillant que par les discours d'icelle est diet que vous auriez rapporté par de là comme j'auroy tenu de M. de la Motte quelque propos desavantageux, et que de mesme l'on auroit parlé mal de luy en conseil, je ne puis laisser pour ce qui en est à tous dire que me resens grièvement de ceste calomnie, si avant que vous soiez esté tant téméraire que de me charger desdites propos, sachant très bien que oncques n'ay proféré ni tenu auleun langage que ne redundat à l'honneur, estime et réputation dudiet de la Motte... qui me fait entièrement croire que l'interprétation desdietet lettres est coulurée et controuvée par le prince d'Oranges et aultres. (*Registre de l'audience*, 581, p. 270.) Dans une autre lettre du même personnage adressée le même jour au Sr de la Motte, Octave de Gonzague donne le même démenti. (*Ibid.*, p. 270, v°.)

² *Les Huguenots et les gueux*, t. VI, p. 30.

pouvoir, il organisa contre lui une conjuration, racontée en détail par M. le baron Kervyn de Lettenhove ¹.

Les paroles que nous venons de rapporter de Marguerite indiquent qu'il y avait encore un autre fait plus grave à la charge du Sr de Hèze et dont son procès, publié à Mons en 1580, ne fait pas mention. Le supplément de Strada (t. I, p. 295) en parle de la manière suivante : « Il (de Hèze) avait résolu de passer un régiment en revue et de prier le prince de Parme de la vouloir honorer de sa présence, et, pendant que l'on tirerait pour lui faire honneur, quelques soldats soudoyés, mêlés aux autres, tireraient sur le général, sans pouvoir être découverts dans la foule.

Ce dessein fut découvert au prince de Parme par M. de Montigny, qui commandait les troupes wallonnes; mais le prince voulut qu'on différât encore quelque temps avant que de saisir le coupable, pour avoir de nouveaux témoignages de sa trahison.

Le seigneur de Roubaix le fit donner dans un piège, et le pria de le vouloir l'accompagner près de Condé. Il invita de Hèze à se rendre au château d'Obies, où se trouvait la mère de Roubaix et d'autres dames. Dès qu'il parut on lui demanda son épée; il était prisonnier.

La conspiration de de Hèze contre la personne d'Alexandre est encore parfaitement établie par M. Fea ², au moyen de la relation que le prince en adressa à son père dans une lettre particulière. Chose étrange, dans sa correspondance avec le roi, Alexandre n'en dit mot, et de Hèze fut condamné simplement pour crime de lèse-majesté. Dans son procès, pas un mot de la conspiration contre la vie de Farnèse. Tous ces faits sont aussi reproduits dans le n° 1155 des manuscrits de la Bibliothèque royale.

Afin de convaincre le roi des bons arguments qu'il avait à faire valoir contre la combinaison du cardinal à propos du gouvernement des Pays-

¹ *Les Huguenots et les gueux*, t. VI, p. 30.

² *Alessandro Farnese, duca di Parma*, p. 141. — L'auteur y reproduit le texte de cette lettre datée de Mons, 16 juin 1580.

Bas, Farnèse avait envoyé le seigneur de Gomicourt à Madrid pour y plaider sa cause. Il en voulait surtout à Granvelle. De Gomicourt était aussi chargé de le dire ouvertement au roi.

Le cardinal en écrivit à Marguerite, pour lui faire connaître cette mission, en déclarant néanmoins qu'il ne se souciait nullement des discours de Gomicourt, pas mieux que de tous « ceux de pardelà » ; mais il avait fait semblant, dit-il, de n'en rien connaître, sachant parfaitement bien qu'il avait rempli son devoir, et ajoutant que « si Monseigneur le prince a du ressentiment contre moi, comme le rapporte de Gomicourt (ce que je ne crois, mais que ledit de Gomicourt aura parlé de estomac, sans charge), véritablement Son Excellence me feroit grand tort, et ne veux en ce pour tesmoin autre que Sa Majesté et le Seigneur don Jean d'Idiaquez, avec lesquels seulement par écrit j'ai traité des affaires. Et a bien passé si avant ledit de Gomicourt, qu'il a osé ouvrir la bouche, pour faire bon office, jusqu'à dire que j'avais ôté la papauté à Monseigneur l'Illustrissime cardinal Farnèse; ce qu'à dire vrai m'a semblé fort étrange. Nul ne sait mieux ce qui se passe à ce sujet que le roi et le cardinal lui-même. Celui-ci sait que je ne voulais ni abuser, ni tromper, comme on me commandait de le faire; et pour avoir agi ainsi j'ai repris. Jamais je ne m'en suis repenti; car je veux en tout point traiter en homme de bien et procéder avec Sa Sainteté Illustrissime sincèrement, comme son véritable obligé serviteur, et je puis jurer que je ne désirerais que personne parvint à ce degré plus que Sa Sainteté Illustrissime, comme je l'ai dit franchement et rondement au cardinal Pacheco, lequel en fit de grandes exclamations contre moi aux deux commendators majors; à quoy je répondis comme je devois, et sans réplique (p. 346)¹. »

Dans une autre lettre, celle du 3 septembre 1581 (p. 385), le

¹ Le cardinal Farnèse s'est mis à deux reprises différentes sur les rangs pour devenir pape au moment de la mort de Pie V, et une seconde fois à la mort de Grégoire XIII. Voy. à ce sujet PÉTRUCCIOLI DE LA GATTINA, *Histoire diplomatique des conclaves*, t. II, pp. 171 et suiv.

cardinal en revient encore aux calomnies du Sr de Gomicourt, et sur lesquelles Aldobrandino donnera tous les détails. Gomicourt avait fait entendre qu'Alexandre prenait de mauvaise part le ton de familiarité qu'il employait lorsqu'il écrivait au prince, et qu'il ne lui portait pas tout le respect dû. De là de grandes protestations de la part de Granvelle. Son intention a toujours été de se montrer humble, affectionné et obligé de la maison de Parme. Nous n'avons jamais rencontré, en effet, dans les lettres du cardinal à Alexandre que des termes très convenables. « Mais pourvu, dit-il à Marguerite, que Votre Altesse et Son Excellence soient contents, je me soucie fort peu du dire de ces gens, s'étant, à ce qu'on lui écrivait de la Cour, assez fait connaître là pour tel qu'il est. » Le cardinal était évidemment froissé.

La lettre du 15 septembre 1581, adressée par Granvelle à Marguerite de Parme, donne des renseignements sur les manœuvres exécutées par Alexandre contre l'armée du duc d'Alençon près de Bouchain et de Valenciennes. Ces renseignements sont tirés de celle que le prince a adressée au roi sur cet événement (pp. 411, 417). Si le prince n'avait pas réussi à repousser les Français qui voulaient ravitailler Cambrai, le roi n'était pas moins content du recouvrement de Saint-Ghislain (p. 422). Après cette prise, Alexandre résolut de marcher avec quelques troupes vers la frontière pour arrêter un corps de troupes françaises prêt à donner la main aux rebelles de Flandre. Sa manœuvre a si bien réussi que les ennemis sont rentrés dans leur pays. Le prince s'est porté ensuite sur Gravelines et de là vers Dunkerque pour y attaquer les envahisseurs; mais ceux-ci se sont retirés dans leurs villes. Ensuite le prince est revenu pour assiéger Tournai, qui est garni de peu de monde. Il espère pouvoir s'en emparer dans peu de temps. De l'avis de Marguerite, ce serait pour son fils un beau succès après la prise d'Eindhoven et de la victoire remportée en Frise par le colonel Verdugo, le 50 septembre 1581 (p. 526).

Le 29 novembre 1581, Tournai se rendit au prince. Morillon en écrivit

le lendemain au cardinal pour lui annoncer cette bonne nouvelle. Dans cette lettre, il donne bon nombre de renseignements sur cet événement (p. 448).

Malgré l'abandon dans lequel le roi laissait le gouverneur général, en dépit de ses cris de détresse¹, celui-ci fit des prodiges. Après avoir repris Condé, il mena la guerre avec succès. A ce propos, Granvelle disait à la mère d'Alexandre qu'il a rendu compte au roi de tout ce qui s'était passé, « représentant fort prudemment comme tout va ; et les termes dans lesquels il (le prince) se trouve et ce qu'il convient de faire pour l'envoi de fonds. De sorte que je ne sais ce que l'on pourrait mieux dire. Et véritablement il fait en tout, de manière que je ne sçay comme humainement il se pourrait faire davantage ; et lui ai grande compassion, voyant l'état dans lequel il se trouve et les difficultés lesquelles lui succèdent journellement fort bien, et pertinemment touchées dans ses lettres (p. 254). »

Tous ces faits se passèrent au moment où Alexandre était en pleines discussions avec sa mère, au sujet du gouvernement des Pays-Bas. La lettre que le prince adressa à ce propos au cardinal (2 septembre 1580) donne des renseignements précis sur cette opposition, déjà développée plus haut.

V.

Philippe II continua, conformément aux conseils de Granvelle, le système de conciliation, qui finit par la soumission des provinces wallonnes. Quant à la question religieuse et à celle de l'autorité souveraine, le roi n'avait pas changé d'opinion. Ces deux principes continuèrent à être constamment l'objet de ses préoccupations. Jusque-là il avait essayé de tous les moyens, sans plan suivi, admettant tantôt les moyens proposés par une faction de cour, tantôt ceux du parti opposé.

¹ Voy. BARON KERVYN DE LETTENBOVE, *Les Huguenots et les gueux*, t. VI, p. 22.

Il vieillissait à vue d'œil. Accablé d'inquiétudes continuelles, tracassé par la France et l'Angleterre, guerroyant contre les Provinces-Unies et les Portugais, miné par un travail trop assidu, il perdit insensiblement de ses forces. Sa vie était enfin en danger. En septembre 1580, il fut attaqué d'une fièvre pestilentielle « avec les petiches », maladie qui inspira à Granvelle de vives inquiétudes : « La nature, dit-il, s'aidait de tous les remèdes que l'on y appliquait, et faisait de soi-même opérations convenables : mais jusqu'à ce que nous l'avons tenu pour assuré, il nous a donné de grandes angoisses. » En ce moment (25 septembre 1580) il est hors de danger (p. 142).

Cette indisposition inspirait à Marguerite de Parme les craintes les plus sérieuses. Dans une lettre du 30 septembre 1580, elle constata que les médecins de Philippe ne donnent aucune explication sur la nature de la maladie. Souvent il arrive, dit-elle, que par suite de l'ignorance et l'incapacité des médecins, un mal bénin devient parfois incurable (p. 145).

Ces inquiétudes disparurent lorsque le cardinal lui annonça (16 octobre 1580, p. 158) que depuis sept jours le roi se levait, dormait et mangeait bien, et que les médecins donnaient sur son état les meilleures assurances.

La mort de la reine, décédée le 26 octobre 1580, exerça de nouveau une influence funeste sur le roi. En faisant connaître cette circonstance à la duchesse, Granvelle assura que Philippe était très attaché à sa femme, que celle-ci s'était entièrement formée au caractère de son mari. « Je tiens, dit-il, que Sa Majesté devait avoir fait et fondé grands discours sur la personne de la reine étant veuve, pour ci-après, et, par son testament, remis à elle plusieurs choses qu'il faudra changer. Elle a été, à mon avis, étrangement traitée par des médecins, lesquels nonobstant qu'elle fût grosse de six mois, l'ont saignée quatre fois et purgée. Je crains qu'ils lui ont tué la créature dans le corps, et que cela a causé la mort. La fièvre était double tierce, subintrauf, non toutes fois véhémence; et deux jours avant le décès, qui arriva le 26 octobre, entre quatre et cinq heures du matin, ils la tenaient

pour assurée; mais le lendemain elle se trouva pire, et le jour suivant elle expira (p. 170). »

Plus tard, le 5 février 1581, Granvelle constata que le roi se portait bien; « mais, à dire vrai, je n'aime pas de le voir là où il se trouve à Elbas, où il n'y a guères de garde et où il est mal assisté de ses conseillers. A plusieurs reprises j'ai écrit qu'il ne convenait ni à la sécurité de sa personne, ni à sa réputation d'être seul. En outre, je vois avec peine qu'il travaille comme ci-devant, en dépit de ses promesses. Il veut entendre tout et faire tout, et par ce moyen avance moins. » Pendant le mois de mars suivant (pp. 275-313), Granvelle reprend encore le même thème.

C'était une des causes qui retardaient le plus souvent la solution des affaires.

VI.

Depuis son arrivée en Espagne Granvelle était surchargé de besogne. Par suite de l'indisposition du secrétaire Dennetières, personne n'était plus chargé de la rédaction des dépêches, et le cardinal lui-même se trouvait dans l'impossibilité de s'en occuper activement. Il ne pouvait consulter ni les papiers, ni les protocoles de feu Hopperus, qui étaient encore sous clef. A son avis il faudrait, pour éviter ces inconvénients, presser le départ de Fonck, appelé à remplacer l'ancien président du conseil. Un bon secrétaire allemand était également indispensable; car, dit le cardinal, je suis tellement accablé de besogne que je ne puis suffire à tout : « lo son tanto carico di negotii, che non passo attendre a tutto » (p. 12).

Néanmoins, il trouva toujours assez de temps pour instruire Marguerite de Parme de toutes les nouvelles à l'ordre du jour. Sa correspondance avec cette princesse fourmille de détails semblables.

Malgré ses nombreuses occupations, il ne négligea jamais l'occasion de manifester son aversion pour la liberté de conscience (p. 152). Il n'oubliait

pas aussi les membres de sa famille et ses amis. Jamais il ne manquait l'occasion de les recommander à la bienveillance de qui de droit. C'étaient des sollicitations, tantôt en faveur de Benoit Charton, tantôt de François d'Achey, de Ferdinand de Lannoy, de Marguerite Perrenot, etc. (p. 25).

Les faits qui le contrariaient le plus vivement, c'étaient la lenteur et la négligence avec lesquelles on traitait les affaires en Espagne. Rien n'y était terminé. « Je sais bien, dit-il, que par trop de véhémence et pour dire vrai qu'est chose extraordinaire, je me rends odieux ; mais je ne veux changer ; et qui ne me voudra tel, qu'il me change. Votre Altesse, ajoute-t-il, peut penser combien je dois sentir que, par le défaut susdit, Votre Altesse trouvera tout, à son arrivée aux Pays-Bas, dans la plus grande confusion du monde (p. 50). »

Granvelle vieillissait. Il n'avait plus l'énergie d'autrefois pour le travail. Dans une lettre adressée à Richardot, le 30 juin 1580, il se plaignait vivement de son état. Les forces commençaient à lui faire défaut : « Je ne reprendrai pas, dit-il, les détails de vos lettres ; car, sur ma foi, je ne puis plus écrire tout ; l'âge produit ses effets (p. 77). En outre, il était tracassé par des procès que quelques membres de sa famille lui suscitaient (p. 76). Quant à ses affaires particulières, il en entretenait volontiers son ami Morillon (pp. 87 et suiv.).

La question de Portugal le contrariait aussi vivement. Elle absorbait toute l'attention du roi et contribuait à faire trainer en longueur les affaires des Pays-Bas. Il aurait pu y ajouter que l'état de la santé du roi y contribuait pour beaucoup. Maladif, accablé par la besogne, Philippe n'avait plus les forces nécessaires pour faire marcher le gouvernement. Le cardinal, de son côté, employait tous les moyens possibles pour y porter remède : « Je leur envoie (aux agents du gouvernement), dit-il, toutes les lettres et les avis déjà formulés. Et m'est grande peine de oultre, les autres affaires qui affluent de tous côtés, leur correspondit chaque semaine deux fois. Les lettres françaises se forment ici, après que l'on renvoie les apostilles ; mais

elles tardent là quelque fois pour les autres affaires de Portugal, et ainsi elles ne reviennent au moment voulu » (p. 136).

Aux inconvénients résultant d'un excès de travail vint se joindre une indisposition extraordinaire, dont le cardinal souffrit beaucoup. C'était un catarrhe, espèce d'influenza qui sévissait d'une manière extraordinaire dans le midi de l'Europe. A partir du mois de septembre 1580, il se plaignait constamment d'accès de fièvres et d'affaiblissement, à tel point qu'il ne put travailler que difficilement (pp. 134, 140, 141, 171, 200).

A partir de cette date sa santé était singulièrement altérée. Mais il n'oubliait pas ses correspondances, dans lesquelles il aimait à développer toute sa pensée en matière politique et en matière de religion. Sous ce rapport la lettre qu'il adressa à Marguerite de Parme, le 28 octobre 1580 (p. 166), offre l'intérêt le plus vif.

Malgré l'affaiblissement de sa santé, le cardinal se préoccupait beaucoup de l'anéantissement du commerce exercé avec succès par les insurgés, navigateurs hardis, toujours préoccupés de se créer des voies nouvelles pour leurs spéculations commerciales et leur industrie. Depuis longtemps le cardinal s'était aperçu que les Hollandais exploitaient particulièrement l'Espagne. Il voulait y porter des entraves, sans réussir. En 1580 il crut devoir en faire autant contre les Anglais: « Quant à livrer, dit-il, le commerce d'Espagne et de Portugal aux rebelles et aux Anglais, s'exécutant l'édit fait la première fois du temps du feu le roi Catholique et de la reine Isabelle, et depuis plusieurs fois publié et mal exécuté, que vaisseaux étrangers ne pussent charger marchandises pendant qu'il y aura bateaux du pays, il y a plus d'un an que j'en sollicite l'exécution, et je sais que la reine d'Angleterre le craint merveilleusement. Car ce serait pour faire soulever ses sujets contre elle; et elle-même en use par oblique; et de cette manière elle s'est faite puissante en mer; car elle prend un ou deux écus par laste sur ce que se paye pour charger un vaisseau anglais. Et je n'omets aucune occasion pour rappeler ces faits, comme aussi je demande que l'on parle clair

aux Français et à la reine, et que, d'une façon quelconque, l'on ne souffre d'eux choses indignes. Tout cela nous fait perdre réputation, et n'aide pas à nous concilier leur amitié ». Le cardinal regrettait surtout la manière d'agir des Anglais et des Français, qui faisaient à l'Espagne une guerre sourde. Si on leur parlait clair et si les paroles ne suffisaient pas « on leur ferait facilement connaître la raison. » Dans le cas où les Français viendraient à rompre ouvertement, il y aurait bien moyen, et à peu de frais, de les faire déguerpir de là, et les obliger à penser à leurs propres affaires, sans se mêler de celles des autres (p. 204).

Sachant parfaitement que l'édit de pacification en France n'y avait désarmé personne, Granvelle comprit qu'en s'alliant à l'un des partis qui y étaient en présence, l'Espagne pouvait en tirer merveilleusement parti. Il s'inquiétait du reste très peu de ces menaces, puisque ni les Français, ni les Anglais ne faisaient aucune levée de gens de guerre, ni en Allemagne, ni en Suisse (p. 453).

Les affaires particulières du cardinal sont toujours traitées, comme dans les volumes précédents, par l'intermédiaire de Morillon. Sa correspondance manque, à quelques rares exceptions, dans le nouveau volume. La lettre de celui-ci, du 3 octobre 1581, donne des renseignements sur les opérations des armées, desquelles il fait souvent la critique (p. 416), tandis que le roi semblait être très content de la conduite d'Alexandre au moment du ravitaillement de Cambrai.

VII.

L'abbé de Maroille, délégué au congrès de Cologne, appréciait assez bien la situation du pays en appelant l'attention de Granvelle sur les affaires du duc d'Alençon. Les États semblaient, selon sa manière de voir, très disposés à déclarer leur roi déchu de tous ses droits à la souveraineté des Pays-Bas, en feignant d'élire le duc d'Alençon. Ils faisaient croire

aux gens simples qu'en choisissant ce prince, une guerre entre l'Espagne et la France était inévitable. De manière que le roi de France se jetterait sur l'Italie, la Bourgogne, le Hainaut et l'Artois. La Flandre, le Brabant et les autres provinces insurgées seraient par conséquent épargnées. L'abbé était néanmoins convaincu que les États mettaient d'Alençon en avant afin de mieux assurer la déchéance du roi. Ensuite ils se débarrasseraient du duc par toutes sortes de subterfuges, et le tour serait joué. Cette lettre datée de Cologne, le 17 juin 1580, donne sur ces combinaisons des renseignements plus ou moins plausibles, mais pas tout à fait fondés (pp. 64, 65). Les combinaisons du Taciturne tendant à faire passer d'Alençon aux Pays-Bas dataient depuis longtemps. Elles se seraient très tôt réalisées, si l'Angleterre n'y avait mis obstacle.

Les historiens ont parlé souvent du mariage du duc d'Alençon avec l'une des filles de Philippe II, mariage contre lequel Granvelle s'élevait constamment. On lui a attribué une lettre apocryphe, par laquelle il aurait engagé le roi à consentir à une pareille alliance. Rien n'est moins vrai. A ce propos, le cardinal écrivit à Idiaquez : « pour ma part, j'aimerais mieux le mariage de l'infante avec le duc de Savoie qu'avec d'Alençon. » Si le prince n'y est pas désigné d'une manière positive, il est facile de deviner qu'il entend parler de lui (pp. 127, 432, 433).

De l'avis de Granvelle, si le duc d'Anjou ou tout autre personnage se rend aux Pays-Bas, au nom de la France, Philippe II fera dire rondement au roi Très-Chrétien qu'il vaut mieux avoir la guerre ouverte que masquée, comme il a agi jusqu'ici. Quant aux Huguenots, ils ne sortiront pas volontiers de France pour accompagner le duc d'Anjou. Ils n'abandonneront pas leurs maisons en faveur des catholiques, leurs ennemis implacables. En même temps il exprime le désir de brider la reine d'Angleterre, et de la forcer à rappeler ses sujets qui sont au service du prince d'Orange. « Nous verrons, ajoute-t-il, ce que le roi en dira lorsqu'il sera rétabli complètement (p. 169). » Ces mots étaient les précurseurs des menaces que l'Espagne fera à la France en 1582.

Quelques jours plus tard (18 mars 1581), Granvelle revient encore aux mêmes menaces à propos de l'envoi aux Pays-Bas de fonds destinés à la guerre. Cet envoi n'est pas suffisant, car il est plus que temps de parler clair aux Français, « lesquels, selon que j'aperçois, n'ont pas œuvre faite avec tout leur accord. Car ni l'une ni l'autre des deux parties ne montrent grand contentement; et il y a peu d'apparence que l'accord dure, ni ne voit autre moyen, comme je l'ai souvent dit et écrit, s'ils veulent entrer plus avant au dommage de Sa Majesté, que de se résoudre non seulement à se bien défendre par delà, mais de se préparer pour faire d'autre côté gaillarde diversion, qu'en à mon avis se pourrait faire surement et à peu de frais, sans faire scrupule de rompre ouvertement, si les Français ou autres nous rompent couvertement, et ne rendent Cambrai. » En vérité, ajoute-t-il, nous avons trop supporté, et les Français le comprennent eux-mêmes ainsi (p. 273).

Le bruit avait été répandu qu'ils marchaient sur Cambrai. Pour les arrêter, Alexandre de Parme s'est dirigé sur Valenciennes, et poussera plus loin s'il le faut (p. 287). Quant au duc d'Alençon, il est toujours à Bordeaux ou aux environs de cette ville. De l'avis de Granvelle, il ne fallait pas tant craindre les Français. Ils bravent toujours, disent qu'ils entreront aux Pays-Bas, mais leurs affaires ne sont pas en si bon état pour qu'ils puissent entreprendre ce qu'ils désirent. « Je suis toujours, dit-il, en opinion que s'ils y vont, et s'ils n'abandonnent Cambrai, il n'y a pas d'autre moyen pour les détourner de leur entreprise qu'une bonne et gaillarde diversion qui leur rendrait le change. A son avis, ce serait chose facile » (p. 303).

Les troupes réunies par les Français ne pouvaient pas être entretenues uniquement par le duc d'Alençon. Granvelle soutenait, non sans motifs plausibles, que le frère et la mère du duc l'aidaient (p. 303). Il donnait cette assurance en dépit d'une lettre de Catherine de Médicis. A ce propos, Philippe II avait remis au prince de Parme des instructions, que celui-ci

avait demandées d'une manière précise, en prévision d'une attaque de la part de la France. D'après ces instructions, Alexandre devait mettre les assaillants « en pièces » s'ils entraient dans le pays, mais on ne devait pas les attaquer sur leur propre territoire (p. 307).

Jean-Baptiste de Taxis, ambassadeur de Philippe II à Paris, avait fait au roi de France et à sa mère des représentations au sujet de la conduite du duc d'Alençon dans les affaires des Pays-Bas, concernant l'accueil qu'ils avaient fait au comte de Vimisso, si compromis durant l'insurrection de Portugal. Il leur rappelait aussi les menaces des Français contre le roi audit Portugal et dans les Indes. Ces représentations furent faites au moment où Philippe semblait décidé, selon Granvelle, à ne pas souffrir qu'on lui fit tort. Il paraissait disposé à faire une diversion contre la France. Néanmoins, en présence de la guerre que Henri III fait sous le couvert du duc d'Alençon, il y a, selon le cardinal, trop de désavantage du côté de l'Espagne. Les lettres de ce prince constatent que les troupes réunies en Picardie le sont contre Philippe II, malgré le désaveu du roi Très-Christien. Tous ces faits et l'ambassade solennelle envoyée par la France en Angleterre démontrent une conspiration bien organisée contre l'Espagne. D'autre part Granvelle se consolait de cette situation en faisant remarquer que la saison était par trop avancée et que jusqu'à ce jour il ne voyait de traces de levées de soldats, ni à l'étranger, ni dans le pays. « De notre côté, dit-il, nous pourrions faire beaucoup, depuis la victoire obtenue en Frise », et il espère que l'ambassade française en Angleterre produira plus de discorde que d'entente entre les deux parties. Il prévoit parfaitement bien que le projet de mariage du duc d'Alençon avec Élisabeth était un leurre. La reine voulait simplement empêcher le duc de s'emparer des Pays-Bas. Les lettres de Wilson, publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove (t. IX des *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre*) démontrent clairement qu'elle redoutait cet événement. Si les révoltes de nos provinces servaient admirablement les vues d'Élisabeth contre Phi-

lippe II, celle-ci ne voulait pas que la France y fût maîtresse. Elle y préférerait la domination du roi d'Espagne à celle de Henri III, non sans motifs plausibles. « Quelque jeune qu'elle veut se montrer, dit Granvelle, elle n'a nulle envie du duc, et peut-être ne pourra-t-elle s'y résoudre par suite d'empêchement ailleurs. » Les Anglais, fait-il remarquer, prennent ombrage de ce qu'on leur demande le logement pour 800 chevaux. La reine, de son côté, n'entend pas, dit-on, prendre à sa charge le paiement des frais de l'ambassade française, tandis que primitivement elle y était très disposée. Élisabeth n'est pas à son aise au sujet des affaires d'Écosse, où les Français jouent un certain rôle. Il en est de même en Irlande. De plus, Élisabeth a fait des démarches dans le but de dissuader le roi de France de faire cesser les entreprises du duc d'Anjou contre les possessions de Philippe II, en lui faisant comprendre les inconvénients qui en résulteraient si le souverain était obligé de déclarer la guerre. Tous ces renseignements donnés par Granvelle ont été puisés dans les correspondances diplomatiques de Tassis et de Mendoza ¹ (pp. 314, 315). Néanmoins les affaires de France commencèrent à s'arranger momentanément. Le 25 mai 1581 le cardinal annonça à la duchesse que les Français campés sur les bords de la Somme s'étaient retirés. Henri III voulait faire entendre que le déguerpissement de ces troupes avait eu lieu par suite de ses ordres. Granvelle ne le croyait pas. Si elles se sont retirées, c'est parce que le prince de Parme s'en approchait, et qu'il aurait pu les attaquer sur le territoire français. Quant à Catherine de Médicis, elle s'était rendue auprès du duc d'Anjou, en Normandie, pour tâcher de rétablir l'harmonie entre lui et son frère le roi Henri III (p. 350).

Dans cette même lettre il parle des festins et banquets qui ont lieu en Angleterre, en l'honneur des ambassadeurs français. Lorsque ceux-ci ont voulu entamer les négociations, il y eut « dispute » à propos de la question

¹ Voy. au sujet du mariage d'Alençon avec Élisabeth, BRÉQUIGNY, *Mémoire sur les négociations touchant les projets de mariage d'Élisabeth, reine d'Angleterre*, dans les MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS DE 1793, et le comte DE LA FERRIÈRE, *Les projets de mariage d'Élisabeth*.

de savoir comment il fallait les entamer. Les Français désiraient traiter avant tout le mariage de la reine avec le duc d'Alençon, qui ne se fera jamais, d'après Granvelle. Les Anglais voulaient au contraire donner la préférence aux négociations concernant l'alliance. Sur ce Élisabeth écrivit au duc « qu'elle tient estre tant surprins de son amour, qu'il ne laissera de faire parler par ce qu'elle voudra » (p. 350). A Morillon il écrivit (20 juin 1584, p. 343) que le duc ne sera pas prêt de sitôt pour entrer aux Pays-Bas, et si les avis de l'ambassadeur espagnol sont exacts, il doit être en secret auprès de la reine. On croit que c'est pour en obtenir de l'argent; car, en ce qui concerne son mariage avec Élisabeth, il n'y croit pas. S'il était célébré, ce ne serait pas ce qu'il y a de pire pour l'Espagne (p. 343). Au surplus, ni l'Angleterre, ni la France ne font des levées de gens de guerre en Allemagne, ni en Suisse.

Il y avait du vrai dans l'appréciation de Granvelle. Henri III ne voulait pas faire une guerre ouverte à l'Espagne. Ses intérêts politiques ne le demandaient pas plus que ceux de Philippe II. Seulement Henri voulait, comme sa mère, arrêter l'essor de son puissant voisin.

D'autre part, il n'est pas moins vrai que le duc d'Alençon persistait à vouloir secourir Cambrai, malgré tout ce que Henri III avait l'air de vouloir faire pour l'en empêcher. Marguerite de Parme espérait que le duc rencontrerait plus d'obstacles qu'il ne prévoyait, et ce d'autant plus que l'argent lui manquait. Quant à l'assistance secrète prêtée par Henri à son frère, elle croyait, comme le cardinal, qu'il fallait faire entendre au roi de France un langage catégorique et tenter la diversion convenue (p. 368).

Granvelle ne se faisait plus d'illusion sur l'aide que Catherine de Médicis et Henri III prêtaient à d'Alençon. Leurs dissimulations, dit-il, se découvrent maintenant clairement; sinon le duc ne pourrait faire ce qu'il a entrepris. C'est au moyen d'une bonne diversion qu'il faut combattre le mal (pp. 388, 389). En attendant le duc avança, ravitailla Cambrai, où il entra, le 18 août 1584, « à la barbe des nôtres ». Alexandre Farnèse en était singulièrement

contrarié, « mais il ne pouvait faire autrement, trouvant si peu d'infanterie que, encore que l'on compte pour 5 régiments, n'ont été que de 1,500 têtes, ce qui ferait 30 par enseigne. »

Cette pénurie d'hommes donne occasion à Granvelle de faire connaître les fraudes des chefs de guerre qui portaient en compte des hommes absents de leurs régiments. Ainsi d'Aubignies n'avait que 550 hommes dans son régiment au moment de la revue. Il prétendait qu'il avait beaucoup de malades et que d'autres étaient allés en maraudage. « C'est ainsi, dit Granvelle, qu'ils en usent quand on les prend au pied levé, et quand ils sont avertis du jour de la revue, ils empruntent des gens de tous côtés. De cette manière on traite notre roi; et s'il n'y fait mettre de l'ordre, en ordonnant que les compagnies soient complètes, ce sera toujours la même chose, et on dépense à cet effet des montagnes d'or » (p. 417).

Tout le monde était étonné de voir qu'avec si peu de monde on avait voulu entreprendre le siège de Cambrai, tandis que les assaillants étaient pour ainsi dire assiégés dans leurs propres campements.

Dès que le duc d'Anjou était parvenu à son but, c'est-à-dire au ravitaillement de Cambrai, il s'était retiré avec tous ses volontaires, auxquels manquaient vivres et argent. De sorte que les frais de son expédition montaient à peine à 5,000 sous, selon Morillon.

A la suite de cet exploit, Tassis demanda des explications sur ces faits à la cour de France. Maldonado rendit aussi compte au roi de la conférence de son ambassadeur avec Henri III et sa mère. Ceux-ci présentèrent des excuses à propos de ce qui s'était passé et firent démonstration de bonne volonté pour resserrer les liens d'amitié avec Philippe; ils demandèrent d'y admettre le duc d'Alençon, en disant qu'il était prêt à abandonner les rebelles et contribuerait à les faire rentrer dans leur devoir « outre beaucoup d'autres bonnes choses qui pourraient en résulter, prétendant à l'alliance plus étroite par le mariage dudit d'Alençon avec l'une des infantes, sans dire avec quel acte il prétendait audit mariage. Et mettant en avant tout ceci, sans

connaître la volonté dudit d'Alençon, après avoir dit pour s'excuser qu'il est en âge, pour non souffrir faim, ni se vouloir gouverner à la volonté d'autrui. » Tout cela, ajoute Granvelle, se réduit à ce que l'abbé Guadagni a proposé (pp. 452, 453, 447, 459, 490).

En dépit de toutes ces belles promesses d'Alençon et ses gens continuent « de faire et de machiner le pis qu'ils peuvent ». D'après les lettres de Tassis, le duc était passé en Angleterre, et le roi de France affirmait ouvertement que son frère était marié avec la reine et que les noces étaient faites et accomplies.

Malgré toutes ces assurances, Granvelle n'y croyait pas.

Si ce mariage a lieu, ajoute-t-il, les deux époux s'en repentiront, et de cette union « pourront succéder tels troubles qui nous éclairciront et arrangeront nos affaires » (p. 459). De son côté Marguerite de Parme émet l'avis qu'il ne faut pas dissimuler plus longtemps aux Français le mécontentement qu'ils inspirent par leurs intrigues. Il faut couper court à leurs machinations. S'il est vrai que d'Alençon est en Angleterre et si son mariage avec Elisabeth est décidé, il faut en prévoir le but et les conséquences (p. 461).

La lettre adressée à Philippe par Maldonado (5 août 1580) fournit encore d'autres renseignements sur les affaires du duc d'Alençon. Ce diplomate fait connaître à son maître ce qu'il a appris de l'entrevue de l'envoyé anglais Strafford avec le duc et le roi de France. D'Alençon aurait fait connaître qu'il considérait Elisabeth comme sa femme et qu'il n'attendait plus pour se marier que le consentement de son souverain. Celui-ci déclara que son frère était parfaitement libre sous ce rapport.

De l'avis de Maldonado, Elisabeth veut arracher les Pays-Bas à Philippe II pour en doter son futur mari. Grâce à l'intervention de cette reine, les états rebelles, le prince d'Orange et la ville de Gand ont décidé d'envoyer à d'Alençon des députés chargés de lui offrir la couronne des provinces insurgées. Henri et sa mère sont au courant de toutes ces machina-

tions. Jalouse de la puissance toujours croissante de Philippe, Élisabeth redoute une attaque de la part du roi, dont les conquêtes récentes en Portugal augmenteront encore la puissance (p. 531). Cet avis de Maldonado était évidemment erroné. Élisabeth ne voulait pas et ne pouvait vouloir la domination du duc d'Alençon et par conséquent celle de la France aux Pays-Bas. Toutes ses lettres et celles de son agent le font voir à l'évidence.

L'instruction donnée par Henri III au sieur de la Fin (21 décembre 1580, p. 535) renferme sur la conduite du duc d'Alençon des renseignements très circonstanciés. Le biographe de ce prince y trouvera des détails très précis concernant sa position vis-à-vis de sa mère et de son frère, et son intervention dans les affaires de France et des Pays-Bas. Henri III recommande à son frère d'abandonner ses projets. Car, dit-il, le roi d'Espagne, qui a des intelligences dans le royaume de France, tirerait bon profit du malheur d'autrui; il aurait beau jeu pour se jeter dans ce pays « et y dresser et bastir ce qu'il a possible de longtemps projeté avec le ministère de beaucoup de serviteurs et amys qu'il y a, comme Leurs Majestés ont fort particulièrement dict au Sr de la Fin. »

VIII.

Au moyen des documents publiés dans le volume précédent nous avons fait connaître comment Granvelle s'était décidé à faire assassiner le prince d'Orange. Notre tome VIII renferme des lettres par lesquelles il manifeste l'intention bien formelle de persister dans ce dessein. Nous verrons, dit-il, en s'adressant au roi, le 4 juillet 1580 (p. 78), quels seront les résultats du ban prononcé contre le prince et ceux qui voudront encore s'attacher à lui. Cette mesure réussira peut-être. Si la mise à prix de sa tête pouvait déterminer quelqu'un à nous en débarrasser, je crois, continue-t-il, que nous aurions fait un grand pas vers la pacification générale. Il y a lieu d'être persuadé que chacun est las des misères et des calamités, suites nécessaires de

la guerre. Il faut maintenant poursuivre les armements et les hostilités, sinon l'ennemi le fera; il s'emparera de tout le territoire qui nous reste, pour y achever l'ancantissement de la religion catholique et miner la domination de Votre Majesté. Cette manière de voir était entièrement partagée par Marguerite de Parme.

Parfois le cardinal se faisait illusion à propos de la position du prince, surtout depuis la réconciliation des provinces wallones. Plusieurs personnages de Flandre et de Brabant assurent, dit-il, qu'ils aimeraient mieux se soumettre aux Espagnols qu'aux Français. Ils déclaraient, en outre, que le crédit du prince d'Orange baissait tous les jours (pp. 159, 343). Rien n'était moins vrai. Le Taciturne, soutenu à la fois par la France et l'Angleterre, et par les provinces insurgées, se tirait bien d'affaire, malgré la défection des provinces wallones.

Afin de diminuer les ressources pécuniaires des rebelles, Granvelle voulait interdire le commerce des insurgés avec l'Espagne, dans le but d'enlever au Taciturne les ressources qui le soutenaient. Cette manière de voir de Granvelle était en contradiction manifeste avec celle du cardinal de Tolède, qui défendait « l'intérêt de ceux de pardeça qui n'est pas fort considérable pour un si grand bien; et je sollicite que l'on en vienne à ce, et de serrer aussi celui de Portugal, et que l'on empêche les aluns que les mectra en nécessité » (p. 160).

L'apologie du prince récemment publiée irrita Marguerite au suprême degré. Elle en envoya un exemplaire au cardinal pour qu'il le remit au roi. Le monarque y verra comment il est traité par ce personnage. Certes, ajoute-t-elle, les grands rois n'ont pas à se soucier des écrits et des paroles de semblables individus; mais ils devraient néanmoins chercher à débarrasser le monde d'êtres semblables, qui cherchent à inquiéter les gens, à troubler la religion et le repos des peuples. Ce sont des crimes qui méritent châtement (p. 288). En la remerciant de cet envoi, le cardinal ajoutait : « On doit, à mon avis, tenir à louange que tels méchants parlent mal de gens de

bien, et n'y a, à mon avis, pour quoi répondre à tels écrits ; et tous gens de jugement connaîtront évidemment que ce sont tous mensonges inventés de pétulance, et ne peut sortir autre chose d'un méchant cœur, si plein de venin. » Le roi en avait aussi reçu un exemplaire par l'intermédiaire du prince de Parme. En écrivant ainsi à la duchesse, Granvelle lui annonce qu'il partage son opinion « que contre de telles gens il faut user de force, et qui pourrait avoir le principal en mains, mériterait tout exemplaire châ-timent, et il n'y a peine qui se puisse dire suffisante à ses démerites ; mais il se gardera, tant qu'il pourra, de tomber en nos mains » (p. 311).

La lettre du prévôt Fonck, adressée (11 juillet 1580) au Sr de Vaux, renferme aussi des phrases lancées contre le prince d'Orange. Il espère que Dieu châtiara tous ceux qui, pour complaire à un homme pervers, étranger et Allemand, oublient leur propre souverain légitime et ne se soucient plus de leurs anciens amis et compatriotes. Après la prise de Zierikzee et lorsque les Espagnols commençaient à se mutiner, les partisans du prince d'Orange publiaient partout dans les villes soumises au roi que le peuple avait perdu la tête en souffrant une pareille guerre, entreprise dans le but de soutenir l'ambition de quelques Espagnols et de faire entrer dans le pays des troupes étrangères.

Actuellement, dit Fonck, le roi a ordonné la retraite de ces troupes ; il rétablit nos anciens privilèges, usages, honneurs et prééminences. Pourquoi, se demande-t-il, n'agissons-nous pas de même, en faisant comprendre qu'il n'y a plus lieu maintenant de nous entregorger et nous ruiner, si ce n'est pour favoriser l'esprit de domination du prince d'Orange? Aux Pays-Bas, il y a des localités où l'esprit d'opposition est bien plus développé qu'en France. En allant d'Arlon à Paris et de là à Orléans vers Nantes, il avait pu constater que partout la nouvelle religion avait fait place à l'ancienne (p. 528).

Toujours opposé aux réunions des États généraux, nous l'avons fait voir dans les volumes précédents, Granvelle n'admettait pas les propositions de

Dennetières tendant à leur demander avis. En présence du mal produit, dit-il, par ces assemblées à l'époque où elles étaient, du moins en apparence, fidèles à leur maître, il n'y a rien à en espérer, spécialement après avoir admis les conditions proposées par les provinces wallones. Celles-ci possédaient un territoire très restreint en comparaison de celui occupé par les insurgés de Brabant, de Flandre, de Hollande, Zélande, Frise, Utrecht, Gueldre, Zutphen, etc. Si le roi convoquait les États, ils se moqueraient d'une pareille convocation ou bien ils enverraient des agents dévoués au prince d'Orange. Celui-ci a tout à dire au moyen des magistrats qu'il a placés dans les différentes villes. Il a en outre à sa disposition les garnisons étrangères qu'il y a installées, les pasteurs de sa secte qu'il a envoyés partout. La preuve de cette influence résulte clairement des conférences de Cologne. Si les États se contentaient de donner leur avis en laissant au roi le soin de décider les questions, le mal serait moins à redouter; mais ils s'en garderont bien. Après avoir fait cette déclaration, le cardinal finit par engager le roi à consulter Marguerite de Parme, qui partagera sans doute sa manière de voir à ce sujet.

Le roi approuva toutes ces considérations. Comme il pouvait remettre la décision de cette affaire à un autre moment, il chargea Granvelle de rédiger la minute de la lettre destinée à la duchesse.

IX.

La conquête du Portugal par Philippe II a fait l'objet de la publication d'un grand nombre de documents, imprimés dans les tomes XXXII et suivants des *Documentos inéditos para la historia de España*. Ces documents portent un titre spécial, celui de *Correspondencia del duque de Alba con Felipe II y otras personas sobre la conquista de Portugal*. Nous recommandons l'examen de cette publication dans le cas où le lecteur désirerait des renseignements plus amples que ceux donnés sur cette conquête par Granvelle.

Si nous avons cru devoir parler de cet événement, c'est à cause de la grande influence qu'il a exercée sur notre pays. Constamment absorbé par ses projets de conquête de l'ancienne Lusitanie, Philippe II ne s'occupait guère des Pays-Bas, au grand regret de Granvelle et de Marguerite de Parme.

Au commencement de l'année 1580, la question de la succession au trône de Portugal fut vivement agitée. Toujours malade, constamment souffrant, le roi-cardinal s'affaiblissait visiblement. La mort semblait imminente. En vain il avait voulu éviter une compétition à sa succession en proposant (8 janvier 1580) aux Cortès de reconnaître à titre de souverain Philippe II, roi d'Espagne. Sa demande fut rejetée. Enfin il mourut le 31 du même mois.

Les prétendants à cette succession ne firent pas défaut. C'étaient : le roi d'Espagne, don Antonio, le bâtard de Portugal, Emmanuel Philibert, duc de Savoie, Ranuce Farnèse, petit-fils de Marguerite de Parme, Catherine, épouse de Jean, duc de Bragance, Catherine de Médicis. Très intéressées à ne pas laisser à l'Espagne le champ libre à des agrandissements nouveaux, les puissances étrangères combattaient les prétentions de Philippe II au trône de Portugal. La France, l'Angleterre et les provinces insurgées aux Pays-Bas avaient constamment les yeux fixés sur les réclamations du roi, pour les combattre et tirer parti de la situation.

Selon la manière de voir de Granvelle, les prétentions de Philippe étaient très fondées. A son avis, le roi devait ceindre la couronne de Portugal. Lorsque Marguerite de Parme faisait, dans ces lettres, allusion aux droits de son petit-fils, le cardinal évitait de répondre d'une manière formelle aux demandes de la duchesse. Ou bien il déclarait que l'on ne parlait pas des droits de Ranuce. Une autre fois l'affaire n'avait pas encore été examinée, puis le temps n'était pas venu pour en entretenir le roi. Finalement il répondit aux instances faites par la duchesse, qu'il n'était pas convenable d'en parler en ce moment, le roi étant persuadé que son droit à lui était le mieux fondé (p. 52).

Sincèrement dévoué à Philippe, Granvelle défendait avec vigueur les droits de son maître à la couronne de Portugal. Il fit part au gouverneur général des Pays-Bas de la proposition du roi-cardinal aux Cortès en faveur de Philippe, sans faire connaître l'opposition des Portugais. Le clergé et la noblesse de ce pays approuvaient, dit-il, la déclaration du roi; mais le peuple de Lisbonne n'était pas disposé à accepter cette solution. Granvelle fit comprendre à Alexandre de Parme que si le futur souverain accordait des privilèges nouveaux, les difficultés cesseraient peut-être. En tous cas, si les affaires s'arrangeaient, Philippe pourrait désintéresser plus ou moins les prétendants (p. 21). Cette dernière phrase était évidemment à l'adresse du gouverneur général, père de Ranuce.

Au moment du décès du roi de Portugal, Philippe se préoccupait surtout de la question de savoir s'il pouvait pénétrer dans ce pays du consentement des habitants, ou s'il était obligé d'employer la force (pp. 50, 51). Malgré le désir de Granvelle de voir son maître sur le trône de Portugal, il ne prit aucune part aux négociations entamées avec ce pays. Celles-ci étaient exclusivement du ressort des conseillers de Castille. Il s'était permis néanmoins de faire remarquer au monarque, au moment du départ de celui-ci pour le Portugal, qu'il devait bien songer à ce voyage, « l'advertissant des provisions nécessaires et des considérations qu'il lui semblait devoir tenir. » J'ai, continue-t-il, des doutes sur le bon résultat, parce que je n'y vois pas l'ordre que je désire et parce que l'on donnera aux Français et aux Anglais le temps de s'en mêler plus qu'il ne convient (p. 56).

A force de s'occuper de la question portugaise, tout le reste était oublié. Voulant mettre un frein aux entreprises secrètes de l'Angleterre et de la France, le roi ne se préoccupait plus que du Portugal, au point d'oublier complètement les Pays-Bas (p. 50). Ce qui fait dire par Granvelle (p. 56) : « Portugal nous fait la guerre aux Pays-Bas plus que nous ne faisons à Portugal dans l'Espagne. »

De leur côté les Portugais voulaient que le peuple jugeât lui-même de

la valeur des droits allégués par les candidats, prétention à laquelle le roi refusait de souscrire. Au yeux de celui-ci, ses droits étaient trop bien établis pour les soumettre à la décision de n'importe qui. Un livre les énumère, dit Granvelle; mais, ajoute-t-il, ce volume n'a pas encore paru, malgré ses instances sur ce point, « car, dit-il avec raison, si par cet écrit les droits de Sa Majesté sont clairs, la publication servirait à justifier ses actions » (p. 449). Cependant il reconnaissait volontiers que les affaires de Portugal marchaient très bien. Le pape y avait envoyé le cardinal Bicario; et le duc d'Albe s'appropriait déjà à y faire son entrée, à la tête d'une bonne armée, pour obliger les Portugais à s'arranger « ayant Sa Majesté traité fort favorablement, ouy et négocié avec les ambassadeurs. »

Granvelle exprime (p. 52) l'espoir que le roi viendra à bout de ce pays « sans frapper coup ». L'armée espagnole est prête, tandis que les Portugais n'ont pas encore pris aucune mesure pour se défendre contre les forces envahissantes. A l'étranger personne ne bouge en leur faveur. A Badajoz les troupes espagnoles devaient se réunir pour le 15 avril 1580, tandis que le roi et sa famille étaient déjà arrivés à Merida. De là ils devaient se rendre dans la première de ces villes, où la cour sera mal installée, mal nourrie. Ceux, ajoute-t-il, qui sont en Portugal avec le duc d'Osuna pour y négocier au nom du roi, sont là à grands frais depuis plus d'un an. Leurs travaux sont de peu d'importance; ils importunent le roi pour qu'il se rende aux frontières. A leurs yeux c'est le meilleur moyen de réussite; ce départ produirait un effet extraordinaire sur les Portugais. Ce sont ces motifs qui ont engagé le roi à se mettre en route « hors saison ». En attendant ceux-ci ne bougeaient pas (pp. 56, 57).

De l'avis de Granvelle, le duc d'Albe, chargé du commandement des troupes en destination de Portugal, marchait lentement, selon son habitude. Jamais, dit le cardinal, il ne sera battu, parce qu'il marche avec sûreté, quoi qu'il en coûte. Depuis le 12 juin 1580 il devait déjà être en campagne; mais, à partir du 5 avril, il remet constamment les affaires de cinq en cinq

jours. Attendait-il les Espagnols qui devaient rentrer des Pays-Bas et peut-être des Allemands? C'est possible. Ces retards contrariaient le roi qui ne lui a pas encore remis sa nomination de général, on ne sait pourquoi. De son côté, le duc se plaint de ce retard. Au surplus, il entrera seulement en campagne pendant le mois de juin 1580, et jusqu'ici il n'avait pas encore quitté le territoire espagnol. En attendant, le roi et la reine se rendirent à une lieue de Badajoz pour voir passer les gens de guerre, sauf les Italiens et les Allemands, qui n'étaient pas encore arrivés. Le duc d'Albe exigea en outre une armée plus forte, malgré l'inactivité des Portugais, qui ne faisaient aucuns préparatifs de défense. Il en est même qui vinrent rejoindre l'armée espagnole. Ces circonstances engagèrent le roi à presser son général en chef. Enfin les sommations furent faites; de sorte que, pour le 25 juin, les Espagnols devaient arriver devant la ville portugaise la plus rapprochée des frontières. Si cette ville ne se rendait pas, l'attaque commencera immédiatement; mais, en fait, il n'y a rien à craindre : les Portugais n'avaient ni gens de guerre, ni chevaux, ni argent, ni chef; et l'un ne voulait céder le pas à l'autre. Quant aux prétendants, ils n'avaient pas le moindre succès. Le seul obstacle à redouter par les Espagnols, c'était la haine que les Portugais vouaient aux Castillans; mais enfin ils devaient y passer.

Au moment de terminer sa lettre, le cardinal ajoute que plusieurs places des frontières se sont déjà rendues; les troupes Espagnoles y entrent sans coup férir, sans faire du mal à qui que ce soit. A Villaviciosa, principale place du duc de Bragance, on a trouvé des munitions de guerre. Des Maures de Séville, de Cordoue et d'autres lieux avaient organisé une conspiration, qui a été découverte. Quant à don Antonio, il n'obtenait pas grand succès, et se rendait à Lisbonne où régnait la peste (pp. 71, 72). Il est vrai qu'il s'était fait proclamer roi par le menu peuple, mais les gouverneurs s'y étaient opposés. En attendant, l'armée espagnole avançait toujours (pp. 103, 105).

Cette guerre, le comte Pierre-Ernest de Mansfeld l'avait fait remarquer,

mettait des entraves aux affaires des Pays-Bas par suite du défaut de payement de la solde des militaires. De là des émeutes chez les troupes allemandes, réunies dans le Luxembourg, province si dévouée au roi. Enfin il fallait bien passer par là : la guerre de Portugal étant une nécessité politique. Le roi a été obligé de l'entamer pour ne pas faire du tort aux siens; s'il n'avait pas agi ainsi, sa conduite aurait été mal interprétée par ses sujets espagnols. C'était une question d'amour propre national. Ce qui fait que les succès vont toujours en augmentant. Plusieurs places importantes se sont rendues.

En dépit de la proclamation de don Antonio, la plupart des gouverneurs se rangeaient du côté de Philippe. Cette situation était excellente. Ce qui n'empêcha pas Granvelle d'écrire à Paris, à Lyon et à tous les ministres d'Italie pour arrêter les desseins de l'étranger de faire une diversion en Portugal ou de fournir des secours à ce pays, en voyant que le roi avait pris les armes et qu'il était déjà très avancé dans son entreprise (p. 120.)

La flotte portugaise chargée de trésors était enfin arrivée à Lisbonne, où les Cortès devaient se réunir pour prêter serment au roi. A ce propos Granvelle ajoute (p. 137) : « L'on dit la ville si belle, que je me doute que l'on le (le roi) nous entretiendra là quelque temps. »

Personne, ajoute le cardinal, ne parle encore du duc de Bragance. Il ne sait qu'en penser. Quant aux droits de Ranuce Farnèse, il ne faut pas en parler pour le moment et attendre le retour du souverain, qui est persuadé que ses droits à lui sur le Portugal sont les seuls valables. L'évêque de Parme, chargé par le roi de négocier dans ce pays, était revenu sans dire mot à Granvelle de ce qu'il y avait fait. Il s'est contenté de lui rappeler que l'entreprise était facile, mais qu'elle pourrait, dans la suite, soulever des difficultés. Lorsque le cardinal le pressait, pour lui écrire à ce sujet, il répondit qu'il avait averti le duc d'Albe de toutes ces affaires (p. 137).

Le roi était enfin maître du Portugal et de la flotte de ce pays arrivée des Indes. Granvelle ne se contentait pas de ce résultat; les Espagnols

n'avaient pas poursuivi Don Antonio, comme ils auraient dû le faire suivant les conseils du cardinal. On le cherche en vain de tous côtés. Un autre inconvénient se présentait encore : personne n'a pourvu, ni au gouvernement, ni aux affaires de justice, ni à la police, ni à la réparation des forts conquis, ni aux mesures nécessaires pour assurer la nouvelle conquête (p. 142). Dans une autre lettre (p. 162) le cardinal revient encore sur le même thème. Par suite d'une faute inexcusable, Don Antonio s'est échappé blessé, et accompagné de six chevaux. « J'escripvis, dit-il, après la bataille quatre fois que l'on renvoyat après, et que ce que plus nous importoit estoit de l'avoir entre noz mains. Il s'est différé d'envoyer après près de troys semaines. Cependant il s'est refaict, et rassemble gens de nouveaul, et est entré en une villette nommée Porto, où il a tallé la teste à ceulx qui s'estoient rangé du costel de Sa Majesté » (p. 168). A chaque instant Granvelle revient sur « la lourde faulte du duc d'Albe qui ne fit poursuivre Don Antonio après la déroute, ni 22 jours plus tard, qu'est chose inexcusable » (p. 171). Le bâtard était encore toujours à Porto avec ses soldats. Sancho Davila ne s'y est pas encore rendu avec ses gens de mer et de terre. Le duc de Medina Sidonia devait arriver à Badajoz à la tête de 8,000 piétons, ce qui déplaira au duc d'Albe, qui n'est pas tout à fait dans les bonnes grâces du roi. Quant aux affaires de Portugal, personne n'y met de l'ordre (p. 172). Finalement une bataille livrée près de Porto, le 29 octobre 1580, mit toute l'armée de Don Antonio en déroute. La relation en est imprimée à la page 176. Porto se rendit.

Un moment on crut que le prétendant était pris (p. 182). On parlait même de sa mort; mais il n'en était rien. La lettre de Granvelle à Marguerite, du 23 décembre 1580 (p. 228), constate que Philippe était à Elvas, en Portugal, où il avait été bien reçu par trois évêques, par plusieurs nobles et seigneurs. Toutefois il avait suspendu son départ pour Lisbonne, où régnait la peste, d'après un avis donné par le duc d'Albe. Peut-être la réunion des Cortès aura-t-elle lieu à Elvas, dont les habitants ont bien

reçu le roi. Personne ne fait plus d'opposition par les armes au monarque. Le 27 décembre 1580, don Rodrigo d'Alincastro, au nom du duc et de la duchesse de Bragance et de leur fils, prêta serment de fidélité à Philippe, à titre de roi de Portugal. Le duc et la duchesse devaient venir incessamment baiser les mains à Sa Majesté. Le roi leur avait fait rendre Villaviciosa et d'autres places qui leur appartenaient (p. 233). A partir de cette date, le roi recevait tous les jours des seigneurs et des nobles portugais qui venaient lui rendre hommage. Le monarque les accueille fort bien « les traicte de sorte, et se sçait bien accomoder aux humeurs du pays comme l'ayant appris de sa mère » (p. 244).

Les succès de Philippe en Portugal allaient toujours en croissant. Il devait se rendre à Tomar pour y faire ses dévotions pendant la semaine sainte et les Pâques et s'entendre avec les délégués des Cortès (p. 274). Quant à don Antonio, il y avait toujours incertitude sur son sort. D'après Jean Tassis il était en Portugal; selon Mendoce il serait en Angleterre (pp. 274 et 279). Enfin à Thomar on faisait, en avril 1581, des apprêts pour recevoir le serment général. A cet effet un grand nombre de délégués des Cortès et plusieurs nobles avaient déjà comparu. On y attendait aussi le duc de Bragance, et l'on devait faire aux États des propositions pour commencer les séances (p. 304). En attendant les flottes naviguaient vers les Indes orientales et occidentales pour résister aux Français et aux Anglais, qui veulent s'y rendre dans le but d'y faire profit, comme le fit Drake en 1580 (*ibid.*, p. 308).

Granvelle put enfin annoncer à Marguerite de Parme que les Cortès de Portugal avaient prêté serment au roi et à son fils. Une amnistic fut immédiatement publiée, mais avec quelques restrictions. Ensuite Philippe faisait des apprêts pour se rendre à Lisbonne, où la peste avait cessé (p. 308).

Les réformes qui devaient être introduites dans ce pays exigeraient beaucoup de temps, et comme l'on procède en tout lentement, dit Granvelle, des mois se passeront encore avant le retour du roi en Espagne

(p. 310). Cette lettre donne aussi des renseignements sur les projets concernant le futur gouverneur du pays.

D'autres missives adressées par Granvelle à Marguerite fournissent encore, sur les événements de Portugal, des renseignements qui n'ont pas une grande importance. Dans celle du 3 septembre 1581 (p. 388) il parle de la flotte portugaise qui est arrivée dans le voisinage de Lisbonne. Ce sont trois fort grands galions chargés d'épicerie d'une valeur de trois millions. Le capitaine-major de ces galions n'avait pas voulu aborder l'île de Terceira, qui s'est déclarée en faveur de don Antonio. Des moines appartenant au parti de ce prétendant étaient venus trouver le capitaine. Ce qui a fait dire par le cardinal qu'il n'y aurait pas eu de mal de les jeter à la mer ou de les embarquer pour les amener au roi.

Don Antonio était en ce moment en Angleterre, où il avait armé des navires au nom de la reine et en compagnie de Drake. Le comte de Vimioso, réfugié en France, y faisait de même. La reine mère lui avait associé Strozzi; mais, ajoute le cardinal, on y a pourvu (pp. 388, 412).

X.

Bien souvent Philippe II perdait de vue la question financière, spécialement lorsqu'il s'agissait de maintenir l'autorité royale dans les pays soumis à son sceptre. A peine l'or recueilli dans le nouveau monde suffisait-il aux dépenses excessives occasionnées par les guerres et les agitations politiques dans ses immenses possessions. Cet or, ramené par les flottes des Indes en Europe, y était dépensé par des fonctionnaires rapaces, toujours disposés à voler le gouvernement lorsque l'occasion s'en présentait, dans l'administration civile comme dans l'armée. Le mal était tellement invétéré et incurable que Granvelle, malgré sa bonne volonté et en dépit de ses dénonciations, ne parvint pas à y porter remède. Le roi lui-même se résignait à subir le résultat de ces vols manifestes.

Maitre absolu des finances de l'État, Philippe avait le droit de les laisser exploiter; mais il oubliait un point essentiel : l'or est un métal qu'il pouvait répandre à volonté ou laisser à la merci de qui il voulait. Il n'en était pas de même des hommes qu'il envoyait aux Pays-Bas, où le plus souvent ils trouvaient leur tombeau. Il n'était pas facile de les remplacer par l'or, répandu à profusion. L'Espagne y perdait à la fois la fleur de son aristocratie, ses ressources pécuniaires et ses richesses. Ce magnifique pays s'épuisait complètement par ses armements sur mer et sur terre. Idiaquez avait beau recommander la parcimonie (p. 1), le mal continuait. Il fallait du reste contenter les royalistes par de grandes largesses (p. 2).

Une des plus graves difficultés, dit Granvelle au prince de Parme (p. 12), est celle de se procurer des fonds au moment voulu. Malgré ses réclamations auprès de l'*Hazienda*, espèce de conseil des finances, il ne put rien obtenir. Il a beau représenter à ce corps financier les dangers d'une pareille situation en ce qui concerne le payement des gages des troupes, rien n'y fait. Les agents de l'*Hazienda* sont, il est vrai, parfois poussés à l'activité par le roi (p. 23); l'argent fait toujours défaut. De son côté, le cardinal ne cessa d'en demander pour en envoyer aux Pays-Bas, afin que les troupes espagnoles qui devaient quitter ces provinces pussent se rendre en Italie selon la convention faite avec les provinces réconciliées (p. 31). Malgré toute sa bonne volonté, le cardinal ne parvint pas à faire marcher les gens de l'*Hazienda*. Ces lenteurs sont désespérantes, dit-il; elles causent au pays des pertes énormes. Je n'omets, continue Granvelle, de mettre en avant des expédients pour trouver de l'argent, prévoyant qu'en ce moment cent mille écus feraient plus de bien qu'un million dépensé plus tard. L'on pourrait anticiper les rentes de plusieurs années et faire des emprunts; il y a les mines qui, plus riches en Espagne qu'aux Indes, sont abandonnées dans la crainte que d'autres personnes y mettent la main. « Et pour vouloir pour le roy trop de prouffict, sur ceux qui y mettent la main, tout demeure là sans gain. J'en escripvis

encoires hier. Je ne sçai ce que l'on en fera. D'une mine d'argent que les Fugger ont prins en main, Sa Majesté en a tiré, en peu d'années, plus de quatre millon d'ecuz, oultre la commodité des Indes, que sans vis argent ne peuvent bénéficier leurs mines... Mais nous dormons... La situation du Portugal absorbe toutes les pensées. »

Dans une autre lettre du 7 mai 1580 (p. 50), il dit : Je sollicite l'*Hazienda*; mais ni mes prières, ni celles du roi lui-même ne produisent aucun effet. Les personnes attachées à cette administration secondent très mal les affaires et perdent beaucoup de temps à ne rien faire. S'il n'y avait pas de ressources, elles seraient plus excusables; mais il n'en est rien. On a beau mettre à leur disposition tous les expédients possibles, ces gens « entendent flochement et perdent leur temps en visites et plaisirs et arrangent leurs affaires personnelles. C'est ainsi que le roi doit s'occuper de tout; toutes les affaires passent par ses mains; il se tue. De manière que rien n'est expédié à temps, et la signature tarde souvent ». « Certes, ajoute Granvelle, je m'en désespère et le cœur me crève. Aldobrandino pourra le certifier (p. 50). » Puis il en revient encore au thème des profits que l'on pourrait tirer des mines (p. 51). Il pense aussi qu'il serait possible de se procurer des fonds en donnant à titre de fiefs des terres situées aux Indes, question qui fut déjà traitée à Gand au moment du départ du roi, lorsqu'on en offrait onze millions; mais rien ne se fit. Les négligences des employés de l'*Hazienda* étaient telles, que le Foucker était prêt à donner ses lettres de crédit, lorsque ceux de la *Hazienda* n'avaient encore rien fait au bout d'une année entière. Ils n'avaient plus aucun crédit chez ce banquier.

Les flottes des Indes, chargées d'or, étaient toujours attendues avec impatience. En annonçant à Morillon l'arrivée d'une de ces flottes, Granvelle disait : Vers la fin du mois de juillet ou au commencement du mois suivant (1580), elle sera ici fort riche. Je voudrais qu'elle y fût déjà : cela pourra aider; et la *provision* fraîchement envoyée n'est si minime

que mettant en compte les 150,000 écus des banquiers Bonvisi et les 150,000 de Thomas Balboni, que le président de l'*Hazienda* promet de compléter et 500,000 en lettres de crédit du Foucker, et 150,000 que Navarette est allé négocier et que l'on donne satisfaction aux Malvidi, ce sont de très jolies sommes; il n'est pas temps de payer les dettes, mais d'acquitter la solde par mois. C'est le Portugal qui absorbe toutes les ressources financières (p. 168). La flotte de la Nouvelle-Espagne venait heureusement porter remède à cette situation. Elle ramenait cinq millions. Celle des Indes portugaises était également en route. Afin d'en assurer le passage, le roi venait d'envoyer des vaisseaux aux Açores (p. 120). Granvelle ne cessait de travailler afin de pouvoir envoyer des fonds nouveaux aux Pays-Bas; mais il comptait sans les gens de l'*Hazienda*, qui ne se remuaient pas. Maintes fois il rappelait cette affaire au roi en lui faisant remarquer qu'il y avait danger à la remettre (p. 120). Finalement, par une lettre du 4 septembre 1580, il annonça à Marguerite de Parme l'envoi de 500,000 écus, somme qui devait l'aider, sans toutefois songer à distribuer des récompenses, et pour payer uniquement les soldats (p. 156).

La pénurie du trésor était telle, que le comte d'Olivarès, ambassadeur de l'Espagne à la cour de Rome, ne put se mettre en route.

Cette pénurie s'explique très bien au moyen des renseignements fournis dans la lettre écrite, le 31 mars 1581, par Thomas Myller au cardinal de Granvelle. Elle renferme des détails extrêmement intéressants sur le gaspillage des deniers publics à Madrid. Le cardinal avait déjà introduit dans l'*Hazienda* plusieurs réformes; mais il en restait encore un grand nombre. Des abus de confiance avaient été commis par le trésorier général. Il détenait les fonds et en disposait comme il l'entendait, en faisant valoir ses intérêts et ceux de ses créatures. Personne n'osait lui faire de remarque à ce sujet, dans la crainte de s'attirer des désagréments. L'auteur de la lettre le savait par expérience. En terminant, Myller exprime son étonnement de ce que personne n'ait jusqu'ici révélé ces faits au roi (p. 290).

A la suite de cette lettre nous en publions une de Granvelle (p. 294) par laquelle il informe Marguerite de Parme de ce qui se passe, pour l'envoi de fonds, à l'administration de la *Hazienda*, constamment en retard. Les personnes attachées à ce ministère sont « toujours tardives, et pour donner à entendre à Sa Majesté qu'ils regardent son profit, ils la ruinent de tous côtés, et n'oublient de faire le leur. J'en dis clair de ce qui se passe, ni ne cesserai que Sa Majesté n'y mette remède; car, à la vérité, elle est fort mal servie, et j'espère bien qu'à son retour de Portugal l'on y regardera de près ».

XI.

Des membres de la noblesse artésienne étaient parvenus à diriger le mouvement réactionnaire des provinces wallones contre les Flamands. Grâce à l'intervention adroite de Farnèse, ce mouvement obtint un succès complet. Préférant le gouvernement de Philippe II à celui des États-généraux, ils voulaient rompre complètement avec les Gueux et leurs adhérents. Ils suivaient volontiers la réaction des catholiques français contre les Huguenots, de la même manière qu'ils avaient admis antérieurement le mouvement contraire, lorsque celui-ci se manifesta chez leurs voisins du midi. Ils allèrent si loin dans l'imitation, qu'ils empruntèrent aux Français leur sobriquet de *Malcontents*. L'histoire le constate, du reste, à toutes les époques les populations wallones ont subi l'influence de la France.

En rompant avec le parti révolutionnaire, elles ne voulaient cependant plus se soumettre aux exactions des troupes espagnoles. Elles exigèrent leur départ pour les remplacer autant que possible par des indigènes.

En décembre 1579 le prince de Parme tâcha de mettre à exécution les exigences des États wallons, en faisant remarquer néanmoins qu'ils devaient avoir à leur disposition des troupes prêtes à repousser les agressions des insurgés. Fidèle à ses engagements, Alexandre Farnèse crut devoir mettre

ses promesses à exécution. Granvelle déplorait sincèrement cette persistance des provinces reconciliées à vouloir éloigner les Espagnols. Elles y tenaient tant, dit-il, que s'il n'était pas persuadé de leurs bonnes intentions, elles pourraient être soupçonnées d'avoir un autre dessein. Par bonheur, ajoute-t-il, elles s'étaient déclarées contre le prince d'Orange, qu'elles connaissaient maintenant en voyant la clémence du roi. Selon sa manière de voir, tout le monde est fatigué de la guerre, hormis ceux qui en profitent. S'il ne désigne pas ces partisans de la guerre, il est facile de les deviner. C'étaient en grande partie les habitants des provinces flamandes, qui, sans cesser d'être catholiques, étaient très attachées à leurs institutions et à leur nationalité, puis les protestants néerlandais, ennemis irréconciliables des Espagnols. Le roi, continue-t-il, veut l'accord et le repos, comme le voit le prince de Parme. Il veut éviter la ruine ultérieure du pays. De ce thème Granvelle passe à l'effet qu'il espère du ban prononcé contre le prince d'Orange et de ceux qui voudront le suivre (p. 51). En terminant il déclare qu'il voit avec satisfaction la réconciliation des provinces wallones, mais il repoussait de parti pris quelques-unes des conditions posées par les reconciliés et portant atteinte aux droits du souverain.

La lettre qu'il adressa à Philippe II, le 4 juillet 1580, reveille toute sa pensée à ce sujet (p. 78). S'il est vrai, comme le dit Dennetières, que la guerre entraîne de graves inconvénients, des désordres et des maux de toute espèce, des ruines incalculables, il y a d'autre part à considérer que nul ne peut vivre en paix, si ce n'est pour autant que le voisin le veuille. Il y a des bornes à tout, sinon le pouvoir marche à une ruine complète. Tel est malheureusement le résultat auquel arrivera le roi en écoutant trop ses sentiments de clémence, qui lui font accorder des concessions aux provinces wallones en vue de les gagner. Il y a souscrit trop facilement. On le voit, Granvelle était plus royaliste que le monarque l'était lui-même en ce moment. Fatigué de la guerre, Philippe avait fini par adopter la manière de voir de son ministre en ayant recours à la clémence. Il voulait à tout prix

la réconciliation, tandis que le cardinal la désirait également, en sauvant toutefois les prérogatives de la royauté.

Nous venons de le dire, une des conditions de la réconciliation des provinces wallones stipulait le départ des troupes espagnoles. Granvelle fit connaître (30 septembre 1580) à Marguerite de Parme leur éloignement des Pays-Bas, leur marche qui coûtait si cher au gouvernement espagnol. Elles étaient envoyées en Italie pour y être réparties entre Milan, Naples et la Sicile (p. 142).

XII.

L'attitude des Malcontents était loin d'être correcte, malgré leur conversion. Le gouvernement espagnol et surtout Alexandre Farnèse n'avaient pas de foi pleine et entière en eux. Il s'en défiaient à juste titre, et non sans motifs plausibles.

Appartenant à la caste nobiliaire soulevée contre la centralisation du pouvoir entre les mains du souverain, les Malcontents faisaient de l'opposition dans le but de pouvoir reprendre leur ancienne influence.

Lorsqu'ils comprirent le mouvement imprimé aux affaires publiques et religieuses par le prince d'Orange, appuyé sur les tendances populaires, les nobles, spécialement ceux appartenant au culte catholique, commencèrent la reculade. Ce n'étaient cependant pas à proprement parler les Malcontents qui commencèrent le mouvement réactionnaire dans les provinces wallones contre le prince d'Orange et les États. Ce mouvement, sorti des rangs du peuple et appuyé par le clergé catholique, fut en quelque sorte une surprise dont ils tâchèrent de tirer parti à leur tour.

Soutenu par les provinces flamandes et par les protestants, le Taciturne ne paraissait nullement disposé à faire de la réaction en faveur d'une noblesse plus ou moins corrompue, endettée, ruinée et annihilée. S'il entretenait encore avec elle des relations peu suivies, c'était dans le but de s'en servir en temps opportun et pour les détacher de l'Espagne. Peut-être les Malcontents ne se seraient pas encore prononcés si le mouvement populaire,

appuyé chez les Wallons contre le prince d'Orange et les États-généraux, ne les avait pas mis dans la nécessité de se prononcer ¹. Une des grandes préoccupations des Malcontents était l'obtention de titres et d'argent. Robert de Melun, vicomte de Gand, marquis de Richebourg et de Roubaix, Oudart de Bournonville, baron de Capres, Jacques de Hennin-Liétard, tous enrégimentés dans les rangs des Malcontents, demandaient le titre de comte (p. 12). Les honneurs ne coûtaient rien, mais l'argent était plus difficile à obtenir de la part d'un gouvernement qui ne pouvait pas même payer ses soldats. Idiaquez disait : « Il faut de l'argent et beaucoup d'argent aux royalistes » (p. 2).

Au nombre des personnages importants qui s'étaient convertis figure Robert de Melun, marquis de Richebourg. Après avoir servi dans l'armée des États, après avoir rempli en leur nom des emplois administratifs importants, il embrassa le parti des Malcontents. C'est lui qui battit et prit la Noue, le général huguenot, commandant des troupes des États près d'Ingelmunster. Le roi était si enchanté de cette prise qu'il adressa à de Melun une lettre particulière « pour luy tesmoigner le contentement que Sa Majesté ha de luy » (p. 60). Connaissant parfaitement la défiance du prince de Parme à l'égard des Malcontents, le cardinal écrivit à Marguerite : Je vois bien par la lettre de Votre Altesse que des personnages tâchent d'exciter la défiance contre votre fils et certains seigneurs « comme peu affectionnez, et pour se doubter que Sa Majesté pour l'avoir offensé ». Il recommande à la princesse de fuir ces gens comme la peste. « Ils ont le masque de bons serviteurs; ils remplissent ce rôle odieux et inspirèrent à feu don Juan à l'ombre et la peur qui l'a print, de sorte que cela a esté cause principale de nostre dernière et extrême ruyne » (p. 60). Point de doute, l'escapade à Namur de Don Juan avait gâté toute la situation, compromis les négociations avec les États et rendu toute conciliation impossible. A qui la faute? Nous l'avons expliqué

¹ Lettre du prince de Parme au roi, du 22 novembre 1579.

dans la préface du tome VI, page xxx, en faisant observer qu'en novembre 1576 le Taciturne avait dit aux États qu'il fallait s'assurer de la personne du gouverneur général ¹. Était-ce une simple ruse de guerre pour effrayer Don Juan et l'obliger à déguerpir? C'est possible. En tout cas elle a perdu complètement le gouverneur général. Toute négociation entre lui et les États était forcément, sinon entièrement arrêtée, du moins très compromise.

Toutes ces menées vraies ou feintes n'expliquent pas la défaillance de Don Juan, qui a changé toute la situation. Granvelle le dit très bien.

Cette opinion, le cardinal l'exprime de nouveau dans une lettre du 23 juillet 1580 (p. 117). La crainte, dit-il, et la défiance de Don Juan inspirée par certains personnages, malins ou peu prudents, a été cause de sa retraite précipitée à Namur et de la ruine du parti royaliste.

Au nombre des Malcontents figure aussi Guillaume de Hornes, seigneur de Hèze, dont nous venons de parler plus haut à propos de sa conduite à l'égard d'Alexandre de Parme. Lorsqu'il négocia avec le duc d'Alençon, lorsqu'il eut de nouvelles accointances avec le Taciturne et conspirait contre la vie d'Alexandre Farnèse, il était conséquent avec sa conduite antérieure. Cependant Granvelle, qui inspirait à Marguerite de Parme la défiance à l'égard des Malcontents, lui apprit qu'il était « esbahy de M. de Hèze, que Sa Majesté avait si favorablement reçu en grâce, et de Waroux, qui est mieux mort que vivant » (p. 77).

Il semble résulter de ces paroles que Guillaume II de Mérode, seigneur de Waroux, ancien bourgmestre de Liège et serviteur dévoué du Taciturne, s'était également réconcilié avec le roi, et qu'il aurait participé à la conspiration de de Hèze (p. 97). Tous ces faits ne sont pas signalés dans Richardson ², ni dans Van der Aa ³. Le seigneur de Waroux dont parle

¹ Voyez aussi baron KERVYN DE LETTENHOVE, *Le Taciturne et Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre*, t. IX, Introduction, p. xxx.

² RICHARDSON, *Geschichte der familie Merode*, t. I, p. 249.

³ *Biographische Woordenboek*, t. VIII, p. 203.

Granvelle (p. 305), ne saurait être autre que Guillaume II de Mérode, qui était à cette époque l'unique seigneur de Waroux ¹.

Les deux convertis qui dénoncèrent ou arrêtrèrent de Hèze étaient Robert de Melun et de Montigny (p. 77). De l'avis du cardinal, ces Malcontents méritaient des couronnes et obligeaient grandement le roi (*ibid*).

Au nombre des réactionnaires figure aussi le duc d'Aerschot.

Les volumes précédents révèlent la conduite de ce personnage autrefois dévoué aux États, devenu plus tard royaliste outré, par suite de l'aversion qu'il avait pour le prince d'Orange. Marguerite de Parme constate, dans une lettre du 3 octobre 1580 (p. 154), qu'il lui a fait une visite à Namur et qu'il s'est rendu ensuite chez son fils, à Mons. Partout il fait, dit-elle, de grands discours et exprime le désir de servir le roi. Pendant la même année ce seigneur se plaignait à Granvelle des dommages qu'avaient subis ses propriétés : « Les ennemis flamands, dit-il, ont brûlé mes bourgs de Commines, de Hallewyn et autres qui me restent encore de ce côté. Ce sont de nouvelles pertes à ajouter à celles que j'ai subies pendant ces guerres intestines. Mon château de Commines a été assiégé et fut en grand danger; s'il a été conservé, c'est grâce à la fidélité et à la résistance de mon bailli et des soldats que j'y ai entretenus. » En même temps il dénonce au cardinal les faits et gestes des États généraux réunis à Anvers. Ils sont tels, ajoute-t-il, qu'il n'y a plus d'espoir d'une réconciliation avec le roi; ils ont « dressé une forme de rétablissement de la future administration des provinces-unies, bonne obéissance et police, tant au fait des guerres que de la justice sous une souveraine autorité, assistée d'un conseil de trente personnes choisies desdites provinces-unies, ensemble sur les listes des moyens généraux, sur les biens entrants et sortants de la consommation de ceux-ci, avec un pied et cours égal de la monnaie.... » (p. 17).

Cette lettre donne des renseignements intimes sur la manière dont son frère, le marquis d'Havré, s'est retiré d'Anvers pour rejoindre le duc, afin

¹ RICHARDSON, *l. c.*, p. 250.

de pouvoir s'entendre avec lui sur la conduite à tenir pour rendre service au roi. Sous prétexte de faire une visite à sa femme, le marquis obtint la permission de quitter la ville. Il parvint ainsi à échapper à la surveillance des Etats. Cette lettre est en quelque sorte, de la part du duc et de son frère, un acte de soumission complète au roi. Philippe déclara qu'il n'avait jamais pensé d'appeler le marquis au conseil d'État. Il voulait bien admettre sa soumission aux mêmes conditions que celles de son frère le duc, qui pouvait entrer au conseil d'État ensuite des promesses faites à Cologne par le duc de Terranova.

Quant au duc, il était résolu de se retirer dans son château de Beaumont, d'où il pouvait se rendre au conseil d'État quand il le voudrait (p. 207).

L'abbé de Ste-Gertrude à Louvain et celui de Maroille, anciens alliés du prince d'Orange, furent mieux traités que les nobles réconciliés; ils obtinrent des faveurs et la promesse de passer au conseil d'État.

XIII.

Dans la Bourgogne, patrie de Granvelle, se passaient des faits qu'il taxe de désordres. En traversant cette province, Marguerite de Parme devait « entendre ce qui convient à ce pauvre pays, où, si la justice n'a pas lieu, il se peut tenir pour perdu, étant si éloigné des autres de Sa Majesté, et plusieurs adonnés à leur prouffit particulier; et beaucoup dudit pays sont volontaires et violentz, et où il convient éviter toute nouvelleté pour à l'ocasion d'icelles non entrer en plus grand dangier » (p. 36).

Granvelle s'explique, dans une autre lettre (p. 37), plus longuement au sujet des affaires de cette province et de ce que la princesse y aura à faire. Elle devra s'enquérir de la conduite du gouverneur, de la justice, des excès commis par les gens de guerre, des divisions qui y règnent, des affaires ecclésiastiques et séculières, de la situation du domaine royal et de la Chambre des comptes, de la vente des grains et vins appartenant au roi, des innova-

tions introduites par les États, des impôts prélevés par ceux-ci et dont ils répartissent les produits entre eux. Toute cette lettre donne sur les abus introduits en Bourgogne des renseignements précieux pour l'histoire de ce pays. Ceux-ci sont encore développés dans les lettres écrites par le cardinal au prieur de Bellefontaine, son grand confident concernant les affaires de cette province (pp. 67, 280). En écrivant à Marguerite, le 21 juin 1580, Granvelle l'entretenait longuement encore de cette situation. Il suppose qu'après y avoir fait un long séjour elle aura entendu tout le monde, en bien comme en mal. En apparence, les affaires de la religion y sont dans une situation passable, quoique la dévotion n'y soit pas grande. Les uns se plaignent du gouvernement du pays, d'autres des excès de la soldatesque, de la justice, de la partialité, des divisions, des envies, des calomnies, etc. (p. 70).

Afin de la guider, le cardinal envoya à Marguerite un résumé sur les affaires de Bourgogne, un avis sur la voie à suivre à propos des informations qui lui ont été fournies pour y introduire des remèdes. Il y a lieu, dit-il, de purger la justice et de donner à ceux qui doivent la rendre par bonne ordonnance la loi qu'il doivent suivre; restituer au parlement tout son pouvoir d'autrefois, abolir les nouveautés, rétablir l'autorité du gouverneur, adjoindre à ce fonctionnaire quelques personnages notables pour l'assister dans la direction des affaires, comme Granvelle l'a demandé et toujours désiré. Ce qui avait obligé le gouverneur à prendre conseil de qui il voulait. Celui-ci serait tenu aussi de communiquer au président et à la cour les affaires dont ils connaissaient anciennement. Les Suisses, ces véritables défenseurs de la Bourgogne, devraient toujours être bien ménagés. Il fallait entretenir avec eux des bonnes relations (p. 118). En cas d'attaque, ils seront aussi vite en Bourgogne que les habitants de ce pays. Mieux vaut laisser ceux-ci en repos; il y a souvent danger à aguerir les sujets. De l'avis de Granvelle, les affaires de Bourgogne devraient être traitées auprès du roi par un conseiller spécial, en conformité des promesses déjà faites en 1577 aux États de ce pays. Le docteur Froissart, lieutenant de la gruerie, pourrait

être choisi à cet effet. Alexandre Farnèse était du même sentiment en ce qui concerne la nomination d'un conseiller semblable, mais il rejetait Froissart, personnage « hautain et superbe », selon sa manière de voir. Granvelle ne partageait pas cette opinion. Froissart a été mal compris, sans doute parce qu'il est très impartial. Marguerite, qui l'a vu, pourra juger si la mauvaise appréciation est fondée; celle-ci doit probablement son origine à Jean Marmier, Sr de Gastel, à Claude Boutechoux, à Benoit Charton, personnages inspirés par le comte de Champlitte, gouverneur du pays (p. 125).

Selon la manière de voir de Granvelle, les gouverneurs ont parfois excédé leurs pouvoirs. Ils ne peuvent disposer du domaine, ni d'emplois, ni de pensions, sans le consentement du roi. Sous le gouvernement de Don Juan cette prérogative royale n'avait pas été respectée, au grand mécontentement du souverain. Celui-ci a été sur le point de rompre, pour ce motif, avec son frère naturel, si la mort ne l'avait pas surpris. Granvelle rapporte que Philippe a « cassé les avantages, entretenages et autres grâces que Don Juan avoit faits ». La principale faute provient des ministres, attachés à la personne des princes et qui, pour complaire à l'un ou l'autre personnage, circonviennent les seigneurs; « et, au lieu de leur rappeler les instructions et ce qui convient, leur persuadent de passer outre, et telles choses se vendent à deniers comptants par les moyeneurs, à grande charge des consciences; et ceux de Bourgogne sont véhéments en leurs poursuites » (p. 126). Triste tableau de la corruption qui régnait à cette époque dans le gouvernement!

Souvent, très souvent le cardinal revint, dans sa correspondance avec Marguerite de Parme, sur la situation de la Bourgogne. Un grave désordre y régnait dans les pouvoirs. Les personnes investies de ces pouvoirs arrangeaient les affaires à leur guise. Elles organisaient les ambassades comme bon leur semblait, même pendant le séjour de la princesse en ce pays. La cour de justice agit comme elle l'entend; les États s'assemblent sans que personne en sache mot (pp. 138, 174).

Marguerite comptait rédiger un mémoire sur la situation de cette province,

où tout était relâché. Le cardinal insiste particulièrement sur ce point et donne à la princesse les renseignements les plus détaillés sur l'état de ce pays (p. 160). Ce mémoire, que nous publions à la page 350, fournit toutes les données nécessaires sur cette province. La traduction de ce précieux document nous dispense d'en parler plus longuement.

La princesse avait aussi proposé pour remède de faire visiter le pays par le roi. Granvelle ne pensait pas que cette excursion fût possible en ce moment. Si Philippe voulait venir à Milan, ce serait déjà rendre un bon service; mais il ne faut pas y songer actuellement (pp. 162, 163).

A cette époque la Bourgogne était plus ou moins menacée d'une invasion de la part des Français, selon la rumeur publique. Granvelle ne s'en inquiétait guère. A son avis, les Français ne sont pas dans une situation à pouvoir chercher querelle à leurs voisins et à faire la guerre (p. 179). Ils n'étaient pas assez nombreux dans les environs de ce pays pour l'envahir; ils n'avaient pas à leur disposition l'armement nécessaire pour conquérir les places fortes, telles que Dôle et Gray. « Quand on est bien averti, dit-il, il est aisé d'y remédier, avec ce que pour la saison de l'hiver, pour les fanges, rivières et mauvais chemins, le pays pour y guerroyer est impossible; mais on fait volontiers ces fausses allarmes, pour avoir le prétexte de faire des levées de gens de guerre et manier de l'argent. »

Le mémoire que Marguerite avait fait rédiger sur les affaires de Bourgogne ne devait pas encore, de l'avis de Granvelle, être remis avant qu'elle eût entendu les délégués de ce pays. Elle pourrait aussi, au préalable, s'assurer s'il n'y avait rien à ajouter à ce travail.

Connaissant parfaitement le caractère des gens placés à la tête des partis dans ce pays, Granvelle eut aussi avec le prince de Parme une correspondance à ce sujet. Selon sa manière de voir, il y a beaucoup de divisions et guère d'esprit de justice. Ce sont les résultats de l'avidité, des intrigues et de l'insuffisance des personnages. Si le prier de Bellefontaine et Duchamp sont mal vus, c'est parce qu'ils s'expriment trop librement à propos de cer-

tains désordres dans l'administration. Selon sa manière de voir, il y a peut-être de l'exagération dans leurs affirmations. Par exemple, Duchamp est parfois véhément; mais il a si bien su parler à Madrid, que le secrétaire Çayas, le marquis d'Aguilar, le duc d'Albe lui-même et plusieurs autres personnages ont vivement pris son parti et ont mis tout en œuvre pour le faire venir à la cour en dépit de l'opposition de Granvelle, le protecteur de Froissart. En outre, la noblesse bourguignone est insupportable; quant au parlement de Dôle, sa dignité est singulièrement compromise depuis que le roi n'a plus pourvu à la nomination du président du parlement. Pendant sept ans ce poste est vacant; ce qui donne lieu à des tiraillements. Les conseillers qui briguent cette charge se dénigrent les uns les autres par esprit de jalousie. De là le roi conclut que le corps tout entier est corrompu; ce qui l'a engagé à faire une enquête qui dure depuis quatre ans, sans offrir aucun résultat, parce qu'aucun des coupables n'a été puni. Ceux-ci restent en place et font pis que jamais. L'enquête a été faite malgré le cardinal. A son avis, il ne convenait pas de mettre en suspicion tout un corps, par suite des fautes commises par quelques-uns de ses membres. Il faudrait procéder d'une autre manière et punir les coupables, tandis qu'ils restent en place ou obtiennent des fonctions plus importantes. Au lieu de déferer les abus aux syndics, comme en Flandre, les conseillers, pour s'y soustraire, excitèrent sous main la noblesse à demander, pendant la réunion des États, l'abolition de ces nouvelles ordonnances, sous prétexte que le roi ne pouvait prendre ces mesures sans un vote du parlement. De l'avis du cardinal, le conseiller Duchamp mériterait un châtement sévère, pour avoir voulu diminuer l'autorité du roi. Pour justifier ces faits, ils invoquaient à tort un précédent qui n'a pas le même caractère. Lorsque Marguerite d'Autriche voulut prendre l'avis du parlement, c'était à propos de la nomination à la présidence de Gattinara, qui ne connaissait pas suffisamment la langue française. Elle voulait aussi avoir le consentement des États, parce qu'il s'agissait dans ce cas d'apporter aux usages et coutumes certaines modifi-

cations qui ne pouvaient se faire sans l'intervention de ces États. Le cardinal cite à l'appui de sa manière de voir différents cas, à l'occasion desquels l'empereur ne demanda jamais cet avis. Car il n'est pas rationnel, dit-il, de consulter ceux contre les abus desquels il faut prendre des mesures.

La mise à exécution des ordonnances fut différée, ajoute Granvelle, par suite de l'envoi au roi d'une députation composée de l'archevêque de Besançon, du baron de Chevreau et de Duchamp. Ceux-ci firent tant auprès des ministres à Madrid, et grâce aux cadeaux, que ces ordonnances ne furent pas mises à exécution. Depuis lors rien n'a été fait, au grand préjudice de la justice.

Le cardinal finit cette longue lettre en exprimant au prince de Parme son étonnement à propos de la nomination qu'il a faite de Romain à une place de conseiller (p. 219).

Quelques jours plus tard (18 mars 1581), Granvelle fit connaître à Marguerite de Parme les alarmes que le comte de Champlitte répandit, selon son habitude, au sujet de la situation de la Bourgogne. Il n'en est pas étonné. Cette province est faible et loin de tout secours; mais, pour le moment, elle n'a rien à redouter. Les envahisseurs n'ont pas l'armement nécessaire pour marcher en avant. Au surplus, il y a lieu de bien s'entendre avec les Suisses et de négocier avec eux d'une manière convenable. Sur ce point le cardinal était d'accord avec la duchesse et son fils (p. 274).

A la réception du mémoire de Marguerite de Parme concernant la Bourgogne, et dont nous avons fait mention plus haut, Granvelle remerciait la princesse de la part qu'elle lui avait faite à ce propos des affaires de ce pays. A cette occasion il soutenait que si l'on en revenait au vieux système et si l'on reléguait toutes les innovations introduites depuis vingt ans, les désordres seraient bientôt réparés. Un grave inconvénient pour ce pays, c'est celui de devoir attendre longtemps de la part du gouverneur général des décisions sur des points qui demandent une résolution très prompte. Comme les gouverneurs de Bourgogne sont des gens de courte robe et que

feu de Vergy, oncle du gouverneur actuel, n'était des plus intelligents, on lui avait adjoint six personnages pour l'aider dans les affaires d'État. Le comte de Champlitte, gouverneur actuel, n'a pas moins besoin d'une bonne aide. De tous ceux qui avaient été désignés à cet effet par Charles-Quint, il n'existait plus, en 1581, que l'abbé de la Baume, devenu si vieux et si caduc qu'il n'était plus appelé au conseil. Cette circonstance a engagé le gouverneur actuellement en fonctions à choisir lui-même ses conseillers, de sorte qu'il se laisse diriger par ses serviteurs et par des gens appartenant aux classes inférieures. Tous ces abus devraient être réformés (pp. 387, 445, 461).

XIV.

Les relations entre la Suisse et la Bourgogne sont très importantes pendant le XVI^e siècle. Nous avons cru convenable d'en réunir les documents dans un recueil spécial, publié à la suite de l'Appendice, sous le titre de Supplément (p. 597).

Lorsque les cantons suisses étaient parvenus à constituer une fédération respectable, les empereurs d'Allemagne conclurent différents traités avec cette nouvelle puissance, surgie entre la France, l'Italie et l'Allemagne. Par suite de cette position, la république suisse était appelée à remplir un rôle important en cas de guerre entre la France et l'empire. 1 6

Charles, roi d'Espagne et souverain des Pays-Bas, fut à son tour obligé de suivre les errements de ses prédécesseurs lorsqu'il sollicitait la couronne impériale en dépit de François I^{er}. Il était tenu de demander avant tout la bienveillance de la Suisse en cas d'attaque de la part de la France. Dès 1518, Charles voulait entretenir avec cette république des relations intimes. Il y envoya à cet effet Maximilien de Berghes, afin de combattre l'influence des Français en ce pays. L'argent était surtout nécessaire à cet envoyé pour y maintenir son rang en présence d'autres personnages importants qui y résidaient en ce moment et pour en distribuer aux gens de la confédération.

Quant à obtenir les fonds nécessaires à cet effet, c'était un problème difficile à résoudre. Il pouvait seulement promettre 1,500 livres aux habitants d'un pays où les engagements doivent être suivis d'effet. Les Suisses, dit-il, sont gens de la catégorie de saint Thomas : ils croient à ce qu'ils sentent dans la main. Si le roi tient à cœur les relations avec ce pays, il faut de l'argent, et beaucoup d'argent, pour ne pas gâter l'affaire. De Berghes avait déjà dépensé des sommes considérables du sien ; car « tout le monde crie après le roi en ce pays. Il est obligé de faire une dépense telle, qu'il ne l'avait jamais crue » (p. 597).

Le 15 mai 1519, à peu près un mois avant l'élection de Charles à l'empire, Maximilien de Berghes était entré en relations intimes avec « messeigneurs des ligues ». Tous n'étaient pas présents à la conférence. Finalement il avait pu s'occuper des affaires « des demandeurs et crédateurs », qui étaient en grand nombre. Ces délégués déclarèrent qu'ils voulaient observer les traités conclus avec la maison d'Autriche et de Bourgogne, sans entrer en plus étroite amitié. Ils n'entendaient pas accorder les deux points que de Berghes et ses collègues avaient proposés pendant les séances précédentes.

De leur côté, les Français travaillaient nuit et jour en faveur de leur maître, distribuaient de l'argent à foison, tant aux cantons qu'aux particuliers. Toutefois les Français n'ont obtenu, pas mieux que les ambassadeurs de Charles, de pouvoir faire des levées d'hommes.

Après avoir combattu cette résolution relative aux recrutements, de Berghes est entré en communication avec les six cantons dévoués au roi, savoir : Zurich, Unterwald, Schaffhouse et Bâle. Ceux-ci ont déclaré que si le roi de France veut attaquer l'Allemagne ou empêcher l'élection libre à l'empire, ils consentiront à une levée d'hommes, dans le cas où Charles le demanderait. De Berghes a donc pris ce qu'il pouvait obtenir. A ses yeux le mal n'était pas grand ; car il n'était pas pourvu de fonds suffisants pour payer les piétons. Et, ajoute-t-il, puisqu'ils promettent d'observer bien et loyalement la ligue héréditaire, le roi tiendra son argent « tant

des pensions générales et publiques que spéciales et secrètes, montant ensemble à la somme de 25 à 26 mille florins d'or par an. Et pourront tenir lesdits Suisses en suspens jusqu'à ce que l'élection soit passée, qu'ils ne feront assistance aux Français, et après l'élection, au nom du roi, notre maistre, au plaisir de Dieu ».

De Berghes n'a rien pu obtenir en plus, à cause « des grandes pratiques du pape et des Français qui ne tendent à un autre but que si le roi de France ne peut obtenir l'empire, d'y faire parvenir un tiers ».

C'est aussi la pensée des Suisses, par suite de la crainte qu'ils ont des deux rois. Néanmoins, de l'avis de de Berghes, les confédérés resteront neutres, en préférant néanmoins de voir passer la couronne impériale sur la tête de Charles plutôt que sur celle du roi de France.

Les créanciers et demandeurs raisonnables ont été contentés. Les autres doivent se présenter en justice, conformément aux termes de la ligue héréditaire. Touchant les pensions particulières, toutes les anciennes ont été supprimées et des nouvelles ont été promises.

A partir de 1519 jusqu'en 1578 nous n'avons plus trouvé de documents intéressants concernant les affaires de la Suisse. Pendant cette dernière année les Suisses se préoccupaient beaucoup de l'invasion du comté de Bourgogne projetée par le duc d'Alençon. Ils voulaient lui envoyer une députation des treize cantons, pour le prier de renoncer à ce projet et de ne pas molester ce pays par ses gens de guerre, en protestant qu'ils voulaient maintenir l'alliance avec la Bourgogne. Le duc n'ayant tenu aucun compte de cette invitation, la Franche-Comté sollicitait des secours de la Suisse. Les membres du canton de Berne demandèrent à ceux de Lucerne d'agir dans ce sens (p. 602).

Le rapport de l'ambassadeur (p. 603) du duc d'Alençon envoyé en Suisse constate que les six cantons catholiques avaient fait une alliance avec le duc de Savoie, contenant la clause que cet acte ne pouvait en rien préjudicier à celui conclu avec la France. Mais cette alliance n'avait pas été

approuvée par les sept autres cantons. Ce rapport donne sur toutes les relations entre la Suisse et le duc d'Anjou des renseignements précis et intimes.

De Watteville se présenta à son tour à ceux de Berne au nom du gouverneur de la Bourgogne, afin d'obtenir la permission de pouvoir faire une levée de 1,000 piétons pour défendre, en cas de besoin, la Franche-Comté contre les oppressions et invasions des gens de guerre du duc d'Alençon. En cas de refus, il s'adresserait à d'autres cantons (p. 607).

Des avis envoyés au comte de Champlitte, en mai 1578, donnent des renseignements (p. 607) concernant des mouvements de troupes de d'Alençon, des essais faits pour conquérir Genève et embaucher des soldats suseis par des Français.

Le seigneur de Watteville fournit aussi des détails sur l'alliance conclue par le duc de Savoie avec les cinq cantons (p. 611), sur les résolutions des cantons qui sont décidés à fournir à la Bourgogne un secours de 8,000 hommes, sur les démarches du Sr de Pompeys (p. 613).

Hans Heydt, citoyen de Fribourg, fit connaitre au comte de Champlitte les bonnes dispositions des *Liges* de lui fournir des secours, et les intrigues menées par l'ambassadeur de France au préjudice de la Franche-Comté et de son souverain (p. 613).

Redoutant l'invasion des troupes françaises dans ce pays, Philippe II prescrivit au comte de Champlitte les mesures à prendre pour la défense du pays, et d'avoir recours aux *Liges* (p. 617).

Dans une lettre subséquente du 1^{er} mai 1580 (p. 619), le roi entretenait le gouverneur des négociations à entamer avec les *Liges*, concernant la neutralité de la Bourgogne.

La missive du parlement de Dôle adressée au roi et au gouverneur général des Pays-Bas fournit sur les relations entre la Bourgogne et les *Liges* des renseignements à la fois historiques et pratiques (p. 621). Souvent les affaires de ce parlement et des États de Bourgogne se confondent avec celles de la Suisse (pp. 627, 628).

Cette manière de voir était complètement partagée par Marguerite de Parme. Dans son mémoire sur la Bourgogne elle insiste spécialement sur l'opportunité et la nécessité d'entretenir l'amitié, l'alliance et la bonne intelligence avec les Suisses. C'est une nation très respectée, très redoutée, dont la *ligue héréditaire* doit toujours être entretenue, de manière qu'il serait convenable de chercher, sans préjudicier en aucune façon à cette alliance, de les obliger à défendre la Bourgogne. S'il fallait faire à cet effet des dépenses, ce serait de l'argent bien employé. A la vérité, les Suisses ne sont pas trop traitables; mais il y aura moyen de s'entendre avec eux en présence de l'aversion qu'ils ont de la France et de ce qu'ils sont bien disposés à l'égard de Philippe II. Il faut chercher à ménager, dans chaque canton, un agent qui ait de l'autorité, éviter de leur porter ombrage, leur inspirer de la confiance et donner satisfaction. Grâce à la subvention qu'on leur accorde, il y aura toujours moyen de trouver chez ces populations les meilleurs alliés en cas d'invasion. Mille à quinze cents Suisses seraient plus utiles que dix mille gens d'armes de la Bourgogne. Aucune *exaction* ne serait commise par eux. Les Suisses valent mieux que les Bourguignons indigènes, chez lesquels on ne rencontre le plus souvent que brigues, compétitions et dilapidations (p. 352).

La princesse était sur tous ces points d'accord avec Granvelle. Le cardinal s'inquiétait surtout de ce que l'ambassadeur français avait dit en passant par Dôle. Vivement contrarié des retards mis aux relations diplomatiques avec la Suisse, il déclara que le roi veut absolument hâter la négociation. « Ladite neutralité, pour la sûreté de celle-ci, ne se peut traiter, sinon avec la participation desdits seigneurs des ligues; et comme la négociation est commencée, les Français devraient payer la moitié des frais, et a remise pourrait bien coûter plus un pays que les frais de douz diettes » (p. 39). Les renseignements les plus circonstanciés sur cette affaire sont consignés dans cette lettre. Ils sont également très développés dans celles du cardinal des 17 avril et 11 mai 1580 (pp. 47, 53). Par la dernière, Gran-

velle entretient son correspondant des arguments à faire valoir pour presser les Suisses. Il faut à tout prix les ménager et éviter une rupture avec eux. Comme ils se montrent favorables à la cause du roi, il n'y a pas lieu de les effaroucher. Ils avaient déjà pris de mauvaise part les démarches indiscretes de M. de Villeneuve, lorsqu'il mit sous leurs yeux la copie de la lettre qu'ils avaient adressée à feu la princesse d'Orange, mère du prince Philibert, lorsqu'elle était « entremise au gouvernement du comté de Bourgogne, du temps de feu madame Marguerite d'Autriche » (p. 54).

Cette lettre fournit, en outre, des renseignements très circonstanciés sur les relations de la Bourgogne avec la Suisse, sur les traités conclus avec ce pays (p. 55), questions importantes, sur lesquelles le cardinal revient plusieurs fois (p. 104).

Selon sa manière de voir, les Suisses étaient le principal appui pour la sûreté de la Bourgogne. Toutefois leur protection ne sera jamais désintéressée. Il y a cependant lieu de reconnaître que leurs ambassadeurs « nous aident beaucoup contre ceux qui veulent nous attaquer; et par les enseignes des leurs, nous feraient beaucoup plus de service que cinquante du pays (de Bourgogne), qui n'y servent, pour leur insolence, que de le ruiner, et par suite nous coûteraient beaucoup moins que ne monterait le dommage que les nôtres feraient au pays, et nul des voisins se voudra attacher auxdites enseignes Suisses pour ne pas irriter la nation, à laquelle tous les voisins portent respect; et nous les aurons si près qu'ils peuvent être si vite dans le pays que les indigènes. Selon une lettre du comte de Champlitte, les Suisses consentiront à une levée de 8,000 hommes des leurs; et certes avec ce je n'eus passé la déclaration à la Ligue héréditaire, qui se fût en mauvais termes, dont ils furent offensés; et nous savons qu'ils ne viendront à la déclaration, parce qu'ils tomberaient en la même déclaration envers l'archiduc Ferdinand et d'autres personnages de la maison d'Autriche compris dans la *Ligue* héréditaire, et l'ampliation nous servirait peu, parce que la *Ligue* avec la France serait de date plus ancienne » (p. 118).

Sachant combien peu le roi pouvait compter sur les Bourguignons pour défendre leur pays, Granvelle s'alarma lorsqu'un petit corps d'armée de Français s'était réuni près des frontières. Il fallait, par conséquent, convoquer la milice bourguignone, convocation dangereuse, à son avis, et qui pouvait amener dans ce comté une révolte semblable à celle des Pays-Bas : « Le désir, dit-il, de répartir les charges et commander et manier l'argent est cause de tout ceci; et de cette manière on néglige les Suisses, qui sont notre principal appui » (p. 173). Il revient encore sur le même thème (p. 204), en faisant observer qu'il faut cultiver les relations avec la Suisse; mais, observe-t-il, on a longtemps négocié avec ce pays, de manière à l'irriter, tandis qu'anciennement on traitait avec ce pays d'une toute autre manière. Aujourd'hui les jeunes gens veulent suivre une autre voie. Ce qui engagera les Suisses à refuser de négocier avec la comté de Bourgogne à propos d'une ligue défensive au moment où il n'y a pas d'apparence sérieuse de la voir envahir, et surtout de ne pas la défendre à leurs propres frais. « Nous devons nous contenter, ajoute-t-il, de leur refus de fournir des gens à nos dépens et de voir qu'ils déclarent, par lettres si expresses au roi de France, l'affection qu'ils nous portent, jusqu'à dire qu'ils ne souffriront aucun outrage » (p. 205). A différentes reprises il insiste de nouveau sur ce point (p. 274).

La question de l'envahissement de la Suisse par le duc d'Alençon n'était pas la seule qui préoccupait le gouvernement espagnol. Ce prince voulait aussi y faire des levées d'hommes destinés à l'accompagner pendant son expédition aux Pays-Bas. Sur cet enrôlement nous avons recueilli des données qui sont consignées dans un avis envoyé au comte de Champlitte les 29 juillet, 2, 14 et 17 août 1581 (p. 629).

Les pièces suivantes fournissent des renseignements sur les relations entre les Suisses et le duc de Savoie (pp. 631 et suiv.).

CORRESPONDANCE

DU

CARDINAL DE GRANVELLE.

I.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXX, fol. 120 v^o.)

Madrid, le . . janvier 1580.

Ill^{mo} Señor..... causado quedara V. S. I. del dia de hoy: yo no me detuve a tratar de lo que aquí diré, por no estorvar los que yvan y venian.

Harto mas me cançan mil vezes estos officios vacantes, que muchos negocios, y fuera mejor quedar a tratar d'estos por excluir impertinencias.

Su Mag^d me escribió a noche lo que va con esta; V. S. I. vea si conforme a lo que advierte y a la necesidad de aca, se pueden moderar las provisiones de dinero para fuera de España, algo mas de lo que V. S. I. me dixó ayer, que aquello no tengo muy en la memoria, que es reduzir el gasto del exercito de Flandes a 200 mil ducados por mes, creciendo o menguando de costa, segun las mas o menos fuerças que tuviere el enemigo; y el para lo de Italia, ayudarse de los virreyes de Napoles y Sicilia;

TOME VIII.

4

suplico a V. S. I. me mande advertir lo que mas so le offresce, paraque por la mañana, la pueda avisar a Su Mag^d.

Razon tiene Su Mag^d de dezir que el Emperador nuestro Señor, de gloriosa memoria, jamas tuvo tanto dinero junto, para emprender cosas; pero assistia en persona, y no era tan largo, como han sido los ministros que despues han sido empleados, que han consumido pocos de oro y hecho poco. Y es muy bien lo que Su Mag^d dize que no conviene pagar todo, pero los 300 mil ducados que se piden para Flandes por contentar lo ya servido por la gente de la Moto, Montigni, y Egmont, no llega de mucho a lo que se deve y se devra al fin de hebrero, que son tres meses mas de la quenta del que es venido y en este principio mi portan mas 100^m ducados que 600 mil mas adelante; y no se habla de lo devido a los regimientos Alemanes, que son muchos millones, y van ganando adelante, y cree la summa sin servicio. Con esto ay lo que contiene este billete de lo que platicamos el otro dia, es quanto por cura yo podria dezir; y que en las entrañas siento, que nos vamos á visto de ojos perdiendo, y ne alcanzo remedio : con esta provision de dinero, temo que en otro mes no despacharemos.

I.

RÉSUMÉ.

Il est nécessaire de modérer les dépenses occasionnées par l'armée de Flandre. Les choses se passaient autrement du temps de l'Empereur; il commandait ses armées en personne et prodiguait moins l'argent que les ministres de son successeur; ceux-ci ont épuisé des mines d'or pour n'obtenir en définitive que d'insignifiants résultats. Les dépenses augmentent chaque jour et, si l'on ne remédie pas à un pareil désordre, on entrainera promptement la monarchie dans une ruine totale.

II.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

Madrid, le 3 janvier 1580.

Madame, j'ay la septmaine passée receu la lettre de Vostre Altèze du xxii de novembre; tant tardent elles maintenant devant que d'arriver, et suis marry que l'agent de Vostre Altèze aye donné si malvaise et tardive adresse, à celles que je luy envoie dois l'Escorial. Je me suis résolu depuis de prendre ung aultre chemin, et j'ay icy respondu aux précédentes de Vostre Altèze, que j'espère elle aura receu. J'ay extrêmement sentu le travail que à ce coup luy ha donné la goûte, la tenant au lict, pour la douleur du genol; mais je louhe Dieu qu'elle en soit quicte, et de sorte qu'elle se dispoit à son brief partement pour les Pays d'Embas; mais je la plains certes du travail du voiaige en telle saison. Sa Majesté ha aussi respondu aux lettres de Vostre Altèze. Et si ses lettres seront si particulières, et conformes à ce qu'en ha esté consulté en ma présence, j'espère qu'elle en aura heu contentement. Je tiens la main à ce que l'on responde à Monsieur le Prince, auquel je correspondz aussi de mon costel. La difficulté de la provision d'argent, que passe par les mains de ces gens d'icy, cause le plus souvent difficulté aux dépesches. Mais je sollicite continuellement, et suis après pour, oultre ce que dernièrement j'advertiz avoir esté pourveu, que l'on y envoie encoires une bonne somme, et que l'on donne ordre pour envoyer argent de moys en moys, sinon tant que l'on voudroit, ce que l'on pourra. L'on escripvit dernièrement audit Sr Prince, pour former, suyvant l'accord, le Conseil d'Estat, et pour mectre au band le Prince d'Orange, à l'exemple de celluy que se fit contre les feurent Jo. Frédériq de Saxe, et Lantgraff de Hesse, et avec permission de pouvoir chacun librement oultrager sa personne, et occuper ce que luy appartient, où qu'il se puisse trouver, non encoires mis soubz la main de Sa Majesté, et semblable

déclaration contre ceulx que déans six septmaines ne l'abandonneront ; que sera ung grand coup pour ceulx que sont fondez sur le commerce, et une taille de xxx mil florins pour qui livrera ledit Prince vif ou mort, que luy donnera craincte et apparemment le mectera en dangé. Je ne sçay ce que sur ce ilz respondront. Les dépesches se font maintenant en françois. L'on espère bien de Frise, Grunghe ¹, Gheldres et Overissel. Plusieurs se monstrent peu contens dudit Prince d'Oranges, que à mon advis ne doive estre à son aise. L'assemblée de Cologne est séparée avec ung fort honorable recès pour le Roy. Mais ces malheureux le gloseront à leur aceoustumé. Le duc d'Arscot ², les abbeiz de St-Gertrou ³ et Maroles ⁴ que sont cause de tant de mauix, sont réduytz, et ont bien servy, et Schetz ⁵ et aucuns aultres. Ceulx icy estoient députez des Estatz. Dieu par sa grâce nous soit en ayde. Si Vostre Altèze passe par le conté de Bourgogne, elle entendra de grandes foules que l'on ha faict à ce povre pays; mais je n'en veulx pour maintenant travailler Vostre Altèze. Les pouvoirs, restrictions et instruction yront à temps. Nous actendons le prévost Fonch que doit servir au lieu de Hopperus, et des secrétaires estant icy seul Dennetières indisposé, comme Vostre Altèze aura entendu; mais, comme j'ay escript, la vraye instruction est celle qu'elle aura du compte que luy donnera Monsieur le Prince de l'estat des affaires et lettres et responces d'ung coustel et l'aultre et ce que de jour à aultre, selon la disposition du temps et des négoces, s'escripvra.

Leurs Majestés et Altèzes, grâces à Dieu, se portent fort bien, et n'est ce Noël sorty le Roy du palais. Son indisposition passée nous mit en socy (souci) et penne. Mais, Dieu mercy, il en est bien refaict; et je procure de le soulaiger tout ce que m'est possible, combien qu'il me pourroit quelques foyz acculper (accuser) d'importun, mais non pour aultre que pour ses propres affaires.

Les gens de guerres que commencent jà venir, nous mectent jà en socy

¹ Groningue.

² Philippe de Croy, duc d'Aerschot.

³ Jean Vander Linden, abbé du monastère de Ste-Gertrude à Louvain, souvent cité dans les volumes précédents.

⁴ Frédéric d'Yve, abbé de Maroilles, élu en 1564, mort le 9 avril 1599.

⁵ Gaspard Schetz de Grobbendonck, souvent cité dans les volumes précédents.

pour les vivres et craincte de désordres. L'on dit que le Roy Cardinal ¹ se porte mal. Et l'on n'a pas tant d'espoir aujourd'huy, que l'on avoit il y a xv jours. Que ceux du royaume facent riens voir par vertu, ou pour recongnostre le droit. Sa Majesté se tient preste pour tout ce que pourroit advenir. La consultation de Vostre Altéze s'envoya à ceulx que, de la part de Sa Majesté, sont en Portugal ². Ceste affaire se traicte par conseil appart. auquel je n'entreviens, ny en ung aultre conseil, sur ce que se debvra faire d'ung si grand appareil de guerre. Ilz tiennent icy que le droit cler est pour Sa Majesté, et maintenant s'envoye au Pape la consultation icy conceue pour la justice de Sa Majesté ³. L'on ne laisse pas encoires publier les exemplaires; et pour tant ne le puis maintenant envoyer. Monsieur le Prince a escript à Sa Majesté pour le droit de son filz et pour le chastaul de Plaisance ⁴, que j'eusse voulu qu'il eust encoires différé. Je ne laisseroy de, aux occasions, en dire ce qu'il m'en semble, quoy que puisse advenir, et me trouvera toujours Vostre Altéze tel que je doibz pour son service ⁵.

¹ Henri I, roi de Portugal, frère du roi Emmanuel, qui lui succéda à l'âge de 68 ans, et mourut le 31 janvier 1580.

² Ce mémoire était relatif aux droits que Ranuce ou Ranutio, petit-fils de Marguerite de Parme, pouvait faire valoir au trône de Portugal, à titre de représentant de sa mère Marie de Portugal, fille du prince Édouard et d'Isabelle de Bragance, et petite-fille d'Emmanuel, roi de Portugal. Voy. le t. VII, p. 436, de la *Correspondance de Granvelle*.

³ Ce mémoire a été imprimé. Voy. le t. VII précité, p. 436.

⁴ Le château de Plaisance, détenu par les Espagnols, avait été réclaté par la famille Farnèse, et lui fut restitué plus tard. Voy., à propos de la revendication de ce château par la famille Farnèse, notre t. VII, pp. 41, 88, 159, 148, 228, 254, 257.

⁵ Publiée, avec quelques variantes, par GROEN VAN PRINSTERER, *Archives de la maison d'Orange*, t. VII, p. 195.

III.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC DE TOSCANE.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 3746.)

Madrid, le 4 janvier 1680.

Luigi Dovara' m'ha dato la lettera di Vostra Alteza delli 22 di settembre a me veramente gratissima, riconoscendo in essa l'amorevolezza sua verso di me et delli miei; et non dubito che Vostra Alteza sara stata informata dell' antica devotion mia et delli miei verso la Sua Serenissima casa, nella quale fo conto di perseverare. Et haverò molto a caro che Vostra Alteza mi commandi nelle occasioni. L'Illustrissimo et Eccellentissimo Sr don Pietro¹ è stato molto ben visto da Sua Maestà et ancora il detto Luigi, stimando come si deve la prontezza con la quale vengono per servire a Sua Maestà in questa giornata. Io gli vederò et servirò sempre molto volontieri in quanto potrò, et aspettarò che Vostra Maestà m'adopere et commandi. Et haciandole cordialment le mani, prego Dio che la conservi et prosperi.

III.

RÉSUMÉ.

Le cardinal proteste de son dévouement au Duc. Il s'emploiera, autant qu'il est en son pouvoir, pour Don Pietro et Luigi Dovara, qui lui a remis une lettre des plus bienveillantes de Son Altesse.

¹ Louis Dovara, colonel au service du grand-duc de Toscane. Voy. sa notice dans l'*Istoria del granducato di Toscana*, t. II, p. 329.

² Pierre de Medicis, frère de François-Marie, grand-duc de Toscane, qui suivit la carrière des armes.

IV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 45 à 47.)

Aquila, le 6 janvier 1580.

Alli VIII del passato, duplicatamente scrissi a Vostra Signoria Illustrissima con respondere anco a tutte le lettere sue che sino allora havevo ricevuto, la più fresca di nuove di novembre; et fra le altre cose li diedi conto di quanto passava intorno al particolare delli di Firenze, che tengo con il Duca di Fiorenza, et li mandai copia de una lettera scritta da Sua Maestà al vice-Re de Napoli passato, per il quale li ordinava, che avanti de venire a publicatione di sententia in detta mia causa, si mandassino in potere de Sua Maestà le noti, et motivi di ciascuno consigliere, cosa di mio molto pregiuditio et danno, et preghai Vostra Signoria Illustrissima a operare che Sua Maestà revocasse tal lettera, con ordinare che subito si spediesse la causa : et hora mi occorre farli sapere di più, che detta causa et di detta giornata assegnata, che fu alli xv del passato, fu soluta, et finita nel colaterale, alla presentia del vice-Re, et da due rote, impero non si è publicata la resolutione, ostando la sudetta lettera de Sua Maestà, ne io ho potuto saperla : ma per quanto mi viene scritto dalli miei avvocati, che hanno trattato questa causa, et sanno la mia giustizia. dicono che la sententia non puo esser altrimenti che in mio favore, et io lo credo, per le infinite ragioni che ne tengo, onde mi sono resoluta à mandar hora Pietro Aldrobandino ¹ da Sua Maestà a farla capace del grandissimo pregiuditio che mi porta la dilatione dependente da essa sua lettera, et à supplicarla restare servita ordinare subito al vice-Re, et al consiglio de Napoli, che non solo publicino la sententia et resolutione che hanno fatto pro o contra che sia, ma la faccino esequire conforme al giusto, ne comporti Sua Maestà, che mi si faccia torto, come si farebbe quando non lasciasse correre in Napoli l'ordi-

¹ Voy. sur ce personnage notre tome VII, où cet agent de Marguerite de Parme est souvent cité.

nario corso della giustizia; et se bene mi prometto che Sua Maestà, come principe tanto giusto, non mancherà di favorirmi in questo, nondimeno prego Vostra Signoria Illustrissima ad interponere l'opera et autorità sua, in quel meglio modo che li parerà, acciò ch'io non sia più distrahata dal Duca di Fiorenza, ma che senza perdere più tempo, io sia satisfatta, et rintegrata del uso frutto de mia dote, che già sono passati sei anni, che mi si tiene ingiustamente usurpato, come Vostra Signoria Illustrissima ben sà, et di nuovo la informerà Pietro Aldrobandino che tiene comissioni da me. di darli conto di quello che occorre, et di fare quanto da lei li sarà ordinato: la prego per tanto a prestarli intiera fide, et a favorirlo di maniera che con brevità egli habbia il su detto ordine da Sua Maestà per il vice-Re et consiglio de Napoli, di che a Vostra Signoria Illustrissima restaro con infinito obbligo, come intenderà dal detto Aldrobandino, et anco li dirà che per incaminarmi alla volta de Fiandra, si come Sua Maestà mi ha comandato, altro non aspetto che rispostà de Sua Maestà della lettera che li scrissi a trenta de ottobre, con la quale mi doverà venire la commissione, et ordine, et le instrutione che si ricercano, conforme che li supplicai a mandarmi, atteso che senza essa, non mi pare poter mettermi in viaggio, non sapendo quello mi habbia da fare, per che Sua Maestà sino à hora, non mi hà dato notitia alcuna, della sua volontà, ne di cosa concernente aquel governo, et al suo servitio, et subito havuto dette comissioni et ordine, che sono necessarie, mi metterò in camino, essendo del tutto pronta a partire, come intenderà dal Aldrobandino et parimente quel di più che mi pare convenirsi al servitio de Sua Maestà, et che è di bisogno io sià avertita, et provista, per potere accertare in servire la Maestà Sua a gusto et satisfatione, che altro non è il mio desiderio: et con tal mira hò accettato carico così grave et pericoloso, onde prego Vostra Signoria Illustrissima caldissimamente si contenti à tenere la mano, et far opera che di quanto li referra per mia parte detto Aldrobandino, si intorno a questi particolari di Fiandra come della causa de Fiorenza, tutto habbia con prestezza effetto; al qual Aldrobandino hò comandato espressamente che conferisca tutti li miei affari con Vostra Signoria Illustrissima et à fare quanto da lei li sarà ordinato, sendo io ben sicura, che con il suo prudente consiglio, egli non potra errare et io venirò consolata di quanto giustamente desidero, et si conviene, con far certa Vostra Signoria Illustris-

sima che li restaro perpetuamente obligata : et per che confido totalmente nella solita sua amorevolezza non mi par sia di bisogno stendermi in altro, se non rimettermi ad esso Aldrobandino che sene viene informatissimo di tutto quello che a me occorre, et conviene al servitio de Sua Maestà. Io ho lettere del Principe mio figlio de vi del passato, che attendeva alla executione del accordo fatto con le provincie wallone, le quali li havevano dimandato soccorso di fantaria et cavalleria, atteso che genti della una andavan facendo molti danni, et pensava mio figlio concederlo, se da tutti quelle provincie unitamente ne fusse ricerca, come credo ne doverà haver dato conto a Vostra Signoria Illustrissima, la qual prego ad havere detto mio figlio in bona raccomandatione, continuando di scriverli et avvertirlo, poi che lei sà quanto stima egli faccia del suo parere et consiglio; tutte le lettere che a Vostra Signoria Illustrissima ho scritto sono state consegnate in Roma al suo auditore Lana : desidero grandemente intendere che li siano pervenute in mano et haver nuova della sua bona salute, per il che si compiaccia farmene avisata con quel di più che li parerà farmi sapere. Il vice-Re di Napoli mi hà scritto tener ordine de Sua Maestà, che donna Giovanna, figlia del S^{re} don Giovanni (che sia nel cielo) ¹, vadi a Napoli, nel monastero di Santa Chiara, et cosi andrà fra sei o otto giorni, ben che non merita essa figlia stare inserrata in monastero : tuttavia comandando cosi Sua Maestà si eseguirà, et Vostra Signoria Illustrissima si contenti favorirla appresso alla Maestà Sua per che la tenga in protectione, sendo figlia di tal padre; et per che dal prefato Aldrobandino, Vostra Signoria Illustrissima intenderà del mio bono essere, et de questi miei nepoti, et di ogni altra cosa, fo por hora fine, etc.

¹ Fille illégitime de don Juan d'Autriche et de Diane Falangola. Elle épousa le prince de Butera et mourut en 1630. Voy. à ce sujet le tome VII, pages 456, 478, 496.

IV.

RÉSUMÉ.

Dans la première partie de cette lettre la duchesse de Parme sollicite les bons offices du cardinal pour obtenir du Roi un prompt règlement à son profit du procès qu'elle soutient contre le duc de Toscane au sujet de son douaire, comme veuve d'Alexandre de Médicis, son premier mari. Elle serait très reconnaissante à Granvelle de vouloir bien faire en sorte que Sa Majesté donnât à cet effet des instructions précises au vice-Roi et au conseil de Naples. Elle a chargé de ses instructions particulières Pietro Aldobrandino, en qui le cardinal peut avoir toute confiance.

La seconde partie est consacrée aux affaires de Flandre et à Alexandre Farnèse. Elle se termine par un appel à la commisération du cardinal en faveur de Jeanne d'Autriche, la fille de Don Juan.

Nous donnons ci-dessous la traduction de cette seconde partie.

.... Et j'ajouterai que pour me rendre en Flandre, suivant l'ordre du Roi, je n'attends que la réponse de Sa Majesté à ma lettre du 30 octobre. Je compte recevoir sous le même pli la commission avec les instructions, sans lesquelles je ne puis entreprendre le voyage. Car j'ignore ce que j'aurais à faire pour le service de Sa Majesté, le Roi ne m'ayant pas jusqu'ici donné à connaître ses volontés touchant le gouvernement de ce pays. Dès que j'aurai reçu cette commission et les ordres nécessaires, je me mettrai en route. Je suis prête à partir, comme vous le dira Aldobrandino, quand il conviendra à Sa Majesté et dès que j'aurai été prévenue et mise en mesure de pouvoir servir Sa Majesté selon ses désirs et à sa satisfaction. Aussi bien ce n'est pas de mon propre mouvement que j'ai accepté une mission aussi grave et périlleuse.

Je prie donc vivement Votre Très Illustre Seigneurie de vouloir bien tenir la main à ce que, conformément aux explications que ledit Aldobrandino lui transmettra de ma part, l'on règle sans tarder tant l'affaire de Flandre que celle de Florence. A cet effet j'ai donné ordre à Aldobrandino de discuter toutes mes affaires avec Votre Très Illustre Seigneurie. Comme j'ai toute confiance en la sollicitude habituelle de Votre Très Illustre Seigneurie, je ne m'en remettrai à nul autre du soin de mes intérêts, si ce n'est à Aldobrandino qui se rend à Madrid, instruit de tout ce qui me concerne et convient au service de Sa Majesté.

J'ai des lettres du Prince mon fils du 6 décembre dernier. Il attendait l'exécution de la convention conclue avec les provinces wallones. Celles-ci lui avaient demandé de

l'infanterie et de la cavalerie pour les défendre contre les exactions des troupes de l'autre parti : mon fils était d'avis de leur donner ce secours si toutes les provinces étaient unanimes à le réclamer. Je présume qu'il en aura informé Votre Très Illustre Seigneurie, laquelle je prie de vouloir bien lui continuer son estime et ses conseils. Votre Très Illustre Seigneurie sait quel prix mon fils attache à ses avis.

Toutes les lettres, que j'écris à Votre Très Illustre Seigneurie, sont remises à Rome à son auditeur Lana. Je serai très heureuse d'apprendre qu'elles lui sont bien parvenues, en mains propres, et d'avoir des nouvelles de sa santé, etc.

Le vice-Roi de Naples m'a écrit qu'il a reçu de Sa Majesté l'ordre de faire entrer Donna Giovanna, fille du seigneur Don Juan (que Dieu ait son âme!) dans le couvent de Sainte-Claire à Naples. Elle y entrera donc dans six à huit jours, bien que cette jeune fille ne mérite pas d'être enfermée dans un couvent. Mais puisque le Roi l'a ordonné, l'affaire suivra son cours. Puisse la jeune princesse être recommandée par Votre Très Illustre Seigneurie à la sollicitude de Sa Majesté, étant la fille d'un tel père.

Je finis ici cette lettre. Votre Très Illustre Seigneurie entendra du susdit Aldobrandino tout ce qui concerne mes intérêts, mes petits enfants et toutes autres affaires.

V.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1736.)

Madrid, le 10 janvier 1580.

Sono alcuni giorni che io scrissi per V. Ecc. le lettere che vanno con questa, con speranza che Sua Maestà dispacciaria brevemente; ha ritenute le soe lettere in francese molto più giorni prima che io le habbi viste et sopra di esse non si puo far la risposta senza conferir con Sua Maestà stessa. Il che non si è possuto fin adesso fare per haverle mancato tempo : che come è stata longamente absente, molti negotij si sono cumulati, spetialmente quelli dello consulte che gli haveano da far questi signori Presidenti

delli consegli li Castiglia et dell' hazienda, de più dell' audientie, per ascoltar l'imbassadori, et le feste nelle quali Sua Maestà senza uscir di Palatio è stato retirato. Mi dicè che me chiamara uno di questi giorni, ma fra tan'ò con l'occasione della partenza delle lettere per Lione io non ho voluto mancare di mandarle quelle che havevo fatte mie, Quello che maggiore disturbo ci da è la provisione del dínaro, la quale pero io sollicito gagliardamente et sono importuno a tutti questi che maneggiano l'hazienda, representando loro li pericoli che potriano nascere di maggiore dilatione: se ben io spero che V. Ecc. si sara qualche poco accomodata delli dinari mandati per conto delli Spagnuoli.

Io scrivo al consiglier Assonleville che faccia fare la menuta di là del Titolo di Conte che domanda il Marchese di Ruzebroek ¹, et ancor quello che ha domandato Monsignor di Capres, de Henin Leytart, le quali non si possono qui formare, cosi per non haver qua la specificatione delle terre che deveno esser comprese nell' uno et l'altro dispaccio come per l'indispositione del secretario Dennetiers, non essendo qui nissuno che possa servire in questi dispacci, et io non posso attendere a tutto, tanto più che le scritture, forme et protocolli del Presidente Hopperus sono ancora serrate sotto chiavi et per questo sara di bisogno che V. Ecc. facci affrettar la venuta del prevost Funchio et del secretario.

Se saria ancor bisogno d'un buon secretario allemano et forse ne conoscerà alcuno il detto prevoste che sia apposito, ma supplico a V. Ecc. che gli facci affrettare il passo, che io son tanto carico di negotii che non posso attendere a tutto; sara ancor bisogno che mandino la menuta per la commissione del governo di Hesdinfert, non havendosene mandato di là una copia de quella che ha havuto monsignor de Hellefault, per farla nella medesima forma, perche non vorrei che con la dilatione intrassero nel sospetto che vi sia artificio, et che Sua Maestà si fosse pentita delle concessioni fatte a questi doi signori. Io sollicitaro quanto potro che Sua Maestà dispacci brevemente a V. Ecc. sopra le lettere francesi et altre; Sua Maestà sta bene, gratie a Iddio, cosi stanno ancora tutti questi signore et signore del sangue.

E arrivato qua il signor Don Petro di Medicis che isbarcò (disbarco) in

¹ Richebourg.

Cartagena, Fabritio Colona quale l'ha portato su le galere di Sicilia passo a Cadizi con la gente del Marchese di Mondejar: et delle galere di Napoli non havemo ancora nova, se non di quando stavano tuttavia in Gaeta, aspettando vento; sette o otto navi sono arrivate con fantaria italiana et con alcune munitioni.

Il Re di Portugallo sta tuttavia cossi con la soa indispositione, ma vivo et alcune volte dicono di voler determinare il punto della successione: altre volte dicono di volervi pensare sopra: non sapemo quello che succedera ne posso dire a V. E. il particolare del negotio perche si negotia in consiglio a parte da signori Castellani.

V.

TRADUCTION.

Il y a quelque temps que j'ai écrit pour Votre Excellence les lettres jointes à celle-ci. J'espérais que Sa Majesté dépêcherait les affaires, mais Elle a retenu, plusieurs jours avant de me les communiquer, les lettres écrites en français par Votre Excellence. Au reste, je ne puis y répondre sans en avoir conféré avec le Roi lui-même; mais il n'a pas eu encore le temps de me recevoir. Comme il a été très longtemps absent, beaucoup d'affaires se sont accumulées, surtout celles de la Consulte, qui incombent aux présidents du Conseil de Castille et de l'*Hazienda*¹. Il faut y ajouter les audiences accordées aux ambassadeurs et les jours fériés, pendant lesquels Sa Majesté s'est tenue renfermée dans son palais. Le roi me dit qu'il m'appellera un de ces jours, mais je n'ai pas voulu manquer l'occasion de ce courrier de Lyon pour apprendre à Votre Excellence où en sont mes affaires. La plus grosse difficulté ici est de pourvoir à l'argent. Mes réclamations importunent les agents de l'*Hazienda*. Je leur représente pourtant le danger de plus longs délais, tout en espérant que Votre Excellence se sera plus ou moins tirée d'affaire au moyen des fonds expédiés pour les troupes espagnoles.

J'écris au Conseiller d'Assonleville de faire rédiger les diplômes du titre de comte que

¹ *Hazienda* ou *Hacienda*, espèce de Conseil des finances. Voy. DANVILA Y COLLADO, *El poder civil en España*, t. I, pp. 330 et 331.

sollicitent le marquis de Richebourg ¹, Monseigneur de Capres et d'Hénin-Liétard. Cela ne peut se faire ici. Nous n'avons pas la liste détaillée des terres qui doivent être comprises dans l'un et l'autre diplôme. Puis il y a l'indisposition du secrétaire Denne-tières; personne ici ne peut se charger de ces dépêches. Quant à moi, je ne suis pas en état de m'occuper de tout cela, d'autant plus que les papiers et protocoles du président Hopperus sont encore enfermés sous clef. Il importe donc que Votre Excellence presse le départ du prévôt Fonck et de son secrétaire. Il faudrait aussi un bon secrétaire allemand. Peut-être ledit prévôt en connaît-il un qui soit capable. Je supplie Votre Excellence de le faire envoyer au plus tôt; car je suis tellement accablé d'affaires, que je ne puis suffire à tout. Il faudra également la minute de la commission du gouverneur d'Hesdin. Car on n'a pas envoyé ici une copie de celle qui a été remise au seigneur d'Helfaut ². On s'en serait servi pour modèle. Je ne voudrais pas exciter la défiance du Roi par tous ces retards, ni l'amener à regretter les concessions faites à ces deux seigneurs. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour que Sa Majesté réponde immédiatement aux lettres françaises et autres de Votre Excellence.

Don Pierre de Médicis est arrivé ici de Carthagène, où il a débarqué. Fabrice Colonna, qui l'a transporté sur les galères de Sicile, est allé à Cadix avec les troupes du Marquis de Mondejar ³. Des galères de Naples nous ne savons encore rien, sinon qu'elles ont fait escale à Gaète, en attendant un vent favorable. Sept ou huit navires sont arrivés avec de l'infanterie italienne et quelques munitions.

Le Roi de Portugal est toujours indisposé. Les uns disent qu'il veut tantôt régler l'affaire de la succession au trône, tantôt y réfléchir encore. Nous ne savons ce qui arrivera, et je ne puis donner à Votre Excellence des détails sur l'affaire, puisqu'elle se traite en conseil particulier par les seigneurs de Castille.

¹ Robert de Melun, vicomte de Gand, marquis de Richebourg et de Roubaix. Voy. sa notice dans KERVYN DE VOLKAERSBEKE et J. DIEGERICK, *Documents historiques*, t. I, p. 459. — Édouard ou Oudard de Bournonville, baron de Capres, souvent cité dans notre tome VII. — Jacques de Hennin-Liétard, baron de Haussy ou Auxy, cité également dans le même volume.

² Antoine d'Helfaut, sr de Winesele, était gouverneur d'Hesdin. Voy. t. VI, p. 159, note 2.

³ Don Inigo Lopez Hurtado di Mendoza, marquis de Mondejar. Voy. sa notice, t. V, p. 323.

VI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC DE TOSCANE.

(Archives de Milan, n° 3746.)

Madrid, le 12 janvier 1580.

Hoggi m' ha dato la lettera di Vostra Alteza il Cavigiano suo ambasciatore et m' è stato molto ben venuto venendo da parte di quella. Io me gli sono offerto prontissimo a sentirlo ogni volta che vorrà et a servirlo in quello che mi chiederà et io potrò: il che farò sempre con la pronta volontà che si può desiderare, havendo io et tutti li miei fatto sempre professione di devoti servitori di cotesta casa, quale mi troverà Vostra Alteza in ogni occasione. Et le bacio le mani, per le liberali offerte che nella detta sua lettera ch' è stata servita scrivermi mi fa, pregando N. S^r Dio che a Vostra Alteza conceda ogni colmo di felicità.

VI.

RÉSUMÉ.

Il a reçu, ce jour même, de l'ambassadeur toscan, Cavigiano, la lettre de Son Altesse, et elle lui a fait bien plaisir. Il remercie le grand Duc de ses offres bienveillantes et réitère ses protestations de fidélité et d'attachement à la personne du prince et à la maison de Médicis.

VII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1736.)

Madrid, le 15 janvier 1880.

Restando discaricato il greffe o scrivania della Corte del Parlamento di Dola della pensione che vi haveva sopra Vanden Hes, Sua Maestà ha fatto gratia di simil pensione sopra il detta assignamento à Gio. Sigoney, controleur della casa di Sua Maestà, da V. Ecc. conosciuto (come credo), il quale è antico servidore di Sua Maestà et non se li è fatta altra mercede, se bene confessano tutti che è gran servidore et che senza lui si trovariano nel maneggio della detta casa assai inviluppati. Sua Maestà ne scrive a V. Ecc. et se bene non è di bisogno, ha voluto il detto Sigoney che anch' io le ne scrivesse per supplicare V. Ecc. che commandi che quanto più brevemente se gli ne facci il dispaccio : et son certo che a quanti sono in questa Corte piacerà motto che sia favorito.

VII.

RÉSUMÉ.

Le Roi, pour récompenser les loyaux et habiles services de Jean Sigoney ¹, contrôleur de sa maison, lui a fait un transfert de la rente que Vanden Hes ² avait sur le greffe de la cour du Parlement de Dôle. Bien que ce soit prendre un soin superflu, le cardinal, sur la demande du bénéficiaire, joint ses instances à celles de Sa Majesté pour

¹ Jean Sigonnet, Bourguignon. Voy. GOLLUT, *La république séquanaise*, col. 1649.

² Jean Vandenesse. Voy. t. V, p. 423.

que le prince de Parme recommande à la sollicitude bienveillante de la susdite cour un ancien serviteur du Roi, que Son Altesse connaît sans doute.

VIII.

LE DUC D'AERSCHOT AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette 2334, fol. 97.)

Cologne, le 14 janvier 1580.

Monsieur, je suis journellement attendant en très-grande dévotion quelque réponse sur les lettres que vous ay escript depuis mon arrivée en ceste ville. Je ne sçay que penser pourquoy elle tarde tant, signalment attendu que Mons^r le Prevost Fonch m'a cominicqué aucunes de voz lettres d'assez freche date. A raison de quoy craindant que mes lettres ne soient venus en voz mains, je vous ay bien volu envoyer duplicat de mes deux précédentes, ensamble de celle que j'ay escript au Roy par Monsieur le Duc de Terranova. J'espère que la ditte tardivité sera récompensée de quelque bonne et fructueuse réponse, à quoy vous supplie, Monsic^r, tenir la bonne main vers Sa Majesté, et afin qu'elle soit servie m'honorer de ses commandemens pour les povoir ensuivre et accomplir, comme à fidel vassal et très-humble serviteur appartient. Je ne doute qu'aurez entendu la perte que noz gens ont fait de Mesnin ¹. Depuis, les ennemis flamengs ont bruslé mes bourgs de Commines ², Hallowin ³ et aultres qui me restoient encoires entiers celle part, qui m'est une nouvelle augmentation de tant de pertes que j'ay enduré par ces guerres intestines. Mon chasteau dudit

¹ Menin avait été pris par les troupes des États, le 22 octobre 1579. (REMERY-BARTH, *Histoire de Menin*, t. II, p. 231.)

² Les troupes des Malcontents abandonnèrent Commines, qui fut occupé par celles des États, le 15 novembre 1579. (*Mémoires anonymes*, t. V, p. 11.)

³ Hallowyn fut pris par de la Noue vers la même époque. (Voy. *ibidem*, p. 12.)

Commines, avec mes meubles et le restans, a esté assiégé et en grand dangier, et néanmoins préservé (grâces à Dieu) par la fidélité et résistance de mon bailly et des soldatz que j'y ay entretenu à mes propres fraiz, et finalement secourru par noz gens. Je vous envoie cy-jointe copie des lettres des Estatz assemblez en Anvers ¹ et de l'instruction secrète y mentionnée, par où voirez à quoy ils se sont finalement déterminez à mon très-grand regret, parce qu'il ne reste plus d'espoir de réconciliation avec Sa Majesté, leur prince et seigneur naturel; de tant plus qu'ils ont dressé une forme de restablissement (comme ils prétendent) de la future administration des Provinces-Unies en bonne obéissance et police, tant au fait de guerre que de la justice, soubz une souveraine auctorité, assistée d'un conseil de trente personnes, choisies des dittes Provinces-Unies, ensamble sur les listes des moiens généraulx, sur les biens entrans et sortans de la consumption de yceulx avec un pied et cours égal de la monnoie, l'envoians moiennant ce les deputez des dittes provinces, et establissans quant et quant un nouveau conseil des finances; par où seront doresavant forcloz et deboutez les gens de bien qui restoient encoires au dits États, ne doubtant qu'ils ne commetteront ausdits conseils, sinon ceulx qui sont affectionnez et selon l'humeur de celluy ou de ceulx qui présentement ont usurpé toute auctorité. Il samble aussy que les François se voudront entremesler des affaires du païs; dont il me desplait en l'âme, tant pour la deservice de Sa ditte Majesté (à laquelle néanmoins je demeureray à jamais fidel, selon l'obligacion que je doibz à mon Prince), qu'aussy pour les grandes ruines, calamitez et misères imminentes à nostre pauvre patrie et à tant de gens de bien encore restans, qui ne désirent rien de plus que le service de Dieu et de Sa Majesté, avec la conservation de nostre Ste-Foy et religion catholique romaine, choses vraiment dignes de toute commisération. Je prie Dieu y envoyer remède convenable. Monsieur le Marquis de Havrech, mon frère ², a tant fait qu'il a impétre congé de sortir d'Anvers soubz umbred'aller visiter Madame sa femme, estant touteffois d'intention me venir trouver, afin que puissions, par ensamble, faire ce que convient pour

¹ Le duc entend sans doute parler de la résolution du 27 décembre 1579 par les États concernant l'institution d'un conseil d'État de toutes les Provinces-Unies. (Voy. à ce sujet GACHARD, *Actes des États généraux*, t. II, p. 515.)

² Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré, souvent mentionné dans les volumes précédents.

le service de Sa dite Majesté, auquel nous nous emploirons en toute fidélité partout où icelle sera servie nous commander. Il fut passé longtems party; mais ces gelées l'ont empesché. Je tiens qu'il soit maintenant en chemin; voudrois qu'il fut jà arrivé seurement. Ce ne sera sans grand danger pour les lieux qu'il a à passer; j'espère, si tost qu'il sera venu, me retirer sur mes biens et illec attendre les commandemens de Sa dite Majesté; qui est la cause, Monsieur, que je vous supplie de rechef, suivant vostre bonne volonté accoutumée vers moy et nostre maison, d'emplier vostre auctorité et crédit, afin que, au plustot, je puisse avoir quelque response fructueuse; faisant aussy entendre à Sa dite Majesté ce que du contenu en ceste trouverez servir à propos. En quoy m'obligerez de plus en plus à vous faire et aux vostres service en tous endroitz où me voudrez emplier. L'on dict icy que Madame de Parme retourne au Pays-Bas, dont je suis bien aise. Je prie Dieu que nous puissions reveoir les dits pays en l'estat et obéissance qu'ils estiont au temps de son gouvernement.

Póscriptum de la propre main du duc. Mons^r, si cestes ne vat de ma main, prie l'excuser. Les occupations qu'ay ycy m'en ont osté le loysir; suppliant avoyr souvent nouvelles de vostre santé.

IX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1738.)

Madrid, le 30 janvier 1580.

Doppoi le mie ultime ho havuto la litera di V. Ecc. delli 24 del passato piena di tanta amorevolezza che ogni momento cresce il riconoscimento del obligo che li devo : et prima di respondere ad essa, baso cordialmente a V. Ecc. le mani di quanto fu servita dire favorendome infinito al commissario Charton et doppoi nella medema substantia a monsieur Dachey, mio

repote, in presentia del secretario Laloo, in che me favori di maniera che non so con che servitio possi io meritare tanta gratia. Et specialmente per il favore fatto a detto mio nepote per far ricadere in lui il balliagio d'Amonte nel contado di Borgogna, poi che sopra le litere che fu servita scrivere a Sua Maestà, non volendose lei risolvere come non conveniva a darli la superviventia che dicono per non dar mal exemplo, fu servita assicurarme che venendo a morte il signor don Fernando l'officio saria suo : il che poi V. Ecc. (merce sua) ha complito facendoline dar il possesso, et di piu havendo V. Ecc. scritto a Sua Maestà in favore di mia sorella vedoa del detto signor Don Ferrante : s'è contentata Sua Maestà che goldi sua vita durante, essendo gia di eta et mal sana, della signoria di Vennes nel medemo modo che la goldeva et possedeva il detto signore suo quondam marito. Di che riconosco l'obligatione che devo a V. Ecc., che in me trovava sempre promptissima volonta per servirla come devo.

Le litere spagnuole che V. Ecc. ha scritto a Sua Maestà col corriero francese io le ho viste et l'assecuro che se fanno le diligentie che humanamente se possono per che se faccino nove provisioni; in che questi della hazienda sonno piu tardi di quello che Sua Maestà stessa vorria, essendo che lei propria ci agiuta a sollicitarli. Et spero che brevemente se mandera provisione et a me pare che V. Ecc. habbi fatto molto bene d'agiutarsi di quelli dinari che se mandorno per li Spagnoli, procurando, come V. Ecc. scrive, che se contentino con alcune paghe et che il resto se paghi loro in Italia, per il che se fanno li officij convenienti per procurare che non se manchi alla provisione devuta et che trovino dinari arrivando a Milano, essendose già scritto alli vicere di Sicilia et Napoli accio che mandino persone per recevere ogni uno di loro quella parte che li capera di questa gente, ritenendose in Milano il numero necessario nel modo che V. Ecc. poi intendera; che pero sera col ragionevole contentamento di tutti. Et non ha fatto poco V. Ecc. di finire il conto con li Alemanni, et còl primo dispachio se manderanno a V. Ecc. lettere di Sua Maestà in Podesco per li colonelli, accio che s'adoperino con li loro soldati facendoli contentare di qualche paghe di presente et dando per quello che restara devuto termine competente di doi, tre o quatro anni, dentro del quale se possi dar loro contento. Et di piu se provedera qualche summa per il campo novo, facendo io continua instantia a Sua Maestà che dia ordine a che successivamente, mese per mese, s'incaminino a

quella volta dinari con li quali V. Ecc. se possi valere et agiutare in suo servitio.

Le litere che V. Ecc. ha scritto in francese non le ho viste anchora che le retiene Sua Maestà : ben me dice voler pigliar tempo uno di questi giorni per poterne conferir meco, il che non ha potuto far prima occupato in altri negotij et specialmente in quello di Portugalò. Dove il Re Cardinale ha dichiarato nelle corti la ragione della successione essere di Sua Maestà Catholica, et questo stesso ha approbato il braço ecclesiastico et quello de la nobilta : et come Lisbona et li populi non venivano bene in quella determinatione, li ha fatto essortare il detto Re Cardinale a che riconoscendo Sua Maestà per principe successore tratteno con essa de conditioni et che domandino privilegij, si che se la cosa va di questo modo haverà Sua Maestà quello che pretende, et restara poi che li altri pretensori, conforme alla ragione che potranno avere, trattino con Sua Maestà di recompensa.

Madama era per mettersi in camino. Ne so di che persona poteva Sua Maestà provvedere piu a contento di quelli popoli per succedere a V. Ecc., dappoi del termino del governo che a lei hanno concesso; so bene che non sarà senza travaglio, pero spero che Dio vi agiutara et che se una volta quelli popoli se riconoscono et ritornono alla obedientia, che se vivera un pezzo in quiete per non ritornar alli mali passati; et Sua Alteza conosce le persone et ha pratica delli negotij con che potra molto agiutar a V. Ecc., alla quale io accennai quello che io non osai dire, anzi tenevo una lettera di mio pugno per V. Ecc. per avisarnela : ma non volse Sua Maestà che se sapesse in fiandra fin che da Sua Alteza s'havesse risposta.

La provisione fatta da V. Ecc. per licentiar li cavalli borguignoni che già erano in quel paese è stata accertatissima; a me dispiace che non sia stata obedita di tutti con quella prontezza che dovevano, come obedirno monsieur Daultre, figlio del comte di Champlite, et monsieur Dachev, mio nepote; il quale mio nepote s'obligho alli soi soldati accio che se ritirassero et sepa-rassero et sebene il detto baron Daultre fece simil comandamento alli soi, non usorno di simil obedientia, ma il detto comte di Champlite, col suo credito et d'alcuni altri, trovo promptamente una summa con la qual se spera che se hara dato remedio alli grandi disordini et gravezze che davanno li soldati a quelli miseri popoli.

Quanto al caso di quel capitano Charton ¹ del quale fecero esclamatione alcuni, la continuano molto differentemente : ma sia come se vole, se fosse vero quello che dicono, ché il locotenente del ballivo procedesse per ordine di V. Ecc. a pigliar informatione delli eccessi et che facendo il suo officio il capitano havesse usato delli termini che pretendevano veramente, seria caso gravissimo et da non doverse passare con dissimulatione. Il procedere di V. Ecc. per la parte soa è stato molto giustificato, et se vi è mancamento alcuno pare che sia di quelli consiglieri di Dolo che hanno havuto il fatto nelle mani; a me piace summamente haver inteso quel che V. Ecc. mene scrive, accio che se qua se ne tratta io sappi che dire per la soa justificatione; et procede con la soa grande prudentia di non voler trattare nelle cose di justitia, si non con la participatione delli doctori essendo di loro professionne et accio che di quello che faranno sianno obligati dar conto a V. Ecc. Sia certa che di quello ch'io sentiro che possi portar umbra, La ne advertiro voluntieri per prevenire ad ogni sinistro officio che far' volesse alcuno. Et in quanto io potro, sera da me servita con amore, osservanza et grandissima affettione.

Questa dilatione della provisione di dinari a causa che le risposte alle littere di V. Ecc. tardino et che alcune che gia alcuni giorni sono fatte restino senza sottoscrizione, ma io non ho voluto manchare di usar di questa occasione del ordinario di Lione perche V. Ecc. sappi che le soe litere sonno arrivate et accio intenda che se attende al negotio et che da mia parte non mancho : ma io non posso con quanto fo tirar questi dal loro passo ne farli tanto diligenti come io vorrei, se benc da qualche tempo inça se sono un poco emendati.

Doppoi di scritte le ultime litere di V. Ecc. ne haveva havuto di Sua Mag^d et alcune mie, de l'arrivo delle quali non sapemo anchora nove, pur spero che seranno arrivate.

¹ Chareton était Bourguignon.

IX.

RÉSUMÉ.

Il remercie vivement Son Altesse des faveurs qu'Elle a accordées à ses amis et parents, notamment au commissaire Charton ¹ et à son neveu d'Achay ². N'ayant pu donner à ce dernier la survivance du bailliage d'Amont dans la comté de Bourgogne, le prince lui avait promis la charge à la mort du titulaire Don Fernando ou Don Ferrante ³, beau-frère du Cardinal. Son Excellence a tenu parole. Ensuite elle a assuré à la veuve, la sœur de Granvelle, l'usufruit de la seigneurie de Vennes ⁴. Aussi le Cardinal se confond en protestations de gratitude et de dévouement.

Il a vu les lettres espagnoles que Son Excellence a adressées à Sa Majesté par un courrier français, et il lui certifie que l'on fait toutes les diligences humainement possibles pour pourvoir à de nouvelles provisions d'argent. Les agents de l'*Hazienda* sont trop lents au gré du Roi, mais Sa Majesté les presse. Aussi le cardinal espère que l'argent sera expédié sous peu. En attendant, Son Excellence a très bien fait de s'aider des deniers envoyés pour les troupes espagnoles, cherchant à les contenter, comme elle l'écrit, au moyen d'acomptes, quitte à leur payer le restant en Italie. Granvelle approuve le Prince d'avoir envoyé des instructions à cet effet aux vice-rois de Naples et de Sicile. On retiendra à Milan les régiments nécessaires.

Son Excellence n'a pas été peu avisée de régler ses comptes avec les Allemands. Elle recevra, par le premier courrier, des lettres de Sa Majesté écrites en allemand et adressées aux colonels pour qu'ils s'emploient à persuader à leurs soldats de se contenter d'un acompte et d'accorder pour le restant un terme convenable de deux à quatre ans, endéans lesquels on pourra les satisfaire.

On cherche aussi à se procurer de l'argent pour la nouvelle armée, et le cardinal continue ses instances auprès du Roi afin que Sa Majesté fasse, cette fois, envoyer au Prince, successivement et mois par mois, les fonds nécessaires au service de la cause royale.

Granvelle n'a pas lu les lettres françaises de Son Excellence. Le Roi les retient, mais

¹ Benoît Charton. Voy. t. V, p. 342.

² François d'Achay, sr de Thoraisic, bailli d'Amont. Voy. t. II, p. 509.

³ Don Ferdinand de Lannoy, comte de la Roche, souvent cité dans les volumes précédents.

⁴ Marguerite Perrenot était dame de Vennes. Voy. t. VI, p. 173.

il lui a promis d'en conférer avec lui un de ces jours. Jusqu'ici il n'en a pas eu le temps, étant occupé d'autres affaires, surtout de celles du Portugal. Le Roi-Cardinal a déclaré aux Cortès que dans la question de succession le droit était du côté de Sa Majesté Catholique. Le clergé et la noblesse approuvent leur souverain. Le peuple de Lisbonne n'étant pas aussi disposé à accepter cette solution, le monarque lui représente que, si le pays reconnaissait le Roi d'Espagne comme prince héritier, il pourrait lui imposer des conditions et lui demander de nouveaux privilèges. Si les choses s'arrangent de la sorte, Sa Majesté Philippe II verra triompher ses prétentions, sauf à désintéresser plus ou moins les autres prétendants.

Madame est à la veille de son départ. Le cardinal ne sait pas qui le Roi pourrait mieux choisir pour satisfaire les Pays-Bas et succéder au Prince à l'expiration de ses pouvoirs. Certes, il y aura des tiraillements, mais, Dieu aidant, le peuple, une fois revenu à l'obéissance, se calmera et ne retournera plus aux méchantes pratiques du passé. La Duchesse connaît les affaires et les hommes du pays; son expérience viendra en aide à Son Altesse. Le Cardinal n'en dira pas davantage : il a donné à entendre à Son Excellence ce qu'il n'a osé lui écrire. Ainsi il a dû garder par devers lui une lettre écrite de sa main et par laquelle il prévenait le Prince. Sa Majesté ne veut pas que rien se sache en Flandre avant qu'on ait reçu la réponse de la Duchesse.

Son Excellence peut compter comme assurée la provision qu'Elle a fait pour licencier les cavaliers bourguignons qui sont aux Pays-Bas. Granvelle aurait désiré que tout le monde eût répondu à l'appel du Prince avec l'empressement de Monsieur d'Autrey¹, fils du comte de Champlite², et de Monsieur d'Achey, le neveu du cardinal. D'Achey s'est engagé envers ses soldats pour leur faire accepter le licenciement. Il n'est pas dit que, le cas échéant, d'Autrey rencontre la même obéissance chez les siens. Mais le comte de Champlite, grâce à son crédit et à celui de quelques amis, a trouvé vite une somme, avec laquelle, il faut l'espérer, il aura réprimé les désordres et les exactions des Bourguignons.

Le cas du capitaine Charton est grave et délicat, s'il est vrai, comme la rumeur publique l'en accuse, qu'il ait réellement commis des excès et insulté le lieutenant du bailli chargé d'instruire contre lui. Quoi qu'il en soit, Son Excellence a agi correctement dans cette affaire. S'il y a eu irrégularité, c'est de la part des conseillers de Dôle. Au reste, Son Altesse ne saurait procéder avec trop de prudence en semblable matière.

¹ Claude de Vergy, baron d'Autrey, fils de François, mort en 1602. DE VEGIANO t. II, p. 1982; GOLLUT, col. 1537.

² François de Vergy, comte de Champlite, gouverneur de Bourgogne. Voy. les volumes précédents, DE VEGIANO, t. II, p. 1981, et GOLLUT, col. 5570.

Elle doit surtout se garder d'empiéter sur le domaine de la justice, et, dans l'espèce, elle ferait bien de s'entourer des avis d'hommes de loi.

Ce n'est pas de la faute du cardinal si le Prince n'a pas reçu plus tôt de réponse à ses demandes d'argent et autres.

X.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. III, fol. 49-52.)

Aquila, le 6 février 1580.

Alli vj del passato scrissi a V. S. Ill^{ma} con Pietro Aldrobandino¹ che mandai da S. M. per le cause che averà inteso et in particolare per farla capace del grandissimo pregiudicio che nella causa de Fiorenza mi porta la delatione dependente dalla lettera scritta da S. M. al vice Re de Napoli ad instantia del Duca di Fiorenza et a supplicarla restar servita ordinare subito al vice Re et consiglio di Napoli che non solo pubblichino la resolutione che hanno fatto ma la mettino in esecuzione conforme a giustitia; et se bene mi assicuro che S. M. non lascera di favorirmi in domanda tanto giusta, tutta via di nuovo prego V. S. Ill^{ma} ad interporre l'opera et autorita sua in quel negotio, di modo che li parerà accio io sia pagata et satisfatta del usufrutto di mia dote, che gia sono passati sei anni che mi si tiene usurpato, come a lei è noto et gliene restarò con infinito obligo. Con molto mio contento ho ricevuto ultimamente una lettera di V. S. Ill^{ma} di tre del passato, contenendo bone nuove della salute sua, che tanto desiderano intendere conservigli a Dio lungo tempo et del aviso che mene ha dato la ringratio et similmente di quanto in essa di più mi scrive et le altre sue lettere, che dice havermi scritto per prima non sono sino ad hora comparse. Le aspetto con gran desiderio, in tanto le dirò che da S. M. Ho ricevuto et dupp^{to} di

¹ Pierre Aldobrandini était neveu d'Hippolyte Aldobrandini, qui fut plus tard nommé cardinal en 1585, et enfin pape sous le nom de Clément VIII.

una sua lettera de vii di dicembre, che assai ha tardato a comparire, et l'oreginale per ancora non è pervenuto in mia mano.

Con detto dupp^{to} mi scrive S. M. haver havuto la mia lettera di 30 de ottobre et mostra restare molto satisfatta della mia pronta et bona volontà con che ho accettato di andare a servirla in Fiandra et anco mi risponde ad alcuni capi che desideravo sapere, con dirmi di più che mi mandara le istruzioni chiare et distinte et le comissioni et poteri ampli et generali con li avvertimenti necessarij : et sicome sono certa che per opera et consiglio di V. S. Ill^{ma} mi è venuta tal risposta, cosi la prego a far di maniera che detti instrutioni, poteri et comissioni et ogni altra cosa che conviene, si come intenderà dal Aldrobandino mi si mandino avanti che esca de Italia o al meno avanti che io arrivi nelli Paesi Bassi, per dove hora che ho havuto la risposta di S. M. mi incaminerò la prima settimana di quaresima, che per partirmi do tutta la fretta possibile et mene andro per il camino ordinario a dirittura a Piacenza et di la per il più breve, secondo che il male contagioso che corre in alcune parti mi darà la comodità et che avisaro a V. S. Ill^{ma} il quanto di più sarà di bisogno, certificandola che per servire a gusto et satisfactione de S. M. usarò tutto il potere et sapere che tengo, ancor che il carico che haverò fra mano sia della qualità che V. S. Ill^{ma} conosce : nel quale riuscendomi far cosa bona, si potrà atribuire, come mi trovo haver scritto altre volte, alla Bontà Divina che sendo causa tanta giusta et sua, mene aiutara, di che la prego et pregaro di continuo, confidando ancora nelli boni ricordi et consigli di V. S. Ill^{ma} che si contenterà darmelli con quella amerevolezza che per sua bontà ha fatto per il passato et tenerà la mano che io sia provista et preavertita con tempo da S. M. di quanto è necessario per suo servitio et per beneficio del grave peso al quale mi sono sottoposta solo per obedire et servire la M. S. : et li respondo hora in questa conformità, come V. S. Ill^{ma} doverà vedere.

Resto avisata delli boni officij che lei continua di fare per che al Principi mio figlio si corrisponda in tutte le cose et in particolare con le provisioni de danari et sara una santa opera che selli preveda mesiper mesi, se non quella somma che conviene al meno quella si potrà, come V. S. Ill^{ma} mi scrive procurare, per che con la comodità di danari si rende facile ogni bona conclusione di qual si voglia negotio. Hottima cosa è mettere in bando et principe di Oranges et suoi aderenti con la taglia et conditioni che

V. S. Ill^{ma} mi scrive et non fo dubbio che ne succederà bon frutto, come già sarebbe seguito se si fusse fatto ma to tempo fa, et se Frisia, Gruninga, Gheldria et altre provincie si mostrano discontente di detto Oranges secondo che lei mi avisa, non si diveperdere occasioni di farli ridur, come mi assicuro non perdera el Principe mio figlio; dal quale non ho lettere doppo quelli de xxij di dicembre attendeva con la solita diligentia amettere in esecutione l'accordo delle provincie wallone et aspettava denari. Di poi che la giunta di Colonia si è disfatta, intendo che il duca di Terra Nuova et il Nuntio del Papa si intratenerono in Augusta per ordine del Imperatore, che mostra voler fare rattacare la pratica del accordo. Dio sa quello ne seguira.

Si il Provosto Funchius venirà à residere in quella corte in loco de Hoperus, mi persuado che il Re ne harà gran profitto per le cose de Paesi Bassi.

Mi sarebbe stato gratissimo che V. S. Ill^{ma} mi havessi dato più larga informatione delle cose et alterationi della contea di Borgona, accio mene fusse potuto valere passando per dila ò altrimenti et pero si compiacerà darmene notitia et delli humori che là correno. Rendo a V. S. Ill^{ma} molto gratie per l'aviso datomi di che S. M. sia totalmente ridotto nella solita bona salute per conservatione della quale li fara gran utile lo aiuto et assistentia di V. S. Ill^{ma}, che lo solevar da molti travagli et molestie che seco portano tutte le sorti de negotij et massime quelli che correno nelli presenti tempi : et non ha da dubitar lei di esserli importuno tratandoli de suoi affari et con tanto amore del suo servitio come fa. Li grandi appresti et provisioni de guerra, che da queste bande si sono mandati in Spagna danno grandemente che discorrere alla gente et si va concludendo che possa resolversi in fumo, doppo haver fatto così grossa et grandissima spesa ; sopra la successione di Portugallo, ho inteso quanto V. S. Ill^{ma} mene scrive, di che la ringratio et prego a tener la mano che per il giusto S. M. favorisca le boni ragioni di Ranucio, mio nepote.

Ho inteso che quella consultatione di Padua si mandò in Portugallo, et quello che si è fatto della ragioni de S. M. si è mandato al Papa, che quando sene possa haver copia, se contenti V. S. Ill^{ma} mandarmella. Se il Principe mio figlio ha scritto a S. M. per il diritto di Ranucio et anco sopra il castello di Piacenza, lo haverà fatto per il giusto desiderio che tiene di vedere stabi-

lito la sua posterità et pensando ancora che di presente fussi stagione et congiuntura propitia, atteso che el tempo sene passo et ben certa sono che V. S. Ill^{ma} in tutti le occasioni non lascerà di fare à beneficio et favore di questi negotij ogni amorevole et bono offitio, si come più volte mi ha promesso; et io di nuovo con tutto is core la prego d'adavisarmi in questo particolare se li occorre più una cosa che un atra, poi che sa quanto io stimi li suoi avertimenti et prudenti consigli.

Scrivo à S. M. per che favorisca a Donna Margarita, mia nipote ¹, per lo accasamento con Mantua, conforme à che con una sua lettera la M. Sua benignamente mi ha offerto voler fare : onde si contenti V. S. Ill^{ma} operare che cio habbia effetto, poi che per quanto intendo il duca di Mantua tiene bona inclinatione a questo parentado, che starebbe bene a tutti, si come lei con la sua prudentia suo comprendere et mi saria di gran satisfatione che V. S. Ill^{ma} intorno accio mi avisi il suo parere. Li giorni passati il vice Re di Napoli mi scrissi esser volontà di S. M. che donna Giovanna, figlia del Sr^e Don Giovanni (che sia in cielo) si mandasse nel monastero di Santa Chiara di Napoli, et così ho fatto ben che lei non meritava inserrarsi. Prego V. S. Ill^{ma} tener ricordato che S. M. la favorisca, sendo figlia di tal padre, otro che per se stessa lo merita. Io Dio gratia con questi miei nepoti sto benissimo et mene vo in Fiandra con Donna Margarita, per tenerla appresso di me sino a che si mariti, di che ho voluto avisare V. S. Ill^{ma}, come farò de ogni mio affare pregandola à farmi sapere spesso della sua salute, etc.

X.

RÉSUMÉ.

La Duchesse renouvelle ses instances pour que le Cardinal représente au Roi combien elle voit ses intérêts lésés par les interminables incidents de son procès avec

¹ Marguerite Farnèse, fille du duc Alexandre, épousa en 1580 Vincent de Gonzague, alors prince héréditaire de Mantoue; mais ce mariage fut dissous pour défaut de consommation et la princesse se retira dans un monastère.

le grand-duc de Toscane. Depuis six ans, elle est privée de l'usufruit de la dot qu'elle tient de son premier mari, Alexandre de Médicis. Elle exprime le vœu que le souverain revienne sur la lettre par laquelle, à la sollicitation de la partie adverse, il a enjoint au vice-Roi de Naples, de lui transmettre à Madrid toutes les pièces du dossier. Si Sa Majesté persiste à demander cette communication, le procès trainera indéfiniment en longueur. Marguerite insiste pour obtenir à Naples un prompt jugement, et elle espère que, la recommandation royale aidant, il sera rendu en sa faveur. C'est pour cela qu'elle a dépêché au Roi Pietro Aldobrandino, avec la mission particulière de défendre les intérêts privés de la Duchesse auprès de Sa Majesté et du Cardinal.

La Duchesse est très heureuse des bonnes nouvelles qu'elle a reçues de la santé du Cardinal, et elle espère que le Ciel le conservera longtemps encore au service du Roi.

Elle a reçu de Sa Majesté le duplicata d'une lettre datée du 7 décembre dernier, mais l'original ne lui en est pas encore parvenu. Le Roi dit dans ce duplicata qu'il a reçu la lettre de la Duchesse du 30 octobre, et qu'il est très satisfait de l'empressement avec lequel elle a accepté d'aller le servir en Flandre. Sa Majesté ajoute qu'elle enverra à la Duchesse des instructions claires et précises avec une commission particulière et des pouvoirs généraux et étendus. Marguerite désire recevoir le tout avant son départ d'Italie ou du moins avant son arrivée aux Pays-Bas. Dès qu'elle aura reçu la réponse de Sa Majesté, elle se mettra en route, dans la première semaine du Carême, et prendra par Plaisance. Elle prie le Cardinal d'assurer Sa Majesté qu'elle mettra au service du Roi tout ce qu'elle peut avoir d'expérience et de capacité, encore qu'elle n'ait pas sollicité la haute et difficile mission d'arranger les affaires aux Pays-Bas. Mais elle accepte cette tâche si délicate par dévouement aux intérêts et à la personne de Sa Majesté ; au reste, elle compte dans l'occurrence sur les judicieux et bienveillants avis et conseils du Cardinal.

Elle le remercie également de bien vouloir continuer ses bons offices au Prince, son fils ; elle lui sait gré de correspondre avec lui et de l'aider en tout. La question d'argent est la principale. Si l'on ne peut faire pour le Prince tout ce qu'il faut, que l'on fasse du moins tout ce qu'on peut.

« C'est chose excellente, dit la Duchesse, de proscrire le prince d'Orange et ses » adhérents, et de mettre leurs têtes à prix, de la manière que Votre Très Illustre » Seigneurie me l'écrit, et je ne doute pas qu'il n'en advienne un bon résultat ; ce qui » serait déjà arrivé s'il (le prince d'Orange) eût été tué. »

Si, continue la Duchesse, la Frise, Groningue, la Gueldre et autres provinces se montrent mécontentes du dit d'Orange, comme j'en ai reçu l'avis, il ne faut pas perdre l'occasion de les faire réduire à l'obéissance ; au reste le Prince, mon fils, m'assure bien qu'il ne la laissera pas échapper.

Farnèse n'a pas écrit à sa mère depuis le 17 décembre. Il s'appliquait alors, avec sa

diligence habituelle, à « mettre à exécution l'accord des provinces wallones », et il attendait de l'argent. Depuis que le congrès de Cologne s'est dissous, le Duc de Terranova et le nonce du Pape ont eu une entrevue à Aix par ordre de l'Empereur, qui paraît vouloir renouer les négociations. Dieu sait ce qui en adviendra.

Si le prévôt Fonck va résider à la Cour de Madrid en remplacement d'Hopperus, il semble à la Duchesse que le Roi en tirera grand profit pour les affaires des Pays-Bas. La Duchesse regrette que le Cardinal ne l'ait pas informée plus amplement de ce qui se passe en Bourgogne, et espère qu'il la renseignera plus en détail sur les dispositions du Comté.

Elle est heureuse de savoir que le Roi se porte mieux. Certes le Cardinal est pour beaucoup dans ce rétablissement de la santé royale : il allège autant que possible au Roi le fardeau des affaires publiques, surtout en ce moment que la question du Portugal le préoccupe beaucoup.

La Duchesse de Parme prie le Cardinal de bien vouloir recommander au Roi les intérêts de son petit-fils Ranuce, fils d'Alexandre Farnèse; celui-ci aura peut-être écrit au Roi à ce sujet ainsi qu'à propos du château de Plaisance.

Elle lui recommande aussi sa petite fille Marguerite, dont le Roi lui a promis de donner la main à Vincent de Gonzague, prince de Mantoue.

Elle lui reparle enfin de la jeune princesse Jeanne, fille de Don Juan, que le Roi voudrait faire entrer au couvent de Sainte-Claire, à Naples, et qui ne mérite pas ce triste sort, étant la fille d'un père aussi illustre. La Duchesse compte emmener avec elle en Flandre sa petite-fille Marguerite, jusqu'à ce qu'elle se marie.

XI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1736.)

Madrid, le 15 février 1580.

Haverei voluto che con questa occasione potessero ire lettere di Sua Maestà, ma le cose di Portugallo lo storbono, essendo morte, comme V. Ecc. haverà inteso, il Re Cardinale. Et in questo va al presente ogni cura per

vedere per che via si potrà intrare in quel Regno per amore, o, per forza. Io non lascio di sollicitare quanto posso la provisione di dinari per Fian-dra, et mi danno speranza quelli dell' hazienda che brevemente ci provederanno et di buona summa, et che ancora ogni mese manderanno qualche cosa. Io confido che V. Ecc. si sarà servita di quell che si è mandato et si ha dispacciato in Italia, acciò che quando vi arriveranno li Spagnuoli sappiano quello che hanno da fare et che a loro et alla cavalleria leggiera sia dato ogni raggionevole contento.

Qui è arrivato Pietro Aldobrandini mandato da Madamma per havere risolutione sopra alcune cose, alle quali desidera risposta prima che passi più inanzi nel suo camino, ma già si era sodisfatto per lettere a buona parte, le quali Sua Altezza non haveva ricevute al tempo che spacciò il prefato Aldobrandino, et iò vo procurando che se gli dia tutta quella sodisfatione che si potrà, Doveva partire Sua Altezza al fine del mese passato, o, al principio di questo et fare la via di Loreto, et di là a Parma, Piacenza et Milano. Io non mancarò di sollicitare che brevemente si dispacci, o, per corriero, o, per altra via per parte di Sua Maestà a Vostra Eccellenza, et Sua Maestà sta aspettando nuova di lei, et risposta ad alcune lettere sue, già molto fa mandate, essendo come lei può pensare desiderosissima d'intendere momento per momento quello che di là passa, importando tanto.

Le cose del Persiano contra il Turco vanno prospere. Il Marchese di Mondegiar colle galere di Napoli sta nelle Alfacche, dove erano ancora comparsi gli Alemani : giunti che saranno questi al porto di Santa Maria, dove già sono gli altri, risolverà Sua Maestà quello che vorrà fare con quest' armata.

Francesi bulleno ad ogni parte et in Alemagna et in Inghitterra, tengono pratiche. V. Ecc. è più vicina et so che non mancherà d'usare della debita diligenza, mandando gente ad ogni parte per intendere quello che passa.

La Regina, Nostra Signora, hieri fra le 7 et 8 della matina partori una figliuola femina con molto contento del Re et di tutta la Corte, restando ambidoi con salute, et io sempre bramoso di servire à V. Ecc. alla quale cordialmente mi raccomando, pregandole da Dio benedetto ogni prosperità, supplicando che faccia sollicitare Fonchio, essendo tanto necessaria la sua presenza, poiche qua non vi è presidente ne consigliere per le cose di

Fiandra ne meno secretario, et io ho bisogno d'essere allegerito delli travagli, non essendo pochi quelli che mi carieano per altri negotij, se bene di quelli di Portugallo nè di quest' armata fin quà io non ni impaccio. Et supplico V. Ecc. che favorisca Flaminio Garnier, del quale si truovàrà malto ben servita, et non è raggione che per accomodare Il Signor Don Gio, di Borgia, ambassadeur nella corte dell' Imperadore, et per havere questo servito bene perda l'opportunita del suo crescimento, Costi si truova Simone Grimaldi che potria servire al detto Signore ambassadeur, non tanto atto al servitio di V. Ecc. quanto il detto Garnier approvato già.

XI.

RÉSUMÉ.

Le Cardinal aurait voulu joindre à sa lettre une autre du Roi pour le Prince, mais S. M. n'a pas eu le temps d'écrire, ayant été surprise par la mort subite du Cardinal-Roi de Portugal. En ce moment le Roi d'Espagne se préoccupe de la question de savoir comment il pourra entrer dans le Portugal, par la faveur publique ou par la force des armes.

Le Cardinal ne cesse de demander de l'argent pour la Flandre. Il espère que les agents de l'*Hazienda* pourront envoyer au Prince quelques fonds bientôt et même de mois en mois.

Le Cardinal approuve les mesures prises par Farnèse pour que les troupes espagnoles soient bien reçues en Italie.

Piétro Aldobrandino est arrivé à Madrid porteur des instructions particulières de la Duchesse de Parme, qui désirerait une réponse avant son départ pour les Pays-Bas. Cette réponse était déjà en route avant que *Madame* eût écrit. Son Altesse (Marguerite de Parme) devait déjà être partie à la fin du mois dernier ou au commencement de celui-ci. Elle comptait aller par Lorette, de là à Parme, Plaisance et Milan.

Le Roi attend des nouvelles de Son Excellence.

La Reine (d'Espagne) a mis au monde une fille. La mère et l'enfant se portent bien.

Le Cardinal prie Son Excellence de presser le départ de Fonck pour Madrid.

Le Conseil de Flandre, à Madrid, n'a plus ni président, ni conseiller, ni secrétaire, et, quant à lui, Granvelle, il est trop accablé déjà d'affaires ; il est urgent qu'on lui allège un peu la besogne.

XII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1736.)

Madrid, le 20 février 1580.

Alcuni mi danno aviso che si vanno facendo di nuovo consiglieri per Brabante, mancando alcuni luoghi del numero necessario per la buona administratione della giustitia. Yo supplico V. Ecc. quanto strettamente posso che mi faccia favore di provvedere uno di detti luoghi in persona del licenziato Habbek, nepote del prevosto Moriglione, mio vicario, et il detto licenziato è uno delli primi advocati di quel tribunale et della sua sufficienza il presidente di Fiandra Pamel et altri potronno dare a Vostra Eccellenza testimonio et io gli resto in obligatione per haverlo adoperato cosi in presenza come in assenza mia nelli negotii miei, ne lo stimarò meno che se ricadesse in persona mia propria.

XII.

RÉSUMÉ.

Il a reçu l'avis qu'on va instituer de nouveaux conseillers pour le Brabant. Quelques localités n'en ont pas en nombre voulu pour la bonne administration de la justice. Il recommande, en conséquence, au Prince la nomination dans l'une de ces localités du

licencié Habbeke, neveu du prévôt Morillon, son vicaire. Le président Pamel¹ et autres pourront donner à Son Excellence les meilleurs renseignements sur les mérites de cet avocat distingué.

XIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

Madrid, le 23 février 1580.

Madame, Aldobrandino est arrivé, dont je tiens il aura adverty ou advertira Vostre Altèze. Il m'a, à son arrivée, délivré les lettres qu'il ha pleu à Icelle m'escripre du vi du moys passé; et au paravant avois, par l'adresse de mon auditeur, celle qu'Elle m'escripvit bien longue, touchant la lettre escripte au moys d'aoust par Sa Majesté sur l'advis du Conseil d'Italie, et de celluy d'Estat au Vice-roy de Naples, sur le procès que Vostre Altèze ha à Naples contre le Duc de Florence; de laquelle lettre je n'avoys jusques lors riens entendu, estant faicte, comme Elle sçait, longtemps devant mon arrivée en ce lieu, et que j'entrasse au Conseil d'Italie. L'ayant receu, je ne failliz de la faire veoir incontinent à Sa Majesté, et de luy dire sur icelle bien rondement, à mon accoustumée, ce qu'il m'en sembloit; et soudain traicta de l'affaire audit Conseil d'Italie, remonstrant le tort que en ce s'estoit faict à Vostre Altèze. Tous s'excusoient, prétendens que ce qu'ilz avoient faict estoit pensans en ce la favoriser, afin que là l'on ne luy fit tort, et mesmes par les moyens dont use le Duc, se servant de l'argent qu'il ha, dont le Marquis, qu'estoit à Naples, n'est ennemy. Et soudain nous limes consulte à Sa Majesté du tout favorable à Vostre Altèze et selon son désir, suyvant laquelle Sa Majesté print bien bonne résolution, longtemps devant l'arrivée dudit Aldobrandino, que s'est

¹ Guillaume de Palmel, président du Conseil de Flandre. Voy. sa notice, t. IV, p. 246 et t. V, p. 205.

envoyée à Naples, avec grand secret; et icy ne s'est dict aux partyes. Ce que je crains est, qu'estant sententié la cause au xv^e de décembre, que le Vice-roy ne l'aye ja envoyé. En quel cas Vostre Altèze soit assheurée que je tiendray la main à ce qu'il ne se perde un moment de temps pour renvoyer le tout. Et Dieu doine que la sentence soit en faveur d'icelle, selon l'opinion qu'Elle en ha persuadée de ses advocatz.

Sa Majesté ha pièce respondu à la lettre de Vostre Altèze, à laquelle elle désiroit responce, comme je l'ay faict veoir audit Aldobrandino, ayant à cest effect demandé la minute à Don Joan d'Idiaquez; et par ce est respondu à une partye de ce qu'Elle désire luy estre esclarcy. Et ja est preste à signer la commission et les instructions et restrictions du tout conformes aux précédentes de Vostre Altèze, hors mis le changement pour l'accord faict avec les provinces reconciliées. Et sur cestes minutes se sont faictz les despeschés pour le Duc d'Albe, pour le Commandador Major ¹, pour le Duc de Medina ², et pour le feu Sr Don Johan, selon que m'assheure Denetières, mais ils ont grandement excédé leur pouvoir, comme m'a dit le Roy, dont Sa Majesté n'est contente et en ay adverty Monsieur le Prince, afin qu'il suyve les instructions de Vostre Altèze, pour non descontenter Sadicte Majesté. Et quant aux aultres pointz, sur lesquelz Vostre Altèze désire esclarcissement, à quoy l'on n'a encoires satisfait par mon advis, Aldobrandino les ha donné en soumaire au Roy; et Sa Majesté les ha remis à l'accoustumé à Idiaquez, estans en espagnole. Et sur iceulx je luy ay ja dit mon advis, pour en faire rapport à Sadicte Majesté et nous y procurons tous deux brefve résolution. Je vouldroye que tout alla avec ceste, et mesmes les pouvoirs et instructions que sont, comme j'ay dit, prestes à signer. Et je tiens que Vostre Altèze sera partye, comme dit Aldobrandino, au commencement de ce moys, et mesmes actendu qu'elle aura pièce heu ladite response de Sa Majesté, et qu'elle fera le voiaige de Bourgoigne, par où la guidera le Conte Octavio Landy ³, que j'entendz que Mons. le Prince luy ha envoyé à cest effect; et je scei fort bien que Vostre Altèze, passant par ledit comté, s'informe généralement des désor-

¹ Requesens.

² Don Juan-Louis de la Cerda, duc de Medina-Celi. Voy. t. IV, p. 42.

³ Le comte Octave Landi. Voy. sa notice, t. VI, p. 437.

dres et de conduyte de chacun, pour tant mieulx entendre cy-après ce que convient au bon gouvernement de ce povre pays où, si la justice n'a son lieu, il se peult tenir pour perdu, estant tant esloigné des aultres de Sa Majesté, et plusieurs adonnez à leur prouffit particulier; et beaucoup dudit pays trop sont volentaires et violentz, et où il convient éviter toute nouvelleté pour, à l'occasion d'icelles, non entrer en plus grand dangé. Ledit comte Octavio donnera compte de ce que passe aux Pays d'Embas, et en Bourgogne, et Aldobrandino de ce d'icy. A quoy je me remecteray pour non attédier Vostre Altèze de redictes. Il luy escripra ce que nous entendons de Portugal, des apprestes du Roy que dit vouloir partir. Je n'ay part ny des négociations de Portugal, ny de l'armée, y ayant pour l'ung et pour l'aultre consaulx particuliers, séparés, comme choses dépan-dans de Castille. Bien ay-je supplié au Roy qu'il regarde comme il entreprend ce voyage, l'advertissant des provisions nécessaires, et des considérations qu'il me semble l'on y doit tenir. Je crains le succès pour n'y veoir l'ordre que je voudrois, et pour ce que l'on donnera temps aux François et Anglois de s'en mesler plus qu'il ne conviendrait. Je loue Dieu de ce que Aldobrandino m'assheure de la bonne santé de Vostre Altèze, que je supplie sa Divine Bonté luy vouloir conserver et donner bon voiaige, et que nous en ayons tousiours bonnes nouvelles. Quant à Donna Joanna, j'avoys pièce préadverty Vostre Altèze de la résolution de Sa Majesté de la mettre à Ste-Clère de Naples ¹; et j'espère que Vostre Altèze aura depuis receu mes jettres. Je ne failliz de dire à Sadicte Majesté qu'elle me sembloit malpropre pour monastère, et qu'elle eust donné du pasetemps et contentement à la Roynes. Mais, pour dire tout à Vostre Altèze, avec la confidence que je doibz, il me semble que Sa Majesté s'en veult descharger; et si je ne me forcompte est peu content dudit feu Sr Don Johan et de sa conduyte, tant aux galères que au gouvernement des Pays d'Embas; et se sont faictes grandes reformation des excès où il avoit eslargy la main. Et certes il se faisoit insupportable et ne vouloit frain, mais faire à sa teste. Et selon que je puis appercevoir, je crains que s'il eust vescu, que Sa Majesté eust rompu avec luy et icy de plusieurs est peu plainte la perte.

¹ Voy. à ce sujet les tomes IV, p. 579; VI, p. 226; VII, p. 456, et la Préface du t. VII, p. xiii.

² Voy. à ce sujet la lettre de Granvelle à Marguerite de Parme du 15 octobre 1577, dans le t. VII, p. 456.

XIV.

LE CARDINAL LE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1755.)

Madrid, le 29 février 1580.

Madame, présupposant que Vostre Altèze passera par le comté de Bourgogne, elle fera bien bonne œuvre de, suyvant ce qu'elle ha délibéré, s'informer de ceulx que la viendront rencontrer, tant du gouverneur que de ceulx de la Court de parlement, et aultres officiers et d'aultres que tous voudront à l'endroit d'icelle rendre leur debvoir de l'estat du pays, de la conduyte, tant dudit gouverneur que de la justice, des foules et oultraiges qu'ont faict les gens de guerre, des partialitez et divisions, de comme se conduyt l'estat ecclésiastique et séculier, du demaine de Sa Majesté et comme il est gouverné, si la chambre des comptes y faict ses devoirs au prouffit de Sa Majesté, si l'on verse bien ou mal à la vante des grains et vins de son revenu, des nouvelletez que s'entrepreneunt jornellement, quant l'on tient les Estats, ce que l'on ha commencé d'introduyre de députez neufs que d'Estatz à aultres représentent les Estatz, d'en avoir exclus contre la coutume les fiscaulx que souloient assister, afin de prendre garde qu'il ne se fit chose au préjudice de Sa Majesté, des subjez, c'est-à-dire que accordant au Roy (à couleur que pour la povreté du pays l'on ne puisse plus 60 ou 80 mille francs), ilz chargent le pays de leur auctorité, à la grande foule d'icelluy, de plus de 190 mille francs, qu'ilz repartent après entre eux comme il leur plait, à couleur de donner récompense à qui bon leur semble; qu'est la cause pourquoy les grandz désirent que souvent l'on tienne les Estatz, quel compte et relica donnent ceulx que l'on faict députez des Estats. Qu'Elle se face aussi informer de l'estat de la maison du Roy, de la saulnerie de Salins, principal revenu là de Sa Majesté, comme le tout y est conduyt, l'ordre, les officiers, en quoy j'espère qu'elle prandra plaisir d'en entendre les particularitez que les fiscaulx et aussi les officiers de la saulnerie l'in-

forment de l'estat du pays à Muyre de Salins, qu'est ung aultre saline, dont le revenu appartient à aulcunes esglises et à aulcuns particuliers, et du procès sur ce qu'ilz prétendent le prouffit du haulsement du sel, comme à la saulnerie du Roy ¹, à leur propre prouffit, de la suspension des dernières ordonnances faictes sur la visite; et je crains que ceste suspension soit cause que la justice y voise pys què devant, de tant de maistres aux requestes que sont conseillers extraordinaires en la court de parlement, et ce moyennant y ont entrée quant il leur plaist, ou n'y vont, synon quant il y a chose où ilz soient affectionez, et sans estudier, et ne sachans aulcuns les loix, veullent opiner, et que leur opinion soit complée, souvent au grand préjudice de l'une des partyes : ce que se faict, quant au renouvellement de la neutralité et pour négocier touchant la lighe héréditaire avec les Suisses.

J'envoys ceste au trésourier de la saulnerie de Salins, homme meur et ancien serviteur de feu Sa Majesté Impériale, de glorieuse mémoire, qu'a pardelà charge de mes affaires. Il pourra informer de beaucoup de choses Vostre Altèze, à laquelle je supplie de le veoir volentiers.

Aldobrandino et moy avons escript à Vostre Altèze par la voye de mer, et adressé nos lettres à Parme, afin que dois là l'on les Luy envoie où qu'Elle soit.

XV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. 1^{er}, fol. 195.)

Madrid, le 16 mars 1580.

Je voys, par vostre lettre du 111^e du moys passé, ce qu'a dict l'ambassadeur de France à Dole, passant par là pour retourner devers Messieurs des

¹ Voy. au sujet des sauneries de Salins, GOLLUT, *Histoire de la République séquanaisse*, pp. 142 et suivantes.

Lighes¹, dont Mons^r le Conte de Champlite ha donné aussi advertissement. Il est bien qu'il aye les pouvoirs, qu'il dit si amples. pour renouveler la neutralité; mais il me desplaicst qu'il dit que l'on y négocieroit après Pasques, et beaucoup plus que la Court aye résolu que l'on actende la première diette que tiendront les Suysses, pour éviter les fraiz. Ceste dilation ne plaicst nullement à Sa Majesté, que presse afin que l'on haste la négociation. Ladite neutralité, pour la sheurté d'icelle, ne se peult traicter, synon avec la participation desdits Sicurs des Lighes; et comme la négociation est commencée, les François debvroient payer la moytié des fraiz, et la dilation pourroit bien plus couster au pays que les fraiz de douze diettes.

Au regard de l'ampliation de la Lighe héréditaire, il n'y ha, à mon advis, pas tant de haste; et pleut à Dieu que n'en eu parlé; car devant ce que dernièrement l'on y fit, nous estions en meilleurs termes, et nous pouvions (si je ne me forcompte), maintenir aux vieulx termes. Les lettres et ambassades ne nous servoient de peu aux termes que en nostre fabveur tenoient les ambassadeurs. desmonstrans que leurs maistres ne comporteroient que fussions oultragez; et si nous eussions heu besoing de leurs gens (que nous eussent mieulx défendu que les nostres), ilz nous en eussent donne pour défendre nostre neutralité, oultre l'obligation de la Lighe héréditaire, puisque ladite neutralité se traicte par leur moyen. Vray est que lesdites gens, qu'ilz nous eussent donné, fussent estez à noz despens; mais il fault faire compte qu'ils n'ayderont jamais de gens sans ce, quoy que l'on pense négotier avec eulx. Ce que Sa Majesté et Mons^r le Prince de Parme demandent à Mr le Conte de Champlite et à la Court de parlement. comme j'ay veu par les lettres, n'est pas que l'on haste par delà la négociacion de ceste ampliation, pour l'exécuter; mais bien que l'on regarde de dresser les instructions et mémoires de ceulx que l'on vouldra envoyer, bien amples et meurement araisonnées, pour les envoyer au Prince de Parme devant Pasques, afin qu'il aye le temps de faire en conseil examiner le tout pour l'envoyer icy à Sa Majesté pour y prandre résolution, pour veoir si, à la diette de la Saint Jehan. Sa Majesté vouldra que l'on y envoie; aussi touche ledit Sgr Prince sur le choix qu'il convient faire des personnes que soient à propoz, et que de ce aussy l'on l'advertisse, puisque c'est chose que tant

¹ La confédération Suisse.

emporte au pays, et convient que ceulx qui y seront entremis soient dextres et exercitez en telle négociation.

J'ay faict les offices convenables, afin qu'il y ayt gens près dudict Sgr Prince de Parme, propres à manier les affaires et instruytz cy-devant en iceulx, et spécialement que l'on y appella Mons^r Richardot, et espère que peu à peu beaucoup de choses se redresseront; et convient y procéder ainsi et n'y vouloir faire tout en ung coup et violement....

(Suivent des détails sur le mariage de M^{lle} Bonvalot et les souhaits du Cardinal pour le bonheur de cette nièce) ¹.

XVI.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 58, 59.)

Parme, le 18 mars 1580.

Dal Aquila scrissi a V. S. Ill^{ma} alli xxx del passato, et li dissi come la settimana seguente mi metterei in camino, si come feci: et avanti heri arrivai qui in Parma, di dove mi sarei partito questa mattina, se donna Margarita, mia nipote, non si trovassi indisposta con varoli, che con febre li incomenciarono a Bologna, per il che sono forsata intratenermi ancora duo giorni, che spero sarà guarita, atteso che hoggi sta assai bene; così disegno seguitare il mio viaggio domenica prossima, et farò ogni diligentia di arrivare quanto prima alli Paesi Bassi, sperando però che avanti di entrarvi, mi saranno mandate le instrutioni, et comissioni, et ogni altra cosa necessaria, come dal Aldrobandino hò fatto domandare, senza le quali non saprei come intrare in detto paese ne che farmi: onde prego di nuovo V. S. Ill^{ma} a fare per chè mi si mandino, ancor che esso Aldrobandino con sue lettere

¹ Voy. sur le même sujet une seconde lettre du Cardinal à Belle-Fontaine, du 18 mars. (*Ibid.*, 496).

de xxiiii del passato mi avisa che la settimana appresso credeva che tutto saria spedito, il che desidero infinitamente, per poter tanto meglio servire Sua Maestà; mi scrive de più delli molti favori fattoli da V. S. Ill^{ma} et quanto caldamente hà procurato, et procura la sua speditione, et in particolare della causa di Fiorenza, di che resto a V. S. Ill^{ma} con quel obligo maggiore, che di ragione devo, mediante la cui opera et amorevolezza, spero haver di tutto quella resolutione che desidero. Qui in Italia si è inteso la morte del Rè de Portugalo et si sente di grandi appresti di guerra che fa Sua Maestà, con ferma determinatione di havere in tutti i modi quel Regno pretendendo che sia suo, et non de altri; et se bene come vera et divota serva che sono a Sua Maestà li desidero ogni satisfatione, et augumento de Regni, tutta via non posso lasciare di ricordare a V. S. Ill^{ma} le bone ragioni de Ranucio, mio nipote, delle quali conforme a giustitia si deve tener conto, sendo le migliori di tutti, come a V. S. Ill^{mo} noto, et credo che tutto el mondo sappia; con desiderio grandissimo aspetto sue lettere, maravigliandomi non haver risposta dellé mei, et in particolare di quelle che li portò l'Aldrobandino. Si contenti scriver mi più spesso, non ostante le sue molte occupationi et sopra tutto mi dia nuova della sua salute che gliela desidero prosperissima. Dal Principe mio figlio hò lettere delli 28 del passato: stava tutta via a Mastrich, et havera accomodato una parte della fantaria allamanna, con speranza di accomodare il resto, et andava procurando di mettere della sua parte in esecuzione quanto si era promesso nello accordo con le provencie Wallone: impero le cose andavano molte confuse et alterate, et non si vedeva camino de bono effecto, et Dio voglia che quando siano uscite le genti straniere non segua qualche disordine. N. S. vi metta la sua santo mano, etc.

XVI.

RÉSUMÉ.

Elle a écrit d'Aquila, le 19 du mois dernier, à Sa Très Illustre Seigneurie, et lui a dit qu'elle partirait la semaine suivante. Elle a tenu parole et, avant-hier, elle est arrivée à

Parme. Elle comptait en partir ce matin même, mais la jeune princesse Marguerite, sa petite-fille, s'est trouvée tout à coup indisposée d'une variole compliquée de fièvre, qui s'était déclarée dès Bologne. La Duchesse se voit donc forcée de rester deux jours encore à Parme. Elle espère que d'ici-là la princesse sera rétablie, car aujourd'hui elle se porte assez bien. La Duchesse compte poursuivre son voyage dimanche prochain pour se rendre le plus tôt possible aux Pays-Bas. Aussi espère-t-elle qu'avant d'y arriver, elle recevra les instructions, les commissions et tous pouvoirs nécessaires, comme elle l'a fait demander par Aldobrandino, sans quoi elle ne saurait comment se présenter aux Pays-Bas, ni qu'y faire. Elle supplie de nouveau le cardinal de s'employer pour lui faire envoyer sans retard ces pièces, encore qu'Aldobrandino, dans sa lettre du 24 dernier, lui en annonçait déjà l'envoi pour la semaine suivante. Elle le désirerait vivement pour pouvoir servir d'autant mieux Sa Majesté. Aldobrandino lui a écrit aussi combien le cardinal s'était efforcé et s'efforçait de lui faciliter sa mission, surtout en ce qui concerne l'affaire de Florence ¹. La Duchesse en est très reconnaissante à Sa Seigneurie, et elle espère que, grâce à ses bons offices, elle obtiendra gain de cause auprès du Roi.

En Italie, on a appris la mort du Roi de Portugal ². On s'y occupe des grands préparatifs de guerre que fait le Roi d'Espagne pour s'emparer, par tous les moyens possibles, du royaume de Portugal, qu'il prétend lui revenir de droit. La Duchesse souhaite que les projets du Roi se réalisent et que ses efforts soient couronnés de succès. En attendant, elle recommande fortement au cardinal les intérêts de son petit-fils Ranuce.

Du Prince de Parme, son fils, elle a reçu des lettres en date du 28 dernier. Il était à Maestricht avec une partie de l'infanterie allemande, en attendant le reste. Il exécutait, pour sa part et suivant sa promesse, les clauses du traité conclu avec les provinces wallones. Cependant les affaires s'embrouillaient et elles ne lui paraissaient pas prendre une bonne tournure. Dieu veuille qu'après le départ des troupes étrangères des désordres ne se produisent point.

¹ Le procès de la duchesse avec le grand-duc de Toscane.

² Henri I^{er}, dit le roi-cardinal.

XVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 28 mars 1580.

Madame, après avoir receu la lettre qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre, du vi de febvrier, arrive la sienne bien longue, du ix de décembre. Il y a ordinairement grand désordre en l'ancheminement des lettres; et je le voys que Vostre Altèze en ha receu cinq miennes ensemble, escriptes en temps différens. Et si elle les eust receu à temps, elle fût esté préadvertye, du moings a elle peu veoir qu'il n'a tenu à moy. Aussi tiens-je que son agent (que use en mon endroit de toute courtoisie) n'aura obmis de faire ce qu'il ha peu, pour les encheminer. Je louhe Dieu que j'entens par toutes celles de Vostre Altèze, qu'elle se trouve avec entière santé, et le mesme de sa compagnie, que sont des meilleurs nouvelles que je pourroys souhaicter; et je prie continuellement le Créateur, qu'il luy plaise la conduire heureusement en ce long, pénible et malaisé voiaige. Et je seray en continuel désir d'avoir du progrès d'icelluy de temps à aultre nouvelles. Aldobrandino, que sera porteur de ceste, dira de celles d'icy tout ce qu'il luy plaira en entendre, que me gardera de m'eslargir en beaucoup de particularitez, pour non travailler Vostre Altèze. Il portera les pouvoirs, et instructions, et responce particulière sur les pointz ausquelz elle désiroit sçavoir la voulenté de Sa Majesté, et les vrayes instructions, soit la prompte correspondance sur les affaires que succèdent, comme Vostre Altèze entend mieulx. Et à son arrivée, Monsieur le Prince luy fera veoir ce qu'il ha escript, et ce que l'on luy ha respondu. Et je faiz de mon coustel ce que je puis, afin que Sa Majesté corresponde. Et oultre ce je n'obmetz de, aux occasions que succèdent, l'advertir sincèrement de ce que me semble convenir. Et il me faict, et aux miens mil faveurs, m'obligeant infiniment, l'estant jà par trop. Et arrivant là Vostre Altèze, elle pourra veoir ce que je luy ay escript, tant au surplus, qu'en ce de Bourgoigne, où Vostre

Altéze trouvera en passant une lettre mienne, en laquelle toutefois je ne l'ay voulu fascher d'entrer aux particularitez, qu'elle entendra après, puisque là elle ne pourvoyra aux affaires, ains seulement entendra ce que luy diroient, pour l'informer, les ungz et les aultres. Par où elle pourra comprendre partie de ce qu'il y aura que besoing de remyde. A quoy, venant aux Pays d'Embas, elle pourra pourveoir, par bon conseil, et peu à peu, ne se pouvant faire tout à ung coup, pour non causer quelque altération en ceste saison. Et si Dieu vouldra (dont je le supplie) que les affaires des Pays d'Embas prengent meilleur chemin, ce que concerne le conté de Bourgogne se pourra mieulx remédier. Et de temps à aultre je diray ce que icy pourray entendre. Je sentz grandement que quelque penne que je prengne, je ne puis faire sortir de leur pas lent ceulx de pardeça, et mesmes ceulx de la *Hazienda*, que par leurs deseings et respectz, et aulcuns, comme je me doubte, par ignorance, n'aydent pas au maistre, comme à mon advis ilz debvroient. Et cela cause plus de longueur aux correspondences qu'il ne conviendroit; et les occasions, comme Vostre Altéze dit, se perdent, que ne recouvrent après; et par ce moyen, à mon très grand regret, tout se perd. Je n'obmetz de mectre expédiens en avant, pour trouver argent, en saison que pourvoyant aujourdhuy cent mil escuz feroient plus de fruyt, que d'icy à ung an ung milion. L'on pourroit anticiper les rentes, de deux, troys, voirez cinq années, puisque sortant du malvais chemin où l'on est, tout retourneroit. L'on pourroit faire empruntz de peu de chacun que monteroit à grandes sommes; il y a alors icy mines, plus riches beaucoup, que celles des Indes, que demeurent mortes, pour non y mectre la main, seulement pour craincte que aulcuns n'y gagnent. Et la richesse des subjetz est celle du prince. Et pour vouloir pour le roy trop de prouffit, sur ceulx que y mectroient la main, tout demeure là, sans gain. J'en escripvis encoires hier. Je ne sçay ce que l'on en fera. D'une mine de vif-argent que les Foucres ¹ ont prins en main, Sa Majesté en ha tiré, en peu d'années, plus de quatre milion d'escuz, oultre la commodité pour les Indes que sans vif-argent ne peuvent bénéficier leurs mines; et n'est que une seulle : une d'argent seroit tout aultre chose et l'on pourroit en trouver infinies, que seroit aultre chose que *alcabalas* ², et belle consignation pour avoir

¹ *Foucres*, banquiers allemands du nom de Fugger.

² *Alcabalas*, droits perçus sur les ventes et les marchandises venues de l'étranger.

argent. Mais nous dormons ; et cependant Frise et galères ne se recourent, qu'estoient pour retourner avec peu d'aide ; et ce que nous avons recouvert en Brabant, en dangé, et les provinces reconciliées très mal contentes de ce que, à faulte d'argent, elles sont mangées, et que l'on ne passe avant. Tout le pensement est sur Portugal, dont j'espère l'on viendra tost au bout, s'il plait à Dieu. Et s'achevant cecy, se trouvant Sa Majesté armée de ce coustel, elle pourra donner frain aux secrettes emprinses de France et d'Angleterre, et faire aultres choses bonnes. Et de ce que se résouldra, Vostre Altèze en sera advertye, oultre ce que luy en pourra dire Aldobrandino. Les Portugalois vouloient que le peuple jugea sur la prétention du Royaulme ; à quoi Sa Majesté (comme saige) ne se veult soubmettre, tenant son droit pour cler. Le livre ne se publie encores contre mon advis ; car si par icelluy le droit de Sa Majesté est cler, la publication serviroit pour envers tous justifier ses actions. Quant au droit du petit-filz de Vostre Altèze, il ne s'en parle maintenant, par le chemin que l'on prend. Après, l'on le pourra remonstrer à Sa Majesté, comme je me souviens l'avoir escript à Vostre Altèze pour y avoir regard. Et quant au chateaul de Plaisance, Sa Majesté ha retenu la lettre dudit Seigneur Prince qu'en parle, sans en avoir faict aultre semblant ; et j'escripviz à Son Excellence qu'il me sembloit, quoy qu'il ha grande cause, que c'estoit trop tost. Il sera pardelà six moys au gouvernement, suyvant l'accord des Estatz, et Vostre Altèze et luy s'entendront bien ensemble ; et sans couleur de ce gouvernement, peult estre ne comporteroient les Estatz qu'il fût là entremis aux affaires sortant de là. Ce sera raison qu'il soit honorablement entremis en aultre chose, Vostre Altèze aura ja entendu, ce que passe quant à son affaire contre le Grand Duc et tout ce que s'y est faict ; j'ai sentu, comme je doibz, la penne que Vostre Altèze en ha heu. Quant à Donna Joanna, j'en ay respondu, il n'y a pas longemps à Vostre Altèze. De mon advis, l'on eust prins aultre chemin, plus conforme à ce qu'il en semble à Vostre Altèze ; mais je luy ay escript ce que j'en ay sceu comprendre.

Du mariage de Madame Marguerite avec Mantoa, l'on en ha escript, et se faict de nouveau, pour y donner toute chaleur ; mais que le tout se face par l'advis de Messieurs les Illustrissimes Cardinaulx Farnès ¹ et Gam-

¹ Cités souvent dans le tome VII.

bara ¹, afin que la négociation vaise vicle, et que pensant faire bien, que l'on ne gaste tout. Car le duc de Mantue est à sa fantaisie, et fault user de grand art pour bien négocier avec luy, comme Vostre Altèze aura entendu. Je vins tout à point pour Molos; car aultrement sans doubte Javid l'emportoit, et j'escriptz audit Molos afin qu'il haste sa venue. Et je supplie à Vostre Altèze croyre, que reconnoissant l'obligation que je luy doibz, elle sera de moy servye en toute sincérité et sa maison, la remerciant très humblement de trop de faveurs qu'elle me faict, et me remectant audit Aldobrandino.

P. S. — Madame, pour satisfaire à Aldobrandino, j'adjousteray à ceste que Vostre Altèze pourra entendre de luy mesme ce qu'est icy passé quant à ses gaiges, n'ayant voulu Sa Majesté faire changement de l'ordinaire. Et a veu ledit Aldobrandino que le mesme a esté fait pour feu le Seigneur Don Joan. Et dit Sa Majesté qu'il sceit bien que toutes choses sont à présent plus chières, mais qu'il supplira par a Indes (*sic*) de ceste, de temps à aultre, à son arbitrage; donnant à entendre que ce sera ainsi plus grand advantaige de Vostre Altèze. Et il fault fier de luy et de son mot; aussi n'a il riens voulu changer quant à l'assignation pour continuer l'ordinaire, le tout pour la conséquence; disant touteffoys qu'il sceit bien que ladite consignation est occupée des rebelles, mais qu'il entend, que ce que s'en prandera pardelà cy après sur lesdites assignations. se mette à compte, et que ce que deffauldra, se prandra des deniers que yront d'icy, comme ont faict et ledit Seigneur Don Jehan, et Monsieur le Prince, que vient à Vostre Altèze tout à ung compte, si Sa Majesté ne veult tout perdre. Il n'a tenu audit Aldobrandino qu'il n'aye sollicité tout ce que Vostre Altèze cust peu désirer; mais jusques oyres telle est la résolution de sadite Majesté.

¹ Jean-François Gambara, évêque de Viterbe, né à Brescia le 17 janvier 1553, créé cardinal en 1561, mort le 5 mai 1587.

XVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. I^{er}, fol. 198-199.)

Madrid, le 17 avril 1580.

L'ordinaire que vint de Lyon la septmaine passée m'a apporté ensemble deux lettres, des 11^e et xv^e du mois passé, et avec les secondes sont venues les coppies des récès de la diette de Baden, et du traicté de la neutralité, dont cordialement je vous remercy. Il vad bien que ladite neutralité soit dépeschée, et je tiendray la main à ce que la ratification voyse tost. Je ne vois aucune difficulté en ce que l'on l'aye traicté pour xxix ans, au lieu de vingt, et tiens qu'il emporte peu que le terme pour la ratification soit si long, que s'est fait à l'instance de Mons^r de la Ville-Neufve ¹, pour estre le Roy nostre maistre loing et empesché, et non pas par l'industrie de l'ambassadeur françois; et ayant nostre ratification, l'on pourra solliciter celle de France, et la plus grande assheurance est l'intervention au traicté de Messieurs des Lighes, que tiendront main à l'observance. Mais je ne sçay s'il a esté bien de les requérir de maintenir l'observance avec la force, puisqu'il n'est apparent qu'en ce ilz se veullent obliger, et pour tant n'ay pas treuvé, à vous dire la vérité, fort bonne la négociation quant, sans expresse charge du Roy, l'on les pressa de déclarer la Ligne héréditaire, en ces mots de *loyal regard*, devant d'avoir mieulx préparé la matière, et estre plus assheurez en ce de leur volenté : car l'obscurité et les termes anciens nous eussent plus servy, si je ne me forcompte, que d'avoir meu ceste besongne, sans résolution favorable; et je ne sçay quant nous l'aurons telle. Nous actendons les mémoires que l'on debvoit dresser par delà sur ces affaires, pour envoyer à Mons^r le Prince de Parme, que je tiens les envoyera icy devant que d'y résouldre.

¹ HOYNCK VAN PAPENDRECHT cite dans ses *Analecta*, t. III, part. II, p. 43, Jean de Riffault, sr de la Ville-Neuve.

Aussi n'eussè-je voulu, pour semblable raison, que l'on eust fait mention du Duc d'Alançon, puisqu'il estoit apparent que l'ambassadeur françois n'auroit de luy pouvoir; et pourtant ne pouvoit luy causer aulcung bien, et y ha l'ambassadeur de France pertinemment repondu que tous François estoient subjectz de son Roy. Les plaintes des oultraige, et requérir réparation et chastoy, me semble bien; car oyres qu'il ne s'en face riens, veoir comme lesdictz des Lighes le prengnent, servira, comme il est apparent, d'ung peu de frain à l'advenir.

Vous avez fait vertueusement de non avoir voulu robber l'honneur à qui avoit fait la penne de dresser les mémoires, et à mon advis fust esté bien et convenable que en telle occasion Monsieur le Président ¹ fust allé lui-même à Dole, et tant plus en temps des vacances, où se trouvantz les conseillers en si petit nombre, pour y faire l'office dehu à sa charge, et puisque Monsieur Duchamp ² s'estoit excusé de voyaiger pour la gravelle, il y ha heu bonne couleur pour y employer ung aultre; mais il ne me semble bien que s'escripvant que Monsieur le Comte, Monsieur le Président et Monsieur de la Ville-Neufve ayent avancé les deniers pour les fraiz de voyaige, je n'aye veu jusques oyres que l'on y face mention que ledict Sieur Duchamp y aye contribué pour quatre centz escuz. Vous ferez bien tous deux de parler à Madame de Parme, si elle passe par Bourgongne, vous advertissant que ad ce que je apperçois par lettres du conseiller d'Assonleville, l'on commence d'ouvrir les yeulx, et que ny Monsieur le Prince, ny d'Assonleville n'ont pas l'opinion maintenant telle des deux: je dictz de vous et du conseiller Duchamp, comme cy-devant l'on leur a voulu imprimer, et me sera grand plaisir qu'ilz se treuvent exemptz de toutes partialitez.

Il vad bien que les affaires de Mons^r de Champaigny soyent, par l'ayde de Mons^r d'Achey, mon nepveut, encheminez aux termes que vous dites; mais ce qu'emporte, est qu'il sçaiche après donner bon compte de leurs actions. Encoires estoit vifve la practique par la sabveur de Mons^r le Conte de Mansfeld, pour eschanger quelques Gantois contre M^r de Champaigny.

(Affaires concernant Madame de Vennes, sœur du cardinal, qui envoie

¹ Claude Boutechoux, s^r de Cessey, Mercey et Batterans, était président du Parlement de 1575 à 1592. Voy. GOLLUT, col. 1759.

² Nicolas Du Champ, conseiller au Parlement de Dole. Voy. t. VI, p. 186.

aux Pays-Bas le mandement de Sa Majesté qui lui assure pendant sa vie la jouissance de Vennes, pour le faire vérifier aux finances.

(Objet de la mission du chanoine Boutouset.)

Nous espérons bien des affaires de Portugal, pour lesquelz le Pape envoie pour légat le cardinal Reario ¹; mais je tiens que le Duc d'Albe, avec le camp, y pourroit entrer devant luy, s'ilz ne s'accomodent, comme l'on espère qu'ilz feront, voyantz nostre camp près et eulx malpretz pour le recevoir, et ayant Sa Majesté traicté fort favorablement, ouy et négocié avec les ambassadeurs ².

XIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME ³.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 7 mai 1580.

Madame, l'on m'a donné, depuis le partement du dernier courrier, les lettres de Votre Altèze escriptes à Parme le xviii de mars, par lesquelles d'ung constel j'ay entendu avec grand contentement nouvelles de sa bonne sa anté; et avec extrême desplaisir l'indisposition de Madame Marguerite ⁴, sa nièpce, combien que je pransquelque consolation de ce que Votre Altèze

¹ Alexandre Ricorio, Bolonais, patriarche d'Alexandrie, prêtre, cardinal du titre de Ste-Marie *in Ara cæli*, nommé cardinal en 1578, mort en 1585.

² Dans une lettre précédente (28 mars) le cardinal de Granvelle, entretenant son cousin de Belle-Fontaine des affaires de Portugal, lui écrivait : « Sa Majesté est à Guadalupe, où se sont faictes les exèques du feu roy de Portugal, Cardinal, que Dieu absoille, et passera Sadite Majesté à Mérida pour estre plus près du camp et de la frontière de Portugal; et y a espoir sans coup frapper, les Portugalois s'accomodent tost à la raison. Dieu le veuille : car c'est ce que convient à tous, et comme qu'il soit, il convient que soyons armez pour tout ce que pourroit succéder. » (*Ibid.*, t. I, p. 496.)

³ Cette lettre est en grande partie la reproduction de celle du 28 mars précédent. Voy. plus haut, p. 45.

⁴ Voy. plus haut, p. 42.

me dit qu'elle se pourtoit mieulx, et de sorte qu'il luy sembloit pouvoir continuer son voyaige, qu'est bon signe. Votre Altèze ne se debvra esbéyr si, durant son voiaige, elle n'aura si souvent heu lettres miennes, que je n'ay voulu adventurer, doubtant qu'elles ne se esgarassent et perdissent; mais je tiens qu'elle en ora heu au Comté de Bourgogne, oultre celles que Aldobrandino luy aura pourté, que pièçà se dépescha; et si n'a tenu, comme il sceit, à moy, qu'il ne soit party plustost. J'actens nouvelles de son arrivée, et qu'il aye rencontré Votre Altèze, et toute la compagnie avec bonne santé, qu'est ce que plus je désire. Je regrette infiniment que, pour les dilations d'icy, l'on aye faict perdre à Mons^r le Prince et à Mons^r le Comte de Mansfeld, tant de belles et bonnes occasions. Ceste emprinse de Portugal est tombée en malvaise saison pour les Pays d'Embas, ayant Sa Majesté torné sous ses pensemens sur icelle, estant party d'icy à l'improveue dois devant le my caresme, comme aura dit Aldobrandino. Et ceulx de la *Hazienda* et finances, secondent fort mal les affaires, et perdent beaucoup de temps, à peu faire. Je sollicite; mais ny ma sollicitation, ny celle du Roy mesme ne pronffite. Et s'il y avoit faulte d'estoffe, ilz seroient plus excusables; mais cella n'est pas. L'on leur met en avant assez d'expédiens; mais ilz y entendent flochement, et perdent le temps en visites et plaisirs et s'occupent en leurs affaires; et ceulx de Sa Majesté demeurent suspenduz, et en icculx ne résolvent riens. Aussi veult Sa Majesté entendre en tout, et que tout passe par sa main, et se tue; et peu se faict par ce moyen, et souvent tarde la signature; et aussi faict dommaige grand que l'on escripve souvent, et que les provisions ne suyvent. Certes souvent je m'en désespère, et me cresve le cueur; et pourra dire Aldobrandino la vie que je passe. Je sçay bien que par trop de véhémence et par dire vray, qu'est icy chose extraordinaire, je me fais odieux; mais je ne veulx changer; et qui ne me voudra tel, qu'il me change. Votre Altèze peut penser combien je doibz sentir que, par la faulte susdite, Votre Altèze trouvera à son arrivée, en la plus grande confusion du monde; et il sera bien requis que Votre Altèze y employe sa prudence et industrie, pour animer les gens. Je tiens que les Espagnolz seront sortiz, tant ont opiniastreté sur ce point les provinces reconciliées, et crains le mesme qu'Elle de ce que pourroit succéder après ce parlement, si aucuns ne procéderont sincèrement de ceulx que sont reconciliez, et qu'ilz eussent faict ceste instance pour quelque aultre leur deseing. Et en ce cas

n'y auroit aultre moyen, que d'y mettre le tout pour le tout, et dresser armée de mer, avec quelques intelligences, et faire retourner par mer Espagnolz et Italiens. en beaucoup plus grand nombre, et lever Alemans nouveaux, tant de cheval, que de pied, que ne faudront à qui aura argent, et pour en avoir, se servir des expédiens, ouvrir aux mines d'Espagne, meilleurs et en plus grande abondance qu'il n'y a aux Indes, et de toute sorte. Que sont des expédiens que les gens ne veulent entendre, chippotans sur une misère, doutant d'en faire trop bon marché. Et cependant ne s'en sert Sa Majesté. Et si leur monstre l'on qu'il en tireroit plus, que de tous les aultres revenuz d'Espagne, sans y mettre luy mesmes la main, et si pourroit en réserver aucuns des meilleurs, pour les faire ouvrir luy mesmes : je trouve que celle d'argent vif, ou mercure, que les Fonchres luy ont redressé en peu d'années l'on en ha tiré pour le Roy quatre millions et plus. Aussi se pourroient donner en fief terres aux Indes, que se traicta jà à Gand, au partement de Sa Majesté, et en offroient xi millions. Et je fuz l'ung des tesmoings au traicté, que ne s'est exécuté. Et si va l'on user en ces Royaulmes d'empruntz, de manière que si nous nous voulions ayder, il n'y auroit faulte d'argent pour continuer la guerre; et il est cler que Sa Majesté est forcé de la continuer jusques à recouvrer ses pays, qui que y puisse mettre le pied; et Dieu ne faudra à la fin de son assistance à la justice de la cause; mais je veulx mieux espérer, et que tous les reconciliez s'esvertueront pour ayder à ce que, par negociation et par la force, l'on sépare du Prince d'Oranges ceulx que encoires le suyvent, abusez de ses artifices; et mesmes puisque l'on envoyra maintenant bonne provision. pour laquelle j'ay travaillé, pour persuader le facteur du Foucre Thomas Miter, que fasché de la façon de faire de ceulx de la *hazienda*, n'y vouloit entendre. Les reconciliez se sont declarez de sorte contre le Prince d'Oranges, que s'ils ne sont du tout hors du sens, ils ne s'y fieront jamais, puisque ilz le cognoissent, et voient la clémence de Sa Majesté. Tous sont las à tous coustelz de la guerre, hormis aucuns qu'en font leur prouffit, ausquelz il fault regarder aux mains, et considérer les fins de leurs prétentions, pour juger selon ce de leurs opinions. Le Roy désire l'accord et le repoz, comme sceit Monsieur le Prince, et éviter l'ultérieure ruyne des pays, que tomberont en famine, et aultres mil maulx, si on ne vient audit accord. Le ban du Prince d'Oranges et de ceulx que le voudront suyvre, donnera grand bransle, et estonnement. Et

à la vérité il fault user de grande obliance et clémence envers ceulx que se recognoissent, et tout au contraire contre ceulx que demeureront obstinez. Votre Altéze sera jà vers Monsieur le Prince, et pour tant ne diray en ceste matière ny aultre davantaige, me remectant aux dépesches; et je faiz ceste actendant qu'ilz viennent de Sa Majesté, et s'ilz tardent, l'envoyray avec la première occasion, pour servir d'avant coureur.

Quant à Portugal, nous espérons fort bien, et que avec l'ayde de Dieu l'on en viendra tost au bout sans coup frapper, puisque notre camp est prest, et les Portugalois ne font les apprestes, qu'ont accoustumé de faire ceulx que se pensent deffendre par la force; et s'ilz se fondent sur secours de dehors, nous ne le voyons encore prest; et au xv de ce moys notre camp doit estre à Badajoz, avec l'artillerie, qu'est à deux journées de Lisbona. Les lougiz sont jà faitz audit Badajoz pour Sa Majesté, que se treuve à présent avec la Royne et la suyte à Merida. Il n'est, à correction, temps maintenant, de parler du droit du petit-filz de Votre Altéze, estant Sa Majesté persuadée, par les consultations que l'on ha fait à tous coustelz, que le sien soit le meilleur. L'on le pourra après mectre en considération aux fins que j'ay cy devant escript, pour veoir si l'on en pourroit tirer quelque chose. Pour maintenant l'on est tout au chemin des armes, que couste bon. Le camp, oultre l'armée de mer, et ce qu'est tout de long de la frontière, sera à Badajoz de xx mil combaptans; et si s'appreste le secours des villes, pour lequel sonne le tambour à tous les coustelz, et apprestent les grandz et Signeurs les lances avec lesquelles ils sont obligez de servir, faisant leur compte d'y aller en personne, si Sa Majesté se mect en campagne.

XX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 10 mai 1580.

Madame, Vostre Altèze pourra avoir par-delà suffisant tesmoingnaige des qualitez du coronel Mario Cardogno ¹, oultre ce qu'elle en peult avoir veu, quand cy-devant elle tenoit le gouvernement des pays de par-delà. Il a beaucoup servy et beaucoup perdu, et mérite, pour ce et pour sez bonnes qualitez, estre respecté; et l'employant Vostre Altèze au service de Sa Majesté, et au sien, il m'asseure qu'il sçaura rendre fort bon compte de tout ce en quoy il sera employé. Sa Majesté en escript à Vostre Altèze, et à Monsieur le Prince; et pour tant est peu de besoiing que je face ceste. Toutefois je n'ay voulu laisser de luy complaire, pour le désir que j'ay de veoir bien accomodé ung homme de service, comme luy, et qu'il mérite tout respect, et auquel véritablement je suis très affectionné.

XXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. 1^{er}, fol. 202-205.)

Madrid, le 11 mai 1580.

Monsieur mon Cousin, j'ay receu vostre lettre du xii^e de apvril, et avec icelle ay heu la coppie en allemand de la Lighe héréditaire, que je tiens est

¹ Dans le tome VII, p. 24, il figure sous le nom de Marion Carduini, et dans les *Analeeta de Hovnck van Papendrecht*, t. II, part. II, p. 283, il porte le nom de Marius Carduinus.

celle, et non aultre, que nous avons avec les xiii Cantons, que fit le Duc d'Austrice, Sigismont, pour soy et pour tous les pays que lors possédoient, et après posséderoient ceulx de laditte maison d'Austrice. Il y auroit argumentz assez pour les presser pour entendre plus cler *le loyal regard*, sur fondement de leurs lettres propres; mais il nous emporte tant de les entretenir, et éviter qu'ilz ne rompent avec nous. que, puisqu'ilz se monstrent volontaires en nostre fabveur, l'on ne les debvroit farocher. J'entendz qu'ilz prindrent mal que l'on les pressa tant, quant Mr de la Ville-Neufve y fut l'aultre foys, leur monstrant coppie de ce que cy-devant ilz avoyent escript à feu la Princesse d'Oranges, mère du feu Prince Philibert, qu'estoit entre-mise au gouvernement du Conté de Bourgongne, au temps de feu Madame Marguerite.

Ilz ne veullent estre ainsi pressez, et mesmes n'estant la matière assez préparée par amis et aultrement. Ce qu'ils ne veullent venir à la déclaration de ladite Lighe, est pour ce que Monseigr l'Archiduc Ferdinand, compris en ladite Lighe, comme de la maison d'Austrice, s'en voudroit ayder, et je tiens que de luy ilz voudroient tirer quelque chose. Ils condescendroient bien à ampliation de ladite Lighe; mais comme elle seroit de postérieure daté au traicté qu'ilz ont avec France, elle ne serviroit de riens ou de bien peu. Si ceulx de Milan achevoient pour eulx quelque chose, cela nous pourroit rendre le chemin plus facile et ouvert; mais il ne convient nullement, comme je l'ay souvent escript, que nous traictons noz affaires jointement avec ceulx de Milan, pour beaucoup de raisons. Par le trespas du feu Marquis d'Ayamont ¹, cela demeura, comme je pense, pour quelque temps en suspens. Nous attendons ce que Monsr le Conte de Champlite et la court de Parlement auront dressé de mémoires sur ce point pour envoyer à Monsr le Prince de Parme, que après viendra icy; et l'on n'y trouva pas fort bon que sans attendre résolution du Roy, l'on y envoya Monsr de la Ville-Neufve. avec les instructions que l'on luy donna. La neutralité est bien renouvellee pour xxix ans et s'envoyera, comme j'espère, avec ce despesche la ratification de Sa Majesté.

Madame de Parme sera jà passée par le Conté de Bourgongne, puisque j'ay pieçà nouvelle de. qui luy parla qu'elle estoit vers la Bresse, et l'on

¹ Le marquis d'Ayamonte, gouverneur du Milanais. Voy. t. VI, p. 29.

aura bien moyen de l'informer. Ung homme du Seigneur Octavio de Gonzaga, qu'est passé vers le Roy, assure qu'il laissa ledit seigneur et les Espaignolz qu'avoyent jà marché troiz journées par le Conté de Bourgogne, et j'espère que l'on sera jà quicte de tous ces passaiges.

Leurs Majestés et Altèzes, avec la suyte, sont à Mérida, où aujourd'huy le Duc d'Albe se doit trouver avec sadite Majesté pour prendre le jour pour entrer en Portugal. Le camp marchera le xv avec l'artillerie, pour venir à Badajoz, frontière nostre, et en troys jours y peult arriver : doibt là à Lisbona, il n'y ha que troys journées de camp. Le Marquis de Sainte-Croix ha esté à Verena vers ledit Duc pour résoudre la correspondance qu'il doit tenir par la mer.

Les Portugalois jusques oyres sont mal prestz pour la deffense et serchent dilation, demandantz de pouvoir assembler leurs Courtès, pour en ce gaigner une paire de moys; mais je tiens que Sa Majesté copperra chemin à toutes dilations, et s'ilz ne s'accommodent à l'obéyssance, je tiens qu'il commandera que incontinent l'on donne dedans.

Depuis j'ai trouvé que la copie de la Ligue héréditaire, que vous m'avez envoyé, est celle qui se fit entre le Duc d'Autriche Sigismont et les Suysses, avec l'intervention du Roy Loys de France; mais je me souviens en avoir veu pièce deux aultres que je n'ay à la main : l'une dudit Sigismont à part avec les Suysses, s'il me souvient bien de l'an 1477 ou 1478, et une de feu l'Empereur Maximilien premier, de l'an 1511; et si la mémoire ne me forme, en icelle se dit ce que le Conté de Bourgogne doit donner de reconnoissance à chascun canton¹. Il les faudroit sercher aux chartres et les veoir.

¹ Le traité d'alliance entre Louis XI, roi de France, et les Suisses, datant du 26 octobre 1475, est publié dans DUMONT, *Corps diplomatique*, t. III, part. I, p. 520. — Ceux du duc Sigismond des 13 et 20 octobre 1477 sont imprimés, *ibid.*, part. II, pp. 430; t. III, part. II, p. 14. — La Ligue héréditaire entre les maisons d'Autriche et de Bourgogne, d'une part, et les Ligues des Suisses, d'autre part, date du 7 février 1511. Il est également publié par DUMONT, t. IV, part. I, p. 155.

XXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 15 mai 1580.

Madame, j'adjousteray à mes aultres lettres deux motz, puisque l'ordinaire m'en donne le moyen, et espère que Vostre Altèze ne sera pas loing maintenant de Monsieur le Prince, et que devant que ceste arrive, elle y sera. J'ay compassion à tous deux, considérant en quel estat tout y peult estre par faulte de la correspondance et provision d'icy. Portugal nous faict la guerre aux Pays d'Embas, plus que nous ne faisons à Portugal dois Espagne; mais j'espère toutesfoys bon et brief sucez, si nous conduysons saignement les affaires, actendu les advantaiges si grandz que nous y avons de toutes choses. J'escriptz audit Seigneur Prince l'estat auquel présentement l'on se trouve en ce coustel là, que Vostre Altèze pourra veoir. Je crains plus la chaleur et malvais air de ce coustel là, que les armes des Portugalois. J'estoys d'advis que Sa Majesté dois icy leur fit la guerre, que fut esté plus de réputation et grandeur, et avec moindre danger de la santé; et Sa Majesté y est, la Royne, Monseigneur notre Prince, les deux Infantes, et le Cardinal Archiduc, et ha prins les lougis à Badajos (où va le camp) pour Sa Majesté et toute la court, que sera en lieu fort incommode, et mal lougéable; et mangera sans faire plus grand service les victualles que debvoient servir pour la court. Ceulx qui sont en Portugal avec le Duc d'Osuna pour y négotier depart Sa Majesté, que sont là à grandz fraiz plus d'ung an, et ont peu faict. importunarent de sorte Sa Majesté, afin qu'elle partit d'icy vers la frontière, disans que en ce consistoit tout le bon sucez, et donnans espoir, que seullement la nouvelle qu'il partoit d'icy (que personne ne croyoit en Portugal il deut faire ny pour gaigner dix royaumes), que sortant, tout s'achèveroit, et se viendroient rendre ceulx de Portugal. Cela le fit partir, et mettre en chemin hors de saison. Je me doubte que la peur, qu'ilz avoient là, les faisoit parler, et s'estant party Sa Majesté devant

le mycaresme, et se trouvant si près, tout y est encoires du coustel des Portugalois aux mesmes termes; mais j'espère que si la faulte ne vient de nostre coustel, nous en pourrons escrire devant la fin de ce moys, avec l'ayde de Dieu, bonnes nouvelles. Les lettres en françois pour pardelà, ny celles en espagnol, avec les dépesches pour recouvrer l'argent, ne sont encoires arrivées, et pour tant n'yront avec ceste, mais bien ce que vint tard pour le précédent ordinaire, venant le reste. Le courrier françois qu'est icy prest actendant, et que ledit Seigneur Prince ha fort recommandé, partira incontinent. Et me recommandant à ce que Vostre dite Altèze verra par ce que vad, je diray seullement que j'actendray avec grand désir nouvelles de son arrivée et du succès de son voiaige, et que Aldebrandino soit pieçà vers elle ¹.

XXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 25 mai 1580.

Madame, en cest instant vient le dépesche du Roy en espagnol, pour adresser la provision d'argent, que Sa Majesté m'a envoyé maintenant pour pardelà. Comme Vostre Altèze verra par ce que j'escriptz à Monsieur le Prince, avec lequel j'espère que Vostre Altèze se treuve maintenant, et en actendons nouvelles avec désir, encoires nous fault-il solliciter ung depesche de ceulx de la *Hazienda*; et je suis après eulx tant que je puis. Ils promectent de le donner aujourd'hui; et j'assheure à Vostre Altèze qu'il y a plus de troys septmaines que le Fouchre estoit prest à donner ses lettres, sur l'instance que je luy en ay fait, que ceux de la *Hazienda* n'eussent achevé en ung an, pour avoir perdu entièrement crédit avec luy, pour non

¹ Extrait dans GROEN VAN PRINSTER, t. VII, p. 337.

accomplir chose qu'ilz luy promettent; et avec tout cela, tout ce que se peut faire est que le courrier parte maintenant.

Le secrétaire de Madame de Lorène ¹ mère m'a adverty du forcompte que les gens du feu Marquis d'Ayamont ² ont fait à l'adresse de mes lettres pour Vostre Altèze. Telz mescomptes sont cause que n'escriptz pas volontiers à ceulx que sont de chemin. Elle aura veu ce que j'escripvoys à Vostre Altèze. Je ne sçay si a son contentement. Et ledit secrétaire m'assheure qu'il renvoye incontinent mes lettres à Milan, pour les faire tenir à Vostre Altèze.

J'euz hier une lettre de Monsieur l'III^{me} Cardinal Farnès, que me dit partie de qu'est passé quant à la pratique du mariaige de Madame Marguerite, me sollicitant pour procurer que Sa Majesté en veuille escrire au Duc de Mantoa. Et incontinent j'ay escript à icelle par la poste sur ce point, luy disant le chemin qu'il me semble se peut tenir à ceste effect. Et à ce espérois que Sa Majesté s'accomodera. Et à mon advis Vostre Altèze ha heu grande raison de ne vouloir là laisser ladite Dame, sur fondement de telle pratique, non achevée, ny assheurée, puisque ne succédant l'effect l'on y eust trop mis de la réputation; et ledit Duc de Mantoa est tant à sa fantasie, que facilement il change à peu d'occasion.

Je ne feray ceste plus longue, pour non détenir le depesche, et me remectant à mes précédentes, et à ce que j'ay escript cy devant à Monsieur le Prince, et à ce peu que je luy escriptz présentement, actendant, comme jay dit, nouvelles de Vostre Altèze.

¹ Christine de Danemark, fille de Christierne II et d'Élisabeth d'Autriche. Son oncle, Charles-Quint la maria en 1554 à François Sforce, duc de Milan. Devenue veuve, elle épousa François, duc de Lorraine, dont elle eut Charles II et des filles.

² Le marquis d'Ayamonte. Voy. t. VI, p. 29.

XXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

Madrid, le 14 juin 1580.

Madame, jay receu les deux lettres de Vostre Altèze escriptes à Salins, l'une du xxvi d'apvril, l'aultre du x de may. J'ay sentu et sentz penne de celle que Vostredite Altèze ha heu là, tant de son indisposition, que de celle de madame Marguerite, et d'aulcuns de ses gens, que sont choses ordinaires à ceulx que font longs voiaiges; et je sçay à quoy m'en tenir de celluy que moy et mes gens filmes l'esté passé. Mais je louhe Dieu que jà trouvoit Vostre Altèze et sa compagnie et suyte en convalescence. Le pays est montagneux, fascheux et stérile, où Vostre Altèze n'aura pas trouvé les comoditez que j'eusse désiré; que je regrette beaucoup. Je pense aussi que le travail d'esprit, pour l'estat misérable auquel estoient les affaires des Pays d'Embas, s'y trouvant aussi enveloppé Monsigneur le Prince son filz, ne luy auroit donné moings de travail, que les indispositions susdites. Mais je louhe Dieu que tost après iceulx ont prins ung peu de meilleur chemin, par la défaicte et prison de La Noue ¹ et pour avoir ledit Signeur Prince encheminé, avec travail et grande industrie sienne, le secours pour Gruninghe ², que j'espère sera de fruyt, pour venir mesme en suyte de ce de La Noue, et que les bons de Geldres et Frise et signantment les paysans, maltraictez des gens du Prince d'Oranges, se joindront comme ilz ont souffert avec ledit secours. Et la provision d'argent que Sa Majesté ha envoyé de 500 mil écus, après avoir accepté le change de 150 mil que mondit Signeur avoit faict, et d'aultre 50 mil des-

¹ François de la Noue, dit Bras de fer, souvent mentionné dans les volumes précédents, avait été fait prisonnier par les troupes du roi à Ingelmunster le 10 mai 1580. Voy. sa biographie dans VANDER AA, *Biographisch woordenboek*, t. IX, p. 102.

² *Gruninghe*, Groningue.

puis, que le président de *Hazienda* me manda dire qu'il accompliroit, comme Sa Majesté luy ha conmandé, viendra à propoz; et jà s'estoit faicte ceste provision, devant que icy fut venue la nouvelle de la défaicte dudit La Noue; et poursuyvant vivement à suyte de ceste victoire, ce que reste de la saison bonne et à propoz, se pourra, à mon advis, beaucoup faire. Aldobrandino aura fort bien peu assheurer Vostre Altèze que je faiz, pour son service et dudit Signeur Prince, tout ce que je puis; mais je ne puis tant faire, que le voudroye. Et tout ce que je puis est peu à mon désir, et à l'obligation que je y ay. Je procureray de continuer, et de sorte, que du moins Vostre Altèze entendra, qu'il ne tiendra à moy qu'il ne se face davantage. Je ne répéteray, pour non la fascher, ce qu'elle entendra par les dépesches qu'elle aura trouvé entre les mains dudit Signeur Prince; faisant mon compte que devant que ceste arrive, elle sera jà avec luy. Et quant à aller à Huz, sur ce point et aultres des lettres dudit Signeur, pour Sa Majesté, je luy ay escript mon advis; et doubtant que peult estre ne viendra pour cest ordinaire la responce de Sa Majesté, j'envoye coppie dudit advis en ziffre audit Signeur, non pas pour résolution, car il la fault attendre de Sa Majesté, mais afin que Vostre Altèze et luy puissiés veoir comme je l'entendz; et cela est sur les lettres en espagnol. Car de celles en françois, oultre les originales, se sont envoyez à Sa Majesté les soumaires et appostilles de mon advis sur icelles, que l'on ne m'a encoires renvoyé, et aussi une lettre pour le marquis de Rusbruch ¹, pour luy tesmoingner le contentement que Sa Majesté ha de luy, et de son bon exploit contre ledit La Noue. Je vois bien, par la lettre de Vostre Altèze, que aucuns procurent de donner ombre, et causer diffidence audit Signeur Prince d'autour des Signeurs, comme de peu affectionez, et ce pour se doubter de Sa Majesté, pour l'avoir tant offensé. Il fault éviter ceste diffidence comme une peste, et ceulx de pardelà, que n'y voudroient veoir repoz, soubz ombre de bons serviteurs et affectionnez, font ces offices, et mirent ceste ombre et peur au feu Signeur Don Jehan, que la print de sorte que cela a esté principale cause de nostre dernière et extrême ruyné. Il fault comporter leurs humeurs,

¹ Robert de Melun, marquis de Richebourg, embrassa le parti du roi et obtint ainsi les biens confisqués et appartenant à son frère Pierre, qui appartenait au parti des États. (Voy. KERVYN DE VOLKAERSBEKE et DIEGERICK, *Documents inédits*, t. 1, p. 438.)

comme Vostre Altèze par sa prudence sçaura fort bien faire, et éviter de leur donner cause de penser que l'on aye ombre d'eulx; elle les congnoistra; et s'appercevans de la sincerité paternelle que Sa Majesté leur porte, ilz perdront la craincte et recouvreront l'amour; il fault supporter leurs imperfections, comme d'ung malade affligé, avec espoir que retournant en convalescence, lesdictes imperfections cesseront. Vostredicte Altèze se peult souvenir, comme je prévoye, ce que souvent l'on disoit qu'ilz me donneroient des pognalades ¹ et combien peu cela me mouvoit.

J'ay escript à Sa Majesté sur une lettre de Monsigneur le Cardinal Farnèse, les moyens qu'il me semble se peuvent tenir pour envers le Duc de Mantoa faire de part Sa Majesté les offices avec fruyt pour le mariaige. Je ne sçay encoires s'ilz s'en seront serviz, comme ilz font souvent, sans après m'en riens dire.

Quant au procès contre le Grand Duc de Toscana, ledit Aldobrandino sçait ce que passe, et que les dépesches se firent fort favorables et promptement; mais le vice-roy, pour avoir envoyé icy les opinions, a voulu différé de prononcer la sentence; ce que certes il ne devoit, et l'ayant sceu, l'ambassadeur du Duc a demandé d'estre icy ouy; que luy a esté accordé. Et vint au conseil d'Italie, avec son advocat; mais je luy déclara rond (en ayant premier préadverty Sa Majesté que je le feroye ainsi) que cela ne servoit de riens, et que par les pragmatiques, les causes de Naples ne se pouvoient traicter ny icy, ny aillieurs hors du Royaulme, et que ce que l'on avoit escript à Naples, de premier que prononcer la sentence envoyer les opinions et fondemens d'icelles, estoit en faveur de son maistre, afin que les juges ne se transportassent d'affection, ou fussent négligens à traicter du procès, puisque icy ilz en devoient donner compte; mais que jà la sentence estoit formée, et le droit acquis à la partye en faveur de qui que ce fut, et ne s'y pouvoit faire changement, ny aultre chose que de le renvoyer là pour y faire prononcer la sentence. Il fut ouy, et son advocat. Et j'ay escript au Roy qu'il n'y a pourquoy différer de là renvoyer le tout, pour prononcer la sentence; mais je n'ay encoires responce de Sa Majesté, que j'espère sera bonne; car je ne voys raison au contraire, ne fussent les deniers qu'il doibt furnir pour le Roy à Milan, et pour l'em-

¹ *Pognalades*, coups de poignard.

barquement des Espagnolz; mais devant que la résolution de ce procès arrive en Italie, les deniers susdits seront desboursez, ou refusez.

Touchant Portugal, le duc d'Albe vad tousiours traissant à son accoustumée. Il est bon capitaine, mais il ne sera jamais baptu, car il veult procéder trop sheurement, quoy qu'il couste. Il debvoit estre en campagne au xii de ce moys, mais dois le v d'apvril il nous entretient ainsi de v en v jours. Je ne sçay s'il actend les Espagnolz de Flandres, et peult estre que l'on liève aultres Allemans. Je tiens que le Roy n'en est content, que ne luy ha pas encoires donné la patente de général, ne sçay pourquoy. Le duc s'en plaint. Dieu nous doint bon et brief succez ou par la force, ou par négociation. Jusques lors ne serviroit à mon advis de riens de parler du droit du petit-filz de Vostre Altèze; après il pourra venir en taille.

Au regard des gaiges de Vostre Altèze, je ne faiz fondement sur la lettre que Dennetières ha depesché, que dit n'avoir trouvé aultre chose. La lettre en espagnol est celle dont Vostredite Altèze se peult ayder, envoyant icy attestation des finances, du traictement qu'elle avoit l'aultre foys et coppie des consignations; et pendant qu'il n'y ha pardelà sur quoy prandre, se valoir de ce que Sa Majesté escript en espagnol, de s'attacher aux provisions que yront d'icy; et si les assignations de pardelà se recouvreront, descharger la *Hazienda* de pardeçà, et pour la faulte, tant sur la deschéance des monnoies, que par la chierté plus grande, se valoir de ce que Sa Majesté dit, qu'elle ne vouloit faire changement aux gaiges ordinaires; mais que, par apriès de ceste, elle suppliroit comme elle verroit convenir. Aldobrandino s'en doibt souvenir.

La lettre que Vostre Altèze ha escript à Sa Majesté, dont j'ay veu la coppie que Vostredite Altèze m'a envoyé, me semble fort bien, et fault continuellement solliciter les provisions et correspondences. Je y faiz ce que m'est possible, et certes Sa Majesté mesmes sollicite aussi ceulx de la *Hazienda*, mais il n'y ha pas tout le crédit que le devoir vouldroit; et je sçay bien pourquoy, à mon grand regret; mais je ne le puis changer. Il est mangé d'eulx jusques aux os, et très mal servy; et je le luy diz et escriptz souvent, hault et cler, mais n'y change pour cela.

La Signora Donna Joanna, figliola del Signor Don Joanni, non me pare niente bene a Napoli, rinova il biasimo della madre : staria meglio in qualche monasterio di Spagna, comme lo fecero recordare a Soa Maesta;

stando di qua, nelli occhi del patrone, se potria tanto piu movere a fare per lei, o per via del mundo, o per con il tempo farla abbadessa in qualche monasterio : io li ho compassione ¹.

Le Regent Moloss n'est pas encoires arrivé. Nous l'attendons avec désir, et de mon coustel je luy feray volentiers tout le plaisir que me sera possible. Nous actendons ceste septmaine le prevost Fonch, que vient au lieu de feu Hopperus, et jà est arrivé le secrétaire Laloo.

Je m'asheure que moyennant le séjour que Vostre Altèze ha fait en Bourgogne, elle aura peu congnoistre les humeurs, et que cela servira pour n'y s'y laisser forcompter. Il me semble que Monsigneur le Prince en ha jà découvert beaucoup, et que aucuns y peschoient comme en eauwe trouble.

Vostredite Altèze ha tort de faire excuse de non escrire de sa main : en quelque façon que ce soit que je puisse congnoistre sa volenté, je la doibz et désire obéyr; et je diz à Aldobrandino, comme il luy ha reféré, que comme les affaires croisteront, ce luy seroit par trop de penne de tant escrire; mais l'on se pourra remectre aux depesches, hors mis ce que l'on ne peult fier à aultre main; et je supplieray aussi à Vostre Altèze me permectre d'ainsi le faire, puisque estant jà aux 63 ², les inconmoditez de l'eage se sentent, et aussi la multitude des affaires, et sur tout le regret, quant l'on voit qu'ilz ne vont bien, par faulte, et que se pourroit remédier, que je confesse me fait envieillir plus que nulle aultre chose.

¹ Ce passage est à peu près le même que celui imprimé plus haut à la page 9 et résumé en français à la page 40. Voy. aussi page 56.

² La soixante troisième année de la princesse.

XXV.

L'ABBÉ DE MAROILLES AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Imprimé dans les *Lettres interceptées de quelques patriotes masqués.*)

Cologne, le 17 juin 1580.

Monseigneur, encores que, par trois miennes précédentes dernièrement envoyées à V. S. Ill. et R^{me}, l'une en date du premier, l'autre du 12 avril et la dernière du 10 de may (qui je pense seront esté seurement dressées par la voye de Monseigneur le Duc de Terra Nova) j'eusse suffisamment informé V. S. Ill. de l'estat auquel se retrouvoient les affaires de pardecà, si n'ay-je voulu faillir à mon devoir de luy mander encore maintenant ce que se passe; combien que depuis mes dernières il ne soit survenu grand changement, hors la bonne victoire que Dieu a donnée au marquis de Risbourg, estant accompagné d'Albanois et Wallons, qui ont surprins, desfaict et mis à vauderoute les gens du prince d'Orange estant en Flandre sous la conduite de M. de la Noue, François. lequel avec plusieurs de ses gens a esté faict prisonnier qui, à la bonne vérité, est une bien bonne atteinte donnée à l'ennemy; ce que le rendra à l'advenir moins hardi pour entreprendre à son accoustumé. J'entends qu'une partie de la gloire de ceste victoire se peult bien attribuer ausdicts Albanois, que l'on dict s'estre très vaillamment acquitez. Ce néantmoins entendons du costé d'Angleterre que l'on ne se donne grande peine de ceste deffaicte, ains qu'à toute furie ils se préparent à recueillir leurs gens dévalisez, et faire nouvelle levée; mesmes que fort diligemment ils besoignent en leurs estats *de abnegando rege et de transferendo imperio*. Quant au faict de renoncer Sa Majesté et le déclarer décheu de ses droicts, j'entends qu'ils ont désià résolu, ayans prins lustre sur la personne du Duc d'Alençon, qu'ils faignent vouloir adopter; faisans entendre aux simples et peu advisez que l'assumption dudict Duc causeroit une guerre contre la couronne de France; présupposant que le Roy Très Chrestien, son frère, luy donnant faveur et adresse,

gecteroit ses forces sur Italie, Bourgoigne, Haynault et Arthois, et que par ce moyen la guerre seroit divertie de la Flandre, Brabant et autres provinces ne soy veuillans reconcilier. Mais cognoissant les artifices et ruses de ceux qui aujourd'huy ont crédit entre leurs Estats, je me suis tousiours persuadé qu'ils mectront seulement ledict Duc en campagne pour ombre pour, se couvrant de son manteau, plus facilement pouvoir parvenir à leur prétendue et désirée renonciation. Quoy obtenu, usant d'un autre stratagème, ils mestront en considération et délibération si sa personne seroit utile et proufitable au païs, sans oublier de mettre en contrepoix les insolences et legiertés françoises contre la cruauté des Espaignols; le peu de moyen qu'il a pour secourir les païs, la couronne ne lui estant dévolue; et parvenant à icelle, qu'il seroit trop puissant Roy et trop voisin; et que ainsi facilement il dégénéroit en tyrannie (de laquelle ils se disent fort ennemis, combien que par leurs actes abominables l'on les peult juger la tyrannie mesme), pourtant qu'il ne seroit consiliable de l'accepter pour leur Roy. Ils pourront aussi mettre en concurrence, pour abellir le fait, l'Empereur, la Royne d'Angleterre et quelques autres Princes voisins, sans oblir (combien que pour le dernier) le Prince d'Oreng. Après venant à estimer les mérites d'ung chacun, l'on trouvera l'Empereur trop faible et trop jeune, voire suspect pour estre catholicque et de la maison d'Austriche, la Royne d'Angleterre pour estre femme peu capable, et autres Princes nullement duysables. Mais ayant regard à la longue expérience du Prince d'Orange, aux grands et signalez debvoirs par luy faicts pour le recouvrement de la liberté du païs, restauration des privilèges, à raison de quoy il a esté privé de ses estats, honneurs et biens, mesmes n'oublieront de mettre entre ses premiers quartiers et pour les plus beaux paignons de ses armes, qu'il a introduict et maintenu la religion nouvelle de laquelle ils sont tout amoureux et convoiteux, que partant méritamment l'on le debvra choisir, estre et accepter pour Roy, donnant raisonnable contentement aux autres. Ce que jà vraisemblablement je vois advenir. Si ainsi est, Sa Majesté n'y perdera que le nom entre eux *ad tempus*, estant désià ledict Prince en effect le mesme. Quant à moy, je dis le mesme, que j'ay inculqué par mes précédentes que, pour avoir paix, il convient d'eslargir davantaige, ou leur faire meilleure guerre que l'on a faict jusques à présent; autrement tantost ils seront battuz, et après ils batteront, comme voyons estre advenu à la

deffaicte susdicte, et peu après à la reconquête de Diest et de Malines auparavant. Ceux de Cambray, Tournay et Bouchain continuent les excursions sur leurs voisins, ruinant le plat païs, de sorte que par tout ne void que misère et povreté; et seroit œuvre sainte de précaver autres maux infiniz que nous menassent. Au regard des dernières lettres qu'il a pleu à V. S. Ill. m'escripre, j'ay faict ma response doiz le 10 de may, entre autres choses luy faisoie mes plainctes et doléances que la lettre y mentionnée qu'il avoit pleu à Sa Majesté m'escripre ne m'estoit délibvrée; et suis constraint de le faire de rechef, ne l'ayant, encoires sceu recouvrer. Dont je suis extrêmement marry pour ne sçavoir le contenu, et ne me pouvoir régler selon icelle. Toutefois j'ai receu lettre du 20 du mois passé de Monseigneur le Prince de Parme, par laquelle il m'advertist que Sa Majesté auroit esté servie de me dénommer de son Conseil d'Estat, et que, pour assister audict Conseil de ma personne, j'eusse à retourner en Haynault. J'ay respondu à Son Excellence que ne faudray d'obtempérer à son commandement pour m'employer de cœur et d'affection à la déserviture d'une charge si principale; mais qu'obstant la maladie de M^{me} la Duchesse d'Arshot, M. le Duc, son mary, ne pouvoit si tost partir; lequel m'a plusieurs fois requis de ne l'abandonner, ains d'attendre son aller pour rentrer ensemble au païs. A quoy Sadicte Excellence, pour certains bons respects, a condescendu; et ne faudray de donner toute presse à nostre dict retour, pour procurer à bon escient, en toute sincérité et fidélité, le restablissement des affaires. Et combien que j'ay entendu que pardessous main que tout haut la dénomination de M. le prélat de Sainte-Gertrude et de moy, il seroit esté meu quelque difficulté, principalement par aucuns ecclésiastiques suspectans ou calomnians à grand tort noz actions passées, si ne laisserons-nous de nous maintenir au rang et degred qu'il a pleu à Sadicte Majesté nous mectre, pour l'ardent désir qu'avons de luy faire service aussi bon et meilleur qu'eux, que aussi pour ne céder à tels personnages jaloux de nostre prospérité; espérant que noz comportements seront tels que Dieu, Sa Majesté, la patrie, amis, confrères et autres, en recepvront service agréable.

XXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. I^{er}, fol. 206-207.)

Madrid, le 18 juin 1580.

Vous aurez heu par delà Madame la Duchesse ¹, et suyvant la charge que Sa Majesté luy ha donné, elle aura heu temps pour s'informer de beaucoup de choses, pour pouvoir après tant mieulx pourveoir et donner advis sur les affaires du pays; et je luy avois escript assez en particulier pour luy ouvrir le chemin de ce dont elle pourroit informer. Chascun aura heu accès pour luy dire ce que l'on ha voulu : il me plaît fort qu'elle vous aye si favorablement admis et ouy ². J'ay veu l'advis que vous luy avez baillé par escript, auquel il y a beaucoup de bonnes choses. et avez fort bien fait, et pour les raisons touchées en voz lettres, non beaucoup vous eslargir sur ce qu'elle vous demanda des partialitez. Ce que plus emporte est de bien pourveoir à l'advenir, et tenir le but ou bien publicque du povre pays tant affligé. Noz ambassadeurs ³ luy auront peu parler à leur aise et amplement assistez de Mons^r le conseiller Duchamp, qu'a bien fait de parler de son particulier et vous du vostre, pour effacer l'ombre que l'on vouloit donner; et je voys que Mons^r le Prince de Parme et d'Assonleville continuent à démonstrer qu'ilz n'ont les deux la malvaïse opinion que l'on s'est travaillé de leur persuader, et qu'ilz commencent entendre les trames et les forcomptes que aucuns ont fait faire en plusieurs choses.

Il va fort bien que madicte Dame soit esté si honorablement receue et receullie; j'espère qu'elle se contentera des nostres, et je vous remercy

¹ Marguerite de Parme passa au commencement de mai par le comté de Bourgogne pour prendre en main le gouvernement général des Pays-Bas.

² « Elle est Dame pour pouvoir entendre, à peu de propos et avec peu de conversation, la portée de chascun. » (Le cardinal au même, du 8 juin : *Lettres à Belle-Fontaine*, t. I, f^o 204.)

³ C'étaient les trois députés nommés par les États provinciaux pour se rendre en Espagne et qui attendaient l'autorisation du roi.

cordialement de l'ayde que vous avez donné à Monsieur de Saulcy ¹, mon cousin, pour la bien traicter, qu'est bien difficile au pays, et mesmes en ceste saison de l'année; mais vous luy avez faict en ce, comme il m'escript, trop grande adsistence, dont de nouveaul je vous mercye.

Il n'y avoit pour quoy penser que madicte Dame, quelque instance que qui que ce soit luy eust peu faire, deut prendre résolution par delà sur aucuns affaires, ny sur les foules faictes au pays, ny aultrement, n'estant receue au gouvernement; mais venant aux Pays d'Embas, elle procurera peult estre que l'on pourvoye à ce que là se pourra faire, et qu'elle advertira icy de ce qu'elle fera; et sur ce qu'elle ne pourra résoudre, elle envoyra icy son advis; et si quelcung des ambassadeurs, ou tous, l'auront voulu suyvre. ilz l'auront peu faire; et si ce que se fera en Flandres ne souflit, et qu'ilz veullent recourir icy, je tiens qu'il ne leur sera refusé après le retour de Sa Majesté; que Dieu doint soit tost et avec prospérité.

Ce sera bien faire de presser la court de Parlement sur les instructions et mémoires que se devoient dresser sur le faict de l'ampliation de la Lighe héréditaire, oyres que je tiens il n'est encoires temps, mais pour les arguer de négligence. Cela devoit venir devant Pasques, et nous sumes à la Saint Jehan, et avec tout cela ceulx qui voudroient la militie ² et manier les armes, si je ne me forcompte, jecteront court. Je vais mon chemin de procurer le bien publicque sans tenir grand bruict et peu à peu pour, par trop entreprendre d'ung coup, non gaster tout.

Aucuns me donnent advisement qu'il y a lighe que traverse là mes affaires, et l'on m'escript que l'on m'advertira qui sont les lighés. Je n'ay donné cause à personne; mais si j'en ay plus certain advisement et que l'on veulle passer avant, certes je descouvriray le pot, et n'y aura faulte de moyen et estouffé pour mectre aucuns en penne. *Furor fit læsa spinis patientia*, et touche à qui il pourra toucher...

La prinse et deffaicte de La Noue et de ses gens vient bien à propos après la prinse de Cortray et le secours envoyé en Frise, et l'argent que Sa Majesté a pourveu, dont le courrier sera venu quasi au mesme temps

¹ Déjà connu de nos lecteurs sous le nom de l'écuyer Bordey. Depuis quatre à cinq ans il s'était retiré dans le comté de Bourgogne, son pays natal.

² Une force armée permanente pour la défense du pays.

de la deffaicte dudit La Noue. Mais avec tout cela, je suis pièçà de vostre opinion que le Prince d'Oranges vivant, s'il ne s'accorde : il ne consentira jamais que Mons^r de Champaigney se délivre. Il ha trop voulu monstrier audit Prince son esprit, et il le crainct, et mesmes doubtant que ses trames contre ledict Sieur de Champaigney sont descouvertes.

Touchant l'amodiation de la saulnerie, je vous certiffie que je suis esté toujours d'avis qu'elle ne se fit, jà doibz lors que feu Mons^r Dicey et le Savoyen que fut bruslé à Valladolid ¹, y prétendoient, pour ce que je suis ennemy de nouvelletez, si je n'y voyz grande apparence de mieulx, et qu'il me semble non convenir de respecter seulement le prouffict présent, mais ce que après succéderoit. Les princes, prédécesseurs de Sa Majesté, ont tenu la maison en grande reigle, qu'est la mieulx ordonnée et politiée qu'il y ait au monde : si l'ancienne institution y est bien observée, ny s'il y a abuz, convient pourtant tout changer : *Bonarum rerum abusus pessimus*.

Que l'on s'informe s'il y a abuz, et si l'on les y treuve, qu'ilz soient rigoureusement chastiez, et y remis le vray ordre; et ces nouveliers cuyseurs de muyre à bon marché, me desplaysent : ce sont abuz; mais ceulx qui pensoient y proufficter y ont presté l'aureille, que mériteroyent que l'on leur feicst peyer du leur les fraiz, et non au Roy, soit la faulte à qui que ce soit et à qui que cela peult toucher.

XXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n^o 1755.)

Madrid, le 21 juin 1580.

Madame, j'ay receu la lettre qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre du 20 du moys passé, et ce qu'elle ne se trouvoit pas encoires du tout quicte

¹ Moron.

du catharre, me tient en penne. Dieu doit que j'en ay tost bien bonnes nouvelles, et de la convalescence de ses gentz. Et véritablement je sentz très fort qu'elle en aye perdu aucuns, et mesmes sa Dame d'honneur. Dieu luy face mercy à l'âme. Elle aura trouvé le comté de Bourgogne montaigneux, grande partye aspre et mal rabotté; et ne sçay comme mes gens se seront acquitez en son endroit. Bien sçay-je qu'ilz avoient charge de luy faire tout le service qu'il leur seroit possible, et vouldroye m'y estre trouvé, pour aussi y rendre mon debvoir. Remerciant bien humblement tant de faveurs, qu'elle ha faict à mes sueurs¹, nepveux et niepces, que seront à jamais tous dédiéz à luy rendre très humble service. Puisque Vostredite Altèze ha faict si long séjour au pays, elle aura heu moyen d'ouyr chacun, et d'entendre le bien et le mal qui y est. La religion y est assez bien, en apparence du moings, Dieu mercy, la dévotion non pas du tout si grande que je vouldroye et il conviendrait. Aucuns se plaignent du gouvernement, aultres et beaucoup des foules des gens de guerre, plusieurs, et non du tout sans cause, de la justice, les partialitez, divisions et envies grandes, les calumnies et facilité de mesdire les ungz des aultres, plus prompte qu'il ne conviendrait. Je m'assheure que Vostre Altèze aura bien sceu remarquer le tout, pour après y faire la considération que convient. Je tiens que Vostre Altèze sera jà non seulement partye de là, mais arrivée aux Pays d'Embas, où elle estoit actendue, mesmes des bons, avec très grand désir; cest ordinaire porte lettres de Sa Majesté pour Monseigneur le Prince, que Vostre Altèze verra; et par le précédant ordinaire j'escriviz, afin de donner advertissement de la réception des lettres, et de ce qu'il me sembloit. Maintenant yra la déclaration de la voulenté de Sa Majesté, et le duplicat pour la provision des deniers, que oyres que par trop tardive viendra fort à propoz, après la deffaicte de la Noue, prinse de Cortray, réception au gouvernement de Monseigneur le Prince, et le secours envoyé à ceulx de Gruninghe, que Dieu veulle arrive à temps, et qu'il luy plaise donner à nos affaires pardelà et partout bon succez.

Quant au traictement de Vostre Altèze, je y ay respondu par ma précédente, satisfaisant à ce que Vostre Altèze m'en escrivit dois Slins, dont le duplicat est venu avec ceste de Vostre Altèze, à laquelle je respondez

¹ *Sucurs*, sœurs.

maintenant. Ce n'a pas esté l'intention de Sa Majesté de luy retrancher le traictement qu'elle eust l'autre foys, ny ne fault faire fondement sur le depesche en françois, prins hors des papiers de Dennetières, mais sur la lettre de Sa Majesté en espagnol, que parle cler, et sur ce que Sa Majesté propre dit à Aldobrandino de supplir à la faulte par *ajudes de costa*¹, et pourra prandre Vostre Altéze certification pardelà des finances, de quel a esté l'aultreffois son traictement.

La lettre de Sadite Majesté pour commander au vice-Roy de Naples de prononcer la sentence du procès entre Vostre Altéze et le Grand Duc de Toscana, est jà entre les mains de Sa Majesté, pour la signer, et l'actenz de retour, ayant esté marquée de tous ceulx du conseil d'Italie; mais ma lectre pour ledit vice-Roy, en laquelle je l'advertiz de la volenté de Sa Majesté, est jà en chemin, et luy donne, comme à amy, ung peu de repréhension de ce qu'il n'eust exécuté l'autre lettre, que s'envoya devant le parlement d'icy dudit Aldobrandino.

J'ay jà adverty Vostre Altéze du mescompte que l'on avoit faict à Milan, d'envoyer dois là ma lettre pour Vostre Altéze à Madame la Duchesse de Lorène mère, que m'en ha faict faire grandes excuses. Et craignant telles faultes, j'escriptz mal volentiers à ceulx que cheminent, car souvent il y ha du mescompte, et souvent aussi se perdent les lettres. Comme il n'y avoit sur la lettre que : à Madame, l'on l'enchemina là. Il vad bien qu'il n'y avoit dedans chose que pour estre veu nous donne penne.

Le Duc d'Albe est jà en campagne, mais encoires sur nous. Sa Majesté, il y a cinq jours, alla avec la Royne, à une lieu de Badajoz, veoir passer les gens de guerre de cheval et de pied, et l'artillerie, en une ramade² que l'on leur avoit faict. Et virent asseoir le camp, et retournerent de là à une heure de nuyt. Encoires n'y estoient arrivez les Italiens, ny huyt enseignes d'Allemands, mais bien 4 de la mesme nation, qu'accompagnoit l'artillerie. Tout y sera jà. Le Duc³ voudroit plus de gens, oyres que l'on ne voit deffense formée du coustel de Portugal, oyres qu'ilz tiennent encoires en commun le mesme langaige; mais plusieurs viennent à part se ranger de

¹ Subsidés pour frais et dépens.

² *Ramada*, abri composé ordinairement de rameaux d'arbres.

³ Le duc d'Albe.

nostre coustel. Le Roy presse le Duc. Les sommations sont faictes, et déans cinq jours l'on sera sur la première ville, si elle ne se vient rendre, comme l'on espère qu'elle fera et, à faulte de ce, l'on viendrait au sang. Ilz n'ont gens, chevaulx, ny argent; et tiens qu'ilz se rengeront. Il n'y a chief, ny veullent céder les ungs aux aultres. Et les prétendans ont peu de vogue et font peu de compt. Ce que nous faict la guerre est l'hayne qu'ilz ont contre la nation Castellana; mais enfin il faudra, que veullent ou non, ilz passent par là. La longueur nous couste beaucoup.

Depuis ce que dessus escript, plusieurs places de la frontière du Portugal se sont rendues, et se sont destrement entrer noz gens sans coup frapper ny faire mal à personne. Dedens Villa Vitiosa, principale place du Duc de Bregantz, où l'on ha trouvé dedens xvi pièces grosses d'artillerie, 300 arquebouses et 300 corceletz et beaucoup de munitions et galanteries, l'on y ha mis 150 soldatz des nostres. La caravelle des Indes est arrivée; que donne à l'accoustumé advis de l'armée que vient viste, et que pour la fin du moys qu'e vient, elle pourra arriver, que sera à propoz. Aucuns morisques de Sivilla, Corduba et aultres lieux, la pluspart esclaves, tenoient intelligence pour la veille de Saint-Pierre se joindre, sacager et tuer ce qu'ilz eussent peu, tenans fin de se retirer aux Alpaxares¹. La chose s'est découverte à temps pour y pourveoir. Le bastard Don Antonio se trouva l'autre jour à Chanterenne, en l'esglise, où estoit lors l'évesque de la Garde et ung aultre évesque et le nonce du Pape Fromento, et se fit crier Roy. Mais ses propres serviteurs seulement suyvirent le cry. N'est jusques oyres suyvy aultre chose, fors que l'on s'en mocque. Il s'encheminoit vers Lisbona, où la peste est encoires grande.

¹ Les montagnes d'Alpujarras.

XXVIII.

L'ABBÉ DE MAROILLES AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Imprimé dans les Lettres interceptées de quelques patriotes masqués.)

Cologne, le 25 juin 1580.

Monseigneur, depuis quatre mois j'ai escript plusieurs lettres à Vostre Seigneurie Illustrissime et Réverendissime, que je crains, pour les grands hazards des chemins, ne seront toutes ou si tost arrivées, que je désirerois à cause je n'ay eu responce que sur celle du 28 de janvier. Je n'ai voulu faillir pour en entendre la vérité, trouvant homme asseuré que le Sr de Grobbendoncq envoyoit par delà pour ses affaires particulières, de faire encore la présente, et envoyer jointement le duplicat de la dernière escripte le 17 de ce mois. par laquelle elle voyera la continuation de mes escriptures, de temps à aultre, pour en cas que je puisse entendre la non réception desdictes précédentes, en envoyer aussi par exprès les copies. Depuis mesdictes dernières avons entendu avec grandissime regret et merveille le département du Sr de Aussy arriere de Monseigneur le Prince de Parme, pour soi aller rejoindre au Prince d'Orenge, luy metant quant et quant en main son chasteau de Lickercke lez-Alost. Item la détention du colonel de Heze et autres partisans, lesquels Messieurs de Risbourg et Montigny ont saisi, les chargeans d'avoir voulu faire quelque trahison ou lacheté au camp par devant Tournay, et que par l'intelligence et subornation dudict Prince d'Orange ils devoient trousser les principaulx chefs de nostredict camp, et mener par force audict Tournay pour après pousser conte nostre armée. Je suis tant estonné que je ne sçay que dire voyant ceste meschanceté et légerté, laquelle, je crains bien, diminuera grandement le crédit de tous nous aultres vers Sa Majesté, que, je ne doute, s'en ressentira grandement et augmentera la diffidence, combien que les fermes, arrestez et bien résoluz n'en devroyent pâtir. Je me concorde par diverses lettres avoir représenté pareils inconveniens à Vostre Seigneurie Illustrissime,

connoissant les ruses dudict Prince, tant vanteux et renard, et l'inconstance et avarice d'aucuns facteurs, à sçavoir le duc d'Alençon et ledict Prince, qui ne s'accomodent en rien, tant par ensemble que de faire bravement la guerre au roy d'Espagne, nostre sire, pour le despouiller du sien, *ipsos mente leves judicare poteram, habentes etiam animam venalem*; à quoy fault avoir soignéux égards. Toutesfois la desfaicte du S^r de La Noue dernièrement advenue en Flandre, et la victoire à cest heure fraîchement gagnée en Frize sur les gens dudict Prince d'Orange, veuillans empescher le secours de Groninghen, empeschera beaucoup leurs desseings en cest endroit ¹.

(Il finit en priant le cardinal de remettre au roi la lettre jointe à celle-ci).

XXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU CONSEILLER D'ASSONLEVILLE ².

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 227.)

Madrid, le 30 juin 1580.

Monsieur le conseiller. Lamoral de Tassis ³ m'at, ce jour d'huy, donné une lettre de vostre main, xv^e du mois passé, touchant la prison de

¹ Par suite de la trahison de Renneberg, la ville de Groningue fut livrée au parti espagnol en février 1580. Le prince d'Orange résolut de faire assiéger immédiatement la cité. Pendant le siège, Hohenlo fut battu le 17 juin suivant par les Espagnols près d'Hardenberg. De manière que les assiégeants de Groningue levèrent le siège le lendemain. La ville fut sauvée et Schenk, le vainqueur de Hardenberg, y fit son entrée et se rendit, accompagné de Renneberg, à Delfzijl pour faire le siège de cette place. Les succès de l'armée espagnole étaient considérables en ce moment.

² Lettre déjà imprimée dans un recueil très rare, intitulé : *Diverses lettres interceptées du cardinal de Granvelle à divers personnages du parti des Malcontents; item, deux du président Foncq.*

A Anvers, chez François de Ravelenghien, M. D. LXXX, in-4^o. Ces lettres sont accompagnées de notes injurieuses et de réfutations.

³ Amoral de Taxis, qui fut depuis grand-maitre des postes impériales.

La Noue ¹; et ad mon advis vous avez très grand raison en tout ce que vous dictes en icelles, des considérations que l'on peut tenir à l'endroit de sa personne, tout aultre que à l'endroit des prisonniers de guerre ordinaires.

Le point est que l'on regarde qu'il n'eschappe, pour quoy que ce soit, ny pour bravades, ny pour change que l'on voulsit offrir. Que Dieu nous donne assurez repoz après guerres intestines finies, que Dieu doint soit tost.

Je receuz hier voz lettres du xiii^e de ce mois, auxquelles je n'ay pas encoires dressé response; mais par ceste de ma main, je responderay au billet qu'est venu avec icelle de vostre main. Vous avez veu ce que je vous ay respondu sur l'aultre, touchant ce que aulcungs en m'avoient voulu donner ombre. et recongneu la sincérité avec laquelle je procède, non m'altérant ny croyant légèrement. Je vois l'offre que par vostre escript vous me faictes de vostre bonne volonté envers moy et les miens, dont je m'assure et mesmes sur le fondement que je sçay que l'affection que vous ay pouté en tout temps ² mérite cette correspondance, et vous avez peu aperchevoir si je suis violent, ny si je prétendz à choses ou injustes ou déraisonnables et si je me paye de la raison, et si en mes actions vous avez apperceu constance.

Monseigr le Prince m'assure assez du mesme de l'affection qu'il a à chercher moyen pour délivrer Mons^r de Champaigny; et je m'assure bien que de vostre coustel vous y aydez, dont je vous remercie, combien que vous sçavez les termes que j'ay tousjours tenu de me plus mesler de son fait, s'il ne se justifie de sorte que de soy il donne au maistre contentement. Dois que le feu Seigneur Don Jehan print indignation contre luy, sur le rapport d'aulcuns que je sçay devant de l'avoir veu ny ouy, je n'ay receu lettres de luy. Je luy en ay escript deux ou trois par l'adresse mesme dudict Seigneur Don Jehan et ouvertes, affin que l'on veit le contenu, l'ayant aussi veu Sa Majesté par la copie que doibz Rome je luy envoyay. Il n'y at respondu. S'il heust suivy le contenu. il ne se trouveroit en la peine et au dangier où il se treuve; mais peult-estre n'a il peu, comme plusieurs aultres sur

¹ Il avait été pris au combat d'Ingelmunster, le 10 mai précédent.

² « En la lettre à Morillon du 6 de juillet, il se moque d'Assonleville, comme d'un glorieux cocquard. » (Note de l'édition de 1580.)

lesquelz on at heu l'œil. Ce m'est quelque consolation que ce qu'il souffre soit pour avoir soubstenu pour la Religion Catholique, et je suis en la mesme opinion que je vois vous avez, et l'ay pieçà escript à plusieurs de par-delà, que je tiens que le prince d'Oranges fera ce qu'il pourra, affin qu'il ne sorte de prison que tous troubles ne soient appaisez. Dieu luy doint bonne pacience et le veuille consoler et bien inspirer.

Au regard du procès que nous at meheu Monsieur d'Andelost ¹, je tiens que vous avez peu congnoistre par ce que je vous ay escript, que les choses sont en termes que. avec grand fondement de raison, j'ay requiz la sur-scéance et que je ne sçay avec quel juste fondement l'on la nous peult refuser et, devant le terme que l'on nous a donné, j'espère nouvelle poursuite pour prorogation, que je tiens vous trouverez raisonnable.

Touchant l'alliance mentionnée en vostre autre billet, je ne vous y pries pour maintenant dire davantage de ce que vous aurez veu par mes précédentes; vons merçant bien affectueusement le bon office, et mesmes me recommandé-je à vostre bonne souvenance.

XXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A RICHARDOT ².

(Imprimé dans : *Diverses lettres interceptées.*)

Madrid, le 30 juin 1580.

Monsieur le Conseiller, L'on m'a donné maintenant ensamble voz trois lettres des 24 may, second et xiii de ce mois, par lesquelles et par aultres

¹ Jean-Baptiste d'Andelot, neveu de Granvelle. Voy. t. V, p. 399. Les volumes précédents renferment des détails sur les difficultés suscitées au Cardinal à propos de ce procès.

² Jean Gruset, dit Richardot, prit le nom de sa mère, naquit à Champlitte, fut employé par Philippe II dans plusieurs missions diplomatiques, fit partie du Conseil d'Artois et président du Conseil privé. Il mourut à Arras, le 3 septembre 1609.

je recognois l'estat de nos affaires de pardelà non si bon que je voudroye, oires que Dieu en beaucoup de pointz nous ayde miraculeusement. Je ne reprendrai les particularitez car, sur ma foy, je ne puis plus tout escrire, l'eage faict de ses effects. Le principal mal est faulte d'argent; l'on y a ung peu medié, mais non tant ny si tost que je voudroye; du moins faiz-je ce que je puis, et délibère d'y continuer tant que Dieu me prestera forces.

Nos affaires de Portugal prennent, grâces à Dieu, fort bon commencement. Le bon succès pourra bien ayder à la reste à tout coustelz, et la flotte qui vient des Indes, riche, dont l'on ha jà nouvelle par la caravelle, viendra fort à propos. Je me suis esbahy de Mr d'Hèze, que Sa Majesté avoit si favorablement receu en grâce, et de Varoux (Waroux), qu'est mieulx mort que vif. Vraiment, ces deux Seigneurs : Marquis de Risbouch ¹ et Montigny ² méritent courones et s'obligent grandement le Roy. Balboni m'escript que ceulx de Groninghe avoient faict une sortie et desfaict et mis en fuyte grande partie des assiégeans et prins 4 contes, ung frère et deux beaux-frères du Prince d'Oranges ³. Si cela est, il fault mectre au comte des aultres miracles que Dieu faict en nostre faveur. Et est ung grand poinct que à tout coustelz et en France et ailleurs, en tout rencontres de Catholicques avec les héréticques, Dieu favorise ordinairement aux siens. C'est à mon grand regret, comme vous pouvez penser, que nous ayons perdu M. de Fauvernay ⁴, mon nepveu, sur qui je pensoye faire l'appuy ecclésiastique des miens : *sed Dominus est, a cujus voluntate pendemus*. Il fault tenir mieulx ce qu'il luy plait. Je luy supplie qu'il reçoive l'âme du bon défunct en son paradis. Mr d'Achey ⁵, mon nepveux, ha favorisé pour l'abbaye le hault doyen, qu'est son parent proche et à qui Mr de Touraise, mon beau-frère, portoit grande affection; et ayant escript Madame pour luy, j'espère qu'il l'emportera. J'ay grande pitié et de M. Blaser ⁶ et de M^{lle} sa compaignie de tant de tribulations jointes; et la perte du filz, avec les aultres, sera

¹ Robert de Melun, marquis de Richebourg. Voy. plus haut, p. 14.

² Emmanuel de Lalaing, s^r de Montigny.

³ Ces faits sont inexacts. Voy. plus haut, p. 74, note 1.

⁴ Antoine d'Achey, neveu de Granvelle, fut nommé abbé du monastère de Favorney, et mourut en 1580. Il était fils de Jean d'Achey, s^r de Toraise, et de Marguerite Perrenot, sœur du Cardinal.

⁵ François d'Achey. Voy. plus haut, p. 25.

⁶ Jean de Blasersc. Voy. sa notice, t. I, p. 121.

sentue. Vous faictes œuvre pieuse de les consoler. Je m'y emploieray avec toute entière affection.

Quant au Sieur de Provenne, dont Mr le Prévost m'escript fort affectueusement, estant si homme de bien, il oblige tout les bons à tenir de son coustel. Il ha forte partie si Mr le Comte de Reux ¹ ha jà obtenu ce qu'il demande. Certes je l'ayderay volontiers en ce que luy pourra estre à propoz, autant qu'il me sera possible.

Au regard de vostre place au Privé Conseil, servez là sans bruyt, comme jusques oires, continuant vostre possession. Je tiens Mr d'Hyndeveld en la mesme opinion que vous, et ay tousiours exécuté à mon pouvoir ce qu'il ne venoit servir pour non se perdre, sans faire service. Il va bien ce que vous a dict Mr le Prince en ce que Mr d'Assonleville vous avoit prévenu. Vostre responce fut bonne. Armez-vous de patience, et espérez bien. Je vous en ay escript tout ce que pour maintenant je vous en sçauroye dire. Je m'assure entièrement de l'offre que vous me faictes de vostre affection, et j'en voys journellement les effects que je recognois et estime comme je doiz ; et en moy vous trouverez l'affection que vous pouriez désirer, sans faire grand bruyt.

XXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Mémoires de Granvelle. — Bibliothèque de Bruxelles, t. II, fol. 110, 111.)

Madrid, le 4 juillet 1580.

He visto la carta que Dennetières ha escripto á V. M., sobre la qual me manda diga mi parescer; hablóme de lo mismo, poco ántes que la escribiesse, y es verdad lo que él dize que sobrello le propuse dificultades : tiene

¹ Jean de Croy, comte de Rœulx, souvent cité dans les volumes précédents. Voy. sa notice, t. I, p. 233.

razon en todo lo que dize de quan mal nos està la guerra, y de las desórdenes y males que della succeden, y de la ruyna de las proprias tierras de V. M., y que todo sale á su daño, pues le importaria conservar aquellas provincias muy enteras, para recibir dellas el servitio que solian y podian hazer; pero tambien es verdad que nadic puede quedar en paz mas tiempo que quanto el vicino quiere, pues si revuelve, necessario es defenderse. En tal termino son las cosas de presente que si no se haze esfuerço para quedar Señor de la España, y procurar de reduzir con negotiation y maña los que por esta via podrán ser atraidos á la razon, y por fuerça los duros, quanto se pudiere, todo se perderia; y en este camino va V. M. perseverando en la clementia, y habiendo concedido á las provintias Valonas, por reducir las, condiciones quales han querido; y venido á aceptar las que se propusieron á Colonia, tales que no se que puedan pedir mas, si no quieren ellos ser los señores y V. M. el vassallo; y agora se tenta lo que podrá hazer el bando contra el príncipe d'Oranges, y contra los que passando el termino querrán seguir su parte, que quizá podrá a provechar, y si, con el precio que se offresce, alguno le pudiesse despachar, creo que gran camino se havria andado para poder esperar de venir á la pacification: y tanto mas que es verisimil que todos se cançan de tantas miserias y calamidades que se padescen por la guerra; pero es claro que si agora, y mièntas no vemos nuestras cosas en mejor termino, no quedamos armados, y no proseguimos la guerra, que los contrarios nos la harán y procurarán de apoderarse de lo que queda y de acabar de perder la religion, por hechar V. M. de todo de los estados.

Y quanto á juntar, como dize Dennetières, los estados, para pedirles su parecer, pues havemos visto dello tanto daño, quando aun ellos, á lo menos en aparentia, eran obedientes, que podriamos esperar agora, con lo que vemos de las condiciones que han propuesto á V. M., las provintias valonas? y tanto ménos, siendo tan pocas las que estan de la parte de V. M., á respecto de lo que tienen los rebeldes de Brabant, Flándres, Hollanda, Zee-landa, Frise, Utrecht, Gheldres, Zutphen, etc., los quales, si los llamasse V. M., se burlarian, ó embiarian de cada u no los que penden del príncipe de Oranges, teniendo todo en su mano, ó con haver puesto magistrados á su devotion, ó teniéndolos por fuerça con garniciones de estrangeres; y embiaria los mas predicadores de sus sectas, para corromper los que

pudiesse, y la desvergüenza con que ha tractado en Colonia, muestra lo que se puede esperar de gente dependiente del dicho de Oranges; que si se contentassen de solamente dar parescer, remettiendo á V. M. la resolucion, ménos mal seria, pero no vernan en ello, y osarian proponer cosas tales, que sin mas fructo diessen de reputation á V. M.; y lo malo es que veo muchos, que tienen la parte de V. M., persuadidos que, á costa dela religion y con consentir lo que V. M. no puede, como tan cathólico, querrian salir de la guerra, formándose esperança que poco á poco la religion se restauraria : pero yo no veo este camino; una cosa podria hazer V. M. conferir esto propuesto á Madama de Parma, aunque sospecho que, como conosce los humores de aquella gente, verà en que estamos; pienso que le pareceria cosa estraña. Quanto al particular del dicho Dennetières, dize mucha verdad, de lo que pierde cerca de Mortagna; sólo yo, como su vicino en St Amand, adonde todo es perdido y aruynado, y no puede ser que no sea cargado de deudas, haviendo servido tanto tiempo sin gajes y que los que de poco aca tiene, no le bastan; y con haver tenido las dolentias, que V. M. sabe, y no pudiendo yr a Flandres, y estando algo mejor, offresciendo de ayudar en lo que pudiere ahora que han venido; yo estaria en lo que a V. M. escrivi que aqui sele continuassen sus gajes, mandando que sele pague lo que es corrido, y volviendo V. M. que plegue a Dios sea brevemente con salud, y muy complida victoria : y quedando bien compuestas y assentadas las cosas, podrá conforme a como entonces estará todo, mirar lo que será servido hazer con él; pienso que oy embiaràn la commission por el prevoste Fonchi, y por el secretario Laloo : escrivi a V. M. lo que el dichó Fonch pretende que empiece su salario, dende que partio, pues dende entonces cessa el que tenia en Flandres que parece justo; y que aqui se pague todo *fasta* a tanto que en Flandres aya sobre que consignar la parte que havria de ser a cargo de aquellos estados. El alcade me ha conseñado las llaves delos coffres, y espero que Fonchio haga su juramiento para poner mano a la entrega de los papeles; y ponerle en los negocios de Madrid a 4 de julio 1580; yo no conosco el presidente de Frisa, cuya es la carta que vuelve; podriasele escribir una carta de respuesta sobrosa, remettien-dose a que hazer lo que el principe de Parma le mandare : a quien se podria embiar su carta, con dezirle que tenga cuenta con el, conforme a sus servitios y que le emplee en lo que podrá servir.

Apostille du Roi : Muy bien me paresce todo lo que en esto dezis, y lo será scrivir á Madama, conforme á ello, y assi me embiaréis ordenada la carta, ó á Don Juan de Idiaquez, lo que se ha de scrivir para que acá se haga.

XXXI.

TRADUCTION.

J'ai lu la lettre adressée à V. M. par Dennetières et sur laquelle Elle me demande mon avis. Déjà, peu de temps avant de l'écrire, il m'avait consulté sur la même matière, et il est vrai, comme il l'affirme, que je lui ai proposé quelques difficultés à ce sujet. Rien de plus exact que tout ce qu'il dit des inconvénients qu'entraîne pour nous la guerre, des désordres et des maux de toute espèce qui en sont la conséquence, de la ruine qui en résulte pour les propres États de V. M., au préjudice de laquelle tout a réussi jusqu'à ce jour, lorsqu'il importerait tant de conserver ces provinces intactes, pour en recevoir le même service que précédemment. Il est vrai, d'un autre côté, que nul ne peut vivre en paix qu'autant qu'il plait à son voisin, car si ce dernier veut la guerre à tout prix, on est bien forcé de se défendre. Quoi qu'il en soit, la situation des affaires est telle aujourd'hui, que si l'on ne s'emploie par tous moyens de rester maître de l'Espagne, travaillant en même temps à ramener par d'habiles négociations ceux qui sont susceptibles de comprendre le langage de la raison, et par la force ceux qui s'obstineraient dans leur révolte, le pouvoir marche à sa ruine. Tel est malheureusement le but auquel aboutira V. M. en écoutant plus longtemps les conseils de sa clémence, qui lui a fait accorder aux provinces wallones, dans la vue de les gagner, des conditions qui leur ont plu davantage, et souscrire à celles qu'on lui a proposées à Cologne, bien qu'elles fussent telles que je ne sais en vérité ce qu'ils pourraient exiger de plus, à moins de vouloir demeurer complètement les maîtres et réduire V. M. à la condition de sujet. Aujourd'hui nous verrons quels seront les résultats du ban prononcé contre le prince d'Orange et ceux qui, franchissant toute espèce de bornes, voudront encore s'attacher à lui. Cette mesure nous réussira peut-être, et si le prix auquel on a mis sa tête (du prince d'Orange) pouvait déterminer quelqu'un à nous en débarrasser, je crois que nous aurions fait un grand pas vers la pacification générale, d'autant plus qu'il y a tout lieu d'être persuadé que chacun est las des misères et des

calamités sans nombre que la guerre entraîne à sa suite. Il est évident, d'autre part, que si maintenant, et jusqu'à ce que les affaires aient changé de face, nous discontinuons nos armements et ne poursuivons point les hostilités, nos ennemis le feront de leur côté, cherchant à s'emparer de tout le territoire qui nous reste, pour achever d'y détruire la Religion catholique et miner sans retour la domination de V. M. dans cette partie de ses domaines.

Quant à la réunion des États, proposée par Dennetières, pour leur demander leur avis, avec l'expérience du mal produit par ces sortes d'assemblées, à l'époque où elles étaient, du moins en apparence, fidèles à leur maître, que pouvons-nous en espérer de bon, surtout après les conditions proposées à V. M. par les provinces wallones? La chose paraît encore plus impossible si l'on considère le peu de territoire qui lui reste en comparaison de celui que possèdent les rebelles de Brabant, de Flandre, de Hollande, Zeelande, Frise, Utrecht, Gueldres, Zutphen, etc. Ceux-ci, sans aucun doute, si V. M. les convoquait, ne feraient qu'en rire ou se contenteraient d'envoyer, chacun de leur côté, des agents dévoués au prince d'Orange, lequel tenant tout en son pouvoir, soit par les magistrats à sa dévotion qu'il a placés dans les différentes villes, soit au moyen des garnisons étrangères qui tiennent les populations en respect, disséminerait partout les prédicateurs de sa secte, afin de propager la corruption; car l'impudence dont il a fait preuve à Cologne montre clairement ce que l'on peut attendre de gens placés sous sa dépendance. S'ils se contentaient de donner leur avis, laissant à V. M. la décision définitive, il y aurait moins de mal, sans doute, mais ils se garderont bien d'en rien faire, et ne craindraient pas de mettre en avant telle proposition qui, sans autre résultat, porterait un préjudice essentiel à la considération de V. M. Ce qu'il y a de pis, c'est que je vois un grand nombre de personnages, fidèles du reste à l'obéissance qu'ils lui doivent, persuadés qu'aux dépens de la religion, et au prix de concessions que V. M. ne saurait faire, en conscience, on devrait finir la guerre, espérant que plus tard la religion reprendrait insensiblement son empire; malheureusement une pareille hypothèse me semble gratuite au dernier point. Il est une chose que V. M. pourrait faire provisoirement : ce serait de communiquer cette proposition à Madame de Parme; mais comme cette princesse connaît parfaitement le caractère du pays et la situation présente des affaires, je ne doute pas qu'une telle idée ne lui paraisse tout à fait étrange....

Apostille du Roi : J'approuve toutes vos réflexions à ce sujet et pense qu'il sera bien d'en écrire à Madame, conformément à l'idée que vous me suggérez. Vous m'enverrez donc une minute de la lettre, ou tout au moins vous indiquerez à Don Juan de Idiaquez les points nécessaires afin qu'on la rédige ici.

XXXII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1736.)

Luxembourg, le 4 juillet 1580.

Scrissi a V. S. Ill^{ma} alli 15 del passato avvisandoli la ricevuta di due sue lettere de vii et xv di maggio. Di poj ho ricevuta l'altra de 25 del medesimo, che mi trovò nell' Orena et per essa ho inteso con molto mio contento la provisione delli 300 mille scudj fatta da Sua Maesta per la via di Milano al Principe mio figlio, che se bene è poca somma, tuttavia aiuterà et viene in buona congiuntura et son certa che per pura diligentia di V. S. Ill^{ma} detta provisione si è fatta: altrimenti saria andata più in lungo come anderanno anco le altre provisioni, quando lei non tenga la mano et solleciti che si faccino presto, come la prego instantemente, perche senza buona et presta somma di denarj tanto necessaria et che più volte he scritto non si puo far cosa buona; et io che me trovo hora vicina lo vedo et tocco con mano, benche V. S. Ill^{ma} da lontano lo sà meglio di mé: et anco nel termine in che di presente si trovano le cose di questi paesi, che non può essere in peggio grado, vedendosi ogni giorno per mancanza di denarj perder piazze et intepidire l'animo de buoni, parendo loro essere abbandonati da Sua Maesta et ne fanno per quanto intendo grande esclamatione.

Già harà V. S. Ill^{ma} inteso la perdita di Dist et di Sichen, et del trattato doppio di Buxej, dove è restato prigionie Mons^r di Selles con altri, et similmente potrà haver saputo della conspiratione fatta contra la persona di mio figlio, cose tutte che doveriano muovere Sua Maesta a provveder del rimedio, senza intrometter più tempo, perche di altra maniera si perderà ogni cosa non senza risico della persona di mio figlio, che tanto bene et fidelmente ha servito et serve Sua Maesta, et forse anco della mia, poiche sono entrata in paese. Arrivai la vigilia di S^{to}-Giovanni qui in Luzemburgh et dove mi vado intrattenendo per haver chiarezza et notitia di diverse cose,

et risposta del Principe mio figlio, a cui ho scritto per pigliar resolutione circa il mio passar avanti, di che avviserò V. S. Ill^{ma} et dogni altra cosa : la qual saperà che sino alli 11 di maggio il Vice-Re di Napoli non haveva fatto publicar et eseguir li voti et sentenza nella causa che tengo con Fiorenza, non ostante la diligentia et instantia fattali in mio nome da Gio. Ferrante Sugnica, di che resto con maraviglia et confusa, non sapendo a che attribuir questa tardanza in cosa tanto chiara et giusta : salvo credere che si porti rispetto al Duca di Fiorenza et non seli voglia dispiacere, senza mirare alla indignità che ne patisco et al danno et pregiuditio grandissimo che ne ricevo contra i debiti mezzi et ordini della giustitia, com è noto a tutti ; onde torno a pregar V. S. Ill^{ma} quanto piu 'caldamente posso à far opera che questo negotio si finisca et non si vadi più in domande et risposte, che hormai doppo passato sei anni doverrebbe bastar, il torto che mi si fa ; et per non replicarli le medesime cose tante volte, non mi stenderò sopra questa materia più oltre, assicurandomi che con il buon mezzo di V. S. Ill^{ma} harò con prestezza quelche mi si perviene, et di ciò restero a lej con obbligo perpetuo. Favorisca Samanego in questo particular di Fiorenza, et in far emendar l'errore del mio trattamento, come a V. S. Ill^{ma} ho scritto con le mie antecedenti.

Mi pare che molto ben lei conosca la natura del Duca di Mantua, perche nel trattare il parentado di Donna Margarita, mia nipote, ha fatto domande stravagante et tale che io tengo il negotio quasi per escluso, ancor che per la parte del Cardinal Farnese et del S^{or} Duca mio, si sia proceduto liberamente et con ogni sincerità ; con tutto ciò prego V. S. Ill^{ma} a far per la conclusión di questo negotio quelli offitij che li pareranno approposito, poiche conosce li humori di tutti. Il legato Riario doverrà esser comparso di che aspetto avviso, et similmente quello che và succedendo nel particular' di Portugallo ; et se li Portughesi hanno mutato oppinione, si compiacca V. S. Ill^{ma} farmene avvisata con quel di più che li occorrerà, che io di quà per hora non ho che dirli altro, Nostro Signor Iddio conceda a V. S. Ill^{ma} ogni maggior contento et prosperità.

Il mio viaggio sin qui è stato lunghissimo et pieno di molti travagli et incomodità tanto per causa di malattie che d'altro, accompagnato di eccessive spese, di che a V. S. Ill^{ma}, come tanto amico, darò più particular' ragnaglio con altra occasione. Donna Margarita, mia nipote, questi giorni

adietro è stata travagliata grandemente da febbre che poj si scoperse rosolia, di presente sta assai bene, ma molto stancata et io non posso guarire della gotta che continua di tenermi impedita la mano et il piede : credo lo causi li tempi che corrono, che sono freddi et humidi : piaccia a Iddio rendermi la total sanità et a V. S. Ill^{ma} conceda quel che da me se li desidera.

Mando a V. S. Ill^{ma} la copia di quello scrivo a Sua Maesta, et la prego a tener la mano che Sua Maesta preveda senza dilatione quel che conviene et anco sarà contenta di incamminare l'alligato plico per Sua Maesta et fare opera che ne habbia presto risposta.

XXXII.**TRADUCTION.**

J'ai écrit à Votre Très Illustre Seigneurie le 13 du mois dernier en lui accusant la réception de ses deux lettres des 7 et 13 mai. Depuis j'ai reçu de Votre Très Illustre Seigneurie une autre lettre du 23 de ce même mois. Celle-ci m'est parvenue en Lorraine. J'ai appris avec grand plaisir par cette lettre que Sa Majesté avait envoyé par la voie de Milan 500,000 écus au prince, mon fils. Bien que la somme soit minime, elle l'aidera néanmoins et arrive à propos. Je suis sûre que cet envoi a été fait grâce à la seule diligence de Votre Très Illustre Seigneurie. Autrement il aurait eu du retard, comme il en sera de toutes autres si Votre Très Illustre Seigneurie n'y tient la main et n'insiste pour qu'elles se fassent promptement. Je l'en prie instamment, car sans une bonne et prompte provision d'argent, qui est de toute nécessité, comme je l'ai écrit plus d'une fois, l'on ne peut rien faire de bon. Aujourd'hui que je me trouve près (des Pays-Bas), je le vois bien, je les touche du doigt. Votre Très Illustre Seigneurie le sait depuis longtemps et mieux que moi, à cette heure l'état des affaires ne saurait être pire dans ces pays, et le manque d'argent fait que chaque jour les bons se sentent moins rassurés et perdent de plus en plus courage ; ils se figurent que Sa Majesté les abandonne et, pour autant que j'en aie appris, ils se désolent hautement.

Votre Très Illustre Seigneurie aura déjà appris la perte de Diest et de Sichem ¹ et eu connaissance de la convention faite après l'affaire de Bouchain, où Monsieur de Selles a été fait prisonnier avec d'autres gentilshommes ². Elle aura pu être informée en même temps du complot formé contre la personne de mon fils. Ce sont là toutes choses qui devraient inciter Sa Majesté à chercher un remède, sans tarder davantage. Sinon tout sera perdu, sans préjudice des risques à courir pour la vie de mon fils (qui a servi et sert si bien et fidèlement Sa Majesté) et de la mienne, maintenant que je suis entrée aux Pays-Bas. Je suis arrivée ici à Luxembourg, la veille de la Saint-Jean ³, et je m'occupe d'y prendre des informations pour me donner une notion claire de toutes les affaires et attendre la réponse de mon fils. Je lui ai écrit pour savoir si je dois pousser plus avant. J'aviserais Votre Très Illustre Seigneurie de cette réponse et de toutes autres affaires.

Votre Très Illustre Seigneurie saura qu'à la date du 2 mai le Vice-Roi de Naples n'avait pas encore fait publier et exécuter le vœu exprimé et la sentence rendue dans mon procès de Florence, nonobstant les actives démarches faites en mon nom par Giovanni Ferrante Sugnica ⁴. J'en suis surprise et confondue, ne sachant à quoi attribuer ce retard dans une affaire aussi claire et aussi juste. Je dois croire qu'on en agit ainsi par déférence pour le duc de Florence et pour ne pas vouloir lui déplaire, sans avoir égard à l'injure qu'on me fait et au grand dommage et préjudice qu'on me cause. On empêche la justice de suivre son cours, c'est de toute notoriété. Je suis donc amenée à prier Votre Très Illustre Seigneurie de faire tout son possible pour que cette affaire se termine et qu'on ne prolonge pas le procès; depuis six ans passé qu'il dure, le tort qu'il m'a fait devrait suffire. Bref, pour ne pas répéter aussi souvent la même chose, je ne m'étendrai pas plus longuement sur cette matière. Je me persuade que par l'habile intervention de Votre Très Illustre Seigneurie j'obtiendrai sous peu ce qui me revient. Je lui aurai une obligation éternelle de ses bons offices, particulièrement dans cette affaire de Florence et pour la réparation de l'erreur dont je suis la victime, comme je le lui explique dans mes précédentes.

Il me semble que Votre Très Illustre Seigneurie connaît fort bien le caractère du duc

¹ Diest ayant été pris par Farnèse, cette ville fut reprise par Vanden Tempel. Sichem subit le même sort.

² Le 21 juin 1580, sur l'invitation du s^r de Villers, commandait à Bouchain et invita le s^r de Selles à entrer dans cette ville, pour la livrer au prince de Parme. De Selles s'y rendit et fut pris comme dans une souricière. (Voy. *Mémoires anonymes*, t. V, pp. 273 et suiv.)

³ D'après les renseignements des historiens, Marguerite serait arrivée à Luxembourg le 4 mai. Nous avons répété cette erreur dans la Préface du tome VII. Par la lettre que nous publions, on voit qu'elle descendit en cette ville le 25 juin 1580.

⁴ *Sugnica*, Zufiiga.

de Mantoue qui, dans les négociations relatives au mariage de Donna Marguerite, ma petite-fille, a formulé des prétentions tellement extravagantes, que je considère l'affaire comme écartée, encore que le cardinal Farnèse et le Seigneur duc, mon mari, aient procédé loyalement et en toute sincérité. Pour toutes ces raisons, je prie Votre Très Illustre Seigneurie de faire, pour la conclusion de cette affaire, tels offices qui lui paraîtront convenir, puisqu'il connaît les dispositions de chacun.

Le légat Riario devra intervenir, j'attends de ses nouvelles, en même temps que de ce qui se passe de particulier en Portugal. Si les Portugais ont changé d'avis, que Votre Très Illustre Seigneurie veuille bien m'en informer, ainsi que de tout ce qui lui arrivera. Au reste, je n'ai rien à ajouter pour le moment à ce que je viens de dire à Votre Très Illustre Seigneurie.

Mon voyage jusqu'ici a été très long. J'ai été fort tourmentée et incommodée pour cause de maladie et autres inconvénients. De plus, j'ai eu des frais excessifs, dont je rendrai compte dans une prochaine occasion à Votre Très Illustre Seigneurie, comme à un aussi excellent ami. Ces jours derniers donna Marguerite, ma petite-fille, a souffert beaucoup d'une fièvre, qu'on a reconnue ensuite être la rougeole. A présent elle est très bien, quoique fort fatiguée. Quant à moi, je ne puis me guérir de la goutte, qui continue à me paralyser les mains et les pieds. J'attribue ce nouvel accès au temps froid et humide. Dieu veuille me rendre toute ma santé et exaucer tous les souhaits que je forme pour la félicité de Votre Très Illustre Seigneurie.

J'envoie à Votre Très Illustre Seigneurie la copie de ma lettre à Sa Majesté, et la prie de tenir la main à ce que Sa Majesté prenne sans retard les mesures nécessaires. Votre Très Illustre Seigneurie voudra bien aussi transmettre le pli ci-inclus à Sa Majesté et me faire obtenir une prompte réponse.

XXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT MORILLON.

(Imprimé dans : *Diverses lettres interceptées.*)

Madrid, le 6 juillet 1580.

Monsieur le prévôt. Ceste ser vira pour respondre aux vostres du XIII du mois passé, intitulées *domesticorum*. Ce m'est grand plaisir d'entendre

que M^r le Comte de Mansfeld continue de se monstrier si favorable en nostre endroit. Et à la vérité avec raison ha peu dire S. M. ce que vous dictes avoir rapporté audict Seigneur Comte ung qu'est retourné par de là d'icy, puisque sa dicte Majesté sçait fort bien les bons offices que continuellement j'ay faict pour luy envers Elle. A quoy je continue; et encores hier escravis-je pour, si l'on n'y a jà pourveu, luy faire avoir une *adjuda de costa*, dont je tiens il doit avoir besoing, et le secrétaire le Vasseur ¹ a veu par les œuvres ce que j'ay jà faict. Il les faut entretenir le mieux que l'on pourra.

Il va bien que le nouveau N. ² fera, comme vous dictes son debvoir. Il faut par tous bons moyens procurer qu'il continue, et avoir l'œil dessus. Encores n'ay-je autre nouvelle de celuy qui prétendoit au bailliage de Siron, ny des lettres que vous avez escript en sa faveur : si elles viennent, je verrai ce que j'auray à faire.

Vous aurez entendu que j'ay envoyé, par dernier ordinaire, lettres de Monsieur le prévost Foncq à son procureur vicaire de Cluny, afin qu'il laisse entrer paisible en la possession de Saint-Nicolas le maistre d'hostel Dauslançq qui sera bien de, suivant vostre advis, n'entrer en autre dispute, et qu'il se contente de jouyr à l'advenir prenant collation de Cluny, si l'on la luy veut donner, pour plus de corroboration de son droit, puisqu'ils prétendent, et certes j'ay peine de ce que vous dictes, que Messire Simon soit receu et qu'il aye peine de se ravoïr. Il le faut forcer afin qu'il s'ayde et se donne commodité pour le refaire, oyres qu'il ne veuille. Il aura la prébende de Serliers doresnavant; et je ne faudray de procurer en ce que s'adonnera son advancement, comme certes il mérite. Vous avez faict bonne œuvre de renvoyer les novices de St-Amand non profès, en la maison de leurs parens. Et estant les choses comme elles sont, c'est bien raison que l'on regarde de nous décharger de frais tant que faire se pourra. Et j'entens fort bien que pendant que Tournai et Bouchain seront contre nous, qu'il y aura peu de moyen pour y donner bon ordre. Il faut faire ce que l'on peut et non plus; et pour Dieu ny pour aller là, ny pour aller à Donny ne vous mettez en dangier. Car ce seroit folie par trop expresse,

¹ François le Vasseur, s^r de Moriensart, secrétaire d'État. Il avait été envoyé au roi. Voy. HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. II, part. II, p. 206.

² N. signifie comptable des affaires du Cardinal aux Pays-Bas.

et me donneriés par trop de regret s'il mésadvenait, que Dieu ne veuille, de vostre personne.

Quant aux deniers, je n'en ay encores prins de personne pour les faire rendre là. Si l'on a prins des miens ou de ceux d'Havrincourt pour mes nepveu et nièces, il sera besoing que l'on en aye le compte quand faire il se pourra, pour les charger sur eux, et le recouvrer en Bourgoigne. Et vous verrez ce que vous pourrez faire de la reste que se recouvrera, soit en traictant avec Balbani ou autre, bien entendu que, comme vous dictes et je l'ay jà souvent escript, que l'on retienne là ce que vous semblera pour ce que pourroit estre de besoing. Et pour Dieu ne vous laissez avoir faute à vous mesmes. Vous cognoissez ma volonté en vostre endroit, et que je ne veulx laisser avoir faulte de ce que je puis avoir : *amicorum communia omnia*.

Il y a bien à dire que François ¹ voise le chemin que je vouldroye, et me donne la peine que vous pouvez penser pour le désir que j'auroye que pour son propre prouffict il tint bon chemin : sa fin est, à ce que je puis apercevoir, de non dépendre que de soy mesme et estre à sa volonté; et s'il avoit le bien de la succession, il se soucieroit peu de moy. Cela me donneroit peu de peine si je le veoie au chemin pour se faire honneur et prouffict et à la Maison. Je le laisse jouyr et disposer de ce qu'est sien; mais de la reste il n'y viendra si tost, s'il ne change. L'on luy a donné vos lettres. Il n'a garde de m'en faire semblant, et si auroit bon besoing de conseil. Vous faictes saignement de non aventurer vos lettres pour le receveur d'Havrincourt. Car il est ainsi que vous dittes, que si d'Incy par icelle entendoit qu'il y eust quelque chose en main, il mectroit bien promptement la sienne dessus. J'ay bien dit audit François qu'il ne doibt faire son compte de tirer beaucoup d'Havrincourt aux termes que l'on est maintenant, afin qu'il tienne mesnaige selon ce. Si vous signez quelque chose, demandez incontinent sa signature pour recouvrer la vostre : et j'attens la forme de celle que vous desirés pour la luy faire passer, estans les choses de Cambray comme l'on les voit de présent. Il y auroit bien à faire de luy donner advis du choix qu'il pourroit faire de personnes pour les employer audit Havrincourt ou Cambray pour les affaires dudit Havrincourt.

¹ François d'Achey, neveu du Cardinal. Voy. plus haut, p. 25.

J'ay grande compassion du doyen de Sainte Goule, et le vouldroye bien veoir hors de où il est, pour assurer sa personne. Je vous prie que l'on ne le laisse au besoing, et que pour l'aider s'il y a moyen de les luy faire tenir. Que l'on l'assiste de ma part de trois ou quatre cens florins; et quant à la vefve, je crains qu'elle nous fera du dommaige beaucoup, et qu'elle n'aura pas procédé fort loyalement; mais il n'est pas encores temps maintenant de sonner mot.

Je ne sçay qu'est devenu Messire Jehan de Maldre ¹.

Je vous envoye la procure que vous m'avez demandé, suyvant vostre minute, pour s'attacher aux meubles du prince d'Espinoy; mais usez-en discrètement, comme vos lettres contiennent et du tout au contentement du marquis de Risbouch, comme vous escrivez, et pour les mesmes raisons et considérations contenues en voz lettres. Mon tiltre n'estoit bien mis; car il estoit au préjudice du Pape. Car il disoit, S. R. E. *Episcopus*, et *Episcopus* S. R. E. c'est le Pape, mais fault dire: *miseratione divina Episcopus Sabinensis* S. R. E. *card. Granvellanus nuncupatus, etc.*

Quand à la procure sur Maigrot, pour poursuire Monsieur de Saint Vaest, que je croy ne viendra icy, je ne l'ay voulu passer pour maintenant, pour non me sembler encores temps de poursuyvre par ce chemin mon droict: et davantage Maigrot n'est pas *solvendo* pour recevoir si grandes sommes. J'ay veu ce que Valhuon ² vous escript, et m'a semblé que vous le prenez fort bien: demeurez ferme à recevoir à bon compte et en ceste sorte faictes le presser par Valhuon, et s'il veut ainsi furnir, prenez argent; et s'il demeure opiniâtre, le temps nous pourra après, s'il plait à Dieu, conseiller de ce que nous aurons à faire, quelque fin à dire qu'il soit.

Ce m'est fort grand plaisir d'entendre le contentement que vous avez du beau frère ³ et ne vous esbaïsez de le trouver changé; *vexatio dat intellectum*. Je vous ay adverty que, au dernier paquet, alla l'ordonnance pour

¹ Il s'agit probablement de Jean Malderus, qui, après avoir fait ses études à Douai et à Louvain, fut proclamé, le 31 août 1594, docteur en théologie, et devint évêque le 10 février 1611. (Voy. FOPPENS, *Bibliotheca Belgica*.) L'oncle de Malderus, qui se nommait également Jean, était curé de Leeuw-St-Pierre, et fut employé à différentes affaires par Granvelle.

² Guillaume le Vasseur, s^r de Valhuon, un des agents les plus actifs de la réconciliation des provinces wallones avec le roi. (Voy. HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. II, part. II, pp. 352, 594, 405.)

³ Désiré Van Tsestich, souvent cité dans les volumes précédents.

luy depescher sous le seel de Brabant sa commission de Chancelier de par le Roy, que l'asseure de tout : et ne vous fachez de ce que l'on a osté en la minute touchant Liesfeld ¹. Car il s'est dict icy hault et clair, et dépainct le jadis chancelier ² de ses couleurs, comme il mérite. Il mourra en une peau de sot, qui ne l'escorchera. Il fut faict chancelier contre mon advis, et par sa bestise a faict du mal beaucoup. Vous sçavez l'opinion que le Duc de Savoye, Madame et autres successeurs ont tousiours eu de luy, et assurez vous que l'affection que j'ay aux vostres est telle, que de toute raison je la doibs avoir. Vous avez bien faict de dire au conseiller Boisot ³ ce que de luy je vous ay escript; nous attendons que le Prince en escrive. Quant à Wilerval ⁴, Assonville a faict pour luy ce qu'il a peu; mais autres l'ont en bien différente opinion.

Il fault recommander Cantecroy à Dieu et avoir patience de ce que passe, jusques sa Divine Bonté changera les affaires en autre forme et estat.

L'on verra ce que se pourra faire pour Pedro de Paz ⁵. Je dis pour son fils Maximilien, au renouvellement du roole, où celuy que je vous ay escript pensoit, à ce que je puis comprendre, mectre bien avant la main.

Je feray volontiers l'office par mes lettres pour Monsieur le doyen de Cambray envers Monseigneur le Prince de Parme : ne sçay si elles arriveront à temps; je le verroye fort volontiers au Privé Conseil, où il peult, comme vous dictes, estre fort bien transporté dois Malines.

Monsieur d'Achey, mon nepveu, a fort bien conduit mes nepveu et nièpce, et a toutes les bonnes qualitez que vous dictes : et je désire fort son advancement en ce que faire se pourra. Quant à l'*encomende* ⁶, elle estoit de raison deue à l'aisné, mais je me couperoie plustost la langue que de parler pour François, s'il ne change : de parler pour le second, il y auroit de l'inconvénient et désordre : pour le premier, ce seroit à mon advis une notable et par trop remarquable folie. Il se faut cognoistre :

¹ L'avocat Liesfeld. Voy. tome VI.

² Jean Scheyfve, dont les excentricités sont racontées par Morillon dans notre t. V, p. 134, etc.

³ Charles de Boisot, écuyer, licencié ès lois, conseiller et maître aux requêtes ordinaires du Conseil privé, nommé le 17 novembre 1579, mort le 31 décembre 1581.

⁴ Adrien d'Ongnies, sr de Willerval, souvent cité dans les volumes précédents.

⁵ Pierre de Paz, maître de camp. Voy. t. LXXIV des *Documentos inéditos*.

⁶ *Encomende*, revenu, pension.

moderata durant. Je seroye bien marry que l'on le m'offrit, qu'est loing de prétendre, et de mon advis, le filtre de Comte ne fut entré en la Maison.

Vous avez fort bien répondu à ma nièce qui demandoit toilles et robbes sur Haquenies¹; elle est jeune, forte et cocquarde par trop, de présumer de commander ny là, ny ailleurs. L'on la pourvoira d'habits et d'autres choses dont elle aura besoing, à l'arbitraige de Madame de Thouraise, comme je lui escripts, la recepte dudit Hacquenies est bien aux mains de Goville : mais qu'il entende que c'est à moy à qui il en a à donner compte, non à elle; et qu'il ne se joue de disposer d'un denier, sans expresse charge mienne, vous priant ainsi luy dire, et que selon ce pourra il respondre à ma nièce.

Quant au trésorier Sterch², j'ay trois ou quatre lettres siennes sur une que je luy ay respondu. Mais il ne me faict mention de ce que je prestay à Naples à son filz, et ne m'y respond : je le pense payer de mesme monnoye, et non luy respondre à ses affaires. Je n'y recognois pas tant d'obligation que, peult estre, il présume. Il escript au Roy : le Prévost Fonch a apporté la lettre, qu'il m'a délivré. Mais je fais mon compte de luy laisser la charge d'y respondre, quant il aura faict son serment; et ne vous donnez peine des lettres de recommandation, que vous m'escrivez : j'en sçauray bien user.

Au regard de Monsieur de Rovenne dont vous m'escrivez, et aussi Monsieur le conseiller Richardot, ce que tous deux vous m'en dictes, me tire beaucoup de son coustel, et le pouvez asseurer que je l'ayderoy voutentiers en ce que me sera possible; mais si Monseigneur le Prince a jà disposé de ce qu'il demande en faveur de Monsieur le comte de Reux³, c'est forte partie, comme vous cognoissez, et faudra jecter pensement sur quelque autre chose.

L'on a de nouveau érigé une terre du seigneur de Vaulx⁴ en comté, à l'instance de Monseigneur le Prince. Il est en fort bonne opinion vers Sa Majesté. Tout est bien employé.

Si le seigneur de Cherreu, gouverneur de Bintz, vient, il me sera très bien

¹ Les revenus de la localité dite Haquenies.

² Godefroid Sterck, receveur général des finances, nommé le 1^{er} juillet 1578.

³ Jean de Croy, comte de Rœulx, conseiller d'État, nommé le 31 décembre 1577, mort le 9 juin 1584.

⁴ Maximilien de Longueval, sr de Vaux, comte de Bucquoy, mort le 27 novembre 1584.

venu, et mesme avec le témoignage que vous me donnez de ses bonnes parties et qualitez, et du service qu'il a fait au Roy et aux païs.

Je ne sçay ce que se fera de Boutechoux, car le Prince n'en fait mention. Mais ce m'est grand plaisir d'entendre que Monsieur le conseiller Damant aye les bonnes parties que vous m'escrivez.

Sur la requeste de Monsieur du Mont Saint-Esloy, j'ay escript mon advis au Roy, conforme à ce que vous m'en escrivez : je verray ce qu'il me respondra. Je feray sercher la response que je luy fis en febvrier, pour vous envoyer le duplicat, comme vous demandez ; il m'a escript de nouveau une lettre que l'on m'envoie maintenant. Je ne l'ay encores veu.

L'office que vous pensiés faire envers Monseigneur le Prince, pour remédier à la mauvaise provision de l'abbaye de Ninove, me semble fort bien ; et me desplait de la faute de Monsieur d'Haussi, me souvenant de furent Monsieur et Madame de Boussu ¹, père et mère, pour l'affection que je leur portoye.

Il ne me semble temps de redemander à Monsieur d'Havrech ² les statues qu'il peut avoir eu de ma maison, ny à Mons. de Bours ³, faisans semblant que nous n'y pensons ; cela fera venir après plusieurs choses en lumière, et à quoy serviroit-il les recouvrer maintenant, pour les tenir au mesme hazard ? Le temps nous aprendra après. L'on a fait venir à Bilbaio ^{ix} des tapis de mes armes ; l'on les me vouloit vendre à Anvers pour 500 ducats. Je n'en ay voulu là donner une maille, pour la raison susdite : si l'on les m'apporta icy, je les rachetteray pour le pris bien chièrement.

Vous avez fort bien respondu quant au prisonnier Bourlu ⁴, ores que je n'ay nul espoir de la délivrance de Monsieur de Champaigney, pendant que le Prince d'Oranges pourra, comme je vous ay escript.

J'ay grande compassion de Monsieur le conseiller Blaser et à Mademoiselle sa compaigne, à laquelle je vous prie faire mes recommandations et de l'aider en tout ce que vous pourrez, et m'advertir de ce que d'icy je pourray faire : bien entendu qu'il ne faut espérer tirer d'icy argent pour particuliers ; l'on a serré ceste porte. Car tout viendroit charger icy, et les

¹ Maximilien de Hennin-Liétard.

² Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré.

³ Ponce de Noyelle, s^r de Bours.

⁴ Josse de Borluut.

Espagnols ne l'entendent ainsi. Vous lui pourrez donner du mien cent escus, pour l'aider à faire les poursuites, et prester, s'ils en ont besoin, autres deux cens: voire et qui pourroit recouvrer ce que me doibt le fils de Sterck, seroye content de, oultre ce, le leur prester, ou ce que s'en pourra tirer.

J'ay jà respondu à Madame de Hoochstraten, et faict les remerciemens; et ne luy ose écrire, pour ne sçavoir que luy dire de ses affaires, pour n'y veoir icy chemin; ny le Prince jusques ores escript un seul mot de la Chambre de confiscation que vous dictes que l'on veult là dresser.

Il me desplaît que Monsieur de Senpy et Madame de Senpy ¹ ne pourront avoir de moy aultre responce que les aultres; qu'ils envoyent requestes, que se mectront aux mains de Monsieur Fonck; je perds comme eux, et si je pouvoye remédier, je prendroye aussy pour moy. Vous sçavez comme j'en suis. S'ils succèdent à la Marquise de Berghes, ils auront meilleur moyen.

Si la provision de l'abbaye de Maubeuge se faict par Sa Majesté, je ne faudray de représenter à Sadicte Majesté les qualitez de Mademoiselle Anne de Sanzelles ², pour les raisons que vous me dittes en voz lettres, et pour le respect des bons parens, dont vous me faictes spéciale dénomination par vostre dicte lettre.

XXXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT MORILLON ³.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol 221 à 223.)

Madrid, le 6 juillet 1580.

J'ay receu ensemble plusieurs lettres vostres et les pièces y jointes, dont elles sont des quattresme, sixiesme, quatorziesme de juing, *publicorum* et entre icelles une sans superscription *manus notae*, et ung billet, et une du

¹ Antoine de Croy, s^r de Sempy.

² Antoinette de Sanzelles, morte en 1596.

³ Imprimées en entier en 1880, dans : • Diverses lettres interceptées du cardinal de Granvelle. • Voyez plus haut, p. 74.

quinziesme de may, que Lamoral de Tassis m'at apporté, qu'est seulement arrivé il y at quatre jours, ayant envoyé les despeschés qu'il pourtoit du Roy doibz Paris à ung courrier practique, à fin que iceulx vissent plustost et heureusement, et quant à soy a tenu doibz Paris le chemin de Nantes. Il y at aussi une lettre du mesme quatorziesme de juing, *domesticorum*; mais par ceste, pour respondre aux susdictes *publicorum*, je vous diray seulement ce pœu, sans reprendre toutes les particularitez, que seroit chose longue et à moy avec le peu de temps que me seroit par trop pénible.

Beaucoup de choses ont passé fort mal par-delà à faulte d'argent; et pour la mesme cause s'est délaissé de faire beaucoup de bonnes choses qui se fussent faictes si l'on fut esté pourveu; il m'en desplaît, oyres qu'il n'a tenu à moy. Je tiens que je me faitz odieux à tous les ministres de par-delà par trop vifve sollicitation; et pour dire vérité, mais je ne m'en soucie, pourveu que je face mon debvoir, et je ne suis si désireulx d'y longuement demeurer que je me contentasse d'estre aultre part avec plus de repoz. Si y suis-je volontiers pendant que j'y puis faire quelque chose au bénéfice, et pour procurer la rendresse¹ des affaires et le repos et restauration des pays de par-delà, ayant fort cordiale compassion aux bons qui souffrent. J'ay enfin tant faict, que l'on at envoyé quelque provision, oyes que non tant que j'eusse voulu; mais je continue les poursuytes pour procurer que l'on continue d'envoyer tousjours quelque chose.

La caravelle est arrivée, qu'ilz appellent icy *d'avis*, que vient tousjours devant l'armée des Indes, pour annoncer que la flotte vient. Icelle asseure que, à la fin de ce mois ou commencement d'aoust, elle sera icy fort riche. Je voudroie qu'elle fut jà arrivée: cela pourra ayder; et la provision freschement envoyée n'est si petite que mettant en compte les 150^m écus des Bonvisis icy acceptés, et 150^m de Thomas Balbani, que le président de *l'Hazienda* m'asseure qu'il complira, et 300^m en lettres du Foucre, et 150^m que Navarret est allé négocier, si l'on l'accepte, que je sollicite, et que l'on donne satisfaction par-deçà aux Malvendos, que ce ne soyent 650^m escus, qu'est une belle somme si l'on la sçait mesnaiger. Vray est que l'on doit beaucoup; mais il n'est pas temps de payer debtes², mais de donner la

¹ *Rendresse*, redressement.

² • Toutesfois les povres Malcontens n'avoient reçu depuis trente-deux mois que la solde d'un mois: mais les Allemans ont esté les plus sages; et se sont faictz payer sans s'amuser au beau parler de la duchesse. Aussy on les a cassez. • (Note de l'édition de 1580.)

soulde mois pour mois, pour se maintenir en ceste saison en campagne à tous coustels pour faire les exploicts que l'on pourra.

Portugal nous ruine; mais il ne s'est peu délaisser d'y entendre, pour non faire trop de tort au Roy et à sa postérité. Et graces à Dieu, il nous y donne un bien bon commencement, s'estans venues rendre fort volontairement plusieurs places de la frontière, et viennent journellement aultres et plusieurs personnaiges de sorte baiser les mains de Sa Majesté et le reconnoistre pour Seigneur; et si sont entrez nos gens dextrement en la principale place du Duc de Bregantz, pourveue de bien bonne artillerie et aultres munitions. Nostre camp est entré depuis cinq jours dedans pays; s'il continue de marcher, je n'y apperçois nulle difficulté, n'estans les Portugalois pourvez. Seulement crains-je la tardeté du Duc d'Albe, en ce qu'il veult tant assurer ses emprinses. Don Anthonio s'est faict appeler Roy par le menu peuple de Lisbona; mais ceulx qu'ont à perdre n'en sont contens, et les Seigneurs du magistrat craingnans tumulte, s'estoient retirez aux galères et navières. L'armée de Sa Majesté debvoit partir du port de Sancta-Maria le xxv^e ou xxvi^e du mois passé, pour s'aller mectre à la bouche de la rivière de Lisbona, que leur exclura tous secours et les vivres, et s'y pourra faire ung fort pour tenir à tousjours Lisbonne en office. La folie qu'à faict Don Anthonio n'est tenue à nostre désavantage, mais grandement à nostre fabveur, pour faire plustost déclarer les aultres de nostre coustel; j'espère que l'emprinse sera courte, que nous viendra bien à propoz.

Les troubles de la France sont grands; et combien que l'on peult doubter qu'il y a du mistère que pourroit tourner contre nous, ce qu'ilz s'encharnent les uns contre les aultres et sont loing de nostre frontière, en Guyenne, Languedoc et Dauphiné, et que l'on ne void encoires levée en Allemagne jusques à maintenant, et qu'il n'y a ny argent ny crédit, et que nostre armée par mer et par terre me donne quelque bon espoir.

Celluy qui vous at dict du band impérial contre l'Orangier a autant de peine de tenir secret que une femme, oyres qu'il ne sera secret; et n'est le band impérial, mais du Roy, abandonnant sa personne, à qui le pourra offendre et ses biens où qu'ilz soient à l'occupateur, hormis ce qu'est jà soubz la main du Roy, et xxv ou xxx^m escuz à qui le donnera vif ou mort, que le fera musier entre tant d'estrangiers ¹.

¹ • Son Excellence est plus temps en Anvers où il n'y at garnison aulcune, et n'en at besoing pour

Il y a longtemps qu'il debvoit estre faict et exécuté. Ce qu'il dict qu'en l'escript qu'il est fort bien painct de ses couleurs est pour louer son ouvrage, car il l'a faict. L'on verra que sera aussi prononcé semblable band contre ceulx qui, après ung mois ou six sepmaines après la publication, donneront fabueur ou assistance audict Orangier (car c'est contre luy seul que l'on s'adresse) et que leurs biens, moiens et créditz que ce soit, *fiant occupantis*, que sera contre le commerce que ceulx qui opiniastrement voudront suyvre son party tiennent en Allemaigne, France, Italie, Espagne et ailleurs, et il leur grévera de mettre leur avoir en hazart pour luy : car quant à leurs personnes ilz les penseront tenir assurées en Anvers, mais leurs marchandises et avoir est leur second sang.

Les pertes de Diest et Zichem, après Malines et aultres ¹, me touchent au cœur; et mesmes pour les monastères que vous dictes. J'espère qu'ayant argent l'on pourvoyera à Valenchiennes, Alost et aultres places, et mesmes que l'on voit les praticques; et l'on nous donne espoir du recouvrement de Tournay, Bouchain et encoires Cambray. Dieu veuille qu'il ne soit vain.

Dieu nous a miraculeusement aydé, s'estant descouvertes les menées de Hèze ², jeusne, Waroux ³ et aultres, et méritent Mons^r le Marquis ⁴ et Mons^r de Montigny coronnes.

L'on a prins merveilleusement bon chemin de n'emmener Hèze à Monts, mais au Quesnoy, et de luy faire son procès avec l'assistance des Estatz

sa personne, estants luy et les bons bourgeois très bien assurez les ungz des aultres, et quand il vad à Gand, en Hollande, à Bruges, en Gheldre et Overissel (qui sont ses voyaiges, qui le tiennent tant au cœur), les habitants du pays sont ses gardes. Il sçayt très bien que la seure garde des princes et grandz chiefz, c'est la bénévolence du peuple; mais si tu voulois essayer si tu pourrois aussi seurement vivre parmi le bon peuple, tu congnoistrois bientost la différence qu'il y a entre celluy qui est amateur de la liberté, tel qu'est Son Excellence, et ung esclave de tyrannie qu'est couvert de ton bonnet rouge. » (Note de l'édition de 1580.)

¹ Diest fut pris le 10 juin 1580 (voy. *Mémoires anonymes*, t. V, p. 235) malgré une défense héroïque des Allemands, qui étaient à la solde de l'Espagne. Olivier Van den Tempel s'était emparé de Malines, où ses troupes commirent de graves excès.

² « Que Sa Majesté avoit si favorablement reçu en grâce. » (Le Cardinal au conseiller Richardot du 30 juin. *Ibid.*, 228.) Guillaume de Hornes, s^r de Hèze, après avoir embrassé le parti des États, s'était rallié au roi, puis le quitta de nouveau et fut définitivement exécuté au Quesnoy pour crime de trahison.

³ Bernard de Mérode, s^r de Rummen et de Waroux, souvent cité.

⁴ De Richebourg.

réconciliez, afin que chascun entende que c'est pour sy grande meschanceté nouvelle, après s'estre oblié et miz soubz le pied tout le passé. Ilz verront de quelle sincérité l'on procède; et le présent que ledit Sgr Marquis a faict de la Noue mérite beaucoup¹, et je le fays sonner aux aureilles du Maistre comm'il convient et mérite.

Les choix pour les gouvernements et aultres charges ne se font pas tousjours bons, et souvent c'est la faulte de ceulx que sont près des Princes, que souvent les forcomptent. J'ay bien noté tout ce que vous m'escripvez, et des qualitez, mérites et démerites d'aucuns, pour y avoir regard en ce que se pourra. Plusieurs parlent à leur aise de ce que l'on faict pour aucuns qu'ont failli et moins pour les bons. Nous sommes en temps que l'on ne peult faire ce que l'on vouldroit, et ne se souviennent de l'exemple de l'enfant prodigue, et de celluy qu'estoit demeuré en la maison. Dieu nous fera la grâce que les pays se recouvreront, pour donner moyen à Sa Majesté de faire pour ceulx qu'ont bien servy; ne pouvant la justice distributive tenir son lieu aux limites que nous sommes.

La restauration de l'autorité de la justice et bonne forme de l'administration d'icelle est plus que nécessaire, si l'on veult soubstenir au pays le commerce et les subjectz en paix et quiétude; mais il fault pourveoir à l'advenir et oblier le passé.

Il me plaict fort que les Seigneurs que vous dictes soyent allez recevoir Madame que les rammènera. Le Prince pourra estre six mois au gouvernement, sy la nière et luy le trouvent bon.

Du Conseil d'Estat l'on ne nous met encoires en difficulté, par les despeches venues jusques oyres, que des deux abbez². Sur quoy on attendoit la rponce des Estatz. Les gouverneurs y duisent; quant aux abbez, l'on y advisera. Il est constant qu'ilz ont failly; mais à Cologne ilz ont servy en plusieurs endroictz. Et a receu argent pour faire dépescher l'Orangier, et est encoires après. J'ay veu ses lettres que ne me plaisent; mais il ne se fiera jamais dudict Orangier.

Quant à Richardot et le Président de Flandres, l'on n'en escript pas au

¹ Allusion à la prise de la Noue par le marquis de Richebourg, le 10 mai 1580.

² Les deux abbés signalés par Granvelle étaient Jean Vander Linden, abbé de S^{te}. Gertrude à Louvain, et l'abbé de Maroilles.

Roy les particularitez que vous dictes, que pourroient servir; mais je faictz les offices que conviennent, sur bonnes lettres que j'ay du Président de Flandres. Il n'at tenu à Assonleville que Vuillerval ne soit esté nommé. Que ledict Richardot se contienne aux limites que j'ay escript.

L'on ne dict aussi riens de Bouttechoux, et comme Charreton, ny du voyage de van der Burght, ny des gens des Estatz reconciliez. Si l'on at pacience, Assonleville s'abattra de son propre colp. Vous avez vivement sollicité *auxilium* pour Champagny; je ne voudroye qu'il prinst soupçon, et mesmes comme je tiens, il ne sert de rien pendant que d'Oranges aurat le pouvoir. J'espère que la Noue se gardera bien et qu'il ne sortira que tout soit bien achevé, que Dieu doint soit tost, pour mettre ces povres pays en repos, où, comme je diz tousjours, il y at beaulcoup de gens de bien et affectionnez au Roy.

Balbani m'escript d'une sortye qu'ont fait ceulx de Gruninghe sur ceulx qui les assiégeoient, et qu'ilz ont fait grand exploict, s'estans dés-assiégez, et mis en rotte¹ les ennemys et prins plusieurs; mais n'ay nouvelles d'aultres, sinon que Jehan de Vargas m'escript de l'avoir entendu de Calaix, et que aucuns parens du Prince d'Oranges y sont demourez prisonniers.

Vous avez fort bien respondu aux honnestes propos que vous tient Monsieur le Conte de Lallaing à son partement.

Beaucoup de choses se font par delà sans consulter ichy, que ne debvroient faire, et quant elles sont faictes, l'on les laisse ainsy pour non faire pis. J'en ay adverti Madame que je tiens y aurat regard.

Je n'entendz point que l'on mette difficulté à Garnier ny à Laloo², ny n'ay entendu que Monsieur Garnier soit arrivé par delà.

Je feray sans grand bruyct pour le nepveur de Monsieur de Bave tous les bons offices que me seront possibles, gardant ce qu'est dehu à mon ancienne amitié et à ses mérites.

Fonch et Laloo sont arrivez; mais le Roy n'at pas encoires renvoyé leurs commissions, ny Monsieur Fonch faict le serment entre mes mains, et pourtant se reposent encoires.

¹ *Rotte*, déroutte.

² Antoine Laloo, secrétaire, qui remplaça en Espagne Dennetières, mort en 1580.

Rossignol ' n'estoit pas pour la charge de Malines, où il at faict très mauvais debvoir. Dieu luy perdoit....

Je faictz pour Monsieur de Varolles tout ce que je puis. Je le congnois doibz Casal, où je fuz prisonnier des Franchois l'an 56, et se médicina en mon logis d'ung coulp de picque que l'on luy donna en entrant, que le mit en grand dangier.....

Je ne sçay si la terre que l'Anglois cultive porte encoires fruyt, ny combien elle a rapporté à N. ¹, ny s'il y at apparence de ce que l'on disoit du mariage secret dudict N. Il m'emporteroit de le sçavoir.

Vous pouvez penser combien je sentz le désastre que nous est advenu de Monsieur de Faverney, qui m'estoit seul parent ecclésiastique sur qui je désignoye pour les bénéfices que j'ay en Bourgoingne; mais il fault prendre de la main de Dieu ce qu'il luy plaict de envoyer. *Dominus est, sit nomen ejus benedictum*. Madame m'advertit qu'elle escript le hault doyen à l'instance de Monsieur d'Achey, que luy est parent prochain, et que feu son père, Monsieur de Thouraise, aymoît fort. Monsieur de Bellefontaine sçavoit tout cecy, et le m'escript, pressant toutesfois ad ce que tout ce nonobstant j'escripve au Prince de Parme en sa fabveur, tant nous aveugle nostre propre intérêt. Dieu par sa grâce fasse mercy au bon trespasé, et donne à la mère qu'est ung an plus vielle que moy, bonne pacience.

¹ Jean de Noyelles, baron de Rossignol. Voy. sa notice, t. I, p. 48. Pendant qu'il était gouverneur de Malines, il se sauva au moment de l'arrivée des insurgés en 1580. Voy. *Mémoires anonymes*, t. V, pp. 195, 197.

² N désigne le maître des comptes Viron.

XXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT MORILLON.

(Papiers de Granvelle.)

Madrid, le 6 juillet 1580.

Je vous ay adverty que au dernier pacquet alla l'ordonnance pour dépescher [à Sestick] ¹ sous le séel de Brabant sa commission de chancelier de par le Roy.... Il s'est dict icy hault et cler et depainct le jadis chancelier [J. Scheyfve] de ses couleurs comme il mérite. Il mourra en une peau de sot qui ne l'escorchera; et par sa bestise a faict du mal beaucoup. Vous sçavez l'opinion que le duc de Savoye, Madame ², et autres successeurs ont tousjours eu de luy : et assurez vous que l'affection que j'ay aux vostres est telle, que de toute raison je la dois avoir....

¹ Didier van T'Sestich, chevalier, né en 1554, mort le 10 mai 1585, était beau-frère de Morillon. Il exerçait les fonctions de chancelier depuis que Scheyfve s'était déclaré pour le parti des patriotes catholiques, ennemis de l'Espagne. A l'occasion de cette lettre du Cardinal, J. Scheyfve publia contre le Cardinal une brochure très violente, intitulé : « Response de messire Jchan Scyfve . . . sur certaines lettres du cardinal de Granvelle. » A Anvers, par Corneille de Bruyn, 1580, in-4°. Cette brochure contient l'extrait suivant d'une lettre du Cardinal au conseiller Hopperus du 25 août 1576. « Je tiens impossible maintenant de les désarmer; estant ce que je crains le plus, que quelc'un ne se lève pour se faire chef; car lors indubitablement nous pourrions tenir le tout pour perdu. Il ne faudroit qu'ung aultre tel que le chancelier de Brabant qui malavisé se monstret pour teste. Lequel chancelier (comme je tiens vous aurez entendu) ayant sceu que les Espaignolz approchoient Bruxelles vers Laken pour leur résister, marcha jusques sur le *vaerdt* hors de la ville, avec son cheval et ses gens à sa suite, estant vestu de chausses et pourpoint de taffeta blanc, avec un bonnet de velours et une plume blanche dessus et l'espée au costé. . . . Il est Brabançon, et à ce que j'entens, l'aage ne le faict plus sage. » Les excentricités de Scheyfve sont souvent citées dans les volumes précédents.

² Marguerite de Parme.

XXXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU CONSEILLER D'ASSONLEVILLE¹.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 230, 231.)

Madrid, le 6 juillet 1580.

Monsieur le conseiller, J'ay receu voz lettres du XIII^e et XV^e du mois passé, et pour respondre à toutes briefvement, je diray qu'il est trop vray tout ce que vous dictes du piteux estat des affaires, de la nécessité de la provision d'argent, du chastoy que se devoit faire de ceulx qui rendent mal les places; et qui eust bien chastié la perdt de Willebrouch, aultres y eussent prins exemple, et qu'il y a grand désordre, pour estre les cerueaulx d'aulcuns bien hétéroclites et qu'il fault tenir respect à trop de choses. Mais surtout c'est chose misérable de ces pauvres jeusnes sotz qui se sont laissé transporter par mauvaises persuasions à trahisons si malheureuses, pour contre lesquelz procéder l'on at prins très prudent chemin, faisant le tout par l'assistance des provinces, affin que chacun voye qu'il n'y a icy ressentement quelconque des choses passées, et que c'est à grand regret de Sa Majesté que de nouveau ces povres gens soient retombez, nonobstant le pardon à eulx faict si clément et libéralement, en si horrible crime...

J'ay faict incontinent passer les lettres devers Sa Majesté, mais la response ne peult estre encoires venue.

La provision d'argent est telle que vous aurez entendu et je sollicite tant que je puis et que l'on accepte l'assiento² faict par Navarrès pour les cent et cinquante mil escuz avec les facteurs des Malvendas. Je faicts ce que je puis; mais il y at bien à faire de furnir tout, et ne fault penser maintenant en fasson quelconque sur le vieulx deheu, mais pourveoir à la soualde courrante, et mesnager l'argent pour nous servir de ce que reste de l'esté. Il

¹ Imprimée en entier en 1580. Voy. ci-dessus, p. 84.

² *Assiento*, revenu, payement.

fault haster le ban contre le Prince d'Oranges, avec le changement que véritablement devoit, comme vous dictes, estre de pièçà faict, quel en sera le succès, et je désire que Sa Majesté responde tost affin que Monsieur le Prince ne die que l'on le laisse sans correspondance.

J'espère que le Conseil d'Estat servira, et sy les Estatz persistent en la difficulté des deux abbez, qu'est seul que ad mon advis ilz peulvent faire, l'on verra que Sa Majesté y debvra persuader le président de Flandres s'excuser, pour non vouloir laisser l'estat de président, comme selon que Sa Majesté avoit escript est incompatible, et avoit Sadicte Majesté dict bien clairement son intention.

J'espère que Madame sera jà avecque Monsieur le Prince, et tiens que, comme vous dittes, que s'accommoderont bien ensamble.

Les affaires de Portugal vont, grâces à Dieu, bon chemin. V'ray est que le bastard Don Antonio s'est faict proclamer Roy ¹, par quelques gens villes et menu peuple, mais les gouverneurs se sont déclairez contre luy, et nostre camp marche pour faire l'exécution. J'espère que ce que Don Antonio s'est tant hasté, servira, s'il plaict à Dieu, pour faire mieulx et plustost acheper noz affaires.

Quant à vostre seconde lettre du xv^e, elle est sur le faict de l'ordre du Toyson et ça esté bien faict de joindre les coppies y jointes. Il est impossible de pour ce coulp pouvoir observer les statutz, et convient, comme vous dictes, qu'en beaulcoup de choses l'on procède comme de nouveau, estant bien telle l'intention de Sa Majesté, et que jà pièçà s'est pourveue à cest effect de la dispense suffisante du Sainct-Siège Apostolicque. Et quant on viendrat à traicter de l'affaire, je n'obliera rien de ce que vous en escripvez. Il fut esté bien d'avoir les commissions originelles ou copie authentique d'icelles des quattres officiers de l'ordre, et qui les pourra recouvrer sera bien de les envoyer.

Mons^r Fonch est icy, que je tiens aura apporté aucuns papiers concernantz ledict ordre. L'on luy despesche, et au secrétaire Laloo, leurs com-

¹ « Il est aussi légitime qu'est le Roy, et si les bastardz ne doibvent prétendre aux royaumes, le Roy d'Espagne n'at rien en ses royaumes, car il est descendu du bastard dom Henry, lequel, à l'ayde des Francois, tua son frère légitime dom Pedro de Castille, légitime héritier; et encoires moingz seront ses enfantz héritiers, nez en incestes, assçavoir en mariage (si mariage se peult nommer) de l'oncle et la niepce. » (Note de l'Édition de 1580.)

missions, afin qu'icelles dictes et serment presté, ilz mectent la main à l'œuvre, que je désire très fort pour estre soulagé.

XXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. 1^{er}, fol. 208-209.)

Madrid, le 6 juillet 1580.

Le cardinal annonce qu'il a appris avec beaucoup de peine la mort de son neveu, Mr de Faverney. Il trouve une grande consolation dans la mort chrétienne de ce neveu. Suit une longue discussion sur les bénéfices que possédait l'abbé de Faverney.

Le cardinal loue aussi grandement la résolution que Mr de Belle-Fontaine a prise de continuer son service à la cour du parlement.

A mon compte, Madame debvra jà estre maintenant avec Monseigneur le Prince son filz, et mesmes qu'elle aura pièçà entendu la provision d'argent que l'on ha faict.

Si l'on peult recouvrer les coppies des lighes avec les Suyses, dont j'ay faict mention par ce que je vous ay escript, vous me ferez plaisir de m'en faire part. Je me souviens bien de ce que passa en la diette de l'an 53, du récès de laquelle, je diz d'ung article d'icelluy, vous m'avez envoyé le translât; et la responce que lors donnarent ceulx des lighes, sur ce que leur fut doucement et modestement proposé, pour veoir si l'on leur pourroit par ce bout tirer quelque mot de déclaration, nous debvoit faire saiges, pour congnoistre que sans préparation l'on n'y debvoit envoyer pour si seschement les en resercher et débaptre avec eulx, leur donnant, pour argument en barbe, lettres que jadis ilz avoyent escript à nous favorables, dont ilz se sont ressentuz; et fût esté mieulx nous contenter pour lors de ce qu'ilz consentoient nous donner de leurs gens à nos fraiz pour nostre deffense,

auxquelz eust été tenu par les François plus de respect pour non les assailir, que à noz Bourguignons. Et les ambassadeurs et leurs lettres ont bien assez parlé en nostre faveur, disans qu'ilz ne comporteroient que l'on nous fit tort, estans leurs anciens alliez; et est bien cler qu'ilz n'ayderont jamais de leurs gens à leurs fraiz, aux nostres, et si pourveu que nous les sçachions entretenir; et ilz dient cler que pour le respect de l'archiduc Ferdinande que prétendrait le mesme, ilz ne viendront à la déclaration à ampliation; ce que à mon advis nous serviroit de peu contre France, puisqu'elle seroit de postérieure date à la lighe qu'ilz ont avec les François, à laquelle nostre lighe héréditaire est précédente.

Noz ambassadeurs auront heu temps pour bien informer Madame de Parme, qu'aura bien sceu remarquer, oyres qu'elle n'aye voulu respondre, ce qu'on luy aura dit, et ha fait saignement de remectre tout jusqu'à ce qu'elle vienne aux Pays-d'Embas pour en conférer avec qui bon luy semblera, pour après en escripre icy, comme je m'assheure qu'elle fera.

J'ay encoires le mesme bon espoir de noz affaires de Portugal, oyres que le bastard Don Antonio se soit fait proclamer Roy par le menu peuple, à quoy contredisent les gouverneurs, qu'escripvent et commandent contre luy, et comme j'espère, se rangeront pour leur sheurté de nostre coustel. Cependant nostre camp vad avant en pays, et jà se sont rendues plusieurs places, et ne voyons jusques oyres nul camp formé pour la deffense. Le légat part aujourd'huy d'Alcala pour suyvre son chemin. Ledit bastard luy rompt et aux gouverneurs leur desseing; car mectant la main aux armes, et y ayant Roy par le peuple déclaré, il n'y a plus de procès, mais fault entrer comme nous faisons à l'exécution.

Tenant fin de faire venir tost par-deça mon nepveur Jehan Thomas, il me semble mieulx non l'envoyer à Dole, où s'il fust allé il n'heust peu estre nulle part mieulx qu'en vostre maison, vous mercyant cordialement l'ouffre que vous m'en faictes. Pour si peu de temps je l'ay remis à la volonté de M^r d'Achey, mon nepveur.

XXXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU COMTE PIERRE DE MANSFELD ¹.(Lettres de divers, t. VIII, fol. 226 v^o, 227.)

Madrid, le 8 juillet 1580.

Monsieur, J'ay avec le dernier despesche receu voz lettres du v^o de juing, lamentables pour le piteux estat, auquel se trouvent les affaires, nonobstant la deffaicte et prinse de La Noue, pour n'y avoir moyen de poursuivre la victoire, avec le juste sentement que vous avez d'entendre la destruction et ruyne que font les Allemans mutinez au duché de Luxembourg, après s'estre icelle province soubtenue si fidèlement contre les ennemys; vous plaignant aussi du peu de correspondance. Et je ne puis dire que vous ne ayez raison; mais comme je vous ay cy-devant escript, ceste emprinse de Portugal est tombée en mauvaïse saison; et touttefois Sa Majesté n'at peu délaïsser de l'embrasser pour ne se faire trop grand tort et aux siens; et vous pouvez penser comme ceulx de par de çà l'heussent entendu, si l'on heust négligé l'occasion. Ladicte emprinse vad, grâces à Dieu, de bien en mieulx, se rendans nouvellement plusieurs places et personnes d'importance, et continue nostre camp son chemin entrant dedens pays, s'estant le bastard Don Antoine puis peu de temps faict déclairer Roy de quelque menu peuple, à quoy les gouverneurs s'opposent; et se rengent la pluspart d'eulx de nostre coustel; de sorte que j'ay espoir que la légèrè résolution qu'il at faict servira pour nous ayder à venir plus tost au boult de l'emprinse. Et cependant oultre les cent et cinquante mille escuz prins par Monseigneur le Prince, j'à payez, l'on a accepté les 50^m prins de Balbany, et pourveu d'aultres 300^m par lettres du Foucre; et si suis présentement après pour procurer que l'on accepte les 150^m que le condador Navarrès at arresté avec le facteur de Malvedans à Rouhan, que monte toutte, comme vous voyez, à grandes sommes. Et n'est à mon advis peu

¹ Imprimée dans les *Diverses lettres, etc.* Voy. ci-dessus p. 74, note 2.

faict pour le coup. Mon opinion seroit de se servir de ceste somme, non pour payer les vielles debtes ¹, il n'est pas temps, mais pour la courante, pour prendre la monstre, faire faire les serments et fortifier de gens nostre camp, esquiper l'artillerie et pourveoir au camp voullant au coustel de Brabant, donnant bons chiefz partout. Et Dieu nous at faict ayde de decouvrir les trahisons de Monsieur de Heze, en quoy, comme au surplus, le marquis de Richebourg et Monsieur de Montigny ont besoigné, de sorte que véritablement ilz méritent couronne.

Quant à vostre particulier, il s'est faict ce que s'est peu selon le temps, et je suis après pour solliciter pour, si vous n'avez encores heu l'*ayuda de costa* que l'on la vous donne, vous priant croire que je n'obmetz riens de ce que je puis pour vostre service, comme je doibz, et je y continueray, me servant de toutes occasions. J'espère que vous aurez rencontré Madame à Luxembourg, et que vous serez retourné avecq, n'estant temps de maintenant abandonner les affaires, après y avoir rendu si grand devoir; mais, fault prendre cueur et s'esvertuer pour les achever avecq vostre prudence et vaillance, afin que vous ayiez l'honneur, non seulement de les avoir mis en bon chemin, mais de les avoir conduit en toute perfection. Et vous entendez fort bien ce que je vous ay ja cy devant escript, que recouvrant Sa Majesté les pays, elle aura mellieur moyen pour donner récompenses; et se forcompteroient grandement ceulx de pardelà, s'il pensoient que les récompenses des services que l'on faict par delà d'eussent du tout charger sur l'Espagne; ce que vous entendez bien que les Espagnolz ne comporteroient, ny ceulx de par delà que l'on récompensast là les Espagnolz des services qu'ilz font icy ou ailleurs; mais bien fault-il faire quelque chose d'ung coustel et d'aultre.

¹ A titre de solde arriérée.

XXXIX.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Luxembourg, le 8 juillet 1580.

Havendo Sua Maestà fatto gratia al colonnello Verdugo, di darli in dui volte mille scudi d'entrata nel Regno di Napoli, in recognitione de suoi servitij, la qual' gratia sino à hora non ha possuto godere, atteso che dal Principe, mio figlio, non li è stato permesso l'andare a sollecitare la speditione et consignatione, onde prego V. S. Ill^{ma} quanto più posso ad interporre il favore et autorità sua accio esso Verdugo possa goder' liberamente la sudetta gratia fattali da Sua Maestà, perchè veramente egli hà servito lungo tempo, et bene, et merita di esser favorito da V. S. Ill^{ma}, alla quale resterò io con grandissimo obbligo di tutto quello farà à beneficio di detto colonnello : et confidata che per ogni rispetto lei non mancherà di favorirlo, non misdenderò più oltre.

XXXIX.

RÉSUMÉ.

Sa Majesté a fait au colonel Verdugo la grâce de lui accorder, en récompense de ses services, mille écus, à toucher en deux fois, comme entrée en campagne dans le royaume de Naples. Seulement cet officier n'a pas été jusqu'ici autorisé par le Prince de Parme à demander l'envoi en consignation de cette somme. La duchesse saurait le plus grand gré au cardinal d'user de son influence et de son autorité pour faire mettre le colonel en possession de cette indemnité.

XL.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Luxembourg, le 19 juillet 1580.

Del mio arrivo qui in Luzemburgh, avvisai V. S. Ill^{ma} a 4 del presente, et li dissi per passar avanti, aspettavo risposto del Principe, mio figlio, qual mi scrive parerli bene, che mene vadi a Namur, per esser loco più vicino et più commodo a tutte le occorrentie, et dove egli potrà venire per abboccarsi meco per trattare è risolvere qualche sarà necessario per servizio di Sua Maestà, ben che senza denari non si può fare cosa buona : tuttavia ho deliberato partirmi giovedì ò venerdì prossimo, et intanto facendo risposta alla lettera di V. S. Ill^{ma} de 14 del passato, dirò prima che la ringrazio grandemente per la pena che mostra sentire di questo mio lungo et fastidioso viaggio, che veramente è stato pieno di travagli et disgusti; ma tutto si potrebbe comportare quando io havessi trovato le cose di questi paesi in altro grado di quel che sono, o almeno ordine et comodità tale da poter subito metter mano al conveniente rimedio : imperò non solo ho trovato questo, ma ne anco tengo lettere di Sua Maestà doppo quelle del 17 de aprile, che mi fa star molto sospesa, et confusa et tanto più vedendo che non risponde a diverse mie scrittoli di Borgogna, ne mi dà avviso ne assistentia alcuna ne tampoco si sente motivo di fare la provisione di denari tante et tante volte dimandate da mio figlio et sollecitate da me, come cosa più che necessaria, et che senza la quale si perderà il tutto, atteso che come più volte ho scritto, li boni perdono l'animo vedendosi abbandonare da Sua Maestà, oltre a che non possono più sopportare le oppressioni et danni che di continuo fanno le genti di guerra non pagate, et piene di necessità; et da ogni banda non si sente altro che lamentationi, et quello che mette in disperatione ogn' uno, è, il vedere la tepidezza, et tardanza con che Sua Maestà procede in questo negotio più d'ogn'altro importantissimo al suo

servitio; et io come sua devota et vera serva par suo rispetto lo sento in estremo, oltre a quello che alla mia reputatione et dignità tocca, che non è poca appresso a tutto il mondo, che ha visto con quanta prontezza d'animo et bona volontà io sia venuta in paese tanto lontano et pericoloso, solo per obbedire alla Maestà Sua, posponendo qualsivoglia altro cosa: et a capo del viaggio mi trovo in termine che non sò io stessa qualche mi sia, et tampoco a modo di dire non sò quello sia venuta a fare, poi che Sua Maestà non mi scrive ne mi fa sapere cosa alcuna, et mostra totalmente essersi scordata havermi lei fatta venire in queste parti; tutto vò dissimulando il più che posso, ma è dura cosa vedersi mal trattare et non poter rispondere a molte giuste domande de queste genti, che più non si possono trattenere con parole di speranze; et V. S. Ill^{ma} con la sua prudentia son certa che conosce meglio di mè tutto questo, et anco che se quando segui la rotta et prigionia de la Nua, et la disfatta del Conte di Holach et sue genti in Frisa; ci fusse stato commodità di denari, si saria recuperato molte piazze et paesi et tal volta tutta la Frisia et la Gheldria, come V. S. Ill^{ma} in detta sua lettera appunta; alla quale atorno a questo potrei dire assai cose; imperò sendo da lei benissimo conosciute, le lascerò, bastandomi aver detto questo poco, più per sfogarmi con V. S. Ill^{ma}, tanto amico et Signor mio, che per credere esser di bisogno persuaderla à far opera che Sua Maestà tenga più conto di questi stati di quel che mostra tenere, sapendo io chiaramente li boni offitii che a tal effetto V. S. Ill^{ma} fa di continuo et quanto liberamente et apertamente me ne discorre: di che li tengo obbligo grandissimo; con tutto ciò trovandomi nel loco et nello stato ch'io mi trova, non posso lasciare di pregarla di nuovo, come fò instantemente a seguitare di sollecitare la già detta tanto necessaria provisione di denari et à far tutti quelli offitii con Sua Maestà che giudicarà approposito per il rimedio di queste cose; et li torno a dire, che se tal provisione et rimedio non viene presto, si perderà ogni cosa et non sò come ne quando si potrà poi racquistare; pur voglio credere che con le buone ragioni et persuasioni che V. S. Ill^{ma} ha fatto et rimostro à Sua Maestà ultimamente con l'occasione della vittoria havuta contra la Nua, lei debba provvedere a tutto, ò almeno in gran parte, et che con le prime lettere ne venira l'avviso da me et da tutti aspettato con gran desiderio; et circa quello che V. S. Ill^{ma} mi dice esser bene a tollerare et dissimulare li humori che quà corrono, confermo

il medesimo et per la mia parte farò quanto mi sia possibile, si come parimente fà mio figlio : ma deve credere lei in conformità di quello ho detto di sopra, che per tener saldo et ben' edificato le persone bisogna farli conoscere con li effetti la sincerità paternale di Sua Maestà, perche hormai sono stracchi dalle parole che per il passato se li sono dati et non saria seguito cosi, quando V. S. Ill^{ma} fussi stata molti anni prima in quella corte, dove la sua persona è più che necessaria per servitio di Sua Maestà et per beneficio universale.

Arrivata che sarò in Namur, et parlato con mio figlio, darò conto a V. S. Ill^{ma} di tutto particolarmente et li rendo gratie del pensiero che mi avvisa tenere dell' accasamento di mia Nipote et dell' offitio che ha fatto con Sua Maestà. Ben vorrei che ne seguisse la conclusione, poi che si è tanto pubblicato questa pratica : imperò mi fa dubitare lo strano procedere che in ciò tiene il Duca di Mantua, ancorche favorendo Sua Maestà davvero il negotio si deve sperarne buon fine. Quando io tenevo per fermo che la sententia nella mia causa con Fiorenza fussi publicata et eseguita in Napoli conforme a giustizia et all' ordine dato Sua Maestà, io intendo et con molta mia meraviglia per la lettera di V. S. Ill^{ma} che l'Imbassatore di Fiorenza havendo havuto notitia de voti ha fatto gran rumore, et instantia perche detta causa si riveda et decida nel Consiglio di Spagna: et se bene mi prometto che Sua Maestà non comporterà che mi si facci cosi grande et manifesto torto, stante maxime le rimostranze, et boni offitii che V. S. Ill^{ma} per sua bontà et amorevolezza hà fatto, di che li resto obbligatissima, non può lasciar di parermi strano che al Duca di Fiorenza si porti tanto rispetto che habbia forza d'impedire li termini et il corso della giustizia et delle buone et sane leggi, contra le constitutioni et pragmatiche di Napoli, et che à me si facci con notoria indignità danno et pregiuditio inistimabile, in una causa giustissima et chiarissima di che ciascuno ne resta stupido. Ne so io conoscere essere obbligata di dover pagare l'interesse delli denari che Fiorenza presta à Sua Maestà et pur meli fanno pagare, poiche per tal rispetto se li concede tenermi usurpato l'usufrutto di mia dote già sono passati sei anni. ma dall' altra banda sò bene, che la Maestà Sua è più obbligata a favorire a mè sua vera serva che il Duca di Fiorenza et non fò dubbio che V. S. Ill^{ma} dirà il medesimo; et resto di questo procedere che meco si tiene tanto confusa, per non dir' mal satisfatta, che non sò più che dirvi,

et pure, è vero che non posso trovar administration di giustitia in parte alcuna se bene la trova ogni minima persona. V. S. Ill^{ma} si contenti scusarmi del mio libero scrivere, et la prego strettissimamente interporre l'autorità sua et come Signore et presidente giustissimo faccia che la giustitia habbia il suo loco, et non si comporti più tanta mia indignità, danno et pregiuditio, di che V. S. Ill^{ma} è a pieno informato, onde ne aspetto in breve la debita resolutione et creda che di ciò li haverò obligo perpetuo.

L'impresa di Portugallo mi par' che vadi più alla lunga di quel sarebbe bisogno al servitio di Sua Maestà, et ringratio V. S. Ill^{ma} di quanto mene scrive, assicurandomi che à suo tempo haverà memoria di Ranuccio mio Nipote; piaccia à Iddio lasciar' seguire quelche è più suo servitio et lei si contenterà farmi avvisata di quello andarà succedendo. Quanto al mio trattamento ordinario mi risolvo conforme al parere di V. S. Ill^{ma} fondarmi sopra la lettera di Sua Maestà in spagnolo che chiarisce la sua intentione, et di essa valermi per non dar di questo più molestia à Sua Maestà, che oltre a ciò doverà haver riguardo et consideratione alle eccessive et grosse spese che ho fatto et mi convien fare per suo servitio, di che con altra avvisarò V. S. Ill^{ma} più minutamente.

Che la lettera da mè scritta à Sua Maestà, di che mandai à lei copia, li habbia satisfatto mi piace molto, come sarà che similmente li satisfaccino le altre scritte di poi di che li ho mandato copia, et il medesimo fo di quella che li scrivo di presente. Prego Dio che faccino frutto in che può più d'ogni altro il buon mezzo et opera di V. S. Ill^{ma}, la qual saprà che la figlia del Signor Don Giovanni (che sia in cielo) stà bene et assai meglio starebbe dove lei mi avvisa desiderarla, et sene farà offitio come lei scrive; sarà veramente una opera santa, et la figlia et io li resteremo obligati. Il Reggente Moles doverrà esser arrivato in Corte, et mi assicuro che da V. S. Ill^{ma} sarà favorito, si per rispetto mio como per meriterlo egli grandemente.

Nel soggiornare che hò fatto in Borgogna ho conosciuto in gran parte la natura del paese et di quelli populi, et se bene fra loro vi sono delle gare et mali humori, mi persuado che non saria difficile poterli levare, et metter buon' ordine in tutto, come ne scriverò a V. S. Ill^{ma} più largamente con altra occasione. Confesso restar molto satisfatta di detta provincia di Borgogna, perche oltre all' havervi trovato in gran veneratione la fede catho-

lica, mi è parso il paese assai bello, abbondante et comodo, et vi ho ricevuto molte dimostrazioni di amorevolezza, anzi dico che se alcun discanso ho havuto nel viaggio, è stato in Borgogna, et particolarmente in casa di V. S. Ill^{ma} et delli suoi, di che haverò continua memoria. È più che ragione che lei nel scrivermi pigli la sua comodità, che ben sò la moltitudine de negotii, et li pochi gusti che tiene, ancorche la molta sua prudentia et valore supererà ogni sorte di cose. Procuri V. S. Ill^{ma} di conservarsi in buona sanità, et mene faccia avere spesso nuova ne deve pigliar travaglio di farlo di sua mano, bastando per mano di segretario, quando però la qualità dei negotii lo comportino come lei dice. Io non sono ancora totalmente guarita della gotta et qui non fa altro che piovere et freddo. Donna Margarita mia Nipote stà benissimo et del Principe mio figlio hò lettere de XIII : stava parimente bene et perche egli darà conto a V. S. Ill^{ma} delle altre occorrentie del paese, non mi stenderò per hora in altro. Nostro Signor Iddio li conceda ogni maggior felicità et contento. Di Luzemburgh alli XXI di luglio 1580.

 XL.

 RÉSUMÉ.

A son arrivée à Luxembourg, la duchesse a prévenu le cardinal, le 4 dernier, qu'avant de poursuivre son voyage elle attendrait la réponse du Prince, son fils. Celui-ci lui écrit qu'elle ferait bien de se rendre à Namur; c'est un endroit plus rapproché, où par conséquent l'on se verrait plus facilement. Farnèse y pourra s'aboucher avec sa mère afin d'examiner et arrêter les meilleures mesures à prendre pour le service de Sa Majesté. Bien que sans argent l'on ne puisse rien faire de bon, elle a résolu néanmoins de partir jeudi ou vendredi prochain.

Elle remercie le cardinal d'avoir compati aux ennuis et aux fatigues du long voyage qu'elle vient d'entreprendre. Quant à elle, elle s'en consolerait aisément si elle avait trouvé les affaires des Pays-Bas dans un meilleur état, ou si elle était en mesure d'apporter un prompt remède à la situation : non seulement on ne lui en a pas fourni les moyens, mais elle n'a pas même reçu de lettres du Roi depuis celle du 17 avril der-

nier. Encore celle-ci l'a-t-elle d'autant plus étonnée et mise en défiance, qu'elle ne répond pas à plusieurs de ses lettres à elle écrites de Bourgogne. Le Roi ne lui donne ni aide ni avis ; il ne laisse pas entendre qu'il reconnaît l'urgence d'envoyer l'argent tant et si souvent demandé par son fils et réclamé par elle comme chose plus que nécessaire. Sans fonds tout sera perdu, car, elle l'a écrit plusieurs fois, les bons perdront courage ; ils se figureront que le Roi les abandonne. En outre ils ne peuvent plus supporter les vexations d'une soldatesque non payée et privée de tout. Partout l'on n'entend que des lamentations. Et ce qui achève de désespérer tout le monde, c'est de voir l'insouciance et l'inertie du Roi dans une affaire qui l'intéresse plus que n'importe quelle autre. La duchesse le sent d'autant plus que non seulement elle est toute dévouée au Roi, mais qu'il y va de sa réputation personnelle. Jusqu'ici ne s'est-elle pas montrée digne de la confiance de Sa Majesté ? Ne s'est-elle pas rendue tout de suite à son appel ? N'est-ce pas pour lui obéir qu'elle est accourue de l'Italie ; qu'elle a entrepris un voyage aussi long et rempli de dangers ? Et arrivée au but, elle se trouve dans une situation telle, qu'elle ne sait ni en quelle qualité elle est aux Pays-Bas, ni ce qu'elle est venue y faire. Sa Majesté ne lui écrit pas et ne lui fait rien savoir. Le Roi semble avoir oublié complètement que c'est lui qui l'a fait venir dans ces provinces. Elle souffre de ne pouvoir répondre aux justes demandes que les gens du pays lui adressent. On lui déclare qu'on ne peut plus se laisser amuser par des paroles. Elle est persuadée que le cardinal connaît tout cela mieux qu'elle. Si encore après la déroute de la Noue et sa capture, au lendemain de la défaite du comte de Hohenlohe et de ses troupes, l'on eût disposé d'argent, l'on aurait reconquis un grand nombre de places, voire de provinces, entre autres toute la Frise et la Gueldre. Encore une fois, le cardinal connaît tout cela. Si elle en reparle, c'est plus pour soulager son cœur que pour convaincre Granvelle et l'engager à stimuler le Roi. Elle sait que le cardinal a toujours fait tout son possible pour que Sa Majesté prit plus souci de la situation. Granvelle s'est de tout temps exprimé librement et hautement avec elle à ce sujet, et elle lui en sait gré. Dans la position où elle se trouve, elle ne peut cesser de le prier d'insister avec elle sur l'envoi des fonds tant réclamés et l'urgence de porter remède à l'état des choses. Elle le répète : si ces fonds et ce remède tardent plus longtemps, tout sera perdu, et elle ne sait pas comment l'on pourra réparer la faute commise. Mais elle veut croire encore que le Roi se laissera persuader par les bonnes raisons du cardinal. Sa Majesté comprendra qu'il doit profiter de la victoire remportée sur la Noue, pour achever de rétablir son autorité aux Pays-Bas. Elle compte donc que le prochain courrier lui apportera la décision attendue par elle et par tous. Son fils et elle feront tout ce qui leur est possible pour rassurer ces provinces et les convaincre de l'intérêt paternel que leur porte le Roi. Mais il faut des actes et des faits ; on est fatigué ici des vaines paroles et promesses. Il en eût été autrement si le cardinal avait été appelé quelques années plus tôt à la Cour, où sa présence est plus que jamais nécessaire pour le service du Roi et le bien de chacun.

Dès qu'elle sera arrivée à Namur et qu'elle aura conféré avec son fils, elle rendra compte de tout au cardinal.

En attendant elle le remercie de ses bons offices auprès du Roi dans l'affaire du mariage de sa petite-fille. Elle voudrait bien que ce mariage se fit, puisqu'il en a déjà tant été question.

Bien qu'elle n'ait pas confiance dans les étranges procédés du Duc de Mantoue, elle espère toutefois que l'approbation donnée par le Roi à cette alliance, la fera aboutir heureusement.

En dépit de la sentence rendue à Naples en sa faveur dans son procès contre le grand Duc de Toscane, elle a été très étonnée d'apprendre par la lettre de Granvelle que l'envoyé de Florence, informé du jugement prononcé, fasse les plus vives instances à Madrid pour faire renvoyer l'affaire au conseil d'Espagne. Elle pense bien que le Roi ne voudrait pas la frustrer de ses droits et lui faire tant de tort ; elle se confie aussi aux bons offices du cardinal ; mais elle ne peut s'empêcher néanmoins d'être surprise que le Duc de Toscane jouisse d'autant de crédit, au point de pouvoir faire suspendre l'exécution des lois. Elle en reste stupéfiée. Elle ne comprend pas qu'elle doive payer les intérêts de l'argent que Florence a prêté au Roi. Et pourtant on les lui fait payer, puisqu'on permet au susdit Duc de retenir l'usufruit de sa dot, et cela depuis six ans. Et cependant le Roi a plus d'obligations à elle qu'au Duc de Florence. Elle ne doute pas que le cardinal n'exprime le même avis. Elle est aussi étonnée qu'offensée de la manière dont on agit envers elle ; il est pourtant vrai qu'elle ne rencontre pas de justice là où chacun la trouve, si infime qu'on soit. Elle prie Sa Très Illustre Seigneurie d'excuser sa franchise, et elle le supplie de vouloir bien, en sa qualité de gentilhomme et de président impartial, faire en sorte que la justice suive son cours.

Quant à l'affaire de Portugal, elle lui semble traîner en longueur plus qu'il ne faut pour le service de Sa Majesté. Elle remercie le cardinal de ce qu'il lui écrit à ce sujet et de l'assurance qu'il lui donne de se souvenir à l'occasion de Ranuce¹, son petit-fils. Elle saura gré au cardinal de la tenir au courant des affaires de Portugal. Quant à la question d'argent, la duchesse se conformera à l'avis de S. T. I. Seigneurie ; elle s'en tiendra à la lettre que le Roi lui a écrite en espagnol et où Sa Majesté manifeste ses intentions. Elle n'importunera plus le Roi, qui aura égard aux dépenses considérables qu'elle a faites et dû faire pour son service. Elle transmettra prochainement au cardinal le compte détaillé de ces dépenses.

Au reste elle a été très heureuse d'apprendre que le cardinal a été satisfait de la lettre qu'elle avait adressée à Sa Majesté et dont elle avait fait tenir une copie à S. T. I. Seigneurie. Elle continuera à envoyer à Granvelle des copies de ses lettres au Roi, comme

¹ Ranuce Farnèse. Voy. plus haut, p. 5, note 2.

elle le fait présentement. Plaise à Dieu que sa correspondance avec Sa Majesté puisse aboutir; elle compte à cet effet sur les bons offices du cardinal.

La fille de feu le Seigneur Don Juan ¹ se porte bien et elle se porterait beaucoup mieux encore si elle était là où Granvelle a dit qu'il voudrait la voir. S'il s'occupe de cela, comme il l'écrit, ce sera vraiment une bonne œuvre; la jeune princesse et la duchesse lui en seront reconnaissantes.

Le régent Moles doit être arrivé à la cour de Madrid. La duchesse espère que le cardinal voudra bien lui être favorable, tant pour elle que pour ses mérites personnels.

Par le séjour qu'elle vient de faire en Bourgogne, la duchesse a appris à connaître l'esprit de la population. S'il y a dans cette province des gens mal intentionnés, des mécontents, elle croit qu'elle en viendrait facilement à bout, et il n'y aurait pas de peine à rétablir l'ordre partout, comme elle en écrira plus longuement à Granvelle à une prochaine occasion. Elle a gardé la meilleure impression de ce pays très catholique. C'est une belle, agréable et fertile contrée. Elle y a recueilli beaucoup de témoignages d'affection. Si elle en avait eu le loisir au cours de son voyage, elle se serait arrêtée en Bourgogne et particulièrement dans la maison de Granvelle et chez les siens, dont elle se souviendra toujours.

La duchesse craint que le cardinal, en entretenant avec elle une correspondance aussi suivie, ne prenne trop sur le temps qu'il devrait réserver à un repos bien mérité par tant de travaux. Elle sait à quoi s'en tenir, et connaît le peu de distractions qu'il se donne. Certes Sa Seigneurie a un grand courage qui lui fait surmonter toutes les difficultés, mais elle supplie le cardinal de prendre soin de sa santé. Ainsi il ne devrait pas se donner lui-même la peine de mettre aussi souvent la plume sur le papier, mais faire écrire ses lettres par son secrétaire, chaque fois que la nature des affaires à traiter le permettrait.

La duchesse n'est pas encore complètement rétablie de la goutte. Malheureusement à Luxembourg le temps est froid et il ne fait que pleuvoir.

Donna Marguerite, sa petite-fille, se porte très bien pour le moment.

De son fils elle a reçu des lettres en date du 13. Il se portait bien également. Comme il rendra lui-même compte à S. T. I. Seigneurie de tous les autres événements survenus aux Pays-Bas, la duchesse s'en tiendra pour le moment à ses présentes communications.

¹ Jeanne d'Autriche. Voy. plus haut, p. 9.

XLI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 173^o.)

Madrid, le 23 juillet 1580.

Madame, les dernières lettres de Vostre Altèze sont de Luxembourg, ausquelles j'ay pièça respondu. Nous en avons heu de plus fresches de Monseigneur le Prince, que dient l'arrivée de Vostre Altèze à Luxembourg avec bonne santé, Dieu mercy, et adjoustent encoires, qu'il pensoit partir pour aller rencontrer icelle à Namur. Mais j'espère que dois là elle sera passée jusques à Montz ¹, pour non donner suspicion aux Estats reconciliez qu'elle aye d'eulx diffidence, puisque l'une engendre facilement l'autre. La ville de Montz est forte, et petite garnison la peult assheurer de surprise, si l'on y use de la vigilance requise. Le peuple y est bon, catholique et bien affectionné à Vostre Altèze, que n'a là offensé personne; et ne vois ce qu'ilz pourroient penser gagner, d'offenser icelle. Dieu ne laisse ses œuvres imperfectes, et j'espère qu'il nous aydera, et en sa cause. La crainte et diffidence que monstra le Seigneur Don Jehan, à qui Dieu face mercy, mal persuadé d'aucuns, ou malings, ou peu prudens espritz, a esté cause, par sa retraicte intempestive à Nameur, de nostre extrême ruyne. Il y a encoire beaucoup de gens de bien, et qu'ayment Sa Majesté, et son service. Et tous sont las de la guerre, que s'ilz ne sont hors du sens, peuvent entendre qu'elle leur durera quoy que puisse advenir, jusques à ce que Sa Majesté retourne en l'entière possession de ses pays; et Vostre Altèze leur apporte la paix et quiétude s'ilz veullent. Et les bons et reconciliez monstrent désirer très fort Vostre Altèze, et son bon gouvernement. Et il est apparent que le bon succès des affaires de Portugal servira pour mectre frain aux malvais, et que ceulx qu'ont à perdre, ne se voudront

¹ Voy. à ce sujet la brochure : *Le retour de la concorde aux Pays-Bas par le retour de Madame à Mons en Haynaut*. Velpius, 1580.

mectre en ruyne et destruction pour le Prince d'Oranges. Je ne répéteray, pour non travailler Vostre Altèze de redicte, ce que je diz audit Seigneur Prince, puisque elle le verra; et à ceste adjousteray ung brief escript sur les affaires de Bourgogne, de mon simple advis, pour prandre le chemin, afin de, sur les informations que l'on ha là donné à Vostredicte Altèze, trover expédiens de remyde, estant ce que plus emporte remédier pour l'advenir, que consiste, si je ne me forcompte, à purger la justice et donner à ceulx que la doibvent administrer, par bonnes ordonnances, la loy qu'ilz doibvent suyvre, et avec ce rendre à la court de parlement toute l'auctorité que d'ancienneté elle ha heu, et abolir toutes nouvelletez, tenir toute l'auctorité que d'ancienneté les gouverneurs ont heu, au Comte de Champlite ¹, luy adjoindre aulcuns principaulx personaiges que l'assistent aux affaires d'estat du pays, comme il y en souloit avoir et il ha tousjours désiré; et à faulte de ce, a prins conceil de qui il ha peu, et que au président de la court de parlement, il communique et à la court mesmes ce que toute ancienneté s'est traicté avec icelle; luy recommandant d'entretenir toute bonne voisinance, et correspondance avec les Suysses, pour nous pouvoir ayder de leur faveur, puisque c'est le principal appuy pour la sheurté de ce povre pays. Je ne pense pas que, quoy que l'on négocie avec eulx, qu'ilz viendront jamais à vouloir deffendre ledit pays à leurs despendz; mais leur lettres et ambassades nous aydent beaucoup envers qui que ce soit qui nous veult offenser; et par enseignes des leurs, nous feroient plus de service que cinquante du pays, que n'y servent pour leur insolence, que de le ruyner, et par ce cousteroient beaucoup moins que ne monteroit le dommage que les nostres feroient au pays; et nul des voisins se voudra attacher ausdites enseignes Suisses, pour non irriter la nation, à laquelle tous voisins portent respect; et nous les avons si près, qu'ilz peuvent estre aussitost au pays que les naturelz; et Vostre Altèze sceit que souvent il y a dangé d'agguerrir les subjectz. Ilz accordarent dernièrement, selon que l'escripvit ledit Sr Comte de Champlite, la levée de huyt mil hommes des leurs; et certes avec ce je n'eusse pressé la déclaration de la lighe héréditaire, que se fit par mauvais termes, dont ilz demeurarent offensez; et si

¹ François de Vergy, comte de Champlite, gouverneur de Bourgogne, souvent cité dans les volumes précédents.

sçavons qu'ilz ne viendront à déclaration, pour ce que par ce ilz tomberoient en la mesme obligation envers l'archiduc Ferdinand et aultres de la maison d'Austrice, comprins en la lighe héréditaire; et l'ampliation nous serviroit de peu, pour ce que la lighe avec France seroit d'antérieure date. L'on verra quel advis donneront le gouverneur et la court de parlement, et les bons personaiges, suyvant ce que Monsigneur le Prince leur avoit commandé, et qu'il luy fut envoyé devant Pasques; et je n'entendz pas qu'ilz en ayent encoires faict quelque chose. Une chose ramentevray-je à Vostre Altèze, pour mon particulier, que se faisant le choix des bons personaiges, pour assister au gouverneur, elle aura trouvé tel mon nebveu Monsieur d'Achey ¹ qu'il puisse estre du nombre, estant bailly d'Amont, qu'est office de considération au pays, et gouverneur de Dole, jà d'age et meur, et non mal voulu; ayant servy en paix et guerre dois le secours de Malte, et avec charge, et estant de la bouche du Roy, qu'il plaise à Vostre Altèze l'avoir pour recommandé.

XLII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 28 juillet 1580.

Madame, je reçois maintenant, par l'adresse de Matheo Bolbani, la lettre qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre dois Luxembourg le xxiiii^e du moys passé. Et faiz passer incontinent aujourd'huy celles que viennent pour Sa Majesté et pour le Signeur Don Jehan de Idiaques. Ayant veu les coppies, qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'encheminer avec ses lettres. je reçois grande penne d'entendre que Vostredicte Altèze aye esté tant travaillée de la goute, et Madame Marguerite des rougeroles; mais j'entendz,

¹ L'un des fils du beau-frère du Cardinal. Voy. t. II, pp. 509, 591, etc.

grâces à Dieu, de ce que je vois par ce qu'elle adjouste que toutes deux se pourtoient jà mieulx. J'escripviz au commencement de ceste septmaine à Vostre Altèze par le courrier ordinaire de Lyon, et j'espère qu'elle recevra tost mes lettres; mais je n'ay voulu faillir de, avec la commodité de ce courrier, que se dépesche à Sicile en diligence pour y porter la provision des offices annuaulx, d'advertir Vostre Altèze de la réception desdites lettres, et d'escrire les deux motz qu'elle verra à Monsigneur le Prince, pour y adjouster la continuation des bonnes nouvelles que nous avons de Portugal; dont se done aussi advisement par mes lettres, et à Paris, et à Lyon, et à tous ministres d'Italie, pour rompre les deseings que l'on pourroit faire de diversion, ou de secours, et pour tenir en frain noz voisins, voyant Sa Majesté armée, et jà si avant, grâce à Dieu, en son emprinse. L'on nous assure que les flottes viennent riches, et mesmes que celle de la Nouvelle-Espagne porte cinq millions du registré, sans ce que de contrebande là les attend toutes, et mesmes aussi celles des Indes de Portugal, ayant envoyé Sa Majesté partie de l'armée de mer jusques aux isles de Los Açores, pour leur assurer le passage. Dieu, par sa grâce, les veuille conduire à bon port. Vostredite Altèze soit certaine que je n'obmetz occasion quelconque, ny office que je pense pouvoir servir pour solliciter les provisions, sachant fort bien combien cela emporte. Mais j'ay dure contrepartie en ceulx de la *Hazienda*, et ny pour cela obmetz-je de continuer au devoir, et de remémorer à Sa Majesté les dommaiges que portent les dilations, et les pertes que l'on fait à ceste occasion, et les dangés ausquelz l'on pourroit tomber plus grandz et irréparables. Quant au procès de Vostre Altèze contre le Duc de Florence, elle aura jà entendu, par aultres lettres miennes, dont est procédée la dilacion de la prononciation de la sentence et que incontinant je y fiz remédier. Je tiens pour certain qu'il n'y aura heu faulte que, venans les lettres de Sa Majesté après celles que précédemment j'avoys escript au Vice-roy, que ladite sentence ne soit publiée en faveur de Vostredite Altèze. Et quant à teneur sur le traitement de Vostredite Altèze, aussi luy ay-je respondu; et n'y aura faulte que le tout s'accommode à son contentement, quant il luy aura pleu satisfaire à ce que je luy en ay escript. Les diligences se sont faites pour l'alliance de Mantoa. Dieu doint qu'elles puissent prouffiter. Je congnois fort bien, comme Vostre Altèze dit, l'humour du Duc; et à ceste cause ha l'on procure de faire les

offices, de sorte qu'ilz puissent servir, et non faire doumaige. J'ay grande compassion aux granz travaux que Vostre Altèze ha heu au voiaige, et les incommoditez et fraiz qu'elle y ha supporté. J'espère qu'elle sera jà arrivée à Montz, et que là elle aura moyen de reposer du corps; mais il n'y aura faulte de travail d'esprit pour se desmeler de tant d'affaires. Vray est que, comme Vostredite Altèze est tant exercitée, que elle pourra mieulx guider le tout, et s'ayderont l'ung l'aulture Vostredite Altèze et mondit Seigneur le Prince, que à mon advis il convient beaucoup, qu'elle l'entretienne près de soy, pour tous respectz, le plus longuement qu'il luy sera possible. Et me remectant quant aux nouvelles de Portugal à ce qu'elle verra par le paquet dudit Seigneur Prince, pour non me donner ce courrier plus de temps, doubtant fort qu'il n'arrive tard, je ne feray ceste plus longue.

 XLIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1733.)

 Madrid, le 8 août 1580.

Madame, J'ay respondu à toutes les lettres de Vostre Altèze, et nous actendons avec grand désir nouvelles de son arrivée à Montz, et qu'elle ayt mis la main aux affaires, jointement avec Monsigneur le Prince son filz, que je désire singulièrement qu'elle retienne le plus longuement qu'elle pourra avec soy, s'accomodans en ce du gouvernement, comme entre eulx verront mieulx convenir. Car je me doute, que si ledit Sr Prince ne commande aux armes, il y aura bien à faire de conduyre ces jeunes Signeurs, que ne voudront céder les ungs aux aultres, ny peult estre se maintenir soubz l'obéissance du Comte de Mansfeld, auquel touteffoys ilz ont obéy jusques oyres, et comme je pense obéiront pendant que ledit Sr Prince retiendra l'auctorité, et que ledit Comte sera soubz luy; lequel Comte véri-

tablement est à propoz pour les conduyre; et à ceste cause convient luy comporter alcunes choses, que quelqueffoys ne plaisent audit Sr Prince. Vostre Altèze verra ce que j'escriptz à Son Excellence; et combien que le Sr Don Jehan d'Idiaquez m'escript avoir respondu à toutes les lettres que luy sont venues en main, j'eusse bien désiré, pour donner contentement à ceulx du Conseil d'Estat, comme je l'ay plusieurs foys escript à Sa Majesté, qu'il y eust lettres siennes en françois, pour éviter que, comme ces Signeurs sont chastouilleux, ilz ne retournent à dire que l'on ne leur communique les affaires, et que l'on traicte à part en aultre langue, et que de ce ilz ne prengnent occasion de diffidence; la charge en tombera sur Vostre Altèze, laquelle, avec sa prudence, les sçaura entretenir. Les dernier et pénultime dépesches en françois, avec les sommaires et advis sont pièçà entre les mains de Sa Majesté, laquelle selon que j'entendz, ha jà prins résolution sur les pénultimes; mais comme ilz dépendent les ungz des aultres, je voudroys que tout peut aller ensemble.

J'envoyeray avec ceste à Vostre Altèze coppie de l'advis, que, sur l'ung et l'aultre desdits dépesches, j'ay donné à Sa Majesté sur le point de la difficulté du Conseil d'Estat, que je tiens il remectera à Vostre Altèze pour le moins, pour avoir sur alguns pointz advis, et mesmes peult estre sur ce de la charge de président au Privé Conseil; et pour en cas que Pamele⁴ en soit pourveu, que à mon advis est ce que plus convient, pour veoir qui l'on pourroit nommer pour président au conseil de Flandres, n'estant à la vérité aucunement bien que les consaulx soient sans chief, comme je l'ay dit à Sa Majesté plusieurs foys. Et il est bien que Vostre Altèze sçache ce que dessus, pour avoir tant plus de temps pour y penser.

Aussi luy envoys-je ce que j'ay escript à Sa Majesté pour mon advis touchant le conseiller que devoit venir icy pour les affaires de Bourgogne, suyvant ce que Sa Majesté ha pièçà promis aux Estatz, sur l'instance que luy en firent les ambassadeurs du pays, que vindrent icy je croys l'an 77. Auquel effect je luy avoye nommé le docteur Froissard, lieutenant de la gruyerie, lequel pour dire la vérité à Vostre Altèze, je n'ay jamais veu, ny sçay s'il le voudra accepter; mais à ce que j'ay veu par plusieurs dépesches siens, estant advocat, dont toutes partyes se servent, il me semble

⁴ Guillaume de Pamel. Voy. sa notice au t. IV, p. 246, et t. V, p. 203, et plus haut, p. 34.

homme de service, bien entendu, et zéléateur du service de Sa Majesté, et du bien du pays. Monseigneur le Prince l'approuve par ses lettres, comme homme souffisant, et non partial; mais il adjouste que aucuns le tiennent pour haultain, et superbe, et je me doute, comme j'escriptz, que cecy procède de ce qu'il ne veult fleschir, pour estre partial, pour les ungz, ny pour les aultres. Vostre Altèze l'a veu, et pourtant en pourra donner meilleur advis à Sa Majesté. Ce que je crains est que l'on ne face practiques pour envoyer quelque aultre, que soit partial, et que nous mette icy en penne. Et Vostredite Altèze aura bien peu entendre que à l'entour du feu Sr Don Jehan, que Dieu absouille, et despuis dudit Sr Prince, sont estez mis le Sr de Gastol ¹, conseiller Boutechoux ², et commis Charton ³, dépendans comme l'on dit du comte de Champlitte, dont les aultres se resentent, et dient que, par leur moyen, se sont faictz plusieurs dépesches, exorbitans, et hors des anciens termes, et que l'on ayt vendu, à deniers comptans, bénéfices et offices, par circonvention que l'on ha faict ausdits Signeurs, qu'ont gouverné, leur faisant entendre ce que l'on ha voulu; et ceux de la partye adverse n'ont failly d'en escrire icy et à Cayas ⁴, quant il manioit les affaires des Pays d'Embas et de Bourgogne, et à aultres, faisans grandes plaintes. Vostre Altèze ha esté longuement en Bourgogne, et aura tout veu, et congneu les gens, et la poutée d'ung chacun par familière conversation. Je la supplie bien humblement qu'elle soit avec les yeulx ouvertz, puisque avec la congnoissance qu'elle ha de tout, elle pourra donner à Sa Majesté meilleur advis que personne quelconque. Surtout la supplie-je qu'elle aye grand regard de considérer que les ministres qu'elle aura à l'entour de soy, ne soient partiaux, ny intéressables, et le mesme de ceulx que debvront icy venir.

J'ay jà respondu à Vostre Altèze touchant le procès contre le Duc de Florence, et de son traictement, et du mariaige de Mantoa; à quoy je me remectray, et à ce que j'escriptz présentement audict Sr Prince, pour non répéter le mesme, et fascher Vostre Altèze par trop longue lettre.

¹ Jean Marmier, sr de Gastel. Voy. t. V, p. 7.

² Claude Boutechoux. Voy. t. V, p. 423.

³ Benoit Chareton. Voy. t. V, p. 342.

⁴ Gabriel Cayas, secrétaire de Philippe II, souvent cité dans le tome V.

XLIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1733.)

Madrid, le 14 août 1580.

Madame, la lettre de Sa Majesté, jointe à ceste vad en ceste sorte, sans main de secrétaire, ny suprascription, pour n'avoir voulu que aultre icy la vit. Je tiendroye pour moy bien dangereux l'expédient qu'elle contient, pour les considérations contenues en la mesme lettre.

J'adjousteray celle que, par charge de Sa Majesté, m'a escripte Matheo Vazques, pour non dire ny plus, ny moins. A la vérité Samaniego peult icy venir aux affaires toutes les foys qu'il est besoing, estant si près; et si assheure à Vostre Altèze, qu'il est où il se treuve, par commandement de Sa Majesté, mal volentiers; et si ha icy son frère, homme discret, qui en son absence, tient soing des affaires de Vostre Altèze, sur lesquelz m'escript par son moyen ledit Samaniego toutes les foys qu'il est besoing, outre ce que je me tiens icy pour propre agent de Vostre dite Altèze.

XLV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 21 août 1580.

Madame, je ne feray cette longue pour non travailler Vostre Altèze de redilttes, puisqu'elle verra s'il luy plaît les dépesches de Sa Majesté que

vont à Monseigneur le Prince son filz et ce que je luy escriptz. Qu'est tout ce que pour maintenant je scauroye dire, présupposant que Vostre Altèze et Excellence soient ensemble, comme entièrement il convient; mais nous fumes en grande penne, comme je luy escriptz, de ce que nous n'avons lettres de par delà en bien long temps, ny ne sçavons de certain ce que s'y faict. Dieu doit que nous en ayons avec l'ordinaire de Lyon, que nous actendons demain ou après demain, et que nous apportent bonnes nouvelles, et mesmes de la bonne santé de Vostre Altèze et de toute la compagnie.

Je tiens que la sentence du procès, que Vostre Altèze ha contre le duc de Florence, soit jà prononcée, actendu ce que si expressément l'on en ha escript au viceroy. Et pour ce que les lettres, que nous avons de là du moys passé de juillet, n'en font nulle mention, jay faict faire nouvelles lettres du Roy fort expresses, oyres que comme je diz je tiens qu'elles ne serviront de riens pour estre, comme je diz, le tout faict au contentement, comme j'espère, de Vostre Altèze, suyvant ce que je l'ay aussi respondu à Çamarniego, qui par ses lettres me sollicite, et sur ce du traictement de Vostre Alteze, de laquelle j'actendz responce à ce point; et Vostre dite Altèze verra ce que Sa Majesté ha enchargé que l'on escripve à Icelle touchant ledit Çamarniego. A quoy je me remectray.

 XLVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1733.)

Madrid, le 22 août 1580.

Madame, Je ne satisféroye, à mon advis, à la sincérité que je doibz à son service, si je ne l'advertissoye de ce que j'entendz, dont l'on faict bruyt, que venant aux oreilles du maistre, pourroit causer quelque ombre, et à

cest effect de luy donner advertissement. Avec ceste yra une lettre, que m'escript le commis Charton, et coppie de deux articles d'une lettre que l'on m'escript de Dole. Les gouverneurs ne peuvent donner du demaine ny joissance de places, ny pensions, sans le sceu et ordonnance expresse du maistre, comme Vostre Altèze peult veoir par les instructions et restrictions; et cecy, du temps du feu Seigneur Don Jehan, l'on ha beaucoup excédé, au très-grand descontentement de Sa Majesté, que à ma venue m'en fit plainte. Et pense avoir escript à Vostre Altèze que je crains, que s'il eust vescu, que Sa Majesté eust rompu ahsolument avec luy, et ha cassé les avantages, entreteniaiges et aultres grâces qu'il avoit faict. Certes plusieurs pointz se touchent en ces deux papiers, que ne vont bien. Le mal est que plusieurs escrivent du mesme au prévost Fonch et aultres. La faulte principale est des ministres, que sont près des princes, que pour complaire à ung et aultre, circonviennent les Signeurs; et au lieu de leur ramentevoir les instructions, et ce que convient, leur persuadent de passer oultre. Ce de tant de grâces de délictz n'est comortable; et telles choses se vendent à deniers comptans, par les moyeneurs, à grande charge de conscience; et ceulx de Bourgogne sont véhémens en leurs poursuytes. Vostre Altèze a esté là si longuement, qu'elle aura peu congnoistre les humeurs; et ne convient céder à leurs passion. Des Pays d'Embas il y a aussi beaucoup de plaintes. Le temps à causé beaucoup de désordres; mais j'espère que Vostre Altèze remédiera peu à peu à tout, selon la confiance que Sa Majesté ha d'elle. Et je supplie à Vostre Altèze me renvoyer lesdits deux escriptz, et de tenir secret, sans en faire semblant aucunement. Car il ne convient, comme Vostre Altèze entend mieulx.

XLVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 88.)

Madrid, le 29 août 1580.

Por responder á lo que tractó conmigo el embaxador de Savoya, diré que el haver yo tractado solo de lo que el Duque podia responder por alargar la práctica con Franceses sin romper, fué porque en esto premio mas el embaxador, creo por poner nos forcedor, pero escapóle : que bien veyá que estando S. M. ocupado en lo que lo está, que en negotio tan importante no se podia resolver tan brevemente, y por esto satisfaziendo á la primera parte, calle de la secunda y todavia me estoy, quanto á essa, que la respuesta que diga haver entendido algo desta pretention de S. M. sobre Saluzo por cession; que era conveniente procurar de entender esto, por no se poner en rottura con S. M., importandole entretener ambos, y digo sin romper, por si, andando el tiempo paresciesse convenir pensar en el otro matrimonio, de la práctica que se movió en Francia, laqual antepone tambien Ingletied, aunque fastagora la de Savoya me quadra mas, no perdiessse Savoya su comodidad, si por tenerle mas atado no le diessemos otra, y si el embaxador á su amo apretassen; no me parece sinon bien loque S. M. considera de ofreser Saluço, y que la empresa se hiziesse de comun mano, en tiempo oportuno, y entónces ayudando S. M. por su parte para presidios desta parte de los montes, y para escluyr á Françes el passo : pero por gozar del beneficio del tiempo, yo daria por agora la primera risposta, para lo de los Franceses, por si se contenta, esperar á ver que remate tomarán las cosas del mundo este año. Lo de trocar con Sardeña con lo que tiene d'esta parte de los montes, me pareceria cosa de grandissima importantia por tener la Francia en petrera, y poder esperar de cobrar el ducado de Borgoña, assegurar el passo para de unos estados á otros por tierra, pues si Franceses occupassen la Savoya, no havria que pensar, y teniendo S. M. los montes, y echando los Saluço, para siempre

jamás serían Franceses excluidos de Italia, y della toda con esto dispornia S. M. á su voluntad. Yo puse al Embaxador la dificultad de no poderse desmembrar de la corona de Aragon : á que me replicò, que si no se pudiera hazer, no lo huviera propuesto de suyo el Comendador Mayor que era dessa corona: y á la verdad si se pudiesse hazer, de otra importantia seria á S. M. aquello, que Sardiña, y mas estando S. M. superior en la mar. No sé lo que escribe Don Sancho de Padilla quanto á Cental, pero si es verdad loque algunos escrivien, que brevemente se sabrá si es, no, que Anselmo fortifica Dragovera, y que se arma el Duque de Savoya por estorvarselo, no deve ser tan recado falso; però si no nos servimos de aquellas pláticas por qualquiere viá que saliessemos, con que offendido Anselmo, no diesse passo á Huguenotos en Italia, me pareceria bien.

XLVII.

RÉSUMÉ.

A l'occasion du mariage projeté entre le Duc de Savoie et l'Infante Catherine, l'envoyé de Charles-Emmanuel a transmis au Cardinal l'offre du Prince de céder au Roi d'Espagne, en échange de la Sardaigne, Saluces et d'autres places en deçà des Alpes.

Granvelle a répondu à l'ambassadeur que Sa Majesté était très occupée pour le moment, et qu'elle ne pouvait dans tous les cas prendre aussi vite une décision en matière de telle importance.

Le Cardinal, pour sa part, aimerait mieux le mariage de l'Infante avec Charles-Emmanuel qu'avec le Duc d'Alençon. (Quoiqu'il ne nomme pas celui-ci, c'est bien là le prétendant français auquel il fait allusion. Il en est d'ailleurs question dans la correspondance de Vargas Mexia.)

Au reste, Granvelle estime que l'acquisition du territoire proposé serait des plus avantageuses pour l'Espagne. On s'assurerait par là le moyen d'empêcher à tout jamais les Français de passer en Italie, les Espagnols gardant l'entrée des Alpes.

De plus, avec la possession de Saluces et des places qui en dépendent, la France

serait mise en échec de ce côté, et l'on pourrait espérer reconquérir un jour le duché de Bourgogne.

Quant à l'île de Sardaigne, elle n'a pas à beaucoup près la même importance pour Sa Majesté, qui, grâce à la supériorité de la marine, peut se passer de cette station dans la Méditerranée.

Mais ne serait-ce pas là un démembrement du royaume d'Aragon? Cette question, le Cardinal l'a posée aussi à l'ambassadeur du Duc de Savoie. Celui-ci a répliqué que, la cession de la Sardaigne n'était pas possible, le Grand Commandeur d'Aragon lui-même ne l'aurait pas proposée.

Au surplus Granvelle ne sait ce qu'écrivit Don Sancho de Padilla au sujet de Mais, pourvu qu'on sache sous peu, comme d'aucuns le font espérer, si, oui ou non, Anselme fortifie, et si le Duc de Savoie s'arme pour l'en empêcher, ce ne serait pas déjà là un rapport aussi faux. Et le Cardinal approuverait fort de mettre, le mieux qu'on pourrait, ces négociations à profit pour qu'Anselme, offensé, ne livrât pas passage aux Huguenots en Italie.

XLVIII.

LE PRINCE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

., le 1^{er} septembre 1580.

Se bene per due altre mie per mano di secretario ho risposto alle lettere, che mi ritrovo di V. S. Ill^{ma}, non m'è parso con tutto cio lassar con questa di mio pugno sattisfar à quel di piu, che m'occorse in particolar della persona mia, vedendo che ella presupone ch'io debba fermarmi giuntamente con Madama mia Signora in questo servitio, non lassando per dire il vero à V. S. Ill^{ma} di parermi un poco strano, che adesso si metta in dubbio di ch'io possa effettuar la gratia, che con tanta instantia ho supplicato e preteso ottener da Sua Maestà, e tanto maggiormente havendo la protettione et il favore di V. S. Ill^{ma} per mezzano à questa mia giusta domanda con il quale tenevo per fermo, che non ci dovess' essere nessun dubbio, nè difficoltà;

hora che vedo che V. S. Ill^{ma} m'accenna tutto il contrario, non ho potuto lassar di dolermi con esso lei, et supplicarla di nuovo che voglia operare in maniera, che io venghi consolato e tanto maggiormente, che i servitii che ho procurato di far' à Sua Maestà et l'affettione et devotion grande, con che ho esposto tante e tante volte la mia persona in tutte le occasioni, et la fermezza che è in me di far questo sino à finir in esso, mi par che sieno meritevoli di che Sua Maestà habbia risguardo alla mia reputatione e dignità et che come Principe tanto Christiano, magnanimo, et grato à tutti i suoi veri sernitori, non tratterà men bene me di quel che hà fatto agli altri, poiche sin qui tutti quelli che l'hanno servito sono stati accresciuti, honorati, et remunerati: voglio sperare che non vorrà cominciar con meco à diminuirmi in cambio di accrescermi. poiche la mia devotione et zelo non lo merita, come saria comandarmi, ch'io servissi qui in questa forma, con cosi poca gente, et di nessuna confidenza, senza autorità, et potersi far obbedire per i rispetti che convien tenerci, et senza ministri, e persone di esperientia, che possino eseguire, di maniera che saria un' perder l'honore manifestamente et son sicuro che V. S. Ill^{ma}, con la sua molta prudentia, conosce la molta ragione, che harei in questo di dolermi, se bene Madama mi è Madre et Signora, et io la servirò sempre, come devo et sono obligato; son sicuro, che in questo non potrò mai supplire à bastanza al debito mio: ma' questo sarà come figliolo e servitore obbedientissimo che li sono, ma con carico è differente negotio et son tenuto et obligato à mirar prima per la reputatione, che è la causa per la quale i pari miei travagliano, et servono con tanto affetto i Principi grandi, come la Maestà Sua: et se bene nacqui servitore obligato à Sua Maestà, sono però circa ventitre anni, che principiai effettivamente questa servitù, et dieci continovi ne ho spesi in questo essercitio, che hora servo, tre de quali, ò poco meno sono stato in questi stati, et mici sono impiegato con tanto contento e volontà, che certo non lo saprei, ne potrei esprimere con parole: ne ho havuto altro fine, ne mira che questo, ne per particolar mio interesse ho importunato la Maestà Sua, quanto sia un' puntal di stringa, spendendo quel poco, che ho hauto mio, et de miei posteri, et anco ho frusto quanti amici ho hauto: ne dico questo per pretendere aiuti di costa ne simili mercede da Sua Maestà, perche sino che ce ne sarà lo farò allegramente: mà si bene mi pareria conveniente ch'el mondo conoscesse hormai, che Sua Maestà

aggradisce i miei servitij con far quella dimostratione con casa mia, che mi par convenire alla nostra devota servitù, acciò che i miei posterì conoscessero che da me fusse dependuto in qualche parte il beneficio et stabilimento della casa. Io hò tenuto questa ferma speranza così viva, e talmente che ho creduto per fermo, che Sua Maestà, senza che io l'importunassi et ne le facessi mentione, fusse per farlo: hora se in cambio di favorirmi a farmi tal gratia, venissi a comandarmi et ad obligarmi, ch'io di nuovo havessi à servirlo qui, in questi stati, della maniera che già tengo detto, non saria senon impegnar la persona mia forse per molti anni in un servitio donde all' ultimo per merito veniria à perder la vita et l'honore, et se miracolosamente m'è riuscito sin, qui Nostro Signore si stracca di far miracoli, et io veniria ad esser la total rovina di casa mia, perdendomi con biasimo e danno; le quali cose ho voluto metter in consideratione à V. S. Ill^{ia} come tanto signore et amico mio, et supplicarla à non si scordare di me, et di favorirmi, et procedere in questo particolare mio con un poco più chiarezza di quel che ha fatto, perche m'ha messo in grandissimo pensiero, con presuporre così assolutamente con la sua, ch'io habbia à restare qua, se bene non posso sperare che la mente di Sua Maestà sia tale: et se li stati desiderano per lor particolar interesse questo risolversi loro, poiche, il rimedio è in sua mano, di domandar à Sua Maestà l'aiuto che li bigogna, et particolarmente Spagnuoli, poiche da loro stessi non sono bastanti à farlo, et facendo dalla parte loro quello che devono far sudditi affettionati et amorevoli, et con quella confidenza che devono avere con così buon Padrone come Sua Maestà, senza pretendere di metterli legge, mà più diobbedirlo, et contentarsi di quel che vorrà: che se questo non fanno, ne io ne altri non potriamo servire, se non di perdere i paesi in cambio di conservarli et acquistarli; V. S. Ill^{ma} mi perdoni s'io son passato tropp' oltre, e creda, che la reputatione mi preme tanto, che m'ha obbligato à farlo, e tanto maggiormente tenendo V. S. Ill^{ma} per tanto signor mio, che haverà la memoria, ch'io spero di favorir la persona et cose mie con Sua Maestà: che oltre à quello che farà per beneficio mio, come tanto seruitore di Sua Maestà, lo deve doppiamente fare, poiche agni gratia et mercede che Sua Maestà mi farà, sarà in persona di che la servirà eternamente, et lasserà quest'obbligo à tutti i suoi.

XLVIII.

TRADUCTION.

Si j'ai répondu à Votre Très Illustre Seigneurie dans deux lettres écrites par mon secrétaire, je ne crois toutefois pas pouvoir me dispenser de lui écrire moi-même au sujet de ce qui intéresse le plus ma situation personnelle. Car je vois que Votre Très Illustre Seigneurie présuppose qu'il y a lieu de me concerter avec Madame, ma souveraine, pour ce service ¹. S'il faut dire la vérité à Votre Très Illustre Seigneurie, je ne puis m'empêcher de trouver quelque peu étrange que l'on mette aujourd'hui en doute mon aptitude à remplir ma mission. Cette mission, je l'avais sollicitée, réclamée de Sa Majesté avec d'autant plus d'instance, que je pouvais compter sur la protection, l'influence de Votre Très Illustre Seigneurie ; Elle avait bien voulu se faire l'intermédiaire de ma requête. J'étais donc fondé à croire que je ne rencontrerais, ni défiance ni difficultés. Aujourd'hui que Votre Très Illustre Seigneurie me donne à entendre tout le contraire, je n'ai pu m'abstenir de m'en plaindre à Elle et de la supplier à nouveau de vouloir bien faire en sorte que l'on me rassure. En outre, les services que j'ai cherché à rendre à Sa Majesté ; l'ardeur, le dévouement avec lesquels j'ai exposé tant et si souvent ma vie en toute occasion ; enfin la persévérance qui me caractérise, me semblent mériter que le Roi ait égard à ma réputation et à ma dignité. Comme Prince aussi chrétien, magnanime et reconnaissant à tous ses vrais serviteurs, il ne devrait pas me traiter moins bien que les autres. Jusqu'ici tous ceux qui l'ont servi, ont été élevés, honorés et rémunérés ; j'aime à croire qu'il ne voudra pas changer sa manière de faire et commencer par moi en me rabaisant au lieu de m'élever. Mon zèle et mon attachement ne le méritent pas. Or ce serait bien me rabaisser que de me faire servir de la sorte dans ces pays avec aussi peu de troupes et des troupes qui n'inspirent aucune confiance ; sans autorité, sans pouvoir commander l'obéissance par le rang qu'il faut tenir ici, sans lieutenants et agents expérimentés qui puissent exécuter mes ordres. Ce serait évidemment me faire risquer mon honneur, et je suis sûr que Votre Très Illustre Seigneurie, dans sa grande sagesse, comprend les raisons que j'aurais, le cas échéant, de me désoler. Si Madame est ma mère et ma souveraine — et je la servirai toujours comme je le dois et y suis obligé, — je suis convaincu toutefois que tant qu'à exercer le commandement dans ces conditions, je ne pourrais plus m'acquitter suffisamment de mon

¹ Le gouvernement des Pays-Bas.

devoir. Autre chose est d'être comme fils le très obéissant serviteur que je suis, autre chose de remplir la mission que j'ai assumée. A cet égard je suis tenu et obligé de considérer d'abord la renommée, qui est le mobile des actions et de l'attachement de mes pairs aux grands Princes comme Sa Majesté. Si je suis né le serviteur et l'obligé de Sa Majesté, il y a presque vingt-trois ans que j'ai commencé à remplir ce service, cette obligation, et dix que j'exerce le même commandement, y compris trois années, ou peu s'en faut, passées dans ces provinces. Je me suis appliqué à ma tâche avec tant de plaisir et de constance que je ne saurais ni ne pourrais l'exprimer par des paroles. Je ne me suis proposé d'autre fin et n'ai eu en vue que le service du Roi. Je n'ai jamais, pour des motifs d'intérêt personnel, harcelé Sa Majesté, pas même pour un bout d'aiguillette, dépensant le peu de bien que j'ai eu, recourant même à mes amis. Je ne dis pas cela pour recevoir des gratifications ni toutes autres faveurs semblables de Sa Majesté. Tant que je serai ici, je servirai avec le même empressement. Mais j'estime qu'il convient que le monde sache combien Sa Majesté prise mes services, en rendant à ma Maison le témoignage dû à notre attachement. Mes descendants sauront alors que de moi a dépendu en partie la fortune de la Maison. J'ai nourri ce ferme espoir au point de croire que Sa Majesté, sans que je l'importune ni lui en parle, se chargerait de ce soin. Aujourd'hui, si, loin de me favoriser et de me faire une telle grâce, Elle en vient à m'ordonner et à m'obliger de la servir ici de nouveau et de la manière que j'ai dite, je ne saurais engager ma personne, peut-être pour plusieurs années, dans un service où, à la fin, pour toute récompense, je perdrais la vie et l'honneur. J'ai réussi jusqu'à ce jour miraculeusement, mais Dieu se lasse de faire des miracles. Je causerais la ruine de ma Maison, à ma grande honte et à mon préjudice. C'est ce que j'ai voulu exposer à Votre Seigneurie comme à un aussi noble gentilhomme et ami. Je La supplie de ne pas m'abandonner, de me protéger plutôt et de procéder, dans cette affaire qui m'est personnelle, avec un peu plus de netteté qu'Elle ne l'a fait. Car Elle m'a mis dans la plus grande inquiétude en présupposant aussi absolument que j'avais à rester ici, lors même que je ne pourrais espérer l'assentiment du Roi. C'est aux États de savoir ce que leur commande leur intérêt. Car le remède à leur situation est dans leurs mains ; ils n'ont qu'à demander au Roi l'aide qu'il leur faut, c'est-à-dire les troupes espagnoles, puisqu'ils ne sont pas de force à se défendre eux-mêmes. Qu'ils fassent ainsi pour leur part ce que doivent faire des sujets affectionnés et dévoués ; qu'ils aient toute confiance, comme il convient, dans un aussi bon maître que Sa Majesté, sans prétendre lui faire la loi, ne songeant au contraire qu'à lui obéir et se contentant de faire ce qu'Elle veut. S'ils ne font pas cela, ni moi, ni d'autres, nous ne pourrions servir qu'à perdre ces États au lieu de les conserver et de les augmenter.

Que Votre Très Illustre Seigneurie me pardonne si je suis allé trop loin. Je La prie de croire que l'intérêt seul de ma réputation m'a obligé de le faire. Et d'autant plus

que je tiens Votre Très Illustre Seigneurie pour mon Seigneur et qu'Elle n'oubliera pas, je l'espère, de recommander ma personne et mes intérêts à Sa Majesté. Non-seulement Votre Très Illustre Seigneurie le fera pour moi, mais Elle le fera doublement pour le serviteur du Roi, car toute faveur, toute *mercède* que Sa Majesté m'octroiera, sera accordée à quelqu'un qui La servira éternellement et léguera l'obligation de toujours la servir à tous les siens.

 XLIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

 (Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 4 septembre 1580.

Madame, je supplieray Vostre Altèze me pardonner si, pour ce coup, ma responce sera briefve à une sienne longue, qu'il luy ha pleu m'escripre de sa main, du xix de juillet, que le comte de Champlite m'a adressé; mais elle arrive seulement maintenant entre mes mains. Mon excuse est trop légitime, et confie que Vostre Altèze, par sa bonté l'acceptera, puisque c'est pour me trouver encoires foible et par trop débile du catharre véhément, avec siebvres, que m'a surprins, semblable à celluy que Vostre Altèze vit en Bourgogne, qu'a couru par Italie, et après par Aragon, et venu jusques icy. De sorte qu'en ceste ville les malades y sont au quadruple plus que les sains. Et tous les jours tombent aultres nouveaux malades, et en ay céans plus de 56 en ung temps, et entre eulx tous ceulx que m'escripvent. Vray est que, grâces à Dieu, l'on ne voit que le mal soit dangereux, si l'on veult tenir bonne rigle. Les bouticles sont par toute la ville serrées, comme en feste, par faulte de gens sains que les gouvernent, hors mis celles des apolicaires qui sont très mal pourveues, et pis que en lieu où je fuz onques. Il n'y ha ny sucre candiz, ny chose semblable. Et ce que y est, tant mal gardé et si corrompu, que je tiens que cela face plus de mal que de bien. Oultre ce il n'y a médecin; car ceulx qui y sont, sont malades

du mesme mal, et ne sortent du loughis; et ceulx que l'on y ha ne vaillent guères, à dire la vérité, ny mesmes ceulx du Roy. Et pourtant continue la fiebvre tierce à l'Infant et à la Infante, que sont icy, oyres que le protho-medico du Roy Olivares y soit, qu'est plus expérimenté. Mais je ne m'y fieroye pas plus que aux aultres; qu'est ung grand mal, que ung si grand Roy soit si mal pourveu. Les empereurs envoioient en Grèce sercher, à grands salaires, les principaulx et pour eulx et pour la cité de Rome. Feu nostre bon maitre avoit des Flamans et des Italiens sçavans, afin que toutes nations fussent pourveues. Et pour venir à la responce de sadite lettre, ung bien y a que, par aulcunes mes précédentes, j'ay jà pieçà respondu à quasi tous les pointz contenus en icelles. J'avoie jà entendu par précédentes lettres de Vostre Altèze son arrivée à Luxembourg, ausquelles j'ay aussi piéçà respondu. Et m'est grand contentement d'entendre que enfin, après si long et pénible voiaige, elle se trouva et Madame Marguerite, avec entière santé; et elle quitte des rogeroles que l'avoient assailly. Vostre Altèze estoit delibérée lors de partir de Luxembourg, déans peu de jours, pour Namur, où Monseigneur le prince la devoit aller trouver. Ce que j'espère sera despuis advenu, et qu'ilz auront résolu ce que sera à faire. Vostre Altèze se plaint de la tardive correspondance, et je ne la veulx excuser, mais bien la tiens-je pour maladie quasi incurable, que m'a fait repentir en moy mesmes plus d'une foys d'y estre venu, pour non vouloir estre participant de la faulte où je n'ay culpe. Vray est que ce de Portugal, à la vérité, donne pour le présent quelque excuse. Quant à moy, je fais ce que je puis. Je leur envoie sur toutes lettres les avis tous dressez, dont Vostre Altèze aura veu aulcuns. Et m'est grande penne de, outre les aultres affaires, que affluent de tous coustelz, leur correspondit chacune septmaine deux fois. Les lettres françoises se forment icy, après que l'on renvoie les appostilles; mais elles tardent là quelquefois pour les aultres affaires, que je diz de Portugal; et pour le mesmes ne retournent souvent si tost que je vouldroye les lettres signées. Et si toutes les lettres que j'ay escript arrivent aux mains de Vostre Altèze, elle verra que de mon coustel je ne me suis oblié. Et si en aura receu du Roy, comme j'espère. Car ainsi me le l'on escript de Badajoz, n'ayant aultre conte de ce que de là s'escript, si non qu'ilz me dient que « do alla escrive conforme a las apostillas. » Aussi aura heu Monseigneur le Prince dépesches de Sa Majesté en françois, et

par iceulx responce à tous les pointz de ses lettres. Nous ne sumes peu esbeyz, comme je l'ay jà plusieurs foys escript, que de là nous n'avons lettres, dois la nouvelle de la défaicte du Comte de Hohenloch, que fit le secours envoyé par mondit signeur le Prince à ceulx de Groningen ¹. Et les François nous sèment une nouvelle: il y a près de deux moys que le Marquis de Richebourg et la Mote soient estez reboutez d'ung babroucq ² qu'ilz avoient gaigé à Gand, pour non avoir esté suyviz de leurs gens, et que la Mote y ayt perdu ung bras et Risbrouck fort blessé; mais, comme il ne nous en vient riens de là, nous sumes en doubte si c'est invention françoise.

La provision des 300 mil écus sera, comme je tiens, jà arrivée, et s'acceptant les 150 mil de Bonviziz et les 150 mil de Malvendas, et les 50 mil de Balbany, dont ceulx des finances se sont chargez, l'on trouvera là, comme j'espère, crédit, oultre ce que, comme j'ay jà adverty, l'on est après, et est quasi preste aultre provision de 200 mil. Et je continue de solliciter plus avant. Cela aydera pour le présent. Mais il ne fault penser d'y fonder récompenses pour particuliers. Il ne se comporteroit icy, si d'icy il ne s'escript expressément qu'ilz aydent comme ilz font à recouvrer les pays. Et il y aura moyen de les récompenser. Et ces deniers, que l'on envoyt, sont pour payer la soulde courante, et avoir gens pour se deffendre et pour assaillir, et ayder audit recouvrement. Et si nous pouvons ung peu eschapper du mauvais chemin, auquel nous sumes, par la bonne industrie de Vostre Altèze, j'espère que tout se fera après plus facile; mais cependant je voys bien que Vostredite Altèze aura penne, dont je la plains très fort, comme si affectioné serviteur que je luy suis. Par ung courrier que le légat Roario dépescha l'aultre jour, en grande diligence, j'envoye à Monsigneur le Prince, présupposant que vous seriez ensemble, le billet dont coppie yra ci jointe, des nouvelles de Portugal, accreu de ce qu'est succédé depuis. L'armée de mer fut combaptue, au mesme temps que celle de terre, et a

¹ Voy. à propos de la défaite de Philippe, comte de Hohenlohe, plus haut, p. 74, et l'article intitulé : *De slag van Hardenberg, 1580*, dans l'*Overysselsche Almanak* de 1848, p. 157. En ce qui concerne le siège de Groningue, voir *Φεϊτη, Bij een lied op het gedrag van Renneberg en de Groningers*, dans les *Bijdragen tot de beoeffening en geschiedenis der godsgelerde wetenschappen*, t. VIII, p. 8, 1870.

² Pour *Alborote*, dérouté.

esté sacagée, que me semble fort mal ; mais où le marquis de St Croix peut mettre la main en telles choses, il n'oublie riens au lougis, tesmoing ce du chasteau de Tunes, dont succéda sans fondement quelconque le vilain sacq de la ville, que nous fit perdre et Thunes, et la Goulette après. Et Dieu soit touché que les choses passent si bien celle part, je dis en Portugal, et que la flotte des Indes de Portugal soit entrée en Lisbonne au prouffit du Roy, lequel l'on appelle, pour y assembler les Cortès, pour se faire jurer universellement par tous. L'on dit que la ville est si belle, que je me doute que l'on le nous entretiendra là quelque temps. L'on nous escript de Badajoz que là estoit décédé Don Rodrigo Manuel, capitaine de la garde espagnole, dont nous avons sceu plustost la mort que la maladie. Aussi trépassa Don Pero Velasques Scribano, de nation de Naples, se venant embarquer à Final, et là l'ont enterré. J'en advertis Vostre Altèze pour s'il y avoit en ce chose qu'il luy convienne savoir.

L'on ne dit encoires riens du Duc de Bregantz. Je ne sçay, sur ma foy, qu'en penser. Et quant au droit du petit filz de Vostre Altèze, il n'est pas, à mon advis, encoires temps d'en parler. Cela se pourroit traicter retournant Sa Majesté icy, et envoyant Vostre Altèze personnage exprès, sçavant en droit pour, se servant des consultations, fonder son droit. Car, comme Sa Majesté ha faict à tant de coustelz consulter le sien et celluy d'autres parties contendantes, pour justifier son emprinse, il est fort persuadé que le vrai droit soit le sien et que les aultres n'y ayent riens, et pourtant faudroit que celluy que viendra sceve monstrer le contraire. L'évesque de Parme a esté icy et y a esté ratteinct d'une fiebvre tierce. Il s'est encheminé vers Barcelona, pour se pouvoir servir du premier passage. Nous sumes souvent esté ensemble ; mais il ne m'a jamais faict semblant du droit, ny de ce qu'il avait négocié en Portugal, mais bien devisé de la facilité de l'emprinse, et des dillicultez qu'il y pourroit avoir. Et le pressant d'escrire, lui ouffrant d'adresser ses lettres, me disoit qu'il avoit adverty le Duc de tout ce qu'il sçavoit.

Quanto al matrimonio con Mantua, me assecurono esserse fatti li officij, et la sententia spero sia molto fa data in Napoli.

Aussi ay-je respondu quant au traicement de Vostre Altèze, et je ne faudray de, au plaisir de Dieu, en bonne occasion faire nouvelle instance envers Sa Majesté, pour señora Donna Joanna, me servant de l'intercession

pour elle de Vostre Altèze. Elle n'est bien à Saint-Clare de Naples, ou touteffoys les religieuses se travaillent en son service.

Le régent Molos vient avec les galères, que n'achebvent jamais d'arriver. Il vault beaucoup, mais le respect de Vostre Altèze ne luy sera de peu de fruyt en mon endroit, faisant le compte que je doibz de ce que Vostre Altèze estime.

Je m'assheure que, comme Vostre Altèze dit, au séjour qu'elle ha faict en Bourgongne, elle aura fort bien congne et descouvert les humeurs, que en aucuns sont dangereux; et avec la longue conversation d'aucuns, que l'on suyvy de près, aura veu leur talent, et jusques où arrivent leurs discours. J'en escripvix l'autre jour quelque mot à Vostre Altèze des moyens que, sauf meilleur advis, l'on pourroit tenir pour remédier au publicque. Je ne sçay si les neuf sont encoires en pied, mais je treuve malvais que ayant tenu noz princes ce regard, congnoissans leur humeur de non porter qu'ilz se rassemblent, sinon appelez par lettres signées de sa main, et en présence de ses commis et pour peu de jours, et assistans aux chambres les fiscaulx, qu'ilz ont de leur auctorité osé exclure. Maintenant à couleur d'ambassadeurs ou autrement, ilz osent, de leur auctorité, assembler qui il leur plait extraordinairement, et mesmes estant Vostre Altèze encoires là, comme j'entendz, et dont aucuns pour non y avoir esté appelez, se resentent pour traicter sur je ne sçay quelle revision d'ung procès ouy de par la court, dont je ne suis informé, pour faire instance au nom des Estatz. Je croys que afin qu'elle ne se face, il faudroit de cecy, à correction, prandre fondement, puisqu'il y a, comme je croys, près de troys ans que les Estatz se tindrent, et que la sentence à ce que j'entendz s'est donné, il n'y a pas plus d'ung an, faire information pour sçavoir où et quant ces Estats se sont tenu, pour de la part d'iceulx supplier en ceste cause, et que le gouverneur, par son commandement, et la court de parlement l'en informent, et de leur advis, pour en advertir Sa Majesté et sçavoir comme elle l'entendra, leur touchant sur la nouvelleté des noeuf, dont je tiens que Assonville et Richardot et encoires Boutechoux que l'auront entendu, pourront informer Vostre Altèze : qu'est ung point, si je ne me forcompte, pernitiieux et de très dangereuse conséquence. L'on ne peult pas à ung coup remédier à tout, mais peu à peu et l'ung après l'autre, et se servir de la discorde qu'est entre eulx, quanto a la fede catholica, veramente vista bene, anchora ch'è meno devotione di quello io vorria, nella gente.

Je crains que mes gens n'auront pas accompli à beaucoup près ce que je leur avoye enchargé pour honorer et servir Vostre Altèze et les siens, conforme à mon obligation. Je la supplie l'excuser sur la stérilité et rudesse du pays, et sur mon absence; remerciant très humblement de nouveaul tant de faveurs que de sa grâce il luy a pleu leur faire, et la supplie me pardonner si je ne passe pas plus avant. Car à la vérité je n'en puis plus; et si ay entremeslé de l'italien, tirez à ce des pointz que j'aloye lisant de sa lettre, que je luy supplie me pardonner aussi, car je ne la pourroye rescripre.

L.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC DE MEDINA SIDONIA ¹.

(Imprimée dans les *Documentos inéditos*, t. XXIV, p. 551.)

Madrid, le 8 septembre 1580.

Es tal la opinion que S. M. ha concebido de la persona de V. E. como quien muy bien conosce sus qualidades y l'afeccion que como Principe valeroso tiene á las armas, habiendo frescamente en esto de Portugal mostrado con cuanta prudencia y moderacion las ha, usado, que acordándose tambien de cuantas veces ha ofrescido su servicio, que se ha resuelto emplearle en el cargo mas importante que agora tiene y adonde mas continuamente nascen ocasiones por emplear el valor y la prudencia por el buen gobierno, que es encomendarle el de Milan; y sabiendo cuan verdadero servidor soy de V. E., háme querido hacer esta merced, que yo estimo mucho, de significárselo con mi medio. Será menester tomar brevemente resolucion, no solo de aceptar el cargo, sino aun é dar toda la prisa posible en ponerse en

¹ Don Alonso Perez de Guzman, septième duc de Medina Sidonia, né le 1^{er} septembre 1550, épousa Anne de Silva et Mendoza, fille du prince d'Eboli, et mourut le 26 juillet 1615. Il était chevalier de la Toison d'or, rendit des services au roi pendant la guerre de Portugal et fut nommé gouverneur de Milan le 4 octobre 1580. (*Documentos inéditos*, t. XXIV, p. 551.)

camino para que pueda gozar del primer pasaje de galeras que verisimilmente será brevemente, y se harán ir adonde á V. E. pareciere, por su mayor comodidad. Suplico á V. E. me mande responder brevemente con esto correo, que despacho á esto solo gente viniente, y me perdone sino me alargo, por hallarme con muy grande callentura, acompañada deste mal catarro, que por acá ha corrido, que el mal manjar de viejos y appena me puedo sostener.

L.

RÉSUMÉ.

Le Roi a la meilleure opinion de la personne du Duc et de ses grandes qualités, à cause des services qu'il a rendus en Portugal. C'est le motif qui a engagé Sa Majesté à le nommer gouverneur de Milan, où il devra se rendre le plus tôt possible. Incessamment des galères seront mises à sa disposition pour le voyage. Le Cardinal demande une réponse.

LI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 18 septembre 1580.

Madame, Depuis mes dernières, pour avoir voulu travailler plus que je ne pouvois, ayant esté surprins du catarre qui court et de la fiebvre, j'ay quasi faict fort mal mes besongnes, et n'ay esté sans danger bien grand. Et le pis est, que nous avons heu le Roy, nostre maistre, en tel danger, que nous avons tous doubté de sa vie; mais il ha pleu à Dieu le Créateur nous

regarder de son œil de pitié; de sorte que les médecins le tiennent pour assuré, ayant esté sangné deux fois et purgé aultant, heu ventoses scarifiées, et s'estans faitz tous les remèdes que humainement sont esté possibles. J'espère que Dieu le nous gardera pour bien longues années, dont de tout mon cueur je le supplie; et Vostre Altèze peult penser quelles estoient les nouvelles de son indisposition, me trouvant aux termes extrêmes ausquelx j'estois moy mesmes.

Les bons et heureux succès des affaires de Portugal, Vostre Altèze les aura entendu par les coppies que j'ay envoyées. Monseigneur le Prince, sortant de Namur, par la voye de France escripvit quelques lettres à Sa Majesté, et aussi à moy, se remectant à ung dépesche en françois, que devoit tost suyvre, duquel nous n'avons jusques à oyres nouvelles; et s'attend avec désir, pour sçavoir ce que passe. Et pour ne pouvoir davantage, je supplie à Vostre Altèze me tenir pour excusé, et croyre que la faulte n'est par manquement de bonne voulenté, mais pour non me permettre les médecins davantage, et ce avec commandement si rigoureux qu'ilz ne me menassent point de moings que de la vie.

LII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 30 septembre 1580.

Madame, J'escriviz à Vostre Altèze par le dernier ordinaire de ma main, m'excusant de non pouvoir faire davantage, pour mon indisposition, de laquelle, quoy que je fasse, je ne me puis encoires ravoir, m'ayant le mal ractaint plus vivement, pour ce qu'estans tombez tous mes gens qu'escripvent malades en ung mesme jour, pour non faillir au service, oyres que j'eusse jà le mal, s'adonnant unŷ dépesche d'importance, je le vouluz faire

de ma main, que m'a cousté chier, m'ayant mis en quelque dangé, et beaucoup plus les nouvelles que nous venoient journellement de la grieve indisposition de Sa Majesté, d'une fiebvre continue pestilentielle, avec les pétechez, que nous mit en quasi entier désespoir de sa vie. Vostredite Altèze peult penser quelle appréhension cela me donnoit; vray est que la nature s'aydoit de tous remèdes que l'on y applicquoit, et faisoit de soy-mesmes opérations convenables; mais jusques à ce que nous l'avons tenu pour assheuré, il nous ha donné une grande angoisse. Je louhe Dieu le Créateur de tout mon cueur de ce qu'il se refaict, se trouvant du tout hors de danger, et avec espoir, selon le jugement des médecins, de briefve convalescence. Dieu, par sa grâce, le nous garde longuement. Nous ne l'avons plustost tenu assheuré que le xxv de ce moys.

Sa Majesté est en l'entière possession du royaume de Portugal et de la flotte venue des Indes dudit Portugal; mais il me desplaît que noz gens n'ont faict à temps la poursuyte de Don Antonio, et telle que convenoit. Et maintenant envoie l'on pour le sercher. Je ne m'assheure pas qu'il ne soit pour donner plus de fascherie que si à temps, comme j'en préadvertiz, l'on en eust faict la poursuyte. Aussi n'entendz-je que l'on aye pourveu au gouvernement, à la justice et police, à la réparation des fortz gaignez et à ce que convient, pour soubstenir et assheurer la conquête, que toutesfoys j'espère se fera et bien; mais je vouldroie qu'il fut jà faict, et que, sans perdre temps, l'on ne remit à demain ce que se peut faire aujourd'huy. Les Espagnolz sortiz de pardelà arrivent maintenant, que nous ont chargé de grandz fraiz, et n'ont servy de riens, sinon de donner penne et travail. L'on les renvoye en Italie, et se répartiront entre Milan, Naples et Sicile. Toutes les galères de Naples, Sicile et Gennes yront hyverner en Italie. Le Comte d'Olivares, ambassadeur pour Rome, n'achève de partir, et à la vérité non par sa faulte, sinon de ceulx de la *Hazienda*, que ne le dépeschent en ung sien affaire, qu'ilz ont entre leurs mains il y a près de six ans, auquel, selon que j'entendz de ce qu'il m'a dit, il se met en plus que raison s'accomodant à conditions à soy fort dommageables pour en venir au bout; mais ilz ne sçavent riens achever. Jehan Baptista de Tassis est encoires icy, qu'a esté fort travaillé de catharre. Il n'actend que ses instructions pour partir pour France. Le duc de Médina Sidonia yra pour gouverneur à Milan. Vostre Altèze entend bien

que, durant l'indisposition de Sa Majesté, l'on n'a peu faire poursuyte de la provision pour les Pays d'Embas. Le voyant ung peu plus refaict, je recommenceray de chanter la mesme chançon, pour poursuyvre que avec effect l'on pourvoye et tost.

Nous actendons toujours ung dépesche en françois de Monseigneur le Prince, auquel il nous ha remis par les lettres espagnoles qu'il escripvit, sortant d'auprès de Vostre Altèze que n'achève d'arriver. Et j'entendz que Vostre Altèze nous envoie de nouveaul Aldobrandino; et ha jà quelque temps que nous en avons la nouvelle, que me tient en grande penne pour non le veoir jusques oyres arriver, craignant qu'il ne luy soit mesadvenu au chemin, ou que au mieulx venir, qu'il soit esté ractaint quelque part de ce catharre, et qu'il luy faudra du temps pour se refaire, et mesmes pour continuer son voyaige par la poste. Je ne seray à mon aise que je ne le voye arriver.

LIII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736; Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 89 à 91.)

Madrid, le 30 septembre 1580.

Con l'alligata mia lettera che vâ con questa, vedrà V. S. Ill^{ma} quanto mi occorre farli sapere, et qui dirò di più che da quello li ho scritto con la mia de 4 del presente potra comprendere che era venuta in qual'che cognitione, intorno à quanto V. S. Ill^{ma} mi averte con la sua de 22 del passato, et con mandarmi la lettera et copia delli duoi articoli che li sono stati scritti di Borgogna: et li dico certo che dell' libero et sincero procedere che V. S. Ill^{ma} tiene con me li resto tanto et tanto obligata, che non so, nè posso con parole esprimerlo, et si come li scrissi con detta mia ricevo delli suoi advertimenti non solo contentezza, ma gratia singularissima; et creda purche di essi fò et faro molta stima et capitale, osservando a V. S. Ill^{ma} il

debito segreto, si che quando occorre può liberamente et largamente scrivermi et advertirmi di ogni altra cosa, che li parera convenire al servizio di Sua Maesta et alla mia reputatione et beneficio, che sempre sarà da me accettato con quel buon cuore et sincerità di animo, con il qual' mi assicuro che V. S. Ill^{ma} me lo scrive et adverte; et quanto all' amministrazione della giustizia, et altre circostantie concernenti al buon governo et pulitia, chiaramente si può dire che lunghe et intestine guerre possino haver talmente tenuto occupato li governi passati, che non li è stato possibile interamente mirare à questi capi, se ben necessarij, et che però siano ridotti nel termine che di presente sono, et che V. S. Ill^{ma} significa: et il vero rimedio, come lei prudentemente dice, è, il tenere i Principi et governi di essi buoni, retti et qualificati Ministri appresso, et che siano spogliati di passione et interesse; che ciò facendo, tutto passerà bene. Circa alla pensione del figlio d'Andalot, et della sua venuta qua, et d'Alipier, hara V. S. Ill^{ma} inteso dall' Aldobrandino le cause, et non fò dubbio che li saranno parse conforme al vero buonissime, et anco necessarie par servizio di Sua Maesta: et io che mi sono trovata in fatto posso assolutamente dire esser così. Rimando a V. S. Ill^{ma} con questa la prefata lettera, et copia di articoli: si contentera avisarmi la ricevuta.

Mi avisa il Signor Duca mio che ad instantia del Conte Claudio Landi, nel Consiglio d'Italia et in nome di Sua Maesta, si è spedito una lettera et commissione al Senato di Milano perche pigli cognitione et proceda nella causa supplicata da esso Conte Claudio contra il Signor Duca, cosa che mi ha dato gran maraviglia et dispiacere insieme, si perche di detta causa non si aspetta la cognitione ad altri che al Signor Duca, come in vedere il poco conto che di Sua Eccellenza si tiene: et pure è tanto buono et vero servitorne di Sua Maesta come qual' si voglia altro. Credo che à quest' hora Sua Eccellenza havera fatto intendere le sue chiare et buone ragioni a Sua Maesta et à V. S. Ill^{ma}, et di nuovo gliene trattera il Cavalier Biondo et anco in mio nome l'Aldobrandino et Samaniego, onde la prego quanto più posso à favorir per il giusto le ragioni, juridittioni et autorità die esso Signor Duca, et non comporti che à richiesta di un suo vassallo si metta in compromesso la riputatione di Sua Eccellenza; et diro liberamente à V. S. Ill^{ma} che il procedere in questa maniera non può portare senon gran disgusti, poi che si fa smacco et affronto a chi non si doverrebbe et per cause che non

vi si haveria à metter bocca, ne so conoscere à che fine sia stato dato tal ordine, sendo il caso per il Signor Duca chiarissimo, come V. S. Ill^{ma} hara inteso et intendera, onde mi assicuro che vi si sara posto il rimedio conveniente et aspetto intenderlo, con rimettermi a quello che in questa parte li diranno l'Aldobrandino et Samaniego.

Con lettere de 9 del presente mi scrive Don Giov. de Ydiaquez la indispositione di Sua Maesta e ancorche mi avisa andare migliorando : tuttavia ho sentito di tal nuova e sento quel maggior dispiacere che dir si possa e ne sto con eccessiva ramaglia et ansia, et tanto più intendendo per le lettere di V. S. Ill^{ma} la poca spansione di medici che Sua Maesta tiene ? che ben spesso occorre che per la poca dottrina et intelligentia del medico un male ancor che piccolo si fa non solo grande ma pericoloso e talvolta inreparabile; e se ben voglio creder che il male di Sua Maesta non sara il medesimo che universalmente corre e che ne sara guarito, tuttavia staro in grandissime e continue pene sino ad haverne nuove : resti la bonta divina servita farmele venir presto, che cosi prego et pregaro continuamente; et invero deve V. S. Ill^{ma} rimostrar a Sua Maesta che il voler faticarsi et impiegarsi giornalmente nelli negocii li torra il corso delle buona salute e li abrevia la vita : e pero deve lassar il peso e maggior cura d'affari alli suoi ministri confidenti et atender Sua Maesta à discansare et procurare a viver lieta-mente poiche questa è la cosa che più importa a suoi Stati et a tutta la Cristianita : e devono li servitori che li sono apresso sollevarlo et aleggerirlo, come fa in presente V. S. Ill^{ma}, la quale prego farmi avisata della recuperata salute di Sua Maesta et delle cause finite del suo presente male.

 LIII.

 TRADUCTION.

Par ma lettre ci-incluse, Votre Très Illustre Seigneurie apprendra tout ce que j'ai à lui faire savoir. Au surplus, du contenu de ma lettre du 4, Elle aura inféré que j'avais

eu quelque connaissance de tout ce dont Votre Très Illustre Seigneurie m'avise par la sienne du 22 dernier. A celle-ci étaient jointes la lettre et la copie des deux articles qu'Elle avait reçues de la Bourgogne. Vraiment, les bons procédés de Votre Très Illustre Seigneurie me font son obligée à un point que je ne saurais dire. Comme je le lui écris dans ma susdite, ses avis, non seulement me font plaisir, mais me flattent singulièrement, et je la prie de croire que j'en fais et en ferai le plus grand cas, en lui promettant le secret de rigueur. Quoi qu'il advienne, Votre Très Illustre Seigneurie peut donc m'écrire librement et amplement et m'instruire de toute autre affaire qui, à son sens, importerait au service de Sa Majesté comme à ma réputation et à mes intérêts. J'accueillerai toujours ses conseils de bon cœur, et avec le même et sincère plaisir qu'Elle éprouve, j'en suis sûre, à me les donner.

Au regard de l'administration, de la justice et de la police, il est permis d'affirmer, sans hésiter, que de longues guerres civiles peuvent avoir occupé tellement les gouvernements passés, qu'il ne leur a pas été possible de donner toute leur attention à ces services, si nécessaires pourtant. Il n'est pas étonnant dès lors, que le peuple soit réduit aux extrémités présentes; le vrai remède, comme le dit judicieusement Votre Très Illustre Seigneurie, c'est que les Princes et les gouvernements aient auprès d'eux de bons, justes et habiles ministres, impartiaux, désintéressés. Qu'il en soit ainsi, et tout se passera bien.

Quant à la pension du fils de d'Andelot, à son arrivée ici et à celle d'Alipier, Votre Très Illustre Seigneurie en aura appris les raisons par Aldobrandino. Je ne doute pas que les unes et les autres ne lui aient paru convenables et imposées par le service du Roi. Moi qui ai été témoin des faits, je puis attester absolument qu'ils sont tels

Je renvoie, avec celle-ci, à Votre Très Illustre Seigneurie la lettre prérappelée et la copie des articles, dont Elle voudra bien m'accuser la réception.

Le Duc, mon Seigneur, me mande que, sur les instance du Comte Claudio Landi auprès du Conseil d'Italie, une lettre a été expédiée avec une commission, au nom de Sa Majesté, au Sénat de Milan, pour qu'il ait à connaître et instruire de l'affaire introduite par le Comte Claudio contre le Seigneur Duc. Cela m'a beaucoup étonnée et m'a déplu, car nul autre que le Duc ne doit connaître de la cause précitée. Je suis tout aussi désagréablement surprise de voir le peu de cas qu'on fait de Son Excellence. Et pourtant le Duc est un bon et sincère serviteur de Sa Majesté comme il serait à désirer que les autres le fussent. Je présume qu'à cette heure Son Excellence aura exposé clairement ses bonnes raisons à Sa Majesté et à Votre Très Illustre Seigneurie. Le cavalier Biondo les développera de nouveau, ainsi que le feront Aldobrandino et Samanigo en mon nom. Je prie donc Votre Très Illustre Seigneurie d'appuyer, dans l'intérêt de la justice, le bon droit et l'autorité du Seigneur Duc et de ne pas souffrir que la requête d'un de ses vassaux porte atteinte à la considération de Son Excellence. Je dirai franche-

ment à Votre Très Illustre Seigneurie que de tels procédés ne peuvent qu'inspirer du dégoût. C'est un outrage fait à qui ne le mérite pas, et pour des motifs inavouables. Je ne puis comprendre comment un tel ordre a été donné, la cause du Seigneur Duc étant des plus claires, ainsi que Votre Très Illustre Seigneurie l'aura appris et apprendra. C'est pourquoi je me persuade qu'on arrangera l'affaire comme je compte en recevoir l'avis; je m'en remets à cet égard à ce que diront Aldobrandino et Samaniego à Votre Très Illustre Seigneurie.

Par ses lettres du 9 de ce mois, Don Juan de Idiaquez m'apprend l'indisposition de Sa Majesté. Bien qu'il m'annonce que cela va mieux, j'en ai ressenti et ressens une peine indicible; et je continue à être inquiète, d'autant plus que, d'après la lettre de Votre Très Illustre Seigneurie, les médecins de Sa Majesté donnent peu d'explication. Il arrive plus d'une fois que par l'ignorance et l'incapacité du médecin un mal bénin devient non seulement grave, mais dangereux et souvent incurable. Je veux bien croire que Sa Majesté n'a pas ressenti les atteintes de la maladie qui règne partout, et qu'Elle se rétablira incessamment. Néanmoins, je ne cesserai d'être en grande affliction tant que je n'aurai pas reçu des nouvelles. Plaise à la Bonté Divine que j'en reçoive bientôt. En vérité Votre Très Illustre Seigneurie doit remontrer à Sa Majesté qu'à vouloir se fatiguer et s'occuper de toutes les affaires journellement, Elle exposera sa santé et abrègera sa vie. Aussi bien le Roi doit-il laisser surtout le fardeau et le souci des affaires à ses ministres et confidents, et songer à se reposer et à vivre agréablement. Sa santé est ce qui importe le plus à ses États et à toute la Chrétienté. Les serviteurs qui sont auprès de lui, doivent lui alléger et faciliter la besogne, comme le fait présentement Votre Très Illustre Seigneurie. Je La prie de vouloir bien m'apprendre le rétablissement de Sa Majesté et les causes réelles de la maladie.

LIV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Namur, le 30 septembre 1580.

A V. S. Ill^{ma} scrissi à 29 del passato, 4 e 5 del presente et le lettere portò Pietro Aldobrandino che mandai da Sua Maestà per le cause che da esso lei

intenderà: et ragionevolmente potrà tardar poco à comparir à Madrid, venendomi scritto che parti di Lione a 14 di questo, et prese quel camino per più sicuro, ancor che li sia poi bisognato far la strada di Nantes, et tiene espressa commissione da me di far ricapito da V. S. Ill^{ma} prima di passar in corte, et favorirsi delli suoi avvertimenti et consigli per la sua buona et breve speditione, come doverra haver fatto: et quello che hora mi occorre dire à V. S. Ill^{ma}, si è, che hò ricevuto quattro sue lettere de 14, 21, e 22 d'agosto et 4 del presente, et se bene mi sono state gratissime, non pero l'ultima mi ha portato intera contentezza, poiche mi scrive esser stata travagliata da catarro et febbre, et che restava ancora debile, et non con total sanita, cosa che mi ha dato molto dispiacere, et mi tenera in gran pena, sino à che intenda che V. S. Ill^{ma} habbia interamente recuperato le forze et la salute pristina, il che desidero che sia presto, et ne prego Iddio benedetto, et per la sua lunga vita et prosperita: si compiaccia lei farmene minutamente avisata, se desidera darmi consolatione come è obbligata alla affettione et buona volonta mia verso di lei. Di me li posso dire che sono stata molti giorni travagliata, prima da dolor di stomaco, flusso di ventre, et poi da gotta in un piede, ne sin qui sono tornata su la mia, con tutte le diligentie et regole che hò fatto: spero pur in breve, mediante la gratia divina, ritornar nel solito stato di salute, la qual' gode compiuta Donna Margareta, mia nipote, similmente il Principe, mio figlio, che si trova a Mons, come luogo più comodo alli negotij et alle provintie valloni, et per che egli deve dar conto di quanto alla giornata va succedendo intorno alli affari di quà: non gliene diro io altro, Ho visto et considerata la lettera di Sua Maestà in francese che V. S. Ill^{ma} mi ha mandato, sopra il convocare li Stati Generali: et se bene per le istesse ragioni in essa contenute, che sono buonissime, chiare et fondate, concorro io nell' oppenione di lei, tuttavia per satisfar' all'ordine di Sua Maestà et à me stessa, ho comunicato detta lettera con mio figlio che pur, senza replica, è del medesimo parere, et poi in buon proposito, et come motivo mio, in forma di discorso, ho domandato aviso al Presidente di Malines ¹, che assolutamente mi ha detto non convenirsi à modo alcuno, perche la perdita si conosce, allegandomi in gran parte le

¹ Jean de Berghes, chevalier, sr de Waterdijk, président du Grand-Conseil de Malines, mort le 10 août 1585.

ragioni che sono in detta letera. Di più ritrovandosi qui Gaspar Schetz, et essendo persona pratica et spiritosa, mi è parso domandarli, et nella medesima maniera di discorso il suo parere intorno à ciò, et subito mi hà risposto non esser hora tempo di mettere avanti, ne trattare simili matere, et io dico liberamente, che quando sene trattassi, non solo saria mettersi in pericolo ma in manifesta perdita et rovina, senza apparenza di guadagno alcuno : et in questa sustantia rispondo à Sua Maestà et qui va la lettera.

Quando io mi sono lamentata della poca corrispondentia che di la meco si è tenuta, havevo grandissima ragione, come V. S. Ill^{ma} melo conferma, perche senza sapere l'intentione del patrone non si può fare il suo servitio et è necessario di passo in passo esserne avvisata, poi che nelle cose di Governo, et massime in questi paesi ogni giorno nascono nuovi accidenti, et se non si hà presto risposta delle lettere che si scrivono, mal' si può servire, oltre à che si può cadere in diversi inconvenienti, ben intendo et tocco con mano che V. S. Ill^{ma} fa tutto il possibile si in questo come in ogn' altra cosa concernente al servitio di Sua Maestà: et se bene non può cavare il procedere di quelli ministri del solito lento passo, è natura, si nedenondi meno, che le sue diligentie fanno grandissimi effeti et però non lassi continuar con la sua solita prudentia di sollecitare et ricordare quanto conviene per servitio della Maestà Sua, et benefitio pubblico: che alla fine ciascuno conosce, et conoscerà le sue buone opere, et ne sarà comendato et laudato, et hora che Sua Maestà ha finito l'impresa di Portogallo così felicemente, di che con V. S. Ill^{ma} mi rallegro di tutto cuore, potrà la Maestà Sua attendere più comodamente alli altri negotii et imprese et in particolare alli affari di questi paesi che tanto importann al suo reale servitio; et veramente non poteva venire cosa più approposito per tutta la christianità che questo felicissimo successo di Portogallo, et già se ne comincia a veder qua qualche segno nell' animo delle persone, Dio ne sia ringratiato, il qual prego a conservar lungamente la Maestà Sua con augumento delle sue felicità et grandezza, di giorno in giorno più, come da me sua vera serva se li desidera: et non fò dubbio che Sua Maestà, sendo Principe tanto cattolico et giusto non lassera di havere alle buone ragioni di Ranuccio, mio nipote, la consideratione et risguardo che si conviene, et mi prometto che in ciò, per quanto comporta la giustitia, tenerà V. S. Ill^{ma} la buona mano: di che la prego instantemente, et à far nelle occasioni quelli buoni offitii che giudi-

chera approposito, et che confido dalla sua bonta et amorevolezza, et si come sino a hora me l'ha mostro prontamente in tutto. Così resti servita avisarmi quando li parerà tempo che per la parte di Ranuccio si faccino le diligentie opportune, et le rimostranze necessarie appresso Sua Maestà, acciò tutto passi con buona satisfattione et gusto della Maestà Sua, et che mio nipote non resti totalmente pregiudicato et interessato per falta di diligentia.

Circa al matrimonio di Donna Margarita non hò di poi inteso altro : si stà aspettando che il Duca di Mantova muova dalla banda sua per le cause che a V. S. Ill^{ma} ho scritto, che dalla nostra non sappiamo più che fare: sè bene mi pare stranio che in casa del Duca di Mantova si sia pubblicato per concluso il matrimonio, et poi resti imperfetto : quando lei conosca poter fare alcun buon offitio per la conclusione, la prego à non mancare. Donna Giovanna à stata malata et V. S. Ill^{ma} tiene gran ragione à ricordarsi di lei, et à credere che meglio starebbe fuora del monastero et tal volta seli potra presentare occasione di rimostrarlo a Sua Maestà, che mi assure non la perdera, per far beneficio alla figlia che tanto lo merita.

Tengo aviso éhe alli 17 d'agosto fù in Napoli pubblicata la sententia nella mia causa, contra il Gran Duca, et in mio favore, conforme alle tante ragioni et buona giustitia che ne tenevo. Conosco et confesso ingenuamente che quando non fussi stato la sollecitudine et amorevolezza di V. S. Ill^{ma}, che ancora resterebbe il negotio sospeso; onde li rendo quelle gratie maggiori che posso et devo, che in vero mi ha cavato di un gran travaglio et inquietudine d'animo, et creda che stimo questa sentenza infinitamente più per la reputatione et honore che per l'interesse de i denari, acciò Sua Maestà et il mondo tutto conosca il torto et aggravio che tanto largo tempo mi si è fatto con disprezzo grandissimo et pregiuditio mio : pur sia laudato Iddio che la verità et la giustitia haverà suo luogo, et di nuovo ne rendo gratie a V. S. Ill^{ma}. Toccante al mio trattamento, già li ho scritto, oltre a che dall' Aldobrandino intenderà, la resolutione che in ciò ho fatto : si contenti tener' la mano che mi si dia assegnatione perche possa alla giornata valermene, et che mi rifaccino le spese che ho fatto nel viaggio, et mi si dia l'aiuto di costa promessomi conforme al giusto, et che confido nell' opera el mezzo di V. S. Ill^{ma}, rendendomi certa che procurerà la presta el buona speditione di quanto porta a carico detto Aldobrandino, a

cui mi rimetto. Hò visto la lettera che per ordine di Sua Maestà li scrive Matteo Vasquez ¹, nel particolar di Samaniego, et mi contento di quel che Sua Maestà comanda, tanto maggiormente che le cose che mi toccano sono senz' altro ricordo avanzate et favorite dall' ombra et calore di V. S. Ill^{ma}, di che me ne sto quieta, et à lei ne resto con il debito obbligo : et se ben tengo Samaniego per huomo da bene et suffitiente, mi è di gran satisfatione l'haver inteso quanto V. S. Ill^{ma} di lui mi scrive, et la prego ad haverlo in protettione.

L'esser io stata questi giorni adrieto indisposta, come ho detto, ha causato che non ho possuto intender nel summario delle cose di Borgogna, che in breve procurero si finisca, et subito lo manderò a Sua Maestà et a V. S. Ill^{ma}; che con li advertimenti che di continuo mi va dando intorno à simili affari, mi apre strada à miglior' cognitione di essi, ne puo se non apportar grandissimo profitto il perseverar V. S. Ill^{ma} à scrivermi quel che di mano in mano alla giornata li va sovvenendo, che per me sarà di molto satisfatione et neli resterò con obbligo, si come li resto, in veder con quanta affettione mi scrive, el di sua mano, non obstante che si trovasse convalescente, et si come altre volte mi trovo haverli scritto, si compiaccia non travagliar tanto : ma procurare per la conservatione della sanità sua che tanto importa al servizio di Sua Maestà et à tutti, et à me in particolare, che li desidero lo stesso bene che a me propria. Ne deve lei pigliar la pena di scrivermi di sua mano, bastandomi veder sua firma, et sempre con nuove del suo buon essere. Gaspar Schetz è stato alcuni giorni qui, et nelli suoi ragionamenti mostra haver gran desiderio della gratia di Sua Maestà et di farli effettivamente qual' che buon servizio et voglio credere che non mancherà. Mi hà discorso di un modo con il quale si potria trattare la pace generale, che me lo sono fatto dare in iscrittis, et se bene à me non satisfia interamente, tuttavia ne mando qui copia a V. S. Ill^{ma}, perche lo veda et consideri : et in tanto mi par bene che à detto Schetz si faccia ogni sorte di amorevole dimostratione, et se le dia qual' che satisfatione, sendo egli huomo da cavarne costruito, per la molta pratica et intelligentia che tiene delle cose di qua : egli pretende una piazza del Consiglio di Stato, poiche il

¹ Mathco Vasquez fut nommé secrétaire du roi le 1^{er} janvier 1575. (Voy. DAVILA, *El poder civil en España*, t. V, p. 698.)

suo offitio di thesauriero generale⁴ è provisto in altri, et anco desidera mettere un suo figlio per commissio di finance, che l'uno e l'altro non saria forse male à fare per tenerlo tanto più obbligato al servitio di Sua Maestà; per che come V. S. Ill^{ma} sa, qua non è persona più intelligente et più capace di esso Schetz, et volendo lui, come credo, potra far' gran servitij. Desidero intorno à questo sapere da V. S. Ill^{ma} il suo oppenione et quando concorra con il mio: si contenti di far quelli uffitij che conoscerà approposito per detto Schetz, il quale fà molto il servitore di V. S. Ill^{ma}, et sen' è andato à Mons à baciare le mani al Principe, mio figlio, con proposito di ritornarsene qui, non li parendo sua reputatione star' la senza entrare in finance con il suo solito carico di Thesauriero, ò, altro migliore : che tutto serva à V. S. Ill^{ma} per aviso, con che facendo fine, Nostro Signor. Iddio li conceda ogni felicità et contento.

 LIV.

 ANALYSE.

La Duchesse a écrit au Cardinal le 29 du mois dernier et les 3 et 4 du courant. C'est Pietro Aldobrandino qui a porté ces lettres. Elle l'a dépêché auprès de Sa Majesté pour des raisons que cet envoyé fera connaître à Granvelle. Au reste, il ne tardera guère à arriver à Madrid, car il vient d'écrire à la Duchesse qu'il était parti de Lyon le 4 de ce mois. Il avait choisi cette route comme la plus sûre, bien qu'il lui fallût encore aller à Nantes. La Duchesse lui a recommandé expressément de voir S. T. I. Seigneurie avant de se présenter à la Cour et de profiter des avis et conseils du Cardinal pour s'acquitter promptement de sa mission; il l'aura fait sans doute.

Elle a reçu les 4 lettres du Cardinal, en date des 14, 20, 22 août et 4 septembre. Elle l'en remercie, mais la dernière ne l'a pas satisfaite complètement. En effet, S. T. I.

⁴ Conrad Schetz de Grobbendonek fut nommé conseiller et commis extraordinaire des finances le 7 février 1584, puis ordinaire le 17 juin 1588. Il fut aussi envoyé en ambassade au roi d'Angleterre le 1^{er} juillet 1605.

Seigneurie lui écrivait qu'Elle avait souffert beaucoup d'un catarrhe et de fièvre, qu'elle était encore faible et n'avait pas recouvré tout à fait la santé. La Duchesse en a été très désolée, et elle ne sera rassurée qu'après avoir appris le rétablissement complet du Cardinal. Elle prie Dieu que ce soit bientôt. Elle-même ne se porte pas bien. Elle a des douleurs d'estomac, la dysenterie et la goutte à l'un des pieds. Mais elle espère qu'elle se rétablira avant peu. Quant à Donna Marguerite, sa petite-fille, elle jouit d'une santé parfaite. Il en est de même du Prince, son fils. Il se trouve à Mons, où il est plus à même de traiter avec les provinces wallones.

Comme Farnèse doit rendre compte tous les jours des affaires intérieures du pays, elle n'en dira rien, si ce n'est qu'elle a lu et relu la lettre française que le Cardinal lui a transmise de la part du Roi au sujet de la convocation des États généraux. Elle partage les conclusions de cette lettre, que la réunion des États est inopportune et dangereuse. Farnèse, le président du Conseil de Malines et Gaspar Schetz sont complètement du même avis. La Duchesse écrit dans ce sens à Sa Majesté.

Elle se plaint du peu d'instructions qu'elle reçoit de la Cour et qui l'empêchent d'accomplir sa mission convenablement.

Aujourd'hui que les affaires de Portugal se sont terminées si heureusement pour le Roi, il pourra s'occuper un peu plus des Pays-Bas, dont l'importance est aussi considérable.

Elle espère également que Sa Majesté accueillera les réclamations de Ranuce. Elle compte au reste sur les bons offices du Cardinal, et elle espère qu'il voudra bien la prévenir en temps opportun pour ne pas exposer son petit-fils à présenter la requête trop tard et laisser prescrire ses droits.

Elle n'a pas de nouvelles de Mantoue au sujet du mariage de Donna Marguerite. Elle attend que le Duc prenne une décision et saurait gré au Cardinal de l'engager à se décider.

Quant à Donna Jeanne, la fille du regretté prince Don Juan, elle a été malade. Elle la recommande au bon souvenir du Cardinal. Cette jeune princesse mérite un meilleur sort que d'être enfermée dans un couvent.

La Duchesse a reçu l'avis que, le 17 août dernier, il a été rendu à Naples un jugement en sa faveur dans l'affaire qu'elle avait intentée au Grand-Duc de Toscane, relativement à la restitution de son douaire. Elle attribue l'heureux résultat du procès à l'esprit d'équité des instructions royales dont les juges se sont inspirés. L'intervention bienveillante du Cardinal a été aussi pour beaucoup dans ce dénouement.

La Duchesse demande qu'on lui paie son traitement en une assignation qu'elle puisse négocier, ensuite qu'on lui rembourse ses frais de voyage et de séjour aux Pays-Bas, enfin qu'on lui donne les gratifications promises. Elle compte pour cela sur Granvelle, à qui Aldobrandino en aura déjà parlé.

Elle a vu la lettre que le Roi lui a fait écrire par Matteo Vasquez concernant l'affaire particulière de Samaniego. Du moment que celui-ci est protégé par le Cardinal, elle a bon espoir pour lui.

L'indisposition de la Duchesse ne lui a pas permis de suivre les affaires de Bourgogne, qu'elle cherchera sous peu à arranger.

Elle supplie le Cardinal de soigner sa santé si précieuse pour le bien du Roi et de l'État. Convalescent comme il est, il devrait se borner à lui faire écrire par ses secrétaires, quitte à signer les lettres. Ce serait beaucoup moins fatigant.

Schetz a passé quelques jours à Namur. Il témoigne un grand désir de s'employer pour le service du Roi. La Duchesse le recommande pour une place de Conseiller d'État, son emploi de Trésorier général ayant été promis à d'autres. Il désirerait aussi voir nommer un de ses fils commissaire des finances. La Duchesse estime qu'il n'est pas aux Pays-Bas un homme plus intelligent ni plus expérimenté que Schetz, ni pouvant mieux servir le Roi dans ces provinces. Elle désirerait connaître l'opinion de Granvelle sur Schetz. Si elle concorde avec la sienne, il fera comme elle ce qu'il pourra pour attacher son protégé au service du Roi. Schetz est allé trouver Farnèse à Mons, mais il doit revenir à Namur.

LV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Namur, le 3 octobre 1580.

Questa sera mi è venuto nuova che la villa di Nivella ¹ si è resa alla devotion di Sua Maestà, di che hò voluto per mezzo della presente rallegrarmi con Vostra Signoria Illustrissima, sì come fò di buon cuore, e spero mediante l'aiuto divino che ogni giorno debbin seguire altri migliori effetti in servizio di Sua Maestà, che così a Dio piaccia et à Vostra Signoria Illustrissima conceda ogni prosperità.

¹ Nivelles fut pris après avoir été investi par le prince de Parme, le 30 septembre 1580 ou le 1^{er} octobre suivant.

De la main de la duchesse : Il Duca d'Arcot è stato qui et sene vâ dal Principe, mio figlio. Ha fatto de gran discorsi et mostra desiderio de servire à Sua Maestà.

 LV.

RÉSUMÉ.

La duchesse a reçu ce soir même l'heureuse nouvelle de la reddition de Nivelles. Elle espère qu'avec l'aide de Dieu les succès vont maintenant se succéder de jour en jour pour la cause royale.

De la main de la duchesse : Le duc d'Aerschot a été ici, et se rend auprès du Prince, mon fils. Il a fait de grands discours et exprime le désir de servir Sa Majesté.

 LVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC DE MEDINA SIDONIA.

(Imprimée dans les *Documentos inéditos*, t. XXIV, p. 532.)

Madrid, le 4 octobre 1580.

En recibiendo la carta de V. E. de 18 del pasado, en respuesta della mia, luego la envié á S. M. por manos de D. Juan Idiaquez, por el contentamiento que yo tenia por cierto recibiria de ver la llaveza y voluntad, con la qual se dispone V. E. con tanta resolucion á la de S. M. y á su servicio, aceptando el cargo de Milan, á la verdad importantissimo y de muy gran confianza, pues es adonde ordinariamente baten las cosas de la guerra; pero postponiendo V. E. todas las consideraciones que con mucha prudentia apunta en su carta, en las cuales otro pudiera reparar con l'afeccion que tiene á

S. M., todo lo quiere postponer por servir; lo cual me manda S. M. que yo agradeza á V. E. de su parte muy mucho, asegurandole que por cuanto veo lo estima cuanto es razon.

Las galeras de Nápoles y Sicilia han de volver á Italia, como V. E. habrá entendido, y importaria mucho usar de la comodidad, como asimesmo la breve ida de V. E. es mas que necessaria por ser la disposition de los negocios en término que es bien que con su ida tomen freno los vecinos, para que no osen bullir como parece á algunos que dello tienen voluntad, y el fallecimiento del duque de Savoya ¹, que en gloria sea, da causa de sospechar; pero la breve ida de V. E. servirá de mucho para, como digo, ponerles freno y estobar calquiera movimiento.

Muy buena resolucion hace V. E. de llevar consigo la Senora Duquesa; la tierra es tal, aunque fria en el invierno, que tengo esperanza que á ambos parecerá muy linda y de mucho gusto.

Yo quedaré siempre con la voluntad que debo á su servicio para corresponderle y servirle con amor y afecion, y con el deseo que ambos tenemos de que en el servicio de S. M. se acierte, del cual depende la quietud pública de toda la Cristiandad, y para mi será siempre mucha gracia que V. E. me mande muy á la libre.

El peyor de mi mal, gracias á Nuestro Señor, es passado; pero la convalescencia, como suele en viejos, va de espacio, y ni las piernas ni la cabeza vuelven aun á su puesto para hacer lo que deben.

Espero que V. E. habrá acabado de convalescer ayudándole la edad, pues ya habia caminado ésta tan adelante. Deséolo entender, y plegua á Dios darle siempre mucha salud y á mi ocasion y fuerzas para poderle servir como en gran manera lo deseo ².

¹ Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, mort le 30 août 1580.

² Les instructions données par Philippe II au Duc, le 24 avril 1581, sont imprimées dans les *Documentos inéditos*, t. XXIV, p. 554. Voy. plus haut, p. 139, la lettre du Cardinal au Duc du 8 septembre 1580.

LVI.

RÉSUMÉ.

Le Cardinal a reçu de Son Excellence une lettre datée du 18 du mois dernier et l'a transmise immédiatement au Roi par l'intermédiaire de Don Juan Idiaquez. Il a été heureux de voir l'empressement avec lequel le Duc a accepté d'aller à Milan. C'est une mission très importante et qui implique une grande responsabilité. Mais Son Excellence fait passer le service du Roi avant ses convenances personnelles et toutes autres considérations. Aussi Sa Majesté a-t-elle chargé le Cardinal d'exprimer au Duc toute sa satisfaction.

Son Excellence ferait bien de prendre passage à bord des galères de Naples et de Sicile qui doivent retourner en Italie. Son départ est urgent pour prévenir tout mouvement des voisins, qui seraient tentés de profiter du désarroi causé par la mort du Duc de Savoie.

C'est une bonne idée d'emmenner la duchesse : le Milanais est un pays peut-être un peu froid en hiver, mais du reste agréable et sain.

Le Cardinal termine sa lettre en protestant de son amitié pour le Duc et lui réitérant ses offres de service.

LVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Madrid, le 16 octobre 1580.

Madame, La vertu et souffisance du doyen de Cambray, fugitif de son esglise par la violence du Sr d'Incy ¹ et ses qualitez duquel j'espère que, s'en informant, elle en aura tout bon tesmognage, me meut sans aultre

¹ Baudouin de Gavre, sr d'Inchy. Voy. t. VII, pp. 197, 203, 208, etc.

respect à la supplier l'avoir pour recommandé. Je ne sçay personne que fut plus à propoz pour une place ecclésiastique au conseil de Malines, où je tiens il s'emploieroit de sorte que cela, comme j'espère, donneroit cause que Vostre Altèze l'appelleroit après au privé Conseil, où il seroit bien qu'il y eust quelque ecclésiastique, qu'eust regard à ce que touche aux esglises et ecclésiastiques, en temps que la Catholicque Religion est tant combaptue.

 LVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 16 octobre 1580.

Madame, Aldobrandino est enfin arrivé, et par ce nous ha tiré de la penne, en laquelle nous estions l'actendans si longuement, doubans que les François ne l'eussent arresté, ou que le mal du catharre l'eut surprins quelque part. Mais la cause de la dilation ha esté que à Lyon l'on luy conseilla de éviter les Langhes de Bordeau, et qu'il s'alla embarquer à Nantes, ce qu'il ha fait; et là fut détenu au port quelques jours, actendant vent propice; dont et de son arrivée je tiens qu'il donne compte à Vostre Altèze par son paquet que va avec ceste, et qu'il luy escript que nous avons conféré ensemble, et qu'il passe outre vers Sa Majesté, puisque, grâces à Dieu, dois sept jours elle se liève du liet, avec bon sujet, dort bien, et mange avec goust et apelit; et espèrent les médecins qu'il sera tost du tout refaict, et que Dieu doint par sa grâce. La Royne ha la fièvre tierce, mais ligière, et l'on vad avec respect à la cure, pour estre enceinte, comme Vostre Altèze aura entendu. La reste se porte bien, Dieu mercy. Ledit Aldobrandino porte à Sa Majesté les lettres de Vostre Altèze, et le paquet de Monseigneur le Prince adressé aux propres mains de Sa Majesté; et pourtant ne l'ay ouvert icy. C'est à ce que je vois tout le fondement du dépesche, et

par ses instructions Vostredite Altèze se remet à icelluy. Les lettres en françois, se sont incontinent délivrés au prévost Fonch, pour les ouvrir, et en faire ce que je souloye devant sa venue.

Ledit Aldobrandino vad fort bien instruyt; et je suis en penne, voyant celle en laquelle j'apperçois par lesdites instructions et par les lettres, qu'il luy ha pleu m'escrire, du 29 d'aoust, de sa main, et du 11 de septembre, de main de secrétaire, pour avoir trouvé les affaires en malvais termes, et les personnes fort changées, et qu'elle s'en estonne de sorte jusques à faire difficulté d'accepter le gouvernement, pour luy sembler que la force soit plus requise pour le remède, que négociation; mais j'espère que, le bien considérant, l'ung et l'aulture soit là nécessaire, et que demeurant là ensemble, elle et Monseigneur le Prince, comme il est plus que requis, que cela pourvoira à tout. Il est ainsi qu'elle dit, qu'il faut croistre de forces et, par ce que j'ay souvent escript audit Seigneur prince, il aura congneu que telle a esté toujours mon opinion, et que à mon grand regret l'on ha trop tardé d'envoyer à cest effect les provisions nécessaires, avec lesquelles allans en temps, l'on eust peu faire beaucoup. Et Sa Majesté le congnoit, mais il est fort mal servy de ceulx de la *Hazienda* et aultres, que n'achèvent jamais riens. Et si l'on pourroit d'oires en avant, il me semble que en longtemps ne sont esté les affaires en estat pour pouvoir mieulx espérer de la ressource, puisque je ne vois que les François se hastent beaucoup pour nous courir sus; et leurs affaires sont en troble, sans faincte, comme il se voit des effectz; et ce que de Paris l'on nous assheure que le Roy de France, après La Fère rendue, faict marcher les gens de guerre qu'estoient là vers le mareschal de Biron, qu'est malvais signe; ny l'on n'entend encoires que le Duc d'Anjou avec Sr Aldegonde et ses complices soient d'accord sur les conditions; et plusieurs de Flandres et de Brabant dient qu'ilz voudroient encoires mieulx avoir les Espagnols que les François, que le Prince d'Oranges deschoit tous les jours de son crédit. Tout cela me faict espérer que faisant quelque effort, l'on en pourroit espérer quelque bon succès. L'on estoit après pour envoyer 200 mil écus. L'indisposition de Sa Majesté ha causé la dilation; mais ce seront 500 mil, pour réparer; et je n'obmectera de solliciter afin que l'on continue.

Il y a longtemps que j'ay proposé de serrer le commerce d'Espagne aux rebelles, que seroit oster à Oranges tout moyen pour se soustenir. Il a

semblé aultrement à Monseigneur l'Illustrissime Cardinal de Toledo ¹, pour l'intérestz de ceulx de pardeça, que à mon advis n'est considérable pour ung si grand bien; et je sollicite que l'on vienne à ce et de serrer aussi celluy de Portugal, et que l'on empesche les aluns, que les mectera en nécessité.

Si ledit Duc d'Anjou ou aultre vad aux Pays d'Embas du coustel de France, en faveur des rebelles, je tiens que Sa Majesté fera dire rond au Roy de France qu'elle entendra, par ce que eulx rompent la guerre, qu'il vault mieulx, comme je l'ay souvent escript, avoir ouverte et descouverte, que masquée, comme ilz la nous ont faict si longuement; et mesmes puisque nous sçavons en quel estat sont leurs affaires; et les Huguenotz ne sortiront volentiers de France avec ledit duc d'Anjou pour aller aux Pays d'Embas, laisans leurs maisons à l'abandon aux Catholicques, que leur font la guerre; et je n'entendz que pour eulx se face jusques oyres en Alemaigne levée d'importance; et la saison s'avance. Aussi n'ay-je failly de proposer ce que à mon advis conviendrait pour donner bride à la Royne d'Angleterre, et la forcer à rappeler les Anglois que sont au service du Prince d'Oranges. Nous verrons ce que Sa Majesté y résouldra, après estre plus fortifiée.

J'espéroye, comme Votre Altéze escript, qu'elle seroit passé jusques à Montz, lieu fort, et où les bourgeois, que sont bien affectionez, la désirent, et pour sortir de Namur, lieu mal famé et omineux, pour la doumageable retraicte que y fit feu le Seigneur Don Jehan, que Dieu tienne en sa sainte gloire. Mais je vois que Votre Altéze ha considéré le tout avec sa prudence accoustumée.

Ne sçachant de certain quelles lettres peuvent estre interceptés, et voyant par la lettre de Votre Altéze, du 11^{me} de septembre, qu'elle ha, depuis sa première lettre escripte, receu celles des 25 et 28 de juillet, j'ay faict copier celles de 8 et 14 du mesme mois, que vraisemblablement seront les perdues, si aulcune l'est. J'ay depuis escript des 8, 14, 21, 22 d'aoust et des 18 et dernier de septembre, mais court, pour mon indisposition, ne pouvant achever de me refaire, que j'impute au grand mal et à l'eage; ne me pouvant encoires les jambes soustenir. Toutefois je vais gagnant, Dieu mercy, peu à peu.

¹ Gaspard de Quiroga, cardinal et archevêque de Tolède de 1577, mort le 12 novembre 1594.

Je loue Dieu de ce que Aldobrandino aye laissé Votre Altèze et Madame Marguerite avec entière santé, comme me le tesmoignent aussi les lettres de Votre Altèze, et qu'elle aye heu ce contentement de veoir ledit Seigneur Prince, avec entière santé semblablement, en laquelle je supplie sa Divine Bonté les conserver bien longuement.

Nous actendrons avec désir le discours que Votre Altèze escript vouloir concevoir pour redresser les affaires de pardelà et de Bourgogne, mesmes au point de la justice, qu'en ha fort grand besoing aux deux coustelz, s'estans par trop obliez de leur debvoir plusieurs ministres d'icelle. Et si elle n'est bien administrée, il est impossible soustenir les pays; et celluy du comté de Bourgogne est de plus d'importance que aucuns ne pensent; et ne puis délaissier de le recommander à Votre Altèze qu'aura congneu, estant là, les humeurs : et des escriptz que l'on luy ha donné et de ce que plusieurs luy auront dit, elle pourra avec sa prudence trouver chemin, pour y donner ordre. Je luy ay escript ce que j'en entendz soubmis à sa correction, que je luy supplie bien prendre. J'entendz que, aux nominations pour les conseillers, il y a de grandes brighes, pour avoir conseillers favorables. De toute la compagnie je n'en congnois pas plus de quatre; et le président se plaint à moy, par ses lettres, d'estre peu aydé, et mesme de ceulx que je congnois, disant que Chappuis ¹ (que fut noté en la visite) pour quelque dégrey, que je ne scey qu'il y soit, s'excuse de vaquer aux causes criminelles, que Vousset ², pour son hault eage, ne peut, faisant toutteffoys ce que luy est possible, et que Belin ³ est sourd, qu'est mal s'il juge sans ouyr les opinions des aultres. Et le moys passé l'on tira icy du conseil royal ung conseiller Covarubias, frère du feu président, prédécesseur du moderne, du conseil royal de Castille pour le mesme, luy donnant récompense; et, à correction, l'on pourroit faire ce que en ce cas est accoustumé, de luy donner ses gaiges en sa maison, mectant ung aultre en sa place que puisse servir, comme l'on fit à Naples de Thomas Gramatico; que Votre Altèze, si bon luy semble et qu'elle juge ainsi convenir, pourroit consulter avec Sa Majesté, pour le respect de l'accreue de ce salaire.

¹ Jean Chappuis, avocat fiscal.

² Claude de Voiset.

³ Claude Belin, conseiller à Dôle de 1568 à 1582. Voy. GOLLUT, coll. 4764.)

J'ay veu ce qu'il luy plait m'escripre touchant Froissard, que je ne viz onques; mais je le tiens pour homme de bien et mectable, et ce que j'ay peu congnoistre par ses lettres et escriptz, je l'avois nommé pour venir icy, pour non estre partial, et qu'a servy à tous. J'ay bien entendu que ceux de là ont procuré d'empescher sa venue, pour ce qu'ilz n'y voudroient conseiller de Bourgogne; se doubtans de ce que le comte de Champlite ha cy devant prétendu que le comté de Bourgogne se sépare du gouvernement général des Pays d'Embas, pour prendre recours de plain sault devers Sa Majesté, que n'est nullement convenable, ny se fera. Et ledit Seigneur Prince a peu veoir que j'ay toujours renvoyé tout ce qu'a esté possible des affaires de Bourgogne par-delà; mais je veulx bien advertir Votre Altèze que Sa Majesté est résolue à ce qu'il y aye icy ung conseiller de Bourgogne, pour l'avoir accordé aux Estatz, quant leurs ambassadeurs vindrent icy; et si je ne l'eusse détorné, Çayas et aultres, que favorisoient le feu conseiller du Champ, le faisoient venir; mais me semblant ung peu partial, et par trop véhément, oyres qu'il fut prouchain parent de Mr de Bellefontaine, mon cousin, et que ledit du Champ me fut amy, pour empêcher sa venue, je nomma ledit Froissard, oyres que, sur mon honneur, je ne sçay s'il voudra venir, ne luy en ayant jusques oyres fait mention quelconque; et si y a plus d'ung an que je l'ay nommé; et je me double que si cestuy icy ne vient, l'on n'y face par practiques partiales venir quelcung que nous trouble icy tout, dont il me semble advertir si particulièrement Vostredite Altèze, et qu'il pourroit estre fait devant que je puisse advertir Vostre Altèze; car l'on presse de là.

Vostre Altèze fait, par ce qu'elle m'escript, une sainte résolution de se vouloir servir, aux affaires de sa charge, des ministres et serviteurs de Sa Majesté, chacun en sa qualité, sans que ses serviteurs domestiques se meslent des affaires de Sa Majesté et des pays de pardela, oyres que je les tiens tous pour fort gens de bien et mectables; mais s'y entremeslans, sans doute, il y auroit incontinant envye et jalousie, et mil calumnies; et à Naples je prins pour moy le mesme conseil, et m'en trouva bien, et avec plus grand repoz.

Quant à l'allée de Sa Majesté par delà, que Vostre Altèze propose pour remide, je n'y vois pas pour maintenant grande apparence; mais si pièça il eust voulu arriver jusques à Milan, je tiens qu'il eust servy de beaucoup. Le

temps plus avant aprandra si, sur ce point, il conviendra faire plus vive instance. Maintenant je tiens qu'elle ne serviroit.

Au regard du traictement de Vostre Altèze, je y ay pièça satisfaict, et en ay de nouveaul respondu à Aldobrandino; et n'y apperçois difficulté quelconque, hors mis en la valeur des escuz; sur quoy je luy ay dit qu'il prengne à Badajoz déclaration, que touche à ceulx de la *Hazienda*. En quoy je ne puis aultre chose que solliciter.

Par l'instruction et ce que m'a dit ledit Aldobrandino, j'ay entendu les causes que meuvent Vostre Altèze à mener avec soy Monsieur d'Andelost, et Monsieur d'Aiglepierre, que fut avec la prudente considération qu'elle tient en toutes choses; et Dieu doint qu'ilz facent tous deux, chacun de son costel, les offices que Vostre Altèze prétend. Bien luy diray-je (sans passion, nonobstant le procès, que ledit d'Andelost nous ha meu) qu'il parle plus librement entre la noblesse du pays, qu'il ne conviendroit au service du maistre et au repos du pays; et ayant esté le père longuement en son service, je m'assheure qu'elle l'aura fort bien congneu. Et quant à l'appointement entre nous, Vostre Altèze me faict beaucoup d'honneur, me monstrant de le désirer. Et il y a longtemps que j'ay bien bonne volenté d'y entendre; et Vostre Altèze fut informée en Bourgogne par Froissard, avec l'assistance du feu trésourier de Salins, des mérites du procès. Et il y a longtemps que je désire l'accord, pour vivre à repos. Et nonobstant les termes dont luy et sa femme offensarent feu Madame ma mère, et ce qu'elle ha disposé par son testament, je me contente faire en son endroit le mesme dont feu Don Fernando de Lannoy et sa femme, et les aultres seurs se sont contenté; et d'avantaige que combien, par sa faulte, il n'a receu, incontinant après le trépas de madite mère, la soume qu'elle leur laisse conditionnellement, que je luy feray payer les intérestz, ausquelz de raison il ne pourra prétendre. De faire plus pour luy, il nous seroit de trop grand intérestz; car de raison nous debvrions faire le mesmes pour cinq sueurs, que sont esté obéissantes, ny pour nous avoir mis en penne et en fraiz, mérite plus que les aultres. Il a esté longtemps sans m'escripre, pour ce que aussi j'avoye esleu de non respondre à lettres faroches et haultaines, et picantes, qu'il m'escripvoit, pour non vouloir contendre contre luy d'escriptz, puisqu'il n'en pouvoit résulter nul bien. Maintenant il m'a escript, me demandant advis sur ung mariaige qu'il veult faire, confessant sur la

fin assez sa faulte ès ses lettres précédentes. Et je luy responde doucement à l'adviz qu'il me demande du mariaige, sans entrer en aultre chose. Pour ung mieulx, de l'une et l'aultre lettre pourra veoir Vostre Altèze le contenu, s'il luy plait, par les coppies que yront avec ceste. Je feray faire instance pour prorogation de la suspension de la cause, pour les mesmes raisons que militent, estant Monsieur de Champagny à qui le faict touche pour deux partz, retenu prisonnier à Gand, pour avoir favorisé à la Religion catholicque à Bruxelles, et moy icy empesché comme Vostre Altèze sceit, me touchant la part des pupiles, que je leur doibz restituer avec les fruitz, que sont causes par trop légitimes avec ce que, pour moyenner l'accord, sur quoy j'ay escript mon intention audit Froissard, pour y entendre de ma part la suspension du procès, emporte, pour non le rendre plus difficile. Et je supplie Vostre Altèze, si la chose vient à elle, nous y vouloir de sa grâce estre favorable, pour la raison.

Je remercyè très humblement Vostre Altèze ce qu'il luy plaict me respondre, quant à Mons^r d'Achey, mon nepveu, que si l'affection ne me for-compte, je tiens pour mectable et propre à rendre service, et bien voulu au pays, et que s'il est choisy au nombre des bons personaiges que assistent au gouverneur de Bourgogne aux affaires d'estat, et d'importance, ce ne sera sans ce que Sa Majesté en tire bon service; et je le tiendray à fort grand obligation.

Aussi remercyè-je à Vostre Altèze la faveur qu'il luy ha pleu faire au beaul-filz du feu trésourier de Salins, le pourvoiant de l'oslice du défunct, auquel je m'assheure il rendra bon compte de soy, estant personaige dextre et actif, et fort riche pour assheurer les deniers de Sa Majesté; et avancera volentiers la somme que l'on luy ha commandé, pour s'en rembourser de ce que provient de sa charge; et véritablement les grandz et importans services du feu son beaul-père méritent considération telle qu'il a pleu à Vostre Altèze par sa bonté y tenir.

Quant à Portugal, tout estoit bien achevé, sans nostre faulte inexcusable de non avoir faict poursuyvre et chercher Don Antonio, que s'eschappa blessé avec six chevaux seulement. J'escripviz après la baptaille quatre foyz à suyte que l'on envoya après, et que ce que plus nous emportoit, estoit l'avoir entre noz mains. Il s'est différé d'envoyer après près de troys sepmaines. Cependant il s'est refaict, et rassemble gens de nouveaul, et est

entré en une villette nommée Porto, où il ha tallé la teste à ceulx qui s'estoient rangé du coustel de Sa Majesté. Enfin l'on a envoyé après Sancho Davila, avec gens de cheval et de pied; mais s'estant faict riche au sacq du bourg de Lisbonne, oultre ce qu'il gaignit à Anvers, se trouvant riche, je me double qu'il veult vivre et jouyr de ses acquetz, sans se mectre en hazard. Je n'entendz pas qu'il l'aye jusques oyres aproché, oyres que les gens de Don Antonio, ne sont que canailles, que sacagent et font du mal beaucoup, et qui n'y pourvoyra tost, ayant entrée par mer. Je tiens que François et Anglois soubz main l'aideront. Bien espère-je que à la longue tout nous demeurera; mais ilz nous feront perdre temps et argent, que seroit mieulx employé ailleurs. Le Roy le sent, et ceulx qui commandent ne pourroient, avec nulle excuse fondée, excuser ceste si grande faulte, comme s'ilz eussent à plaisir de embrouiller le maistre ceste le chemin. Quant au droit du Prince Ranutio, j'en ai escript à Vostre Altèze ce qu'il m'en semble. A quoy je me remectz.

A l'endroit de Mantoa se sont faictes de la part du Roy les diligences, Dieu doint avec quelque fruyt : le Duc est si estrange et difficile et à sa teste, que l'on n'y peult prandre assurance, sinon à chose faicte.

L'on escripvit au viceroy de Naples, lors que j'en advertiz Vostre Altèze, laquelle j'ay adverty de la prétention icy de l'ambassadeur de Florence, et je ouyz, et le fitz ouye au conseil, avec son advocat, pour luy donner la responce telle que Vostre Altèze aura entendu; et de tant ay-je de nouveaul informé Aldobrandino. Enfin la sentence est faicte, et en faveur de Vostre Altèze, et ne puis penser que le viceroy ne l'aye publiée, luy ayant esté commandé si expressément. Aussi luy en ay-je escript fort vivement, et plusieurs foyz. Vray est que jusques oyres je n'ay veu sur ce point responce sienne. Que me faict penser, qu'il soit faict, puisqu'il ne réplique, comme il faict en ce qu'il ne luy semble se debvoir faire, ou quant il y a difficulté : et toutesfoys j'ay fait dresser de nouveaul, il y a jà longtemps, une lettre, au nom du Roy, pour luy commander que si la publication n'est faicte, qu'elle se face incontinant; et n'attend ceste lettre que la signature.

LIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 1733.)

Madrid, le 28 octobre 1580.

Madame, J'ay veu le discours que l'on ha faict à Vostre Altèze sur la pacification des Pays d'Embas, qu'elle ha faict mectre par escript par celluy que le luy ha faict; et m'en ha envoyé coppie, pour sur icelluy avoir mon advis. L'auteur m'a souvent escript et déclaré par ses lettres son opinion sur ceste pacification estre que Sa Majesté eslargit dadvantage la main au faict de la religion, permectant libre exercice de toutes, sur fondement que tant de gens sont desvoyés, et que peu à peu se posans les armes, et vivans en repoz, par bonne doctrine et bon exemple, tout se réduyroit. Et ceste sienne opinion que, par vives raisons je luy ay contredit, ha il persuadé à plusieurs à Cologne, par ses propoz, et dedens les pays par lettres, que je tiens estre l'une des pernicieuses opinions que l'on pourroit tenir; ny je n'ay nulle bonne opinion de ceulx qui la tiennent telle. Car c'est donner moyen à la liberté, par la religionsfrid, pour courrompre ce que reste entier en la Religion Catholique. Et l'expérience l'a monstré; et si voit en la France, dois l'an 62, quel fruyt l'on ha receu d'y permectre l'exercice de religions contraires, que les tient en discorde et aux armes jusques à présent; et conviendroit plus s'attacher à ce qu'il dit que nul Prince comporteroit l'empire qu'en son pays il y aye aultre religion, que la sienne, pour contredire son opinion, de permectre exercice de religions contraires à la catholicque. Et doibt bien souffrir, ce que, pour pacifier les troubles, Sa Majesté ha consentu aux Estatz d'Artoys, et conditions données à Cologne, modérant la rigueur des placardz, aux termes contenuz aux recès de l'empire, sans soubmectre touteffois Sa Majesté, ny ses pays à aultre obligation envers l'empire, plus de celle de l'an 48 en la diette d'Ausbourg, et que en façon quelconque il n'y aye aux pays exercice d'aultre religion, que de la catholicque. L'auteur dudit discours, vient d'Allemaigne, et de là

estoyent ses père et mère. Et j'ay veu plusieurs par delà dépendans aucunement de l'empire fort enclins à consentir, et encoires à procurer que les pays de Sa Majesté dépendent plus de l'empire, dont en amitié j'ay souvent reprins le feu président Viglius, qu'estoit frison, nourry longtems en Alemaigne, et qu'estoit assesseur en la Chambre impériale à Speir, quant l'on l'appella au service de feu Sa Majesté Impériale de glorieuse mémoire ¹.

Tout ce que principalement résulte de ce discours est que Sa Majesté, pour monstrier que à elle ne tient que ses pays ne retournent au repos, pour non seulement se servir des armes, mais laisser la porte ouverte à négociation d'accord, envoya à la diette ou assemblée, que font l'Empereur et les électeurs à Nurnberg, ayant l'Empereur sollicité les Estatz rebelles, par ses lettres, pour s'y ranger et se soubmettre à leur arbitrage, adjoustant que si Sa Majesté se soubmecteroit du tout à leur résolution, il tient pour certain, que ny en ce de la religion, ny en l'obéissance dehue, pour la justice de la cause, et pour ce que l'exemple leur pourroit emporter, ilz ne résouldroient choses que ne deussent estre de contentement à Sa Majesté, et que outre ce ilz mouvroyent les armes, pour ayder à l'exécution, et feroient deffenses, et mectroient Oranges au band. Et les Prince voisins, pour leur intérestz, feroient les démonstrations que contient l'escript. Quant à moy, je ne m'assheure de ce qu'il dit tenir pour certain; et de se soubmettre à leur jugement, sans plus d'assheurance, je le tiendroye pour dangereux qu'ilz se mectroient en fraiz pour, à leurs despendz, nous ayder. Ce qu'ilz n'ont faict pour recouvrer en tant de temps l'empire, Metz, Tol² et Verdun, après tant d'ambassades et menasses, m'en faict doubter. Les défenses de non ayder servent de peu contre ceulx qui en Alemaigne veulent lever gens, et ont argent. Nous en avons souvent faict la preuve, au temps de Sadite Majesté Impériale, qu'avoit plus d'auctorité et pouvoir que l'Empereur moderne. Et le band impérial sert de peu, s'il n'y a qui l'exécute. Et quant aux Princes voisins et villes de la Hanse, ilz feront le mesme pour leur intérestz, négociant dextrement avec eulx, oyres que nous

¹ Malgre nos recherches, nous n'avons pu découvrir l'écrit mentionné par Granvelle, ni le nom de l'auteur de ce mémoire, lequel vient d'Allemagne et qui était en correspondance avec le Cardinal. En 1579 et 1580, plusieurs brochures écrites dans le sens indiqué ont été publiées aux Pays-Bas sans nom d'auteur. Il semble que cet écrit est de Gaspard Schetz de Grobbendonk.

² Tol, Toul.

ne nous soubmectrons au jugement d'aultre, si absolument, comme dit le discours, et mesmes que non seulement l'Empereur n'en ha requis le Roy, mais ny jusques oyres ha donné part à Sa Majesté, ny de l'assemblée, ny du temps d'icelle, ny de la cause, ny de ce que l'on y veult traicter, dont l'ambassadeur Don Jehan de Borgia, ha faict resentement. Et je me fieroye plus de l'Empereur, que de ses ministres, aulcuns desquelz se laissent corrompre par deniers tout publicquement. Aultres son peu amis de la Catholique Religion; aultres trop ouvertement se monstrent peu affectionez au Roy, nostre maistre. Et n'y ha que trop d'argumens qu'ilz ont incité l'Archiduc Mathias d'aller au Pays d'Embas, et procurent de luy persuader qu'il n'en sorte, oyres que l'Empereur face démonstration de solliciter le contraire. Estant les choses en ces termes, Sa Majesté ha trouvé fort bon que Monseigneur le Prince aye envoyé le conseiller de Luxembourg à Don Jehan de Borgia, pour le servir de trucheman, sans aultre charge, et audit Don Jehan l'on ha enchargé qu'il ne passe plus avant, que de se servant du livre imprimé à Cologne de la négociation tenue là, et de ce qu'il en sceit; luy ayant le Duc de Terranova si continuellement correspondu, il justiffie les actions de Sa Majesté, faisant congnoistre la clémence dont elle use envers ses sujetz, et chargeant le tort sur les rebelles, sans passer plus avant; et que si après l'on luy propose quelques conditions, qu'il s'encharge d'en advertir; et l'on verra ce que ce sera; et aura Sa Majesté temps d'y penser jusques à la diette impériale, que vraisemblablement pourra suyvre ceste assemblée. Et aussi ne peuvent l'Empereur et les Électeurs riens résoudre sur l'aide que l'empire vouldroit donner, synon en diette impériale, en laquelle soient appellez les aultres Princes, villes et comtés. Cependant la voye de l'accord demeure ouverte, puisque Vostre Altèze ha pouvoir de recevoir ceulx que se voudront réduire, soit avec les conditions d'Artois, ou celles proposez à Cologne. Et cependant fault user des armes, avec les négociations. Et suis bien de l'advis du discoureur, que ung camp raisonnable, bien payé, seroit plus à propos pour espérer bon succez, le disciplinant, que si grande multitude, que à faulte de payement faict mil désordres que sans argent mal se peuvent remédier.

Aulcuns parlent de mettre au Conseil d'Estat ce discoureur que, à correction, je ne trouveroye nullement bon, mais pour chose pernitiouse, que ung qu'a esté marchand, et ha intelligence avec plusieurs d'eux sache ce

que se traicte au Conseil d'Etat, pour en advertir, et tant moings avec ses opinions telles que j'ay dit dessuz. Et ne me sembla bien qu'il fut receu au service, pour la cause susdite. Il est homme de fort bon esprit, et Vostre Altèze peult s'en servir de son advis en plusieurs choses de sa profession, qu'elle luy voudra communiquer. L'on luy ha promis qu'il retourneroit à sa charge; et cela, saulf meilleur advis, se doit accomplir, enploiant en aultre chose celluy que le tient.

 LX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 1733.)

 Madrid, le 31 octobre 1580.

Madame, J'ay jà adverty Vostre Altèze, de l'arrivée de Aldobrandino, et respondu sonmairement aux lettres, qu'il m'a apporté d'icelle, me remectant, quant au principal à la résolution de Sa Majesté, devers laquelle, comme je luy ay escript, il est passé, et pieçà arrivé vers icelle, et heu la première audience, comme Vostre Altèze aura entendu par ung paquet sien, que j'ay encheminé à Vostre Altèze. Il ha pourté à Sadicte Majesté le paquet de Monsieur le Prince, adressé aux propres mains de Saditè Majesté, et auquel se remectoit le principal des affaires, que je n'ay ouvert, pour ce que, comme je diz, il estoit remiz aux propres mains; et n'en ay encoires riens veu, ny les dépesches en françois, que je remis cloz aux mains du prévost Fonch, pour les ouvrir, faire deschiffrer, dresser les soumaires, pour les envoyer à Sa Majesté, avec les lettres originales, afin qu'elle puisse veoir au long le tout, ou la part qu'il luy plait, envoiant jointement ledit Fonch son advis sur tout, comme je souloie faire; qu'est maintenant à sa charge, à cause de son office. Et m'ayant conféré aulcuns pointz de bouche, je luy ay dit sur iceulx mon advis. Ledit Aldobrandino devoit

tost après avoir la seconde audience de Sa Majesté; mais je crains que l'indisposition de la Royne, et le décès succédé despuys ¹, l'aura retardé; mais cependant le Marquis de Arguoy, Melchior de Herrera, cy devant trésourier, estoit jà party pour Siville, pour incontinant remectre pardelà les troys cent mil escuz, dont j'ay préadverty. Et j'espère que sur ce crédit l'on pourra trouver argent, avec la parole de Vostre Altèze, et respondance d'aucuns Signeurs, comme il s'est faict souvent; et n'y debvront faire difficulté, comme sur chose certaine, et que ce moyennant, ilz pourront estre tost deschargez.

Ce trespas de la Royne, à qui Dieu face mercy, troublera beaucoup Sa Majesté, que l'aimoit très fort, et luy estoit compagnie fort agréable, et ne pouvoit estre chose plus formée à son humeur; et crains qu'estant succédé maintenant, cela ne retarde sa convalescence. Que Dieu ne le veuille. Vostre Altèze peult penser le dœul et trouble que cause cest accident. Je tiens que Sadiete Majesté devoit avoir faict et fondé grand discours, sur la personne de la Royne, estant jeusne, pour cy-après, et par son testament remis à elle plusieurs choses, qu'il faudra changer. Elle a esté, à mon advis, estrange-ment pensée des médecins, lesquelz nonobstant qu'elle fut grosse de six moys, l'ont saigné quatre foys et purgé. Je crains qu'ilz luy ont tué la créature dedens le corps, et que cela ha causé la mort. La fiebvre estoit doubletierce, subintran, non touteffoys véhémence; et deux jours devant le décès, que succéda, le 26 de ce moys, entre quatre et cinq du matin, ilz la tenoient pour assheurée. Mais le landemain elle se trouva pis, et le jour suyvant au matin expira. Le corps est en chemin, pour le porter à St-Laurens le Royal, et l'accompagnent l'évesque de Badajoz et le Duc d'Ossuna. Le Cardinal de Toledo vad à Talabora pour le recevoir et conduyre, et faire consigner audit St-Laurens à la coustume d'icy. Et Sa Majesté s'est retiré à ung monastère à deux lieux de Badajoz; Dieu veulle que ce changement d'aër serve à sa convalescence, comme j'espère. Nous faisons ce que nous pouvons pour le soulaiger, et luy supplions qu'il ne travaille tant, et que s'il se veult ayder de ceulx que luy servent et confier et chastier sévèrement qui luy fera faulte : entendant aux choses principales seulle-

¹ Marie-Anne, fille de l'empereur Maximilien II, troisième femme de Philippe II, venait de mourir le 26 octobre 1580.

ment, il travaillera moins et fera plus, et si aura temps pour se recréer et faire exercice, que tant emporteroit à sa faute, et luy représentans combien il est obligé en tenir soing, pour le bénéfice publique de toute la Christienté.

J'ay grandement sentu la douleur d'estomac, que travaille Vostre Altèze, suyvie depuis d'ung flux, et après de douleur de goute en ung pied, comme je vois par la lettre de Vostre Altèze, et de ce que m'en ha escript ledit Seigneur Prince, me donnant espoir de briefve convalescence, de laquelle je prie Dieu que tost j'aye nouvelles pour m'oster de la penne en laquelle me tient avec trop grande cause celle de son indisposition; et louhe Dieu de ce qu'elle m'escript que ledit Seigneur Prince et Madame Marguerite, se trouvassent avec entière santé, que je prie le Créateur leur conserver. Quant à la mienne, je me vois refaisant, peu à peu, Dieu mercy. Les jambes sont encoires foibles, mais je m'ayde du baston, et avec icelluy de quelcung, quant il fault monter ou descendre degrez; et avec exercice modéré, que je procure de faire, je vois jornellement gaignant, que me donne bon espoir; et je remercyé bien humblement et très-affectueusement Vostre Altèze du soing qu'il luy en plaît tenir, comme d'ung sien très-humble et très-affectionné serviteur, que sera toujours prest d'employer sa propre vie pour son service.

Quant aux affaires de Portugal, je tiens que Aldobrandino, qu'est plus près, ne faudra d'advertir de ce que passe. Tout alloit bon chemin, sans la lourde faulte du Duc d'Albe, que ne fit poursuyvre Don Antonio après la rotte, ny xxii jours après, qu'est chose inexcusable. Il est encoires à Oporto, avec gens, et ne s'y est encoires attaché Sancho Davila, que l'on renforce de gens par mer et par terre, selon que l'on m'escript, et que, le x du moys prochain, le Duc de Medina Sidonia, nouveaul gouverneur de Milan, devoit arriver à Badajoz avec huyt mil piétons. Et pensoit l'on que avec iceulx le Roy s'enchemineroit vers Lisbona, où l'on dit que de plusieurs estoit désirée sa venue, oyres que peult estre non pas du Duc d'Albe, ny des siens. Et si le Duc de Medina avec la charge desdits viii mil piétons et commandant à iceulx y vad, je me doubte que cela plaira peu audit Duc d'Albe, duquel je me doubte que Sa Majesté n'a pas entier contentement. Il me desplaît, que je ne vois pas que ceulx que sont députez conseillers près le Roy, pour les affaires de Portugal, procèdent fort à donner ordre

à l'establissement des affaires dudit royaume, et à y donner ordre de part le Roy, pour la justice et police, qu'en a bon besoing pour nous en assheurer et tenir en revoz le royaume. Et quant au droit prétendu par le Seigneur Raynutio, petit filz de Vostre Altèze, du temps, et de la manière en laquelle il me semble que l'on y doive procéder, je l'ay jà escript à Vostre Altèze et dit de bouche audit Aldobrandino.

Il vad bien que Vostre Altèze aye nouvelles que la sentence en sa faveur contre le Duc de Florence se soit prononcée à Naples. Sur quoy, jusques oyres, le Viceroy ne m'a respondu, luy en ayant escript si souvent, et envoyé lettres de Sa Majesté sur le mesme, ausquelles aussi n'a il respondu, ny adverty de ce que s'est fait : bien sçay je que, de mon coustel, je n'ay riens obmis pour en venir au bout.

Au regard du depesche, dont Mons. le Duc de Parme se plaint, de la commission donnée au sénat de Milan, pour congnoistre de la cause du Conte Claude Landy, j'en respondz à Monsigneur le Prince, oultre ce que je tiens l'agent dudit Sr Duc en escrivra. Ceste commission se dépescha devant que j'entrasse en possession de la présidence d'Italie, au mois de septembre de l'an passé, et n'en avoie entendu chose quelconque, jusques ledit agent du Duc me donna sa lettre avec grandes plaintes, et incontinent je mis la main au remide, comme Vostre Altèze entendra.

J'ay jà respondu quant au traictement de Vostre Altèze que, à mon advis n'a besoing pour maintenant d'aultre assignation, puisque par la lettre espagnole elle le doibt prendre des deniers que de temps à aultre s'envoient d'icy. Du mariage de Mantoa, je n'en sçauroye que dire, sinon que les diligences de ce coustel sont faictes, et que je tiendray la main à ce qu'il ne s'obmecte riens, de ce que l'on m'advertira pouvoir servir; mais le Duc de Mantoa est si estrange et variable, que je n'en sçay que dire.

Vostredite Altèze prant fort bien ce que Sa Majesté luy ha fait escripre quant à Çamaniego, que ne fera faulte aux affaires d'icelle, estant si près; et je y assisteray volentiers de tout mon pouvoir, et peult croire que quelque resentement que j'aye de veoir la longueur et négligence d'aultres, et que le Roy soit d'aucuns si mal servy. que je ne laisse pourtant de solliciter les correspondences, et de faire de mon coustel ce que je puis. Et ne faudray retournant, au plaisir de Dieu, Sa Majesté prendre occasion pour faire l'office que Vostre Altèze désire pour Donna Joanna, que n'est bien

où elle est, digne de meilleur fortune, et pourroit quelque jour sa personne venir à propoz.

La prinse de Nivelles a esté très bonne nouvelle, et non moins les bons succès de Frise, que se peuvent tenir pour miraculeux, et faict fort bien ledit Sr Prince de tenir soing d'y envoyer secours, et d'aider à Geldres. Oranges perd tous les jours crédit, et j'espère que continuant pour procurer de faire quelque effort, et négociant d'aulture part, comme je m'assheure, Vostre Altèze fera pour attirer à reconnoissance, et receullant bien ceulx que pourront faschez de Oranges prandre bon chemin et retourner à leur debvoir, qu'il pourroit advenir que eulx mesmes missent d'Oranges en pièces, on le livrassent à Vostre Altèze, pour luy faire son procès, et faire la fin qu'il mérite, et que Vostredite Altèze aye l'honneur d'avoir recouvert si beaulx et importans pays au Roy, et réduyt iceulx en l'ancienne prospérité.

Par la coppie que Vostre Altèze m'a envoyé, j'ay veu ce qu'elle escript à Sa Majesté, touchant le mis en avant d'ung de peu de cerveau, d'assembler les Estatz généraulx. Et Sa Majesté monstra assez, quant elle vit le mis en avant, estre de la mesme opinion, et toutesffoys voulu qu'il se communiqua à Vostre Altèze, que y respond pertinement; et par la lettre de Sadicte Majesté a peu veoir Vostre Altèze quelle estoit en ce mon opinion. Et je respondz par une aulture lettre mienne, que ira avec ceste, sur le discours que l'on luy ha donné, dont il luy ha pleu m'envoyer coppie, et luy diz mon adviz, et sur le discours, et de la personne, remectant le tout à la correction de Vostredicte Altèze. Nous actendons l'escript qu'elle dit vouloir envoyer sur les affaires de Bourgogne, qu'elle pourra faire à sa commodité. L'on nous donne de ce coustel là grande alarme, pour quelque 400 François, que sont près de la frontière, comme si c'estoit pour occuper tout le Comté de Bourgogne. Ces faulses alarmes nous ha l'on faict souvent pour parvenir à la militie (qu'ilz dient), dont il se fault garder comme du feug. Car ce seroit la ruyne du pays, et le mectre en danger de révolte, comme les Pays d'Embas. Le désir de répartir charges et commander, et manier argent est cause de tout cecy, et de négliger les Suisses, que sont notre principal appuy, pour notre sheurté en ce coustel là, comme l'ont toujours entendu les anciens et ceulx que vivent aujourd'huy et sont saiges et non amateurs de nouvelletez.

J'ay receu la lettre que Vostre Altèze m'a renvoyé, et la coppie des deux articles que sont de lettres du président de la Court de Parlement, que pour mon debvoir j'avoie envoieé à Vostre Altèze, à fin qu'elle entendit comme les choses s'entendent, pour y avoir le regard que sa prudence luy dictera. Et je ne faudray de toujours advertir de ce que viendra à ma congnoissance, avec l'assheurance qu'elle me donne du secret, et de bien prendre le tout encheminé à son service. Et quant au Sr d'Andelot et d'Aiglepierre, qu'elle mena avec soy, et que j'à sont retornez, je y ay respondu; et l'on notoit quant à la pension donnée au filz, entre aultres choses, le bas eage, que je ne sçay quel icelluy sera, ne m'estant beaucoup informé de l'estat de sa maison, ny des siens, pour le sentement du procès que, avec si grand tort et ingratitude notable, luy et feu sa femme intentarent contre feu Madame ma mère, estant en si hault eage et près de sa fin, qu'ilz accélérarent par le regret qu'ilz luy causarent : et certes les façons dudit d'Andelost se tiennent estranges, et est noté de souvent plus parler qu'il ne conviendroit au service du maistre et au repoz publicque, osant trop et non se souvenant pourquoy l'on coppa la teste à feu son frère.

Il est ainsi, comme Vostre Altèze dit, que les guerres et troubles n'ont donné moyen aux gouverneurs prédécesseurs de Vostre Altèze, d'entendre au redressement de la justice et police, y estant le tout corrompu par la licture des guerres, et par s'estre aussi corrompuz les juges, aucuns par intérestz, aultres de peu de sçavoir, aultres par malignité, et s'estre fait licentieux et avoir osé trop, se servant de la malice du temps; mais il semble que Dieu l'a réservé à Vostre Altèze pour y donner l'ordre requis. En quoy il convient procéder prudentment et peu à peu, ne se pouvant tout remédier d'une foys. Et pendant que noz gens ont les armes en main, oyres que l'ordre général y fut mis, si conviendroit-il que les juges eussent discrétion pour différer les affaires que pourroient concerner ceulx qu'ont les armes en main pour non causer plus grand mal. Et il est certain que ceulx qui profitent aux charges de guerre et des troubles, font soubz main ce qu'ilz peuvent pour les faire durer; dont je tiens que Vostre Altèze, par sa sagacité, se sera j'à peu appercevoir : à quoy il convient aussi avoir regard pour dextrement et sans rien gaster y remédier.

Vostre Altèze verra s'il luy plaît ce que le Conseillier d'Assonlevile m'a escript quant à la charge de président du Privé Conseil, et ce que je luy

respondz, puisque avec ceste yront les coppies. Je tiens la provision que Sa Majesté ha résolu pour bonne; et trouvera Vostre Altèze en Pamele ¹ un cerveaul posé et rassiz, et homme de bien; et est mieulx Assonville au conseil d'Etat pour travailler, ayant l'esprit vif, et qui volentiers manie affaires, et y servira bien. Je le vouldroye en aulcunes choses plus discret, et moins ami de son opinion, et plus secret; et je m'assheure que Vostre Altèze en sçaura tirer du service, selon son talent. Il est loyal et affectionné et se monstre zéléateur de la religion, et mérite respect pour avoir constantment et continuellement suyvy le party de Sa Majesté, et abandonné ses biens. Une chose diray-je, que l'avoir différé d'exécuter les résolutions de Sa Majesté, ha causé désordre et plus de difficulté à aulcuns affaires, et que de là l'on délaisse ou diffère de respondre à aulcuns pointz.

Je regarderay de me servir de la licence que Vostre Altèze me donne de m'ayder quelqueffoys de main d'altruy, et mesmes en choses que se peuvent fort bien confier à aultres. Aussi, à la vérité, l'escripre doires en avant m'est de trop grande penne, actendu l'eage que me fait pesant; et useray de la main propre en ce que ne se peult confier à aultre. J'entendz que de là de Bordeaux l'on nous ha destroussé un courier; l'on dit et brusle les dépesches qu'il pourtoit pour pardelà et pour Italie. J'ay fait double celle de mes lettres que je soubçonne avoir esté perdue. Je luy escripvoye en recommandation du beulfilz du feu trésourier de Salins, que oyres que mes lettres ne soient arrivées à temps, a esté bien despesché, dont je remercy bien humblement Vostre Altèze. Aussi luy recommandoye-je le trésourier de Dole, cy-devant contreroleur des alluns à Anvers, que désire résigner son estat de trésourier, pour les vexations que luy font ceulx de la Chambre des Comptes, et pouvoir avec plus de quiétude vaquer à donner ordre à aulcuns ses affaires, dont le Conseillier Richardot parlera à Vostre Altèze de ma part. C'est celluy que lougea Vostre Altèze à Quingey; je supplie à Vostre Altèze de nouveaul l'avoir pour recommandé.

¹ Guillaume de Pamel. Voy. plus haut, p. 54.

LXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 1733, Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 93.)

Madrid, le 1^{er} novembre 1580.

Madame, la nuyt passée, bien tard, partit l'ordinaire de Lyon, que porte à Vostre Altèze ung paquet mien, et aussi lettres d'Aldobrandino. Ce matin me sont venues lettres de la main du Roy pour l'empereur et l'impératrix; et me commande que je depesche courier à don Jehan de Borgia. Et comme ce courier passera par Lyon, je n'ay voulu perdre l'occasion pour advertir de la nouvelle defaict de Don Antonio, que servira beaucoup pour mieulx achever noz affaires de Portugal, et rompre les deseings de ceulx qui sur Don Antonio pouvoient faire fondement, pour nous y troubler. J'espère que l'on fera meilleur diligence que l'autre foys, pour le poursuyvre et l'avoir, s'il est possible, en nos mains, pour émender la faulte précédente, trop lourde et inexcusable, dont aucuns soubçonnet pis. La particularité verra Vostre Altèze par la coppie de ce qu'en est venu ce mesme matin de Badajoz, et combien que j'envoye la mesme à Monsigneur le Prince, il me semble qu'il n'y auroit point de mal d'en envoyer aultant à Vostre Altèze pour s'ilz n'estoient ensemble. Les nouvelles sont, grâces à Dieu, fort bonnes et importantes, avec ce que l'on m'assheure que Sa Majesté, monsigneur notre Prince et les Infantes se portent tous fort bien, Dieu mercy.

Lo que re fiere el capitan Serrano, que viene del Puerto y ha llegado aqui a Badajos, á los 29 de octubre.

Que al sabado pasado, antes del dia, mando Sancho de Avila, que en una cantidad de varcas, que los dias antes havian ganado parte con inteligencia del dicho capitan Serrano, que sercan hasta 30, se embarcase la infanteria, llevando en cada ves casi 400 hombres, y que los cavallos en pelo pasasen

a nado la ribera, como se hizo de manera que al amanecer todo el exercito havia passado, y ya el campo de Don Antonio estava en esquadrones fuera d'Oporto; y el dicho capitán Serrano con hasta veynte arcabuzeros fue a reconocer el campo, y desbarato el cuerpo de guardia en que havia mas de 200 hombres; y de alli fueron retirandose hasta sus trincheas, y cargando el tercio de Lombardia y algunos cavallos por lo alto, se comensaron a desbaratar y a poner en huyda sin horden, muy confusamente, matandoles los nuestros mucha gente, y llegando a las puertas de la ciudad, los de dentro no los quisieron habrir, antes desde las murallas començaron a hazer señal de paz y sacar vanderas blancas, apellidando a Su Magestad. Heran los de Don Antonio mas de 8 mila y otros 4 m. que havian llegado el dia antes de Guimaraens ¹, todos los cuales fueron desechos y desbaratados, con solo danyo de tres hombres muertos y quatro heridos de los nuestros: el dicho Don Antonio se huyo, aunque no se sabia del quando este partio y le yva siguiendo la cavalleria. Havian preso al hijo e hija de Don Antonio que estaban en el dicho Puerto y los soldados havian saqueado el burgo y parte de la ciudad; el obispo da Guarda ² se hallava en Viana, adonde se sospecha yva a parar el dicho Don Antonio: entiendese que no se podra escapar desta ves, a lo menos no se podra rehazer, como la passada. Ha sido victoria de mucha consideracion por la necessidad en que ya se hallava Sancho de Avila de municiones y vituallas, y aun con menos gente de la que parece que era menester para esta empresa.

Relation du capitaine Serrano venu d'Oporto à Badajos le 29 octobre.

Samedi dernier, avant le jour, Sancho Davila ordonna de transporter l'infanterie, par 400 hommes à la fois, sur une trentaine de barques environ, dont ledit capitaine Serrano s'était emparé adroitement. Les chevaux dessellés devaient passer la rivière à la nage. La manœuvre réussit si bien qu'au point du jour toute l'armée avait traversé (le Douro). Déjà les escadrons de Don Antonio se trouvaient rassemblés hors des murs d'Oporto. Le capitaine Serrano avec une vingtaine d'arquebusiers alla reconnaître le camp (portugais), et dispersa le corps de garde, qui comptait plus de 200 hommes. Ils se retirèrent dans leurs tranchées. Le tercio de Lombardie avec quelques cavaliers

¹ *Guimaraens*, Guimaraes.

² Jean de Portugal, évêque de Guarda en 1556, mort en 1588.

chargea les ennemis, qui ne tardèrent pas à plier et à lâcher pied, sans ordre, confusément. Les nôtres leur tuèrent beaucoup de monde. Quand les fuyards arrivèrent aux portes de la ville, ceux de l'intérieur ne voulurent pas les leur ouvrir avant que du haut des murailles l'on eut fait hisser les drapeaux blancs en signe de paix et pour en appeler au Roi. L'armée de Don Antonio comprenait plus de 8,000 hommes, auxquels s'étaient joints quatre mille autres, arrivés la veille de Guimaraes. Tous furent défaits et mis en déroute. Nous n'eûmes que trois morts et quatre blessés. Don Antonio s'est enfui, on ne sait pas au juste à quel moment. La cavalerie le poursuit; on a pris son fils et sa fille qui se trouvaient à Oporto. Les soldats ont pillé le faubourg et une partie de la ville. L'évêque de Guarda était à Vianna, où l'on présume que Don Antonio s'est réfugié. On comprend qu'il ne pourra s'échapper cette fois ou que du moins il ne pourra se refaire comme la fois dernière. C'est une victoire considérable, eu égard au peu de vivres et de munitions dont disposait Don Sancho Davila. Il avait aussi moins de troupes qu'il en fallait pour cette entreprise.

LXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. 1^{er}, fol. 220-221.)

Madrid, le 10 novembre 1580.

Monsieur mon cousin, Il est ainsi que vous dictes que Madame de Parme estoit encoires à Namur, et ha icy envoyé Aldobrandino; mais je tiens qu'ayant responce du Roy que non-seullement elle n'yra en arriere, mais qu'elle passera avant et entrera au gouvernement, estans jà achevez les six mois de Monseigneur le Prince, son filz; et je suis en opinion que si le Prince d'Oranges estoit maintenant vivement poursuyvi, que facilement l'on en viendroit au bout.....

Vous me ferez plaisir de me communiquer les coppies des vielles Lighes héréditaires, que vous me dites en voz lettres espérer recouvrer; et qui pourroit avoir le mesme texte allemand, tant mieulx; et si ferez bonne

œuvre de ramentevoir à la court de Parlement de satisfaire à ce que jà si longtemps Monseigneur le Prince leur ha commandé, que leur avoit miz terme devant Pasques. Quant à ma propre opinion de ce que nous convient faire à l'endroit de Messieurs des Lighes, je le vous ay pièce escript et m'arreste encores au mesmes. Monseigneur le Conte ¹ escript à Monseigneur le Prince de Parme son avis et de ceulx qu'il avoit assemblé, la pluspart amy de manier les armes et d'avoir charges : je tiens que Son Excellence ne le trouvera bon, ny la soule que feront les revues, ny les 500 harquebousiers à cheval qu'il vouloit lever, et tiens que ce que ledit Seigneur Prince a ouffert les Allemans que sont en Luxemburgh mutinez, soit pour se rire de l'alarme si chaulde ², comme si tant petit nombre comme celluy qu'estoit à noz frontières sans artillerie fut, pour en ceste saison d'hyver, occuper les places fortes. Nous nous fondons sur avis de noz cousins de France ³, et ne sçay si nous feingnons nous mêmes les bruitz pour noz deseingz ⁴. Je ne fauldray d'en dire tousjours rondement ce qu'il m'en semble. Les surprinses se peulvent aysément remédier, non par la garnison qu'est à Besençon, que je tiens estre argent perdu, et tiens que estant la cité en combourgeoisie avec les deux cantons, que les François ne s'y jouheront pour non s'attirer dessus tous les canthons des Lighes. Je tiens que d'avoir Mon^r le Marquis de Varambon monstré visaiqe fera reculer les troupes, plus propres à robber et à sacquager qu'à faire grands exploicts de guerre. Les François ne sont pas en termes pour sercher querelles dehors et rompre la guerre; que faisant emprinse sur notre pays, oyres que ce fut soubz umbre du Duc d'Anjou, ils auroient ouverte plus tost et de plus de durée qu'ilz ne vouldroient.

Les affaires de Portugal sont, grâces à Dieu, en biens bons termes, et

¹ Le comte de Champlitte, gouverneur de Bourgogne.

² On avait redouté une invasion de la province de la part du prince de Condé. (Lettre du 20 juillet. *Ibid.*, fol. 212.) Cette crainte était mal fondée. En ce moment Henri de Bourbon ne disposait d'aucunes forces. (DUC D'AUMALE, *Histoire des princes de Condé*, t. II, pp. 154 et suiv.)

³ Allusion aux relations qu'entretenait en France le comte de Champlitte avec les parents de sa femme.

⁴ « Les faulses allarmes que souvent l'on nous donne, seront, comme je me doute , ung jour cause que l'on ne nous croira quant il seroit besoin. . . Si ce danger est apparent, armons nous de la faveur des Suisses à temps, et de leurs gens, et non des nostres, si nous voulons bien faire. » Lettre du Cardinal, du 28 octobre. (*Ibidem*, fol. 210.)

seroient piécà achevées, et se seroyent faictes aultres emprinses si l'on eust poursuyvy près de Lisbona le bâtard Don Antonio, comme l'on debvoit.

L'on l'a baptu de nouveaul et recouvert Oporto, et de nouveaul il a gagné aux piedz valantment. L'on avoit dit qu'il estoit prins; il n'en est rien; l'on le serche encoires par mer et par terre, et crains assez qu'il n'eschappe; mais il est bien bas, et faict le Roy son compte d'aller de brief à Lisbona....

L'on fait de grandes plainctes de ce que l'on dit que la Court juge par affection soustenans les Conseillers pour ceulx qui par les brigues des nominations les ont avancé. Je ne sçay s'il est vray; mais s'il estoit, tout yroit mal, que pourroit bien ramener une nouvelle visite plus courte et plus sévère, dont jà l'on parle, et les lettres que l'on dit le Seigneur Prince avoir escript, reprenant la Court, pourroient bien estre le préambule de ceste suyte, dont certes il me desplairoit, ne m'ayant jamais pleu les visites; mais que si de quelc'ung l'on ha malvaie opinion avec souffisans indices, que l'on procède contre icelluy à toute rigueur, sans pour ung ou deux blasmer et mettre en desréputation toute la compagnie.

LXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735, Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 78, 96.)

Madrid, le 11 novembre 1580.

Madame, j'escripviz à Vostre Altéze par le dernier ordinaire de Lyon. Dieu doint qu'il arrive à bon port, puisque les François commencent à destrousser et tuer les courriers. Ilz en ont tué ung de là de Bayonne, que s'estoit depesché pour la court de l'Empereur. La plainte n'y sert de riens, car oyres que le Roy de France leur expressément commande, il dira qu'il luy en desplait, et que ce sont voleurs ou Huguenotz, et qu'il est mal obéy,

et que si l'on les pouvoit avoir, il les chastieroit. Ceulx que firent le fait estoient XII chevaux, que environarent le courrier, le despoullarent et le tuarent cruellement, laissant le corps avec seulement les bottes, que ne vailloient riens, et s'en allarent avec les paquets. Il n'y en avoit pour Vostre Altèze, pour ce qu'il partit tost après l'ordinaire; et j'ay adverty à Badajoz qu'il seroit bien nous servir de la mer, et avoir frégates armées, comme il se souloit en temps de guerre, et aussi que l'on renouvela les ziffres. Je ne sçay ce qu'ilz en feront.

Aldobrandino est encoires là. Le Seigneur Don Jehan de Idiaguez m'as-sheure que tost il envoie responce aux lettres espagnoles, que j'ay veu. Le prévost Fonch a envoyé les despesches en françois, que je n'ay veu, avec son advis, et attend avec désir responce et résolution pour faire les despesches. Sa Majesté ha trouvé fort bonne la responce de Vostre Altèze, quant à non assembler les Estatz, comme l'on luy avoit mis en avant, et à la vérité il n'y avoit raison quelconque, sinon une vaine imagination; et trouve bon ce que Monsieur le Prince ha escript; et considéré sur ce que luy avoit escript Sa dite Majesté, pour disposer sur aucuns biens confisquez, et sur tout ce point, luy respondra tost. Elle s'est esbey, qu'il tarde tant l'exécution de ce que l'on luy a escript touchant le conseil d'Estat, et qu'il ne remplit les commissions, que l'on luy ha envoyé à Nancy, suyvant ce que plusieurs foys Sa Majesté luy ha escript sa résolution; et dit que la dilation est ce que y met la difficulté, qu'elle n'a onques pensé de mettre au conseil d'Estat le Marquis d'Avret, bien de le reconcilier sur les mesmes conditions qu'a accepté le Duc son frère, des pays reconciliez et articles de Cologne, ayant voulu avoir l'ung et l'autre, et que l'avoir mis ledit Duc au conseil d'Estat, est pour luy avoir promis par promesse à part le Duc de Terranova, et Sa Majesté y donne son consentement.

Jà Vostre Altèze aura entendu le trespas de la Royne, de laquelle le corps se consigne aujourd'huy à St-Laurens le Royal, avec grand doeuil et douleur de chacun. Dieu, par sa grâce, luy face mercy. Le Roy, grâces à Notre Seigneur, se porte fort bien, et aussi leurs Altèzes; et se prépare Sa Majesté pour aller à Lisbonne, que l'on tient sera sur la fin de ce mois, ou commencement de l'autre. Aussi aura sceu Vostre Altèze la seconde défaite de Don Antonio et de sa suite, recouvrement de Oporto et autres places, puisque par ung courrier extraordinaire j'en ay donné avertis-

sement à Vostre Altèze et audit Seigneur Prince, et que nos gens suyvoient ledit Don Antonio que, à son accoustumé, s'estoit mis à la fuyte des premiers; mais noz gens n'ont faict leur debvoir; et oyres que le Duc d'Albe eust envoyé Don Hernando de Toledo, qu'ilz appellent Bugnelo, pour advertir le Roy qu'il estoit prins, il n'en est riens. Et dient maintenant que, comme il est bien voulu, il n'y a personne que ne procure de le cacher pour luy saulsver la vie. Aulcuns escripvent de Badajoz que nos genz le ratindrent près de Baena, à pied, avec l'évesque de la Garde¹, et aulcuns esclaves que pourtoient le bagage, que ledit évesque fit jecter; et que noz soldaz s'amusarent à répartir ledit bagage; et que cependant ilz se saulvarent. S'il est vray ou non, je ne le puis affirmer; mais si bien que par quelque bout que ce soit, que nos gens y ont faict ung fort malvais debvoir.

Sa Majesté tient pour certain que, estant espirez les six moys du gouvernement dudit Seigneur Prince, que Vostre Altèze y sera entrée et que requérant les Estatz obéissans que tous deux demeurent pardelà, que Vostre Altèze sy sera acconmodée et aussi ledit Seigneur Prince, pour ensemble et par bonne intelligence, entendre au gouvernement et à l'administration de la guerre. Et je supplie à Vostre Altèze considérer en quelle confusion aultrement l'on se trouveroit, par la division de ces signeurs, que ne comporteront que l'ung d'entre culx commande sur les aultres, et comme Vostre Altèze se trouveroit, s'il y falloit de dehors envoyer ung aultre, et où celluy se trouveroit que fut apropoz et aggréable aux Estatz.

L'on besongne ici aux depesches pour remectre 500 mil escuz pardelà, que je tiens yront tost; et je sollicite que suyvant le comandement du Roy, l'on donne contentement aux Malvendas et à Balbany, et que dois maintenant l'on commence penser à nouvelle provision.

Jehan Baptista de Tassis partit, il y a troys jours, pour la court de France². Dieu luy doint bon voiaige. L'on luy ha fort recommandé la correspondance qu'il doibt tenir avec Vostre Altèze.

J'ay respondu et satisfait à plusieurs pointz à Vostre Altèze, que je ne répéteray, pour non la travailler de redittes.

¹ Garde, Guarda.

² Jean-Baptiste de Tassis devait représenter le pays à la cour de France à titre d'ambassadeur. (HOYNCK VAN PAPENDRECHT, *Analecta*, t. II, part. II, pp. 424, 421.)

LXIV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1758, Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 97, 98.)

Namur, le 17 novembre 1580.

Potrà V. S. Ill^{ma} haver' inteso per una mia lettera di 30 di settembre la pena in che restano per l'avviso da lei havuto che si trovava indisposta di catarro, et mi augmentò poi grandemente venendomi poco appresso per via di Lione nuova che V. S. Ill^{ma} non solo continuava nella detta indispositione, mà che stava gravemente malata di febbre : qual nuova mi ha tenuto da quel tempo in qua tanto dolente, quanto dire si possa, et non senza (gran) ragione, per le molte cause à lei note, particolarmente per ritrovarsi nel medesimo instante anche Sua Maestà indisposta gravemente. Hora rendo infinite grazie alla divina bontà che mi son' arrivato in un medesimo tempo quattro lettere di V. S. Ill^{ma} de 18 e 30 di settembre e 16 d'ottobre con aviso della sua tanto da me desiderata salute, et di quella di Sua Maestà che mi hà recato contentezza inestimabile, et mene rallegro con lei cordialissimamente et la prego et supplico à non voler con tanta sua fatica impiegarsi nelli negotii, poiche V. S. Ill^{ma} stessa confessa, che la sua età non lo può comportare, ne tampoco conviene al mantenimento del suo buon' essere, la cui conservatione importa molto al servizio di Sua Maestà et à tutti : et pero deve usare ogni diligentia per conservarsi lungo tempo in buona et prospera sanità, come sommamente desidero, et ne prego Iddio; contentasi V. S. Ill^{ma} di non si caricare di più peso di quello che puo sostenere, il che facilmente potrà far' hora con la venuta di Funchius, del secretario Laloo, et anco del regente Moles, distribuendo à essi parte de i negotii et del peso, ne si travagli in scrivermi di sua mano, che certo trovandosi debile come scrive con queste sue ultime lettere, poteva farlo di mano di secretario, come la prego à far in futuro; et per dargliene tanto più occasione, mi sono risoluta in risposta delle suddette sue lettere et sopra li altri negotii non scrivere di mia mano, et pero si contenti V. S. Ill^{ma} far' il medesimo.

Haverò molto gusto intendere che habbia totalmente rihavuto le solite forze, et che mi faccia haver più spesso aviso del suo benessere, che in ciò riceverò singolar contento; et infinito l'hò ricevuto della recuperata salute di Sua Maestà, che veramente il suo male hà tenuto universalmente ciascuno in grandissimo affanno, et me più d'ogn' altro; deve V. S. Ill^{ma} persuadere Sua Maestà à non travagliare tanto, ma riposarsi et discansarsi, importando la sua lunga vita et salute tanto come fa à tutta la Christianità, et voglio sperare che la Maestà della Regina, mia Signora, si sara libera dalla febre terzana, et che si condura prosperamente à quel felice parto che si desidera.

Crederò che il cavallier Biondo et altri haveranno dato notitia à V. S. Ill^{ma} della conspiratione fatto il conte Claudio Landi contra la persona del Signor Duca, mio marito, che per bontà d'Iddio si è scoperta, et questi giorni adietro posta in chiaro con le proprie confessioni delle stesse persone che dovevano fare l'effetto così tristo, et sono prigioni in Piacenza; et per che tutti noi viviamo sotto la protezione di Sua Maestà, mi è parso farnela avvisata et supplicarla restar servita à far di ciò quel risentimento et demonstratione che cosa tanto brutta ricerca: et non doveria Sua Maestà favorire detto Conte Claudio come hà fatto nella causa di che hò scritto à V. S. Ill^{ma}, ne manco comportare che huomini di simil mala natura et intentione come è il Conte Claudio, sieno ricevuti nè tollerati ne suoi stati, ma comandare che ne sia fatto rigorosa et esemplare giustizia, perche il mondo intenda et conosca che S. Maestà tiene il Signor Duca per quel vero et devoto servitore che li è di effetto, et che del Principe mio figlio et me, che siamo quà impiegati nel servitio di Sua Maestà con tanto scomodo et pericolo, fa la Maestà Sua quella stima, che merita il buon zelo et la nostra lunga et devotá servitu, sendo assai chiaro, che quando Sua Maestà mostri di tener più conto del Duca, egli sarà molto più rispettato, et non piglieranno alcuni ardire di far scelleratezze, come hà intentato fare detto Conte Claudio, che pur è Sua Eccellenza tanta buon servitore di Sua Maestà come qual si voglia altro, et à V. S. Ill^{ma} è ben noto, la quale, per la grande affectione che a lei porta il Signor Duca, et per ogni rispetto è obbligata di fare per suo benefitio tutti li buoni usitii che sono in sua mano, come mi assicuro fara, el massime in tal occasione, di che tutti li restaremo obbligati, et io in particolare obbligatissima, el perche con l'altra mia lettera che va

con questa V. S. Ill^{ma} vedra quanto di più mi occorre sopra negotii, non li dirò davantaggia salvo che di presente estò assai bene, el Donna Margaritha stà benissimo Dio gratia, il quale conceda a V. S. Ill^{ma} quella prospera salute et lunga vita, che per me stessa desidero.

LXIV.**RÉSUMÉ.**

La Duchesse était désolée de l'indisposition persistante du Cardinal, laquelle coïncidait malheureusement avec la maladie du Roi. Mais elle vient de recevoir de Granvelle quatre lettres des 18 et 30 septembre et 16 octobre dernier, qui lui apportent l'heureuse nouvelle du rétablissement de Sa Majesté et de Sa Très Illustre Seigneurie. Elle supplie maintenant le Cardinal de moins travailler à l'avenir. Du reste, il pourra désormais partager ce travail de cabinet avec Funck, le secrétaire Laloo et le régent Moles, qui ne tarderont pas à arriver à Madrid. Sa Très Illustre Seigneurie devrait aussi faire écrire ses lettres par ses secrétaires. La Duchesse, de son côté, se propose d'en faire autant, et Sa Majesté n'aurait pas tort d'imiter cet exemple. Elle surtout a besoin de repos et de distractions. Enfin la Duchesse espère que Sa Majesté la Reine est rétablie de sa fièvre tierce.

La Duchesse compte bien que le cavalier Biondi et ses autres envoyés, c'est-à-dire Aldobrandino et Samaniego, auront appris au Cardinal la découverte du complot formé par le comte Claudio Landi contre le Duc de Parme, Octave Farnèse. Elle espère que Sa Majesté, loin d'écouter le coupable, en fera bonne, prompte et exemplaire justice. Le Duc, son mari, et le Prince, son fils, en seront aussi reconnaissants qu'elle-même et d'autant plus disposés à servir le Roi.

Donna Marguerite se porte très bien.

LXV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Namur, le 18 novembre 1580.

Con un'altra mia che va con questa vedra V. S. Ill^{ma} le lettere che sue ultime hò ricevute, che le originali di quelle delli 8, et 14 di luglio non sono comparse: dovveranno esser state intercette, ma per quanto ho visto dalle copie di esse che lei mi ha mandate non vi era cosa che importasse; non di meno saria meglio che comparissero, et intendo anco che un ordinario di Spagna che andava à Lione, si è perso, et mene dispiace persuadendomi che mi venissino lettere di V. S. Ill^{ma}; et per una delle sue de 16 d'ottobre hò inteso con molto mio contento l'arrivo a salvamento dell' Aldobrandino, il quale li haveva dato conto et minuto ragguaglio delle commissioni et ordini che da me tiene, et similmente che egli bene informato et instrutto da V. S. Ill^{ma} se ne fussi passato a Badajos: dove mi scrive lui essere arrivato, et havuto gratissima audientia da Sua Maestà, senza pero trattarli di negotii, havendoli solo fatto riverentia in mio nome, et presentatoli le mie lettere; et mi avisa esso Aldobrandino credere che presto Sua Maestà harebbe inteso le sue commissioni, onde spero che ogn' hora mi debba venire la risposta di quanto desidero et conviene. Ne si deve V. S. Ill^{ma} maravigliare che io non mi voglia incaricar di questo governo, perche di effetto non saria servitio di Sua Maestà, come mi assicuro ne deve essere bene informato per diverse vie, et particolarmente per il ragguaglio che il Principe mio figlio li doverrà dare delli affari di qua, che veramente sono ridotti in extrema necessitá et pericolo, per il gran mancamento di denari, et diversi altri bisogni, che quando ci fusse stato qualche somma o modo o credito di poterne trovare, si sariano fatti buonissimi progressi, et si farebbono ancora quando la debita provisione fussi comparsa; impero il tardar tanto a venire dà gran comodità et tempo ai nimici di fortificarsi et provvedersi, et far molte pratiche: et li nostri si difidono et perdono il coraggio,

vedendosi così lentamente soccorrere et aiutare, ne con loro hanno più forza ne luogo le buone parole ne le persuasioni conoscendo ciascuno che non seli corrisponde con li effetti : a tal che il povero paese et popoli vengono dall' una et dall' altra banda danneggiati, distrutti et consumati, et quel'che è peggio, ogni giorno la maledetta heresia vá ampliando et pigliando vigore et piede, di maniera che quando Sua Maestà non si risolve à voltarsi gagliardamente et presto con i veri rimedii, tutto andera in perditione : perche à voler seguir nel' modo che s'è fatto sin qui, non è altro che consumarsi poco a poco, onde saria meglio abandonarlo alla libera, et non ci perder' più tempo ; ma poiche, come con altre ho scritto, evidentemente si conosce qual sia il vero rimedio, doverria Sua Maestà con prestezza eseguirlo, atteso massime che hora molto comodamente lo puo fare, havendo finito con felice successo l'impresa di Portugallo, voltando la mira et le sue forze à questi paesi prima che i nimici si ingagliardischino, et faccino nuove leghe, che di continuo vanno tramando, et non perdono momento in tentare novità et inghanni ; io ne scrivo à Sua Maestà succintamente et ne mando con questa à V. S. Ill^{ma} copia, acciò ne habbia notitia ; et se bene sono certissima che lei è di questo stesso parere, et che pero non lassera di rappresentarlo a Sua Maestà. sollecitandolo al rimedio et alle necessarie provisioni, tuttavia la prego quanto più posso, à perseverare di far opera che si metta in essecutione et non si dilati punto, perche quello che si fara di presente con uno seudo in un giorno, non si potra far di poi con le migliaia delli seudi et in molti anni. Io lo vedo et tocco con mano, et pero ne parlo così assolutamente, et se io ho scritto che il vero et principal rimedio sia la forza et l'armi, creda pur' V. S. Ill^{ma} che è la verità ; ma non dico già che si lasci ne abandoni la via della negotiatione, et dell' amorevolezza, che si deve semper tener aperta per usarla con quelli che la vorranno pigliare ; et à mio credere saranno pochi, mentre che non siano costretti dal timore et dal' vedere volto et risoluto da vero Sua Maestà à conservare et racquistare questi suoi paesi : et pero dovendosi usare come si dice più l'armi et la forza, ho detto et dico non esser servitio di Sua Maestà, che io pigli il governo, perche sendo donna non posso usare per me stessa il detto principale rimedio dell' armi, ne tampoco commetterlo ad altri del' paese stante li umori che fro loro corronò, et il trattar di dividere il governo, non mi par punto conveniente ni ragionevole per molte ragioni che mi

assicuro sono da V. S. Ill^{ma} ben conosciute, oltre à che lo tengo per indivisibile quando pero non si voglia cadere in diversi inconvenienti et confusioni; et lo allegare l'exemplo del tempo della Regina Maria non hà luogo, perche non si sta nel medesimo grado, aggiunto che all' hora erano qua presenti la gloriosa Maestà dell' Imperatore et anco il Re, miei signori; et considerando V. S. Ill^{ma} con il suo prudente giuditio questo fatto, trovera che a mio figlio ne à me non conviene et non è giusto pigliar questi carichi divisi, perche se bene fra esso mio figlio et me è stato et sarà semper in tutte le cose et attioni una ferma et stretta unione, non la potrà essere fra li negotii che occorressero, di natura in se stessi indivisibili, ne manco fra li consigli che assistessero all' una et all' altra parte : impero quando cosi sia servita Sua Maestà, potro io restar qui privatamente et senza titolo di carico per qualche tempo, et non altrimenti assistendo et facendo per servitio di Sua Maestà ogni mia possibil diligentia et opera per il buon fine delli affari di qua, et questo modo tengo sia più sicuro et di più profitto al servitio di Sua Maestà che far di altra maniera, tanto maggiormente che i Franzesi hanno cominciati à entrar nel' paese, et si sente motivi di levar gente in Alemagna, che per impedire et ostare è necessario l'armi et le forze gagliardi. Promettomi che questa mia oppenione sara approvata da V. S. Ill^{ma} et che pero farà li uffitii che si convengono, perche Sua Maestà si risolva presto, onde non mi alarghero più avanti, aspettando d'intendere la resolutione che Sua Maestà harà dato all' Aldobrandino : intanto sapra V. S. Ill^{ma} che li giorni adrieto avvicinandosi la spiratione delli sei mesi del' governo di mio figlio, lo pregai et feci instantia che dovesse continuare sino alla sudetta risposta di Sua Maestà; et ancor che egli era totalmente risoluto lassarlo, non di meno per farmi piacere si è contentato, et con satisfatione delle provincie reconciliate, che lo desideravano grandemente, come egli medesimo doverra scrivere a V. S. Ill^{ma} et darli conto di ogn'altra cosa che di qua occorre et passa; et però a lui mene rimetto; la provisione delli 300 mila scudi che lei mi avisa venira in breve sarà buona ma poca rispetto al molto che si deve, et pero non potra far effetto rilevante ne di consideratione : li ripartirà il Principe nelle cose più forzose et necessarie et aspettera maggiore somma con la quale possa intentare di far qual'che buon progresso, ancor'che non mandando Sua Maestà provisione bastante per satisfare à i debiti urgente et necessari, è modo di haver poi denari mese per mese

secondo i bisogni tutto sarà buttato ne si fara acquisto alcuno di momento, anzi ne seguirà quel'che di sopra ho detto con danno del servitio di Sua Maestà et non senza sua indignita : concorro con il prudente parere di V. S. Ill^{ma} che sia bene serrare il comertio di Spagna et Portugallo ai rebelli, perche sara molto più il profitto et il guadagno futuro che lo scomodo che di presente ne possi ricevere i paesi di Spagna, et similmente giudico approposito che Sua Maestà si faccia rondamente et apertamente intendere al Re di Francia et alla Regina d'Inghilterra, già che troppo chiaro si conosce il loro doppio procedere, et il danno che al servitio di Sua Maestà porta il dissimularlo, oltre alla reputatione che si perde : intendero volentieri che tutto si esseguisca, non potendo partorire se non buonissimi effetti. Le cause del mio restar' in Namur haveva V. S. Ill^{ma} intese, et credo haver fatto bene, non ostante che di poi sia successo la resa di Buscein et di Nivella, perche entrando i Franzesi nel' paese, come hanno cominciato, meglio è trovar mi qui che in altra parte più avanti.

Il sommario sopra le cose di Borgogna è finito et lo fò copiare: si mandera con la prima occasione; intanto doverranno comparire li deputati che di la vengono, et s'intendera quello che vorranno dir' di più, con far di tutto advertito V. S. Ill^{ma}, dicendoli hora parermi necessario non solo la continuatione della lega ereditaria con i Sguizzeri, ma farne un'altra difensiva: et mi confermo maggiormente in questo parere havendo visto quel' che me ne scrive Pompeo della Croce et anco el Conte di Champlite, di che mando qui copia perchè V. S. I^{ma} vi faccia sopra consideratione et le diligentie che troverra convenirsi: à detta provincia di Borgogna hanno dato li giorni passati gran sospetto i Franzesi che in quelli contorni si andavano amassando, che poi si è risoluto in fumo. Ho scritto à V. S. Ill^{ma} altra volta che il Dottor Frossart è molto idoneo et suffitiente a tutti i carichi, et il' medesimo ho fatto sapere a'l Principe mio figlio, che per parte di Sua Maestà mene ha domandato informatione, et dettoli davantaggio che esso Frossart staria bene in Corte per l'effetto che si pretende, ma molto più servitio faria in Borgogna perche la sua integrita et sufficientia teneria in freno il libero procedere di alcunj di quel' parlamento et sostenerebbe il retto corso della giustitia, mentre che li fussi dato grado et autorita. Impero sendo Sua Maestà risoluto di haver à ogni modo un dottor Borgognone ¹ appresso, dico che non

¹ Pierre Froissard.

si puo trovar meglio di detto Frossart, et gratissimo mi è stato tutto quello che V. S. Ill^{ma} mi ha scritto in questo particolare et sue circostantie et la ringratio infinitamente delli avvertimenti che mi dà con tanta amorevolezza, di che in vero li resto obligatissima, et ne fò molto capitale et stima. Ho visto quel' che V. S. Ill^{ma} mi scrive et discorre, sopra il processo con Monsieur d'Andalot; et se bene ne havevo qual' che notitia, mi è stato carissimo intenderlo da lei, et mi par molto bene il modo che hà tenuto, et che tiene con detto Andalot. et particolarmente nella risposta fatta alla sua lettera intorno à volersi egli rimaritare : che la copia dell' uno et dell' altro hò ricevuto, et benissimo usa V. S. Ill^{ma} della sua solita prudentia in dissimulare et tollerare le altrui imperfettioni; ben li dico che non saria se non bene metter fine et silentio à detto processo, che per la sola quiete di V. S. Ill^{ma} lo desidero et quando lei si compiaccia m'interporro molto voluntieri per l'accomodamento, che mi persuado non debba esser difficile, parendomi che Andalot inclini et desideri la buona gratia di V. S. Ill^{ma} et fara opera laudabile à scordarsi le cose passate, et à tenerlo per buon parente et servitore; aspetterò che lei mi avisi quel' che meglio li tornera, assicurandola che in questo et in ogni altra cosa che tocchi al suo particolare, et di tutta sua casa, m'impieghero di buona et pronta voluntà sempre; et mi duol grandemente la morte di Monsieur d'Aschey, perche invero V. S. Ill^{ma} ha perso un da bene et honorato Nipote, et Sua Maestà un buon servitore, et la sua perdita fara mancamento in Borgogna, di che mi condoglio con lei, et la prego à comportar' in patientia quanto viene dalla mano d'Iddio. Il Principe hà provisto il Baliaggio d'Amont in persona di Mons. di Tourese, fratello del' defunto, come V. S. Ill^{ma} doverra intendere per lettere di esso mio figlio et per altra via, et io non lassero di tenere in buona raccomandatione detto Tourese et quella casa; similmente havero per raccomandato il doiano di Cambrai, et il thessauriero di Dola, Malpas, per far quanto V. S. Ill^{ma} mi scrive à loro benefitio. Gran desquido fù lassar scappar Don Antonio il giorno che si acquisto Lisbona, potendosi impedire tanto facilmente secondo che qua è venuto scritto, il che non lassera di causare grande spesa et perdimento di tempo, et tal' volta pericolo di nuovi mutini, ben' che non seudo egli seguitato se non da gente fuggitiva et poco atti all' armi, si deve sperar' che presto si mettera fine alla sua impresa, mentre che chi lo seguita faccia le debite diligentie : et sino à che

non si sappia che Sua Maestà sia di effeto in pacifico possesso di quel Regno, resteranno sempre sospesi li animi delle genti di quà et non farà l'avviso della vittoria interamente quel' buon frutto che farebbe quando tutto fussi finito et quietato, come di raggione a quest' hora doverria essere. Circa al parentado con Mantova par' che per mezzo del Cardinale da Este et del vescovo d'Osimo ¹ si vadia rattaccando la pratica : non sò quello succedera stante la stravagante natura di quel Duca, come V. S. Ill^{ma} dice molto bene, alla quale darò aviso dell' esito del negotio.

Alli 30 di settembre li scrissi che in Napoli fu pubblicato la sententia nella causa contro il gran Duca, et in mio favore, con renderli le debite gratie, et hora torno à ringratiarla di nuovo, sapendo che se non fussi stato il buon mezzo et opera di V. S. Ill^{ma} che ancora resteria il negotio sospeso : et nonostante detta sententia non tengo avviso che habbia havuto la debita essecutione, impedendolo la parte secondo il suo solito con lungherie et gavillationi, se' ben conosce il gran torto che tiene : spero pure con le prime lettere di Napoli haver nuova che tutto sia finito. Del mio trattamento sara bene non la mettere in disputa, nè tampoco la valutazione di, esso poi che la lettera in spagnolo di Sua Maestà parla chiaro, onde mi risolvo valerme di detta lettera, con procurar di esser pagata de primi denari che qua veniranno, per satisfare alle continue et grosse spese che necessariamente mi bisogna fare alla giornata per mantenimento di mia casa.

In oltre scrissi à V. S. Ill^{ma} alli 3 del passato, et le lettere portò Don Felix d'Aragon, et come di lui non si è inteso altro deve essere arrivato à salvamento. A lei diedi aviso che qui era venuto il Duca d'Arscott et se ne passo à Mons, dove stette alcuni giorni, di poi ritorno qui, et si parti subito per la volta di Aquisgrana à pigliar la sua moglie, per condurla a Beaumon et ivi par che disegni far la sua stantia. Il povero Gaspar Schetz si risolvette andar a servire nel suo uffitio di finanze et menò tutta la sua famiglia à Mons : vi arrivo malato di un catarro che in sei giorni lo porto via, che mi è molto dispiaciuto, atteso che era dispostissimo far qual'che buon servitio à Sua Maestà. Iddio li faccia pace all'anima, et à V. S. Ill^{ma} raccomando la sua moglie et figli che pretendono ricompensa da Sua Maestà.

¹ Corneille Fermani, évêque d'Osimo de 1574 à 1580.

Sono alcuni giorni che si trova qua l'abbate de Maroille et aspetta resolutione di poter' entrare in Consiglio : dice et promette voler fare gran cose in servizio di Sua Maestà.

Vo intendendo che alcuni procurano di mettere in disgratia di Sua Maestà il Conte di Champlite : non sò bene sopra che si fondino, ma per che lo conosco gentilhuomo honorato, et ministro inclinatissimo al servizio di Sua Maestà, non posso lassar di raccomandar le sue raggioni à V. S. Ill^{ma}, parendomi in effetto che le sue qualità meritino di esser favorito in tutte le occasioni.

Il presente corriero v'è dispacciato dal Principe, mio figlio, dirittivo à V. S. Ill^{ma}, la qual prego à ordinare che l'alligato pligo per Sua Maestà habbia subito buon ricapito, et si contenti darmene aviso. Nostro Signore Iddio, etc.

LXV.

RÉSUMÉ.

Elle n'a reçu du Cardinal que des copies de plusieurs lettres dont les originaux doivent avoir été interceptés. Aussi bien ils ne devaient rien renfermer d'important, à en juger par les duplicata. Du reste, si elle est bien informée, un courrier d'Espagne qui allait à Lyon, s'est égaré en route.

Une lettre du Cardinal, du 18 octobre dernier, lui a appris l'heureuse arrivée d'Al-dobrandino à Madrid et sa présentation à Badajoz au Roi. L'envoyé a au surplus écrit à la Duchesse que le Roi ne tarderait pas de répondre à la lettre de celle-ci. Elle attend donc cette réponse d'un jour à l'autre.

Que le Cardinal ne s'étonne pas si la Duchesse ne veut pas se charger du gouvernement des Pays-Bas. Ce ne serait pas rendre service au Roi ; Sa Très Illustre Seigneurie doit le savoir de différentes sources et notamment par les rapports du Prince, son fils. C'est le manque d'argent qui gâte les affaires ici et empêche de les arranger. Avec des fonds suffisants, il est encore temps de remédier aux embarras de la situation. En attendant l'ennemi se fortifie et les nôtres se découragent. Il n'y a plus moyen de les ramener par de belles paroles ; il leur faut des faits positifs. Cependant l'hérésie se

propage et il importe que Sa Majesté prenne des mesures avant qu'il ne soit trop tard. Maintenant qu'il a réduit le Portugal, le Roi a plus de loisir pour s'occuper des pays de par deçà. Il ne faut pas perdre de temps ni encourager les opposants par des nouvelles lois, qui ne peuvent qu'ajouter à la confusion. La Duchesse écrit dans ce sens à Sa Majesté et envoie ci-joint à Granvelle une copie de sa lettre au Roi. Elle compte que le Cardinal partagera son avis et l'appuiera. Les circonstances réclament des mesures urgentes. Ce qu'on ferait à présent avec un écu, ne pourrait plus se faire avec des milliers d'écus d'ici à quelques années. La situation est grave. Si la Duchesse a écrit que le véritable et meilleur remède à y apporter est la force des armes, que Sa Très Illustre Seigneurie n'en doute pas, c'est qu'il en est bien ainsi. Ce n'est pas à dire qu'il faille abandonner la voie des négociations et de la douceur. Il faut toujours laisser cette voie ouverte à ceux qui veulent bien la prendre. Mais, à son avis, il y aura peu d'amateurs, tant qu'on ne sera pas convaincu que le Roi veut absolument garder et pacifier ses États. C'est pourquoi étant donné que pour atteindre ce but, il faut recourir au besoin à la force des armes, la Duchesse a dit et dit encore qu'il n'est pas de l'intérêt du Roi qu'elle prenne en mains le gouvernement. Étant femme, elle ne peut employer par elle-même ce principal remède, qui est celui des armes. Elle ne peut pas non plus se faire suppléer par des ministres pris dans le pays, vu leurs tendances. Enfin il ne lui paraît pas opportun ni logique de diviser le gouvernement, et cela pour plusieurs raisons qui, elle n'en doute pas, sont bien connues de Sa Très Illustre Seigneurie. A ses yeux, le pouvoir est indivisible, si l'on ne veut pas tomber dans la confusion et toute sorte d'inconvénients. Il n'y a pas lieu d'invoquer l'exemple de la reine Marie; la situation n'est pas la même. Et puis il y avait alors aux Pays-Bas l'Empereur de glorieuse mémoire et Sa Majesté le roi régnant. Considérant ces faits avec toute la prévoyance de son jugement, Sa Très Illustre Seigneurie trouvera que ni son fils ni elle ne peuvent raisonnablement accepter des pouvoirs divisés. Bien qu'entre son fils et elle ait toujours existé et existera une union étroite et solide, cet accord ne sera pas possible à établir entre les affaires qui se présenteront et qui par elles-mêmes n'admettent pas la divisibilité. Enfin ce même accord ne pourra régner entre les conseillers des deux parties en cause. Par conséquent, si le Roi le veut bien, la Duchesse pourrait rester pendant quelque temps aux Pays-Bas, à titre privé, sans qualité officielle et non autrement, à seule fin d'assister son fils. Elle ferait tout son possible pour aider Sa Majesté à arranger les affaires de ces provinces. Cette combinaison lui paraît plus sûre et plus avantageuse que toute autre pour le service du Roi, d'autant plus que les Français ont commencé à envahir le pays et songent à lever des troupes en Allemagne. Pour les en empêcher et les repousser, il est nécessaire d'avoir une bonne armée.

La Duchesse se persuade que son opinion sera approuvée du Cardinal et qu'il fera

en conséquence le nécessaire pour la faire partager au Roi. Elle ne s'étendra pas plus longuement sur ce point. Elle attendra la décision que Sa Majesté aura fait connaître à Aldobrandino. Elle fera seulement savoir à Sa Très Illustre Seigneurie que, les six mois du gouvernement de son fils étant à la veille d'expirer, elle lui a représenté, ces jours derniers, avec force instances qu'il devait continuer ses fonctions jusqu'à ce que la susdite réponse du Roi fût arrivée. Quoique tout à fait résolu à se retirer, le Prince s'est résigné à rester pour faire plaisir à sa mère et satisfaire aux vœux ardents des provinces réconciliées. Au reste, la Duchesse s'en réfère à cet égard au rapport que le Prince doit adresser au Cardinal sur la situation du pays.

La provision annoncée viendra bien à propos, quoique bien insuffisante pour tout ce qu'il y a à faire. Le Prince l'appliquera aux dépenses les plus pressées en attendant une plus forte somme pour tenter quelque entreprise importante.

La Duchesse approuve l'idée de Sa Très Illustre Seigneurie d'entraver le commerce de l'Espagne et du Portugal avec les rebelles. C'est un moyen de réduire ceux-ci. Si la mesure présente des inconvénients pour le quart d'heure, ce n'est rien en comparaison des avantages qu'on en retirera quand la politique et les armes de Sa Majesté auront reconquis et pacifié les Pays-Bas.

La Duchesse estime aussi que des représentations devraient être faites au roi de France et à la reine d'Angleterre à propos de l'aide secrète qu'ils donnent aux révoltés.

Malgré la reddition de Bouchain et de Nivelles, la Duchesse a cru devoir rester à Namur, où elle est plus en sûreté depuis que les Français sont entrés dans les Pays-Bas.

Le mémoire sur les affaires de Bourgogne est terminé et elle en fait faire en ce moment une copie qu'elle enverra à la première occasion. Au reste, elle attend les députés bourguignons et fera connaître leur avis au Cardinal. Pour sa part, elle ne trouve pas seulement nécessaire de continuer la Ligue héréditaire avec les Suisses, mais encore d'en faire une autre défensive. Ce qui la confirme surtout dans cette manière de voir, ce sont les lettres de Pompeo della Croce et du comte de Champlite. Elle en envoie copie au Cardinal. Ces jours passés des bandes françaises qui s'étaient massées sur la frontière, avaient inquiété les Bourguignons, mais il n'y a eu qu'une alerte. Quant au docteur Froissard, il pourrait rendre les plus grands services en Bourgogne, mais puisque Sa Majesté veut absolument avoir auprès d'elle un médecin bourguignon, Elle n'en pourrait prendre un meilleur.

Si Sa Très Illustre Seigneurie le veut bien, la Duchesse s'entremettra pour faire entendre raison à d'Andelot, qui veut se remarier.

Elle a appris avec douleur la mort de d'Achey, en qui le Cardinal a perdu un neveu dévoué et le Roi un bon serviteur. C'est également une perte pour la Bourgogne. Le Prince a donné le bailliage d'Amont à Monsieur de Toraise, frère du défunt. La

Duchesse aura égard à la recommandation du Cardinal en faveur du dit Toraise, du doyen de Cambrai et du trésorier de Dôle, Malpas.

Ç'a été une grande faute de laisser échapper Don Antoine. Le jour qu'il a quitté Lisbonne, on pouvait l'arrêter facilement. Maintenant il faudra dépenser beaucoup de temps et d'argent pour le poursuivre et le réduire. Et, tant qu'il n'aura pas été pris, Sa Majesté aura toujours à craindre les agitations des partisans du prétendant.

Au regard du mariage de sa petite-fille Marguerite avec le prince de Mantoue, elle a appris que les négociations avaient depuis quelque temps été reprises par le cardinal d'Este et l'évêque d'Osimo ; mais elle ne sait trop quel en sera le résultat, étant donné le caractère extravagant du duc de Mantoue, père.

Le 30 septembre dernier elle a écrit au Cardinal qu'un jugement avait été rendu à Naples en sa faveur dans l'affaire en revendication de sa dot, qu'elle avait intentée au grand-duc de Toscane. C'est parfait, mais elle voudrait bien que le Cardinal intervint pour faire exécuter le susdit jugement.

Quant à son traitement, il pourra être recouvré, en partie, aux termes de la lettre écrite en espagnol par le Roi, sur les premiers fonds qu'on recevra ici. Elle en a grand besoin, ayant à faire face aux dépenses de sa maison.

Elle a dépêché Don Félix d'Aragon au Cardinal avec une lettre, datée du mois dernier, où elle lui fait savoir qu'elle avait reçu à Namur la visite du duc d'Archoot. De là, il s'est rendu à Mons, puis il a repassé par Namur pour aller prendre sa femme à Aix et la conduire à Beaumont, où il paraît vouloir établir sa résidence.

Le pauvre Schetz qui s'était résigné à reprendre son poste aux finances, avait emmené toute sa famille à Mons¹. Il y arriva malade d'un catarrhe qui l'a emporté au bout de six jours. La Duchesse en fut très affligée, parce que le défunt aurait pu rendre de grands services à la cause de Sa Majesté. Elle recommande au Cardinal la femme et les enfants de Schetz.

L'abbé de Maroille se trouve depuis quelques jours à Namur. Il désirerait entrer au Conseil.

La Duchesse a entendu que d'aucuns cherchent à provoquer la disgrâce du Comte de Champlitte. Elle ne sait sur quoi ils fondent leurs accusations. Elle tient le gouverneur de la Franche-Comté pour un parfait gentilhomme et un serviteur dévoué au Roi. Elle ne peut donc faire autrement que de recommander sa cause au Roi.

Le Prince, son fils, enverra la présente directement au Cardinal. La Duchesse, de son côté, prie Sa Très Illustre Seigneurie de vouloir bien transmettre la lettre y jointe à Sa Majesté.

¹ Gaspard Schetz de Grobbendonck, trésorier des finances aux Pays-Bas, acquit en 1530 la seigneurie de Hoboken, etc., mourut à Mons le 9 novembre 1580. (DE VEGIANO, t. II, p. 1744.)

LXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 24 novembre 1580.

Madame, j'actendz encoires le retour d'Aldobrandino, que je désireroie fut pièce devers Vostre Altèze bien dépesché, et au contentement d'icelle. Devant qu'il se partit j'escripviz à Sa Majesté, pour faciliter le dépesche, et depuis plusieurs fois au seigneur Don Jehan de Idiaques, lequel je sçay ha faict de son coustel ce qu'il ha peu pour m'ayder à solliciter les provisions d'argent, tant requises; et ceulx de la *Hazienda* m'asseurent avoir envoyé les dépesches tout faictz, prestz à signer. Vray est que je ne m'asseure pas qu'ilz dient tousjours vray. Ledit Don Jehan de Idiaques m'asseure que ayant ce qu'il fault à cest effect, il dépescheroit incontinent courrier avec responce aux lettres en espagnol de Monseigneur le Prince. Quant à celles en françois, le prévost Fonch m'asseure, que sur les apostilles qu'il a mis sur les sommaires, il n'a encoires résolution. La convalescence du Roy, la maladie, et tréspas de la Royne, les choses qu'il a convenu pourveoir en ceste occasion, et les affaires de Portugal, que sont aux mesmes termes que dernièrement j'escripviz, causent en aultres choses beaucoup de dilations.

Cependant me sont venues lettres, il y a cinq jours, de la court de France, avec ung paquet de Mondit Seigneur le Prince pour Sa Majesté, que j'ay ouvert et faict déciffrer, et escript à Sa Majesté sur icelluy mon advis. Il n'y avoit lettres de Vostre Altèze, ny nul dépesche en françois; tout vient en espagnol, et donne compte de ce qu'est passé sur l'instance que l'on ha faict à Vostre Altèze d'accepter le gouvernement, après les six mois du gouvernement dudit Seigneur Prince; demeurant à sa charge la maniance des armes, puisque non seulement les Estatz ont pour agréable sa demeure, mais en supplient Sa Majesté; et dict ce à quoy il est venu sur le refus de Vostre Altèze d'accepter le gouvernement, qu'elle n'aye responce de ce qu'elle ha enchargé audit Aldobrandino dire à Sa Majesté par l'advis

du conseil d'Estat, qu'est de s'estre contenté de continuer en icelluy, pour crainte que aultrement tout ne tomba en confusion. Véritablement je voudroye, pour beaucoup, que Vostredicte Altèze se fut laissée persuader d'entrer elle mesme au gouvernement, actendu ledit consentement des Estatz, sur l'assistance dudit Seigneur Prince. Car comme ils sont unbreux et souvent changent, s'il y survenoit altération, je crains que tout s'imputeroit à ce refus de Vostre Altèze, qu'a ses pouvoirs et instructions; et se peult veoir cler qu'il ne se peult faire aultrement qu'elle n'accepte le gouvernement, ou ce seroit venir en rompture absolute avec Sa Majesté, ny ne se peult pour l'administration des armes prendre aultre expédient que de la personne dudit Seigneur Prince, comme jà l'ay escript à Vostre Altèze, actendu qu'elle n'en peult prendre elle-mesme la charge, ny s'accorderoient jamais ceulx du pays à estre longuement soubz ung d'entre eulx; et d'envoyer ung aultre estrangier d'auctorité, agréable aux Estatz, et que fut sullisant, je ne sçay où il se prendroit; et qui que ce fût, Vostre Altèze s'en trouveroit bien empesché; et elle mesme voit et confesse que, pour maintenant, il fault, avec la négociation, les armes, et estant mère et filz, se peult dire une mesme personne. Il n'y peult avoir desréputation, puisque tous deux seroient tenuz comme gouverneurs, et administrans les armes, répartant ainsi la charge entre eulx deux; et mesmes que Sa Majesté n'est en cecy libre, mais fault qu'elle s'accomode aussi, en ce que se peult, à la voulenté des Estatz. Et j'espéreroye que par ce bout tous deux ensemble feroient ce service de rendre à Sa Majesté ses païs, avec le bon commencement que l'on y voit, que seroit charger Sa Majesté envers tous deux de l'obligation que Vostredicte Altèze entend mieulx.

J'en touche ung mot audit Seigneur Prince, actendant ce que Sa Majesté escripvra, comme j'espère à tous deux, leur faisant responce en espagnol, et ne sçauroye pour maintenant que adjouster à ce que j'escris audit Seigneur Prince (que je présuppose Vostre Altèze verra). Quant aux nouvelles de ce coustel, l'on m'en escript ung de Bourgongne, que m'est bien dure, qu'est que mon nepveu le Sr d'Achey soit décédé ¹ assez à l'imporveue, ayant voulu trop travailler, sur ce que l'on luy ha enchargé sur la chaulde alarme que l'on donnoit au pays, pour le peu de nombre de François qu'es-

¹ François d'Achey. Voy. plus haut, pp. 25, 48, 100, etc.

toit près de noz frontières. Ces alarmes me coustent chier, ayant perdu à l'occasion d'icelle ung tel nepveu, et le frère il n'y a que quatre mois ¹; et sur eulx deux fesoy-je grand fondement pour notre maison, et donner appuy à icelle, l'ung pour le coustel de l'Eglise, et l'aulture du temporel. Mais il fault enfin prandre de la main de Dieu tout ce qu'il luy plait envoyer, et luy en rendre grâces. Et je supplie à Vostre Altèze, qu'il luy plaise nous donner ceste consolation, de ne consentir que les deux charges qu'il avoit l'une de la ville de Dole et l'aulture du baillage d'Amont, dont il n'a jouy ung an entier, par importunité d'aautres, sortent de notre maison, puisque son frère le Sr de Thoraise, d'ung an plus jeune, est suffisant pour la charge de bailly, et le beaul-frère, le Sr de Maillot, vieux soldat, et qu'a eu charge, soit propre pour celle de Dole, ayans tous deux servy en guerre, et en Levant et aux Pays d'Embas, et qu'il luy plaise en escrire ung mot à Sa Majesté, à laquelle j'ay supplié de mesme, voyant que le Sr de Balançon, et aautres font leurs diligences pour les obtenir. En quoy, à mon advis, l'on nous feroit tort, préférans gens meurs, qu'ont servy, et sont de servyce à l'esgal pour le moins des aautres.

 LXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755, Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 100, 101.)

 Madrid, le 9 décembre 1580.

Madame, Je respondray, par ceste, à celle qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre de sa main, du xvii de novembre, par ung courier françois, dépesché par Monseigneur le Prince, et en préalable luy mercyer bien humblement et très affectueusement du soing qu'il luy plait tenir de ma santé,

¹ Antoine d'Achey, abbé de Faverney. Voy. plus haut, pp. 77, 100.

que à la vérité a esté fort combaptue tout le moys de septembre, et de sorte que les médecins doubtoient de la vie. Et par tout le moys d'octobre ne m'ay peu refaire; mais maintenant, grâces à Dieu, je me porte fort bien, et prest à exposer la propre vie pour le service de Vostre Altèze, avec tant de faveurs et grâces que jornellement elle me faict et aux miens, m'ayant tant favorisé freschement en l'occasion de la perte de feu mon nepveu Mons^r d'Achey, que j'ay extrêmement sentu et avec grande cause (mais il me fault tenir pour mieulx ce qu'il plait à Dieu disposer, et luy rendre grâce de tout); m'ayant Vostredite Altèze aydé encoires devant la réception de mes lettres envers Monsig^r le Prince, que à ceste cause s'est résolu de pourveoir Mons^r de Touraise, mon nepveu, frère du défunct, de l'office de bailliy d'Amont, que vacoit avec la charge de Dole par le trèspas dudit défunct, et ce nonobstant les vives et importunes poursuytes de plusieurs personnaiges de qualité du pays, que j'estime comme je doibz et en reconnois infinie obligation. Je crains que les miens n'abusent quelquefois de la faveur qu'il plait à Vostre Altèze me faire, et qu'ilz ne luy soient trop importuns contre ma volenté et intention, luy suppliant croire que je ne voudray, pour qui que ce soit, jamais prétendre synon choses raisonnables, et ce qu'il plaira à Vostre Altèze de sa bonne volenté, et dont je la supplieray moy-mesmes par mes lettres, ou pour moy pour non estre prévenu, estant si loing, par mon vicaire général, le prévost d'Aire, auquel je supplie à Vostre Altèze vouloir croyre en ce que, de temps à aultre, il luy dira de ma part.

Monsieur l'Ill^{me} Cardinal de la Baulme ayant entendu le trèspas du feu mondit nepveu, envoya icy, pour demander à Sa Majesté, les estatz vacans par son décès, pour son nepveu le Comte de Montrebol, sur fondement que, par les instructions, les troys bailliaiges d'Amont, d'Aval et de Dole, et les charges de Dole et Gray, soient par motz exprès réservés à la provision de Sa Majesté; et m'escripvit aussi, me priant d'en faire la poursuyte. Aussi envoya Mons^r de Balançon pour les demander pour soy-mesmes, et ne s'oblioient le baron de Chevreau, le Seigneur de Dicey, et le Seigneur de Montfort, que sont icy. Quoy voyant, pour non estre prévenu, j'escripviz à Sa Majesté, la suppliant qu'il luy pleut me faire grâce, qu'ayant perdu mon nepveu, je ne perdisse les charges vacans par son décès, et mesmes ayant le défunct si peu jouy du bailliaige d'Amont, que n'a pas esté ung an entier,

et que lesdites charges puissent demeurer aux miens, à sçavoir le bailliaige au frère, à qui Monsigneur le Prince l'a pourveu, et la charge de Dole au beaul-frère, que Sa Majesté m'a libéralement accordés; dont je m'assheure que Vostre Altèze aura contentement, et tiens le tout comme de sa propre main. Pendant le plus dangereux de ma maladie, j'avoye de jour à aultre lettres de Mathco Vasques, m'advertissant du dangé auquel estoit Sa Majesté, me disant qu'il y avoit peu d'esperoir de vie, et que je pensasse sur ce que advenant le décès (dont Dieu nous garde) seroit à faire, pour en advertir la Royne. Vostre Altèze peult penser en quelle angoisse cela me mectoit, et si cela agravoit mon mal; mais enfin, il ha pleu à Dieu le nous conserver, et se porte fort bien, et du tout refaict, et avec les mesmes forces, ou plus grandes, dont nous ne pourrions assez donner grâces à sa Divine Bonté, et ne faillir de, au plustost qu'il me fut possible, en donner advis à Vostredite Altèze, et despuis du très pas lamentable de la Royne, que le Roy ha sentu extrêmement; mais il l'ha touteffoys comporté avec la constance et valeur grande, et comme prince tant chrestien; et se retirant à ses dévotions, mit grand temps à oraisons pour la bonne défuncte, rendant après grâces à Dieu de ce qu'il luy plaît disposer, et pourveut après à ce que convenoit pour faire prier pour la bonne défuncte et pour faire porter le corps fort honorablement accompagné à St-Laurens le Royal. Sa Majesté entra lundy dernier à Elbes, en Portugal, fort bien receu de troys évesques, que y estoient, et d'aulcuns principaulx Signeurs de Portugal; et avec grande démonstration de contentement de tout le peuple, selon que Sa Majesté mesme me l'escript. Et là, comme l'on pense, se assembleront les Courtès, pour pourveoir à toutes choses, ne se trouvant ung seul homme en pied contre Sa Majesté en tout Portugal; ny ha l'on nouvelles de Don Antonio, de l'évesque de la Garde, ny du Comte de Vimioso. Aulcuns pensent qu'ilz sont mortz, et que l'on les aura sacagé des piereries qu'ilz portoient; et que pour non en rendre compte, ilz n'osent descouvrir la mort; mais en ce il n'y ha riens de certain. Enfin il ne pourra estre que tost l'on ne sache qu'ilz sont devenuz. Monsigneur notre Prince et Mesdames ses sueurs, sont en chemin pour venir icy, et feront le Noël à troys lieues d'icy, pour dois là, comme l'on pense, venir à St-Hieronimo, aux obsèques de la Royne, que se feront là solennelles, et jà s'y font les apprestes. Encoires ne me faict rapport le chevalier Blondo de la conspiration du comte Claudio

Landy contre la personne de Monsr le Duc, ny en ay ouy jusques oyres nouvelles. L'entendant, je ne faudray de faire l'office que Vostredite Altèze peult désirer, laquelle pourra jà avoir entendu ce que s'est faict pour remédier au décret faict par le Conseil d'Italie, devant que j'entrasse en icelluy, pour donner charge au Sénat de Milan de congnoistre de la cause dudit Comte Claude, jà jugié par les ministres dudit Seigneur Duc, pour le délict de l'homicide, faict en Parme par charge dudit Comte.

Les lettres de Vostredite Altèze me sont de fort grande consolation, entendant par icelles que Vostredite Altèze se fut du tout refaict, quicte de la goute, et avec entière santé, et le mesme de Madame Marguerite, dont je louhe Dieu, le suppliant les y conserver plusieurs années, comme je souhaite et désire, comme chose dont personne vivant ne recevra plus de joye, pour n'y avoir personne que plus leur soit affectionné, ny que plus d'obligation leur reconnoisse; et remettant la reste à une aultre lettre de main d'aultruy, pour obéir à ce que Vostre Altèze en ce me commande, je feray fin à ceste par mes bien humbles et très affectueuses recommandations à la bonne grâce d'icelle.

 LXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 10 décembre 1580.

Madame, J'useray de la grâce que Vostre Altèze m'a faict, respectant mon eage, me commandant que j'escrive de main d'aultruy en ce que se pourra confier à aultre, et en ceste sorte respondray-je à celle que Vostre Altèze m'a escript de main de secrétaire, du xviii du mois passé, et ne repèteray ce que cy-devant je luy ay escript de l'arrivée d'Aldobrandino, et de ce que nous avons communiqué ensemble devant que d'aller à Badajos, ny luy

diray ce qu'il aura négocié aux audiences qu'il a eues agréables, ny la finale résolution que Sa Majesté luy a donnée sur le principal de sa charge. Et quant au gouvernement indivisible de Vostre Altèze et de Monseigneur le Prince, exerçant luy de son costel les armes, et par ensemble les négociations par mutuelles intelligences, puisque je présuppose que ledit Aldobrandino n'aura failly par ses paquetz, que sont passez par mes mains pour les adresser, d'en advertir plus particulièrement Vostre Altèze, respondant à ses lettres par la voye de Don Jean Idiaques, qui les aura encheminées le droit chemin, ayant aussi assez escript de mon costel à Vostre Altèze les considérations que icy l'on avoit, outre ce que le mesme ont escript les Estatz, et plusieurs de pardelà par leurs lettres particulières à Sa Majesté; et s'excuse, entre mère et filz, tout ce qu'entre aultre personne se pourroit dire de réputation que, à mon advis, sera grande, si par mutuelle intelligence les deux rendent à Sa Majesté ses pays que se pouvoient tenir pour perduz; et peult considérer Vostre Altèze l'obligation qu'en ce tous deux chargeront à Sa Majesté, laquelle entend bien qu'il ne conviendroit l'avoir fait venir de si loing à tiltre de gouvernement, et qu'estant arrivée, elle ne l'exercea; et luy supplie considérer quel aultre personne Sa Majesté pourroit prendre, agréable aux Estatz et confidente à Sadiete Majesté pour ceste charge; et combien que les Estatz ayent consentu que, attendant la responce de Sa Majesté, Monseigneur le Prince continua la charge de gouverneur, il fault faire compte que c'est pour l'esperoir qu'ilz ont que Vostre Altèze les gouvernera comme cy-devant, et que à la longue, estant Italien, ilz ne le comporteroient pour gouverneur; et se doibgeant manier les armes, comme Vostre Altèze confesse, je ne vois, aux termes que nous sumes, quel aultre l'on pourroit choisir que fut à propos, dont Vostre Altèze peust avoir contentement, comme je luy ay ja escript. Je congnois bien, à mon très grand regret, que les affaires y sont en piteux termes, et confesseray jointement que c'est par nostre faulte, pour non y pourvoir à temps; et m'apperçois combien l'on ha perdu en ceste occasion, mais c'est ung bien qu'il y aye encoires espoir que pourvoyant, il se puisse encoires faire quelque chose de bon. Les lettres pour les trois cens mil escuz sont ja pieça en chemin, et les termes courts pour se pouvoir tost et promptement servir de l'argent que, comme qu'il soit, aydera. Bien confesseray-je avec Vostre Altèze, que oyres que la somme soit grande, c'est

peu, pour estre já consumé le tout; et je n'obmets de, suyvant ce qu'elle me commande, continuer de solliciter pour faire donner contentement aux Malvendas et à Balbani; ce que Sa Majesté commande à ceulx de la *Hazienda* fort expressément s'accomplir; et je ne laisse passer jour quelconque sans le ramantevoir, comme aussi le ramantois-je de satisfaire aux sommes que se devoient délivrer en la ville de Francfort aux Allemans licentiez; et s'ilz eussent commencé, ce que je leur avois dit, d'entrer en payement, ceulx à qui l'on doibt se fussent contentez d'accomoder Sa Majesté de terme; mais de n'y envoyer argent, ny personne pour traicter avec eulx, à la vérité, je le trouve estrange; et le bon est que faisant de mon coustel ces diligences, que nul aultre ne faict, le baron Nicolas de Polviller m'escript que les Allemans sont en opinion que ce soit moy qu'empesche leur payement; mais il fault que je passe cela avec aultres; et oultre ce j'ay tant sollicité depuis l'accord de ces 300 mil escuz, que l'on est après pour bien tost faire beaucoup plus grande provision, qu'arrivera à près d'un million; et encoires sollicité-je qu'il passe plus avant, se pouvant Vostre Altéze asseurer que, oultre le respect que je doibs au service du maistre et l'affection que j'ay tousiours porté au bien de ces pauvres pays, l'obligation que je doibs à Vostre Altéze me commande que je n'obmette de faire chose que je puisse en cecy. Quant à serrer le commerce d'Espagne et de Portugal aux rebelles et encoires aux Anglois, s'exécutant l'édicte fait la première fois dois le temps du feu Roy Catholique et de la Royne Donna Isabella, et depuis plusieurs fois publié et mal exécuté, que vaisseaux estrangers ne puissent charger marchandises pendant qu'il y aura basteaux du pays, il y a plus d'ung an que j'en sollicite l'exécution; et je sçay que la Royne d'Angleterre le craint merveilleusement. Car ce seroit pour faire souslever ses subjectz contre elle; et elle-mesme en use par oblique; et par ceste manière s'est faicte puissante en mer. Car elle prend ung ou deux escuz par laste sur ce que l'on charge sur basteaulx estrangers, plus de ce que se paye de ce que se charge sur vaisseaulx anglois. Et je n'obmets occasion, pour ramantevoir l'ung et l'aultre, comme aussi sollicite-je que l'on parle cler, et aux François, et à elle; et que, en façon quelconque, l'on ne comporte d'eulx choses indignes. Car cela nous faict perdre réputation; et si ne sert nullement, pour la conservation d'amitié, de leur comporter telles choses, car le souffrant, s'aigrissent par ce moyen les courages et voulent-

tez, et se préparent par leur sentement secret à plus grande haine, pour après tomber en guerre plus aspre; et ne sont l'estat des affaires ny des François, ny des Anglois en termes qu'il leur convienne d'entrer en guerre ouverte avec nous, par où, si l'on parloit clair, avec l'exécution, si les paroles ne suffissent, l'on leur feroit facilement congnoistre la raison. Et si les François entrent aux Pays d'Embas, venant en rompture, il y a bien bon moyen pour, avec peu de fraiz, les retirer de là, et les faire penser en leur propres affaires, sans se mesler de ceulx d'altruy.

J'actendray, avec désir, l'escript que Vostre Altèze ha faict concevoir sur les affaires du Comté de Bourgongne; et n'y aura que bien que l'envoy se soit différé, jusque à ce que Vostre Altèze ayt ouy les ambassadeurs de Bourgogne, pour veoir si, à l'occasion de ce qu'ilz diront, il sera de besoing y adjoûter quelque chose. Et quant à la crainte, que audit pays l'on à eue des François. il m'a semblé ceste fois, comme la précédente, que ç'a esté avec peu de fondement, et que si peu de gens n'estoient pour pouvoir occuper le pays, ny y avoir appareil pour forcer les places munies, comme sont Dole et Grey, et se monstrant à la frontière si à la descouverte, n'estoit pas pour bien guider surprinses. Quand l'on est bien adverty, il est aisé d'y remédier, avec ce que la saison de l'hiver, pour les fanges, rivières et mauvais chemins, le pays pour y guerroyer est impraticable; mais l'on faict volontiers ces faulses alarmes, pour avoir couleur de lever gens et manier argent, comme je l'ay souvent escript; et que notre principal secours est des Suisses, si nous les sçavons entretenir; mais l'on a dois longtems négocié avec eulx de sorte qu'il semble que l'on aye plus tost cherché de les fascher, que de les entretenir, afin que, cessant cest appuy, l'on se puisse valoir de faire levée de gens au pays, ou d'y faire milice ordinaire, que seroit l'achevée ruine, l'entière destruction et désolation d'icelluy. Ce que nos prédécesseurs ont très bien considéré; mais les jeunes gens d'aujourd'hui veullent prandre aultre chemin, que pour moy j'ay tousjours tenu et tiens pour fort dangereux. Au regard de traicter avec eulx, pour déclaration des motz de loyal regard, mis en la ligue héréditaire, ou d'ampliation d'icelle, je y rêspons en italien par escript à part, sur la copie que Vostre Altèze m'a envoyé des lettres de Pompée de la Croix; à quoy je me remets, et ne pense que les Suisses voudront traicter avec le Comté de Bourgongne de ligue défensive en temps qu'il n'y a apparence

que personne les veuille envahir, et que nous craignons tous les jours de l'estre, ny qu'ilz nous veuillent deffendre à leur despens, comme je le touche audit escript; et nous nous devons contenter qu'ilz ne nous refusent gens pour notre deffence à noz despens, et qu'ilz déclarent, par lettres si expresses au Roy de France, l'affection qu'ilz nous portent, pour leur estre bons voisins et conféderez, jusques à dire qu'ilz ne comporteront que l'on nous outrage; ny quand tout est dict, n'est apparent que, avec grande négociation, le Comté de Bourgogne soit pour obtenir d'eulx davantage. Toutefois l'on verra quelles seront les instructions et mémoires que le Conte de Champlite et la court de parlement devoient dresser. Touchant le lieutenant de la jugerie Froissard, j'ay veu ce que Vostre Altèze m'en escrit, et m'est plaisir d'entendre qu'elle en ayt si bonne opinion; en quoy Vostre Altèze ne se forcompte, si je ne me forcompte moy-mesme; et ne sçay quelle charge l'on luy pourroit donner au Comté de Bourgogne, pour en tirer le fruyt que Vostre Altèze espère, pour faire cheminer droit ceulx de la justice. Car oyres qu'il fut conseillier en la Court de parlement, il n'auroit que sa voix; et je crains que l'on ne nous introduise icy quelqu'ung que donne à ceulx de pardelà et à nous icy de la peine. Je ne sçay si Monseigneur le Prince, par ses lettres en françois, en escrit quelque chose à Sa Majesté, car je n'ay veu que celles en espagnol. Je remercie bien humblement à Vostre Altèze ce qu'il luy plait m'escrire, quant au procès avec Monseigneur d'Andelot, me faisant tant de faveur que se vouloir employer à moyenner l'accord, lequel j'ay tousjours désiré et offert audit d'Andelot toute raison; mais il ne conviendroit que, pour avoir voulu estre farouce, et avoir donné travail et peine à feu Madame ma mère, que Dieu absoille, il doibge plus prouffiter du bien de la maison que les aultres; et j'ay escript pieçà au prévost d'Ayre Morillon les conditions ausquelles je condescendois; et en a freschement parlé ledit lieutenant Froissard au lieutenant dudit Seigneur d'Andelot à Dole, lequel luy dit qu'il tenoit pour certain que, payant ce que luy a esté offert, qu'est ce que luy vient par le testament de Madame ma mère, et davantage le fruit et intérêt des deniers dois le trespas d'icelle, cela pourroit faire l'accord; et j'ay pieçà escript que, combien que lesdits intérestz ne luy soient dehuz, puisqu'il n'a tenu qu'à luy de recevoir les deniers, car souvent l'on les luy a offert de luy payer, j'estois touteffoys content, pour acheter paix, de luy faire délivrer et payer lesditz intérestz

mais de luy donner davantage, ce seroit faire trop grand dommage aux pupilles, puisque les aultres soeurs demanderoient le mesme, et de ce qu'elles ont obéy plainement, mériteroient plus tost que l'on fit davantage en leur endroit, qu'aultrement. Ilz se devoient trouver ensemble à Dole à la Saint-Martin, et parler de nouveau dudit accord ; et je le désire, et me valoir de la faveur qu'il plait à Vostre Altèze me faire, et volontiers oublieray toutes les choses mal passées, quand il se vouldra accomoder à nous estre bon allié et amy, cessant le différend de ce procès.

Je mercie aussi très humblement l'offre qu'il plait à Vostre Altèze me faire de tenir la protection de la maison de feu mon bon nepveu d'Achey, et des miens, comme elle ha jà fait, et dont je luy reconnois infinie obligation, et de ce qu'il luy plait m'offrir d'avoir pour recommandé le doyen de Cambray, et Jehan de Malpas, que demeureront perpétuellement très, humbles serviteurs de Vostre Altèze, et m'assure qu'en ce qu'il luy plaira les employer, elle s'en trouvera bien servie.

La faulte commise de non avoir poursuyvy, après la première deffaicte, Don Antonio, est à la vérité très grande, et inexcusable, et non moins, qu'à la seconde deffaicte l'on n'ayt aussi usé plus de diligence ; mais comme qu'il soit, Sa Majesté demeure paisible du Royaulme de Portugal, comme Vostre Altèze entendra par aultres lettres. Et toutefois je suis d'avis que Vostre Altèze diffère d'envoyer l'homme de lettre pour soustenir le droit de Monsieur le Prince Rainutio, petit filz de Vostre Altèze, jusques à ce que Sa Majesté soit icy de retour de Portugal.

Dieu doint que la pratique rataché avec le Duc de Mantua puisse avoir le bon succès que je désire ; et s'il semble à Vostre Altèze que de mon coustel j'y doibge faire davantage, me l'advertissant, je ne fauldray d'y faire tout ce que me sera possible.

Ce m'est fort grand plaisir d'entendre que la sentence soit prononcée à Naples en faveur de Vostre Altèze, sur le procès intenté contre le Duc de Florence. Il n'a tenu à moy qu'il ne se soit plus tost effectué, et je m'esbeis que jusques à oyres, quoy que l'on en ayt escript au Viceroy, il n'aye adverty Sa Majesté qu'il ait fait prononcer ladite sentence, oyres qu'il l'ait fait. Pourveu que l'exécution s'en soit ensuivie, comme j'espère, tout sera bien, et n'y ha pour quoy Vostre Altèze me doibt mercier chose que je face pour son service, m'y tenant plus qu'obligé.

Il me semble bien de non mectre plus en dispute son salaire de gouvernante, ny la valeur des escuz, puisque la lettre en espagnol donne satisfaction à Vostre Altèze; et me suis esbey d'avoir entendu dois Badajoz que Aldobrandino en ayt faict nouvelle instance.

La résolution qu'a prins le Duc d'Arscot de conduyre sa maison à Beaumont, me semble bonne, et dois là pourra, quand il voudra, se trouver au Conseil d'estat; mais j'ay sentu à la vérité très fort le très pas du Seigneur de Grobedonck, Gaspar Schetz, qu'estoit homme d'esprit et de service, oyres que son discours de s'eslargir plus en ce de la religion ne me plaisoit; mais véritablement j'espérois qu'il feroit quelque bon service, pour effacer tout ce que de mauvaise opinion l'on pouvoit avoir de luy; et ne se peult nier qu'il n'ayt bien servy à Cologne. Je ne fauldray d'avoir pour recommandez en ce que je pourray la vefve et ses enfans, comme Vostre Altèze me commande.

Et quant à l'abbé de Maroilles, Dieu doint qu'il face le service qu'il offre. Il m'escrit que s'il n'entre au Conseil d'Estat, qu'il se voudroit retirer hors du pays, en quelque université, pour non avaler la honte; mais je l'exhorte, par mes lettres, à ce qu'il actende la résolution des Estatz; et si elle est telle qu'il désire, il pourra avoir entrée audit Conseil d'Estat, et si non, il sera mieulx en son monastère, que hors du pays, puisque estant là, l'on continuera de faire tousjours bon office, et qu'il gaignera plus avec patience estant là, que non, estant dehors; car le monde penseroit qu'il se retira du pays pour resentment qu'il eust contre le Roy, ou contre les Estatz.

Le Comte de Champlite a adverty icy le mesme, qu'il a escrit à Vostre Altèze, que icy l'on cherchoit de le mectre en disgrâce de Sa Majesté, l'imputant à aucuns de ses malveuillans du comté de Bourgogne, je ne sçay sur quel fondement; et je luy ay respondu, comme il est vray, que réalement il se forcompte, n'en ayant veu apparence quelconque, l'advertissant que j'ay veu advenir le mesme à aultres en Bourgogne; que l'on fesoit semer tel bruit sans fondement, pour les tenir en peine; l'assurant que si j'entendz qu'icy il se machine quelque chose contre luy, je ne fauldray de l'en advertir, afin qu'il se puisse justifier. Et je n'ay failly d'adresser les pacquetz de Vostre Altèze, qu'a apporté ce courrier, tant à Sa Majesté que à Aldobrandino.

LXIX.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

—
Namur, le 10 décembre 1580.

Assai presto mi è venuto perturbato la contentezza, et gioia che sentivo per la ricuperata salute di Sua Maestà, sendo poco appresso seguito la inaspettata et acerba morte della Regina, mia signora, che sia in ciclo, da me intesa con quel maggior dolore che V. S. Ill^{ma} puo considerare, si per la perdita inestimabil che si è fatta et in tempo quando meno conveniva, come per la pena et travaglio che con tanta ragione ne hara sentito Sua Maestà, conforme a che V. S. Ill^{ma} mi scrive; et di questo grave accidente mi condolgo con lei amaramente, ancora che sia necessario conformarsi con la volunta Divina et la prego, quanto più posso non cessar di persuadere Sua Maestà a tener cura et pensiero della sua salute per conservation della quale tutti quelli che li sono appresso devon procurare et li altri pregare Iddio, come fò io continuamente, importando questo piu che altra cosa al benefitio universale di tutta la Christianità; et io aspetto con estremo desiderio intender che la Maestà Sua sia totalmente ridotta nel pristino suo stato di sanità et forza; si contenti V. S. Ill^{ma} darmene particolar raguaglio in che ricevero singulare et sommo contento, et anco di sapere che lei habbia ricuperata la intiera salute, come tengo per fermo haverà, atteso la ferma speranza che con la sua lettera dell ultimo d'ottobre me ne ha dato, et creda che stò et starò con pena sino a che mene venga la certezza; ma ben desidero che V. S. Ill^{ma} si risolva non si affaticar con lo scrivermi di sua mano, si come ne la ho pregato più volte et ultimamente alli 17 del passato, che li serissi allungo con un corriero esp^{resso} che spedi il Principe mio figlio dirittivo a lei; et assicurandomi che à quest' hora sarà comparso à salvamento, non repeterò quello che li ho scritto, si ben dirò che oltre alla sudetta littera di V. S. Ill^{ma} ne hò ricevute dua altre de 28 d'ottobre et

primo di novembre, con copia dell' avviso della disfatto di Don Antonio, che di poi per via di Lione sono avvisata esser' stato detto Don Antonio fatto prigione¹, et se bene l'avviso si tien per vero, sen' aspetta non di meno la confirmatione con grandissimo desiderio, per che con tal successo saranno le cose di Portugallo del tutto finite: che venira molto approposito per ogni rispetto, principalmente gli affari di questi paesi che restono in quel pessimo stato che a V. S. Ill^{ma} ho scritto con detta mia ultima, et ogni giorno vanno peggiorando per le istesse cause et ragioni avvisatoli, et in particolare per il gran mancamento di denari; ne giova dire che qua si troveranno sopra l'assegnamento delli 300 mila scudi che Melchior d'Errera² doveva rimetter di Siviglia, perche qua non sono mercanti con chi contrattare, ne persone che habbino denari, come mi persuado che V. S. Ill^{ma} sappia: et certo che se non vengon presto danari può credere assolutamente che ogni cosa andrà in rovina et perditione, di che più appieno li doverra scrivere il Principe, mio figliolo, et di ogni altra cosa che occorre et passa. Hò inteso l'oppenione di V. S. Ill^{ma} sopra il discorso mandatoli di Gaspar Schetz³ et nella medesima sustantia a lui replicai quando melo diede, ma essendo egli passato a meglio vita resta finita questa pratica, aggiunto che la dieta d'Alemagna non si fa altrimenti per hora, secondo intendo. Et la causa della revocatione di essa non sò, et forse non è se non bene che sia prolungata, stante li humori che di presente corrono et la disposition de i tempi. Stò aspettando risposta et resolutione da Sua Maestà intorno a quanto portò a carico l'Aldobrandino et che anco di poi li ho scritto: et mi prometto che V. S. Ill^{ma} farà opera che venghi presto, si come ne la ho pregata et di nuovo prego, con tornarli a dire non convenirsi punto al servitio di Sua Maestà ne al beneficio di queste cose che io m'incarichi del governo, sendo più che

¹ Ce bruit n'était pas fondé. Don Antonio n'avait pas été fait prisonnier. — La correspondance manuscrite de Philippe II avec Don Chistoval de Moura, relative à la conquête et à la succession du Portugal de 1566 à 1580, est conservée dans la bibliothèque de Metz. Voy. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3^e série, t. X, p. 143. Les éditeurs des *Documentos inéditos* ont publié dans le t. VI : « La Correspondencia de Philippe II con varias personas, y principalmente con D. Cristoval de Moura ó Mora, su embajador en la corte de Lisboa, sobre ascensos concernientes à la succession de la corona de Portugal durante el reinado de Cardinal D. Enrique. » Voy. aussi t. 27, 51, 52 à 54, 59 à 44.

² Melchior d'Herrera, ci-devant trésorier. Voy. plus haut, p. 170.

³ Voy. plus haut, pp. 181, 195.

mai necessarie le forze et l'armi, che tutto il resto è burla; et per haver di ciò scritto à V. S. Ill^{ma} largamente non glielo replico, tenendo per fermo che Sua Maestà senza più dilatione debba far gagliardamente tutte le provi- sioni che si ricercano et che se li è fatto sapere essere più che necessarie.

Mi è stato grato intendere che V. S. Ill^{ma} approvi la risposta che ha fatto a Sua Maestà sopra la convocatione delli Stati Generali, di che mi domandò parere, et invero non è cosa da trattarne.

Qua sono venuti li deputati di Borgogna et mi hanno informato della lor commissione. Li ho inviati a mio figliolo acciò l'intenda, et di tutto si darà raguaglio à Sua Maestà et à V. S. Ill^{ma}, et io manderò il sommario dell' altre cose conforme a che ho avisato voler fare, et scriverò quanto di più mi occorrerà. Circa al particolare del consigliere Assunville, ho visto quello V. S. Ill^{ma} mene discorre, et anco la copia della sua lettera et risposta, et tutto mi par bene, ne lascerò di dire che la lunga et fedel servitù di detto Assunville merita riguardo et consideratione, et che seli dia contentamento per quelle vie et mezzi che più approposito da Sua Maestà et da V. S. Ill^{ma} saranno giudicati; scrissi a mio figliolo raccomandandoli il doyen di Cambrai : mi ha risposto che molto prima si trovava haver promesso a Wassel ¹ et che perhora lo scusi : non mancherà occasione di favorire detto doyen, et io ne haverò pensiero per rispetto di lei che me l' hà raccoman- dato. Rendo a V. S. Ill^{ma} molte grazie per il rimedio che mi avvisa haver subito dato sopra la commissione spedita il consiglio d'Italia ad instantia del Conte Claudio Landi contra il Signor Duca mio, et non fò dubbio che se lei fussi stata in quel tempo ivi presente non si saria fatto tale spedizione, et mi assicuro ancora che per il giusto haverà V. S. Ill^{ma} sempre le cose di Sua Eccellenza in buona raccomandatione, et che nel particolare della congiura fatta contra la sua persona dal detto Conte Claudio, di che sarà

¹ Godefroid Veusels ou Vuesels, fils de Philippe et d'Émérence Sterck, né à Bruxelles le 25 février 1540, protonotaire apostolique, docteur en droits, chanoine honoraire de la cathédrale d'Anvers, chanoine et doyen de l'église collégiale de Hilvarenbeek, grand-prévôt de Maastricht, fut nommé conseiller ecclésiastique du Grand Conseil de Malines par lettres patentes du 4 décembre 1580. Dix ans auparavant il avait été envoyé en Espagne pour y faire des représentations au Roi à propos des exactions du duc d'Albe; ce qui ne l'empêcha pas d'être exilé à cause de son attachement à la religion catholique et à son souverain, le 15 avril 1578. Par suite du décès de François de Wallon-Cappelle, second évêque de Namur, il fut nommé à ce siège, mais mourut peu de temps après sa nomination, le 7 décembre 1592.

informata, non lascerà di far offitio per che Sua Maesta ne faccia risentimento et rigorosa giustitia, si come à V. S. Ill^{ma} scrissi con la sudetta mia ultima, et in vero che per ogni rispetto deve Sua Maesta favorir Sua Eccellenza et V. S. Ill^{ma} tener in ciò la buona mano, di che tutti li resteremo obbligati et io più d'ogni altro. Sin à hora non tengo avviso di Napoli che la sententia in mio favore contra il Gran Duca habbia havuto essecutione, che tuttavia la parte usa del suo solito procedere spero : pur' in Dio che un giorno si finirà questo benedetto negotio. Del mio trattamento non accade parlare, poi che la lettera in spagnolo di Sua Maesta basta per potessi io pigliare sopra li denari che qua veniranno si come à V. S. Ill^{ma} ho avisato : alla quale per hora non dirò altro, pregandoli da Iddio la prosperità et contento che per me stessa desidero.

Post-scriptum de la main de Son Altesse.

È tanto il dolore che sento della morte della Regina, mia Signora, che non sò esprimerlo, considerando la perdita che si è fatta et alla pena et travaglio di Sua Maesta per la cui conservatione et lunga vita deve V. S. Ill^{ma} più d'ogni altro procurar, con far opera che si discarichi di tanto affaticar nelli negotii, et similmente si deve con diligentia mirare al mantenimento et prospera salute delli Ser^{mi} Principe et Infante, miei Signori, facendoli tener buona custodia et cura, conforme a che ricerca la loro età et qualità. Creda V. S. Ill^{ma} che le cose di quà sono ridotte allo estremo, et senza presto aiuto di denari non si posson più sostenere, non solo per il danno che fanno i nemici, ma i nostri soldati stessi che constretti dalla necessità et dalla fame, fanno tanti disordini che mettono in disperatione li borgesii et ogni altro che si trova nelle medesime terre, oltre al rubare che di continuo fanno per le campagne; et il voler rimediare è, impossibile senza denari, et ciò vedo io qui in Namur con li miei occhi, portando pericolo che d' hora in hora si saccheggi et perda la terra. Et pero non si deve V. S. Ill^{ma} maravigliare se tanto si sollecita la sudetta provisione, et più non basta dire che verrà perche, non è punto creduto, atteso che con tale speranza si, è, intrattenuto le genti molti et molti mesi, et li ultimi avvisi di là intorno à questo sono che era andato Melchior d'Errera a Siviglia, et perche V. S. Ill^{ma} intende benissimo il tutto non gliene diro altro. Io tengo salute insieme con Donna Margarita, desiderando saper il medesimo di V. S. Ill^{ma}, la qual prego far inviar l'allegato plico all' Aldobrandino.

LXIX.

RÉSUMÉ.

La joie que la Duchesse a éprouvée de la guérison du Roi, a été bien vite troublée par la nouvelle du décès de la Reine. Elle ressent vivement, surtout dans les circonstances présentes, la perte qu'elle vient de faire. Elle prend aussi une grande part à l'affliction de Sa Majesté, mais il convient de s'incliner devant la Volonté Divine. Il ne faut pas non plus oublier la maladie dont le Roi est à peine remis, et c'est pourquoi elle prie le Cardinal d'engager plus que jamais Sa Majesté à prendre souci et à avoir soin de sa santé. C'est à ceux qui sont près de lui d'y veiller particulièrement. Les autres ne peuvent que prier Dieu, comme elle le fait, pour la conservation d'une existence qui intéresse toute la Chrétienté. Pour sa part, la Duchesse est impatiente d'apprendre que le Roi a recouvré complètement ses forces. Elle compte sur Sa Très Illustre Seigneurie pour lui donner tous ses apaisements à cet égard, comme au sujet de sa propre indisposition; au reste, elle espère que le Cardinal est entièrement rétabli à cette heure. La lettre que Granvelle lui a écrite à la fin du mois d'octobre dernier, faisait déjà prévoir ce résultat favorable. Elle voudrait maintenant que le Cardinal ne se fatigât plus à lui écrire; elle l'en a déjà prié plusieurs fois, et en dernier lieu dans sa lettre du mois dernier, que le Prince, son fils, a envoyée directement à Sa Très Illustre Seigneurie par un courrier exprès. A l'heure qu'il est, ce courrier sera sans doute arrivé sain et sauf à Madrid. Elle ne répétera donc pas ici ce qu'elle a écrit à Granvelle dans sa lettre précitée.

Elle a reçu du Cardinal deux autres lettres, l'une du 28 octobre et l'autre du premier novembre, avec une copie de l'avis envoyé à Granvelle au sujet de la défaite du prétendant portugais, Don Antonio. Elle-même a appris depuis, par la voie de Lyon, la capture dudit Antonio. Tout en croyant qu'il a été réellement fait prisonnier, elle voudrait bien recevoir la confirmation de cette nouvelle. Cet heureux événement mettrait fin pour jamais à l'affaire de Portugal. Et cela viendrait très à propos sous tous les rapports, principalement pour les affaires des Pays-Bas, qui sont restées dans le plus déplorable état, comme elle l'a exposé à Sa Très Illustre Seigneurie dans sa dernière lettre. Ces affaires vont s'empirant tous les jours pour les mêmes raisons qu'elle a déjà fait connaître et surtout à cause du manque d'argent. Ainsi elle n'ose affirmer qu'on trouvera à escompter ici l'assignation de 500,000 écus que Melchior d'Herrera devait envoyer de Séville. Il n'y a pas ici des marchands avec lesquels l'on puisse traiter ni des gens

qui aient de l'argent, comme d'ailleurs Sa Très Illustre Seigneurie le savait bien. Et certes, si les fonds n'arrivent pas bientôt, il est fort à craindre que tout ne soit inmanquablement perdu. Le Prince, son fils, en écrira plus longuement au Cardinal, ainsi que de tout ce qui se passe. Granvelle a fait connaître à la Duchesse son opinion sur Gaspar Schetz, mais celui-ci étant mort dans l'intervalle, la mission dont il s'agissait pour lui n'a plus d'objet. D'ailleurs la diète d'Allemagne ne se réunit pas pour le moment, d'après ce qu'elle a entendu, elle ne sait pas pourquoi. Ce n'est peut-être qu'un ajournement, étant données les circonstances actuelles et l'esprit qui règne.

La Duchesse attend la réponse du Roi à la lettre qu'elle avait chargé Aldobrandino de remettre à Sa Majesté. L'envoyé lui a écrit que le Cardinal emploierait toute son influence à hâter l'envoi de cette réponse. En attendant elle croit devoir le déclarer de nouveau : il ne convient point au service du Roi, et il n'est pas de l'intérêt des Pays-Bas que la Duchesse se charge du gouvernement; car il importe plus que jamais de recourir à la force des armes. Tout le reste est de la plaisanterie. Comme à ce sujet elle a écrit longuement au Cardinal, elle n'y reviendra pas. Elle ne doute d'ailleurs pas que Sa Majesté n'envoie, sans plus de retard, la provision d'argent nécessaire et plus que nécessaire.

La Duchesse est charmée d'apprendre que le Cardinal approuve la réponse qu'elle a faite à Sa Majesté au sujet de la convocation des États Généraux. En vérité, il n'y a pas lieu de s'en occuper.

Les députés de la Bourgogne sont venus à Namur et lui ont fait part de la *commission* dont ils étaient chargés. Elle les a envoyés à son fils pour qu'il en prit connaissance. Rapport du tout sera fait à Sa Majesté et à Sa Très Illustre Seigneurie. Elle enverra de son côté une note relative à toutes les autres affaires de la Bourgogne, comme elle l'a du reste promis.

Elle a lu ce que Sa Très Illustre Seigneurie lui a écrit au sujet du conseiller d'Assonleville, la copie d'une lettre du Cardinal à ce dernier et la réponse de celui-ci. Tout cela lui paraît bien, et elle ne peut que recommander d'Assonleville. Ses longs et loyaux services méritent d'être pris en grande considération par Sa Majesté et Sa Très Illustre Seigneurie.

Elle a écrit au Prince, son fils, pour lui recommander le doyen de Cambrai. Il lui a répondu que depuis longtemps il avait engagé sa promesse à Wassel et que pour l'instant il la priait de l'excuser. Il se souviendra du doyen à l'occasion, et elle-même y songera par égard pour celui qui le lui a recommandé.

Elle rend grâce au Cardinal de la manière dont il a fait échec à la démarche tentée par le conseil d'Italie sur les instances du comte Claudio Landi et contre le Duc de Parme, son mari. La Duchesse est bien sûre que, si elle s'était trouvée là, semblable démarche n'aurait pas été faite. Elle remercie le Cardinal d'avoir toujours défendu les intérêts de Son Excellence et de soutenir aujourd'hui sa cause contre les machinations

de ce Landi. Elle lui sait gré d'insister pour que Sa Majesté tire vengeance et fasse justice de cet odieux personnage. A tous égards Sa Majesté et Sa Très Illustre Seigneurie doivent protéger plus que personne le Duc et la Duchesse de Parme, leurs plus dévoués serviteurs.

La Duchesse n'a pas encore reçu avis de l'exécution du jugement rendu à Naples en sa faveur, dans le procès qu'elle soutient contre le grand duc de Toscane en restitution de sa dot. Elle espère qu'un jour, bientôt, elle en aura fini avec cette maudite affaire.

Elle ne reparlera pas de son traitement, puisque la lettre écrite en espagnol par Sa Majesté suffit pour l'autoriser à le prendre sur les fonds à expédier aux Pays-Bas, comme elle en a avisé Sa Très Illustre Seigneurie. Elle ne croit donc pas nécessaire d'en dire ici davantage au Cardinal.

Écrit de la main de la Duchesse : Si grande est la douleur que je ressens de la mort de la Reine, ma souveraine, que je ne saurais l'exprimer en songeant à la perte qu'on a faite et à la peine et à l'angoisse de Sa Majesté. Plus que personne Sa Très Illustre Seigneurie doit veiller à la conservation de la santé et de la vie du Roi. C'est à lui de faire en sorte que Sa Majesté se décharge de ce grand labeur des affaires. Il a à s'occuper diligemment de la santé du jeune Prince et de l'Infante, à leur assurer les soins et la surveillance que réclament leur âge et leur qualité.

Je prie Sa Très Illustre Seigneurie de bien le croire, les Pays-Bas en sont réduits à l'extrémité et, sans un prompt secours d'argent la situation ne peut plus se maintenir. Il n'y a pas seulement les déprédations des ennemis, mais nos propres soldats, contraints par la nécessité et la faim, commettent tant de désordres qu'ils poussent au désespoir les bourgeois et tous ceux qui se trouvent dans le pays. En outre ils pillent sans cesse les campagnes. Il est impossible sans argent de porter remède à cet état de choses. Je vois ici à Namur le danger imminent, au point de craindre que d'une heure à l'autre ils ne saccagent et ruinent la contrée. Votre Très Illustre Seigneurie ne doit donc pas s'étonner si je réclame aussi vivement la susdite provision d'argent. Et il ne suffit plus de leur dire qu'elle va venir : on ne me croit point, attendu que pendant tant et tant de mois j'ai bercé mon monde de ce vain espoir. Les dernières nouvelles que j'ai reçues à cet égard sont que Melchior d'Herrera est allé à Séville. Par conséquent Votre Très Illustre Seigneurie, sachant maintenant tout à fait à quoi s'en tenir, je ne lui en dirai pas davantage. Je me porte bien ainsi que Donna Marguerite et je souhaite d'apprendre qu'il en est de même de Votre Très Illustre Seigneurie, et je la prie de faire transmettre le pli ci-inclus à Aldobrandino.

LXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Madrid, le 20 décembre 1580.

Con questa respondero alla lettera di Vostra Eccellenza delli 23 del passato, la qual ha ragione di non voler scrivere il medemo a che a Sua Maesta, a me, poiche veddo li dispachi et saria pigliar lei travaglio doppio senza bisogno; et è pur troppo grande quello che piglia di scrivere di suo pugno, che non convenirebbe. Io non ho anchora visto quello che se scrive in francese, per essere anchora nelle mani di Sua Maesta, ma visto che lo haverò, tenendo per certo che al solito me lo remettera, et inteso quello che le dette lettere contengono, procurarò d'intendere, lo più particolarmente che me sarà possibile la mente di Sua Maesta, accio che Vostra Eccellenza ne sia advertita. Ben le dirò che Sua Maesta è restata molto sodisfatta di quello che Vostra Eccellenza li ha scritto di man sua et specialmente di che se sia risoluto a che postponendo tutte le altre considerationi sue (che in vero sonno grandi essendo li negotii nelli termini che se trovano) se sia contentata di per compiacere a Sua Maesta restar in quel caricho. Et io spero che Vostra Eccellenza haverà sadisfattione della nova che haverà con le ultime, di che Madama sia quella che passati, li sei mesi che li stati hanno consentito che Vostra Eccellenza governi, habbi di succedere a lei, et come è grata a quelli populi spero che ne haveranno molta consolatione et che tanto più voluntieri se accomoderanno con Vostra Eccellenza nelle cose che proporrà loro.

Ho visto quanto Vostra Eccellenza ha scritto circa il castello di Piacenza et per me haveria voluto avesse differito anchora questa instantia, si come lo scrissi li giorni passati a Madama, anchora che dirò che Vostra Eccellenza lo fa con grandissima modestia et boni termini: et dirò di più che ha gran ragione et causa di poterlo pretendere: sa Sua Alteza li officii

che sopra di questo ho fatto parechi anni sonno et forno tanti et cossi efficaci che il Signor Duchà d'Alba, che non era di mio parere, me scrisse che me consigliava come amico che non ne facesse cossi viva instantia, con dirme che facendola faceva danno a me stesso et al negotio poco utile. Io pero non lasciai l'impresa per questo, ma come Sua Maesta non ha anchora parlato su le litere di Vostra Eccellenza in questo particolare, taccio et ho incaricato a Don Joan de Idiaquez que a Sua Maesta dichi espressamente, che havendoli io detto il parere mio sopra altri punti, in questo ho taciuto et fo questo perche desidero se raccomandato da Sua Maesta: ben ha detto al prefato don Joan libremente li argomenti con li quali ho procurato per lo passato persuadere a Sua Maesta che saria servitio suo et sgravarse di tanta spesa come e quella che fa nella guardia di quel castello, che io tengo per inutile, perche saria in mano del Signor Duchà ne più ne meno suo come adesso, poiche è chiaro che ne il Signor Duchà ne Madama, ne Vostra Eccellenza ne li soi possono pigliare altro sicuro appoggio ne dependentia, anchora che volessero, che quella di Sua Maesta, considerandose tutto bene et che per assecurar il stato loro et accio veddino li Piacentini che l'amorevolezza che mostra loro il Signor Duchà non è forzata dal castello, come alcuni pensono, ma naturale, se renderianno quelli populi loro tanto più devoti per potersene maggiormente assecurare; et me pare che al detto Don Giovanni ho persuaso la mia opinione accio che se Sua Maesta con essolui ne ragionasse, lo trovasse conforme; ma io, come dico, aspettaro che Sua Maesta me ne parli, giudicando che cossi habbi d'havere più peso il voto mio.

Doppoi di scritte le littere di Vostra Eccellenza havra havuto nova della provisione del dinaro che se è fatta et inteso poi quello che Sua Maesta le ha scritto nella lingua spagnola et anchora in francese, del Principe d'Oranges, del ordine del Toison et per formar il Consiglio di Stato et altri punti, alle quali cose et di tutte le altri doppoi d'haver comunicato con quelli del consiglio, se parera a Vostra Eccellenza che sia bene di replicar o consultar sopra alcuno, poi sta lei sopra il fatto, sara molto bene farlo, et non turbarse se di qua vanno qualche volte opinioni che la non pareranno bone, poi che da cossi lontano molte volte se puo cascare in errore ne me pare che Sua Maesta piglia male che se li replichi con fundamento di ragione.

Molto me piace d'intendere quella platica che Vostra Eccellenza assenna nella sua litera sopra le cose di Frisa, di che scrive anchora a longo il Ducha di Terranova. Facci Iddio succeda, et quelli pochi dinari che vi se spenderanno per assicurarse se deveranno tener' per molto ben spesi; io non posso rispondere a Vostra Eccellenza sopra quello che domanda che cosa fara quando in questo fosse bisogno venir alla forza per sostenerle, o se se lasseranno perdere per non mandar loro soccorso, perche aspettarò d'intendere quello che Sua Maesta sera servita ordinare, anchora che per me penso che lo remettera tutto a Vostra Eccellenza, come ha fatto fin adesso, non se potendo da qua venire a simili particolari; ben vero è che Sua Maesta sta tuttavia in quello che veddo che Vostra Eccellenza prudentemente seguita, per conformarse al suo volere, che è di attaccarse alla parte piacevole per far conoscere a quelli populi che sinceramente Sua Maesta desidera usar con loro di clementia et riceverli con li bracci aperti, usando pero come fa delle armi contra quelli che della clementia non se lassonno guidar' et importara assai, come gia s'è assennato, procurare di dar imbarazzo al commercio di quelle provintie che tuttavia restonno congiunte con il Principe di Oranges et che per dove le mercantie loro passonno, anchora che sia discosto tre o quatro giornate di Anversa, se dia sopra adesse robando et facendo loro tutto il male che se puo, poi che è verisimile che se stracharanno de partir tanto per solo il Principe d'Oranges, usando Sua Maesta per la parte sua di tanta clementia et benignita. Ho compassione a Vostra Eccellenza perche so quanto stiano varii et stravaganti qualche volta li cervelli di là, ma con la sua prudentia et pacientia li sapera domare et condure a quello che conviene al beneficio loro proprio: et governati bene veramente sonno naturalmente bona gente, et io vo procurando che tuttavia se mandino dinari che è il nervo et il fundamento col quale se puo sperare qualche bon effetto.

Vostra Eccellenza me favorisce per ogni via molto et li resto con gran obligo delli favori fatti merce sua alli mei, si come poco fa li scrissi et confido nella sua bonta che nelle cose juste li mei trovaranno apresso Vostra Eccellenza ogni ragionevole favore, et io procuraro col servire meritarlo.

Quanto alle cose di Borgogna delle quali io scrissi per dar aviso a Vostra Eccellenza di quello che qua sintendeva, conosco io molto bene li humori di quelle bande et non si è alcuno che più di me abhorrise si le partialita

loro, nel parlamento stesso vi sonno le divisioni et molto poca justitia, il che nasce del interesse et della partialita et anchora della insufficiencia di molti posti in quel tribunale. Monsieur di Belle Fontaine è fratello mio consobrinio et Duchamp, parente suo et non mio: ambidoi pretendonno che li fanno la guerra, perche libremente parlonno d'alchuni disordini del governo, per non parere loro che se camini come converrebbe in molte cose et dicono che sonno lapidati de bone opere, ma in questo io non me resolvo d'essere della parte loro, per non essere certo si cossi è come loro dicono. Et dalli dispachi francesi che se fecero alla venuta mia, haveva visto Vostra Eccellenza quello che se scrisse del detto Duchamp, il quale se bene la mente sua puo essere bona, intendo che è troppo vehemente. Ha saputo parlar qua di maniera che non solo il secretario Cayas, ma il Marchese d'Aguilar ¹ il ducha d'Alba stesso et molti altri tengonno gagliardamente la parte sua et hanno fatto quanto hanno pottuto per farlo venire in questa Corte et Vostra Eccellenza sa ch'io ho procurato che se scrivesse per un altro, ch'io judico non parziale et ben voluto universalmente; ma chi vorra pretendere mettermi un altro dira forse mal di collui et di qualsivogli altro che se pretendesse chiamare, quando non fosse quello che loro vogliono. Desiderava molto Monsieur de Belle Fontaine di venirvi, ma io li ho serrato la porta et aspetto con desiderio resolutione de l'altro del qual se ha scritto; pero tornando al parlamento, dico a Vostra Eccellenza, che anchora che questo non sia quale io vorria, è di bisogno darli auctorita, perche se questa manca alla justitia Vostra Eccellenza sia certa che la nobilta di Borgogna, povera è la più insupportabile che se trovi nel universo mundo et che questa con le partialita et licentia delli guerrieri perderanno senza remedio il paese se la justitia non ha il suo loco, laqual auctorita è stata molto labefactata et posta per terra, con haver lasciato il Re nostro Signore sette anni l'offitio di presidente vaco et doppoi intendendo il male che scrivevanno li consiglieri che vi asperavanno l'uno de l'altro, pensando col mal dire levar le pretentioni delli altri, persuadendosi da questo Sua Maestà che tutto fosse corrottissimo volendosene chiarire fece fare visita che duro quatri anni la quale è restata senza effetto alcuno per non esserse delli culpati alcuno casti-

¹ Louis-Fernandès Manrique, quatrième marquis d'Aguilar, comte de Castagneda, grand-chancelier de Castille, mort le 8 octobre 1585.

gato, anzi restonno et fanno pegio che prima; la qual visita se fece contra il parere mio, essendo la mia opinione che non conviene per il mancamento et fallo d'alcuni particolari mettere in dispute l'auctorita di un tribunale entiero, se no che se contra alcuno di esso se ha fundamento se proceda contra quello et se ne facci rigorosa iustitia, ma non come veddo se usa nelle visite di qua, che se fanno nelli nostri tempi, che li condannati se rimettono nelli stessi lochi loro ò se mandonno ad altri migliori in loco del meritato castigo. Se sperava pur che con haverse fatto in Fiandra dal Duchia d'Alba, col parere del Consiglio di là nove, ordinationi fondate sopra il sindicato et per remediare alli abusi che se trovorno se saria fatto qualche cosa a beneficio di quel paese per la bona administratione della iustitia. Ma questo è verissimo che li consiglieri stessi, per non sottomettersi a questo freno, fecero officij sotto mano con la nobilta, amotinandola accio che nella gionta delli Stati domandassero abolitione di queste ordinanze nove sotto pretesto falsissimo di dire che Sua Maesta non potesse farli senza voto loro (dico del parlamento) et consenso delli stati. Et per il mio voto meritavano questi consiglieri, fra li quali forze era Duchamp, severissimo castigo di che con simili modi procurassero di minuir l'auctorita di Sua Maesta, per proprio loro interesse et allegavano per justificar questa pretentione esemplo non simile, perche dicevano che le constitutioni che se fecero dal presidente Gatinara (doppoi gran cancelier) ¹ se fecero col parere del parlamento et consenso delli Stati; ma o non sanno o non vogliono dire la causa perche cossi se fece, che fu perche il detto Gatinara non possedeva alhora tanto bene la lingua francese, che era nel principio che li diedero quel loco, et per questo Madama Margareta, tia del Imperatore nostro Signore di gloriosa memoria, volse, essendo lei Signora di quel contado, che se facessero col parere del parlamento provisto alhora di persone d'altra stoffa che non sonno quelli d'hoggi et l'interventione delli statti delli quali volse haver consenso fu perche se tratto alhora di mutare alcune cose nelli costumi, et usi che senza participatione delli stati non se poteva fare; ma io me trovai in Toledo nel tempo che morse l'Imperatrice, dove se fecero dal Imperatore Carolo V di gloriose memorie l'ordinanze generali nelle quali non hebbero che fare il parlamento, ne li stati: et due o tre volte nel

¹ Mercurin Arborio de Gattinara. Voy. t. VI, p. 294,

mio tempo se ne sonno fatte particolari sopra altre visite, pur senza il parere di quelli del parlamento, non essendo ragionevole che essendo loro per l'abuso delli quali se danno li remedij, et se fanno le legi ne si dovesse aspettare il parere loro. Et io ne scrisse alhora et a Borgogna et qua, perche non se desse orecchia a cosa simile contra l'autorita di Sua Maesta; ma che se pareva loro se dovesse mutar qualche ponto, che supplicassero a Sua Maesta come so levanno far' li loro predecessori et non dire que Sua Maesta non havesse auctorita di farlo et pur havendo mandato qua l'archivescovo di Besançone, adesso Cardinale della Baulma, il Baron de Chevreau ' et il detto Duchamp ' sepero far tanto con li ministri di qua et come se pretende con presenti, che se sospese l'esecutione delle dette ordinanze et fin al giorno d'hoggi stanno cossi: di dove nasce un gran male nella iustitia, la quella pero, come dico, ha d'essere autorisata se vole havere quiete fra quelli populi: ma seria bisogno farlo di maniera che la justitia havesse il suo loco iguale et che li grandi non opprimessero li minori, essendo cosa devuta dalli principi alli loro populi che la giustitia igualmente s'administri a tutti, senza rispetto ne favore et a justa bilanza.

Io ho visto le due copie mandate da Vostra Eccellenza di lettere scritte dal detto parlamento sopra de quali lei ha fatto fundamento della provisione fatta di consiglier extraordinario di Monsieur de Romain, della quale alcuni se lamentanno el del qual lamento io volse dar aviso a Vostra Eccellenza per prevenire, facendo in quello officio di vero et amorevole servitore, et io non disse che qui se trattasse ne che s'havesse de disfare quello che Vostra Eccellenza havesse fatto ne meno che se le dia meno auctorita di quella che hanno havuto in quel governo li soi predecessori: ma bene l'avisai ch'io trovava Sua Maesta risentuta di che il Ducha d'Alba et molto piu il Signor Don Giovanni havessero ecceduto largamente delle loro istruzioni et restrictioni del potere generale, et per questo dicevo che Vostra Eccellenza se facesse ricordare l'istruzione di Madama, sopra la quale s'è fatta quella delli altri et simile se dara anchora adesso a Sua Alteza. Et dico a Vostra Eccellenza che il gridar contra il detto consiglier straordinario Romain non se è inteso qua con litere del detto Duchamps, come forse haveranno voluto persuadere a

' Henri de Vienne, baron de Chevraul.

Vostra Eccellenza, ma per lettere del detto Signore Cardinale della Baulma al detto Çayas, ch'io medesimo ho visto, parlando in questo tanto espressamente che dice che se de simili huomini vogliono impire la Corte del parlamento, che lui ne altri non vi vorranno andare : che forse non seria il maggior male che potesse succedere alla justitia; et dico anchora che senza saputa di Sua Maesta non s'è mai cresciuto il numero delli consiglieri et che fu malissimo parere quel che diedero quelli del parlamento per il giudice di Sancto Claudio, della cui suffitientia io non sapria che dire per non conoscerlo: il che fu inanzi del governo di Vostra Eccellenza, ma no se dovea fare senza saputa del Re et l'esempio che il parlamento allega non è ben preso per essere poco informati delle cose passate o dissimulando di saperli essendo che quel di Faltan era antico consiglier nella casa della detta Madama Margaretta et lei fu quella essendone la Signora che volse che vi entrasse supernumerario. Et il consiglier Belin (che è l'altro che loro dicono) havea servito in Fiandra nel consiglio privato come Borguignon et con volonta et espresso ordine di Sua Maesta, fu anchora lui tatto straordinario; et vedda Vostra Eccellenza come guardonno bene quelli del parlamento cio che scrivono, che nel altro scritto nel quale fanno nominatione de doi fratelli, s'attribuisconno l'autorita d'interpretar le constitutioni, l'interpretatione delle quali a Sua Maesta sola tocca che le ha fatte et meritariano molto bona reprehentione nel uno et nel altro; et sappi Vostra Eccellenza che quel Mons^r de Romain che lei ha fatto consiglier straordinario è genero del thesauriero di Salins, che ha carico di tutti li mei negotij di Borgogna et che a nessuno dara piu contento che resti, si è conveniente che a me ma: non se lassi Vostra Eccellenza ingannare se alcuni di Borgogna, dependenti forze d'altri, li danno altra informatione, perche io li giuro che no me move a darli aviso cosa alcuna altra sino il zelo ch'io ho del suo servitio et di quello di Sua Maesta. Il che fo voluntieri vedendo che Vostra Eccellenza piglia a bona parte quello ch'io li dico, et me comanda che inanzi seguiti a farlo; per il che continuaro di farlo con la sincerita et amore che conviene a l'obbligo che riconosco a Vostra Eccellenza, alla quale supplico che me perdoni se in questo sono stato prolisso per esplicare piu particolarmente quello che in questo sento, rimettendome sempre a quello che a Vostra Eccellenza parera meglio che credero essere piu accertato.

LXX.

TRADUCTION.

Je réponds à la lettre de Votre Excellence du 23 dernier. Votre Excellence a raison de ne pas vouloir m'écrire les mêmes lettres qu'à Sa Majesté : en effet, j'ai l'occasion de voir les dépêches (réponses) du Roi, et je n'aurai qu'à lui reprendre la besogne toute préparée sans avoir le travail à faire. Sa Majesté, elle, se donne vraiment trop de mal à vouloir écrire ses lettres de sa main, ce qu'il ne faudrait pas.

Je n'ai pas vu jusqu'à ce jour les dépêches rédigées en français, parce qu'elles sont dans les mains de Sa Majesté ; mais, quand j'en aurai reçu communication — car je ne doute pas que le Roi ne me les remette comme à l'ordinaire — quand j'en saurai le contenu, je ferai de mon mieux pour connaître les intentions particulières de Sa Majesté à seule fin d'en prévenir Votre Excellence. A ce propos je lui dirai que le Roi a été très satisfait de la lettre que Votre Excellence lui a écrite elle-même, et de la résolution qu'elle a prise. Écartant toutes autres considérations personnelles (ce qui n'est pas peu de chose dans les circonstances présentes), Votre Excellence, pour complaire à Sa Majesté, a décidé de conserver ses fonctions. Après avoir gouverné le pays pendant six mois, avec le consentement des États, Votre Excellence sera charmée, je l'espère, d'apprendre par mes dernières lettres, que Madame lui succèdera. Et ce sera, je l'espère aussi, une consolation pour le peuple, dont la Duchesse de Parme a toutes les sympathies ; il sera d'autant plus disposé à accepter les propositions que Votre Excellence pourrait lui faire.

J'ai vu tout ce que Votre Excellence a écrit au sujet du château de Plaisance. Pour moi, j'aurais préféré que cette affaire ne fût pas encore introduite, comme je l'ai déclaré à Madame dans une de mes dernières lettres. Votre Excellence, je l'avoue, l'a fait très modestement et dans les meilleurs termes. De plus, les prétentions qu'elle fait valoir, sont justes et fondées. Au reste, Son Altesse ¹ connaît toutes les démarches que j'ai tentées, il y a plusieurs années, non sans un certain résultat.

Ainsi le Duc d'Albe, qui n'était pas de mon avis, m'écrivait pour me conseiller en ami de ne pas les poursuivre avec autant d'insistance. Il me représentait qu'en m'y obtenant je me nuirais à moi-même, sans servir bien utilement la cause que je soutenais ; néanmoins je n'ai pas abandonné l'affaire. Mais, comme le Roi ne m'a pas encore parlé

¹ La duchesse de Parme.

des lettres de Votre Excellence relatives à cette question particulière, je me tais, et j'ai chargé Don Juan Idiaquez de dire à Sa Majesté qu'après lui avoir donné mon avis sur tous les autres points, si j'ai gardé le silence au sujet de celui-ci, c'est parce que je désire voir le Roi prendre les devants. J'ai expliqué au susdit Don Juan les arguments que j'ai produits dans le passé pour convaincre le Roi qu'il y allait de son intérêt et qu'il économiserait la dépense occasionnée par l'occupation du château, occupation bien inutile suivant moi. En effet, entre les mains du duc de Parme ce château n'appartiendrait pas moins au Roi qu'à présent. Car assurément ni le Duc, ni Madame, ni Votre Excellence ni les leurs ne pourraient, à tout bien considérer, trouver, même s'ils voulaient le chercher, un appui plus sûr que celui de Sa Majesté pour consolider leur pouvoir. Quant aux Plaisantins, il ne croiraient plus, comme d'aucuns se l'imaginent, que la bienveillance du seigneur Duc n'est inspirée que par le désir de recouvrer le château, mais qu'elle leur est acquise naturellement pour eux-mêmes, et ils se montreraient d'autant plus dévoués, qu'ils se verraient plus protégés. Je crois avoir assez convaincu le susdit Don Juan, pour que Sa Majesté, si elle discute la question avec lui, retrouve la même manière de voir que chez moi. Mais, pour ma part, j'attends que le Roi me parle de l'affaire; mon avis aura, le cas échéant, beaucoup plus de poids.

Après le départ de ses lettres, Votre Excellence aura reçu la nouvelle que la provision a été faite, et elle aura vu ce que Sa Majesté a écrit en espagnol et en français concernant le Prince d'Orange, l'ordre de la Toison d'or, l'organisation du Conseil d'Etat et autres points. Si, après avoir conféré sur le tout avec les membres du Conseil, Votre Excellence jugeait à propos d'adresser une réplique ou de demander des explications sur quelque point particulier, elle n'aurait pas tort de le faire, puisqu'elle est en cause. Et elle ne devrait pas s'inquiéter de ce qu'on pourrait lui écrire d'ici, car on s'expose souvent à mal juger de loin. Je ne crois pas d'ailleurs que Sa Majesté puisse se froisser des observations raisonnables qu'on lui présenterait.

J'aime beaucoup les considérations que Votre Excellence a développées dans sa lettre concernant les affaires de Frise, dont le Duc de Terranova, à son tour, écrit longuement. Plaise à Dieu qu'on réussisse. Il faudra surtout bien employer le peu d'argent qu'on enverra là pour se maintenir. Votre Excellence me demande ce qu'elle aurait à faire dans le cas où il faudrait recourir à la force pour conserver la Frise, ou bien si elle la laisserait se perdre faute de secours. Je ne puis répondre à cette question parce que, le cas échéant, j'attendrais la décision de Sa Majesté. Je crois d'ailleurs qu'elle s'en remettrait entièrement à Votre Excellence, comme elle a fait jusqu'à présent. On ne peut pas d'ici entrer dans de semblables détails. Au reste, à en juger par ce que je vois, Sa Majesté tient à ce que Votre Excellence, conformément à ses instructions, poursuive sa politique prudente, c'est-à-dire procède par la douceur. Qu'elle fasse savoir aux gens du pays combien le Roi désire se montrer clément et à quel point Sa Majesté est prête

à leur ouvrir les bras, quitte à employer la force des armes contre ceux qui dédaignent la clémence royale. Il importerait beaucoup, comme déjà on l'a pensé, de chercher à entraver le commerce des provinces restées fidèles au Prince d'Orange. Il faudrait envoyer piller leurs marchandises dans le pays par où celles-ci sont transportées, c'est-à-dire dans un rayon distant d'Anvers de trois à quatre journées, enfin leur faire le plus de mal possible. Selon toute vraisemblance, ils se laisseraient de souffrir pour le seul Prince d'Orange, alors que Sa Majesté, par contre, use de tant de clémence et de mansuétude. J'ai pitié de Votre Excellence, car je sais combien là-bas les cervelles sont parfois légères et extravagantes; mais, grâce à sa sagesse et à sa patience, elle saura dompter tout ce monde et l'amener à comprendre son propre intérêt. Des gens bien gouvernés sont naturellement des braves gens. Quant à moi, je m'occupe de faire envoyer de l'argent; c'est le nerf de la guerre et le principal moyen sur lequel on puisse compter pour arriver à quelque bon résultat.

Votre Excellence me favorise beaucoup de toutes manières, et je lui en suis très obligée, ainsi que des faveurs qu'elle a faites aux miens, comme je le lui ai écrit, il n'y a pas longtemps. Je compte sur sa bienveillance, pour qu'en toutes choses justes, mes parents et amis trouvent auprès d'elle une raisonnable protection; je m'efforcerai par mes services de mériter cet appui.

Concernant les affaires de Bourgogne, j'ai prévenu Votre Excellence de ce qu'on en avait appris ici. Pour ma part, je connais fort bien le caractère des partis de là-bas. Il n'est personne qui déteste plus que moi leur partialité. Dans le Parlement même il y a des divisions et guère d'esprit de justice. Ce résultat est dû à l'avidité, aux intrigues personnelles et aussi à l'insuffisance d'un grand nombre de ses membres. Monsieur de Bellefontaine est mon frère consanguin. Duchamp est son parent et non le mien. Tous les deux prétendent qu'on leur fait la guerre parce qu'ils s'expriment trop librement au sujet de certains désordres administratifs. Il ne leur semble pas qu'on procède, comme il conviendrait, en beaucoup d'affaires. Ils affirment qu'ils sont remplis de bonnes intentions; mais en cela je ne suis pas si disposé à les croire, n'étant pas certain que tout est comme ils le disent. Par les dépêches rédigées en français et expédiées depuis mon arrivée à Madrid, Votre Excellence a vu ce qu'on écrit du dit Duchamp. Si bon que puisse être son esprit, le personnage est trop véhément. Mais il a su si bien parler ici, que non seulement le secrétaire Çayas, mais le Marquis d'Aguilar, le Duc d'Albe lui-même et beaucoup d'autres ont pris vivement son parti et ont mis tout en œuvre pour le faire venir à la Cour. Votre Excellence sait que j'ai cherché à faire nommer un autre (pour les dépêches de Bourgogne), quelqu'un que je crois impartial et bien vu de tout le monde. Mais ceux qui voudront placer ici un autre, diront force mal de mon protégé et de n'importe qui l'on mettra en avant, du moment que ce ne sera pas leur candidat. Monsieur de Bellefontaine désirerait beaucoup venir ici, mais

je l'ai écarté, et j'attends impatiemment la décision de celui dont j'ai parlé dans mes lettres.

Pour en revenir au Parlement, je dirai ceci à Votre Excellence : s'il n'est pas tel que je le voudrais, il faut néanmoins lui maintenir son autorité. Avec une magistrature sans prestige, cette misérable noblesse de Bourgogne est la plus insupportable qui se puisse rencontrer dans le monde entier. Étant donné l'égoïsme et la licence des gens de guerre, le pays est irrémédiablement perdu si la justice n'est pas respectée. Déjà sa dignité est compromise, détruite parce que depuis sept ans le Roi, notre Seigneur, laisse le poste de président sans titulaire. Et depuis tout ce temps les conseillers, qui briguent la charge vacante, se dénigrent les uns les autres par esprit de jalousie, et le Roi, qui a entendu toutes ces accusations, s' imagine que le corps tout entier est corrompu. Pour s'éclairer, il a fait faire une enquête. Or, il y a quatre ans qu'elle dure sans avoir produit de résultat, parce qu'aucun des coupables n'a été châtié. Les criminels restent en place et font pis que jamais. Cette enquête a été ordonnée contrairement à mon avis. J'ai toujours pensé qu'il ne convenait pas, à raison des fautes commises par quelques-uns de ses membres, de mettre en suspicion tout un tribunal. Si l'on a des griefs fondés contre tel ou tel, qu'on procède contre celui-là et qu'on en fasse sévère justice. Mais qu'on ne voie pas, comme je le vois aujourd'hui au cours de l'enquête, les condamnés rester en place ou obtenir des fonctions plus importantes, au lieu d'être punis. Après les nouvelles ordonnances faites en Flandre sous le duc d'Albe, avec l'assentiment du Conseil de cette province, à l'effet de déférer éventuellement les cas d'abus aux syndics, l'on espérait voir prendre à l'égard de la Bourgogne quelque mesure favorable à la bonne administration de la justice. Mais il est avéré que les conseillers, eux-mêmes, pour se soustraire à ce frein, excitèrent sous main la noblesse à demander, dans l'assemblée des États, l'abolition de ces nouvelles ordonnances sous le faux prétexte que Sa Majesté ne pouvait les rendre sans un vote du Parlement et le consentement des États. Ces conseillers, parmi lesquels figurait peut-être Duchamp, méritaient à mon avis un châtiement sévère pour avoir cherché, par de semblables moyens, à diminuer l'autorité de Sa Majesté dans leur propre intérêt. Ils alléguaient, pour justifier cette prétention, un précédent qui n'était pas applicable dans l'espèce, en affirmant que les réglemens établis par le président Gattinara (depuis grand chancelier) le furent de l'avis conforme du parlement et avec le consentement des États. Mais ils ne savent, ou ils ne veulent pas dire la cause pour laquelle les choses se passèrent ainsi. Ce fut parce que ledit Gattinara ne connaissait pas assez bien la langue française, lorsqu'il vint d'entrer en fonctions. Et, pour cette raison, Madame Marguerite, tante de l'Empereur, notre Seigneur, de glorieuse mémoire, voulut, étant la gouvernante de la comté, que cela se fit de l'avis du parlement, composé alors d'autres hommes que ceux d'aujourd'hui. Et elle voulut aussi avoir le consentement des États, parce qu'il s'agissait alors

d'apporter aux us et coutumes certaines modifications, qui ne pouvaient se faire sans la participation de ces États. Mais, à l'époque où décéda l'Impératrice, je me trouvais à Tolède, où l'Empereur Charles V, de glorieuse mémoire, fit les ordonnances générales, dans la rédaction desquelles le Parlement ni les États n'avaient pas à intervenir. Deux autres fois de mon temps, des ordonnances particulières ont été rendues sans l'avis du Parlement ; car il n'est pas rationnel qu'il faille consulter ceux-mêmes contre les abus desquels l'on prend des mesures et l'on fait des lois répressives. J'écrivis alors en Bourgogne et ici pour qu'on ne prêtât pas l'oreille à des prétentions semblables contraires à l'autorité royale. Si les conseillers trouvaient qu'il y avait à modifier certains articles, ils n'avaient qu'à adresser une supplique à Sa Majesté, à l'exemple de leurs prédécesseurs, et ne pas proclamer l'incompétence du Roi. Nonobstant ils envoyèrent ici l'archevêque de Besançon, aujourd'hui cardinal de la Baume, le Baron de Chevreau et ledit Duchamp, et ceux-ci firent tant et tant auprès des ministres d'ici et grâce aux cadeaux, comme on le prétend du moins, qu'on suspendit l'exécution desdites ordonnances. Jusqu'aujourd'hui il en est ainsi, ce qui est très préjudiciable à la justice. Celle-ci, comme je l'ai dit, a besoin d'autorité, si l'on veut avoir la paix avec ce peuple. Mais il faut que cette justice soit égale pour tous et que les grands n'oppriment pas les petits. C'est le devoir des Princes à l'égard de leurs peuples que la justice soit départie à tout le monde, sans faveur pour personne et avec une juste balance.

J'ai vu les deux copies que Votre Excellence a envoyées des lettres dudit Parlement et sur lesquelles Votre Excellence s'est appuyée pour nommer Monsieur de Romain conseiller extraordinaire. On s'est plaint de cette nomination et, pour ma part, je la déplore. J'ai voulu prévenir Votre Excellence en bon et véritable serviteur. Je n'ai pas dit qu'il fallait discuter ici ni défaire ce que Votre Excellence aurait fait, ni qu'en tant que gouverneur général elle devait avoir moins d'autorité que ses prédécesseurs, mais je l'ai avertie que je trouvais Sa Majesté mécontente de ce que le duc d'Albe et encore plus le Seigneur Don Juan avaient excédé de beaucoup leurs pouvoirs. Et à ce propos je conseillais à Votre Excellence de se faire représenter les instructions de Madame qui ont servi de modèle aux autres. Son Altesse aura encore les mêmes. J'affirme à Votre Excellence que les récriminations contre ledit conseiller extraordinaire Romain n'ont pas été apportées ici par les lettres dudit Duchamp, comme d'aucuns ont voulu le persuader à Votre Excellence, mais par celles du cardinal de la Baume audit Çayas. Moi-même je l'ai entendu s'exprimer librement à ce sujet et dire que, si l'on voulait remplir le parlement de tels hommes, ni lui, ni d'autres n'y pourraient plus entrer — ce qui ne serait peut-être pas un grand mal pour la justice. J'ajoute que le nombre des conseillers n'a jamais été augmenté sans que le Roi en connût. Ceux du parlement donnèrent un avis défavorable concernant le juge de S^t-Claude. Quant à moi, je ne saurais que dire de sa capacité, ne le connaissant pas. Cela se passa du reste antérieure-

ment à l'administration de Votre Excellence, mais, dans tous les cas, ne devait pas se faire à l'insu du Roi. L'exemple invoqué par ceux du Parlement n'est pas bien choisi. Ils sont mal au courant du passé ou feignent de ne pas le connaître. Car ce candidat était un ancien conseiller de ladite Madame Marguerite. Et ce fut elle qui, étant gouvernante, voulut qu'il entrât en fonctions comme surnuméraire. Et le conseiller Belin (l'autre dont ils parlent) avait servi en Flandre dans le Conseil privé, en qualité de bourguignon. Par la volonté et l'ordre formel du Roi, il fut aussi nommé conseiller extraordinaire. Je prie Votre Excellence de remarquer comme ils gardent bien leur correspondance, ceux du parlement. Dans une autre pièce portant nomination de deux frères, ils s'arrogent le droit d'interpréter les *constitutions*, alors que ce droit appartient à Sa Majesté seule qui a fait ces règlements. Dans les deux cas ces gens méritent une réprimande. Votre Excellence saura que Monsieur de Romain, qu'Elle a nommé conseiller extraordinaire, est le gendre du trésorier de Salins, qui est chargé de toutes mes affaires en Bourgogne. Qu'il reste en place, s'il convient à l'emploi, personne n'en sera plus heureux que moi. Mais que Votre Excellence ne se laisse pas tromper par certains individus de la Bourgogne. Dépendant peut-être d'autres personnages, ils donnent d'autres avis. Quant à moi, je le jure, mes avis ne sont dictés que par mon zèle pour son service et celui de Sa Majesté. Ce devoir, je le remplis d'autant plus volontiers, que Votre Excellence prend en bonne part mes conseils et me recommande de continuer à les lui donner avec la même sincérité et le même dévouement, etc., etc.

LXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 25 décembre 1580.

Madame, Les François nous font ung mauvais tour de nous surprandre noz lettres, comme l'on me dit en cest instant qu'ilz ont faict d'ung courrier. Je ne sçay encoires si (c'est) ung extraordinaire, par lequel je n'escriviz, qu'alloit en Italie, ou l'ordinaire de Lyon, par lequel j'escriviz deux lettres longues à Vostre Altèze. Le pis est que l'on me dit que ceulx qu'ont

destroussé ce dernier dient qu'ilz ouvriront tous les paquetz et les lettres, et laisseront passer celles des marchans, mais non celles du Roy et d'autres, et qu'ilz les jeteront au feu, sans les lire, que je ne crois. L'on dira que ce sont Huguenotz. Dieu sceit ce qu'en est. Il n'y a plus d'ung moys que j'ay sollicité que l'on arma frégattes et azabres, comme en temps de guerre, puisque astant vault, et d'Elbes l'on m'a respondu qu'il n'estoit pas encoires temps; et je replica que nous tarderions jusques l'on nous print quelque dépesche d'importance. Dieu doint que ceulx des 300 mil écus soient passez, dont j'entendz que l'on ha aussi envoyé le duplicat. Le dernier payement de la somme estoit pour tout ce moys, par où le payement sera esté prompt, si l'on ha heu les dépesches, et je sollicite le milion, que devoit aller à suyte. Vray est que ceulx de la *Hazienda* sont longs. Si aucuns paquetz seront passez, Vostre Altèze aura heu lettres miennes; car je n'ay failly d'escripre. Aussi en aura elle heu d'Aldobrandino, dont luy ha donné compte de son besogné à Badajoz, et sceu que Sa Majesté ha résolu qu'il convient que Vostre Altèze entre au gouvernement, et que Monsigneur le Prince demeure avec elle pour les armes, et s'entendent ensemble. Les dernières nouvelles que nous avons de luy, par la voie de Paris, sont qu'il partoit de Mont pour Douhay et Arras, pour aller cepper¹ chemin aux François, que alloient à Cambray. Les François ont semé icy qu'il soit esté baptu d'eulx. J'espère mieulx, puisqu'ilz n'avoient chevalerie; et le pays est là propre pour la nostre; et peult estre sèment-ilz cela, pour en couvrir quelque heureux succès à nostre faveur, comme souvent ilz font. Dieu doint qu'il soit ainsi. Si j'entendz quel courrier sera celluy qu'ilz ont destroussé, je feray doubler mes lettres, dont j'auray coppie, pour les envoyer par le chemin que me semblera plus sheur. Pour ce coup, je n'ose escripre tant que je vouldroye; seulement diray-je, pour si d'aventure il passe, que Sa Majesté est à Elbas, en Portugal, où de troys évesques et de plusieurs signeurs et nobles il ha esté fort bien receu; et suspend son voiaige de Lisbone, pour ce que le Duc d'Albe luy escript qu'il y ha peste; et peult estre se tiendront les Courtès audit Elbas, où le peuple a monstré ung grand réjouissement de la venue de Sa Majesté audit Elbas. Il n'y a ung seul homme armé en tout Portugal pour s'opposer à Sa Majesté; et les

¹ *Cepper*, intercepter.

portz de la rivière de Lisbonne sont, comme l'on nous escript, bien pourveuz. Jusques oyres l'on n'a peu descouvrir ce qu'est devenu Don Antonio. Aulcuns dient qu'il soit mort. Il seroit mieulx le sçavoir de certain, ou qu'il fut prins, pour estre assheuré qu'il n'alla aux Indes, pour où l'on pourvoira comme j'espère; du moings je l'ay j'à souvent ramanteu. Le Roy se porte fort bien, Dieu mercy, et plus gaillard que devant la maladie, et ne travaille que trop plus que je ne voudroie. Aussi se portent fort bien Monsieur nostre Prince et mes Dames, ses seurs, les Infantes; et arrivarent icy tous ensemble vandredy dernier.

Le chevalier Blondo n'a encoires commission, comme il m'a dit, de parler du Conte Claudio Landy, ny n'a l'information nécessaire pour bien sçavoir le faict. J'entens que Monsieur le Duc envoira homme exprès. L'on verra ce qu'il portera, et je ne fauldray de rendre tout le devoir que me sera possible.

LXXII.

LE ROI AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. 1^{er}, fol. 17.)

Elbas, le 26 décembre 1580.

Don Phelipe por la gracia de Dios, Rey de España

Muy Reverendo in Christo padre Cardenal de Granvelle, nuestro muy charo y muy amado amigo. Vista la instantia grande que la Emperatriz me ha hecho, como sabeys, en lo de su venida por aca, y entendido que para su salud le son muy contrarios los frios de Alemaña. Y que lo toma tan deveras que aunque el Emperador la desseava tener cabesi, al cabo le ha convencido para que condescienda en darle por su parte este contento, y le ha hecho, que me pida a mi que de la mia se le de, he venido de muy buena gana en ello. Y assi respondo al Emperador en esta conformidad, y a mi hermano scrivo que se vaya apercibiendo para partir esta primavera, y que

venga por la via de Milan, y a embarcarse desde alli en las galeras que, por mi órden, la aguardarán en Génova ó otro puerto de aquella ribera el que mas á propósito fuére, haziendole saber tambien como desde que llegáre a Milan sera por mis ministros servida y acompañada en mar y tierra, como es razon. Y assi mismo que luego se le provarán los 50,000 ducados ¹ que solicitava Gaspar de Santiago, vos se lo podréys dezir todo al embaxador Kevenhüler hablándole en esta substancia con las buenas palabras que sabréys, para que pueda por su parte scrivir lo mismo á Alemania con un correo, que dentro de dos dias partirá despachado de aqui y passará por este lugar. Y si el dicho embaxador os apuntáre a este proposito algo de lo que toca al casamiento, será bien le digais como de vuestro, que de tres negocios que pedia los dos le days ya acabados, y que esto de la venida de mi hermana por aca no puede sino ayudar, y adelantar mucho lo que el otro se dessea para quando las cosas den lugar. Y junto con offrescer le de vuestra parte todo buen officio y darle buenas esperanças, no le dexareys de acordar lo mucho que uviera importado que el Emperador se diera mas priessa a hazer lo que se le ha pedido en lo de Mathias, y lo que todavia convendria, no solo para este negocio sino para todos los demas quitarde en medio aquel escandalo. Y si replicare preguntando que cómo la venida de mi hermana que se tratava haslá aqui de differer la' hasta concluydo el casamyento, se anticipa agora. A el le podreis satisfazer con la mudança de los tiempos, la instancia que ultimamente ha hecho el Emperador en lo mismo, y lo que se vee que conviene a la salud de mi hermana passarse a tierra mas caliente como arriba se apuntó. Finalmente que en lo uno y en lo otro usareys de vuestro buen termino para que la resolucion del embaxador sea á propósito de que el Emperador reciba muy bien esta resolucion, y quede con buenas esperanças delo que dessea, y cobre calor en lo de Mathias, como vos con vuestra prudencia lo sabreis guiar y encaminar de la manera que se puede dessear y mejor de lo que aqui se os sabria pintar ni desir.

¹ Il existe une seconde lettre du 29 décembre, celle-ci écrite par le Cardinal au monarque, au sujet de cette dette au profit de l'Impératrice. (*Mémoires de Granvelle*, t. XXXI, fol. 102.)

LXXII.

RÉSUMÉ.

L'Impératrice d'Allemagne, sa sœur, insiste pour venir en Espagne. Le Cardinal le sait du reste. Le climat de l'Allemagne est trop froid pour elle et sa santé en souffre beaucoup. Aussi l'Empereur a fini par reconnaître la nécessité de ce voyage et s'est adressé à lui pour obtenir son agrément. Il l'a accordé volontiers et a tout de suite écrit à sa sœur de se préparer à partir au printemps prochain. Elle prendrait la voie de Milan et s'embarquerait avec sa suite, à Gènes, sur les galères qu'il enverrait dans ce port pour la transporter en Espagne. Des ministres espagnols l'attendraient d'ailleurs à Milan.

On pourvoiera immédiatement aux 50,000 écus réclamés par Gaspar de Santiago, et le Cardinal voudra bien en prévenir officieusement l'ambassadeur Kevenhüller pour qu'il en écrive en Allemagne. Si à cette occasion le dit ambassadeur parle à Granvelle du mariage, celui-ci lui répondra qu'il a déjà été satisfait à deux de ses demandes, et que la prochaine arrivée de l'Impératrice permettra d'autant mieux de lui donner satisfaction quant à la dernière.

Le Cardinal ne devra pas laisser d'insister sur l'affaire la plus importante, qui est celle de l'Archiduc Mathias. L'Empereur aurait dû montrer un peu plus d'empressement à arranger cette affaire, lorsqu'on le lui a demandé. Granvelle présentera ses observations à Kevenhüller avec toute la déférence et la courtoisie que de besoin, afin que l'ambassadeur allemand puisse envoyer un rapport favorable et de nature à être bien accueilli de l'Empereur.

LXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1733.)

Madrid, le 29 décembre 1580.

Madame, le prévost Fonch dépesche ce courrier, avec les lettres en françois, et je présuppose qu'il satisfait à tout ce qu'est venu de là de mesme

langue. Et il n'y a pas longtemps que Don Jean de Idiaquez a escript en espagnol. A quoy je me remerceray. Dieu doit que ce courrier aye heue passage, veu les termes dont l'on nous use en France, mesmes aux terres du Prince de Biard, et aux Langues de Bordeaux, et aux environs de laditte ville. Ilz veullent bien laisser passer les lettres des marchans, ouvrans toutesfoys leurs paquetz, mais jecter (comme ilz dient) au feug les lettres de Sa Majesté et d'aultres, que seroit au moins mal; mais je tiens qu'ilz les lisent, et que tous ces mistères se font pour vouloir entendre ce que passe. Certes nous nous debvrions pièça servir de la mer; et si j'estoie creu, l'on romproit l'ordinaire de Lyon et les postes, pour oster aux marchans la correspondance. Cela les feroit poursuyvre le Roy de France, afin qu'il assheura les chemins, pour leurs intérestz; car cessant le commerce de Lyon, qu'est seul lieu en France où se font négocez d'importance, ilz perdroient plus en ce qu'ilz ne gagnent à fouller les lettres, ausquelles ilz peuvent souvent trouver choses que leur plaisent peu.

Je ne veulx obmettre de, avec ceste occasion, congratuler à Vostre Altèze la conclusion du mariaige de Madame Marguerite, avec le prince de Mantua, dont le Duc son père, par courrier exprès dépesché à son ambassadeur, donne advertissement à Sa Majesté, et aussi l'escript Monsieur le Duc de Parme, au chevalier Blondo, son agent; à la bonne heure soit, et je prie le Créateur que ce soit pour leur salut et contentement, et qu'il leur doint sa sainte bénédiction.

Par le mesme courrier ledit Sr Duc de Parme escript, que tost il envoira icy gentilhomme exprès, pour advertir Sa Majesté de ce qu'il ha descouvert de la conjure du conte Claudio Landy contre sa personne, et d'aultres choses. L'on verra ce que ce sera; et se peult assheurer Vostre Altèze, que je procureray qu'il se face en tout ce que convient.

Le xxvii^e de ce moys, le signeur Don Rodrigo de Alincastro, au nom des Duc et Duchesse de Brigantz, et de leur filz, jura Sa Majesté pour légitime Roy de Portugal, et Monsigneur notre Prince et les successeurs; et devoit venir ledit Duc incontinent baiser les mains de Sa Majesté, que luy ha fait rendre Villaviciosa et aultres places siennes, qu'estoient tenues des gens de Sa Majesté.

L'on ha jà mandé cheriotz et muletz de Castille, qu'est signe de voiaiger, et que Sa Majesté veulle partir pour Elbes; mais l'on ne sceit encoires pour

où ; car l'on ha envoié médecins pour visiter les villes de Portugal, afin d'entendre celles que sont saines, et sans dangé ; et jà sont prestes les lettres de convocation des Courtès, pour le dernier de janvier. Reste seulement de nommer en icelles le lieu, où elles se tiendront.

Vostre Altèze aura heu lettres d'Aldobrandino, et entendu par icelles tout ce que je sçauroye dire.

LXXIV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Namur, le 3 janvier 1584.

L'ultima lettera che di V. S. Ill^{ma} ho ricevuta è delli xi di novembre et di Sua Maestà ne tengo de 26 del medesimo : che mi scrive haver inteso l'Aldobrandino intorno à quanto in mio nome egli ha referto circa allo stato delle cose di quà, et come V. S. Ill^{ma} deve ben sapere, dice Sua Majestà esser di parere, che quanto maggiore è la necessità et il pericolo tanto più convenira la mia assistentia, et che però spirati li sei mesi io pigli il governo, con usar delli poteri et commissioni che tengo, et che il Principe mio figliolo resti nell' administratione della guerra, sopra di che hò risposto à Sua Maestà quel che veramente ricerca il suo servitio, et che V. S. Ill^{ma} vedrà per l'alligata copia che li mando, accio pienamente habbia notitia del tutto: dicendoli ancora esser verissimo che in non pigliare io il governo fò à Sua Maestà notabil servitio per le istesse ragioni che li scrivo, et sia lei certa che se di ciò non fussi ben sicura non farei replica alcuna, perche si come son venuta con tanto mio scomodo dal regno di Napoli in questi paesi, solamente per obbedire et servire a Sua Maestà, cosi mi sarei incaricata del governo subito spirati li sei mesi, et lo farei di presente quando non vedessi chiaramente, et non toccassi con mano non convenirsi punto al servitio di Sua Maestà et al beneficio del paese : il che ben conobbi al prin-

cipio del mio arrivo qui, et però mandai lo Aldobrandino a rimostrarlo, et dipoi l'ho scritto largamente alli 18 di novembre, atteso che ogni giorno mi sono venuta più certificando et hora più che mai, et se non la rappresentassi à Sua Maestà non farei da quella vera et devota serva che li sono, ne da buona Christiana, perche quando mene incaricassi, non sarebbe altro che mettere in confusione ogni cosa, con perdita et danno di Sua Maestà et del paese, et con biasimo et pregiudicio mio, come V. S. Ill^{ma} può comprendere da quello scrivo a Sua Maesta et dal termine in che si trovano li affari di quà che, pessimo, vedendosi di già i Franzesi in Cambray, et segni non buoni dell' animi di questi populi di che doverrà scrivere et dar conto a V. S. Ill^{ma} il principe, mio figliolo. Et quanto al dire che egli et io saremo concordi lo confesso, non potendo essere altrimenti, ma non lo sarebbono li altri che assistessero all' una et l'altra parte, come ho scritto à V. S. Ill^{ma} et dettoli le ragioni, che però non le replico; aggiunto che li negotii in se stessi porterebbono confusione, maneggiandosi dall' autorità di due persone, et con tal forma di governo creda pur che si darebbe largo campo à queste genti di mettersi in maggior divisione di quel che sono. Et io che sto in fatto et evidentemente lo conosco, non mi par doverne esser la ministra, ma si bene del contrario che è quel che veramente richiede il servitio di Sua Maesta et che sono obbligata a rappresentarlo come fò: et ad altro non si deve attribuire questa mia replica che all' ardente zelo che tengo al servitio della Maesta Sua, che più d'ogni altra cosa stimo et desidero, ne lascerò di dire, oltre alle tante altre ragioni allegate che essendo il Principe mio figliolo gratissimò a queste provincie reconciliate et desiderato universalmente da tutti, non seli debbe a modo alcuno alterare il suo governo, tanto più havendo servito così bene come ha fatto et fa continuamente, per il che Sua Maesta doverria riconoscerlo con effetti et con quelle dimostrazioni che merita la sua buona et lunga servitù, acciò che il mondo conoscessi che Sua Maesta è grata, conforme all' obbligo che ne tiene; insomma concludo che la mia presentia qui, non può far quelli effetti che forse Sua Maesta et V. S. Ill^{ma} si erano persuasi, onde ho supplicato la Maesta Sua a comandarmi quella haverò da fare, che in qual si voglia altra cosa sono prontissima ad obbedirla, perche veramente mi conosco quà inutile, et portar solo spesa à Sua Maestà con poco suo servitio: et che per tanto mi conceda licentia di tornarmene a mia casa, ò comandarmi altro, che

sempre m'impiegarò con tutto il mio potere, non guardando a scomodo ne a pericolo, et con la medesima pronta volonta che ho fatto per il passato in servitio della Maesta Sua et che a V. S. Ill^{ma} è ben noto, la qual prego instantemente tener la mano che questa mia replica et resolutione, sia da Sua Maestà presa in quella buona parte et grado che merita il mio vero zelo del suo servitio et la buona intentione con che lo rapresento, facendo V. S. Ill^{ma} parimente opera che Sua Maestà mi cavi di quà, nel meglio modo che li parerà, et non mi tenga sospesa perche como ho detto lo star mio qui è di poco servitio. Et volendo Sua Maestà racquistare et conservare questi suoi paesi torno a dire, esser necessario la forza et l'armi, ma gagliardamente, et non come si è fatto sino ad hora, et quando Sua Maestà non lo metta presto in essecutione, tenga V. S. Ill^{ma} per fermo che tutto si perderà, insieme con la religione, che Iddio sà come poi si potrà racquistare. Et il voler mandare doppo tanto intervallo una certa provisione di denari, come mi pare che si sia messo in uso, non serve ad altro effeto che a spender l'istessi denari senza nessun proffitto ne avanzamento di Sua Maestà et sene è visto et sene vede la esperienza manifestamente, camminando sempre di pericolo in maggior pericolo; per tanto doverrebbe Sua Maestà voltar il pensiero con preste et gagliarde forze a questi suoi poveri paesi della maniera che si ricerca et che seli è scritto perche facendolo profitterà più in un mese, che non ha fatto in tanti anni con il modo et procedere che si è tenuto sino qui, et vaglia lo esemplo di Portugallo, che accostandosi Sua Maestà personalmente a quel Regno, con potente esercito, tutti quei populi se li sono resi si può dire senza contrasto, solo per il spavento della gran possanza di Sua Maestà; et non li erano sudditi, ne vi haveva molti affettionati. Hor che fariano questi, quando vedessero vicine le gagliarde forze di Sua Maestà, sendoli vassalli, et molti desiderosi della quiete, quali non ardiscono scoprirsi, per vedersi tanto lentamente soccorrere et aiutare, sendo sforzati et constretti dal nemico, che muterebbe fantasia subito che vedessi Sua Maestà risoluta da vero: ma come egli ben conosce il modo che si è tenuto et tiene in questa impresa, non perde occasione ne tempo impatronendosi poco a poco quanto più può dell' animo de populi et del paese, se bene da qualche giorni in qua, per che vadia perdendo il credito; con tutto cio senon si provvede presto, con il rimedio sudetto, non possono i Populi più resistere et si metteranno in dispera-

tione, et per questa via, tornerà il nemico à racquisvar forze et credito, ajutato da Francia, Inghilterra et Alemagna, poco amici della grandezza et riposo di Sua Maestà.

È stato qui da me il Principe, mio figliolo, l'ho pregato et astretto di perseverare nel suo governo, con rimostrargli quanto importi et convenga al servizio di Sua Maestà; mi ha dato conto della mala satisfattione che tengono le provintie reconciliate, per non complir Sua Maestà alla promessa fattali di mantenere uno exercito conforme alla capitulatione et come in tutte le ville sono mali humori di che si è visto frescamente manifesto segno, quando fù soppressa ⁴ la villa di Conde, perche se non fussi stata la prudente celerità di mio figliolo come fù, non si recuperava detta villa di Conde, et si perdeva Valentiana : a tal che se dico convenirsi la forza et l'armi et persona che sappia usarle et maneggiarle non è che la pura verità et il vero rimedio, mentre che si faccia presto con la conveniente provisione di denari in tempo, et haver assegnamento di dugentomila scudi per il meno ogni mese et in questa maniera si potranno fare buoni effetti et forse tuti quelli che si desiderano, come tante volte ho scritto et replicato, che talvolta ne sarò tenuta importuna; non di meno mi consolo dicendo la verità, et confido che da V. S. Ill^{ma} sarà conosciuto benissimo et che però farà ogni caldo offitio perche Sua Maestà non dilati (di lay) più a mettere i sudetti rimedii in esecuzione, di che la prego strettissimamente et ne aspetto con brevità la risposta che si richiede et desidero. Si come à V. S. Ill^{ma} scrissi alli 17 di novembre doverrà dall' Aldobrandino et da altri esser a pieno raguagliata della congiura fatta il conte Claudio Landi contra la persona del S^{or} Duca mio marito et che supplicai Sua Maestà, come di nuova supplico, a far quella dimostrazione et risentimento che cosa tanto scellerata ricerca, con ordinar la Maestà Sua che detto conte Claudio, che si trova in Milano, per quanto intendo, sia fatto prigionie et consegnato al S^{or} Duca, accio possa farne la debita et conveniente giustitia perche caso tanto enorme non resti impunito, et che il mondo conosca che Sua Maestà tiene il S^{or} Duca per quello vero et devoto servitore che li è. sendo chiarissimo, che quando Sua Maestà faccia di Sua Eccellenza conto et stima, favorendolo con restituirli il castel di Piacenza egli sarà più rispettato et non piglieranno alcuni ardire

⁴ *Sorpresa,*

di far delle scelleratezze, come ha intentato detto conte Claudio, et però quanto più posso prego V. S. Ill^{ma}, a far opera che detta restitutione habbià effetto, sendo cosa giustissima et ragionevole, della quale Sua Maestà non doverria far difficoltà alcuna, tanto meno quanto ben vede l'amore et affettione con che per suo servitio il Principe et io ci esponghiamo ad ogni sorte di pericolo, ne sò conoscere nissuna causa ne ragione, perche si debbia dilatar più in darci questa giusta contentezza, perché ogni poco che si dilati, ne il Signor Duca ne io, la potremo godere, et pur saria conveniente che avanti il fine de miei giorni, mi si dessè questa da me tanto desiderata consolatione di veder per mezzo del favor di Sua Maestà stabilito mio figlio et sua posterità : et confidata che V. S. Ill^{ma} non lascerà di fare a tal effetto quanto la prego, non mi stenderò intorno a ciò in altro certificandola solo che li resterò eternamente obligata.

Doppo molte controversie, domande et risposte, si, è, mediante il voler divino concluso il matrimonio di Donna Margarita, mia nipote, con il Principe di Mantova, et se bene V. S. Ill^{ma} lo potra haver prima inteso, ho voluto non di meno farnela avvisata, sapendo che come tanto amicissimo mio ne sentira contentezza, come cosa che a tutti noi porta consolatione, et gli rendo gratie per li buoni offitii che in ciò ha fatto appresso Sua Maestà, che doverra tenere in sua protezione essa mia nipote, la quale per la fretta del Duca di Mantova si messe in viaggio per Italia, il primo di questo mese, Iddio la conduca a salvamento; et per compiere alla gran dote che il Signor Duca mio ha promesso, è constretto a vendere le terre che egli tiene nel Regno di Napoli, sopra le quali io tengo hipoticato et assicurato il mio antifato, che mi sarà assegnato in altra parte, ma perche tal vendita non può farsi senza il consenso di Sua Maestà, quale ho io promesso impetrare, ho supplicato la Maestà Sua restar servita concederlo, piacerà à V. S. Ill^{ma} adoperarsi che habbia presto effetto poiche ha da servire per tanto buon' opera che altrimenti non potria il Signor Duca compiere all' obbligo che ha promesso, benche credo non si debba in ciò far difficoltà.

Per lettere de 2 del passato di Napoli mi scrivono che sino all' hora la mia sententia contra il gran Duca non haveva havuto essecutione, procurando la parte impedirla con perseverar' nelle solite sue lungherie et appelli, mi si dà speranza che poco appresso saria seguito et io lo credo, non potendo esser di ragione altrimenti, di che darò conto à V. S. Ill^{ma}, dalla

quale aspetto con estremo desiderio più fresche lettere per haver nuova che lei habbia totalmente ricuperato le forze et la sàlute, che Iddio lungo tempo gliela conservi complitissima et prosperissima.

Doverrà Sua Maestà essere intrato in Lisbona, et quietato tutte le cose di Portugallo, et per mantenimento di esse alla sua devotione posto li ordini et fatto le provisioni necessarie, di che aspetto avviso, et che sia totalmente risoluto di voltarsi alli affari di questi paesi che tanto importano al suo real servitio: et con tal fine resto pregando la divina bontà, conceda à V. S. Ill^{ma} questo buon principio d'anno et feste con infinite appresso felicissime, et con ogni suo contento.

LXXIV.

RÉSUMÉ.

La dernière lettre que la Duchesse a reçue du Cardinal est du 11 novembre. Depuis, elle en a eu une autre du Roi, à la date du 26. Le monarque a vu Aldobrandino qu'elle avait chargé de lui exposer la gravité de la situation aux Pays-Bas. Sa Majesté a répondu à l'envoyé de Marguerite que plus le danger était pressant, plus les services de la Duchesse étaient nécessaires. Il importait qu'à l'expiration des six mois de gouvernement de son fils, elle prit en mains l'administration du pays, sauf à laisser le Prince de Parme diriger les affaires militaires. Dans la réponse qu'elle a faite à Sa Majesté et dont elle envoie ci-joint une copie à Granvelle, la Duchesse a expliqué qu'elle croit rendre service à Sa Majesté en déclinant cette mission. Puisqu'elle est accourue du fond de l'Italie pour servir le Roi aux Pays-Bas, de même se chargerait-elle volontiers du gouvernement de ces provinces, si elle y voyait quelque utilité pour le Souverain et pour ces provinces elles-mêmes. Elle s'est déjà exprimée longuement à cet égard dans sa lettre du 18 novembre dernier. Les événements depuis n'ont fait que la confirmer dans cette opinion. En se chargeant du gouvernement civil des Pays-Bas, elle ne ferait qu'ajouter à la confusion qui règne dans le pays. Elle y perdrait au reste son honneur et sa réputation. L'état des affaires est pire que jamais. Les Français sont à Cambrai, le peuple donne des signes de mécontentement. Le Prince de Parme en écrira d'ailleurs au Cardinal. Certes, elle en convient, elle s'entendrait toujours avec

son fils, il n'en pourrait être autrement ; mais il n'en serait pas de même de leur entourage, de leurs agents. Elle le répète, les affaires prêtent déjà à la confusion par elles-mêmes. Que serait-ce donc si deux personnes se mêlaient de les diriger ? On aboutirait à diviser le pays davantage. Si donc elle décline les offres de Sa Majesté, c'est par dévouement pour les intérêts mêmes du Roi. D'autre part, le Prince, son fils, est sympathique aux provinces réconciliées ; toutes le désirent, le réclament. Il convient d'autant moins d'affaiblir son autorité qu'il a rendu et rend des services réels. Et Sa Majesté ne peut mieux le reconnaître qu'en maintenant le Prince en fonctions. Bref, la Duchesse conclut qu'elle ne peut rendre aux Pays-Bas les services que Sa Majesté et Sa Seigneurie Illustrissime attendaient peut-être d'elle. Son séjour y est inutile ; elle n'y fait que dépenser l'argent de Sa Majesté sans aucun résultat. Elle demande donc l'autorisation de retourner en Italie ou de recevoir une autre mission.

Si Sa Majesté veut recouvrer et conserver les Pays-Bas, la Duchesse estime qu'il y a lieu d'employer la force des armes, mais résolument. Sinon, que Sa Seigneurie se le tienne pour dit, tout sera bientôt perdu, tant l'autorité royale que la religion. La Duchesse se demande même comment celle-ci pourra être rétablie dans son intégrité.

Il ne suffit pas non plus d'envoyer de petites sommes d'argent à de longs intervalles. C'est dépenser de l'argent également en pure perte, sans profit pour Sa Majesté. En faisant le nécessaire promptement, le Roi obtiendra plus de résultats en un mois qu'il en a obtenu en plusieurs années. Voyez l'expédition de Portugal. Sa Majesté est allée de sa personne dans ce pays à la tête d'une puissante armée, et le peuple s'est soumis aussitôt. C'est avec cette énergie qu'il faut procéder à l'égard des Pays-Bas. Sinon le zèle, la fidélité des populations se relâcheront de plus en plus. Et l'ennemi aura d'autant plus de prise sur des esprits mécontents et indécis, que ceux-ci sont déjà travaillés sous main par les émissaires de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne, qui cherchent à les détacher du Roi.

Le Prince de Parme est venu à Namur. La Duchesse l'a prié, pressé de conserver ses fonctions pour servir Sa Majesté. Il lui a représenté combien les provinces réconciliées se plaignaient de ce que le Roi ne tenait pas sa promesse d'y maintenir une armée conformément au traité. Le mécontentement a éclaté quand la ville de Condé a été surprise. Sans la célérité du Prince, Condé ne se recouvrait pas et l'on perdait Valenciennes. Il faut donc une armée forte avec un homme capable de la commander. Voilà la vérité ; voilà le remède à la situation. Avec cela une provision de 200,000 écus à dépenser à propos par mois, et l'on pourra faire tout ce qu'on voudra. La Duchesse l'a déjà déclaré si souvent, qu'elle craint d'être importune ; mais elle espère que le Cardinal lui pardonnera en faveur de ses bonnes intentions et l'aidera à convaincre Sa Majesté de l'urgence du remède énergique à employer.

Comme la Duchesse l'a écrit au Cardinal, le 17 novembre, il aura reçu d'Aldobran-

dino et des autres envoyés des détails circonstanciés sur le complot formé par le Comte Claudio Landi contre la personne du Duc de Parme. Elle a réclamé et réclame justice. Elle demande que Landi, qui se trouve à Milan, soit par l'ordre du Roi, livré au Duc.

Elle demande aussi que Sa Majesté rende à Octave Farnèse le château de Plaisance. Lorsqu'on verra le Duc de Parme jouir de la faveur royale, qu'il a méritée par tant de services dévoués, personne n'osera plus contester son autorité. La Duchesse sollicite aussi cette restitution au nom de ses services et de ceux du Prince Alexandre, son fils. Le Duc et elle désireraient léguer cet héritage à leur fils et à ses descendants. Elle compte sur l'intervention du Cardinal pour obtenir de la faveur royale cette récompense de son zèle et de son dévouement.

Après beaucoup de discussions, de demandes et de répliques, le mariage de Donna Marguerite, sa petite-fille, avec le Prince de Mantoue, s'est conclu grâce à Dieu. Le Cardinal en aura sans doute été informé; elle veut néanmoins lui annoncer elle-même cette heureuse nouvelle pour avoir l'occasion de le remercier du résultat, qui est en partie son œuvre. Elle espère que Sa Majesté continuera sa protection à sa petite-fille, qui, sur les instances pressantes du Duc de Mantoue, se met en route pour l'Italie.

Pour parfaire la dot qu'il a promis de donner à la jeune Princesse, le Duc est obligé de vendre les terres qu'il possède dans le royaume de Naples. La Duchesse, elle, a eu une hypothèque sur ces terres pour *surcroît* de sa dot. Mais il lui sera accordé un transfert de son privilège sur d'autres biens ducaux. Toutefois la vente dont il s'agit, ne peut s'effectuer sans l'autorisation de Sa Majesté. La Duchesse compte pour l'obtenir sur les bons offices de Sa Seigneurie auprès de Sa Majesté.

Elle a reçu des lettres de Naples en date du 2 décembre dernier. On lui fait espérer que malgré tous les moyens dilatoires et recours en appel mis en œuvre par la partie adverse, le jugement intervenu en faveur de la Duchesse contre le Grand Duc de Toscane sera bientôt suivi d'exécution.

En attendant des nouvelles du Cardinal, Elle lui souhaite longue vie et prospérité.

Elle présume que le Roi a fait son entrée dans Lisbonne et accompli la pacification du Portugal.

Elle prie enfin Son Illustrissime Seigneurie de transmettre les lettres ci-jointes à Sa Majesté et à Aldobrandino.

LXXV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Namur, le 6 janvier 1581.

Doverrà scrivere il Principe, mio figliolo, à V. S. Ill^{ma} la morte del cardinale di Liege, che segui la settimana passata, et per quanto vado intendendo quel capitolo hà fatto elettione del fratello del Duca di Baviera. Pur mi rimetto a quanto in cio li scrivera detto mio figliolo; et anco de nuovi motivi che fanno i Franzesi per amassar gente et entrare in questi paesi; cosa molto pericolosa, come può giudicare V. S. Ill^{ma}, alla quale non aggiungerò altro poi che per altra mia scrittali alli 3 che con questa viene, li ho detto tutto quel mi occorre.

LXXV.

RÉSUMÉ.

Le Prince, son fils, informera officiellement son Illustrissime Seigneurie de la mort du cardinal, évêque de Liège. Le chapitre aurait élu à sa place le frère du Duc de Bavière.

Le Prince rendra aussi compte à Granvelle des nouvelles tentatives de la France pour lever des troupes et envahir le pays.

Pour toutes autres nouvelles la concernant, la Duchesse s'en réfère à la lettre qu'elle a adressée au Cardinal le 5 de ce mois.

LXXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755; Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 122 à 125.)

Madrid, le 7 janvier 1584.

Madame, J'escripviz à Vostre Altèze par le courier ordinaire, party d'icy pour Lyon. Dieu doint que noz pacquetz n'ayent heu fortune, puisque les François mesmes dient résolument, aux terres du Prince de Biarne, qu'ilz ouvriront tous les pacquetz, pour laisser passer seulement les lettres des marchans, après les avoir leu, et retenir celles du Roy et d'aultres, ilz dient que pour les brusler; mais il est apparent que premier ilz voudront veoir le contenu. Desjà nous ont ilz destroussé quatre pacquetz, en divers endroitz et pour divers lieux, et tué malheureusement l'ung de nos courriers. Si j'estoie creu, les pacquetz des marchans ne passeroient point, ny se dépescheroit plus, ny pour eulx, ny pour aultre, que par mer. Ce que pourroit estre cause que ceulx de Lyon, pour non perdre le commerce, fissent instance au Roy de France d'assheurer les chemins, et si leur pourroit l'on rendre le change, de surprendre aucuns de leurs pacquetz, qui en aroit envie, en endroitz dont ilz ne se doutent. Il n'est pas bien à mon advis de tant souffrir. Il y a long temps que nous n'avons lettres de Vostre Altèze. Nous en avons de Monseigneur le Prince, son filz, de la fin de novembre et du vii de décembre. Je louhe Dieu qu'il aye recouvert Condé. Sa perte fut esté de trop grand inconveniant, si l'on eust donné loisir aux rebelles de la fortiffier, ayant le lieu grande commodité pour le faire, et en assiette telle qu'il eust donné de la besongne beaucoup. La diligence dudit Seigneur Prince ha esté extrême; et je n'ay failly de la faire sonner, comme il mérite. Aussi at-il esté fort à propos, que le Marquis de Richebourg aye deffaict les quatre enseignes françoises sur les terre du Cambresiz. Et je puis assheurer à Vostre Altèze que ce que ledit Seigneur Prince escript à Sa Majesté des considérations qu'il ha tenu, et l'ordre, et les provisions qu'il ha donné, ne pourroient estre mieulx ny plus prudentment consi-

dérées, remontrant fort vivement à Sa Majesté la nécessité et avec fort bons termes que, à mon advis, ne peuvent estre synon bien prins. J'ay faict deszyffrer les lettres et envoyé au Roy, disant sur icelles, comme l'on m'a commandé, ce qu'il m'en semble. En quoy j'ay heu bien peu à faire, ne m'ayant semblé qu'il y eust à dire aultre chose que de me conformer à son très prudent advis. Il aura jà receu les 500 mil escuz, et a continué de solliciter aultre plus grande provision. Les succès de Frise et recouvrement des portz sont de très grande importance, que pourront donner moyen pour faire recongnoistre ceulx d'Hollande et Zéelande, si nous nous sçavons servir de la faveur que Dieu nous faict; et convient très fort les assister, et d'argent, et de gens, et de ce qu'ilz peuvent dadvantage avoir de besoing.

Par ung courrier que le prévost Fonch ha dépesché par mer, j'ay aussi escript à Vostre Altèze, il y aura demain huyt jours, et luy ay donné advertissement que désjà icy nous avons nouvelles, par ung courrier qu'a dépesché le Duc de Mantoa, de la conclusion du mariage de Madame Marguerite avec le Prince de Mantoa. Et sont partiz d'icy l'ambassadeur dudit Duc de Mantoa et le chevalier Blondo, pour en porter les nouvelles à Sa Majesté, à Elbes; mais ledit chevalier m'a dit qu'il ne fera semblant, pour ce coup, de la conjure du Comte Landy contre la personne du Duc de Parme, attendant le gentilhomme que doibt apporter les escriptures pour faire conster plus clèrement ce que passe. Aussi ay-je adverty Vostredite Altèze, que les Duc et Duchesse de Bregantz et leur filz ont envoyé, avec pouvoir souffisant de chacun d'eulx, Don Rodrigo de Alincastro pour en leur nom jurer solennellement, comme il ha faict le xxvi du moys passé, le Roy, Monseigneur nostre Prince et leurs successeurs, pour vrayz et légitime Roys de Portugal. Et les Courtès sont indictes pour la fin de ce moys à Lisbona, ou la part que Sa Majesté se trouvera, et se met ainsi le lieu pour non estre encoires de retour les médecins que Sa Majesté ha envoyé pour recongnoistre où plus sheurement, et sans danger de peste et plus commodément se pourra faire l'assemblée. Et Don Antonio, jusques au jour d'aujourd'huy, l'on n'en ha encoires nouvelles, ny se sceit s'il est vif ou mort. Je repète partye de ce que j'ay escript par ledit courrier qu'est allé par mer, pour ce que quelqueffoys la navigation est incertaine et arrivent tard et souvent se perdent.

LXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. I^{er}, fol. 222.)

Madrid, le 9 janvier 1581.

Mons^r mon cousin, Le Roy, nostre maistre, est pièçà à Elvas dedens Portugal, où tous les jours le viennent treuver Signeurs et nobles du royaulme pour rendre leur debvoir, et Sa Majesté les traicte de sorte et se sceit si bien accommoder aux humeurs du payz, comme l'ayant apprins de sa mère, qu'ilz monstrent de Sa Majesté fort bon contentement. Le Duc de Brigantz s'est rangé à son debvoir et pour luy, pour sa compaigne ¹ et pour son filz ². Don Rodrigo de Alincastro, avec pouvoir souffisant de chascun d'eulx, a juré à Elvas solennellement le Roy, Monseigneur nostre Prince et leurs successeurs pour vrays et légitimes Roys de Portugal. Et de Don Antonio le bastard (que ne fut prins comme l'envoia dire au Roy Mr le Duc d'Albe par ung sien nepveur, envoyé exprès), l'on n'en ha nulle nouvelle; certes ny sceit l'on s'il est mort ou vif, quoy que l'on aye usé grande diligence à le sercher; ny aussi ha l'on nouvelle de l'évesque de la Guardie que l'accompagnoit. Et se peult dire Sa Majesté paisible Roy de Portugal; et nous verrons si François ou Anglois, selon le bruyct que l'on en fait en l'ung coustel et en l'autre, y voudront mordre, et ce que succédera de leurs emprinses par mer vers les Indes.

Les Cortès de Portugal sont convoquées pour la fin de ce moys à Lisbonne ou la part où lors se trouvera le Roy dedens Portugal, et s'est faite la convocation en ceste sorte pour ce que l'on craint en plusieurs lieux la peste; et celluy de Elvas est fort estroict pour grande assemblée; et Sa

¹ Catherine, sœur de Marie, épouse du prince Alexandre Farnèse; leur père était Édouard de Portugal, Duc de Guimaraens et connétable.

² Théodore, Duc de Bragance, mort en 1630.

Majesté ha envoyé médecins pour veoir où plus sheurement et plus commodément se pourroit faire l'assemblée.

LXXVIII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Namur, le 10 janvier 1581.

Mi persuado che à V. S. Ill^{ma} sieno noti li servitii, che il gia Monsignor di Beauvoir hà fatto à Sua Maestà, et anco le pretensioni che tiene Madame de Beauvoir ¹, restata di lui vedova con un sol figlio, et però non lo replicarò altrimenti; mà si bene li dirò, che à Sua Maestà ho scritto supplicandola restar servita favorire detta vedova nelle sue giuste pretensioni, et perche ciò habbia effetto, hò voluto pregar V. S. Ill^{ma} si come fò instantemente. contentarsi di tener la buona mano, et di far ogni buon offitio con Sua Maestà et come meglio li parerà, acciò la predetta vedova et figlio venghino consolati, il che veramente desidero per ogni rispetto, et in particolar per haver conosciuto Mons^r de Beauvoir buon servitore di Sua Maestà; di che resterò io a V. S. Ill^{ma} con molto oblige, senza stendermi in altro. Iddio li conceda ogni prosperita et contento.

¹ La veuve du s^r de Beauvoir était Jeanne de Blois, fille de Louis, s^r de Trélon, et de Charlotte d'Humière. Elle épousa en premières noces Philippe de Lannoy, chevalier, s^r de Beauvoir, dont la notice figure au t. 1^{er}, p. 10 de la *Correspondance de Granvelle*. Dans cette notice, M. Poullet dit que le s^r de Beauvoir mourut le 2 juin 1574 sans avoir eu d'enfants. Cette assertion est contredite par STEEN D'ALTENSTEIN dans sa *Généalogie des de Lannoy*. Cet auteur constate qu'il eut de Jeanne de Blois un fils. C'est celui mentionné dans la lettre de Marguerite de Parme. Jeanne épousa en secondes noces le duc d'Aerschot, le 1^{er} mai 1582. Elle était par conséquent encore en janvier 1581 veuve de son premier mari. Celui-ci avait rendu de grands services à Philippe II. La note de M. Poullet le constate.

LXXVIII.

RÉSUMÉ.

Elle recommande à Granvelle la supplique qu'elle a adressée à Sa Majesté en faveur de la Dame veuve de Beauvoir et de son fils unique. Elle espère que le Cardinal voudra bien appuyer sa requête au Roi, en considération des services rendus par le défunt, et que Sa Seigneurie n'ignore pas.

LXXIX.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Namur, le 20 janvier 1581.

Vedrà V. S. Ill^{ma} per il duplicato, che vâ con questa, quanto li scrissi alli 3 del presente, che servirà in buona parte per risposta di una sua lettera de x del passato, che di poi ho ricevuta; et circa alla replica che ho fatta à Sua Maestà intorno al non voler mi incaricare del governo, sono certa che se maturamente saranno considerate le ragioni et cause che rapresento et lo stato in che si trovano li affari di quà, che non solo questa mia resolutione sarà approbata, ma giudicata necessariissima al servitio di Sua Maestà et benefitio delli istessi paesi, quali veramente hanno estremo bisogno che con prestezza se li proveda del rimedio che tante volte se li è scritto, lasciando pero sempre aperta la benigna strada della clementia a tutti quelli che la vorranno accettare. Resta hora che V. S. Ill^{ma} faccia opera, che Sua Maestà si risolva prestamente a metterla in essecutione, et similmente far capace la Maestà Sua della buona mia intentione sinceramente fondata sopra il zelo del suo real servitio, che è quello che puramente mi muove a replicarli et

rapresentarli quanto in ciò conviene. Et si deve indubitatamente credere, che si come sono qui venuta dal regno di Napoli, con disagio, scomodo et pericolo, solo per obbedire et servire à Sua Maestà, così harei subito preso et piglierei il governo quando evidentemente non conoscessi et toccassi con mano, non convenirsi punto per l'istesse cause et ragioni che ho scritto et che V. S. Ill^{ma} con la sua molta prudentia può considerare. Onde aspetterò intendere che Sua Maestà habbia preso in buona parte la mia ragionevole et giusta replica, et che parimente mi ordini quello haverò da fare, che in ogni altra cosa sono prontissima a servirla con la vita istessa et con quanto tengo, si come hò fatto per il passato, di che V. S. Ill^{ma} può esser buon testimonio. La provisione venuta delli 300 mila scudi, già hò detto il poco frutto che farà, atteso le grandi necessità, ma venendo presto la grossa somma che V. S. Ill^{ma} mi avvisa si trattava di mandare, sarà molto approposito, et lei non può fare la meglio opera che di tener la mano, come fa, che in queste provisioni di denari non si metta dilationi, perche mettendosi si dà mala satisfatione à ciascuno, et si perdono le migliori occasioni, di che si è visto et sene vede ogni hora la esperientia. Et quando a Franckfort, come V. S. Ill^{ma} prudentemente discorre, si fusse mandato qualche ricapito, in conformità delle promesse fatte, harebbe portato gran servitio à Sua Maestà et non poco giovamento al resto, importando molto conservare il credito; et poiche lei benissimo conosce quanto importi questo particolar de i denari, non gliene diro altro, assicurandomi che non lascerà di fare tutto il suo possibile. Toccante al serrar il commertio di Spagna et Portugallo ai rebelli et alli Inglesi, con far eseguir l'editto fatto nel tempo del fù Re Cattolico et Regina Isabella, et di poi più volte publicato, concorro nell' oppenione di V. S. Ill^{ma} che fa ottimamente à sollecitare la essecutione, et anco che con li Franzesi et Regina d'Inghilterra si parli chiaro et apertamente, et che si faccia l'opere bisognando, perche il comportare et dissimulare il lor procedere non serve ad altro che a perdere al sicuro con detrimento della reputatione, di che molti si maravigliano et forse si burlano della flemma che dalla banda nostra si tiene.

Li deputati di Borgogna sono tuttavia a Mons, informando delle loro commissioni, et credo che presto haveranno finito, et io all' hora mandarò il sommario che altra volta ho scritto, aggiungendo se pero sarà di bisogno quel di più che si sarà cavato dall' informatione delli sudetti deputati.

Il rumor che è corso intorno a voler i Franzesi invadere il paese di Borgogna, mi persuado che possa esser stato inventione di alcuni, et per le cause che V. S. Ill^{ma} mi significa. Nondimeno giudico più che necessario trovarsi qualche buon mezzo et rimedio per la sicurrezza di esso paese di Borgogna, per non star continuamente sottoposto alli capricci di chi desidera perturbationi da i quali ne consegue i pericoli; et i modi et mezzi che V. S. Ill^{ma} mi avvisa et discorre non mi dispiacciono, et parimente lo scritto in Italiano che intorno a ciò mi ha mandato, ma il tutto consiste che si venga ad una buona conclusione per troncare i disegni tanto delle genti di fuora, come di quelli di dentro, che ogn' hora che vedino esser posto il conveniente rimedio a questo particolare, cesseranno d'inventare, ò tentar novità; sopra di che dirò più largamente quanto mi occorrerà quando manderò il sudetto summario; intanto confesso che sia ottima cosa et necessaria l'amicitia et buona intelligentia con i Svizzeri. Del consigliere Floissart¹ ho detto à V. S. Ill^{ma} il mio parere, et mentre che in Borgogna egli non habbia più autorità che di consigliere, conosco che non potrà fare il frutto che ho avvertito; il che dissi per consideratione, et per rimostrar tanto più la sua sufficientia.

Quello che ho scritto à V. S. Ill^{ma} dell' accordar il processo, che tiene con Andalot è stato solamente a fine di veder lei fuora di simil disgusti et per parermi che ciò sarebbe più sua quiete, per la quale et per ogni suo servizio m'impieghero sempre di molta buona volontà, onde mi sono resoluta scrivere a detto Andalot, che mi prometto volentieri si quieterà, desiderando lui grandemente la buona gratia di V. S. Ill^{ma}.

Di che Sua Maesta goda pacificamente il regno di Portugallo mi rallegro, et quando Don Antonio sia morto, come si crede, à me pare che si debbia pubblicarlo per levar l'occasione et la speranza delli animi, a quelli che con il suo mezzo volessero tentar cose nuove; ma se lui fussi ancora vivo, saria bene haverlo in le mani atteso che in qualsi voglia luogo che stia, ancorche non possi far cosa di momento, potrebbe non di meno perturbar la quiete di Portugallo, et l'animo de' Portughesi, che naturalmente di mala voglia devono star sotto i Castigliani. Per rimostrare le buone ragioni di Don Rannucio, mio nipote, mi valerò del consiglio di V. S. Ill^{ma}, alla quale ho

¹ *Floissart, Froissart.*

avvisato la conclusione del matrimonio di donna Margarita, mia nipote, con il Principe di Mantova, et esser necessario per compiere alla gran dote promessa, haver da Sua Maesta il consenso per vendere le terre del Signor Duca mio, che tiene nel Regno di Napoli, et pregandola a far opera che detto consenso si habbia presto, come di nuovo la prego. Essa mia nipote per l'avviso, che tengo dell' Orena (Lorena) seguitava il suo viaggio di modo che presto à Iddio piacendo arriverà in Italia, et io torno à ringratiar V. S. Ill^{ma} delli buonii offitii che hà fatto in questo particolare.

Non tengo per ancora avviso che in Napoli, si sia eseguita la mia sententia contra il Gran Duca, et è pur troppa la dilatione et il torto che mi si fa. Spero non di meno haver in breve nuova della essecutione, et la farò sapere a V. S. Ill^{ma}.

L'abate di Merolle sene andò a Mons dove è stato ammesso nel consiglio di Stato; promette di far gran cose in servitio di Sua Maesta, et si può credere che lo eseguirà. La morte di Mons^r di Grobendo è stata di danno perche era huomo di valore et da far buon servitio, et io mene promettevavo assai; non lasci V. S. Ill^{ma} di haver i suoi figlioli per raccomandati favorendoli in tutte le loro occorrentie.

Ho piacere che contra il conte di Ciampolit non siano stati fatti quei mali offitii che egli si persuadeva, et poiche lei piglia la sua protezione non ha da dubitare et veramente che è persona honorata et da bene, et buon servitore di Sua Maesta. Delle occorrentie di quà mi rimetto a quanto li deve scrivere il Principe mio figliolo, et prego V. S. Ill^{ma} à far inviare l'alligato plico à Sua Maesta et l'altro all' Aldobrandino, ordinando che della ricevuta mi sia dato avviso: con il che resto pregando Iddio per la prosperità et felicità di V. S. Ill^{ma}.

LXXIX.

RÉSUMÉ.

Cette lettre n'est que la confirmation et la répétition d'une autre missive de la Duchesse au Cardinal, en date du 3 janvier 1581 publiée plus haut, p. 235. Elle repète des

phrases de la lettre de Granvelle du 10 décembre 1580 (voy. plus haut, p. 201) et explique de nouveau son refus d'accepter le gouvernement civil des Pays-Bas. Ensuite elle parle des provisions d'argent à envoyer au Prince de Parme, son fils; des affaires de Portugal et de la mort ou de la fuite du prétendant Don Antonio; de l'interdiction du commerce des rebelles avec l'Espagne et le Portugal; de l'attitude équivoque et des menées de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne; de l'entrée de troupes françaises dans les Pays-Bas, et des mesures militaires à prendre contre les rebelles et les ennemis de l'intérieur; des hommes et des affaires de Bourgogne; des droits de son petit-fils Ranuce sur le Portugal; de la dot de sa petite-fille Marguerite; de la non-exécution du jugement intervenu en faveur de la Duchesse dans son procès contre le Grand Duc de Toscane.

LXXX.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Namur, le 20 janvier 1581.

La lettera che di mano di V. S. Ill^{ma} de 9 del passato ho ricevuta mi ha recato sincera contentezza per l'avviso che mi dà di haver recuperato forze e pristina sanità, che miglior nuova non mi poteva venire, et ne rendo gratie a Dio il quale si compiacci conservare et preservare V. S. Ill^{ma}, per quell lungo tempo che da me se li prega, e se lei desidera darmi contentamento vero et obligatione faccia che spesso io sia advertita della sua intera salute. Non pure li posso dire star assai bene, ma con molta solitudine di Donna Margarita, mia nipote, che il primo del anno si messe in viaggio per Italia et hora sera molto inanti; Dio la conduca a salvamento. Di quanto io abbia fatto tresorier di Monsur di Torese non accadeva la V. S. Ill^{ma} mi ringratiase atteso che per tutte le gente sue e che da lei dependono sono obligata a mostrar effettivamente l'affettione pura che li porto, come di buon cuore faro sempre che mi si presenti occasione et in toto quello sera in mio potere. E non fo dubbio che detto Torese nel ofitio di bagli d'Amont farà

quanto selicomette e similmente il cognato di Monsur d'Aschey nel governo di Dole, che veramente mi è stato gran servitore che Sua Maesta, a intercessione di V. S. Ill^{ma} gliel'ha provisto in sua persona, che lo giudico approposito e mene rallegro, perche si è posto fine nella concorrentia di tanti pretensori. Quando il prevosto d'Aire ¹, mi dira alcuna cosa per parte et anome di V. S. Ill^{ma}, li daro la credenza che con la detta sua lettera mi adverte et di buona volonta faro quanto mi ricerchera.

Il ricordarmi lei il pericolo grande in che si trovava Sua Maesta nel ultima sua indispositione mi da spavento, considerando il risicho eminente che si è corso e quanto torno a dire V. S. Ill^{ma} che faceva ogni opera, perche Sua Maesta miri per lo advenire con piu diligentia alla sua conservatone, et non si affatichi ne stanghi nelli negotii tanto come suole, poi che chiaramente si conosca et veda il nocumento che riporta alla sua sanità, oltre a che la Maesta Sua si trova in eta che piu bisogno tiene di riposar e vivere discansatamente che di travagliare et di faticare animo et il corpo. E già che è piaciuto a Dio tirare a se l'anima della Regina, mia Signora, si deve far haver buona custodia al Serenissimo Principe et infanti, che come giovanetti havran or bisogno di chi diligentemente tenga cura dell' aumento della loro vita e sanita. E prudentemente ha fatto Sua Maestà a pigliare in pazienza la perdita che ha fatto di cosi buona compagnia, acomodandosi con la volonta divina, che meglio resolutione non poteva fare, mi rallegro poi grandemente che la Maesta Sua sia entrata felicemente in Portugallo, con contentamento di tutto quell populo, conforme a che V. S. Ill^{ma} mi scrive, di modo che mi prometto che a quest hora tutto il regno sia pacificamente al obedientia e devotone di Sua Maesta, e che presto con quieto animo sene debba tornare in Castiglia, risoluto di voltar pensiero e forze totalmante a questi suoi paesi, che tanto importano. Et deve V. S. Ill^{ma} tener per fermo che quanto ho replicato a Sua Maestà intorno a non incaricarmi del governo di qui, non è per altro che per conoscere apertamente che farei una malissima opera, atteso che di effetto non conviene al suo servitio; ne si deve dicta mia replica attribuire a disobediencia, per che cio mai puo cader in me, ma bene al puro zelo che tengo al suo real servitio et al beneficio delli stessi paesi, et si come per

¹ Morillon.

obbedire e servire la Maesta Sua mene son venuta dal Regno di Napoli qui, senza guardar ne a disagi, ne scomodi et pericoli et alla eta in che mi trovo, cosi havrei subito preso e piglierei detto governo, quando non tocassi con mano, che in pigliarlo facesse diservitio et danno di Sua Maesta, et con perdita della mia riputatione et di me stessa, per le cause et ragione che ho scritto ultimamente à V. S. Ill^{ma}, e che lei con la sua molta prudentia puo considerare, onde la pregho instantemente a far copace Sua Maesta della mia buona intentione et assicurarla che in ogni altra cosa son prontissima a obbedirla. E quando pure giudichi, che la mia persona qua possa giovare senza carico mi contento di starci pur che obbedire et satisfare a Sua Maestà, mentre che il mio servitio li porti profito et gusto, che a me essalti mettere la propria vita e quanto tengo como ho fatto per il passato e che V. S. Ill^{ma} ben sa. Aspettero dunque che lei mi avisa che Sua Maesta resti di me contenta et abbia preso in buen grado essa mia replica, con proveder prestamente a quanto fa di bisogno per rimedio di questi affari, conforme a che ho scritto e fatto considerare con le mie lettere. Di poi il cavaliere Biondo o altro, in nome del Signor Duca mio havra dato informatione a V. S. Ill^{ma} della conspiratione fatta il Conte Claudio Landi ¹ contra la persona di Sua Eccellenza, e son certissima che in cio lei fara l'offitio che tanto amorevolmente mi promette, di che li resto obligatissima. E certo che in casi simili et enormi Sua Maesta doverra fare la dimostratione et risentimento, che si richiede e conforme a che li ho supplicato prender dello Signor Duca cosi buon servitore, come qual si voglia altro.

Di nuovo ringratio V. S. Ill^{ma} del rimedio, che ha dato al decreto gia fatto il Consiglio de Italia sopra che il senato di Milano pigliasse cognitione della causa exposita il Conte Claudio Landi, e credo che si fara conoscere il torto che in questo si faceva al Signo Duca mio. Similmente rendo a V. S. Ill^{ma}

¹ Claude Landi, prince de Val di Taro, marquis de Bardi, comte et baron de Campiano, gouverneur de Lodi à vie nommé par Philippe II, souleva la haine des habitants de Bardi, lorsqu'il voulut en 1580 percevoir chez eux un droit de gabelle. Octave Farnèse poussa à cette résistance et organisa contre Landi une conspiration à laquelle les habitants de Bardi prirent part. Le duc Octave eut même des vellétés pour s'emparer de cette localité. De là des voies de faits entre les deux partis. A son tour, Landi organisa une conspiration contre la vie d'Octave. Le premier put se tirer d'affaires; mais ses complices furent exécutés. Voy. CHRISTOPHORO POGGIALE, *Memorie di Piacenza*, t. X; LODOVICO ARALDI, *l'Italia nobile nelle sua cita; Litta Famiglie celebri italiane*, t. XIV, etc.

gratie per quanto mi offere e scrive nella predetta sua lettera che confirmo e replicho che non vi è persona, che piu di me li desidera sostanza e grandezza, e di haver occasione di farglielo conoscere con fatti. E per che in altra lettera che va con questa scrivo quel di più che occorre, resto pregando Dio conceda a V. S. Ill^{ma} felicità e lunga vita. Nella mia de 3 del presente ho ricordato a V. S. Ill^{ma} la restitutione del castillo di Piacenza, e perche pare che quanto piu si va dilatando tanto piu si perda occasione di poter io gholdere della gratia, che in cio spero da Sua Maesta, desiderando per questo mezzo veder stabilito mio figlio e sua posterita, che non so conoscere per che Sua Maesta non debba farlo, ne la causa della dilatione, sendo di ragione e di justitia obbligato: oltre a che per compenso di tanti servitii che mio figliolo e io li abbiamo fatto e facciamo doverria anche a noi dar questa satisfatione: a tal effecto prego V. S. Ill^{ma} fare ogni buono e caldo ofitio

LXXX.

RÉSUMÉ.

Cette lettre, qui ne contient aucun renseignement nouveau, se borne à reproduire en d'autres termes une partie des faits relatés et des considérations développées dans la précédente de la même date.

La Duchesse félicite le Cardinal de sa guérison. Elle s'applaudit d'avoir pu placer des parents et protégés de Granvelle; il en a été question dans une lettre antérieure.

Elle s'inquiète aussi de la santé du Roi, qui devrait moins s'occuper des affaires politiques, surtout de la correspondance.

Puis elle en revient à son refus de se charger du gouvernement civil des Pays-Bas, l'explique et le justifie par les mêmes raisons qu'elle a déjà données, sans produire aucun argument nouveau.

Elle reparle ensuite du complot de Landi et remercie le Cardinal d'avoir poussé le Conseil d'Italie à déférer l'affaire au sénat de Milan.

Enfin elle redemande la restitution du château de Plaisance au Duc de Parme, son mari, pour les mêmes motifs qu'elle a déjà exposés.

Au cours de cette mesure, elle confirme la nouvelle du départ de sa petite-fille Marguerite, qui s'est mise en route pour l'Italie le 1^{er} janvier.

LXXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755, Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 125 à 128.)

Madrid, le 5 février 1584.

Madame, J'ay receu la lettre de Vostre Altèze, du x de décembre et le duplicat d'icelle, et celle qu'il ha pleu à Vostredicte Altèze m'escire de sa main, du 3 de janvier, avec la coppie de celle de mesme date, qu'elle a escript à Sa Majesté, et une courte du 6 dudit moys de janvier, estant le tout venu ensemble, et arrivé icy il y ha huict jours. Je fis passer incontinant le paquet de Vostre Altèze à Aldobrandino, avec les lettres de Monseigneur le Prince, escriptes de sa main, pour Sa Majesté, closes comme elles venoient, et ouvert celles que venoient en cifre dudit Seigneur Prince en espagnol, que j'ay faict décifrer et envoyé à Sa Majesté, avec mon advis sur icelles, par lesquelles il donne compte particulier de l'estat présent des affaires de pardelà, représentant fort prudemment comme le tout vad, et les termes ausquelz il se trouve, et ce qu'il convient faire pour les provisions. De sorte, que je ne sçay ce que l'on pourroit mieulx dire. Et véritablement il faict en tout de manière que je ne sçay comme humainement il se pourroit faire davantage; et luy ay grande compassion, voyant l'estat auquel il se trouve, et les difficultez lesquelles luy succèdent journellement, fort bien et pertinentment touchées en ses lettres. Et m'est grand plaisir de veoir ce qu'il dit pour solliciter les provisions, dont je m'ayde, et de ce que de mesme en escript Vostre Altèze; n'obmectant de faire de mon coustel toutes les diligences possibles; ayant souvent représenté que, combien que la somme des 500 mil écus que jà l'on aura receu soit grande, que touteffoys elle n'est suffisante, comme se peult clairement congnoistre par l'estat qu'il a dressé et envoyé de ce. En quoy il convient forcément les employer, et que pourtant il soit requis envoyer nouvelle provision, et plus grande, pourvoyant encoires pour l'advenir de temps à aultre, dont l'on me donne espoir; mais ceulx de la *Hazienda* sont si tardifz, que ordinairement les

provisions arrivent quand jà elles ne peuvent servir, dont succèdent forcément les désordres, desquelz à bonne cause Vostre Altèze se plainct; et n'y sçauroye de mon coustel faire aultre chose que de continuer de solliciter, comme je fais et feray de tout mon pouvoir, estant plus que requis croistre de forces, et tant plus se veuillans mesler les François de noz affaires, plus qu'il ne conviendroit; et qui me vouldroit croire, l'on y donneroît bon ordre.

Quant à la difficulté que Vostre Altèze continue de faire et aussi ledit Seigneur Prince, touchant le gouvernement conjoint des deux, prenant ledit Seigneur Prince le soing particulier des armes, et que Sa Majesté entendoit que Vostre Altèze entra au gouvernement après les six mois, je ne sçauroye dire plus de ce que j'ay cy-devant escript, sinon que je désire que Sa Majesté y prengne résolution telle, qu'elle contente les deux parties. Ce que je vois est que Sa Majesté considère la peine et danger où l'on se trouveroit après, si les Estatz, qu'ont accepté ledit Seigneur Prince avec déclaration que ce fut pour six mois seulement, et qu'ilz désiroient que après Vostredicte Altèze fut leur gouvernante ordinaire, si oyres que maintenant ilz ne contredisent ce que passe, comme il n'est possible que ung gouverneur contente à la longue, oyres qu'il fut ung ange, s'ilz venoient après à contredire son gouvernement, retournée que fut Vostredicte Altèze en Italie, avec dire qu'ilz ne l'avoient consenty pour gouverneur synon pour six mois, et qu'ilz vissent à demander que l'on l'osta comme non agréable, Sa Majesté s'en trouveroit bien empeschée, et en nouvelle peine et fraiz, et les pays en nouveau danger, n'estant chose nouvelle pardelà que gouvernant les dames, comme ont faict Madame Marguerite, la Royne d'Hongrie. et Vostredicte Altèze, la guerre se soit administrée soubz elles par capitaines généraux à ce députez, et ordinairement les princes font la guerre par leurs capitaines, et non en personnes. Et touteffoys n'en succède inconvenient, quand les capitaines généraulx sont auctorisez par ceulx qui principalement commandent. Et il me semble que cecy ne se puisse mieux faire, ny avec meilleure correspondance, que entre mère et filz, que s'entendent si bien ensemble. Et quant à la réputation, comme se peult dire ce gouvernement entre les mains des deux, ladite réputation demeure entière, et bien souvent elle est telle que nous la faisons, et selon que nous prenons les choses. Et quant à ce que Vostre Altèze dit que, oyres que les

principales personnes s'accordent, les serviteurs et ministres que sont près de l'ung et de l'autre, chacun tient de son coustel, à cela peuvent remédier les personnes principales, eslongnans ceulx que pourroient estre cause de la discorde. Et je ne vouldroye pour riens que Sa Majesté print mal ceste difficulté, que l'on met en sa résolution, et que comme il n'y a faulte de mauvais espritz, quelc'ung n'ayda à le mal prendre. Et je payeroie beaucoup, voire de mon sang propre, pour pouvoir estre une payre d'heures avec Vostre Altèze, pour luy dire sur ce point beaucoup de choses, que ne se peuvent escrire, retournant à dire, comme je l'ay escript cy-devant, que Voz Altèze et Excellence obligeroyent grandement Sa Majesté, outre ce qu'elle doit recongnoistre ce que l'ung et l'autre ont fait pour son service, de s'accomoder en cecy. Et je ne faudray touteffois de représenter de nouveau toutes les raisons et fondemens que meuvent Vostre Altèze, touchez de rechef en ses lettres. Dieu doit que le tout soit bien prins et receu, comme je désire. Bien luy diray-je que j'espéreroie de faire l'office avec plus de fruct de bouche, si je pouvois parler à Sa Majesté, que par lettres, que ne repliquent, ny à la plume se peuvent confier beaucoup de choses, pour les gloses que souvent l'on y fait après dessus, que se pourroient avec moins de danger dire de parole.

Sadite Majesté, grâces à Dieu, se porte fort bien; mais à dire la vérité, je le vois mal volentiers où il est, peu accompagné pour sa garde, et mal assisté de gens de conseil; et n'ay failly de plus d'une fois escrire qu'il ne convenoit, ny à la seureté de sa personne, ny à sa réputation qu'il y soit si seul; et me donne peine que je vois qu'il travaille comme devant, quoy qu'il eust assuré que cela se modéreroit, veillant entendre tout, et faire tout, et par ce moyen. comme je l'ay dit plusieurs fois, se fait beaucoup moins. Il estoit encoires à Elves lundy dernier, mais l'on parloit du parlement pour Abrantes, et dois là à Tomar, où est le monastère principal de l'ordre de Christus, pour y tenir les Courtès. Aultres pensent qu'il ne bougera dudit Elves. Car lesdites Courtès se debvroient jà commencer, estant passé le jour prins pour l'assablée d'icelles, qu'estoit le dernier du mois passé, comme je l'ay escript, et peult estre que ausdites Courtès s'establira le fait de la justice et police; en quoy je n'entendz pas qu'il se soit jusques oyres beaucoup fait, oyres qu'il y a plus de quatre mois que j'ay ramanteu qu'il convenoit y entendre, et à la réparation des forteresses, que

servent pour la seurté de la rivière de Lisbonne, et que l'on munisse tous les portz, pour s'asseurer du royaume, avec les forces requises, sans se confier des Portugalois conquiz nouvellement par la force, jusques à ce qu'il soient confermez à la dévotion de Sa Majesté. Et me donne soing et craincte la peste qu'est en tant de lieux en Portugal, et signantment que audit Elves il en y a aucunes maisons touchées.

Vostre Altèze ha sentu avec raison le décès de feu la Royne, que véritablement a causé grande affliction à Sa Majesté; mais il n'y a remède, que de prier le Créateur qu'il luy face mercy.

Je n'ay sentu moins de contentement que qui que ce soit des plus affectionnez de Vostredicte Altèze, de la conclusion du mariaige de Madame la Princesse, Madame Marguerite, niepce de Vostredicte Altèze, avec le Prince de Mantua, que Sa Majesté désiroit très fort, et a faict pour le procurer tous bons offices, estant plus que raison que avec ceste alliance Sa Majesté tienne tant plus de compte de la maison de Mantua. Au regard des terres que Monsieur le Duc vend au royaume de Naples, sur lesquelles estoit assigné le douaire de Vostre Altèze, pour pouvoir satisfaire au dot qu'il a promis, j'aymeroye mieux, pour dire à Vostre Altèze franchement mon opinion, qu'il eust vendu aultre chose ailleurs, pour oster occasion de parler à ceulx que ne sont bien affectionnez; et Vostre Altèze peult par sa prudence considérer ce qu'ilz diront. Jusques oyres ny Aldobrandino, ny Samanigo n'ont donné la requeste, pour demander consentement, ou *assenso*, comme ilz dient, de Sa Majesté, ny sur ce je ne puis riens dire, que je n'aye veu la requeste, et entendu sur icelle l'advis des régens. Bien peult estre Vostre Altèze assurée que je feray de mon coustel, pour ayder au désir d'icelle, tout ce que me sera possible.

J'ay escript de nouveau au sénat de Milan, afin qu'ilz suspendent d'user de la commission qu'ilz avoient dépeschée, en mon absence, à l'instance du conte Claude Landy. Et quant à la conjure, que l'on prétend faicte par luy, contre la personne de Son Excellence, son agent, le chevalier Biondo, qu'est de retour d'Elves, m'assure que Son Excellence ne veult que l'on en parle, jusques à ce que le gentilhomme arrive, qu'il envoie icy, avec le procès et aultres escriptures servant à icelluy, lequel vraysemblablement, pour plus de seurté, viendra par mer, et pourra passer avec le Duc de Terranova, que l'on actend journellement. A sa venue je ne fauldray d'entendre ce qu'il

aura de charge, et de faire de mon coustel ce qu'il me sera possible. J'entendz fort bien les causes, pour lesquelles Vostredicte Altèze prétend, à l'occasion de ceste conjure, la restitution du chasteau de Plaisance, et ay en fresche mémoire les raisons que aultreffois Vostre Altèze m'a déclarées de bouche et ramanteu souvent par ses lettres; mais je ne sçay si la saison est propre pour en faire maintenant instance, et mesmes en temps qu'elle demande congé pour retourner en Italie, craignant que Sa Majesté n'entend que ce soit *torcedor*¹, et que aucuns peu affectionnez, comme elle sçait, n'y donnent ceste glose et interprétation, et mesmes estant Sa Majesté loing d'icy où elle est, et ceulx qui l'ont tousjours contredit présentement en Portugal. Je seray touteffois mon debvoir, comme que l'on le puisse prandre, avec désir que quelque jour l'on puisse parvenir à l'effect.

Jusques oyres le Viceroy de Naples n'a jamais faict mention d'avoir publié la sentence en faveur de Vostre Altèze, contre le Duc de Florence, ny respondu sur ce aux lettres de Sa Majesté, ny aux miennes. Je ne sçay la cause, mais il vad bien qu'il aye respondu par l'effect, puisque la sentence est prononcée. Je n'entendz pas pourquoy se diffère l'exécution, laquelle peult estre despuis sera faicte, et sinon, et que l'on en donne icy mémorial contenant la retardance de ladite exécution; et la cause demandant remède, je y feray pourvoir.

Il me desplait bien fort que je n'ay esté préadverty du partement de Madame la Princesse, Madame Marguerite, pour advertir mes gens en Bourgogne de rendre leur debvoir en son passaige, et me desplaira grandement si d'eulx mesmes ilz ne l'auront faict; n'ayant pas sceu plus tost que maintenant son partement.

Les députez des Estatz de Bourgogne seront jà esté ouyz par ceulx que Monseigneur le Prince ha commis pour conférer avec eulx; et il sera esté bien d'avoir différé, d'envoyer l'escript de Vostre Altèze sur les affaires de Bourgogne, jusques après avoir entendu ce que résultera de la communication.

Quant au conseiller d'Assonleville, selon l'information que l'on a donné à Sa Majesté de ses qualitez, il ne seroit nullement à propos pour président du Privé conseil. Tous appreuvent bien fort Mons. Pamele; mais je fais ce

¹ *Torcedor*, action inquiétante, compliquée.

que je puis pour représenter à Sa Majesté ce que l'on doit à son service, et à ce qu'il ha continuellement suyvy le party d'icelle, et perdu beaucoup, afin que Sadite Majesté y aye considération et use de rémunération en son endroit. L'on l'a faict trésorier de l'Ordre; mais les gaiges ne sont pas grandz. Je vouldroye que Sa Majesté luy donna quelque bonne pension, en actendant que l'on le peut pourveoir de quelque chose que luy fut plus à propos.

Je remercie bien humblement et très affectueusement à Vostre Altèze de la faveur qu'il luy à pleu faire, à mon intercession, au doyen de Cambray. Il n'aura faulte d'occasion pour l'accomoder en aultre chose que au Privé conseil, combien qu'il emporte, pour beaucoup de respectz, que Vostre Altèze entend mieux que en icelluy il y aye tousjours, comme il souloit estre, quelque personne ecclésiastique. Peult estre le pourroit l'on mettre pour maintenant au Conseil de Malines, au lieu ecclésiastique, s'il y en y a quelc'ung que vacque, ou en aultre chose que s'adonnera; et en quoy que l'on l'employe, j'espère que Sa Majesté, Vostredicte Altèze et ledit Seigneur Prince s'en trouveront bien serviz, qu'est la cause principale que me meut à le recommander.

C'est bien une grande perte du feu cardinal de Liège¹, qu'estoit bon voisin et très affectionné à Sadicte Majesté. Monseigneur le Prince m'a voulu favoriser de me nommer avec les aultres, encoires que, pour dire la vérité à Vostre Altèze, je n'y prétendz en façon quelconque, ny ne suis plus chanoine, ny archidiaque là, comme je suis esté cy devant, que je renunçay il y a quelque temps à ung mien nepveu, qui tost après décéda; mais je reconnois touteffois l'obligation que je doibs à ceste faveur. Je tiens que l'élection sera jà faicte du nouveau évesque. Dieu doit qu'elle soit bonne, pour le service de Dieu, et contentement de Sa Majesté.

¹ Gérard de Groesbeek, mort le 28 décembre 1580.

LXXXII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Namur, le 16 février 1581.

Alli 20 del passato risposi a due lettere di V. S. Ill^{ma} de 9 et 10 di dicembre, et li mandai il duplicato di quanto li scrissi alli 3 di gennaio; di poi ho ricevuto dua altre sue lettere de 25 di dicembre et vii del passato; et quelle che mi avvisa haver scritte con il corriero spedito per mare il provosto Funchius non sono comparse, et non è maraviglia essendo le cose di mare incerte; saria molto approposito trovar qualche rimedio che per Francia li dispacci potessino passar sicuramente, perche di altra maniera li negotii et il servitio di Sua Maestà ne patirà, et il mezzo de i mercanti, come V. S. Ill^{ma} dice, saria buonissimo.

Io stò con infinito desiderio aspettando risposta da Sua Maestà intorno alla replica che li ho fatto sopra il particular del governo con resolutione di quello havero da fare, perche come V. S. Ill^{ma} havera visto per le mie ultime et potrà con la sua prudentia considerare, non conviene al servitio della Maesta Sua che io mene incarichi; et mi sarà di somma contentezza che da Sua Maestà et da V. S. Ill^{ma} sia conosciuto il buon zelo con che mi sono mossa a far detta replica, fondata puramente sopra il servitio di Sua Maestà, et che come vera et devota sua serva non potevo far altrimenti. Et il medesimo li dico hora, con pregarla a dirmi liberamente con la sua solita amorevolezza quanto sopra di questo li occorrerà. Circa alli affari di qua, che sempre vanno peggiorando per le istesse ragioni che li ho scritto, mi rimetto al raguaglio che gliene darà il Principe, mio figlio, che fa ogni estrema diligentia per prevenire et rimediare alli inconvenienti che soprastanno et particolarmente all' entrata de Franzesi che fanno gran romore; impero se la Maesta Sua non prevede con prestezza et d'altra maniera, torno a dire che tutte le diligentie serviranno a poco et ogni cosa andrà in perditione, et ancorche io sia piu che certa che V. S. Ill^{ma} non lascia di rappre-

sentar vivamente, et sollecitar quanto conviene, nondimeno sono constretta di nuovo pregarla a perseverare di far quelli offitii, che necessarii sono a negotio che tanto importa al servitio di Sua Maestà et a tutta la Christianita come è questo, per il quale a maniera di dire si doverria lasciare ogni altra cosa; et perche assai meglio di mè V. S. Ill^{ma} conosce il bisogno non mi estendero piu oltre in tal materia havendo massime con le mie precedenti scrittoli longamente. Mi rallegro di nuovo del buono stato di salute in che si ritrovava Sua Maestà, et che delli Portughesi fussi ricevuto amovolvamente, et che senza contraditione li prestassino il giuramento, di modo che mi persuado che gia habbia posto ordine et accomodato le cose di quel Regno, il che desidero grandemente intendere et che sene ritorni il Castiglia con l'animo quieto, per poter provvedere alle necessità di questi suoi poveri paesi. Ragionevolmente si hara anco saputo la certezza di Don Antonio, et non saria male che havessi finito i suoi giorni, perche vivendo darà sempre disturbo : facciam V. S. Ill^{ma} avvisata quel che se n'è inteso et quanto di più passa. Ancora non ho avviso che in Napoli la mia sententia sia stata eseguita, et pure sono sei mesi che fù pubblicata : piaccia a Iddio che si finisca et che per questo canto io non habbia a dar più molestia a V. S. Ill^{ma}, alla quale ho dato avviso della conclusione del matrimonio di Donna Margarita mia nipote, et della sua partenza per Italia, dove deve esser comparsa. Si compiaccia V. S. Ill^{ma} tener la mano che Sua Maesta conceda il suo beneplacito per poter vendere le terre che il Signor Duca tiene in regno et complire alla gran dote promessa, conforme à che l'ho scritto con altre mie.

Ringratio V. S. Ill^{ma}, di quanto mi offera fare per il Signore Duca mio nel particolar della congiura intentatali contro dal Conte Claudio Landi, per il quale effetto sarà poi comparso costi l'huomo mandato da Sua Eccellenza con l'informationi, et a far conoscere la verità: prego V. S. Ill^{ma} à favorirlo si come mi promette et che l'ho pregato con le mie precedenti. Et in proposito di questa materia non voglio lasciar di farli sapere quanto di più è venuto a mia notitia, accio come tanto Signore et amicissimo mio sappia quel che passa et nelle occasioni possa far quelli offitii che giudicherà convenirsi per la ragione et per il giusto; et a mè con la solita confidenza la prego far' sapere quel che li occorrerà. Dico dunque esser stata avvertita di buona parte che quelli di Fiorenza vanno facendo contra il Cardinal Far-

nese malissimi offitii tanto con li ministri Regii che sono in Italia et altri che sono in Corte, per metterlo in disgratia di Sua Maestà, usando tutte le vie et mezzi per levarli il credito et la reputatione, tendendo à fine di troncarli et impedirli il corso della grandezza, et per che anco lo voglino imputare di non haver fatto quel che poteva fare per servitio de Sua Maestà nel particolar di Portogallo, con altre inventioni et chimere senza ragione e fondamento alcuno, cose per ogni rispetto, et per essere io in questa casa, non posso lasciar di sentire estremamente, vedendo con quanta malignità questi due Signori tanto veri et buon servitori di Sua Maestà siano perseguitati et calunniati senza nessuna causa ne ragione; et ancorche la Maesta Sua come principe prudentissimo et giustissimo non doverrà dar credenza a simil calunnie et inventioni, non di meno quando fussi necessario dovrebbe dar luogo al cardinal Farnese di giustificarsi, il che farà completissimamente, acciò Sua Maestà non resti ombrosa di V. S. Ill^{ma}, ma venga in chiaro della verita, et in cognitione della natura et humori delle persone: perche nelle occorrentie sappia a chi dar credito, et conosca chi li è davvero ò da burla servitore. Oltre a che non debbe permettere la Maestà Sua, che le persone da lei dependenti siano a torto lacerate con le calunnie, anzi difenderle et favorirle come è obbligato fare del cardinale Farnese et del Signor Duca, che li sono come ho detto devotissimi servitori. Et V. S. Ill^{ma} piu che altri lo sà, alla quale hò voluto scriver tutto questo per le ragioni suddette, pregandola che serva per lei sola, usandone pero secondo le occasioni nel meglio modo che li parera, et ricevero grandissima satisfattione, che lei mi avvisi quello che intorno a questo gli occorrera, et se li pare che con Sua Maestà deva io fare alcuno offitio, perche sempre mi conformerò con il suo prudente et amorevol consiglio, con restarli perpetuamente obbligata, etc.

De la main de S. A. : Volentieri haverei scritto la presente di mia mano, ma per darli occasione et torre a lei la fatica in non lo far della sua, vada di mano di segretario: ben la prego instantemente ad haver consideratione al contenuto di essa et a farmi sapere con la sua solita amorevolezza, quanto li parerà conveniente, che per mia satisfattione li resterò obligatissima. Mi ho servito della cifra che V. S. Ill^{ma} mi mandò all' Aquila l'anno del 77, quando l'altra volta dovevo venir in Fiandra.

LXXXII.

RÉSUMÉ.

La Duchesse n'a pas reçu la lettre que Funck a expédiée par mer. Il vaudrait mieux chercher à faire passer la correspondance par la France.

Elle attend avec impatience la réponse du Roi à son refus d'accepter le gouvernement civil des Pays-Bas. C'est dans l'intérêt même du service de Sa Majesté qu'elle a décliné son offre si flatteuse et si bienveillante pour elle. Quant au Prince, son fils, il se préoccupe surtout de l'entrée des Français dans les Pays-Bas. Elle ne peut que le répéter, il faut que Sa Majesté prenne des mesures énergiques, décisives.

Elle a appris avec plaisir que la santé du Roi continue à s'améliorer. Elle s'applaudit aussi de la pacification du Portugal. Le Roi pourra maintenant revenir en Espagne et tourner toute son activité vers les Pays-Bas.

Elle serait heureuse que la mort du prétendant portugais, Don Antonio, se confirmât, car tant que le prier de Crato vivra, il sera toujours une cause de troubles pour le Portugal.

Elle n'a pas encore été avisée de l'exécution du jugement prononcé depuis six mois en sa faveur par le Conseil de Naples.

Sa petite-fille Marguerite doit être arrivée maintenant en Italie. Elle prie le Cardinal d'insister auprès du Roi, afin que le Duc de Parme obtienne l'autorisation qui lui est nécessaire pour constituer la dot de la jeune princesse.

Elle supplie aussi Granvelle de faire hâter l'instruction du complot de Landi.

Elle signale à Sa Seigneurie les machinations dirigées par certains *ministres* du Roi en Italie et à Madrid contre le cardinal Farnèse. On cherche à provoquer sa disgrâce. On l'accuse faussement d'avoir desservi le Roi dans l'affaire de Portugal. Tout ce que demande le Cardinal incriminé, c'est de pouvoir se justifier auprès du Roi lui-même.

Les ennemis du cardinal Farnèse sont en même temps ceux du Duc de Parme, qu'ils calomnient également et cherchent à brouiller avec le Roi.

La Duchesse compte sur l'attachement du Cardinal de Granvelle pour la conseiller et la protéger ainsi que son mari et les siens.

LXXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, l'asse n° 1735)

Madrid, le 20 février 1581.

Madame, Je feray ces deux motz, pour accompagner le duplicat de la lettre que j'escripviz à Vostre Altèze par le dernier ordinaire, pour non sçavoir si icelle aura heu heur de sheure passage, n'ayant veu depuis lettres, ny de Vostredicte Altèze, ny d'aultre de pardelà. J'en actendz avec désir, pour avoir nouvelles plus fresches de la santé de Vostredicte Altèze, que Dieu doint me viennent bonnes, comme j'espère et désire. Du Comté de Bourgongne l'on m'escript, par lettres du xvii du moys passé, que Madame la Princesse y estoit jà entrée bien avant. Cela me faict espérer que, devant la fin du carnaval, elle aura peu arriver à Mantoa, où selon que l'on m'escript de Rome, plusieurs estoient appelez pour les nopces. Aultres nouvelles ne sçaurioie-je escrire à Vostredite Altèze, pour le présent, plus de ce que mes précédentes contiennent, hors mis que Sa Majesté devoit aujourd'huy partir de Elves, pour aller à Abrantès, ung peu mieulx accompagnée qu'il n'a esté jusques à oyres. Et à la vérité ainsi convient-il, et y ha longtemps que je le sollicite, non seulement pour la sheurté de sa personne, mais pour la bienséance, l'auctorité et réputation que en tel temps et occasion sert de beaucoup; dont toutesfoys Sa Majesté tient moins de compte, que je ne voudroie, pour estre naturellement, et de nourriture et coustume, tant retiré. Le Seigneur Don Jehan de Idiaques et moy, nous poursuivons à toute force la provision de deniers, et je tiens que tost yront aultres 500 mil escus; mais non contens de ce, je sollicite que l'on regarde par temps, de pourveoir à suyte doires en avant deux cent mil escuz par moys, puisqu'il emporte tant que Monsigneur le Prince aye moyen de se renforcer de gens pour deffendre et assaillir. Et je n'obmetz nul argument que me semble pouvoir servir pour parvenir à la bonne conclusion de cecy. Sa Majesté ha pieçà entre ses mains les lettres de

Vostredite Altèze et dudit Seigneur Prince, et de raison devant le parlement dudit Elves, à la poursuyte continuelle de Aldobrandino, il aura prins résolution sur ce que tous deux luy avoient escript, que Dieu doit soit au contentement de tous. Le Duc de Terranova arriva, il y ha aujourd'huy neuf jours, à Palamos, où il actend ses dépesches pour le gouvernement de Cathelogne; et l'homme du Comte Claude Landy m'a dit aujourd'huy que ledit Comte y soit aussi arrivé, et qu'il vient pour deffendre sa cause. L'on verra ce qu'il voudra dire. Jusques à maintenant, il ne s'en est parlé de la part de Monsieur le Duc, pour avoir charge expresse le chevalier Blondo de non faire office sur cecy quelconque, jusques à ce que celluy qu'apporte les papiers arrive; lequel vraisemblablement sera aussi passé avec ledit Duc; mais je n'en ay nouvelle certaine et nous actendons ung courrier de là, que nous donnera certitude de ce qu'en est, et de tous ceulx que seront venuz en ce passaige. Sa Majesté, Monsigneur nostre Prince et les Infantes se portent, grâces à Dieu, fort bien; que sont les meilleurs nouvelles que d'icy je pourroie escripre.

LXXXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC DE TOSCANE.

(Archives de Milan, n° 3747.)

Madrid, le 22 février 1581.

Il latore di questa, definitore dell' ordine di S^{to} Agostino nelle Indie, parte per un capitolo generale che si fa in Bologna del suo ordine, et per andare a Roma fa conto di passare per Fiorenza per baciare le mani di V. Alt^a et darli conto delle cose di quelle bandi dove è stato; desideroso ancora di vedere le cose rare di V. Alt^a; alla quale supplico che lo veda volontieri. Et spero li darà tal conto delle Indie che V. Alt^a haverà contento di sentirlo. Et ho cara questa occasione per fare ancora con questa il dovere con V. Alt^a, offerendomi sempre pronto al suo servitio.

LXXXIV.

RÉSUMÉ.

Le Cardinal recommande au Duc le porteur de la présente, définitiveur de l'ordre de S^t-Augustin pour les Indes, qui se rend à Bologne, au chapitre général. Il passera de là par Florence pour aller à Rome. Il désire présenter ses hommages au Duc et lui donnera des nouvelles intéressantes de l'Inde.

LXXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 6 mars 1584.

Madame, Il y a bien longtemps que l'on n'a nulles nouvelles de pardelà, ny de Vostre Altèze, ny de Monsigneur le Prince, ny encoires d'autres, de qui que ce soit, ny mesmes par la voye ny de Lyon, ny de Bourgongne se sceit aucune chose de ce que passe; que tient Sa Majesté et nous tous en peane, et doubtons que les François nous ayent surprins quelque courrier. J'ay escript à Vostre Altèze par tous les ordinaires de Lyon. Dieu doit que les paquetz soient arrivez sheurement, et n'ay pas, pour maintenant, beaucoup à dire dadvantaige de ce que je luy ay jà escript. Toutefois je n'ay voulu laisser passer ceste occasion sans luy dire que Sa Majesté et tous ceulx du sang se portent fort bien, Dieu mercy, et que l'on nous escript d'Elves que Sadite Majesté, lundy dernier, alla visiter Madame la Duchesse de Bregans et ses filles, qu'estoient en ung chasteaul du Duc, à une lieu près dudit Elves, comme Vostre Altèze entendra par la relation de ce que m'en a esté escript, que vad avec ceste; et le jour ensuyvant. que fut mardy

dernier, Sadite Majesté debvoit partir pour s'encheminer vers Abrantos, faisant petites journées, pour donner temps à ceulx des Courtès, que se doibvent tenir audit Abrantos; et au mesme effect l'on tient que, passant Sa Majesté par Portalegre, qu'elle s'y détiendra quelques peu de jours pour, se trouvant deschargée de tant de Portugalois, que prendront vraisemblablement leur chemin droit à Abrantos pour s'accomoder, pouvoir là résouldre aulcuns affaires. Et sur cest espoir, debvoit suyvre jusques là Sa Majesté Pedro Aldobrandino, selon qu'il m'escript, avec espoir d'y estre dépesché. Je n'ay failly de faire tous les offices qui m'ont esté possibles pour solliciter son bon et brief dépesche que, Dieu doint, soit du tout au contentement de Vostre Altèze et de Monsigneur le Prince. Don Jehan de Idiaques m'assheure qu'il y faict de son coustel ce qu'il peult pour solliciter la provision d'argent, pour laquelle je n'ay riens obmis de ce que m'a esté possible, et m'assheure l'on que le party pour aultres 500 mil écus est comme achevé; et nous sollicitons que l'on résolve la provision pour chacun moys, par la voie d'Italie et d'Allemaigne, dont l'on nous donne bon espoir. Le gentilhomme que Monsieur le Duc debvoit dépescher sur le faict de la conjure, est passé à Cathelongne, avec le Duc de Terranova, et l'actendons icy aujourd'huy, ou demain. Le Conte Claudio Landy n'a pas failly de s'encheminer au mesme voiaige, et désià est arrivé en ceste ville despuis troys jours; mais je ne l'ay encoires veu. Je ne sçay s'il me tient pour suspect. L'on verra les escriptures que porte l'homme de Monsieur le Duc, et ce que voudra dire sur ce ledit Comte; et de mon coustel, je ne fauldray au debvoir que je doive. Le Duc de Medina Sidonia s'est jà licentié du Roy, et aussi le Comte d'Olivares, pour passer en Italie à leurs charges. Et aussi, dit l'on, que le Duc d'Oshuna passera en Italie, duquel Sa Majesté s'est servie en Portugal, l'espace de deux ans, et qu'il yra pour Viceroy de Naples; ayant donné fort grande presse le Com^{or} Major pour venir icy, disans que les affaires de la maison de feu son frère et siens requéroient nécessairement sa présence. Et la Marquise de los Veles, sa niepce, luy en debvoit faire instance, de laquelle nous traictons le mariaige avec le Comte de Beonevente; mais il n'y a encoires riens concleu. L'on tient que si ledit Com^{or} Mayor vient, qu'il tiendra bien bon lieu auprès de Sa Majesté, et ha l'on opinion qu'il sera gouverneur de Monsigneur nostre Prince, dont l'on parloit jà dois quelque temps, devant mon partement de Rome. L'on vad

apprestant le passaige de l'Impératrix, que vient aussi en Espagne; et peult estre d'ung chemin servira ledit Com^{or} Mayor pour l'accompagner. Aussi vient avec elle Don Jehan de Borgia, l'ambassadeur; et en fauldra envoyer ung aultre à sa place, que Sa Majesté n'a pas encoires choisy. Le Seigneur Octavio de Gonzaga vad aussi en Italie, avec la charge de général des chevaux ligiers de Lombardie, en laquelle le feu Seigneur Don Jehan l'a introduyt. Les nouvelles de France, Vostredite Altéze les ha plus fresches et de plus près, ne faisant doubte que Jehan Baptiste de Tassis, n'oublie son devoir de l'advertir de tout ce qu'il peult entendre.

J'ay nouvelles du passaige de Madame la Princesse par la Savoye, avec bien bonne santé sienne, et de la compaignie. Dieu mercy! Et debvra estre jà pieçà arrivée.

LXXXVI.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

., le 7 mars 1584.

Delle qualità et meriti di Thommaso Balbani et di Matteo, suo fratello, è V. S. Ill^{ma} tanto ben' informata, che saria superfluo il volerneli io dar di nuovo notitia; ma si bene mi par' di far li saper, che havendo io conosciuto lungo tempo detto Thommaso, servitore devotissimo di Sua Maestà, et sapendoli molti buon servitii, che egli hà fatto in queste ultime guerre; et che di continuo stà facendo in quel che occorre, desiderò infinitamente che da S. V. Ill^{ma} sia favorito appresso Sua Maestà acciò possa ottenere da lei naturalezza di Spagnolo per certa somma per un suo figlio dottore et nato in Anversa, conforme à un memoriale che già hà presentato à Sua Maestà et che V. S. Ill^{ma} sarà informata, la qual prego instantemente tener la buona mano e far ogni caldo ofitio, perche il detto Balbani venga consolato in questa sua giusta pretensione, che egli è meritevole di molto maggiori cose,

et nel figlio che è qualificato et virtuoso, sarà benissimo impiegata tal gratia, aggiunto che io la riceverò per propria, et à V. S. Ill^{ma} ne resterò con grandissimo obligo, e che mi avisi la resolutione che in cio Sua Maestà pigliera : con che facendo fine conceda Dio a V. S. Ill^{ma} la prosperita et contentezza che lei stessa desidera.

LXXXVI.

RÉSUMÉ.

La Duchesse recommande au Cardinal le docteur Balbani, qui désirerait être naturalisé espagnol. Il est né à Anvers et son père Tomaseo qui a transmis sa requête a servi dans les armées du Roi.

LXXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 13 mars 1584.

Madame, Lorsque Vostre Altèze, passant par le conté de Bourgongne, se treuva à Saline, le fut trésorier de la saulnerie, Jacquemet, fit remon-
strance à Vostre Altèze de la taire¹ et perte qu'il avoit receu à l'occasion du
ravalement des monnoies, duquel à la vérité ceulx de la Chambre des
comptes debvoient préadvertir les receveurs et trésoriers de Sa Majesté,
pour éviter le dommage de Sadite Majesté et desdits trésoriers et receveurs.
Ce qu'ilz ne firent, et ne se pourroient excuser, que en ce n'aient eu culpe.

¹ *Taire*, pour *tare*, déchet.

Et me semble qu'il ne seroit raisonnable que ledit fut trésorier et ses héritiers portassent ceste perte et dommage advenu sans la culpe du défunct. Sa vefve envoie, pour solliciter remide, personnage exprès pardelà, pour en faire les remonstrances dehues, et supplier pour ledit remide. Et je confie que celluy que ira donnera telle justification, que la poursuite se treuvera raisonnable, et que Vostre Altèze pourra faire ce bien audit défunct; se souvenant des remonstrances qu'il luy fit, et de la bénigne response que luy donna sur ce Vostre Altèze, qu'elle luy fera donner remide convenable, fondé en toute raison.

LXXXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Madrid, le 17 mars 1581.

Vedendo Lorenzo le Blanc, corriero francese, che non finiscono mai di darli dispaccio, non partendo di qua corrieri se non ordinarii et dispacciandosi li straordinarii dalla corte, et quelli a volontà del Sr Don Giov. d'Idiaquez et del mastro di poste, per non consumarsi più quà, vuole ritornare à giornate à trovare V. E. alla quale fò questo per accompagnarlo, et raccomandargli, facendo conto d'incaminarsi con essa se sin' al suo partire non sopravviene occasione di dispacciarlo. Il che veramente mi piacerea assai più, mà in fine non potrà senon star bene costà per il bisogno che si potria havere di mandare qualche dispaccio importante, con che saprà et vorrà come spero, adoperarsi bene, si come hà fatto per lo passato, riconoscendosi molto obligato alli favori fattili.

LXXXVIII.

R É S U M É.

Le Cardinal recommande au Prince un courrier français, Laurent le Blanc, porteur de la présente. Il espère que son protégé rendra, comme par le passé, des services à Son Excellence, et se montrera digne de la faveur du Prince.

LXXXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 18 mars 1581.

Madame, J'ay receu les deux lettres qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre, l'une de sa propre main, et l'aulture de main de secrétaire, toutes deux du xx de janvier, que sont les plus fresches que nous avons d'elle. Et avec icelles sont venuz les duplicatz de celles que précédemment elle m'a escript, du iii du mesme moys, auxquelles j'ay pieça respondu. Je louhe Dieu que, par icelles, je congnois que Vostredite Altèze se trouvoit avec entière santé, qu'est bien la meilleure nouvelle que me pourroit venir, et que plus que toutes aultres me donne contentement. Je supplie le Créateur qu'il luy plaise la maintenir en icelle, pour bien longues années, la mercyant bien humblement et très affectueusement de la faveur, qu'il luy plait me faire, démontrant contentement de ma convalescence, et de ce que j'ay, grâces à Dieu, recouvert forces, pour tant mieulx m'employer au service d'icelle, pour lequel, comme tant obligé, je penseroie faire peu d'y employer la propre vie. Et à la vérité, les termes dont il luy plait user en mon endroit,

et les faveurs, que continuellement elle me faict et ouffre de faire à moy et aux miens, m'obligent de sorte que nul service mien peult estre bastant pour y pouvoir satisfaire, regrettant grandement de non pouvoir dadvantage, pour mieulx correspondre à la congnoissance que j'ay de l'obligation. J'espère que Mons. de Touraise et Mons. de Mallot, mes nepveux, recongnoistront aussi leur obligation, pour s'employer au service d'icelle, en tout ce qu'ilz pourroient, et qu'il plaira à icelle leur commander.

Je n'ay failly de représenter à Sa Majesté bien particulièrement les causes et raisons, qu'ont meü Vostredite Altèze à consulter de nouveaul et replicquer sur ce que résolument Sadite Majesté avoit respondu à Aldobrandino, touchant le gouvernement; mais par ce que m'escript ledit Aldobrandino, en une lettre sienne, que me vint vandredy dernier, Sa Majesté s'arreste en sa première opinion, qu'est que Vostredite Altèze entreprenge le gouvernement, et que Monsigneur le Prince l'assiste, pour le maniemment des armes; et avec ceste ira ung paquet dudit Aldobrandino, pour Vostredite Altèze, dedens lequel, je tiens, il luy donnera le mesme advertissement de ceste résolution. Et puisqu'elle est telle et si résolue, à correction, je ne vois qu'il convienne que Vostredite Altèze replicque ou diffère dadvantage d'accomplir sa voulenté. Aulcuns escripvent de là qu'en ce cas, ledit Signeur Prince se résouldra d'abandonner le tout, et de se mectre en chemin pour venir icy, prétendant de non pouvoir faire aultre chose pour sa réputation; que seroit tout gaster. Je supplie bien humblement à Vostredite Altèze qu'il luy plaise considérer que ce seroit venir en rompture, et mectre toutes choses en confusion, et se trouveroit Vostredite Altèze en grande penne, et les pays en très grand danger, ny ne pourroit estre que Sa Majesté ne print fort mal telle résolution, et sa venue, après avoir Sa Majesté déclaré si expressément sa voulenté, prise sur ce que Vostredite Altèze et ledit Signeur Prince ont replicqué et remonstré plusieurs foyes. Et debvons présupposer que Sadite Majesté doit avoir quelque cause, pour laquelle si précisément elle s'arreste à ceste détermination. Quant au point de la réputation, à la vérité, je suis esté tousjours d'adviz que chacun se faict à soy mesmes le plus souvent aux affaires la réputation bonne ou mauvaise, selon que l'on les prend. Car si l'on s'accomode à démonstrer contentement de ce que passe, la réputation n'y ha nul intérestz; mais si l'on en monstre mescontentement, quelque avantageux que puisse estre le party,

l'on le pourroit tenir à desréputation. Le mesme diz-je en cecy, et que si ledit Seigneur Prince alégrement s'accomode à ce que Sa Majesté veult, déclarant qu'il fonde sa réputation à vouloir donner contentement à Sadite Majesté, la réputation demeure entière, et obligera par ce grandement Sadite Majesté. Et quant à l'auctorité pour administrer la guerre, puisque icelle dépendra entièrement de Vostredite Altèze, comme mère, et que d'eulx deux doibt estre une mesme chose, Vostredite Altèze la luy pourra en toutes occasions donner telle, et austant grande qu'elle jugera convenir. Et tout ce que passe entre Vostredite Altèze et luy ne peult causer aulcune desréputation, si je ne me forcompte, et que le tout se face en la conformité que convient. Et au regard de ceulx que assisteront à l'ung et à l'autre, ilz debvront forcément, veullant ou non, passer par ce que Vostre Altèze et Excellence entre eulx résouldront, puisque les deux leur peuvent donner le frain et bride comme il leur plaira. Et pour le debvoir que j'ay à Vostre Altèze, je ne puis délaissier de la supplier bien humblement et très affectueusement. qu'il luy plaise bien considérer ce que je présuppose. Sadite Majesté et le mesme Aldobrandino luy debvront avoir escript, ne sçachant, quant à moy, les particularitez pour estre icy si loing.

Quant aux provisions, je n'obmetz chose quelconque que je me puisse imaginer pouvoir servir, pour donner presse à ce qu'elle s'envoie; et le Seigneur Don Joan d'Ydiaquez m'assheure que les dépesches pour les 300 mil écus sont faitz, et que l'envoy ne tardera, outre ce que nous continuons de solliciter, afin que tous les moys voise provision, dont l'on me donne bon espoir. Et cela touteffoys ne me contente; car j'en voudroie voir les effectz, et supplie à Vostredite Altèze croire que je continueray d'y faire les debvoirs que, jusques à oyres, il seroit plus que temps, à mon advis, de parler eler aux François; lequel touteffoys, selon que j'apperçois, n'ont pas œuvre faicte avec tout leur accord. Car ny l'une, ny l'autre des deux parties en monstrent grand contentement; et y a peu d'apparence que l'accord dure, ny ne voys aultre moyen, comme je l'ai souvent dit et escript, s'ilz veullent entrer plus avant au dommaige de Sa Majesté, que de se résouldre non scuellement à se bien deffendre pardelà, mais de se préparer pour faire d'aultre coustel gaillarde diversion, que à mon advis se pourroit faire sheurement et à peu de fraiz, sans faire scrupule de rompre ouvertement, si les François ou aultres nous rompent couvertement, et ne rendent Cambray,

estant plus que convenable, que nous soions à l'esgal de perte et de gain. Et, à la vérité, l'on n'a que trop comporté, et l'interprètent les François, et imputent au mesme que Vostredite Altèze m'escript par sa lettre. Aussi sollicite-je continuellement que l'on serre le commerce d'Espagne et de Portugal, s'estant jà par trop tardé en l'exécution. Le Comte de Champlite nous donne tousjours des alarmes à l'accoustumé, dont je ne m'esbeyz pas, puisqu'il est faible et loing de secours. Si est-ce que, comme souvent je l'ay escript, je ne vois apparence de forces, ny d'appareil tel qu'il faudroit, et d'artillerie, et du surplus pour envahir les places fortes du comté de Bourgogne. Et si nous voisinons bien et négocions comme il convient avec les Suisses, je suis tousjours d'opinion que cela nous peult servir plus à notre sheurté, que les milices que nous voulons faire, que seroient de l'inconvénient, que souvent j'ay représenté. Et je voys que Vostre Altèze, et Son Excellence l'entendent ainsi. Quant aux affaires dudit comté, pour lesquelz sont allez pardelà les ambassadeurs, j'espère que depuis ilz seront assez ouyz et despeschez; et icy nous actendront, avec désir, nouvelles de la résolution que l'on aura prins, que je m'assheure sera telle que convient, et que après viendra l'escript de Vostredicte Altèze, auquel, par ses lettres précédentes et les présentes, elle nous ha remis.

Quant à Portugal, Sadicte Majesté se doit trouver présentement à Tomar, du moins faisoit-elle son compte de partir d'Abrantes le xvii de ce mois pour y aller et y faire la Septmaine Sainte et les festes de Pasques, et dadvantaige y séjourner quelques jours après, puisque les procureurs des Cortès dudit Portugal se devoient trouver là devers elle l'octave de Pasques. Et comme il y a nouvelles que, grâces à Dieu, la peste cesse à Lisbona, l'on se doute que Sa Majesté prandra désir de, par la rivière, descendre jusques à là, et qu'elle s'y arrêtera pour, comme en lieu plus commode, y achever les affaires, lesquelz je ne vois pas encoires tant avancés que nous puissions espérer de veoir icy Sa Majesté si tost je vouldroye; et jusques au retour d'icelle, à correction, il ne me sembleroit qu'il fut temps d'envoyer le personnage pour débaptre les prétentions de Monsieur le Prince Ranutio, petit-filz de Vostredicte Altèze; car par lettres, telz affaires se démeslent mal. De Don Antonio nous n'avons encoires riens de certain. Don Bernardino de Mendoce donnoit advertissement, dois Angleterre, que ung Anglois eust donné nouvelle à la Royne d'Angleterre qu'il

se fut trouvé en ung des portz de France, y estant venu sur ung bapteau anglois et qu'il fut là arrivé fort povre; mais comme les lettres sont du moys de janvier, et que despuis l'on n'en ha aultre nouvelle, et que l'ambassadeur Don Jehan de Tassis ha donné advertissement d'aucuns que sont après pour le tirer de Portugal et le saulver, avec tant de particularitez, qu'il y a de la vraisimilitude, nous sumes en opinion qu'il soit encoires dedens Portugal; et l'on est après pour le sercher. Dieu doint qu'il se trouve; car, à la vérité, il emporteroit beaucoup, comme Vostredicte Altèze escript, que l'on le peut avoir entre noz mains.

Nous avons jà nouvelles que Madame la Princesse Marguerite soit passé par l'Estat de Milan avec très bonne santé, et qu'elle y avoit esté receu fort honorablement, comme il s'est fait par tout où elle ha passé. Mais je crains que mes gens en Bourgogne, pour non avoir esté préadvertiz, n'auront pas si accompliement satisfait à leur debvoir comme j'eusse voulu; auquel cas je supplie Vostredicte Altèze ne m'imputer la faulte, parce que je fuz tard adverty de son parlement.

Sa Majesté, grâces à Dieu, se porte fort bien comme aussi font Monsigneur nostre Prince et les aultres du sang, combien que la façon de leur nourriture, les tenant si enserrez, ne me semble fort à propoz, ny pour la santé, ny pour les diriger à la vie que princes venans en eage doibvent tenir, pour se trouver entre gens; que me donne penne et ne laisse d'en dire souvent mon opinion. Et dadvantage fault que je me plaigne à Vostre Altèze de ce que Sa Majesté continue de travailler plus que devant, que véritablement me fait craindre, me ramantevant l'hazard et dangé auquel nous sumes estes de le perdre. Et le mal est qu'il veult tout faire et qu'il s'empesche en beaucoup de menutez que servent de peu. Et en est ce que je diz souvent que avec moins de travail de Sa Majesté se pourroit faire beaucoup plus; et je ne cesse de crier continuellement sur ce point et de solliciter aultres, afin qu'ilz facent le mesme office.

Le gentilhomme que Monsieur le Duc ha depesché pour remonstrer à Sa Majesté la conjure du Comte Claudio Landi est passé par icy pour continuer son chemin devers Sa Majesté; mais je n'ay pas encoires nouvelles de son arrivée celle part, ny beaucoup moins de ce qu'il aura négocié. Bien ai-je fait de mon coustel les préventions que m'ont semblé convenir. Ledict Comte est icy et n'en bouge, disant qu'il vient pour donner compte de soy.

Le Comte de Buendio, qu'est son allié, et se trouve en court près de Sa Majesté, l'ayde à ce que j'entendz, en tout ce qu'il peult. L'on verra ce que Sa Majesté dira sur sa remonstrance, et peult estre sera-il icy renvoyé. Ledit Comte Claude n'a parlé deux foys, et me semble qu'il n'a pas le cerveaul fort rassiz. Il hante icy compagnie de dames assez basses, dont il est noté de plusieurs; et je tiens que ce qu'il ne me voit plus souvent, soit pour ce qu'il vouloit de nouveaul icy prétendre que l'on commanda au sénat de passer oultre en la cause, que devant ma venue avoit esté commise audit sénat. Je luy respondiz de sorte, oyres que avec toute modestie, qu'il n'y ha pas prins grand goust.

Encoires sumes-nous au mesme que quant j'escripviz dernièrement à Vostredite Altéze que jusques à maintenant le Vice-Roy de Naples n'a icy adverty, ny si la sentence a esté prononcée en faveur de Vostre Altéze, conforme à la' résolution des conseillers, ny moings si l'exécution s'en est faite, ou si elle se diffère, et se différant quelle peult estre la cause de la dilation. Et puisque Vostredite Altéze ha heu nouvelles de la publication faite de ladite sentence, je ne me puis imaginer que l'exécution se diffère. Car aultrement il est vraisemblable que ledit Vice-Roy en auroit escript quelque chose. L'on m'assheure qu'il viendra icy pour gouverneur de Monseigneur nostre Prince et pour estre employé, près de Sa Majesté, aux affaires d'Estat, et que Sa Majesté aye choisy pour son successeur le Duc d'Ossuna, qu'a esté près de deux ans en Portugal, sur la prétention du droit de Sa Majesté, que l'on tient pour Seigneur souffisant, duquel j'ay peu de congnissance. Dieu doint qu'il soit à propos pour bien gouverner le royaume, n'estant jusques oyres onques sorty d'Espagne.

Le Duc de Medina Sidonia a esté icy après avoir impétré de Sa Majesté que sa belle-mère peut sortir de où elle estoit ¹, pour aller demeurer en sa maison de Pastrana, à condition de non sortir de là sans licence, dont je tiens que Çamaniego ², que se treuve maintenant délivré du soing qu'il en

¹ La belle-mère de Medina Sidonia était la princesse d'Eboli, qui, par suite des lettres insolentes qu'elle écrivit à Philippe II au moment des poursuites dirigées contre Antonio Perez, fut enfermée dans le donjon de Pinto, ensuite dans le château de San Torcas. Elle put quitter en 1584 sa prison pour aller habiter la maison de Pastrana, où elle mourut tristement. (Voy. Muro, *Vida de la princesa de Eboli*, pp. 157, 165 et suiv., et la page LI de notre Préface du tome VII de la *Correspondance de Granvelle*.)

² Juan de Samaniego, qui avait été chargé de la garde de la princesse. (Voy. Muro, p. 8 du supplément.)

avoit, advertira Vostredicte Altèze. Et comme ledit Duc luy ha donné la charge icy d'agent pour les affaires de Milan, ledit Duc est jà licentié de Sa Majesté; mais, à ce que j'entendz, les galères de Sicile que le doibvent passer en Italie, et le Comte de Olivares sont mal prestes.

L'on nous escript, par divers coustelz, le mesme que Vostre Altèze, de l'élection qu'ont faict ceulx du chappitre de Liège, du frère du Duc de Bavière, pour leur évesque ¹. Dieu doint qu'il soit bon voisin. A la vérité les humeurs d'Allemaigne sont estranges, et y a bien affaire de bien drapper avec eulx. L'ambassadeur qu'a icy le Duc son frère, pour obtenir pour son maistre grande pension de Sa Majesté, et que l'on donne à ses enffans les principaulx bénéfices d'Espaigne, et aux aultres encomendes ² des premières et de meilleur revenu, met en avant pour *torcedor* ³, que le Roy de France estant son allié à cause de sa femme, fille de Madame de Lorene, désire qu'il se trouve audit Lorene, en saison que ledit Roy de France y voise, et qu'il pense faire son prouffit, et de ses enffans de ce coustel là, si icy l'on ne luy accorde ce qu'il veult, demandant aussi 70 mil escuz que les Palatins debvroient rendre du dot de la feue Princesse de Dannemarke, seur de Madame de Lorene, freschement décédée, qu'estoit vefve du feu Electeur Frédériq Palatin, outre présentz, joyaulx, parfums et chevaulx, que auparavant avoit obtenu ledit ambassadeur, et continuation de la pension du Duc Ferdinando, son frère, pour aultres troys ans, et le payement de ce que luy est dehu pour les termes passez; que sont façons de procéder que me semblent fort estranges entre princes si grandz; et sera bien que ce point soit pour Vostzedite Altèze seulle.

Quant au lieutenant de la gruyerie Froissard, ce m'est grand plaisir d'entendre que Vostredite Altèze le tient pour tel, que ses lettres contiennent, et si bien qualiffié. Et puisqu'il semble à Vostredite Altèze qu'il serviroit peu en Bourgogne, si l'on ne luy donnoit plus hault degrey que celluy de la court de parlement, que je ne vois quel il pourroit estre pour maintenant; maiz si Vostre Altèze le juge si qualiffié, je tiens qu'elle feroit service à Sa Majesté de le luy proposer pour venir icy, de la part du comté

¹ Ernest de Bavière, fils d'Albert, duc de Bavière, et d'Anne d'Autriche, fut élu évêque de Liège le 30 janvier 1581.

² *Encomendes*, rentes, revenus, pensions.

³ *Torcedor*, chose inquiétante, embrouillée, embarrassante.

de Bourgogne, puisque Sa Majesté ha jà pièçà accordé, et sont passez plus de cinq ans, aux Estatz du pays, que quelc'ung y doive venir pour éviter que aultre n'y vienne peu à propoz. Car je sçay que aulecuns sont après, faisans office soubz main, pour y faire venir quelque aultre partial, pour y troubler les affaires. Je ne l'ay onques veu, comme je l'ay escript à Vostre Altèze; mais à tout ce que je vois par son besogné, et selon le rapport que l'on m'en fait, je tiens qu'il seroit à propoz, et puis jurer à Vostredite Altèze, que je ne sçay s'il le voudra accepter, ne luy en ayant jusques à oyres directement ou indirectement fait mention quelconque.

Je remercyé bien humblement à Vostre Altèze de la bonne opinion qu'elle ha aussi du prévost d'Aire Morillon, mon vicaire général pardelà, et de la faveur qu'elle me fait de le veoir volontiers, et de le vouloir ouyr de mesme aux occasions, que s'adonneront pour luy parler de mes affaires et des miens. Je luy ay enchargé fort expressément qu'il ne luy soit importung. Car je me contenteray tousjours de ce qu'il plaira à Vostre Altèze, et qu'elle trouvera raisonnable.

Aussi remercyé-je bien humblement et très affectueusement à Vostredite Altèze la faveur qu'il luy plaît me faire, de procurer l'accord avec mon nepveu Mons. d'Andelot. Et à la vérité, je le désire pour achapter paix, et y a années que je luy ay auffert, avec conditions, que tous ceulx que sçavent ce que passe ont trouvé plus que raisonnable, et à luy fort avantageuses. J'espère que y pensant bien, il s'y accomodera, et mesmes voiant que Vostredite Altèze, pour faire bien à toutes parties et éviter occasion de plus grand discord, nous fait ceste faveur et honneur de s'en vouloir mesler. Et avec raison je doibz joindre avec tant d'autres ceste obligation avec lesquelles je me trouve si estroitement lyé à son service.

XC.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. 1^{er}, fol. 223.)

Madrid, le 18 mars 1581.

Monsieur mon cousin, Depuis le partement de Sa Majesté de Elves, pour aller à Abrantès à petites journées, il s'est destorné du droict chemin pour passer par plusieurs villetes du royaume de Portugal. Il ha esté par toutes, et mesme audict Abrantès, fort amiablement receu et honoré, démontrans grand contentement les subjectz ; et debvoit partir d'Abrantès le xvii^e de ce moys pour aller à Tomar, qu'est près de là, où est le monastère chief de l'ordre de Christus, où il doibt tenir la Septmaine Saincte, et y séjourner les festes; et quelques jours après l'octave de Pasques les procureurs des Cortès de Portugal se doibvent trouver audict Tomar, pour entendre la proposition que Sa Majesté leur vouldra faire; et comme l'on dit que Lisbonne est jà libre de la peste, il est apparent qu'il prendra envie à Sa Majesté d'y aller aval la rivière, pour veoir la chiefville du royaume, et pour avec plus de commodité y desmesler les affaires, et pourveoir à ce que sera requis, se portant Sadite Majesté fort bien, Dieu mercy, et tous ceulx du sang.

L'on envoye nouvelle provision d'argent et bonne somme aux Payz d'Embas, et s'appreste l'on pour tout ce que pourroit estre de besoing. Je ne voys qu'il y ayt à craindre du Turcq de deux ans, ayans estez ses gens en plusieurs rencontres fort mal traictez en Perse, et Contantinoble triste, avec faulte de vivres et d'autres choses, et le Turcq. pour ses indispositions, peu assheuré de la vie, et il y ha là grand estonnement. Il vient mal à propoz que pour aultres empeschemens l'on ne se peut servir comme il conviendroit de l'occasion.

XCI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. 1^{er}, fol. 227-229.)

Madrid, le 27 mars 1581.

Monsieur mon cousin, Nous voulons quelquesfois être les protecteurs des privilèges du pays ¹ que nous ne vismes oncques, et ne sçavons où ilz sont, comme quant sur ce fondement l'on contredit les ordonnances, prétendant brider en ce l'auctorité du maistre par celle de la Court et des Estatz; ceulx qui s'en sont meslez sçavent peu des choses passées, ny des privilèges du pays. L'on l'ha sentu oyres que l'on n'en face semblant.

Resongnant maintenant sur la compilation des ordonnances, je tiens que l'on aura regard à tout, et mesme à mettre pence aux frivols appels. Je pense bien que les conseillers sont au Conseil aux heures à ce députées; mais l'on ne peult nyer que souvent ne se soit occupé le temps en frivoles divises et contentions, au lieu de vuyder les procès, et que les commissions, pour distraire les conseillers, ne soyent esté par trop fréquentes et non nécessaires bien souvent, comme pour l'intérêt des conseillers. L'accreeue des gaiges, je la tiens pour nécessaire, et très grande rigueur contre qui ne portera le dehu respect au président, ou qui faultra à l'observance des ordonnances et les contredira, et tant plus contre qui mènera practiques au préjudice d'icelles, comme il se fait l'autre foys, que méritoit grand chastoy et non rémunération.

Il me desplaict que, nonobstant les beaulx édictz mal exécutez, noz gens de guerre ayent faict la foule que vous dictes au pays. Le gouverneur chargera sur la Court de Parlement qu'a prétendu en avoir la congnoissance que l'on luy a consentu, et a seullement escript lettres molles aux chiefz de réquisition. Cela n'est assez, et maintenant l'on dit qu'elle faict prandre information. L'on verra ce qu'en succédera, et pour moy, je crains que

¹ Le comté de Bourgogne.

riens; car il n'y ha homme d'apparence qui n'aye léans sa St-Christophe.....

Ce que je vous ay escript de la mort du Prince d'Oranges est par discours, et non par advertissement certain; et ce que de si près vostre amy n'en peult riens descouvrir, ny aultre, me faict tant plus croire la mort; car aultrement l'on le verroit, et feroit plus de bruyt. L'on escript maintenant de Paris qu'il est retombé malade, qu'il ha la teste enflée, et que souvent il resve. Ce sera pour peu après publier sa mort, pour éviter l'opinion de diffidence d'aulecuns que se plaingnoyent de ce qu'estant vivant, l'on ne le leur monstroït.

Du xii^e du moys passé l'on m'escripvit d'Arras que Monsigneur le Prince minoit le revelin de Audenarde, avec espoir d'y entrer déans deux ou trois jours; et de Tournay l'on escript du xiii, que lors noz gens estoient astant maïstres dudit revelin que ceulx de la ville, nous en donnant bon espoir. Dieu nous en doint tost bonnes nouvelles; cela pourroit bien ayder à la délivrance de M^r le Conte d'Egmont et de Mons^r de Champaigney. Ledit Sieur Prince tient grand soing et de l'ung et de l'aultre; aussy les luy ha le Roy fort expressément recommandé tous deux par plusieurs lettres, et aussi le Sieur de Selles.

Il me desplaïct que l'emprinse de Mons^r de Savoye sur Genefve continue, car j'en doubte fort, et ne voudroye que ce feu s'espancha au dommage des voysins. Pleust à Dieu que sans inconvenient, il en peust bien venir au-dessus. Il ne me semble temps à présent.

C'est un grand mal de la peste que s'est prinse à Besançon. Dieu veulle que les remèdes que y procurent les gouverneurs aydent; Séville, Cordoba, Xerès, Jaen et aultres places de ce coustel là en ont heu leur part, et ne cesse encoires du tout, et icy se font grandes gardes. Certes, si (dont Dieu nous garde) le malheur y venoit, je ne sçay comme l'on feroyt, car je ne me viz oncques en lieu où il y aye plus povre ordre en tout.

Madame excusera la provision de Grutere (qu'est de mes amiz) en la charge de recepveur général, par dire qu'il convient que Flammengz ayent charge en Bourgongne afin que tant mieulx en puissent avoir Bourguignons en Flandres, où il y en ha tousiours. Et j'espère que Madicte Dame et Monseigneur le Prince son filz en fin s'entendront bien ensemble, et s'accorderont à la voulenté de Sa Majesté.

Sa Majesté est à Tomar, fort beau monastère et bien bapty, et en belle veue, dont Sa Majesté se contente beaucoup. Il n'en partira peultestre devant le may. Là viendront les députés des Estatz de Portugal pour entendre sa proposition; et pour ce que l'on entend que, grâces à Dieu, le danger de peste cesse à Lisbonne, l'on tient que le parlement de Tomar sera pour aller audit Lisbonne achepper là les affaires; et ne sçay si Sa Majesté sera ici si tost de retour que nous voudrions.

Nous actendons ce printemps l'impératrix et le Vice-Roy de Naples, Don Jehan de Çuniga qu'aura charge de Monsigneur nostre Prince. Le Duc de Ossuna ira pour gouverneur et Vice-Roy de Naples; le Duc de Terranova est jà à Barcelone, en la charge de gouverneur de Cathelogne, et le Conte d'Aytona à Valence, n'y ayant plus voulu servir le Duc de Najara, que je doute s'en repentira : et jà se sont licentiez du Roy le Duc de Medina-Sidonia pour aller à Milan, et le Comte de Olivarez, pour aller ambassadeur à Rome; mais je ne sçay si les galères de Sicile que les doibvent porter seront si tost prestes.

XCII.

MARGUERITE DE PARME AU ROI.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 151.)

Namur, le 27 mars 1584.

Con infinito desiderio sto aspettando risposta dalla Maestà Vostra delle lettere che li ho scritto alli 3 et 20 di gennaio, intorno al particolare di questo governo, rendendomi certa che la Maestà Vostra, con la sua molta prudentia, dobbia pigliare quella resolutione che sarà più suo servizio, conforme a che liberamente li ho rappresentato; parendomi che come christiana et come sua vera et devota serva, non possevo fare altrimenti per le istesse cause et ragioni che à Vostra Maestà appertamente ho fatto intendere, la quale può star sicurissima che per suo servizio metterò io

sempre la vita et quanto tengo con questa pronta volontà che ho fatto per il passato. Mi persuado che a quest' hora debbia la Maestà Vostra accomodato, et posto assetto a tutto il regno di Portugallo, et che con l'animo quieto sene sia ritornato in Cassiglia, dove comodamente potrà attendere alli altri negotii, et particolarmente a quanto l'appartiene à questi suoi stati che di tanta importantia et consequentia sono, como più volte li ho scritto, et tenga per fermo, che se co grandissima prestezza et celerità non procede la Maestà Vostra di denari et altre cose necessarie, tutto anderà alla ultima rovina et perditione, senza che in molto tempo si possa rimediare; et cio credo che sia noto a Vostra Maestà; et anco lo potrà comprendere dal termine in che di presente si trovano li affari, di che li deve dar conto particolare el principe mio figlio. Et io resto pregando N. S. Iddio conceda alla M. V. questa buona Pasqua et feste, con molte et molte appreste felicissime, et con intiera sua satisfatione et contento.

XCII.

R É S U M É.

La Duchesse attend avec une vive impatience la réponse de Sa Majesté à ses lettres des 3 et 20 janvier dernier au sujet du gouvernement des Pays-Bas. Elle lui a écrit dans la persuasion que le Roi, en sa grande sagesse, prendrait le parti le plus favorable à ses intérêts, conformément aux vues qu'elle lui a exposées. En vraie chrétienne et dévouée servante de Sa Majesté, elle ne pouvoit s'exprimer autrement pour les raisons qu'elle a déjà développées. D'ailleurs, comme par le passé, sa vie appartient au Roi.

Maintenant que l'affaire de Portugal est terminée, Sa Majesté, de retour en Espagne, aura l'esprit plus libre pour s'occuper des Pays-Bas, dont la situation réclame tous ses soins. Ces États sont perdus pour la couronne si le Roi n'y envoie à temps l'argent nécessaire et ne prend tout de suite les mesures requises. Au reste, sur ces deux points le Prince de Parme adressera à Sa Majesté un rapport particulier.

XCIII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736, Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 133, 134.)

Namur, le 50 mars 1581.

Poiche chiaramente si vede che i Franzesi procurono d'impedir i nostri corrieri et veder le nostre lettere, si come V. S. Ill^{ma} mi avvisa, hò risoluto mandarli con questa il dupplicato di quanto li scrissi alli 16 del passato, con dirli che ho ricevuto di poi tre sue lettere de 22 di gennaio, 5 e 20 di febraro con li dupplicati di quelle de 24 di novembre et 5 di febraro; alle quali facendo risposta, dirò in prima haver sentito somma contentezza per l'avviso che mi dà di trovarsi V. S. Ill^{ma} in buono stato di salute, che in vero glielo desidero lungo tempo prosperissimo et cosi Iddio glielo conceda, et la ringratio molto del desiderio che mi scrive tenere di haver' nuova del mio essere, che li posso dire, trovarmi in assai buona salute, impero con grandissima anxia, di haver risposta et resolutione da Sua Maestà sopra il particolare di questo governo, che per quanto mi scrive l'Aldobrandino non può tardar a comparire detta risposta; et visto quello che intorno a ciò V. S. Ill^{ma} mene scrive, li torno a dire, che quanto hò scritto e fatto rappresentare a Sua Maestà sopra questa materia, non è stato per altro effetto, che per conoscere et toccar con mano, cosi convenirsi al servitio della Maestà Sua, et al benefitio di questi paesi per le raggioni et cause che già hò allegate et che lei, senza che io le replichi, può comprendere; et però non mi par di repeterle altrimenti, ma ben diro che quando io non havessi rimostrato et fatto rappresentare à Sua Maestà quel che conveniva, non harei fatto da Christiana nè da vera et devota serva, come sono alla Maestà Sua, per il cui servitio et satisfatione, sono et sarò sempre pronta ad impiegarmi con la vita istessa, et con quanto tengo, si come hò fatto per il passato, con buona et sincera volontà, di che V. S. Ill^{ma} meglio che altri è informata; et pero deve far ogni offitio che Sua Maestà cosi lo intenda, et pigli in buona parte et grado quanto li hò scritto et fatto rappresentare; et in caso che la Maestà

Sua all' arrivo di questa non habbia datomi risposta et resolutione prego V. S. Ill^{ma} quanto più posso à tener la mano et far opera che si risolva, et mi risponda. Io di presente scrivo à Sua Maestà quello che vedra per la inclusa copia, che la lettera mando in potere del Signor Don Giovanni d'Idiaquez perche la consegna, et circa à quello che lei mi scrive desiderar' molto potersi trovare dui hore con meco. per dirmi alcune cose che non si possono confidare alla penna, à me sarebbe di grandissimo contento intenderle et poter dirli ancora quel' che à me occorressi; mà poi che V. S. Ill^{ma} ha comodità di farmelo sapere con la cifra, si compiaccia, se però comodo li tornera, avvisarmi apertamente quanto tiene in animo di farmi intendere, di che li resterò obligatissima che ben sà quanta stima io faccia de suoi advertimenti et consigli.

Dovendo Sua Maestà partire da Elves per andare a Abrantes per tener le corti, come lei mi scrive, mi persuado che debba haver posto fine et accomodato interamente le cose di quel regno, tanto maggiormente con li buoni ricordi di V. S. Ill^{ma}, che veramente le considerationi che intorno a cio mi scrive sono prudentissime; et voglio sperare che la Maestà Sua sia di ritorno in Castiglia, dove lo desidero, perche possa con quieto animo attendere alli altri negotii, et particolarmente al rimedio di questi suoi poveri paesi, che sono ridutti in tanto pessimo stato che non provvedendo Sua Maestà prestamente, denari et le altre cose necessarie, tenga V. S. Ill^{ma} per fermo, che questa macchina non si può sustenere, et che ogni cosa andrà alla total' ruina et perdittione, senza che in molti secoli si possa poi racquistare, si come hò scritto et fatto rappresentare più volte: et ancor che io sia certa che V. S. Ill^{ma} non lassa di sollecitare per tutte le vie possibili che tali provisioni si faccino subito et senza perder tempo, non di meno non posso lassare di pregarla instantemente, si come faccio, a continuar tal sollecitudine sino a che l'opera si metta in effetto, perche in ciò farò, come V. S. Ill^{ma} stessa ben conosce, importante et rilevato servitio à Sua Maestà, et beneficio infinito à tutta la Christianità, come manifestamente è chiaro à tutti; et non basta che quelli ministri del' hazienda dichino che provvederanno, et manderanno gran somma di denari con tardar poi l'essecutione un anno appresso, come par' che habbino per ordinario costume, atteso che procedendo in tal maniera non servono ad altro i denari che quà vengono fuor di tempo, salvo à spenderli senza che Sua Maestà ne consegua

servitio alcuno; et ogni giorno se ne vede l'esperientia, et ultimamente con li 500 mila scudi venuti, che si sono distribuiti in cose forzose et ehe non pativono dilatione, che con tutto ciò si resta in maggior necessita che prima, et si resterà sempre et con pericolo di perdere il tutto quando Sua Maestà non provveda nel modo che altre volte ho scritto, et che mese per mese si habbia pronta la debita provisione, secondo il bisogno et l'occasioni, tante volte rappresentate à Sua Maestà et chè di nuovo glielo deve rappresentare il Principe, mio figlio, con darli minuto conto di quello che passa et del termine in che restano li affari di qua; et il simile deve fare con V. S. Ill^{ma}, la quale ringratio grandemente, del contentamento che mostra tenere per il concluso matrimonio di Donna Margarita, mia nipote. Ella arrivo à salvamento, à Piacenza, et essendo ivi venuto il Principe di Mantova, fece lo sponsalitio in vigor della dispensa di Sua Maestà, che mando l'Ill^{mo} Cardinal Farnese. Et toccante all' assenso che si domanda di poter vendere il Signor Duca le terre che tiene nel Regno di Napoli, hò inteso le considerationi che V. S. Ill^{ma} mi scrive, di che la ringratio, con dirli che sendo la concessione di simili assensi cosa giusta et ordinaria à darsi à ogni persona, non vedo che Sua Maestà possa di ragione refusarla al Signor Duca mio, che li è tanto buono et devoto servitore, come qual si voglia altro; onde mediante l'aiuto et favore di V. S. Ill^{ma} non fo dubbio che si haverà detto assenso con li titoli et altre prerogative: per il qual' effetto la prego di nuovo à favorir la presta et buona speditione, di che tutti li haveremo obbligo, come parimente che favorisca le domande di Papirio Piccedi intorno al particolare della conspiratione intentata il Conte Claudio Landi, acciò che intesa et conosciuta Sua Maestà la verita, ne faccia quella dimostratione et risentimento che caso tanto brutto et inorme ricerca, in conformità di quanto si è supplicato la Maestà Sua, et fatto intendere à V. S. Ill^{ma}, nella cui amorevolezza tutti confidiamo, tanto in questo come in qualsi voglia altra cosa che tocchi alla casa; e li rendo molte gratie per li avvertimenti et avvisi che mi dà con le suddette sue, et sopra tutto della buona nuova che Sua Maestà si trovasi insieme con il Ser^{mo} Principe et Infanti miei Signori con intera salute, et prego Iddio conservargliela felicissima per quel lungo, tempo che desidero; intorno a quanto tocca al consiglierio Assumville hò visto quel che V. S. Ill^{ma} me ne scrive, et veramente fà buon opera à favorirlo appresso Sua Maestà, per che lo riconosca in qual' che maniera nella sua lunga et

fidel servitù; non possette haver luogo il desiderio del Decano di Cambrai raccomandato da lei, per le cause che li scrissi; impero non mancherà mio figliuolo di haverne memoria venendo la occasione, cheben puo star sicura che egli et io non desideriamo cosa più che poterli mostrar con effetti la buona volontà et affettione che li portiamo. Conforme à che V. S. Ill^{ma} mi avvisa s'intende da diverse parti che la Imperatrice deve venir presto in Spagna, et che anderà al governo di Portugallo; crederro che à quest'hora sarà risoluto quel che di lei ha da essere, et pero si contenti farmene parte. Al vescovado di Liegi fù eletto il fratello del Duca di Baviera, et se riuscirà come molti discorrono, sarà buona cosa, egli deve venire al possesso in breve; per quanto dicono li deputati delli Stati di Borgogna hebbono dal Principe risposta sopra le loro domande, di che doverrà egli dar conto à Sua Maestà et à V. S. Ill^{ma}, et io non lasserò di mandare il sommario già detto, et di avvisare quanto di più mi occorrerà. Finalmente mi venne avviso di Napoli che la mia sententia contra il gran Duca fu eseguita, et li denari del sequestro sono sotto pregieria in poter di Giovan Ferrante Sugnica, come mio procuratorio, di che rendo infinite gratie à Iddio benedetto, che questo negotio così travaglioso et che tanta molestia ha dato à tutti sia finito in bene et conforme à giustitia et alle mie buoni raggioni; si attenderà hora a liberare i pregi, et à procurare il pagamento dei frutti correnti: di che ho voluto darli conto, sapendo che ne riceverà satisfattione. Non voglio lassare di advertirla che nell'andare Donna Margarita mia nipote in Italia, passo per Bisanzone, et fù alloggiata in casa di V. S. Ill^{ma} et da suoi amorevolmente accarezzata, di che tutti, et io in particolare li restiamo con obbligo.

I Franzesi continuano di far gran romore per venire a soccorrere Cambrai, et vanno mettendo a furia gente insieme; et per impedirli et dar caldo alle nostre genti è andato mio figlio a Valentiana, et passerà secondo l'occasione più avanti come più particolarmente egli deve scrivere à V. S. Ill^{ma} et darli conto della fattione seguita a Rismun, il che similmente vedrà per l'incluso foglio, rallegrandomi con lei di così buon successo che non poteva venire in meglio coniunctura. Di che Iddio sia ringratiato et à V. S. Ill^{ma} conceda ogni prosperità et contento.

(*De la main de Son Altesse*). Ancorche mi persuada che a mano di V. S. Ill^{ma} possa esser venuto un'apologia che Horanges ultimamente ha mandato in luce, tuttavia ho voluto mandargliene qui alligato un'exemplare per che

la veda, et tal volta non saria fuor di proposito che si facesse vedere à Sua Maestà, accio havessi particolar notitia et cognitione della sfacciataggine et malignità con che esso Oranges tratta della Maestà Sua; et se bene dello scrivere et del dire di simil persone non debbono i Ré grandj far caso, tuttavia harebbono a procurare che si levassino dal mondo, poi che nature cosi triste ad altro non servono che a inquietar li animi delle genti et perturbare et alterare la religion cattolica et il riposo dei populi et paesi, cosa veramente degna di rigoroso gastigo et che havrebbe a muovere Sua Maestà, oltre alle altre occasioni, a procedere di altra maniera di quel che hà fatto sin qui, et da questo si può considerare come con detto Oranges, et con chi seguita la sua parte, si può ¹ con amorevolezza o per via di dolcezza et negotiatione, in ridurli alla obbedienza di Sua Maestà; tratto con V. S. Ill^{ma} liberamente et confidentemente, come mi assicuro poter fare, et di nuovo di tutto cuore me li offero.

XCH.

R É S U M É.

Étant donné qu'en France on arrête les courriers pour lire leur correspondance, la Duchesse envoie au Cardinal un double de sa lettre du 16 de ce mois. Pour sa gouverne, elle a reçu depuis de Sa Seigneurie trois lettres des 22 janvier, 5 et 20 février dernier, avec les duplicata de celles des 24 novembre 1580 et 5 février de la présente année.

Elle est heureuse d'apprendre que la santé du Cardinal est toujours bonne et souhaite qu'elle se maintienne telle. Quant à elle, elle se porte fort bien, mais elle attend avec une impatience anxieuse la réponse de Sa Majesté au sujet du gouvernement des Pays-Bas. Aldobrandini lui a écrit que cette réponse ne saurait tarder.

Elle ne revient pas sur la question. Son avis ne lui a été inspiré que par son dévouement au Roi. Elle aurait cru manquer à son devoir envers lui si elle s'était exprimé autrement. Dans le cas où Sa Majesté n'aurait pas encore pris de décision, elle prie le Cardinal de la rappeler au bon souvenir du Roi. Au reste elle lui a adressé une nouvelle lettre, dont copie ci-jointe.

¹ *Procedere* (?).

Le secrétaire d'État, Don Juan Idiaquez, désirerait lui parler, ne fut-ce que deux heures, ayant à lui dire des choses qu'il ne peut confier au papier; mais le Cardinal a le moyen de les lui faire connaître par lettre chiffrée.

D'après la dernière lettre de Sa Majesté, elle doit supposer que les affaires du Portugal sont arrangées; grâce sans doute à l'aide que le Roi a trouvée en son Illustrissime Seigneurie. Si, comme elle le présume, Sa Majesté est de retour en Espagne, Elle aura maintenant le loisir de songer aux Pays-Bas, dont la situation réclame toute la sollicitude royale. Si l'argent n'est pas envoyé à temps et les autres mesures nécessaires prises sans retard, la ruine, la perte de ces provinces est certaine. Ici la Duchesse revient avec insistance sur toutes les considérations qu'elle a déjà émises quant à l'envoi urgent et régulier des fonds, si souvent réclamés. Il conviendrait qu'on les reçût mois par mois pour pourvoir aux besoins les plus pressants à mesure qu'ils se produisent. Le Prince de Parme en écrira du reste à Sa Majesté et à Sa Seigneurie.

Sa petite-fille, la Princesse Marguerite, est arrivée en bonne santé à Plaisance, où s'était rendu le Prince de Mantoue. Les épousailles ont été célébrées en vertu de la dispense que le Cardinal Farnèse avait obtenue de Sa Sainteté.

La Duchesse espère maintenant que le Duc de Parme, son mari, obtiendra à son tour et bientôt de Sa Majesté, le Roi d'Espagne, l'autorisation, sollicitée depuis quelque temps, d'aliéner un domaine dans le royaume de Naples, à l'effet de constituer la dot de la jeune Princesse.

La Duchesse désirerait aussi le prompt châtement du Comte Claudio Landi, dont elle a dénoncé précédemment le complot formé contre le Duc régnant de Parme, Octave Farnèse, son mari.

Elle est heureuse d'apprendre que Sa Majesté se porte bien et que la santé du Prince héritier et des Infantes ne laisse rien à désirer.

Elle remercie le Cardinal d'avoir rappelé au Roi les anciens et nombreux services du conseiller d'Assonleville. Pour le doyen de Cambrai, il doit attendre, comme elle l'a déjà écrit, que le Prince de Parme trouve une autre occasion de l'obliger.

Elle a appris la prochaine arrivée à Madrid de l'Impératrice d'Allemagne.

Le frère du Duc de Bavière a été élu évêque de Liège. S'il réussit auprès du peuple, comme on l'assure généralement, ce sera une bonne chose. Aussi bien il sera mis sous peu en possession de son siège.

Les députés des États de Bourgogne ont reçu la réponse du Prince de Parme à leur requête. Son fils en écrira lui-même à Sa Majesté, ainsi qu'à Sa Seigneurie.

Elle a reçu enfin l'avis de l'exécution du jugement intervenu en sa faveur à Naples contre le Grand-Duc de Toscane. Les deniers du séquestre sont à cette heure en mains de Giovanni Ferrante Sugnica, son fondé de pouvoir. Elle aime à reconnaître qu'elle est redevable de cet heureux résultat aux bons offices de Son Illustrissime Seigneurie.

Elle ne veut pas oublier de prévenir le Cardinal que Donna Marguerite, retournant en Italie, a passé par Besançon. Elle a logé dans la maison de Sa Seigneurie et a été très bien accueillie par la famille Granvelle.

Les Français ont répandu le bruit qu'ils marchaient en forces au secours de Cambrai. Pour les arrêter, le Prince de Parme s'est porté à Valenciennes et poussera même plus avant, s'il le faut. D'ailleurs le Prince rendra compte à Sa Seigneurie de ce mouvement en avant ainsi que de son dernier succès; celui-ci ne pouvait venir plus à propos.

De la main de Son Altesse : Le Cardinal aura probablement reçu l'apologie que vient de publier le Prince d'Orange. Néanmoins, la Duchesse croit devoir lui en envoyer un exemplaire, joint à la présente. Il fera bien de le montrer à Sa Majesté. Celle-ci verra avec quelle impudence, quelle perfidie Orange la traite. Certes, les grands Rois n'ont pas à se soucier des écrits et des paroles de semblables individus; mais ils devraient cependant chercher à débarrasser le monde de ces tristes personnages, qui ne servent qu'à inquiéter les gens, à troubler la religion et le repos des peuples. C'est là un crime qui mérite châtement et qui, indépendamment des autres motifs, devrait inciter Sa Majesté à procéder autrement qu'elle n'a fait jusqu'ici. On peut juger par là s'il y a moyen de ramener Orange et ses partisans par les voies de la douceur à l'obéissance du Roi.

La Duchesse termine cette apostille en priant le Cardinal d'excuser la liberté de son langage; sa lettre est confidentielle.

XCIV.

THOMAS MYLLER AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle. — Bibliothèque royale à Bruxelles, t. 1^{er}, fol. 47, 49.)

Sans lieu, le 31 mars 1581.

Yo he avisado a V. S. Ill^{ma} de algunas cosas tocantes al servicio de Su Magestad, pareciendo me ser necesario que se remediasen y me dizen que en quanto a las arcas de tres llaves está dada la horden que conviene en quanto toca al dinero que cayere de la cruzada o subsidio y escusado; pero aun no se ha puesto el remedio del todo, sino dexado se abierto un portillo muy pernicioso para que todo lo demas que de fincas y otras cosas que no son pocas, enbia en casa del tesorero general quede alli y que el haga dello

lo que el quisiere, como hasta aqui lo ha hecho desde que Su Magestad se fuè de aqui y se quitò de hecho el uso de las dichas arcas, porque agora como se meta el sobre dicho dinero en ellas, darà este thesorero y sus padrinos a entender a Su Magestad que se cumple en todo su mandado, y si se replicase que no se haze con lo demas, diran que aquello no es nada, pues todo esta ya librado a otras personas; en lo qual, como digo, avria grande inconveniente, porque verdaderamente este tesorero se apodera del dinero de Su Magestad como èl quiere, debaxo de alguna color y sin ella; porque ha pocos dias que trayendo se del campò de Calatrava cierta cantidad de dineros de la finca del crecimiento de 1579, asimismo para las arcas fingidas, se la aplicò el para si mismo en quenta delo que en el tercio segundo del año de 1580 le esta librado, aquenta de sus asientos viejos; y no solamente se hizo pagado anticipadamente, causando por ello a Su Magestad interesse que con este dinero se pudiera aver extinguido, pero hecho le tambien acuestas la trayda del, pues avia de embiar por ellos a su costa, a lo qual no se atrevierà si no estuvierà seguro de que la mayor parte de aquel tribunal y los dependientes del procuran de darle todo el contento que pudieren, aunque cueste a la Real Hazienda lo que costare; y esto paraque los favorezca para con su intimo amigo que tanto dizen, puede paraque consigan sus pretensiones, pues veen que aquellos que han seguido este camino han medrado mucho en cargos, que seles han dado y mejorado, y que los que no se dan a ello haziendo el dever, quedan arrinconados o libren como Pero Luis de Torregrossa, al qual por solo averse atrevido a pedir quenta al tesorero, en virtud de una cedula Real que para ello tenia, le han parado dela manera que a todos es notoria, de modo que este tesorero no se jacta vanamente en dezir que es bueno para amigo y malo para enemigo; y asimismo ha pocos dias que me dixo el rescebtor delas alcavalas de Ubeda que avia traydo 70 lib. reales de finca de aquel partido y entregado los al thesorero; y contado esto, me dize de parte del consejo de hazienda que no ay dineros para llevar a Sevilla los 4 mil quintales de azogue que agora tengo de entregar, y que si yo no los doy se quedara el por embiar. Cosa cierto de admiracion y aun de lastima que a esto tesorero le consientan y favorezcan para que se apodere del dinero de Su Magestad, y que no sele pida quenta, como en efeto no se le ha pedido despues que se quito el uso delas arcas. que haze dellos, y que dexen de proveer cosas tan necesarias; yo he

acudido y acudo a todo lo posible, como parece por lo que de año y medio a esta parte he hecho, pues lo que he dado de credits y pagado aqui, y empleado en azogues con 76 mil ducados que agora mas piden para la Magestad de la Imperatriz, que delos 50 mil de Su Santidad, hasta agora no he rescebido mas de 16 mil y para los 40 mil dizen los del consejo razamente no aver dineros sino que los ponga yo tambien : manta al più de un millon y trezientos mill ducados, y aunque la mayor parte se me ha librado y agora se me libra ; no son aun llegados los plazos dela cobrança ni se acabará de cobrar todo de aqui a dos años y en el entre tanto los traygo a cambio por Su Magestad sin ganar una blanca, lo qual no aviendo se pagado aun ni dado satisfacion a mis mayores de lo que de antes seles deve; no oviera hecho ningun hombre de toda Europa en estos tiempos ni antes, ni pudiera, y si el dicho tesorero o otro qualquier delos decretados oviera desacorrer con tal suma antes del decreto llevara quasi otros tantos de yntereses, resguardos y adahalas, segun son algunos de sus asientos, pues le socorrieron a Su Magestad con su propria Real Hazienda, pero claro esta que ellos hechan semejantes cargas adrede a los fúcares por 3 causas. La una para que el tesorero no sea forçado a desembolsar el dinero que tiene de Su Magestad; la segunda para hazer vacilar el credito de los dichos mis mayores, para que no quedan o no osen servir en cosa de ymportancia lo que todos los decretados y especialmente los del consejo desean estrañamente, haziendo quenta que ellos desta manera podrán entrar otra vez en el juego pasado, pues tambien les fuè con el, como en efeto el año pasado se tentò el vado de los tales asientos y para este sin embargo el otoño pasado contra todo lo capitulado y aun contro el tenor del asiento delos maestradgos, y sin ser menester todo el pan que los fúcares tenian en Estremadura, y la tercera porque se me tiene grande odio a mi y por el consiguiente a las cosas de mis mayores por avery o hecho la quente del tesorero con mucha rectitud, no me curando de que se me amenazase que si la hazia con rigor (que asi llaman la rectitud) que los negocios dellos lo pagarian muy bien, como el tiempo dello daria testimonio, y en efeto lo da: que si yo hiziera lo que se me pedia anduvieran los dichos negocios tan prosperos, como las cosas de los que la hizieron a su gusto y àl de su amigo y se despacharian con facilidad pues son justos; de lo qual avria bien que dezir, si quisiese ser prolixo; pero con su pan selo coman : que yo no me

arrepiento de lo hecho sino de no aver perseverado en rehusar la carrera del hazerla como hize al principio 3 vezes, barruntando muy bien la ofensa en que avia de caer, pues años avia que los asientos de que ella se avia de hazer, estaban ya condenados por publica voz y fama, por enormes y ynfames, como lo son el dià de oy y lo seran tanto mas mientras mas se mostraren los efetos a ellos; lo qual refiero para que V. S. Ill^{ma} juzgue si los fùcares y yo en su nombre servimos a Su Magestad en todas ocasiones y en cosas de tantas ymportancias, con la lealdad y afecion que siempre; y que si de aqui adelante no se pudiere hazer, no seria por falta de voluntad, sino de posibilidad, pues por las causas y vias dichas se les quita ella adrede meresciendo sus servicios que fuesen regalados sobre todos quantos tratantes ay en Europa, pues ninguno ha servido a Su Magestad ni podria servir como ellos, cumpliendo se con ellos como por las obras consta: y tambien lo digo para que vea comootros que tienen especial obligacion para ello tratan a la Hazienda Real, acerca de lo qual y como todo va desconcertado y lo yra mas, pues ha venido otro de nuevo a entrar en su plaça vieja y dexa (a lo que dizen) tambien ensillado alla al sobre dicho amigo del otro: avria mucho que dezir, pero dexo lo por no ser prolixo y tambien por aver lo apuntado de palabra; una cosa digo y es que si Su Magestad no da orden en ello y con brevedad, podrian seguir muchos ynconvenientes, los quales por ventura serian despues dificiles de remediar, o alo menos avrian ya hechado malos rayzes: y me maravillo de que todos murmuren y mofen dello y que no aya alguno que dello avise a Su Magestad, aunque supiesen que los memoriales avian de venir a manos de quien V. S. Ill^{ma} bien entiende, pues tienen obligacion para ello y seria acertado que Su Magestad diese especial comision de visitador para ello, que cosas ay que pueden causar tantos inconvenientes y mas que no los cohechos de dineros; quanto mas, etc.

Supplico a V. S. Ill^{ma} el secreto, que los otros papeles del azogue bien los podra veer quien quisiere.

XCIV.

RÉSUMÉ.

Il a déjà avisé le Cardinal de plusieurs abus à réformer dans l'administration des finances. Quelques-uns ont disparu depuis lors, mais il en reste encore un certain nombre qui ne doivent pas être tolérés plus longtemps.

Il lui signale entre autres des abus de confiance commis par le Trésorier Général dans la gestion des deniers publics. Ce fonctionnaire détient les fonds de Sa Majesté et en dispose à son gré; il fait valoir ses intérêts et ceux de ses créatures au détriment de ceux du Roi. On n'ose rien lui dire dans la crainte de s'attirer des désagréments. D'aucuns ont pu l'expérimenter, et lui-même en a fait l'expérience pour avoir voulu accomplir son devoir en vérifiant les comptes.

Ses patrons n'en sont pas moins fondés à se plaindre, et leurs services mériteraient une autre récompense que de se voir retirer la confiance royale par suite de l'hostilité des agents du trésor. Une prompte et énergique répression est indispensable pour prévenir de plus grands désordres.

Il est bien surprenant que parmi tant de gens au courant de ces malversations il ne se soit trouvé personne pour en donner avis au Roi.

Myller termine sa lettre en demandant le secret sur ses révélations.

XCV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 135, 136.)

Madrid, le 2 avril 1584.

Madame, Le Roy actend avec fort grand désir lettres de pardelà, comme Vostre Altéze peult penser, pour sçavoir ce que passe, ayant jà bien long-

temps, qu'il n'en ha receu aulcune. Et les François nous forgent des nouvelles telles qu'il leur plaît, que nous donneroient plus de penne, si nous ne les congnoissions. Si est-ce que se souvenant Sa Majesté de l'estat auquel tout estoit, au temps de la date des dernières lettres de Vostre Altèze et de Monsigneur le Prince, l'on n'est sans penne. J'ay sollicité tant que j'ay peu les provisions, et l'on m'assheure que les dépesches sont faitz, oyres que non encoires signez. Cela me donne espoir que le tout yra tost, et je ne laisse, ny laisseray de continuer de poursuyvre, dois maintenant, pour aultre provision, puisque tout est de besoing, selon que les Signeurs de la *Hazienda* sont tardifz, et pour donner à entendre à Sa Majesté qu'ilz regardent à son prouffit, le ruynent à tous coustelz, et n'oblient de faire le leur. J'en diz cler ce que passe, ny ne cesseray, que Sa Majesté n'y mette remède. Car, à la vérité, il en est fort mal servy; et j'espère bien que si Sa Majesté estoit de retour, l'on y regarderoit de plus près; mais Sadite Majesté est encoires retenue en Portugal, où je ne vois les affaires tant avancez, comme je tiens il conviendroit. Sadite Majesté ha fait la Septmaine Sainte, et les festes à Tomar, se contentant fort de la place, pour estre le monastère très bien bapty, et où se fait, comme il convient, le service divin. Les procureurs des Courtès se doibvent trouver là demain devers elle, pour luy faire le serement au nom de tout le royaulme, et pour entendre la proposition que Sa Majesté sera servie de leur faire. Et pour ce que l'on assheure à Sa Majesté que, grâces à Dieu, le danger de peste est du tout cessé à Lisbonne, l'on tient que le partement de Tomar, que sera, comme l'on dit, vers la fin de ce moys, sera pour aller audit Lisbonne par la rivière, et n'y a grand chemin dois là, jusques audit Lisbonne.

Sur advertissement venu de France l'on ha retenu prisonniers aulcuns que debvoient assister à Don Antonio pour l'embarquer, et se partir du royaulme avec luy; et combien qu'il soient estez examinez, si n'a l'on usé jusques à oyres tant d'industrie, que l'on aye descouvert où est ledit Don Antonio. Et, Dieu doint, que avec la négligence il n'y aye de la malice, accompagnée de l'intérestz. Et si Sa Majesté n'achève les affaires de Portugal devant les chaleurs (restant encoires beaucoup à faire à ce que je vois), je me doubte que l'on ne luy conseillera de, pendant lesdites chaleurs, se mettre en voiaige, pour non offenser sa santé et de la suyte.

L'impératrix devoit partir pour Gennes, au commencement de ce moys,

par où l'on tient que l'on l'aura tost pardeçà; mais l'on ne sceit encoires quelle résolution elle y prandra, ny en quoy l'on la pourra, ou se voudra employer pardeçà. Dieu, par grâce, luy doint bon voiaige.

Le Duc d'Osuna, que yra pour Viceroy de Naples, ne partira, comme l'on pense, plustost que au moys d'aoust. Celluy de Medina Sydonia et le Comte de Olivares ont jà prins congé de Sa Majesté pour s'embarquer, mais je n'entendz pas que les galères de Siciles, que les doibvent passer, soient si prestes qu'il conviendrait pour faire tost le voiaige.

J'espère traicter demain au conseil d'Italie sur la conjure du Comte Claudio Landy, ayant hier receu les escriptures, que de Tomar l'on m'a envoyé sur ce fait, afin d'y donner advis à Sa Majesté. Et je ne fauldray, de mon coustel, d'y rendre le debvoir que je doibz. Le Comte de Buondia continue de faire audit de Landy toute la faveur qu'il peut auprès de Sa Majesté.

Vostredite Altèze aura avec ceste ung paquet de Aldobrandino, que luy debvra dire toutes nouvelles de la court. A quoy je me remectray, suppliant Vostredite Altèze qu'elle pense fort bien combien il emporte qu'icelle et mondit Seigneur le Prince, s'accomodent à la voulenté de Sa Majesté, évitant de faire résolution que peut estre cy-après trop domma-geable.

XCVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 137, 138.)

Madrid, le 8 avril 1581.

Madame, J'envoya ung paquet mien pour Vostre Altèze, par le courrier que partit d'icy lundy dernier, et maintenant arrivent les lettres qu'il ha pleu à icelle m'escrire du xv^e de febvrier, par lesquelles elle m'advertit avoir receu les miennes du xxv^e de décembre et vi^e de janvier. Et par le

pacquet que, comme je diz dessus, j'envoya à Vostredite Altèze lundy dernier, j'ay respondu à toutes celles que j'avoie précédemment receu d'icelle, accusant les dates; et audit pacquet alloient aucuns d'Aldobrandino pour icelle. Et m'esbeyz très fort que le courrier des Estatz réconciliez, que Monsieur le prévost Fonch avoit dépesché par mer, ne fut encoires arrivé. Les François, dois quelques jours, cessent de ruer sur les paquetz, et l'on faict icy ce que l'on peut pour les envoyer secrètement, nous servant ou de la voye des marchans, ou de personnes adroitcs. Et quant aux dépesches pour Italie, aucuns vont par mer. En fin il se fauldra ayder le mieulx que l'on pourra, selon que le monde yra. Et ayant receu les paquetz de la court pour Monsigneur le Prince, je ne veult perdre temps pour escrire longues lettres, pour non différer l'arrivée d'iceulx entre les mains dudit Seigneur Prince. Ils s'adressent d'icy à Yron, et dois là par ung courrier françois au Seigneur J. Baptista de Tassis, pour les encheminer plus avant. Le Seigneur Don Joan d'Idiaquez m'escript que, par ledit dépesche, vad responce à tous les précédens dudit Seigneur Prince, et sur tous les pointz ausquelz il la peut désirer, comme je luy escriptz par mes lettres; et spécialement me dit que je procure, tant que je pourray, de persuader Vostre Altèze et Son Excellence de s'accomoder, quant au gouvernement, à la résolution de Sa Majesté. Sur quoy je ne sçauroie dire dadvantage, de ce que Vostredite Altèze aura veu par aucunes lettres miennes. Et puisqu'elle me commande que je luy en die librement ce que j'en entenz véritablement, je craindroie fort que Sa Majesté ne print très mal, que sur ce point l'on réplia dadvantage, et que si ledit Seigneur Prince venoit, à ce que aucuns dient, d'abandonner le tout et venir icy, ce seroit tout gaster, et mettroit Vostredite Altèze en une bien grande confusion et les affaires en extrême ruyne, et ne pourroit Sadite Majesté sinon fort mal prendre une telle résolution. Je me suis tousjours doubté, dois le commencement, que la chose tomberoit en ces termes, congnoissant l'humeur des Estatz, et que si ung ange du ciel y venoit, il seroit impossible qu'il y demeura longuement au contentement de tous. Et tous ceulx que n'obtiendroient ce qu'ilz désireroient, viendroient à dire dudit Seigneur Prince qu'il est estrangier, et qu'ilz ne l'ont consentu que pour six moys, et choses semblables. Et Vostredite Altèze peult penser en quelz termes se trouveroit Sa Majesté lors; et mesmes si Vostredite Altèze, comme elle prétend, se partoit pour

retourner en Italie, et demeurant icelle au gouvernement, comme Sadite Majesté juge qu'il convient, puisqu'il est cler ce qu'elle dit, qu'elle ne peut ny luy convient administrer les armes, je luy supplie qu'elle considère que Sa Majesté pourroit envoyer, pour avoir cest charge, puisqu'il est certain que de ceulx de pardelà Vostredite Altèze ne pourroit recepvoir le service requis, actendu qu'ilz ne veullent céder les ungz aux aultres; et d'y envoyer ung estrangier, elle entend aussi assez comme cela seroit prins. Et j'envoie audit Seigneur Prince ce que ledit Seigneur Don Joan d'Idiaques m'escript, par commandement de Sa Majesté, sur ce point; suppliant Vostredite Altèze de bien prendre ce que je luy en escriptz.

Quant aux affaires de pardelà, c'est à mon grand regret qu'iceulx ne vont mieulx; et je vois bien la faulte, et dont elle procède; en quoy ne se peut riens imputer audit Seigneur Prince. Je crie et sollicite, donnant mon advis, faisant tout ce que m'est possible. Et l'on m'assheure très fort que à ce coup yra telle provision, que chacun congnoistra que Sa Majesté prant la chose à cueur et qu'elle ne vodra plus comporter indignité des voisins, demeurer en paix avec eulx s'il veullent ouy, et si non, non, mais se resenter et faire diversion, qu'est à mon avis ce que luy convient: me remectant aux dépesches, tant en espagnol qu'en françois, lesquelz je n'ay veu; mais bien m'a l'on adverty de la substance de ceulx en espagnol; et aussi me remectray-je à ce que j'escriptz audit Seigneur Prince et à mes précédentes, et n'est besoing que Vostredite Altèze me félicite, pour y faire de mon coustel les offices requis, car de moy-mesmes, j'en suis assez songneux; de sorte, que l'on me pourroit avec raison plustost tenir pour importun, que pour négligent.

Quant à ce que Vostredite Altèze escript en ziffre en sa lettre, je tiens pour certain, que ceulx qu'elle dit, font où ilz peuvent malvais offices; mais je la veulx bien aussi assheurer que je n'apperçois aulcunement que Sadite Majesté se laisse en ce forcompter, ny qu'elle n'aye de ceulx qu'elle dit la bonne opinion qu'elle désire. L'on ne peut empescher les gens qu'ilz ne parlent; mais cela emporte peu, quant les calumniateurs ne sont creuz; et si j'entendz quelque chose que puisse donner ombre, je n'obmectray, comme je ne faiz ordinairement, de faire les offices que je doibz, pour prévenir et remédier. Et touteffoys ne me semblera hors de propoz que Vostredite Altèze en touche ung mot généralement à Sa Majesté, non pas pour

remédier à mal qu'il y aye, mais pour prévenir à tout ce que pourroit succéder, et pour tenir bien disposée l'affection de Sa Majesté. Et il n'y a pas longtemps, que se traictant des affaires, que se devoient encharger au Comte d'Olivares, quant il print congé de Sa Majesté, je luy escripvis rondement ce que me sembloit, pour les affaires de ce coustel là, sans riens oblir de ce que Vostredite Altèze peut désirer, pour ce que, si je ne me forcompte, et j'espère que non, il convient aux propres affaires de Sa Majesté.

J'eusse faict escrire la présente de main de secrétaire, n'estoit pour le point que concerne le gouvernement; et useray, selon les occasions, de la licence qu'il plait à Son Altèze me donner de me servir de celle de secrétaire, puisque l'eage me peult jà dispenser de quelques travaux. Et certes ceulx que je soubstiens, pour l'absence de Sa Majesté, me sont quasi intolérables. Et n'a pourquoy Vostre Altèze faire excuse de ce qu'elle n'escripve de la sienne. Car je luy vouldroye allégir le travail, et non estre cause de le luy accroistre; et me souffit de, par quelque moyen que ce puisse estre, entendre en quoy de moy elle peult recevoir service.

XCVII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Namur, le 10 avril 1584.

Per la via di Lione scrissi à V. S. Ill^{ma} alli 50 del passato, et per la medesima è comparsa una sua lettera de 6 dell' istesso, da mè ricevuta con grandissima contentezza, per le buone nuove che mi dà di Sua Maesta et persone Reali et di sè stessa. Et sono le migliori che mi possino venire, onde grandemente ringratio V. S. Ill^{ma} per l'avviso che si è compiaciuto darmene, et anco di quanto mi scrive intorno alle cose di Portugallo. Et ho

visto la relatione che mi ha mandato intorno alla visita della Duchessa di Braganza, et poiche Sua Maestà era dipartita per Blantes, doverrà haver seguito il suo viaggio et anco tenuto le Corti, et spero che tutto debbia haver accomodato a sua satisfattione.

Poiche V. S. Ill^{ma} mi avvisa che l'Aldobrandino doveva seguitar la Maestà Sua, io prendo che non haveva havuto la resolutione et risposta che il servitio di Sua Maestà ricerca et che io tanto desidero; per il quale effetto son sicura che V. S. Ill^{ma} non assa di far ogni opera, come la prego a perseverare, mentre che all' arrivo di questa non havessi Sua Maestà preso resolutione; il che non credo, anzi che ogn'hora mi possi comparire, perche lo star le cose in questa maniera sospese creda V. S. Ill^{ma} che non posson partorire nessun buon' effetto, et peggio lo partorira se presto non viene provisione di denari tanto necessarii, come tante volte si è scritto, perche questi affari non si possono più sostenere, come amplamente li deve scrivere il Principe mio figliolo.

Già sarà arrivato il gentilhuomo, che il Signor Duca mio ha mandato, sopra il negotio della congiura del Conte Claudio Landi; et non fò dubbio che V. S. Ill^{ma} la favorira per il giusto, acciò Sua Maestà faccia risentimento et dimostratione che caso tanto enorme ricerca. Di che la prego et similmente a tener la mano che si habbia l'assensò per che il Signor Duca possa vendere le terre che tiene nel Regno di Napoli, con farla certa che di tutto gli haverò obbligo. Resto avvisata che il Duca di Ossugna doveva passar a Napoli, et il Commendator Maggiore venire in Spagna; et veramente per le sue qualità et virtù, in ogni luogo potrà far buonissimo servitio à Sua Maesta, benche in Napoli per tal effetto non staria male. Rendo poi molte gratie a V. S. Ill^{ma} delli altri avvisi che mi dà, si dell' andata del Duca di Medina Sidonia à Milano, del Conte d'Olivares à Roma, et di ogni altra cosa che si è contentata scrivermi. Della venuta de i Franzesi et delli altri affari di qua non ho che farli sapere, rapportandomene a quello che gli scriverà mio filiolo. Io mi trovo Iddio gratia con assai buona salute et desiderosa di haver occasione di poterli mostrar con effetto la buona volontà et affettione che a V. S. Ill^{ma} porto, alla quale mi offero et da Iddio li prego ogni felicità. Di Namur, etc.

(*De la main de S. A.*): Non scrivo di mio pugno per non dar occasione di farlo a V. S. Ill^{ma}: ben la prego a operare che mi venga quanto prima la

resolutione conforme a che conviene al servizio di Sua Maestà et che da me si è rimostro et che la Maestà Sua provegga senza più dilatione alle cose di questi paesi che si trovano in quello estremo che si può V. S. Ill^{ma} con la sua molta prudentia immaginare.

XCVII.

R É S U M É.

La Duchesse a écrit au Cardinal le 30 mars et elle a reçu de lui une lettre datée du 6 de ce même mois.

Cette dernière lui a appris tout d'abord que Sa Majesté, la famille royale et son Illustrissime Seigneurie se portaient bien. C'est la nouvelle la plus agréable qui pût lui parvenir.

Le Cardinal lui a touché un mot des affaires du Portugal et lui a envoyé une relation de la visite faite par la Duchesse de Bragançe.

De ce que Sa Seigneurie lui annonce qu'Aldobrandini doit suivre le Roi en voyage, elle conclut que Sa Majesté n'a pas encore pris de décision au sujet de l'administration politique des Pays-Bas. Elle supplie le Cardinal de vouloir bien rappeler au Roi combien il est important qu'elle soit fixée sur cette question essentielle. La crise est grave et les moments pressent.

Suivent des considérations, déjà émises maintes fois et presque dans les mêmes termes sur des points traités surabondamment dans la correspondance antérieure de la Duchesse : les dangers de la situation politique, la nécessité d'assurer des provisions d'argent, l'urgence des mesures à prendre pour réduire les rebelles et pacifier les Pays-Bas.

Elle revient aussi sur l'affaire Landi à propos de l'arrivée à Madrid d'un envoyé du Duc de Parme, et sur l'autorisation de vendre le domaine de Naples à l'effet de constituer la dot de la Princesse Marguerite.

Elle a appris l'arrivée prochaine à Naples du Duc d'Osuna et le départ du Grand Commandeur pour l'Espagne, du Duc de Medina Sidonia pour Milan, du Comte d'Olivarès pour Rome.

Au surplus, le Prince de Parme rendra compte à Sa Seigneurie de l'invasion des bandes françaises du Duc d'Alençon.

De la main de Son Altesse : Elle n'a pas voulu écrire de sa main la lettre ci-dessus pour ne pas donner occasion à Sa Seigneurie de l'imiter, au risque de se fatiguer.

Elle prie en grâce le Cardinal de lui faire obtenir au plus tôt la réponse du Roi à sa lettre concernant le gouvernement des Pays-Bas. Elle souhaite que la décision royale s'inspire des véritables intérêts de la couronne, conformément aux vues qu'elle a exposées. Enfin il importe que Sa Majesté pourvoie sans plus de retard à la situation de ces pays, qui en sont réduits à la dernière extrémité.

XCVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 17 avril 1581.

Madame, Par le dernier ordinaire je respondiz aux dernières lettres que j'avoie receu de Vostre Altèze, et aussi escripvis-je par ung courrier extraordinaire, que se dépescha pour France, à Jehan Baptiste de Tassis, avec ung paquet pour Vostredite Altèze et pour Monsieur le Prince, par lequel Vostredite Altèze aura heu lettres de Sa Majesté, de Don Joan d'Idiaquez et d'Aldobrandino; je ne voulu détenir ce courrier, pour faire longues lettres, pour ce que l'on m'assheuroit de la court que audit paquet alloit résolution sur plusieurs pointz, sur lesquelz Voz Altèze et Excellence désiroient avoir responce. Et pour ne sçavoir les particularitez, je me remis à ce que l'on entendroit par lesdites lettres; et aussi me dit le prévost Fonch qu'il envoioit, par la mesme occasion, plusieurs lettres en françois, que Sa Majesté avoit signé, lesquelles je n'ay veu, pour estre de la charge dudit prévost, lequel Sa Majesté ha appellé à Tomar, pour prandre le serement de luy, comme chancelier de l'ordre, que ne se peult recepvoir, sinon de ceulx que sont du mesme ordre; et je tiens que là se traictera de donner aucuns couliers, et faire nouveaulx chevaliers, pour commencer de préparer ce que convient pour tenir ung chappitre de l'ordre, que Sa Majesté

veult remectre sur pied. Sur quoy Sadite Majesté, peu auparavant, avoit demandé mon advis, que je luy avoie envoie bien particulier, pour se pouvoir résouldre de la forme, comme l'on y pourroit procéder. Sadite Majesté escript qu'elle détiendroit là peu de temps ledit prévost Fonch, si est ce qu'il luy fault XII ou XIII jours pour arriver là, et austant pour le retour; et ha mené avec soy le secrétaire Calvo pour, s'il convenoit, faire quelque dépesche; et aussi est allé avec luy Toison d'or Marion pour, prenant aussi son serement, servir en ce que sera de besoing de son office. Je fiz incontinant desziffer les lettres espagnoles dudit Signeur Prince pour Sa Majesté, que vindrent dernièrement par ung courrier françois, dépesché de Jehan Baptiste de Tassis, du XII^e de mars, luy envoiant quant à quant mon advis à l'accoustumé; et je tiens que Sadite Majesté trouvera fort bonne la proposition que ledit Signeur Prince fit aux Estatz. Et nous actendons, avec fort grand désir, nouvelles de la responce, que l'on luy aura donné. J'ay heu depuis lettres de Sa Majesté et dudit Signeur Don Jehan d'Idiaques, que m'assheurent que jà estoient là les dépesches pour 300 mil écus, et n'actendoient que seulement les lettres d'avis des marchans, pour dépescher ung courrier, que partiroit tost, et que aussi actendoient-ils lettres de Séville pour aultres 300 mil écus, outre la provision que l'on ha donné pour bailler contentement aux Malvendas du change des 150 mil écus, et à Dalbani des 50 mil. Et suis après pour faire accepter le dernier change des 40 mil, que devoient servir pour le secours de Frise, m'assheurant Sadite Majesté qu'elle est du tout résolue d'entendre à bon essien aux affaires des Pays d'Embas; et je tiens que ledit Signeur Prince aura jà commencé de se fortiffier de gens, se servant du consentement, que je présuppose lesdits Estatz luy auront donné, pour prandre estrangiers agréables. Le Duc d'Alençon est encoires à Bourdeaux, ou aux environs. Et combien que les François bravent tousjours, et dient qu'ilz yront ausdits Pays d'Embas, je ne vois encoires leurs affaires tant accomodez, qu'ils ayent moyen de faire tout ce qu'ilz vouldroient. Je suys tousiours en mon opinion que s'ilz y vont, et s'ilz n'abandonent Cambray, qu'il n'y a aultre meilleur moyen pour leur faire lascher l'emprinse, que une bonne et gaillarde diversion leur rendant le change. Che seroit bien facile à faire.

L'on m'escript de Tomar que les apprestes se faisoient pour, avec acte fort solennel, recevoir, jedy dernier, le serement de tout le royaume de

Portugal, et que à cest effect estoient jà comparuz grand nombre de procureurs des Courtès, plusieurs nobles en personne, et que l'on y actendoit aussi le Duc de Bregantz, et que le lundy suyvant, que seroit aujourd'huy, se debvoit faire la proposition aux Estatz pour commencer à besongner aux affaires, et sur la fin de ce moys, ou commencement de l'aulture, que Sadite Majesté pourroit partir dudit Tomar, pour aller premièrement à Santeran, et dois là, à Lisbona, par la rivière, puisque, grâces à Dieu, le dangé de peste cessoit, que s'est attaché à Séville, mais non pas jusques oyres chose d'importance. Dieu doint que les remèdes, que l'on y donne, le facent tost cesser du tout.

De Don Antonio, l'on n'en avoit peu encoires avoir nouvelles. Les armées de mer s'encheminoient puissantes pour les Indes orientales et occidentales, pour pouvoir résister aux François et Anglois, que se veullent encheminer vers là, leur en estant accreu le désir pour le prouffit que y fit, l'an passé, le corsaire anglois Drach.

Je communiquai l'aulture jour au Conseil d'Italie, sur ce que Monsieur le Duc de Parme ha faict dire à Sa Majesté, touchant le Comte Claudio Landy, et sur ce que de sa part dit ledit Comte. Et j'envoia à Sadite Majesté relation particulière, que je conceu de nostre advis, telle que Sa Majesté s'est résolue de non vouloir ouyr ledit Comte, et de le me remectre, pour luy dire ce que convient, pour le faire sortir d'Espagne; et que s'il veult, il pourra laisser ung procureur, pour entendre plus particulièrement ce qu'il voudra déduyre, pour fonder ce qu'il prétend que Sa Majesté luy doivie donner juge pour congnoistre de ce dont l'on l'accuse; que dépendra de l'article de la capitulation, dont il ha donné coppie bien différente de celle que ledit Seigneur Duc ha faict extraire de l'original, et sur laquelle ledit Conseil d'Italie, devant ma venue, avoit prins fondement pour remectre la congnoissance du premier délict dudit Comte au Senat de Milan; et nous actendons la coppie que ledit Seigneur Duc envoira authentiquée en présence des officiers de Milan, qu'à cest effect se debvoient envoyer devers Son Excellence, n'ayant voulu ledit Seigneur Duc (comme de raison) envoyer à Milan les originales capitulations, tant pour non les mectre en l'hazard du voiaige, que pour ce qu'il ne convient nullement que ce qu'est de secret en ladite capitulation, se voye par aultres. Et je tiens que venant ledit article, il ne s'y trouvera chose à l'avantaige dudit Comte, lequel, comme

je pense avoir escript à Vostredite Altèze, s'estoit party pour aller devers Sa Majesté; mais ledit Signeur Don Jehan d'Idiaques m'escript qu'il faisoit sercher par tout l'agent dudit Comte, pour luy dire, de la part de Sa Majesté, qu'il se détint sans arriver vers elle, et qu'il me vint trouver pour entendre de moy la responce qu'elle veult que l'on luy face. Et j'actens avec désir sa venue, pour luy parler comme il convient. Et m'a semblé debvoir advertir particulièrement Vostre Altèze de ce que dessus, pour son contentement.

XCIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. 1^{er}, fol. 231.)

Madrid, le 22 avril 1581.

Le Prince de Parme s'approchoit de Cambray pour empescher, s'il peult, les desseings des François, ayant deffaict une troupe de gens de cheval et de pied des rebelles près de Dixmude, que peult-estre désignoyent de s'aller joindre auxdicts François, et tient l'on que Varoux ¹ y soit demeuré. Sa Majesté pourveoit d'ung milion pour donner moyen audit Sieur Prince de se fortifier, et l'on sollicite pour préparer aultres provisions que voysent à la suyte.

Les grandes troupes, que l'on vous a dit que les François assemblent, ne se peuvent soustenir par le Duc d'Alençon, sans l'ayde du frère et de la mère, ny encoires selon que les affaires sont avec icelles. Les gens du Pape sont estez deffaitz par leur lascheté en Hirlande; mais toutesfoys l'isle est souslevée contre Angleterre plus que devant, et le Roy d'Escosse tient son

¹ Guillaume II de Mérode, seigneur de Rummen et de Waroux, fils aîné de Richard III de Mérode et d'Agnès de Warfusé. Il fut, en 1546, amman de Huy, en 1576, bourgmestre de Liège, et mourut en cette ville le 2 décembre 1588. Voy. RICHARDSON, *Geschichte der Familie Mérode*, t. I, p. 249, et VANDER AA, *Biographisch Woordenboek*, t. VIII, p. 205.

gouverneur prisonnier ¹. L'ambassade de France solennelle alloit en Angleterre, et la Royne préparoit somptueux lougis pour eulx. L'on verra ce que feront ensemble ces anciens ennemyz : *aliquid monstri alunt*.

Dimanche dernier devoient les Estatz de Portugal, et ce avec assistance de grande noblesse et du Duc de Brigantz aussi en personne, jurer Sa Majesté pour leur Roy, et entendre la proposition pour besoingner sur icelle, ny s'estoit peu encoires avoir nouvelles de Don Antonio le bastard. L'ambassadeur de Portugal, au nom de Sa Majesté, en consistoire publique en la sale des Roys, avoit donné l'obédience pour le royaume de Portugal, fort solennellement, et Achille Staius, Portugalois, avoit faict l'oraison ².

Mons^r Fonch est allé prester aux mains de Sa Majesté le sèrement de chancelier de l'ordre. Le commendador major laisse Naples, et yra en son lieu le Duc d'Ossuna.

C.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n^o 1735, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 143, 144.)

Madrid, le 30 avril 1584.

Madame, Les lettres de Vostre Altèze, du xxx^e de mars, sont venues maintenant, et je m'esbeys que lors elle n'eut encoires celles de la résolution de Sa Majesté, sur le point du gouvernement. J'ay veu la coppie de la lettre qu'elle escript à Sa Majesté, qu'il luy a pleu me communiquer, en laquelle fort prudentment, à son accoustumé, elle représente à Sadite Majesté de l'estat des affaires de pardelà, comme aussi faict Monsigneur le Prince, ne

¹ Voy. au sujet de l'invasion en l'Irlande de gens envoyés par le pape, notre tome VII, pages 455 et 481.

² Achille Estação ou Staius, poète et savant portugais, naquit le 24 juin 1524 à Vidigneyra, publia un grand nombre d'ouvrages, résida successivement à Paris, puis à Louvain, où il imprima quelques livres, et ensuite à Rome.

se pouvant dire mieulx, ny représenter plus au vif ce que contient¹; mais j'espère que devant que ceste arrive, Vostredite Altèze aura pièçà receu non seulement les lettres de Aldobrandino, mais encoires celles de Sadite Majesté propre et du Seigneur Don Jehan de Idiaquez, et qu'elle aura entendu ladite résolution quant au gouvernement; m'assheurant ledit Idiaquez avoir fait deux ou troys dépesches, par lesquelz, et à Vostredite Altèze, et audit Seigneur Prince, l'on ha escript la clère et entière résolution de Sadite Majesté, et respondu à tous les pointz sur lesquelz, et l'ung, et l'autre pouvoient désirer responce, et mesmes comme se devoit conduyre ledit Seigneur Prince à l'endroit des François, que venoient pour assaillir les Pays d'Embas. sur la doubte, en laquelle il estoit de si, nonobstant la responce que la Royne mère du Roy de France avoit donné, de les mettre en pièces s'ilz entroient ausditz pays, mais que l'on ne les assaillit sur les pays de France. Ledit Seigneur Prince doubtoit s'il seroit mal prins de Sadite Majesté que audit pays de France l'on les assaillit, si pour ce faire se rencontroit oportunité et aussi sur ce qu'il avoit mis en avant de faire fortz sur les rivières et passaiges pour cepper² aux rebelles le commerce, et autres pointz, ausquelz l'on m'escript que l'on luy ha respondu et donné en tout satisfaction. Je n'ay veu les lettres, mais bien ay-je rendu le devoir que je devoie d'escripre sur toutes les lettres que sont passées par mes mains mon advis, et sollicité la provision de deniers, laquelle à ce coup s'est faite assez grande, si l'on la veult mesnager et faire servir, non pas pour dettes vieilles, mais pour accroistre et entretenir l'armée cest esté. Et je n'obmectaray de continuer tousjours à la sollicitation pour avoir nouvelle provision et pour interdire tout commerce aux rebelles, des royaumes d'Espagne et de Portugal, que qui m'eust creu se fut fait il y a plus de xviii moys; et jà nous en sentirions le fruyt. Aussi entendz-je que Sa Majesté s'est déclarée de donner à Vostredite Altèze une *ayuda de costa* de 30 mil escus, que je vouldroie fut beaucoup plus grande; mais il fault accepter alègrement ce qu'il luy plaît donner; et Dieu doint que les depesches que

¹ Dans l'Introduction du tome 1^{er} de la *Correspondance de Marguerite de Parme avec Philippe II*, M. GACHARD parle, page 45, des lettres relatives à la reprise par la duchesse du gouvernement des Pays-Bas. L'auteur y donne différents extraits de ces lettres sans parler de celle qu'elle aurait adressée en mars au roi.

² *Cepper*, enlever.

l'on m'assheure avoir envoyé, soient telz qu'ilz donnent à Vostredite Altèze et audit Signeur Prince tout contentement, et louhe Dieu qu'entre tant de travaux et de penne, tous deux, Vostredite Altèze et Son Excellence, se treuvent avec toute entière santé. Sadite Majesté est encoires a Tomar, où les Estatz de Portugal l'ont juré Roy solennellement, comme Vostredite Altèze verra par la coppie jointe à ceste, et aussi s'est juré despuis par les mesmes Monsigneur notre Prince, pour successeur. La publication du pardon général s'est aussi faicte, du quel sont exceptez ceulx que Vostredite Altèze pourra veoir par le billet aussi joint; et si s'est faicte dadvantage la proposition aux Estatz, sur laqnelle se besongne maintenant; et de brief partira Sa Majesté pour aller à Almerin, qu'est lieu de plaisance des Roys de Portugal, à troys lieues et demye de Lisbona, où Sadite Majesté doibt après aller; et jà se besongne en diligence audit Lisbona pour nestoier et apprester le palais royal, pour y recepvoir Sadite Majesté, y estant cessé tout soubçon de peste, Dieu mercy, selon l'assheurance que pièça en ont donné les médecins qu'à cest effect ont fait les visites et congrégations requises; et puis assheurer Vostredite Altèze que Sa Majesté, et les princes et princesses du sang, se portent fort bien. Jusques oyres noz gens n'ont peu, ou n'ont voulu trouver Don Antonio, qu'est bien une grande faulte, et emporteroit beaucoup l'avoir entre noz mains. Le Comte de Vimioso ¹, par le coustel de Marseille, estoit entré en France, et l'a fait conduire vers la court de France le Mareschal d'Anville, Duc de Montmorancy. Des flottes pour les Indes, aulcunes sont jà partyes, aultres s'encheminent maintenant, bien renforcées pour s'opposer aux François et Anglois que voudroient prandre ce chemin là. Quant à l'ambassade françoise vers Angleterre ², Vostredite Altèze, estant plus près, en sera mieulx et plustost advertye que nous. Monsigneur le Prince escript particulièrement sa résolution quant à

¹ Le comte de Vimioso appartenait à une branche bâtarde des ducs de Bragance.

² Il s'agit ici de l'ambassade envoyé en Angleterre, et sur laquelle M. le comte de la Ferrière (*Les projets de mariage d'Élisabeth*, p. 234) donne les renseignements suivants : « le 12 août le prince dauphin et le comte de Soissons arrivèrent à Calais. La grande ambassade, dont la suite s'élevait à 500 personnes se trouvant au complet, s'embarqua le 14, par un beau temps, sur deux grandes roberges armées en guerre qu'avait envoyé Élisabeth. Cette ambassade des princes du sang, le prince dauphin Charles de Bourbon, le comte de Soissons, des grands seigneurs, Villequier, Taneguy Leveneur, comte de Carrouges, le comte de Sancerre, le marechal de Cossé; des hommes d'État, Lansac, etc. »

son voiage de Valenciennes et avec quelle détermination il le fait, que ne se peult sinon louer grandement, me resjouyssant aussi avec Vostredite Altèze du bon succès qu'ont heu noz gens contre ceulx de cheval et de pied des rebelles qu'ilz ont rencontré près de Dixmude, qu'a esté une faction de très-grande importance, et comme Vostre Altèze dit en très-bonne saison. La peste règne en Siville, oyres que non si grande que l'on crie. Et le Duc de Medina parle d'aller, dois sa maison par terre vers Barcelone, pour s'embarquer, afin que nulle part l'on ne luy refuse l'entrée, n'ayant esté en Siville, où le Cardinal Riario ¹, légat, et le Comte d'Olivares ² se trouvent. Je ne sçay quelle résolution ilz prendront, ny quant les galères de Sicile seront prestes pour les passer.

Ledit Duc de Medina ha embarqué sa famille, ses chevaux et bagages sur le galion du Prince Jo. Andrea Doria, que porte certification de non avoir esté en lieu suspect de danger. Le collecteur Canobio, nouvellement fait évesque de Faença ³, part après demain pour retourner à Rome, et demeure icy en son lieu pour collecteur Trajano Mario, qu'a cy-devant servy au Cardinal de Trento ⁴ et depuis au Duc d'Urbain : l'ayant fait Sa Sainteté prothonotaire du nombre des participans. L'on tient que aussi changera Sa Sainteté le nonce évesque de Plaisance ⁵, dont il me desplaît; car il est fort homme de bien et dextre négociateur, oyres que l'on dit beaucoup de bien de Bolognetto, qu'estoit Nonce à Venise, que l'on tient luy sera successeur. J'ay jà pièçà escript à Vostredite Altèze que l'Impératrix estoit sur son partement pour venir pardeçà, prétendant, comme elle dit, vivre retirée. Mais je tiens que le Roy procurera de l'employer en quelque chose, soit pour tenir soing du mesnaige, je diz de Mesdames les Infantes, jusques à ce que l'on les marie, et de Monsigneur nostre Prince, et des Infants et Infantes que sont enfans. Aultres dient pour quelque gouvernement, et que ce pourroit estre en celluy de Portugal, l'employant là, et avec elle Monsigneur le Cardinal Archiduc; mais je n'y vois encoires nulle chose résolue,

¹ Alexandre Ricario. Voy. sa notice plus haut, p. 49.

² Heuri de Guzman, comte d'Olivares, qui fut l'ambassadeur de Philippe II à Rome.

³ Annibal Grassi, élu évêque de Faenza, fut sacré seulement le 15 octobre 1581. (Voy. Gams, *Series episcoporum*, p. 689.)

⁴ Louis Madrucci, cardinal, et évêque de Trente de 1567 à 1600.

⁵ Philippe Sega, qui fut nommé évêque de Plaisance en 1578, puis cardinal en 1594.

ny aussi en ce que j'ay souvent ramenteu de la justice et police que se devoient redresser au royaume de Portugal, ny des fortifications nécessaires. Et selon que l'on procède en tout lentement, je me doute qu'ilz se passeront encoires quelques moys devant que Sa Majesté puisse retourner pardeçà, qu'est bien loing de ce que Vostredite Altèze pensoit, que jà nous l'eussions icy. Samaniego advertira Vostredite Altèze de ce que s'est fait quant au Comte Claudio Landy, auquel je commanda, de la part de Sa Majesté, vandrety dernier, qu'il se partit des royaumes d'Espagne, n'ayant voulu consentir Sa Majesté qu'il vint en sa présence; mais luy envoya commander en une maison du Comte de Cuendia, où il estoit se guérissant de la goutte, qu'il me vint trouver pour entendre ce que je luy diroie de sa part. Il se trouva estonné de ce que je luy diz; mais j'adjousta, comme l'on m'avoit commandé, qu'il laissa icy procureur pour entendre ce que Sadite Majesté résouldra en ses affaires, et mesmes en ce qu'il prétend que Sa Majesté luy donne juges devant lesquelz il se puisse justifier de ce que l'on luy impute, après que l'on aura veu le vray article extrait de la capitulation, combien que je luy ay assez donné à entendre que, à mon advis, il se forcompte, et qu'il ne peult prétendre aultre juge sur les deux imputations dont l'on le charge, l'une du meurtre, perpétre par son commandement à Parme, et l'autre d'avoir machiné contre la personne de Son Excellence, et mesmes pour estre délictz que l'on prétend estre commis depuis le pardon inséré en la capitulation de la restitution de Plaisance; me remettant quant aux particularitez à ce que Vostredite Altèze pourra entendre par lettres dudit Samaniego.

J'espère qu'il n'y aura faulte que Sa Majesté ne reconnoisse les services du conseiller d'Assonleville, en quoy, de mon coustel, j'aideray tout ce que je pourray; et je m'assheure que Vostredite Altèze congnoist que mal se peuvent négociations particulières encheminer bien, en absence de Sa Majesté; et se trouvant icelle occupée aux affaires de Portugal, et qui l'oseroit dire, non pas fort bien assistée pour se bien desveloper de tant d'affaires. Nous verrons si Mons. Fonck, à qui je l'ay recommandé, en pourra faire quelque chose, devant son retour. Ce m'est fort grand plaisir d'entendre que la sentence, donnée en faveur de Vostre Altèze à Naples, soit esté exécutée au contentement d'icelle dont, jusques à oyres, le Vice-Roy, ny de la prononciation de ladite sentence n'a donné advisement, ny

encoires respondu à ce que si souvent, sur l'ung et l'autre, l'on luy ha escript; mais, à mon advis, c'est assez respondre d'avoir faict l'effect. J'ay bien entendu que Madame la Princesse ¹ nous fit ceste faveur de louer à Besançon, en la maison; mais je regrette que, pour n'avoir sceu à temps son partement, je ne peuz donner l'ordre que j'eusse voulu, afin qu'en son endroit et là, et ailleurs, nos gens eussent rendu le debvoir requis; et louhe Dieu qu'elle soit arrivée avec santé, et que les espousailles se soient faictes promptement à sadite arrivée avec les dispenses nécessaires. Je remercyé à Vostredite Altèze bien humblement de la faveur qu'il luy ha pleu me faire, de m'envoier ung exemplaire du malheureux et deshonté escript qu'a faict imprimer le Prince d'Orange. L'on doibt, à mon advis, tenir à louhange que telz meschantz parlent mal de gens de bien, et n'y ha, à mon advis, pour quoy respondre à telz escriptz; et tous gens de jugement congnoistront évidemment que ce sont tous mensonges inventez de pétulance, et ne peult sortir aultre chose d'ung meschant cuer, si plain de venin. Sadite Majesté ha jà entre ses mains l'exemplaire que Monsigneur le Prince luy ha envoyé. Et ce que ce malheureux faict avec aulcuns de ses principaulx conseilliers, ne se peult imputer à la multitude et généralité de ceulx que, abusez par luy et de ceulx de son conseil, suyvent son party; et suis du mesme advis que Vostredite Altèze, que contre telles gens il fault user de force; et qui pourroit avoir le principal en mains, mériteroit bien tout exemplaire chastoy, ny y ha penne que se puisse dire souffisante à ses démerites; mais il se gardera, tant qu'il pourra, de tomber en noz mains. Et qui eust peu trouver moyen pièça de s'en faire quicte, ce fut esté ung beaul descombre, et pour en ung coup acheter le tout. Quant à ce que j'ay escript à Vostredite Altèze, que je désireroye me trouver devers elle une couple d'heures pour confidentment luy pouvoir dire de bouche aulcunes choses, je suis encoires au mesme et suis certain que de Vostredite Altèze je pourroie aussi entendre beaucoup que pourroit servir; mais ce que je luy vouldroie communiquer est de telle qualité, que pour riens du monde je ne le vouldroie confier à la plume, ny à ziffre, quelque forte qu'elle fût, ny moings le confier à personne du monde, quelle qu'elle puisse estre, que à Vostre Altèze propre. Bien luy diray-je que

¹ Marguerite Farnèse, petite-fille de Marguerite de Parme.

à non le déclarer, il ny ha préjudice quelconque, afin que Vostredite Altèze en soit hors de peine. J'ay veu ce qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre, par lettres à part, en faveur de Madame de Beauvoir, dont je parla audit prévost Fonck, à son partement pour la court et en escripviz à Sa Majesté. Mais je me doubte que cest affaire et aultres semblables ne trouveront saison pour y résouldre que Sadite Majesté ne soit de retour.

CI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 145 à 147.)

Madrid, le 14 mai 1581.

Madame, Par ung courrier, que le Seigneur Joan Baptista de Tassis a dépesché, sont venus plusieurs paquetz de Monsigneur le Prince, tant en espagnol, qu'en françois, et avec iceulx aulcuns paquetz de Vostre Altèze, entre lesquelz j'ay trouvé les lettres qu'il luy a pleu m'escripre, du dixième du moys passé, et avecic elles duplicat de celles qu'elle m'escripvit le 30 de mars, et la coppie de la lettre à Sa Majesté, ausquelles du xxx j'ay respondu par le précédent ordinaire. J'ay fait incontinant deschiffrer les lettres en espagnol dudit Seigneur Prince, pour les faire passer à Sa Majesté, avec mon advis particulier sur tous les pointz d'icelles, comme je fais ordinairement, me l'ayant ainsi commandé Sa Majesté. Quant aux lettres en françois, les paquetz clos se sont envoyez à Monsieur le prévost Fonch, comme tousjours ilz se sont mis entre ses mains, dois qu'il a prins la charge des affaires de pardelà, se trouvant ledit Seigneur Fonch présentment vers Sadite Majesté, dont j'ay adverty pièçà Vostredite Altèze. Je loue Dieu que je vois, par les lettres d'icelle, qu'elle se trouve avec entière santé, dont aussi nous assure ledit Seigneur Prince, et de la sienne propre, que n'est peu entre tant de travaux, d'angoisses avec tous deux se trouvant environnés

en négoce si fâcheux : et si ceste nouvelle me donne contentement, Vostredite Altèze le peult entendre, puisqu'elle sçait la dévotion que je porte à tous deux, avec singulière affection et observance, et combien je me reconnois continuellement obligé envers eulx de tant de grâces et faveurs, que moy et les miens en recepvons.

Je puis assurer Vostre Altèze que, grâces à Dieu, Sa Majesté se trouve beaucoup mieux de sa santé que devant sa maladie, et le mesme de Mons. nostre Prince, et aultres personnes du sang; mais quoy que souvent je supplie Sadite Majesté, par mes lettres, d'avoir regard à l'importance de sa vie et santé, afin qu'il travaille moins, et que souvent il assure qu'aussi fera-il, touteffoys je ne vois qu'il délaisse de travailler comme devant, veullant aussi par trop satisfaire aux Portugalois, que sont d'ordinaire importuns et fascheux. Les paquetz de Vostre Altèze pour Aldobrandino et pour Samanigo se sont incontinent adressez. Et le Seigneur Don Jean d'Idiaquez m'a pièçà assuré que Sa Majesté à escript à Vostredite Altèze, et audit Seigneur Prince résolution et responce sur tous les pointz de leurs lettres, et que Aldobrandino aura adverty Vostredite Altèze de la responce que l'on luy a fait sur tous les pointz, dont de la part d'icelle il a fait instance à Sa Majesté. Sur quoy je ne puis dire aultre particularité, puisque l'on me remet aux lettres que l'on a envoyées, lesquelles je n'ay veu. Bien m'assure l'on qu'on a satisfait à tout, de sorte que l'on espère que Vostre Altèze et Son Excellence en auront tout bon contentement. La provision que l'on a fait de deniers est grande, comme je l'ay escript particulièrement audit Seigneur Prince; mais il la fault bien mesnager; et jà je commence de faire nouvelle instance, pour ramantevoir combien il convient de continuer, pour non perdre ceste saison, comme l'on a fait l'an passé. Je présume que Vostre Altèze aura entendu dudit Seigneur Jean Baptiste de Tassis l'office qu'il ha fait freschement à l'endroit du Roy de France et de sa mère sur les emprinses du Duc de Alençon contre les Pays d'Embas, et touchant le Comte de Vimioso, et menaces que l'on fait touchant Portugal et les Indes, et des respons qu'il ha heu de l'ung et de l'aultre, que pourtant je ne répéteray. Je demeure en l'opinion telle que Vostre Altèze aura pièçà entendu; et à ce que j'entends Sa Majesté n'est pas délibérée de comporter que l'on luy face tort; et à ce que je puis comprendre, par ce que l'on m'escript de la court, inclinasse à faire quelque bonne

diversion du costé de France. L'on veult continuer à y faire la guerre couverte et de soustenir la rébellion de ceulx de Cambray, où de raison ilz n'ont que prétendre; laquelle diversion, à mon advis, se pourroit faire facilement, et avec peu de fraiz pour se deffendre. Vray est que nous aymerions tous mieux demeurer en paix; mais aux termes que l'on procède, subz couverte d'Alançon nous faisant la guerre, c'est avec trop de désavantage de nostre costé. Et Dieu doint que Monseigneur le Prince que s'estoit approché des François leur ait donné quelque bonne main, oyres que ce soit dedans France, puisque les lettres dudit d'Alançon tesmoignent, et le Roy de France son frère ne le nie, que les gens qu'il ha fait assembler en Picardie sont contre Sa Majesté et ses pays. Il y a aussi la solennelle ambassade que du coustel de France, au nom toutefloys d'Alançon, l'on a envoyé en Angleterre, dont je m'asseure que Bernardino Mendoça n'aura failly de donner advertissement, et de tout ce que passe en ce costé là. Ung bien y a que devant qu'ilz ayent achevé de bien capituler leurs ligues, il passera du temps; et pour les mectre en exécution il ne fauldra peu de jours. Cependant la saison s'avance, et je ne vois jusques après nulle levée d'importance de dehors pour eulx et dedans le royaume. L'accord s'exécute mal. Cependant de nostre costé se pourroit beaucoup faire, mesmes puisque Dieu nous favorise de nouveau (selon que aulcuns escripvent) du costé de Frise, ny je ne perds pas espoir que de ceste ambassade de France ne puisse aultant succéder de discord entre eulx que de bon accord, puisque du mariaige je n'en y vois, quant à moy, apparence quelconque, quelque jeusne que la Royne se veulle monstrier, laquelle n'a nulle envie, et peult estre ne peult pòur estre par trop empeschée ailleurs. Et jà les Anglois prennent quelque ombre, comme ilz sont naturellement soupçonneux, de ce que l'on leur demande logis pour 800 chevaulx. Par où aussi la Royne d'Angleterre, comme l'on dit, se retire de vouloir défroyer par tout le royaume lesdits François, ce que auparavant elle pensoit faire. Et si n'est ladite Royne à son aise pour les affaires d'Escosse, qu'elle tient estre fomentez des François, et pour se trouver encoires en l'isle de Irlande grand nombre de rebelles contre elle. J'entendz aussi que se faict aussi de son coustel quelque office pour persuader au Roy de France de faire cesser les emprinses dudit Duc d'Anjou contre les pays de Sa Majesté, luy représentant l'inconvénient qu'en succéderoit, si Sa Majesté estoit forcée d'en-

trer en guerre ouverte; que pour moy je ne vois comme se pourroit excuser, si ceste façon de faire continue. Et je ne reprends les particularitez des lettres dudit Seigneur Joan Baptista et dudit Seigneur Don Bernardino de Mendocça, pour non travailler Vostredicte Altèze de reditte, puisque je tiens qu'ilz auront pardelà escript le mesme.

Quant à Portugal, les choses sont quasi au mesme estat, que quand dernièrement j'escripvis; et se vont accomodant, et establiissant, s'estant fait le sèrement, tant de Sa Majesté, que de Monseigneur nostre Prince, donné le pardon général, et faite la proposition aux Courtès, à laquelle ilz doivent jà avoir respondu et donné leurs mémoires, puisque les prélatz et les nobles se retirent jà en leurs maisons, avec démonstration de contentement. Sa Majesté devoit partir merquerdi prochain pour Almerin, et après à Lisbona, pour où jà estoient partiz les fouriers. Et y a longtemps que l'on travailloit pour nettoyer et accomoder le palays audit Lisbona pour Sa Majesté. Ledit prévost Fonch y est encoires, comme j'ay dit dessus; et depuis le sèrement presté de chancelier de l'ordre a jà commencé d'exercer l'office, s'estant donné ledit ordre, avec toutes les solemnitez requises, au Duc de Bregantz, qu'en démontre grand contentement, et comme l'on tient aussi depuis au Duc de Medina Sidonia, lequel dois là se devoit encheminer par terre vers Barcelone, pour où estoit party par mer l'Ill^{me} Cardinal Riario, légat; mais nous ne sçavons pas encoires de certain quand partira le Conte d'Olivares. Et le différend de jurisdiction a mis en quelque doute, si l'on enverroit ambassadeur à Rome, ou non; mais par les dernières lettres venues dudit Rome, on entend que lesditz différendz de jurisdictions, pour lesquelz se trouve là le Marquis d'Alcaniz, et auquel Sa Majesté avoit escript qu'il retourna, monstrent espoir de meilleure conclusion en cesté négociation, que seroit ung grand bien.

Jusques à oyres le Duc d'Ossuna n'a prins jour pour son parlement; et je me doute fort que ce ne sera devant le commencement de septembre; que vient très mal à propos au Commendador-major, qui désire fort se veoir icy, que comme Vostredicte Altèze dit, est personnaige pour pouvoir faire service, où qu'il se puisse trouver; mais, pour mon advis, l'on ne l'eust pour maintenant tiré de Naples, tant pour la congnoissance qu'il ha prins des personnes, que pour entendre mieux les affaires du royaume. Par où il me semble que doysesnavant, il y pouvoit mieux servir. Et je ne congnois le

successeur qu'a esté près de deux ans en Portugal; et là aura peu faire Sa Majesté preuve de sa suffisance; que me fait penser, que l'envoyant à Naples, il en doibt avoir satisfaction. L'on tient que l'Impératrice pourra estre pour tout ce mois près de Gennes, puisque ceulx de la *Hazienda* assurent luy avoir envoyé la provision qu'elle prétendoit. Et oultre ce, les Vénétiens l'accomodent de 50 mil écus, dont ilz se rembourseront en trois ou quatre ans de la rente qu'elle ha à Naples. Et nous ne sçavons encoires en quoy Sa Majesté employra ladite Dame, ny y a apparence de pouvoir juger seurement pour quand pourra estre le retour pardeçà du Roy nostre maistre. Et pour moy, je tiens qu'il y reste encoires plus à faire en Portugal, de ce que aucuns pensent, puisque je ne vois que la résolution soit prinse sur l'establissement de la justice et de la police, ny sur le gouvernement; oultre ce que je tiens, l'on trouvera qu'il y faudra faire quelques fortifications, et que Sa Majesté le congnoistra tant mieux estant sur le lieu.

Nous actendons tous les jours ung ambassadeur ordinaire de Venise, que doibt venir au lieu de celluy qu'à icy servy dois quelque temps et a achevé son terme, et aussi deux ambassadeurs extraordinaires, pour condouloir et congratuler; et l'on tient que avec eulx passera l'évesque de Lody, Taverna ¹, que Sa Saincteté à choisy pour nonce, au lieu de l'évesque de Plaisance, Sega, qui retournera en Italie. Avec l'Impératrice vient Don Joan de Borgia, ambassadeur ordinaire, qu'a demandé congé, pour laisser la charge. Et l'on est après pour choisir successeur, et pour résouldre qui cependant l'on envoyra pour entretenir les affaires, se trouvant l'Empereur ung peu mieux de sa santé; mais avec tout cela, je ne me contente de ce que je n'apperçois, que l'on négocie comme il conviendrait, pour assurer la succession de l'Empire, que touteffoys j'ay ja souvent ramanteu. Et ne faudray de le ramantevoir encoires, puisque c'est ung point, comme Vostre Altèze sçait, que tant emporte.

¹ Louis Taberna, évêque de Lodi, de 1580 à 1616.

CII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

—
Namur, le 16 mai 1584.

A V. S. Ill^{ma} scrissi alli x del passato. Di poi ho ricevuto sei sue lettere de 29 di decembre, 15, 18 di marzo, 2, 8 e 17 d'aprile, et giuntamente molto contento poi che hò inteso il buono stato di salute in che V. S. Ill^{ma} si ritrovava, che è una di quelle cose che più desidero d'intendere continuamente, et però si contenti lei farmene avvisare con tutte le occasioni; ringratiandola intanto quanto più posso delli avvisi che con dette sue mi dà, et delle amorevoli offerte che in esse mi fa, di che li resto con quell' obbligo che devo, et sia pur certa che per suo servitio et per tutte le cose sue m'impiegherò sempre con ogni sorte di affettione et amore, come piu volte li ho scritto.

Quanto al particolare di questo governo, con altra mia lettera che va con questa, scrivo a V. S. Ill^{ma} tutto quello che è successo et mi occorre, con mandarli copia di quanto ho scritto à Sua Maesta et di altre lettere et scritture à ciò appartenenti, et però qui non mi largherò in altro intorno a questa materia. Le provisioni di denari che Sua Maesta manda di presente sono buonissime, et ben conosco che l'opera et sollecitudine di V. S. Ill^{ma} ha operato grandemente; procurerò il Principe, mio figlio, con dette provisioni cavar' qual'che buon frutto, et non lasserà di ripartirli nelle cose forzose et necessarie. Le qualità del dottor Froissart sono tali che lo fanno meritevole di ogni bene, si come mi trovo havere scritto à V. S. Ill^{ma} et, poiche la mi persuade a proporlo a Sua Maesta per li affari di Borgogna in corte, non lasserò di farlo con l'occasione di mandar le informationi promesse, che sarà in breve. Per li eredi del thessauriero Donetti che lei mi raccomanda, ho fatto et farò di nuovo ogni caldo uffitio, perche restino consolati et similmente haverò in quella raccomandatione, che devo il prevosto Moriglion et

Io sentirò molto volentieri, sempre che mi vorrà parlare ò referire alcuna cosa. Sono stata avvertita, che mediante il suddetto Froissart et Cosimo de Marini si sono accomodate le differentie fra V. S. Ill^{ma} et Mons^r d'Andalot : et invero ne ho preso grandissima contentezza, particolarmente per la quiete che ne riceverà V. S. Ill^{ma}.

È restata servita Sua Maesta concedermi 50 mila scudi di aiuto di costa, che serviranno per ricompensar in parte le grosse spese che hò fatte nel viaggio et di poi, in servizio della Maesta Sua; et non fo dubbio che in questo il mezzo di V. S. Ill^{ma} habbia operato, di che la ringratio molto. Circa allo scrivere che fa il Conte di Champlite per li sospetti che tiene de Franzesi, non è maraviglia, sendo egli persona zelosissima del servizio di Sua Maesta et sarebbe molto approposito che si mettessi qual'che ordine in quella provincia di Borgogna per la buona sicurezza di essa, per non istar sempre con paura di ogni minimo motivo che fanno i Franzesi, che quando stabilisse una somma conveniente e che fusse pronta mese per mese, come si è scritto, sarebbe di grandissimo profitto e giovamente.

Poiche li Portughesi havevono dato il giuramento à Sua Maestà et al Serenissimo Principe, miei Signori, doverranno le cose di quel Regno esser in breve del tutto accomodate, per il che Sua Maesta con quieto animo sene potrà tornare in Castiglia, et attendere alli altri negotii, et particolarmente alli affari di questi suoi paesi, et ottima cosa sarebbe che Don Antonio fussi in potere di Sua Maesta, perche mentre egli sara vivo et libero non può lassar di esser causa di motivi et alterationi. Quando à V. S. Ill^{ma} parerà tempo che si tratti delle ragioni et pretensioni di Don Ranuccio, mio nipote, si compiaccia farmene avvisata, et havendo io inteso quanto V. S. Ill^{ma} haveva fatto et faceva per dar satisfattione al Signor Duca mio nel particolare della congiura intentata il Conte Claudio Landi; et anco sopra l'assenso di vender le terre che Sua Eccellenza tiene in Regno, li resto con molt' obbligo, et à quest' hora mi prometto che l'uno et l'altro deve haver havuto effetto.

Dell' andata del Duca de Ossuna à Napoli, et del venire il Commendator Maggiore in corte, ne ho scritto à V. S. Ill^{ma} quel che mi occorre, et intendo che il Duca di Medina Sidonia et il Conte d'Olivares stavono di partita per i loro carichi. Piaccia à Iddio, che ciascuno di essi accerti à servire conforme à che conviene, et che Samaniego pigli cura delli affari del Duca di

Medina Sidonia; mi sono contentata per suo beneficio, et per parermi che non farà falta alli miei negotii. Il nuovo vescovo di Liegi deve venir in breve a pigliare il possesso et del suo governmento si discorre variamente; non passerà molto che si doverrà scoprire il suo umore et inclinatione, et io ho havuto caro intendere quel che V. S. Ill^{ma} mi scrive intorno alle pre-tensioni del Duca di Baviera suo fratello, et ne usero come lei avverte. Et che la Imperatrice deva venire in Spagna similmente hò inteso, et anco si discorre che Sua Maestà deva venire verso Barzalona : dello certezza desidero havere avviso. Ringratiando intanto V. S. Ill^{ma}, del aviso che mi da, di che Sua Maestà si trovassi in bonissima salute et che haveva chiamato il prevosto Fonchius per tratar di tener l'ordine del Toson d'oro. Delli affari et occorrentie di qua persuadendomi che il Principe mio figlio ne dia conto particolare à V. S. Ill^{ma}, non mi par di replicarli altrimenti rimettendomi in questa parte à detto mio figlio.

Il Conte di Mansfelt la settimana passata fù qui à visitarmi et à darmi conto dell' necessità del paese di Luxemburgh et in oltre mi lasso un memoriale di quanto per il Conte Carlo sua figliolo desidera essere favorito da Sua Maestà, di che mando copia con questa à V. S. Ill^{ma} et la prego strettamente à favorire esso Conte et figlio perche invero li conosco molto zelosi.

CII.

TRADUCTION.

J'ai écrit à Votre Seigneurie Illustrissime le 10 du mois dernier. Depuis j'ai reçu ses six lettres des 29 décembre, 15 et 18 mars, 2, 8 et 17 avril, avec beaucoup de plaisir, car j'ai su par elles que Votre Seigneurie Illustrissime se portait bien. Ce qui est l'une des choses que j'aime le plus entendre. Aussi je supplie Votre Seigneurie Illustrissime de vouloir bien me mander en toute occasion des nouvelles de sa santé. Je la remercie de tout cœur des conseils qu'Elle me donne dans ses dites lettres et des offres cordiales qu'Elle m'y fait. Je lui en ai une juste obligation, et je la prie de croire que je m'emploieraie toujours pour son service et en toutes ses affaires avec la plus vive sympathie, comme je le lui ai écrit plusieurs fois.

Pour ce qui concerne en particulier ce gouvernement, j'expose à Votre Seigneurie Illustrissime tout ce qui s'est passé et m'advient. A cet effet je Lui envoie copie de ce que j'ai écrit à Sa Majesté et de toutes autres lettres et notes relatives à la même question. C'est pourquoi je ne m'étendrai pas ici davantage sur cette matière.

Les provisions d'argent qu'annonce Sa Majesté, sont chose excellente, et je reconnais en ceci toute la sollicitude et l'active intervention de Votre Illustrissime Seigneurie. Avec cette provision le Prince, mon fils, cherchera à obtenir quelque bon résultat; il ne manquera pas d'appliquer cet argent aux mesures urgentes et nécessaires.

Les qualités du docteur Froissart sont de nature à lui mériter l'estime générale, comme je me trouve l'avoir écrit à Votre Seigneurie Illustrissime. Puisque Votre Seigneurie Illustrissime m'a prié de le recommander à Sa Majesté pour s'occuper à la Cour (de Madrid) des affaires de la Bourgogne, je ne manquerai pas de le faire quand j'aurai l'occasion d'envoyer les renseignements que j'ai promis. Ce sera sous peu.

Pour les héritiers du trésorier Bonetti, lesquels Votre Seigneurie m'a recommandés, j'ai fait et ferai de nouveau les plus ardens efforts pour les contenter. J'aurai non moins égard à la recommandation en faveur du prévôt Morillon; je l'entendrai très volontiers chaque fois qu'il voudra me parler ou m'entretenir de quelque affaire. C'est, m'a-t-on dit, grâce au susdit Froissart et à Côme de Marigny que s'est arrangé le différend entre Votre Illustrissime et Monsieur d'Andelot. J'en ai éprouvé un grand contentement, surtout pour la satisfaction qu'en aura Votre Seigneurie Illustrissime.

Sa Majesté a daigné m'accorder trente mille écus de gratification. Ils serviront à compenser en partie les fortes dépenses que j'ai faites pour mon voyage et depuis pour le service du Roi. Je ne doute pas que Votre Seigneurie Illustrissime n'ait contribué à me faire obtenir cette faveur, et je La remercie beaucoup.

Quant aux lettres du Comte de Champlite au sujet de ses dépenses à l'endroit des Français, je n'en suis pas étonné : je le sais, serviteur zélé de Sa Majesté. Aussi bien il serait urgent de mettre un peu d'ordre dans cette province de Bourgogne, pour sa propre sécurité, pour ne pas toujours avoir cette crainte de la moindre démonstration des Français. Une somme assurée et convenable, qu'on recevrait régulièrement, mois par mois, comme je l'ai écrit, serait de grand profit et nous aiderait beaucoup.

Puisque les Portugais ont prêté serment à Sa Majesté et au Sérénissime Prince, les affaires de ce pays seront sous peu complètement arrangées. Alors Sa Majesté pourra retourner sans inquiétude en Castille et s'occuper d'autres affaires, particulièrement des affaires de ses pays d'ici. Le mieux serait que Don Antonio fût au pouvoir de Sa Majesté; tant qu'il sera vivant et libre, il ne laissera pas d'être un sujet de troubles.

Quand Votre Seigneurie Illustrissime jugera qu'il est temps de traiter des raisons et prétentions de Ranuce, mon petit-fils, il vaudra bien me prévenir.

J'ai appris tout ce que Votre Seigneurie Illustrissime avait fait et faisait pour satis-

faire le Duc (Octave Farnèse, Duc de Parme), Monsieur, dans l'affaire du complot fomenté par le Comte Claudio Landi, et au sujet de l'autorisation de vendre les domaines de Son Excellence (le Duc) dans le royaume de Naples. Je Lui en suis très obligée et j'espère qu'à cette heure l'une et l'autre affaire doivent avoir abouti.

J'ai mandé à Votre Seigneurie Illustrissime tout ce que je sais concernant le départ du Duc d'Osuna pour Naples et de l'arrivée du Grand-Commandeur à la Cour (de Madrid). J'apprends que le Duc de Medina Sidonia et le Comte d'Olivarès vont rejoindre leurs postes. Plaise à Dieu que l'un et l'autre s'acquittent convenablement de leur mission et que Samaniego ait soin des affaires du Duc de Medina Sidonia. J'en suis satisfaite pour lui, espérant d'ailleurs qu'il ne négligera pas les miens.

Le nouvel évêque de Liège doit venir prendre sous peu possession de son diocèse. On parle différemment de son administration, mais il ne se passera pas beaucoup de temps qu'il n'ait laissé voir son caractère et ses penchants. Au reste, je suis heureux d'avoir appris de Votre Seigneurie Illustrissime les prétentions du Duc de Bavière, son frère. Je mettrai à profit l'avertissement.

J'ai appris aussi que l'Impératrice devait aller en Espagne.

On dit également que Sa Majesté doit se rendre à Barcelone; je désirerai savoir à quoi m'en tenir. En attendant, je remercie Votre Seigneurie Illustrissime de m'avoir appris que Sa Majesté était en bonne santé et qu'Elle avait appelé le prévôt Funck pour s'occuper des affaires de l'ordre de la Toison d'or.

Dans la persuasion que le Prince, mon fils, rendra un compte particulier à Votre Seigneurie Illustrissime des affaires courantes de ces pays, je ne crois pas devoir m'en occuper autrement, m'en remettant au rapport de mon dit fils.

Le Comte de Mansfelt est venu me faire une visite ici la semaine dernière. Il m'a informé de la situation pénible du pays de Luxembourg et, en outre, m'a laissé un mémoire de tout ce qu'il désire de Sa Majesté pour son fils Charles. J'en envoie copie à Votre Seigneurie Illustrissime. Je la prie instamment de favoriser ce Comte et son fils, parce que je les connais vraiment très dévoués à Sa Majesté. Ils méritent tout avancement et je désire beaucoup qu'ils l'obtiennent. J'en serai, le cas échéant, très obligée à Votre Seigneurie Illustrissime, etc.

CIII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 146, 150.)

Namur, le 16 mai 1584.

Scrivo a V. S. Ill^{ma} con un' altra lettera che v`a con questa, la ricevuta delle sue con rispondere à diversi capi in esse contenuti; et qui mi occorro dirli che quanto al particolare di questo governo, scrivo hora à Sua Maesta particolarmente et nudamente tutto quel che è successo doppo che ricevetti le lettere della Maesta Sua de vi di marzo et 3 d'aprile, che fù alli 22 del medesimo, et qui incluso mando copia della lettera per Sua Maestà et delle altre lettere et scritture che in essa si f`a mentione, accio V. S. Ill^{ma} sia appieno informata del tutto, et possa fare sicome la prego con Sua Maesta li offitii che li pareranno necessarii, affine che resti capace et satisfatta della buona mente et pronta intentione et volontà mia verso il suo servitio, per il quale mi sottometerò sempre à quanto mi comanderà, non havendo io altra mira che la satisfattione et gusto della Maesta Sua, come V. S. Ill^{ma} s`a molto bene; et se io non presi il governo subito che arrivai ò alla spiratione delli sei mesi, tenga per fermo et constante che non conveniva, per le istesse ragioni et cause che tante volte hò scritto, et per le medesime che ostanto adesso. Onde è necessario che prestamente Sua Maesta ordini et comandi quel che piu li conviene intorno a questo fatto, non conveniando punto al servitio lo star' della maniera che si st`a, et a mè dole sino all' anima non haver potuto hora mettere in essecutione il comandamento di Sua Maesta, atteso che il Principe, mio figliolo, non ha voluto accomodarsi con la volontà di Sua Maestà, ne è bastato preghi, che li habbia fatto, ne ragioni allegateli per farlo rimuovere dalla sua determinatione, et a gran fatica l'ho fatto condescendere di continuare nel governo come per il passato, et questo per un mese et mezzo o dua al più, che egli giudica si possa dà Sua Maestà haver risposta; et con tal appuntamento egli sene tornò hieri

a Mons, di dove mi ha detto voler dar conto a Sua Maestà del tutto et anco lo doverrà dare à V. S. Ill^{ma}. Il che desidero infinitamente, perche restino informati del vero et di quanto fà di bisogno eseguire in questa materia; per servitio et satisfattione di Sua Maestà et benefitio del paese; et prego V. S. Ill^{ma} instantemente à tener la mano che senza dilatione si preveda à quel che è necessario, et che a me si ordini quanto haverò da fare, perche possi accertare in dar gusto à Sua Maestà che, oltre aquello che à lei scrivo in questa materia, non voglio lasciar di far' sapere à V. S. Ill^{ma}, come tanto amico et signore, mio figliolo non habbia voluto obbedire Sua Maestà in accettare il carico nella forma et maniera che, non solo ordina, ma prega strettamente: perche dubito che Sua Maestà lo pigli in mala parte, cosa che hò sentita in estremo, oltre a che non harei mai creso che detto mio figliolo havessi rifiutato ricevermi per compagna. Che certo l'uno et l'altro mi è parso duro, et sebene hò rimostro et replicato à Sua Maestà con diverse ragioni non esser suo servitio il divider questo governo, senza porli avanti questo dubbio, non ho però lasciato di temere si fussi per venire à questo cimento con mio figlio; mà mi andavo persuadendo ò che Sua Maestà potessi mutarsi d'oppenione ò che il Principe, mio figliolo, si accomodassi alle occasioni del tempo et alla volontà di Sua Maestà. Imperò dell' uno et dell' altro mi sono ingannata, cosa che mi dispiace infinitamente per ogni rispetto. Io domando licentia à Sua Maestà, parendomi che cosi convenga a tutte le parti, et spero che me la debbia concedere, et che sia con sua buona gratia, come desidero et devo persuadermi, et di tal forma et maniera che io habbia causa di restar quieta et contenta et che il mondo conosca che mi tiene per quella devota et vera serva che li sono et saro in eterno. Et quando pure la Maesta Sua persistessi in volermi tener qua nel modo che ci sono stata circa dieci mesi assai abietta, si contenti V. S. Ill^{ma} rimostrare non esser bene ne per il servitio di Sua Maestà, ne per la dignità mia, come a tutti è notario. Ho voluto toccare à V. S. Ill^{ma} confidentemente questi punti acciò pienamente sia capace della mia intentione, et possa si come l'ho pregato, et di nuovo la prego instantemente, far quelli buoni offitii che giudicherà più approposito, tanto per contentezza et servitio di Sua Maestà come per riputatione et benefitio mio, et similmente perche la Maestà Sua non sisdegni ne alteri con mio figlio, ma pigli la sua determinatione in buona parte et resti servita avvisarmi liberamente quello li occorrera, con il suo

prudente et buon parere, del quale, come più volte li ho scritto, fò molta stima et conto, conforme a che di ragione devo; assicurando V. S. Ill^{ma} che li resterò di tutto con infinito obbligo, come anco di che mi risponda con prestezza et mi pare di avvertire V. S. Ill^{ma} che in caso che Sua Maestà perseverassi in volere che il Principe et io restiamo nel modo che ultimamente ha scritto, debba lei replicare di maniera che Sua Maestà non lo ordini, perchè il Principe si come ha fatto hora, non l'accetterà et si porrà in disperatione abbandonando ogni cosa et con montar repentinamente a cavallo sene andrà con Dio. Non lascerò di dirli anco che trovandosi mio figliolo al campo vicino a Cambray et pubblicando volersi partire subitamente, cominciorno li capi et gente di guerra a far motivo di alteratione, dicendo di volersene ritirare nelle lor case, et non voler più servire, con aggiungere che se io entravo nel governo erono sicuri che il Conte di Mansfelt saria la prima persona et che haverebbe comandato le armi, il quale non volevano ne vogliono per superiore in modo alcuno, ne servire sotto di lui, con far altri discorsi et ragionamenti che non mi pare approposito scriverli: ne mi dilaterò più oltre in questa materia. Il presente spaccio mando con huomo espresso a Lione alli Capponi et Spina con ordine che sotto lor nome et con corriere proprio subito et in diligentia lo inviino à V. S. Ill^{mo} et con commissione che detto corriere passi con li spacci che lei li darà dove sarà Sua Maestà: alla quale piacerà à V. S. Ill^{ma} mandare l'alligato plico, con scriverli quel che di più li parerà approposito sopra questo particolare del governo, et similmente si contenterà far' havere l'altro plico all' Aldobrandino, con comandarlei il corriere che porti le risposte et sene torni di costi per pigliare le lettere di V. S. Ill^{ma} et poi sene venga per la via di Lione et come corriero delli suddetti Capponi et Spina, alli quali gli piacerà indirizzare lo spaccio per me; che con questa non li dico altro, salvo che li bacio le mani et li prego ogni felicità.

CIII.

RÉSUMÉ.

La Duchesse annonce au Cardinal qu'aujourd'hui même elle expose au Roi toute la situation, dans une lettre particulière. Elle en transmet une copie à Son Illustrissime Seigneurie, afin que Son Éminence puisse plaider sa cause et servir ses intérêts auprès de Sa Majesté. Elle tient à ce que le Roi ne mette pas en doute sa bonne volonté. Elle fera toujours tout ce que Sa Majesté désirera ou lui commandera, car elle n'a en vue que le bon plaisir et la satisfaction du Roi, comme Son Illustrissime Seigneurie le sait bien.

Si elle n'a pas pris le gouvernement à son arrivée ou à l'expiration des six mois, Sa Seigneurie peut l'en croire, c'est parce que cela ne convenait pas, pour les raisons qu'elle a déjà alléguées tant de fois et qui subsistent. Aussi est-il urgent que Sa Majesté décide la question.

Quant à elle, elle regrette profondément de n'avoir pu exécuter les ordres du Roi, attendu que le Prince, son fils, n'a pas voulu se plier à la volonté royale : ni les prières ni les arguments de la Duchesse n'ont réussi à faire revenir Farnèse sur sa détermination. Elle est parvenue à grande peine à obtenir qu'il gouvernât comme par le passé, et encore pendant un mois et demi ou deux tout au plus, le temps de recevoir la réponse du Roi. En attendant le Prince de Parme est retourné à Mons, d'où il écrira le tout à Sa Seigneurie.

Certes, la Duchesse doit l'avouer à Granvelle, elle n'a pas été sans trouver étrange la conduite de son fils, qui n'a pas voulu accepter le gouvernement dans les termes où le Roi, non seulement lui ordonnait, mais le priaït instamment de le prendre. Au reste, elle n'aurait jamais cru que le Prince aurait refusé la coopération de sa mère. Ce double refus n'a pas laissé que d'être très pénible pour elle. Mais il n'y a pas à revenir là-dessus. Pourvu que Sa Majesté n'en veuille pas à son fils. Elle conjure le Cardinal de dissuader le Roi d'insister pour que le Prince de Parme partage le gouvernement avec elle.

Pas plus qu'auparavant, il n'en voudra entendre parler, et, dans son découragement, il abandonnera tout, ce qui serait regrettable. Déjà, au seul bruit de son prochain départ, les officiers et les soldats qui sont avec lui au camp devant Cambrai, déclarent vouloir s'en aller. Ils prétendent que si la Duchesse est appelée à gouverner les Pays-Bas, elle donnera le commandement des troupes au Comte de Mansfelt, et ils ne veulent à aucun titre servir sous les ordres de celui-ci.

CIV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1730.)

—
Namur, le 19 mai 1581.

Per la via di Lione et con corriero espresso scrissi à V. S. Ill^{ma} alli 16 del presente, con due mie lettere quanto mi occorreva, et risposi a tutte le sue sino all' hora ricevute, la più fresca de 17 d'aprile, et li mandai un dispaccio per Sua Maestà et altri per Aldobrandino et Samaniego, et anco li feci sapere quel che era successo intorno al particular di questo governo et la mia volontà et intentione; di poi mi è capitata la lettera di V. S. Ill^{ma} dell' ultimo del passato, alla quale non ho tempo di far' hora risposta, ne manco di mandarli il duplicato delle suddette ultime mie : lo farò in breve et avviserò quel di più mi occorrerà ; intanto mi è parso avvisarli la ricevuta di detta sua, et ringratiarla di quanto in essa mi scrive, con pregar di nuovo V. S. Ill^{ma} a far li offitii che con le mie antecedenti li ho avvisato, et operare che Sua Maestà presto mi risponda, et resti capace et pigli in buona parte quanto li ho scritto : il che lei haverà potuto vedere per le copie delle lettere et altre scritture che li ho mandate, certificandola che di tutto li restero con infinita obligatione et di che mi avvisi liberamente et confidentemente quel che a lei parerà et che spero nella sua amorevolezza, et per hora facendo fine, resto desiderandoli da Nostro Signour, etc.

—
CIV.RÉSUMÉ.
—

Après avoir rappelé les deux dernières lettres qu'elle a adressées au Cardinal le 16 de ce mois et celles qu'elle en a reçues jusqu'au 17 avril, la Duchesse prie Gran-

velle de faire tout son possible pour que Sa Majesté lui réponde au plus tôt au sujet du gouvernement des Pays-Bas. Elle a fait connaître ses intentions à cet égard, et elle compte sur le prélat pour les faire agréer au Roi. Elle lui en sera bien reconnaissante. Elle le prie enfin de lui faire connaître son avis librement et confidentiellement.

CV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Namur, le 21 mai 1581.

Alli 16 del presente, per la via delli Capponi et Spina di Lione, et con corriero espresso, scrissi à V. S. Ill^{ma} due lettere, et con questa li mando li duplicati, et avanti hieri per la via di Mons avisai a V. S. Ill^{ma} la ricevuta d'una sua lettera de 30 del passato et facendoli, hora risposta, dirò, che quanto al particolare di questo governo largamente et apertamente li ho scritto quel che è passato et mi occorre, con mandarli copie delle lettere per Sua Maestà et altri, acciò habbia informatione di tutto, et possa far li officii, che l'ho pregata et di nuovo prego, afin che Sua Maestà resti capace del vero, et della mia bona intentione, et volontà, tutta posta in dar gusto et satisfattione alla Maestà Sua, non desiderando altra cosa più, et giuntamente il suo real servitio, per il quale, come hò fatto per il passato, et che V. S. Ill^{ma} ne è informata, et come più volte li hò scritto, m'impiegherò sempre et con tutto il mio potere, senza sparagnare cosa alcuna; aspettarò dunque la resolutione et comandamento di Sua Maestà. Si compiaccia V. S. Ill^{ma} far opera che mi vengha presto, di che li restarò obligatissima. Circa li affari et occorrentie di questi paesi, confidata che il Principe mio figliolo gliene dia particolare ragguaglio, alla sua relatione mi rimetto. Ben dico che la provisione di denari viene in bonissima coniuntura et quando Sua Maestà continui in farla conforme à che V. S. Ill^{ma} procura et sollecita, se ne potrà

cavare qualche bon costrutto. Le copie di quanto è passato nel particolare del giuramento fatto li Portoghesi a Sua Maestà et altre circostantie, che V. S. Ill^{ma} si è compiaciuto mandarmi, ho ricevuto, et mi sono state carissime, per haver inteso quanto in ciò è passato, et la ringratio del pensiero che hà havuto in mandarme, et dell' altri avvisi che mi dà con la suddetta sua. Doverà Sua Maestà essere arrivata in Lisbona, et ottima cosa sarebbe che con prestezza si accomodassero le cose di quel regno, acciò Sua Maestà potesse mirare et attendere alli altri affari che tanto importano all suo servitio, et ben mi assicuro che V. S. Ill^{ma} non perde occasione di ricordare et sollecitare quel che concerna a detto servitio di Sua Maestà et al beneficio publico. Circa all' assenso che il Signor Duca mio desidera havere per la vendita delle terre che tiene in Regno, et alla congiura di Claudio Landi, m'assicuro che mediante il favore di V. S. Ill^{ma} Sua Eccellenza haverà la satisfatione che desidera; intanto resto io a lei obbligatissima per quel che mi avisa haver fatto per il buon fine dell' uno et altro negotio. Mi rallegro grandemente che V. S. Ill^{ma} si trovassi in bono stato di sanità, nel quale Iddio la conservi et prosperi quel lungo tempo che desidero; che per hora non mi allarghero in altro, salvo in pregarla instantement farmi avvisar con prestezza la ricevuta di questo dispaccio et dell' antecedente, ordinando che siano bene incaminate le alligate, etc.

De la main de S. A. Prego V. S. Ill^{ma} a scusarmi se questa non vada di mia mano, et ad operare che Sua Maestà quanto prima mi risponda et mi tolga dalla perplessità che mi trovo.

CV.

RÉSUMÉ.

La Duchesse a adressé au Cardinal, le 16 du présent mois, par la voie de Lyon, deux lettres dont elle lui envoie les duplicata. Avant-hier, par la voie de Mons, elle lui a accusé la réception de sa lettre du 30 avril. En réponse à cette dernière, elle lui dira aujourd'hui que touchant la question du gouvernement des Pays-Bas, elle lui a écrit

longuement et ouvertement ce qui s'était passé et lui était arrivé. Elle a agi ainsi pour que Sa Seigneurie fût au courant de tout. A cet effet elle lui a envoyé copie des lettres qu'elle a écrites au Roi et à d'autres. Le prélat pourra de la sorte, et en connaissance de cause, faire valoir auprès de Sa Majesté les excellentes intentions et la bonne volonté de la Duchesse. Elle n'a en vue que le service du Roi et ne reculera devant aucun sacrifice pour prouver son dévouement. Elle attend donc la décision et les ordres de Sa Majesté. Puise-t-elle les connaître bientôt, grâce aux bons offices du Cardinal. Pour les affaires courantes des Pays-Bas, elle s'en remet au rapport que son fils en fera à Son Éminence. Quant à l'argent, il ne saurait venir plus à propos. Si Sa Majesté, sur les instances du Cardinal, expédie les fonds régulièrement, l'on obtiendra de bons résultats. Elle remercie Sa Seigneurie des bonnes nouvelles de Portugal où le Roi se trouve en ce moment. Une fois ce royaume pacifié, Sa Majesté pourra s'occuper des Pays-Bas. Elle recommande ensuite à Granvelle l'affaire de la vente des domaines à Naples et celle du complot de Claudio Landi.

Le Duchesse termine sa lettre en priant de nouveau le Cardinal d'agir auprès du Roi pour qu'il prenne une décision définitive touchant le gouvernement des Pays-Bas. Elle demande en grâce qu'on la tire de l'état d'inquiétude où elle se trouve.

CVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1733, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 51.)

Madrid, le 25 mai 1584.

Madame, J'auray bien peu à dire, pour ce coup, à Vostre Altèze, luy ayant proluxement et particulièrement escript par le précédent ordinaire. Et avec ceste ira, à toute adventure, le duplicat pour servir, si en France l'on avoit surpris le principal. Toutes choses sont assez aux mesmes termes, hors mis que jà s'est exécuté ce que je disoie, de donner l'Ordre au Duc de Médina Sidonia, ensuyte de celluy de Bregantz. Et se traictoit du choix d'autres chevaliers, en quoy s'est fait mention de Monsigneur le Prince, filz de Vostre Altèze, telle que convient. Vostredite Altèze sçaura la réso-

lution, laquelle, comme je tiens, est informée que l'on n'a accoustumé de déclarer les chevaliers que l'on veult choisir, jusques à ce que l'on aye faict la diligence pour assentir leur vouldté, afin de maintenir la réputation dudit ordre, qu'il ne seroit bien fut refusé de qui que ce soit.

L'impératrix ha adverty qu'elle ne peult partir plustost que au premier de juillet; et en Italie se commencent les apprestes pour son passage; et vad continuant la convalescence de l'Empereur, Dieu mercy.

L'on entend que les François, qu'estoient à la rivière de Some, se soient retirez; et le Roy de France vouldroit faire entendre que ce soit par son commandement; mais pour moy, je tiens que ce soit pour craincte de ce qu'ilz ont veu que ledit Seigneur Prince les approchoit, et qu'il pourroit estre qu'ilz eussent sentu quelque vent que, trouvant occasion, il les eust assailly en France. Il y ha quelque ombre de nouveaul pour l'exécution de l'accord entre ledit Roy de France et son frère. Et leur mère est allée devers le Duc d'Anjou, près de Normandie, pour accorder les violes ¹.

Vostredite Altèze aura entendu les festins et banquetz que l'on ha faict en Angleterre, aux ambassadeurs françois, et que quant lesdits François ont voulu entrer en besongne, l'ont est tombé en dispute de par où l'on commenceroit la négociation, désirans lesditz François que ce fut par le mariaige (que je pense bien ne se fera de la vie des à présent vivans), et les Anglois que l'on commença par traiter la lighe. Sur quoy la Royne ha escript au Duc d'Alançon, qu'elle tient estre tant surprins de son amour, qu'il ne laissera de faire passer par ce qu'elle vouldra. J'en désire veoir l'issue; mais il ne me desplaît que la négociation dure, et que ce pendant la saison s'avance, comme je l'escripts en ma précédente.

J'espère que ledit Seigneur Prince, avec les provisions que l'on luy ha envoyé, entendra à se fortifier, pour tant mieulx exploicter à tous coustelz.

Les affaires du Turq vont tous les jours plus en décadence, et prospère le Persien; de sorte que j'espère que, de ce coustel là, il n'y aura que craindre de deux, ny peult estre de troys ans, quelque poursuyte que facent les rebelles; et nous actendons tous les jours Martiano, de retour de Constantinople, que négocie, avec le Bassa Vizir, suspension d'armes, pour troys ans; ayant soustenu le point de l'auctorité de Sa Majesté, jusques au

¹ *Accorder les violes*, rétablir l'accord, l'harmonie.

bout¹. Et n'y ha encoires nulle obligation de la part de Sa Majesté; la bonne santé de laquelle continue, grâces à Dieu, de mieulx en mieulx, et de mesmes celle de Monsigneur nostre Prince, et de ceulx du sang.

 CVII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756.)

Namur, le 29 mai 1581.

Ritornandosene hora in Spagna Mario Cardouino², hò voluto accompagnarlo con questa mia, et pregar V. S. Ill^{ma}, si come caldamente faccio, à favorirlo in tutte le sue occorrentie, et particolarmente perche egli sia satisfatto et pagato di quanto egli pretende per il servitio del suo carico, che invero lo desidero molto; assicurando V. S. Ill^{ma} che li restero con grand obbligo di quanto farà a beneficio et favore di esto Cardouino : a Lei desidero ogni bene.

¹ M. CHARRIÈRE, dans le t. IV, p. 5, des *Négociations de France dans le Levant*, définit très bien la position de l'Espagne vis-à-vis de la Turquie, en disant : « De son côté l'Espagne, s'attendant qu'une réaction se ferait contre sa fortune, s'engagerait dans deux démarches diplomatiques, contradictoires en apparence, mais qui tendaient au même but, celui de laisser Philippe II libre d'agir comme ses adversaires, en continuant de tenir la Turquie en échec. D'autre part, il préparait l'envoi d'une nouvelle mission à la Porte, pour en obtenir le renouvellement de la trêve qui lui avait été si utile l'année précédente. » C'est de cette mission que Martino avait été chargée.

² Mario Carduini était Napolitain, et avait été envoyé en compagnie du doyen d'Anvers, en 1577, par Don Juan, auprès du Pape, pour lui exposer la situation des affaires. Voy. HOYNCKT VAN PAPENDRECHT, *Analecta*, t. II, part. II, p. 255.

CVII.

R É S U M E.

La Duchesse recommande au Cardinal Mario Cardouino, qui retourne en Espagne. Elle prie Son Illustrissime Seigneurie de le favoriser partout où sera possible et en particulier de lui faire payer son traitement.

CVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1733.)

Madrid, le 4 juin 1581.

Madame, J'ay receu les lettres de Vostre Altèze, et fait passer celles pour Sa Majesté incontinent, et envoie le paquet pour Aldobrandino, et délivre icy à Samaniego le sien. Et cest instant viennent celles des XVI^e et XIX^e de may, avec les paquetz de Monsigneur le Prince son filz, duquel se deszifrent les lettres, pour les faire passer; et ne faudray d'escripre sur icelles ce qu'il me semble, ayant veu tout ce que Vostre Altèze m'escript aux premières et secondes, et les coppies jointes auxdites premières. Ce que je puis dire, est qu'il me desplait amèrement de veoir la résolution dudit Signeur Prince, et qu'il ne se soit voulu accomoder à la volonté de Sa Majesté, se fondant sur la réputation. Car je tiens que sa plus grande réputation soit, et ce que plus luy convient et à sa maison, de s'accomoder plainement à ce que Sa Majesté désire. Et Vostredite Altèze peult penser ce que jugera le monde de pardeçà, qu'entre Vostredite Altèze et luy, il n'y aye tant d'intelligence, que de se pouvoir accorder ensemble en ung gouverne-

ment, maniant luy les armes, et Vostredite Altèze avec luy ledit gouvernement; n'estant argument souffisant pour en excuser Vostredite Altèze, qu'il faille user des armes, puisque, comme je l'ay désjà escript à Vostre Altèze, la Royne, et Vostredite Altèze mesmes les ont manié prospèrement, par main d'aultres, au temps de leur gouvernement, y ayans, comme je diz, employé ceulx que bon leur ha semblé; et je ne sçay qui pourroit avoir ceste charge au temps de Vostredite Altèze, et mesmes en la saison en laquelle nous sumes, et en ceste dysposition d'affaires, que puisse estre ny plus à propoz, ny plus à son grey, que ledit Seigneur Prince. Je sçay que Sa Majesté ha plus mal prins qu'il ne monstre, que l'on ha si longuement différé d'exécuter ce que dois le commencement elle avoit résolu. Vostredite Altèze, par sa prudence, peult considérer comme il entendra les termes ausquelz ledit Seigneur Prince se met, et l'instance que Vostredite Altèze luy fait; que pour luy dire franchement, comme elle commande que je face, ce que icy l'on en parle est que l'on tombe aux mesmes termes du Duc d'Albe, que pour avoir prétendu de laisser Don Fadriq en la charge, nous ha mis les affaires des Pays d'Embas en confusion, et que ce que se fait maintenant soit pour y laisser ledit Seigneur Prince, que à la vérité est ung aultre homme, et l'a bien monstre, et monstre; mais il me desplait, que, comme qu'il soit, l'on tienne tel langaige, et que les discours s'en facent telz, comme vous pouvez penser. Et dit l'on clèrement que si maintenant les Estatz se contentent, ce contentement ne durera pas longuement, et que ne faisant tout ce que aucuns voudroient, ilz feront dire aux Estatz qu'il est estrangier; et si aultres provinces viennent, comme il fault espérer, à la réconciliation, peult estre ne voudront icelles comporter ledit Seigneur Prince; et lors Vostredite Altèze peult veoir comme l'on se trouveroit, si Vostredite Altèze estoit retournée en Italie, et si ce seroit son honneur et réputation que l'on jouha d'elle comme d'une pelotte. Et, pour dire le tout à Vostredite Altèze, je crains que de ceste contradiction ne succède plus grand mal; et à quoy je n'ay espoir de pouvoir remédier. Je faiz, comme je diz, passer outre les lettres, et je les accompagneray du meilleur office que me sera possible; mais je crains que mon opinion sera suspecte; et, à la vérité, avec grande raison; car au peu que je puis comprendre, je ne sçay aucunement entendre que l'opinion dudit Seigneur Prince, fondée sur ceste *negra* réputation, soit aucunement fondée; et usant de ces termes, il met

en hazard les affaires de Sa Majesté, les ayans mis en si bon chemin et si bien conduyt jusques à oyres ; et semble qu'il veult perdre le grey qu'il gaigneroit en continuant, puisqu'il est apparant que, avec l'ayde de Dieu, il rendroit continuant à Sa Majesté estatz si importans, que auparavant se pouvoient tenir pour perduz, et que y venant aultre à mectre la main, il aye l'honneur de ses travaulx qu'il ha passé.

L'obligation que j'ay à Vostredite Altèze des faveurs et grâces que continuellement elle me faict et aux miens, avec l'affection que je luy ay tousjours pourté et porte, me faict plus sentir tout ce que dessus, pour la craincte que j'ay de pis.

L'ajuda de costa des trente mil escuz se peult estimer quelque chose, non pas pour la somme, qu'est moindre de ce que je voudroie et conviendrait, mais pour estre faicte en ceste saison.

La provision de deniers est de bonne somme ; et je m'assheure que l'on la mesnagera comm'il convient ; mais touteffoys il se faultra renforcer de gens, si l'on veult faire quelque chose ceste année, et non la perdre inutilement, comme la précédente, à faulte de provision.

Je tiens le docteur Froissard tel que Vostredite Altèze dit, et si quelcung doibt venir de Bourgogne icy, il vaudroit mieulx que ce fut luy que quelque aultre partial, que mit les choses icy en confusion, et pardelà donna peu de satisfaction.

Quant à l'accord d'entre Monsieur d'Andelot et moy, suyvant ce qu'il ha pleu à Vostre Altèze me commander, j'ay escript audit Froissard et aultres qu'ont charge de mes affaires en Bourgogne, que l'on y besongne avec les conditions que j'avoie ouffert fort avantageuses, et j'ay prins le chemin dudit Froissard, pour ce que Cosme de Marin, amy sien et dudit Seigneur d'Andelost, avoit mis ledit accord en termes, avec espoir d'y pouvoir parvenir ; et j'en actendz la résolution ; remerciant bien humblement et très affectueusement Vostredite Altèze du soing qu'il luy plaît tenir encoires en cecy, de ce que me peult convenir et tenir en repoz ; et de mesmes baise les mains à Vostredite Altèze de la faveur qu'il luy ha pleu faire, à la vefve et héritiers du jadiz trésorier de Salins, Bonet Jacquemet.

Il me desplaît que le prévost Morillon n'a encoires heu moyen de baiser les mains à Vostredite Altèze, et luy faire très humble révérence. Vostre Altèze luy ha fait cy devant faveur, et le tenoit en bonne opinion. J'espère

qu'elle trouvera qu'il se sera conduyt depuis de sorte qu'il méritera la faveur, et sera d'austant plus duyt aux affaires, pour pouvoir rendre, en ce que l'on le vouldra employer, bon service.

Je ne diray aultre chose quant aux affaires de Portugal, du retour de Sa Majesté et aultres nouvelles, pour estre le tout aux mesmes termes qu'elle aura veu par mes précédentes, hors mis que Sadite Majesté s'est partye de Tomar, et se vad refaisant, par aulcuns lieux de plaisir, des travaux qu'elle ha supporté ces jours passez; prenant son chemin par Santaren et Almorin, pour arriver à Lisbona, où se font les apprestes pour le recepvoir honorablement. Et ne vois qu'il soit temps de parler de la prétention du Prince, petit-filz de Vostredite Altéze, jusques au retour icy de Sadite Majesté.

Vostredite Altéze aura jà entendu ce que passe quant au Comte Claudio Landy: et quant à l'*assento*¹, pour vendre les terres au royaume de Naples, nous actendons la résolution de Sa Majesté, que pieçà ha entre ses mains nostre consulte favorable.

Dieu veulle que le nouveaul évesque de Liége attrempe ses humeurs de manière que de luy l'on puisse recepvoir le bon voisinage de ses prédécesseurs. La nature des Allemans est estrange. et participe fort de l'avarice. Il aura besoin de s'accomoder à ceulx de Liége, que, s'ilz ne sont bien traictez, sont dangereux pour ceulx qui les manient, comme Vostredite Altéze entend mieulx.

Monsieur le Comte de Mansfeld ha raison de se plaindre des foules et oultraiges que l'on ha fait au duché de Luxembourg. Et quant à la requeste du Comte Charles, son filz, je luy ay pièçà respondu, m'ayant ouffert de faire à la part, avec mes nepveux, en ce qu'il prétend, puisqu'ilz sont en pareil degrey avec luy; mais il ne me semble temps de mettre la main en cecy; car ce seroit donner occasion au Prince d'Oranges de gaster, et ruyner le tout. La requeste viendra entre les mains du prévost Fonch, que se trouve, comme Vostredite Altéze ha entendu, près de Sa Majesté. L'on verra quel sera son advis.

¹ *Assento* ou *asiento*, traité, octroi.

CIX.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 153, 154.)

Namur, le 7 juin 1581.

Alli 16 del passato, per la via di Lione, scrissi à V. S. Ill^{ma} dua lettere, et alli 19 lo feci brevemente per la via di Mons, di poi alli 21 pur per via di Lione gli mandai li dupplicati di quelle de 16. Spero che tutti li saranno pervenuti in mano et con estremo desiderio ne aspetto avviso et risposta, et in particolare intorno a quello che tocca a questo governo; pregando di nuovo V. S. Ill^{ma} tener la mano et far opera che Sua Maestà resti capace di quanto è passato, et sattisfatto della mia buona volontà et intentione verso il suo real servitio, et che mandi presto quella resolutione che più li parerà convenire, atteso che questo negotio non stà bene sospeso, nè della forma che sta, per le ragioni che à V. S. Ill^{ma} ho scritto et per quelle che da per se stessa può comprendere. Ne desidero io altro che il gusto et satisfattione di Sua Maestà; et perche di questa materia assai bastantemente ho detto quanto fà di bisogno con le mie antecedenti, non mi par per hora d'allongarmi in altro.

Il Principe, mio figliolo, mi ha avvisata essersi risoluto mandar da Sua Maestà Mons^r di Goumicourt ¹, che parti di Mons alli 2 del presente, con il quale non ho io scritto cosa alcuna; et per quanto mi ha fatto intendere lo manda per far restar satisfatta Sua Maestà della resolutione che esso mio figliolo hà preso ultimamente, intorno al particular di questo governo, come V. S. Ill^{ma} potrà sapere, alla quale ho io dato conto particolare et puramente di come il fatto è passato, sopra di che può fare real fondamento che li serva per avviso.

Desidero molto che Sua Maestà habbia finito di accomodare totalmente le cose di Portugallo, et che sene ritorni in Castiglia, come spero deva fare

¹ Adrien de Gommicourt. Voy. sa notice t. V, p. 67.

in breve; resti V. S. Ill^{ma} servita avvisarmi qualche in ciò passa et se di Don Antonio si è saputo cosa alcuna, che veramente questo negotio per ogni rispetto staria bene finito. Li Capponi et Spina di Lione, non ostante che da me tenessero espresso ordine di mandar à V. S. Ill^{ma} il mio dispiaccio delli 16, con corriere in diligentia, si come a lei scrissi, mi avvisano haver mandato dello spaccio per più sicurezza a Irun, con ordine che di là passi à Burgos, conforme che sogliono fare le lor lettere, et mi assicurano che sarà venuto presto; con tutto che io havrey ben voluto che essi havessino eseguito la mia commissione; ne altro per hora mi occorre dirli senon che resto pregando Nostro Signore Iddio conceda à V. S. Ill^{ma} ogni felicità et contento.

CIX.

RÉSUMÉ.

Le 16 du mois dernier, la Duchesse a adressé, par la voie de Lyon, deux lettres au Cardinal; le 19, elle lui a écrit brièvement via Mons; puis le 21, elle lui a envoyé, par Lyon également, les duplicata des susdites lettres du 16. Elle espère que toutes lui seront parvenues. Avec l'accusé de réception elle attend une réponse, surtout concernant la question du gouvernement des Pays-Bas. Elle prie derechef Son Illustrissime Seigneurie de faire en sorte que Sa Majesté soit toujours aussi convaincue de la bonne volonté et des excellentes intentions de sa très dévouée servante. Que le Roi prenne la décision qui lui convienne, mais qu'il la lui fasse connaître promptement. Car cette affaire ne peut rester ainsi en suspens pour les raisons qu'elle a exposées à Son Illustrissime Seigneurie. Elle ne désire pas autre chose que le bon plaisir et la satisfaction de Sa Majesté. Elle a d'ailleurs traité suffisamment le sujet dans ses lettres antérieures, et il ne lui paraît pas utile pour le moment d'y revenir.

Le Prince, son fils, l'a avisée qu'il était résolu à envoyer au Roi Monsieur de Goumicourt; il est parti de Mons le 2 de ce mois. C'est pourquoi la Duchesse n'a rien écrit à Sa Majesté. Pour autant que son fils le lui ait donné à entendre, il a dépêché le dit Seigneur, afin de faire agréer par le Roi la dernière résolution du Prince au sujet du gouvernement des Pays-Bas.

Elle désire beaucoup que Sa Majesté en finisse de l'affaire du Portugal et qu'elle retourne en Castille. Elle espère que cela se fera sous peu. Au reste, Son Illustrissime Seigneurie voudra bien l'informer de ce qui se passe de ce côté. Y a-t-il des nouvelles de Don Antonio, et cette affaire serait-elle véritablement terminée?

Elle avait fait envoyer de Lyon, en toute diligence, par un courrier extraordinaire, sa dernière dépêche du 16. Malgré sa recommandation expresse, on l'a expédiée, pour plus de sûreté, avec un courrier ordinaire par Irun et Burgos.

CX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Madrid, le 19 juin 1581.

Monsieur de Vatville ¹ essendo maritato con la madre di Madama d'Achey, mia nipote, potendo più in lui l'interesse che l'honesto, vuol fare alla detta mia nipote un torto, che supplico V. E. voler intendere dal prevoste Moriglione, al quale ne scrivo accioche con meno travaglio di V. E. gliene possa dare informatione. Et credo che V. E. troverà la cosa così giusta che non comporterà che il detto di Vatville con la sua bravezza cumpla tutte le sue volontà; et son certo che se V. E. si fa informare del suo modo di procedere in Borgogna, n'havera poca sodisfattione. Io desidero aiutare la detta mia nipote, mà non posso farlo senza la gratia et favore di V. E., nella quale mi fa confidare la sua somma bonta et l'ardente desiderio che ho di servirla et à tutta la casa.

¹ Lisez Watteville. Voy. t. V, p. 405.

CX.

R É S U M É.

Le prélat se plaint du Sieur de Watteville, marié à la mère de Madame d'Achey, nièce du Cardinal. Il supplie Son Excellence de vouloir bien entendre le prévôt Morillon au sujet de ce Seigneur, plus intéressé qu'honnête. Le Prince ne voudra pas laisser agir ce de Watteville à sa guise. Qu'il s'informe seulement de sa conduite en Bourgogne, il n'en sera guère satisfait. Enfin Son Altesse ne permettra pas à ce Seigneur outrecuidant de faire du tort à la nièce de Granvelle.

CXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1733, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 159, 160.)

Madrid, le 20 juin 1584.

Madame, J'ay receu la lettre de Vostre Altèze, du XXI du moys passé, avec les duplicatz y mentionnez, et toutes les lettres précédentes, qu'elle dit par ceste m'avoir escript, ayant jà pièçà respondu à toutes; et n'ay voulu faillir de, pour mon debvoir, l'advertir de tout ce que l'on disoit icy de la résolution que prenoit Monsigneur le Prince d'abandonner le tout, sur fondement que ce luy seroit desréputation de prendre charge moindre, de celle qu'il avoit heu cy-devant. J'ay faict tousjours passer les dépesches, incontinant qu'ilz sont arrivez, et faict sur iceulx les offices que Vostre Altèze et Son Excellence peuvent désirer, ayant touteffoys dit franchement, et à Villamas, et à Çamaniego, comme le tout se prenoit, ce que l'on en disoit, et combien je craingnois le dommaige que de cecy pouvoit suc-

céder; et que si Monsieur le Prince exécutoit ce qu'il disoit vouloir faire de se partir et abandonner le tout, que ce seroit le perdre à jamais envers Sa Majesté, laquelle j'espère (suyvant les offices que se sont faictz) s'accommodera à prendre quelque expédient, par où chacun puisse avoir contentement. Il me desplaît que, pour estre si loing, les offices ne se peuvent faire avec l'efficace si grande, comme ilz se pourroient faire de bouche en présence, mais pour le moings, peult estre certaine Vostredite Altèze, que je faiz ce que je puis; et louhe Dieu avec tant de travaux que passe Vostre Altèze, et les choses que succèdent, que souvent luy peuvent donner mescontentement, elle se trouve avec entière santé, que je supplie le Créateur luy vouloir maintenir, et que j'en puisse tousjours avoir bonnes nouvelles.

Sa Majesté est arrivée à Almaida, qu'est viz-à-viz de Lisbona, et n'y ha que la rivière entre deux; mais l'on tient qu'il n'y entrera devant la St-Jehan, voirez doubtent aucuns que ce pourroit estre encoires plus tard, pour donner tant plus de temps à ceulx de Libona, pour les apprestes qu'ilz font pour y recepvoir décentment Sa Majesté. La plaincte que nous font aucuns de Lisbona du peu de justice, me faict entendre que, quoy que j'ay passé quatre moys sollicité ce poinct, l'on n'y aye encoires riens porveu, combien qu'il soit de tant d'importance; et n'ayant encoires porveu à ce, ny à la police, ny au gouvernement, je me double que Sa Majesté y fera plus longuement séjour que l'on ne pense, ny ne seroit à mon advis bon conseil de s'en départir, que toutes choses n'y soient mieulx establies pour non estre, pensans avoir faict à recommencer, quand elle en seroit partye. A mon advis il y ha par trop de mol, et trop peu de dur, et en ce perdons-nous plus de réputation que nous n'en gagnons.

J'ay faict passer incontinant le Seigneur de Gomicourt, que ledit Seigneur Prince ha dépesché sur ce du gouvernement, et pourroit estre que, devant son arrivée, Aldobrandino eust désjà la résolution, que je supplie le Créateur estre telle, que à Voz Altèze et Excellence puisse donner tout contentement. Je ne répliqueray sur les occurances de pardelà, dont Monsieur le Prince escript fort particulièrement, et si pertinentment, et prudemment, donnant compte des choses de guerre et du gouvernement de telle sorte qu'il n'est possible de dire mieulx; et à ce que je puis appercevoir, Sa Majesté en ha toute satisfaction, et avec grande raison.

Il me desplait fort que l'emprinse sur Vlessinghe ¹, maniée du coustel d'Angleterre, n'aye heu succès, pour en avoir esté préadverty le Prince d'Oranges. Dieu doint que ce ne soit esté par aucuns de ceulx du coustel de terre ferme; car ceulx que profitent de la guerre peult estre n'en voudroient veoir le bout. De ce coustel il n'y ha nouvelle d'importance qu'escripvre pour maintenant.

Le Cardinal de Medicis ² ha dépesché icy courrier exprès, pour donner advis du décès du Cardinal Sforza ³, pour faire brighes pour avoir la protection de Castille, que tenoit ledit Cardinal. Aulcunes lettres venues d'Italie donnent espoir qu'il ne soit décédé, et sur ceste nouvelle du très-pas, Vostredite Altèze peult penser les discours que l'on en fait, et de la cause de la mort, et du répartition des aultres charges et bénéfices qu'il tenoit, des amourettes si chaudes et véhémentes, et en lieu si bas, avec fin de mariage, du Seigneur Paulo Jordan Ursino ⁴: en fin il fault procurer de vivre, qui veult veoir beaucoup de choses.

Le Comte Claudio Landy est à Barcelone, et jà passe en Italie. Sur l'*assenzo* ⁵, nous actendons encoires la résolution de Sa Majesté, sur l'advis favorable du conseil d'Italie; et ne faudray d'advertir Vostre Altèze incontinant que nous aurons nouvelles de ladite résolution, que j'espère sera bonne ⁶.

¹ Bernardino de Mendoza, ambassadeur en Angleterre, pour surprendre Flessingue, avait voulu corrompre, mais en vain, des capitaines de vaisseaux hollandais. Ceux-ci firent connaitre ces tentatives au prince d'Orange. (GROEN VAN PRINSTERER, *Archives de la maison d'Orange*, t. VII, p. 369.)

² Ferdinand de Médicis, diacre, créé cardinal en 1563, du titre de Sainte-Marie *in Dominica*, puis de Saint-Eustache, se démit de la pourpre en 1588, fut grand-duc de Toscane et épousa Catherine de Lorraine. Il mourut en 1608.

³ Alexandre Sforce, neveu du pape Paul III, évêque de Parme, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in vrbis lateranensis*, mort le 16 mai 1584.

⁴ Paul-Jourdain des Ursins, né vers 1544, comte d'Aguillar, duc de Bracciano en 1560, mourut en 1588. Il avait épousé en secondes noces, en 1584, Virginie Acorambrona, veuve de François Peretti.

⁵ Voy. plus haut, p. 355.

⁶ Un extrait de cette lettre est imprimé dans GROEN VAN PRINSTERER, *Archives de la maison d'Orange*, t. VII, p. 368.

CXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT MORILLON.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 191 v^o 192.)

Madrid, le 20 juin 1584.

Monsieur le Prévost, Tost après le partement de mes précédentes vindrent les vostres deux duplicatz de celles que m'avez escript du vingthuitiesme d'avril, sur la différence qu'il y at des deux églises, dont l'originale n'est arrivée en mes mains, ny sçay si elle vient par la voie de Calais, et une du septiesme de may; et peu après est arrivé le Sieur de Gomicourt, par qui j'ay heu ung paquet vostre, et en icelluy voz lettres du vingtroisiesme de may, qu'est la récapitulation de ce que vous m'avez escript, que n'est encores arrivé, de ce que vous avez négocié à Arras, Douay et Valenchiennes sur les affaires de Saint-Amand, où, ad ce que je veoidz, tout est en piteulx estat, et y aurat bien de la besongne, ad ce que j'en puis veoir. Celle du vingt-quatriesme est continuation de ce de Saint-Amand et une aultre du trentiesme de may qu'est *variorum*. Et la dernière est du dernier de may.

... Quant aux affaires publiques, vous m'en donnez par toutes voz lettres bien particulier compte ¹, dont très affectueusement je vous remercie, et ne vous respondray par le menu, pour n'estre à mon advis de besoing, et pour le dangier des chemins, et à faulte de temps, et qu'il m'est impossible estre enveloppé de tant d'affaires et si debvons satisfaire à tout. J'ay fait passer la somme de Gomicourt, et devant son arrivée j'avoie jà préparé les affaires pour parvenir à ce que Sa Majesté prengne sur le gouvernement expédient que puisse satisfaire à chacun; l'on attendra quelle sera sa résolution. S'il me croit, j'espère que tout ira bien, oyres que approuvant et louant jusques au bout les actions de Mons^r le Prince, qui

¹ Presque toutes les lettres de Morillon sur les affaires publiques de cette année n'ont pas été retrouvées jusqu'à présent, et sont probablement détruites.

à la vérité le mérite, en cecy je ne me puis persuader qu'il ayt prins bon chemin, se fondant sur la réputation, et de non vouloir servir en moindre degré, estant le tout confié, par la résolution qu'avoit prins Sa Majesté, à luy et à Madame. Il a argent, et comme j'espère trouvera gens, et le crédit du Prince d'Oranges vad en décadence.

Le Duc ' vraysemblablement ne serat pas si tost prest, et si les advis qu'escript nostre ambassadeur en Angleterre sont véritables, il doibt estre secrettement avec la Roynes d'Angleterre. L'on présuppose que c'est pour en tirer argent : car quant à mariaige, si ce n'est de ceulx de Louvain ¹, à peine le croiray-je quant il sera fait; et pour mon opinion, j'à fust-il fait, si je ne me forcompte grandement, ce ne seroit pas le pis que nous pourroit advenir.

Nous avons à Lisbonne grand nombre de batteaulx hollandois. Je ramen-tois assez les moyens pour en tirer prouffit. J'espère que l'on y employra Mons^r Fonch et Antonio del Rio, qui sont audict Lisbonne, et le Roy à Almeida, que n'at que la rivière entre deux, ung peu plus que d'Anvers en Flandres.

J'ay ramenteu et mis en termes les diversions que facilement et à grand fruit se peuvent faire; mais j'ay grand regret que l'emprise sur Flessinghe ² soit allée en fumée, qu'estoit en bon chemin et at esté découverte, que je crains procéder de la correspondance qu'il y failloit tenir du coustel de Gravelinghes. Par cela se serroit le commerce aux rebelles et s'ouvroit aux obéissans. Ceulx qui prouffitent de la guerre sont souvent cause de grands maux.

Jusques ores ne s'entend que pour France ny Angleterre se fassent levées d'importance, ny en Allemagne, ny en Suysse; et j'espère que ledict Seigneur Prince sera tost prest pour pouvoir deffendre et assaillir. Ce de Frise emporte beaucoup, si l'on y peult recouvrer le pied que l'on y avoit gaigné. Je crains que Courtray ne tombera pas si tost par famine et besoing, et toutefois je n'en désespère. D'Incy, et celluy qui y est pour France, filz du feu Sieur de Valence, Moulaes, ne sont pas les meilleurs cerveaux et meilleurs

¹ Le duc d'Anjou.

² Jeu de mots sur la ressemblance des mots Louvain et louve, fin, fin de la louve.

³ Voy. plus haut, p. 541, la note J.

guerriers du monde; si voudroye-je que l'on s'essayast de gagner d'Incy, oyres que l'on luy deust pardonner; cela estonneroit fort le Melun¹ de Tornay.

Quant aux moisnes² du conseil d'Estat, j'eu à suspect, dois que la nouvelle en vint de Coloigne, qu'ilz prétendissent à entrer au conseil, doutant que ce fût à maie fin, puisque l'on a veu comme cy-devant ilz en ont usé; mais l'ayant promis le Duc de Terra Nova, en quoy et aultres choses il n'a esté que trop libéral, il ne failloit faillir à la promesse, et convient encores : peult-estre ilz s'en lasseront....

A ce que je vois, l'on s'est mescompté, donnant à entendre que Mons^r Pamele président³, se déporteroit volontairement de la commission du conseil d'Estat. Il m'escript tout autrement, et je luy responds doucement. J'ay avancé sa promotion tout ce que j'ay peu et sur le fondement de ce que de là l'on avoit escript. J'avoie faict les offices pour Richardot, et j'ay escript de nouveau que tout se peult accommoder, pourveu que l'on luy laisse les gaiges, puisque, quant à l'entrée, il l'a à cause de son office et gagnans par ce boult une voye....

Si les pays retournent comme j'espère, je suis en opinion que l'on sera longuement à repos; car cessans une fois les armes, les ecclésiastiques, nobles et villes craindront de retourner en tant de misères et seront plus doux.

Je vous ay jà escript que des despesches en françois je n'ay rien veu, ny en veulx estre curieulx, ny me charger de charge de aultruy. Sur ce que vient en espagnol, je dictz mon advis par escript en la mesme langue, et m'ayderay de ce que m'escript Monsieur le Prince pour Garnier: et si ay-je escript clair au maistre de ma main, à la sienne touchant 33 (*chiffre inconnu*)⁴, et mesmes en ce de la religion, affin que Dom Johan n'y fusse forcompté, et luy escripz au Roy, qu'il demande l'advis dudict Seigneur Prince, des présidentz Pamele et de Malines, et que l'on ne se haste à faire ung forcompte que se remédieroit tard.

¹ Pierre de Melun, prince d'Espinoy.

² Les abbés qui voulaient entrer au Conseil d'État étaient les abbés de S^{te}-Gertrude à Louvain et des Maroilles.

³ En 1573 il avait été nommé président du Conseil de Flandre.

⁴ L'abbé Boisot qui s'est occupé de la clef des chiffres employés par Morillon au cardinal de Granvelle, ne fait pas connaitre le n^o 33.

Vaille ce qu'il polra. En ce que l'on désirera que je fasse office, sans ombre, que ou Son Altesse ou Son Excellence en escripvent en espagnol ou italien au Roy ou à moy, par lettre à part, et je ne faudray de mon coustel, et que l'on ne fasse pour moy fondement de ce que s'escript en françois, comme si ce n'estoit ma langue.

Touchant les deux églises, j'en ay respondu à Monsieur Richardot ce que vous entendrez. Il y at plusieurs années que les choses estoient encheminées, et soit l'une ou l'autre, ou le personnaige soit pourveu. J'espère qu'il luy conviendra bien et je y tiendray la main, et me doute que comme les papiers nominaulx et le surplus sont à Lisbonne, que la résolution en polroit estre prise; si n'ay-je voulu faillir d'escrire au Roy, que à moy et au personnage il nous viendroit mieux plus près de St-Amand; mais la difficulté de trouver personnaige si propre pour l'autre de là, ce que nous sera plus contraire, combien que, comme je dis dessus, soit l'un ou l'autre, l'on en pourra, à mon avis, faire grandement son proufit et y avoir grande entremise honorable et profitable, et pour avancer amis et pour soutenir l'Eglise, au party que nous désirons moins que l'autre.

 CXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 161-162.)

Madrid, le 7 juillet 1581.

Madame...., J'avoye jà faict, avant l'arrivée du Sr de Gomicourt, les offices nécessaires afin que Sa Majesté fut servie prandre résolution agréable, et au contentement de tous, et je tiens pour certain qu'icelle fut jà envoyée, n'estoit qu'ayant entendu Sadicte Majesté que ledit Sr de Gomicourt¹ venoit, elle ha voulu premier entendre ce qu'il apportoit; et

¹ Le seigneur de Gomicourt avait toute la confiance du prince de Parme. Voy. STRADA.

n'a failly d'informer fort particulièrement Sa Majesté, et de bouche, et par escript, de ce qu'il avoit de charge; en quoy, à ce que j'entendz, il ne m'a oblié pour faire des bons offices que ceulx de pardelà ont accoustumé; mais je n'en fais semblant quelconque et laisse dire, procurant de faire mon debvoir. Et si Mons^r le Prince ha en cest affaire le resentement contre moy que ledit de Gomicourt dict (que je ne crois, mais que le dict de Gomicourt aura parlé de son estomac, sans charge), véritablement Son Excellence me feroit grand tort, et ne veulx en ce pour tesmoing aultre que Sa Majesté propre et le Seig^r Don Jehan d'Idiaquez, avec lesquelz seulement par mes escriptz j'ai traicté des affaires. Et a bien passé si avant ledict de Gomicourt, qu'il a osé ouvrir la bouche, pour faire bon office, jusques à dire que j'avoie osté le papat ¹ à Mons^r l'Ill^{me} Cardinal Farnèse, qu'à la vérité m'a semblé fort estrange; et nul ne sçait mieulx ce que passe en cecy que Sa Majesté et Sa S^{rie} Ill^{me}, que sçait que je ne le vouluz ny abuser, ny tromper, comme l'on me commandoit que je fisse, et que pour non l'avoir faict, je fuz reprins; mais je ne m'en repentis onques: car je veulx en tout traicter en homme de bien et procéder avec Sa Seig^{rie} Ill^{me} sincèrement, comme vray et obligé serviteur sien, et puis jurer que je ne désiroye que personne parvint à ce degré plus que Sa S^{rie} Ill^{me}, comme je le dis pièçà devant franchement et rondement au Cardinal Pacheco, qu'en fit de grandes exclamations contre moy aux deux Commendadors-Majors, frères; à quoy je respondiz comme je devoie, et de sorte qu'il demeura sans réplique. Et voilà comment ces gens s'avancent de parler, que osent dire à leur fantaisie ce qu'ilz ne sçavent, pour se monstrier bons valetz; et supplie à Vostre Altèze qu'elle n'en face aultre semblant, comme aussy ne pensè-je de faire; et si je suis sincère et vray serviteur de la maison, Vostre Altèze le sçait mieulx que personne, pour en avoir faict longue expérience et en divers temps. Je tiens que Sa Majesté, après avoir ouy ledit de Gomicourt, aura jà prins résolution.

Je tiens que Aldobrandino ne délaisse d'avertir Vostredite Altèze de ce que passe en Portugal, où je ne voys qu'il y aye chose de nouveau d'importance depuis mes dernières, hormis l'entrée de Sa Majesté en Lisbona, et

¹ Papat, la papauté, le siège pontifical. Ce passage se rapporte à la future succession au trône pontifical après le décès de Grégoire XIII.

la provision que l'on donne maintenant pour assurer l'isle Tercera de los Açores, sur quoy il y a quatre mois que je crie continuellement, et sur la fortification de l'entrée des rivières; et maintenant Sa Majesté ayant veu ce que passe de plus près, ha ordonné que l'on y besongne, chose que debvroit jà estre comme achevée. Et s'envoie à ladite Tercera, oultre la première provision, Don Lope de Figueroa avec mil Espagnolz et mil Allemans; mais je ne sçays pas encoires sheurement le temps de leur partement. De Don Antonio l'on ne sçait pas encoires nulle nouvelle certaine, que me semble une grande honte; et selon que je puis appercevoir, il n'y ha pas grande apparence que Sa Majesté soit pour retourner icy qu'il ne passent quelques moys. L'on ha fort bien et favorablement traicté les bapteaues hollandois qu'ont apporté vivres à Portugel; l'on verra si cela et les bons offices que l'on ha fait envers eulx serviront pour cy-après.

Le Duc de Medina Sidonia m'escript qu'il se part pour aller à son gouvernement, et nous actendons nouvelles de si l'Impératrice ¹ sera partie de Praga le premier de ce mois, comme elle disoit vouloir faire.

CXIV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756.)

Namur, le 10 juillet 1584.

Per molti rispetti desidero grandemente ogni avanzamento et comodità à Andrea Ardinghelli, regio tesoriero nella provincia di Abruzzo altra, il che ho voluto far hora sapere à V. S. Ill^{ma}, et giuntamente pregarla quanto più posso à favorirlo, ¹perche egli possa renuntiare in persona habile et

¹ Marie, veuve de Maximilien II, empereur d'Allemagne, et sœur de Philippe II. Elle mourut à Madrid le 24 février 1603.

suffitente il detto offitio di tesoriero con la medesima ampliacione per un erede, come egli lo tiene, atteso che per haver lui sempre servito benissimo et dato di se buon conto, oltre al trovarsi in età matura con carico di figlioli, merita di esser favorito et che li sia havuto consideratione, assicurando a V. S. Ill^{ma} che riceverò singular contento che esso Ardinghelli venga consolato et a lei ne restero con perpetuo obbligo, come intenderà da Pietro Aldobrandini à cui mi rimetto.

CXIV.

RÉSUMÉ.

Elle demande au Cardinal de l'avancement pour André Ardinghelli, trésorier royal dans les Abruzzes. C'est un excellent serviteur, dévoué et capable; et comme père de famille, il mérite qu'on ait égard à sa requête.

CXV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Namur, le 10 juillet 1581.

Altre volte ho raccomandato à V. S. Ill^{ma} il dottor Alonso dell' Hoyo, che mi hà servito et serve di auditore, come à lei è noto; et anco hà di lui conoscenza et particolarmente per haver servito in diversi offitii nel regno di Napoli et mentre V. S. Ill^{ma} fù à quel governo; hora presentandosi occasione di poter favorire esso dottor Hoyo della piazza di presidente della regia sommaria in Napoli, vacata per morte di Martin Velez della Penia, prego

V. S. Ill^{ma} instantemente à voler tener la mano et far opera appresso di Sua Maestà perche il detto Hoyo venga provisto di essa piazza, che veramente lo desidero in estremo, come intenderà da Giovan di Samaniego a cui mi rimetto, et assicurata che V. S. Ill^{ma} non mancharà di quanto di sopra la prego, non mi allargaro in altro senon in dirli che li restaro obbligatissima.

CXV.

RÉSUMÉ.

Elle demande la place de président de la *Regia sommaria*, à Naples, pour le docteur Alonso dell' Hoyo, attaché à sa maison et qui a servi le Cardinal dans ledit royaume. La charge dont il s'agit est vacante par suite du décès de Martin Velez della Peña. La Duchesse désirerait beaucoup qu'Hoyo obtint l'emploi, comme au reste Samaniego l'expliquera à Son Excellence.

CXVI.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Namur, le 10 juillet 1581.

Con l'alligato spaccio mando a Sua Maestà copia di tutte le scritture et rimostranze che mi furono presentate al passar che feci per la Contea di Borgogna; et insieme un sommario di esse con il mio avviso, et parimente un altro sommario separato di alcune considerationi che mi occorrono; et perche V. S. Ill^{ma} habbia di tutto piena notitia, li invio con questa la copia di essi dui sommarii, et anco di quanto scrivo intorno a tal materia a Sua Maestà. Tutto potrà considerare, et avvisarmi con sua comodita se in ciò

han satisfatto, le copie delle scritture et rimostranze non li mando per esser gran volume, et per che mi assicuro perverranno à sua mano quelle che invio in potere di Sua Maestà : con che resto pregando Iddio conceda à V. S. Ill^{ma} quanto lei stessa desidera.

CXVI.

RÉSUMÉ.

Avec la dépêche jointe, j'envoie à Sa Majesté copie de toutes les notes et remontrances que l'on m'a présentées à mon passage dans le comté de Bourgogne. J'y ajoute une analyse sommaire de ces pièces conjointement avec mon avis, plus un autre mémoire séparé résumant quelques considérations personnelles. Et, pour que Votre Illustrissime Seigneurie ait pleine et entière connaissance du tout, je lui adresse, avec la présente, copie de ces deux exposés et de la lettre que j'écris au Roi à ce sujet. Votre Éminence pourra examiner de tout et me faire savoir, quand il lui conviendra, si Elle en a été satisfaite. Pour les copies des notes et remontrances, je ne les Lui transmets pas pour la raison qu'elles sont trop volumineuses et aussi parce que celles qui sont destinées à Sa Majesté, seront mises, j'en suis sûre, sous les yeux de Votre Illustrissime Seigneurie. En attendant, etc.

CXVII.

EXPOSÉ FAIT AU ROI DES OBSERVATIONS RECUEILLIES PAR MARGUERITE DE PARME
A SON PASSAGE DANS LE COMTÉ DE BOURGOGNE, SUR LA SITUATION DE CETTE
PROVINCE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 172 à 175.)

Namur, le 40 juillet 1581.

Oltre al parere che succintamente ho dato sopra le scritture et rimostranze da diverse persone presentate mi, al passar che feci per la contea di

Borgogna et mandato à V. M., giuntamente le copie di dette scritture et rismostranze, mi occorre farli qui separatamente sapere alcune cose d'avantaggio, delle quali potrà V. M. usare in quel modo et come meglio li parerà et che sarà più suo servitio.

Mi rendo certa che à V. M. siano note le qualità et situatione della contea di Borgogna et sue circostantie; non di meno mi pare approposito dirli che, sebene detta contea non è provincia molto grande, è però di grandissima importantia, et assai più che altri non credono, per esser situata di maniera, et in luogo che rende grandissima comodità al passaggio dalli stati di V. M. in Italia a quelli de Paesi-Bassi, che senza detta provincia sarebbe tal passaggio difficile per che tal volta li convicini non lo permetteriano, quali da detta provintia et per la sua situatio e sono tenuti in freno et alcuni forse poco inclinati al servizio di V. M., come di continuo se ne vede seguir. Per tanto importa et conviene molto tener buona cura et vigilanza alla conservatione et mantenimento di detta provintia et tanto maggiormente, che sendo separata, et lontana dalli altri stati di V. M., facilmente si potrà invadere, et perdere (il che Dio cessi) mentre che non seli preveda del rimedio opportuno, et all' in contro dico ancora che si può facilmente mantenere, et conservare senza scomodo et spesa di V. M., come potrà comprendere da quanto abasso dichiaro.

Et primamente dico che il più vicino et pronto et maggior pericoló che soprasta à detta Borgogna è per la via della città di Bisanzone, situata nel centro di essa provincia, atteso che in detto città sono diversi et mali humori et forse alcuni poco inclinati alla religione catholica, ma ben curiosi di novità, fumentati tal volta da gente convicina, onde giudico più che necessario assicurarsi di detta Bisanzone, sia per perseveranza della guardianità, che intendo non passa nelli posteri di V. M., o vero haverla dall' Imperio in vicariato, o d'altra maniera che meglio se troverà convenire, purchè V. M. vi habbia in tutti i modi autorità et comandamento, et sia quanto si può maggiore. Et intanto che si tratterà tal negotio, si deve tenerli molto l'occhio sopra, et con il mezzo di buona et confidente guarnigione far la ben guardare, advertendo di dar tall ordine per il pagamento di detta guarnigione che li soldati non habbino raggionevol causa di far dissordini, ne li cittadini di lamentarsi, atteso che mentre la M. V. non haverà autorità sopra Bisanzone, et che di essa sia sicura, sarà per il resto del paese grandissima sicurezza.

Di più giudico sopra ogn'altra cosa esser sommamente approposito et necessario la alianza, amicitia et buona intelligentia con li Sguizzeri, nazione da tutti rispettata, et anco temuta et gia che con loro si tiene lo lega ereditaria che si deve onninamente osservare, non saria male trovar qualche modo, senza pregiuditio pero dell' anteriorità, acciò detti della lega fussino obligati alla difensione di Borgogna, o vero trovar firma et maniera di farne una nuova che si estendessi à questa obligatione, restando però sempre nel suo vigore la sudetta ereditaria, per che ancor che costassi qual cosa, che altrimenti non sene veniria a conclusione, tutto sarebbe bene spero; et se bene la detta nazione è duræ in trattare, non di meno mi persuado che si possino trovar buoni mezzi; tanto più inten dendo che hanno mala satisfactione de Francesi, et buonissima inclinatione et volontà portano à V. M. et alla provintia de Borgogna, della quale cavano et possono cavar giornalmente delle comodità; et seli devono dar tutti, et da essi pigliar quel che voluntieri danno, fare spesso con loro complimenti et ollitii di amorevolezza, procurando di tener guadagnato in ogni cantone alcuno di autorita, fuggire et schifare di darli gelosia, in somma tenerli considerati et bene satisfatti. Et ancor che queste cose non si possino essecutare senza qualche spesa, la tengo nondimeno per benissimo impiegata, et si deve avvertire che quelle persone che si harano da intromettere et trattar con detti Svizzeri siano idonee et pratiche, et nominate da V. M. et non sia in arbitrio di altri il nominarle, perche con le partialità che hanno et pratiche che si fanno, impiegano talvolta persone che non convengono a simil negotii.

Ma quando non parà conveniente, et non si possi fare ampliacione et nuova lega, direi che in tutti i modi V. M. si assicurassi di haver ad ogni sua richiesta genti da loro per le bisogni et occasioni che si presentassero, mediante pero il debito pagamento, perche, stante la vicinità, sarebbe pronto rimedio à una subita et improvista invasione, et più servitio et frutto faranno mille o mille cinquecento di essi Sguizzeri à chi si haverà maggior rispetto che a dicci mila di quelli del paese, al quale non farano daño, et con pagarli et licentiarli, ne resta il paese libero et scarico, et si fugge quell' infinito pregiuditio et daño che ordinariamente fanno li naturali, che bene spesso et il più delle volte procurrono i carichi et gradi et di maneggiar le armi et denari, tanto per loro interesse et utilità; come perche si sprezzii l'ajuto et assistentia de la nazione Sguizzera, per che cessando, possino detti

naturali far leva di gente nel paese et introducirci una militia : qual si deve in tutti i modi obviare, non conveniendo punto metter l'armi in mano a quei populi in casa loro; per che con tal occasione abandonerebbono tutti i loro mestieri et arti, et si farebbono troppo licentiosi, aggiunto a diversi altri inconvenienti che seguir protrebbero.

Assei bastantemente ho detto nell' atro sommario quanto sia di bisogno riformare et riordinare la buona administratione della giustitia et perche veramente intendo esser in dissordine, et malissimo administrata, torno a dire che questo rimedio si deve mettere con prestezza in essecutione, sendo cosa chiara che dove manca la giustitia manca ogni bene et il tutto va in perditione, et ruina.

Et per quanto ho penetrato, una delle cause, et forse la principale di detta mala administratione et disordine, e per trovarsi in quel' parlamento alcuni consiglieri più amici de i loro interessi, passione et profitto che della coscienza, honore et obligo loro, curandosi poco della buona o mala giustitia, di che si potrebbe pigliare più fondata et vera informatione, et trovando esser cosi gastigarli esemplarmente, o levarli di quel portamento in quel modo et manera che a V. M. parerà et sarà servita ¹.

Ho similmente scoperto esser fra la nobilta di Borgogna grande invidia et mali umori, benche non fondati sopra cause importanti, tutta via con il tempo potriano partorire inconvenienti et dissordini : per tanto non saria male che V. M. sotto colore di volersene servire levassi alcuni di essi, et li mettessi lontano dal paese, impiegandoli pero effettivamente in servizio della M. V., sia in Spagna, in Italia, o in questi stati; il che mi persuado sarebbe di gran giovamento et quiete alla Borgogna, tanto maggiormente levando quelli che più sono inclinati alle confusioni, discordie, et novità.

Sarebbe ancora di gran beneficio et satisfattione che V. M. universalmente favorissi detta nobiltà et altre persone meritevole di quella provintia con dare ad alcuni pensione, et alcuni dar gradi et carrichi secondo la qualità de ciascuno, perche in tener bene edificata et satisfatta quella natione, veramente devotissima di V. M., et in mostrar di tenerne conto, lo giudico molto necessario per il servizio di V. M. come per quiete et sicurezza del paese.

¹ Cette manière de voir était aussi celle de Granvelle.

Convieni molto che la M. V. faccia elettione et stabilisca il numero de i buoni personaggi, advertendo di eligger persone zelanti del timor de Iddio, servitori di V. M., beneficio publico, et qualificate, accio nelle occasioni assistino et consultino con il governatore della provincia, tutto quello sarà di bisogno per che si faccino buone resolutioni et si eseguisca il servitio della M. V et l'universal bene di quel paese, et ditta elettione et stabilimento, quanto più presto si farà, tanto meglio sarà.

Nella amministrazione delle decime et entrate di V. M. et parimenti dei denari dei stati et paese, intendo che vi sia grandissimi dissordini et abusi, et spetialmente nesi doni gratuiti che si fanno à V. M., onde si deve similmente mettere con prestezza ordine et regola, et pro hibire che persona non possa metter la mano in maneggiare et dispensar dette entrate et denari se non quelli a cio deputati per comm^e di V. M. o del governor generale; quali a debiti tempi ne debbino render conto et reliqua, perche altrimenti si vede che diversi vi mettono le mani per loro particular profitto, et fanno intendere che cio sia per la necessita delli affari publici et per il bene di V. M. et del paese, advertendo di metter regola tale nella distributione di detti denari che servino et bastino alli bisogni et occorrentie di esso paese, et particolarmente de le guarnigioni di Dola, Gray et Besanzone, et altri habbino il loro pagamento mese per mese, senza dilatarlo; et in questo si farà grandissimo bene per la sicurezza delle piazze, per beneficio et quiete delli abitanti et dei soldati stessi, cose tutte che risulano in servitio de V. M.

Non passa senza dissordine et gran nota, la poca et mala cura et governo, che molti et forse i più tengino delle badie, conventi et altri luoghi pij, à che sino deputati; perche in far amministrare i divini ufilii, et nel mantenimento delle chiese et fabbriche, et alimento de religiosi et altre cose di che tengono obbligo, sino molto pigri, et tanti che si rendono degni di riprentione et di gastigo, a tal che questo capo più di ogni altro riccorà rimedio et riforma, essendo chiaro che le entrate di dette badie, conventi, et luoghi pii, la più parte è dispensata à comodi et usi particolari, et non a quello che si doverriia. Mi si dice ancorra in questo particolare essersi messo quasi consuetudine ordinaria le risignationi di esse abadie, conventi, et luoghi pij, et di tal maniera che bene spesso cadono in persone poco atte et inabili, oltre à che si vano perpetuando nelle case, come beni ereditarii; capo veramente di consideratione et che richiede riforma et rimedio.

Parmi similmente avvertire la M. V. che nelli rimedii et riforme che sarà servita si faccino per le cose sudette, ordini che si proceda in maniera che l'autorità et juridittione di V. M. sia intieramente conservata; cio dico per andar penetrando che alcuni discorrono potersi essequire molte cose per ordine delli Stati di quel paese, senza la participatione de V. M. o suo governor generale.

Non voglio lassar di dire, che havendo i diputati delli Stati di Borgogna nella loro instruttione presentata ultimamente dimandato un articolo del tenor che segue :

Et l'estat introduict au conté de Bourgoingne d'adjourner les contumaces, à peine de confiscation de corps et biens en tous crimes contre droict et les anciennes coustumes du pays, soit aboly, hormis aux cas de lèze Majesté divine et humaine.

Si deve havere molti consideratione et risguardo alla deliberatione che intorno a ciò si farà, sendo della qualità et importantia che ben si lascia intendere. Questo è quanto mi è scritto brevemente farsa pere a V. M., con rimettermi in tutto et per tutto al suo prudentissimo giuditio et li bacio humilmente le mani.

CXVII.

TRADUCTION.

Je ne me contente pas d'avoir donné un avis succinct sur les écrits et *remontrances* que me présentèrent diverses personnes à mon passage dans la comté de Bourgogne, ni d'avoir envoyé à Votre Majesté, avec cet avis, les copies des susdites pièces. Je crois devoir ici Lui faire connaître particulièrement certaines choses, dont Votre Majesté verra à tirer le meilleur profit. Je suis certaine que Votre Majesté sait parfaitement à quoi s'en tenir sur le caractère et la situation de la comté; mais il ne m'en semble pas moins à propos de le lui déclarer, si ladite comté n'est pas une bien vaste province, elle a toutefois une importance très grande, plus grande qu'on ne se l'imagine. Par sa situation géographique elle facilite beaucoup à ceux des Pays-Bas le passage des états de Votre Majesté en Italie. Autrement il leur serait d'autant plus difficile de se rendre dans ce dernier

pays, que les voisins ne les laisseraient pas passer. A raison de cette même situation, ceux de la dite province sont tenus en bride. Quelques-uns d'ailleurs sont peu dévoués à Votre Majesté, comme on ne cesse de le voir. Aussi il convient, il importe de veiller avec d'autant plus de soin à la conservation et au maintien de cette province qui, étant séparée, éloignée des autres états de Votre Majesté, pourrait, ce qu'à Dieu ne plaise, être facilement envahie et conquise si l'on négligeait de prendre en temps opportun les mesures de prévoyance nécessaires. Par contre, je répète qu'on peut la garder aisément sans qu'il en coûte trop d'embarras ni d'argent à Votre Majesté, comme Elle le comprendra clairement par l'exposé ci-dessous.

Et d'abord je déclare que le danger le plus proche, le plus imminent, le plus grand pour la Bourgogne est à Besançon. En effet, dans cette ville située au centre de la province, il y a toute sorte de méchants esprits, peu portés pour la religion catholique, mais épris des nouvelles doctrines, le plus souvent grâce aux excitations de la gent voisine. Aussi je juge plus que nécessaire de s'assurer de Besançon. A cette fin, il faut soit garder cette ville avec une vigilance incessante, puisque j'apprends qu'elle ne passerait pas aux héritiers de Votre Majesté, soit la tenir de l'Empire à titre de vicariat, ou bien employer les moyens qui paraîtront les meilleurs pour que Votre Majesté y conserve toute autorité et tout commandement. Et que cette surveillance soit aussi étroite que possible. En attendant qu'on traite l'arrangement dont il s'agit, il faut avoir l'œil sur la cité, la faire bien garder par une garnison en laquelle on puisse avoir confiance. Il faut aussi avoir soin d'assurer la solde de cette garnison, afin que les soldats n'aient pas de motifs plausibles pour se livrer à des désordres ni les habitants des raisons de se plaindre, parce que Votre Majesté ne jouit pas d'une autorité suffisante à Besançon. Que votre Majesté soit sûre de cette ville, et ce sera une grande sécurité pour toute la province.

Au surplus j'estime surtout de toute nécessité et opportunité l'alliance, l'amitié et la bonne intelligence avec les Suisses. C'est une nation très respectée et redoutée. Et, malgré la *ligue héréditaire* conclue avec eux et qu'il faut toujours observer, il ne serait pas mauvais de chercher, sans préjudicier à cette convention antérieure, le moyen d'obliger les contractants à défendre la Bourgogne, ou la manière de former une nouvelle *ligue*, qui comporterait la même obligation, tout en conservant l'ancienne *ligue héréditaire*. Encore que cette nouvelle ligue entraînerait quelque dépense, sans laquelle on ne réussirait pas à la conclure, ce serait là un argent bien employé. A la vérité, si les Suisses ne sont pas trop traitables, je ne doute néanmoins pas qu'on ne puisse trouver le moyen de s'arranger avec eux, d'autant plus que j'ai appris qu'ils ne sont guère contents des Français, mais très portés et bien disposés pour Votre Majesté et la province de Bourgogne. Ils tirent et peuvent tirer profit de celle-ci journellement. Avec eux c'est donnant donnant, affaire de compliments et de bons offices. Il faut chercher à se ménager dans chacun de leurs cantons un partisan qui ait de l'autorité, éviter de

leur porter ombrage, bref leur inspirer confiance et leur donner satisfaction. Et encore que cela ne puisse se faire sans dépenser, je n'en trouve pas moins la dépense très utile. Mais nous ne devons pas abandonner la nomination de ces intermédiaires à d'autres dont le choix partial se porteroit sur des gens impropres à semblables négociations.

S'il ne convient pas à Votre Majesté et s'il n'est pas possible d'étendre la portée de l'ancienne ligue ou d'en faire une nouvelle, j'estime que Votre Majesté doit de toute façon s'assurer parmi les Suisses de gens à sa dévotion pour s'en servir au besoin. Au reste, grâce à la subvention qu'on s'est engagé à leur payer, on trouvera toujours chez ces populations voisines les meilleurs alliés dans l'éventualité d'une invasion subite et imprévue. Mille à quinze cents Suisses seraient plus utiles que dix mille gens d'armes de la comté. Ils ne commettraient pas d'exactions dans la province; et, après les avoir payés et licenciés, l'on retrouverait les choses dans le même état, la Bourgogne resterait libre et l'on aurait assuré sa sécurité. On ne s'exposerait pas à tous les dommages qui sont le fait des troupes indigènes. On ne rencontre chez elles le plus souvent que brigues, compétitions et dilapidations. Dans l'intérêt même de la comté il faut se ménager l'aide et l'assistance de la nation suisse. Si l'on venait à les perdre, il se pourrait que ceux de la Bourgoque voulussent faire des levées dans la province et instituer parmi eux une milice, ce qu'il faut éviter à tout prix. Il ne convient pas de donner des armes à ces gens dans leur propre pays. Le cas échéant, ils abandonneraient tous leurs arts et métiers, et ne feraient jamais que des soldats insubordonnés, sans parler de tous les autres désagréments qu'ils occasionneraient.

J'ai exposé dans une autre note combien il est nécessaire de réformer et de réorganiser l'administration de la justice. Celle-ci étant aujourd'hui aussi mal administrée, je suis amenée à déclarer que la réforme en est urgente; car il est évident que là où il n'y a pas de justice, tout manque, tout est perdu, c'est la ruine. Je crois avoir découvert l'une des causes d'une aussi mauvaise administration de la justice: la principale à mes yeux est la présence dans le parlement de conseillers, qui écoutent plutôt leurs passions et les suggestions de l'intérêt personnel, que la voix de l'honneur, de la conscience et du devoir. Ils se soucient fort peu que la justice soit bien ou mal administrée. On devrait se préoccuper davantage de cette incurie, s'informer, et, si l'on constate qu'il en est ainsi, ces conseillers là mériteroient d'être châtiés exemplairement ou expulsés du parlement au gré du Roi.

J'ai trouvé également dans la noblesse de Bourgogne une grande jalousie et un mauvais esprit. Bien qu'il ne faille pas exagérer ces défauts, il en pourrait résulter avec le temps des inconvénients et des désordres. Aussi ne serait-il pas mauvais que Votre Majesté, sous prétexte de s'attacher des gentilshommes bourguignons, en prit quelques-uns à son service et les éloignât de leur pays, les envoyant, soit en Espagne, soit en

Italie ou bien aux Pays-Bas. Ce serait un grand débarras et une cause de tranquillité pour la Bourgogne, surtout si l'on recrutait les plus insoumis, les plus turbulents, les plus aventureux.

Il serait aussi très avantageux que Votre Majesté favorisât les gentilshommes et autres gens bien intentionnés de la Bourgogne, leur donnant des pensions, des grades ou des emplois suivant leur qualité et leur mérite. Je suis d'avis de satisfaire autant que possible cette province très dévouée au Roi; il y va de l'intérêt de Votre Majesté comme de la sécurité et de la tranquillité du pays.

Il importe beaucoup que Votre Majesté choisisse et nomme de plus en plus des gens honnêtes, des hommes zélés, bien pensants, croyant en Dieu, dévoués au Roi et au bien public, afin qu'à l'occasion ils puissent assister et conseiller le gouverneur de la province. C'est absolument nécessaire pour qu'il soit pris de bonnes résolutions et que celles-ci soient exécutées. Et le plus tôt sera le mieux, tant pour Votre Majesté que pour la province.

J'ai appris qu'il y avait également de grands désordres et abus dans l'administration des domaines et revenus du Roi, des deniers du pays et des États de Bourgogne. Là aussi il convient d'apporter un prompt remède et de prescrire que l'argent du Roi et du pays soit manié seulement par les délégués en titre de Votre Majesté ou du gouverneur-général. Ceux-là, à un moment donné, doivent rendre leurs comptes et verser au trésor les différences. Sinon vous aurez affaire à des gens qui emploieront pour eux-mêmes une partie de ces fonds, tout en prétendant que c'est pour le Roi et le bien général. Il s'agit de faire un bon usage des deniers publics, de les affecter aux besoins éventuels du pays, au paiement des garnisons de Dôle, Gray et Besançon. Les autres troupes doivent être payées, mois par mois, et sans qu'il y ait des retards. Ce sera dans l'intérêt de la sécurité du pays, de la tranquillité des habitants et pour le plus grand bien des soldats eux-mêmes, toutes choses qui en somme constituent le service de Votre Majesté.

De grands et notables désordres ne laissent pas non plus que d'être engendrés par l'incurie et la mauvaise gestion des administrateurs d'abbayes, couvents et autres établissements pieux. Ceux à qui incombent l'administration des services du culte, l'entretien des églises, des fabriques d'église, des religieux, etc., sont négligents, repréhensibles et punissables. Là plus qu'ailleurs il faut remédier et réformer, car il est clairement établi que la majeure partie des revenus de ces abbayes, couvents et maisons religieuses est détournée de son véritable objet et employée à des usages particuliers. On m'a signalé aussi comme passé en habitude dans ces abbayes, couvents et maisons pieuses les *résignations* des charges, offices et dignités, qui passent bien souvent à des gens incapables et inhabiles. En outre, dans ces établissements, l'on se transmet ces charges comme si c'étaient des offices héréditaires. C'est là un abus grave, qui réclame une réforme sérieuse.

Ensuite je crois devoir représenter à Votre Majesté que, pour les raisons susdites, ces remèdes et ces réformes doivent par son ordre s'appliquer en vertu de l'autorité et sous l'entière juridiction de Votre Majesté. Ce que j'en dis, c'est pour avoir entendu d'aucuns prétendre que cela peut se faire par le simple commandement des États de la province, sans l'intervention de Votre Majesté ou de son gouverneur général.

Je ne veux pas laisser de dire que les députés des États de Bourgogne ont, dans les dernières instructions qu'ils ont été chargés de présenter à Votre Majesté, demandé l'adoption d'une disposition ainsi libellée : *Et l'estat introduict au comté de Bourgoingne d'adjourner les contumaces, à peine de confiscation de corps et biens en tous crimes contre droit et les anciennes coutumes du pays, soit aboly, hormis aux cas de lèze Majesté divine et humaine.*

Il faut avoir grande considération et égard à la délibération qui se fera à ce sujet, étant données la nature et l'importance de la question.

C'est en résumé ce que j'avais à exposer à Votre Majesté, et, m'en remettant au reste en tout et pour tout à son très sage jugement, je lui baise fort humblement les mains.

CXVIII.

MARGUERITE DE PARME AU ROI.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 168 et 176.)

Namur, le 10 juillet 1581.

Giuntamente con un altra mia lettera che va con questa, invio à V. M. copià di tutte le scritte et rimonstranze presentatomi da diverse persone ¹ al passar che feci per la contea di Borgogna et similmente un somario di dette scritte con il mio parere succintamente sopra di esse; et hora qui apparte mi occorre per servizio della M. V., farli sapere alcune cose d'avantaggio intorno a tal materia, quali vedrà per l'incluso servario, che per li rispetti che la M. V. potrà considerare mando separatamente dall' altro,

¹ Ces mémoires manquent dans la Collection Granvelle, où se trouve seulement la liste de ceux qui en sont les auteurs, au nombre de 24. (*Ibidem*, fol. 169.)

acciò con la sua molta prudentia ne usi come meglio et più servizio si sarà, advertendola che forse non è bene che alcuni capi di essi si publichino, se non con l'effetto del rimedio, quando la M. V. sarà servita comandar che si facci.

Li mando parimente una lista dove vanno nominate le persone che mi hanno presentato dette scritture et rimostranze, molte delle quali non vorriano esser pubblicate di tal presentatione, et io ricevero grandissimo contento quando intenda che in questo negotio resti V. M. di me satisfatta : supplicandola farmi avvisar la ricevuta di questa mia et dell' altra ancora, concernente a questa materia; ne lascerò di dire che quando V. M. habbia deliberato, si come intendo, che appresso di lei resida un dottor Borgognone, non può far elettione di persona che più approposito sia à tal effetto, che il dottor Froissart, luogotenente della grueria, in cui concorrono tutte le qualità et parti che si possono desiderare : di che ho voluto avvertire la M. V., alla quale resto baciando humilissimamente le mani.

CXVIII.

TRADUCTION.

Avec une autre lettre, jointe à celle-ci, j'envoie à Votre Majesté copie de tous les *écrits* et *remontrances* que me présentèrent diverses personnes à mon passage par la comté de Bourgogne. J'y ai ajouté un sommaire de ces écrits avec mon avis succinct sur ces pièces. Maintenant je crois devoir, pour le service de Votre Majesté, lui exposer avec plus de développements certaines circonstances touchant ces affaires (de Bourgogne), développements qu'elle trouvera dans la note ci-incluse. Pour des raisons que Votre Majesté voudra bien considérer, j'ai fait de ces observations l'objet d'une note séparée. Votre Majesté dans sa haute sagesse, en fera l'usage qui lui conviendra et lui paraîtra le plus utile à ses intérêts. Elle est prévenue au reste qu'il ne serait peut-être par prudent que certains points traités fussent publiés (c'est-à-dire certains abus divulgués) à moins de signaler en même temps le remède à y apporter, quand il conviendra à Votre Majesté de l'appliquer.

J'envoie également à Votre Majesté une liste nominative des personnes qui m'ont présenté lesdits *écrits et remontrances*. Beaucoup d'entre elles ne désireraient pas être connues dans l'espèce. Quant à moi, je serais heureuse d'apprendre que dans toute cette affaire Votre Majesté a été satisfaite de ma conduite. Je prie Votre Majesté de vouloir bien me faire accuser la réception de la présente et aussi de l'autre lettre touchant cette matière. Je ne laisserai pas non plus de dire que si Votre Majesté a résolu, comme je l'ai appris, d'avoir près d'elle un docteur bourguignon, elle ne peut choisir personne de plus apte à cet emploi que le docteur Froissart, lieutenant de la gruyerie, qui réunit toutes les qualités et les mérites désirables. De quoi j'ai voulu avertir Votre Majesté, à laquelle je baise très humblement les mains.

 CXIX.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1738, Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 119 à 131.)

Namur, le 13 juillet 1581.

Per la lettera di V. S. Ill^{ma} de 4 di giugno ricevuta ultimamente, resto avvisata come a sua mano erano pervenute le mie de 16 et 19 di maggio, et che subito haveva fatto passar' avanti quelle per Sua Maestà et fatto recapitar il plico per l'Aldobrandino, et l'altro per Samanico, di che ringratio V. S. Ill^{ma}; la quale dice dispiacergli amaramente in vedere la resolutione del Principe mio figliolo con non volersi accomodare alla volontà di Sua Maestà; et ne sentò io tanta pena che maggior non può essere per l'istesse cause et ragioni che V. S. Ill^{ma} mi allega, et per quelle che ho scritto; et tanto più che detta resolutione sia causa di far dubitare à Sua Maestà et al mondo che fra detto mio figliolo et me sia concerto et accordo, perche esso resti nel governo et per altri fini, allegandomisi lo esempio del Duca d'Alba et di Don Federich, cosa lontanissima dal vero, per che, quando io havessi havuto tal mira, non mi saria partita di mia casa con tanto scomodo et disagio et nella età et poco sanità come mi trovo : di dove mi mossi persua-

dendomi che di necessità fussi costretto il Principe a ritirarsi dal governo del Paese, ne volsi cercar chiarezza alcuna di come ciò dovessi seguire : ma senza pensar' ad altro et solamente per obbedire et servire à Sua Maestà, postponendo ogni altra cosa, accettai di venir a servirla, come ho fatto, et di poi che qui mi son condotta non ho havuto altro risguardo che di accomodarmi al gusto et satisfattione di Sua Maestà, come si è visto chiaro che dal canto mio non è mancato nè mancherà, sendo stata come sono prontissima a far quanto Sua Maestà comanda; et perche lei venissi satisfatta o usata ogni industria con mio figliolo accio si quietassi et accomodassi al voler della Maestà Sua et se si potessi mostrar il tutto, si vedrebbe chiaramente da ciascuno quanto è stato in me maggiore la mira del servitio et satisfattione di Sua Maestà che il mio proprio particolare; ma è pur duro passo parlando con V. S. Ill^{ma} confidentemente non poter far' appieno apparire le mie ragioni in questa parte, senza incolpare, o agravar mio figliolo che risolutamente non hà voluto ne vuole a modo alcuno il carico diviso, ne in mia compagnia : et se al mondo ciò sarà difficile a credere, non saprei che farmi : pur non sarà il primo figliolo che fatto huomo et di età di trentasette anni, come è il Principe, non voglia più starsene ai consigli et persuasioni della madre, ò padre, i quali se havessero havuto la forza che devono et io confidava non harebbe Sua Maestà hora causa di sentir disgusto, ma secondo il suo comandamento sarebbe stato servito et io non resterei ingannata dalla fede che tenevo di poter più di quello che posso in mio figliolo et di haverlo possuto persuadere ad accettarmi per compagna, poi che Sua Maestà lo comandava ; il che non mi è stato possibile, et pur è vero, di che sono restata confusissima et molto malcontenta, et mi accresce la confusione, et il dispiacere intendendo per la lettera di V. S. Ill^{ma} che Sua Maestà non solo piglierà in mala parte la contraditione che li fa il Principe, ma si darà anco a me la colpa, a tal che veniro a patire per voler più il servitio di Sua Maestà che qual si voglia cosa, che è quello che più sento et mi duole.

Io ho scritto a Sua Maestà et à V. S. Ill^{ma} con mie lettere de 16, 19 et 21 di maggio, puramente et sinceramente il fatto, come è passato et che cro pronta a pigliare il governo nella forma che Sua Maestà comandava, et lo dichiarai al consiglio di stato, perche havessi notitia della mia volontà poiche il Principe persisteva nella sua resolutione; et se

ho scritto per prima che il governo diviso non conveniva al servitio di Sua Maestà : è stato perche cosi mi pare sia in effetto, et ne ho addutte le ragioni, et se bene andavo comprendendo qualche segno della inclinatione di mio figliolo, non pero potevo accomodarmi a credere che egli havessi fatto una simil resolutione, et mi persuadevo che il tempo et l'occasione potessino partorire altro effetto di quello che si è visto. Circa il dire che Sua Maestà ha mal preso et più di quello che mostra che dal principio non si sia seguito la sua determinatione, mi dispiace et lo sento sino all' anima ; impero quando si consideri bene le cause della dilatione che di mano in mano si sono presentate et allegate, mi assicuro che Sua Maestà et V. S. Ill^{ma} resteranno di me satisfatti, non potendo ragionevolmente essere altrimenti, atteso che prima di pigliar io il governo conveniva lassar compiere li sei mesi che Sua Maestà haveva commandato che mio figliolo continuassi in esso governo, et anco si come feci era necessario che avvisassi et facessi sapere alla Maestà Sua lo stato delle cose di qua, che erano nei pericoli et mali termini che rivedendosi le mie lettere si conoscerà chiaramente, et la molta ragione che io havevo di rimostrar, prima di ingerirmi in esso, ogni inconveniente à Sua Maestà ; et se V. S. Ill^{ma} fussi stata qui presente, mi persuado che haverebbe giudicato et consigliatomi à far quel che hò fatto per mio scarico et per il debito et obbligo della mia servitù verso Sua Maestà et anco qualche replica davantaggio ; et perciò sendo venuta la risposta nel mese di dicembre passato et non prima, dello spaccio mandato et commissione portata l'Aldobrandino sopra questi affari, mi parse replicare presupponendo tale essere il servitio di Sua Maestà ; ma poi che a detta replica venne l'ultima deliberatione della Maestà Sua io mi risolvei à quietarmi et ad obbedire et cosi lo scrissi et notificai al Principe, mio figliolo, pregandolo a satisfarsi di quel che Sua Maestà era servita commandare et accettare quello che li veniva incaricato : al che mi rispose esser intieramente determinato di non pigliare il carico diviso, con quel di più che alli 16 di maggio scrissi, et che però poteva Sua Maestà scusare il comandarlo di nuovo, et cio feci perche non si perdessi altro tempo in domande et risposte, non comportandolo il servitio di Sua Maestà, ne tampoco lo stare in questa maniera. Domandai similmente licentia di ritornarmene a casa, non per altro che per parermi esser qui inutile et di spesa a Sua Maestà, rimettendomi però in questo et nel resto à quanto la Maestà Sua comandava,

come di nuovo mi rimetto, sendo risolutissima di obbedire et servir Sua Maestà in quanto potrò, mentre mi durerà la vita. Hora se per obbedire à Sua Maestà et per haverli rimostro conforme al mio obbligo sinceramente quanto conviene al suo real servitio, ne debbo esser biasimata et patire, lasso considerare à V. S. Ill^{ma} in che pena et travaglio mi ritrovo, benche confido in Dio benedetto che farà conoscere à Sua Maestà et à tutto il mondo la mia retta intentione et buon zelo con che ho proceduto et procedo, posponendo ogni mio affetto proprio et quasi voglia cosa che mi tocchi come di sopra dico, che di ragione doverrà essere conosciuto; prego dunque V. S. Ill^{ma} ponderar molto bene quanto è passato et quello che li ho scritto che è la pura verità, et poi me dia quella sententia che il giusto ricerca, che al suo prudente giuditio mi rimetto : et se trova che io habbia ragione, si come effettivamente la tengo, abbracci la protectione della mia causa et faccia capace Sua Maestà della verità et della mia buona mente et desiderio, acciò risolva et con prestezza quello li sarà più servitio et gusto, con che debbo io conformarmi sempre, sendoli tanto vera humile et devota serva : che per molti et diversi rispetti sono pur meritevole della sua real gratia et favore. Tutto questo discorso ho fatto per esserne stata provocata dalla suddetta lettera di V. S. Ill^{ma} et ancora per sfogarmi in parte con lei, sapendo poterlo fare liberamente et confidentemente : ma assai più et diverse cose haverei da dirli quando lo potessi fare presentialmente, che non sono da commettere ne alla penna ne a persona alcuna; potrebbe essere che un giorno me sene presentassi la comodità, che per me sarebbe d'incredibile consolatione et contento; intanto aspetterò la resolutione di Sua Maestà et risposta di V. S. Ill^{ma}, a cui conceda Iddio la prosperità et contentezza che desidero.

 CXIX.

 TRADUCTION.

Par la lettre de Votre Illustrissime Seigneurie, du 4 juin, reçue tout dernièrement, j'ai été avisée que mes lettres des 16 et 19 mai étaient bien parvenues à Votre Sei-

gneurie. Votre Seigneurie avait fait passer tout de suite au Roi mes lettres à Lui adressées et remettre ma correspondance pour Aldobrandino et celle pour Samaniego. J'en remercie Votre Illustrissime Seigneurie.

Votre Seigneurie dit qu'il lui déplait singulièrement de voir la résolution du Prince, mon fils, qui ne veut pas se plier à la volonté de Sa Majesté. Pour moi, j'en éprouve un extrême chagrin, pour les raisons mêmes que Votre Seigneurie expose et pour celles que j'ai développées par écrit. Je suis d'autant plus désolée de cette résolution, que Sa Majesté et le monde ne sont pas éloignés de croire à un concert, à un accord entre mon fils et moi pour lui conserver le gouvernement, et pour autre chose encore. On me cite l'exemple du duc d'Albe et de Don Frédéric; mais il n'y a rien de vrai dans tout cela. Si telles avaient été mes vues, je n'aurais pas quitté mon foyer, au prix de tant d'ennuis et de fatigues, à l'âge et avec le peu de santé que j'ai. Je suis partie dans la persuasion que le Prince devait nécessairement abandonner le gouvernement du pays. Je n'ai pas cherché à pressentir ce qui allait s'ensuivre, je n'ai songé qu'à obéir au Roi et à le servir avant tout — ce que j'ai fait. Depuis mon arrivée ici, je n'ai eu en vue que de satisfaire Sa Majesté, comme on l'a vu clairement. Pour ma part, je n'ai jamais manqué et je ne manquerai pas de faire promptement tout ce que Sa Majesté commande. Pour lui donner satisfaction, j'ai employé toute mon habileté auprès de mon fils, afin de l'apaiser et de l'amener à se soumettre aux volontés de Sa Majesté. Si je pouvais tout dire, chacun verrait clairement combien j'ai eu plus en vue le service et la satisfaction du Roi que mon propre intérêt. Mais il est dur pour moi, je le dis confidentiellement à Votre Illustrissime Seigneurie, de ne pouvoir en cette affaire exposer complètement mes raisons, sans incriminer ou charger mon fils qui, de propos délibéré, n'a pas voulu et ne veut en aucune façon d'un pouvoir partagé même avec moi. Que le monde ait de la peine à le croire, que voulez-vous que j'y fasse. Ce ne sera pas le premier fils qui, devenu homme et parvenu à l'âge de trente-sept ans comme le Prince, ne veuille plus écouter les conseils de sa mère ou de son père. Si ceux-ci avaient toujours eu la fermeté voulue, Sa Majesté, j'en conviens, n'aurait pas lieu d'être mécontente, mais ses ordres auraient été exécutés. Et l'on ne m'attribuerait pas à tort un plus grand pouvoir que je n'en possède sur mon fils; on ne prétendrait pas que je pouvais faire accepter ma coopération à mon fils puisque tel était l'ordre de Sa Majesté. Non, cela n'a pas été possible. J'en ai été toute confuse et mécontente, et ma confusion, mon déplaisir ont augmenté quand j'ai vu, par la lettre de Votre Illustrissime Seigneurie, que Sa Majesté, non seulement prenait de mauvaise part l'opposition de mon fils, mais m'en imputait la faute. J'en viendrai donc à pâtir pour avoir préféré à tout le service de Sa Majesté. Voilà ce qui m'affecte et me désole le plus.

Dans mes lettres des 16, 19 et 21 mai, j'ai exposé à Sa Majesté et à Votre Illustrissime Seigneurie le fait simplement et sincèrement; j'ai dit ce qui s'était passé et que

j'étais prête à prendre le gouvernement dans les termes de l'ordre du Roi. Et je l'ai déclaré au Conseil d'État pour qu'il prit note de ma volonté, puisque le Prince persistait dans la sienne. Si j'ai écrit tout d'abord que le partage du pouvoir n'était pas de l'intérêt du service de Sa Majesté, ç'a été parce que, à mon avis, il en est effectivement ainsi, et j'ai donné les motifs de mon opinion. Si j'ai remarqué quelque chose des dispositions de mon fils, je ne pouvais néanmoins pas aller jusqu'à croire qu'il avait pris une semblable décision. Puis je me persuadais que le temps et les circonstances pouvaient amener un autre résultat.

Sa Majesté a été plus mécontente qu'elle ne le témoigne, de voir ses ordres inexécutés. Ce que m'en dit Votre Illustrissime Seigneurie me cause un profond déplaisir, mais, si l'on examine bien les causes de toutes ces tergiversations des uns et des autres, je suis convaincue que Sa Majesté et Votre Illustrissime Seigneurie resteront satisfaites de moi. Et il n'en peut être autrement ; car avant de prendre le gouvernement, je devais laisser s'écouler le terme de six mois que mon fils avait à continuer ses fonctions par l'ordre de Sa Majesté. Et, comme je l'ai fait, j'avais à faire connaître à Sa Majesté la situation embarrassée et dangereuse des Pays-Bas. Il n'y a qu'à relire mes lettres pour voir clairement combien j'avais raison, avant de m'ingérer dans cette affaire du gouvernement, de représenter au Roi les inconvénients de cette ingérence. Si Votre Illustrissime Seigneurie s'était trouvée ici, je suis sûre qu'Elle m'aurait conseillé de faire ce que j'ai fait et même de faire davantage pour ma décharge, par acquit de conscience et pour remplir mes obligations envers Sa Majesté. C'est pourquoi ayant reçu, à cet égard, au mois de décembre dernier et non avant, la réponse à ma dépêche et à la mission dont j'avais chargé Aldobrandino, je crus de mon devoir d'envoyer une réplique dans l'intérêt même de Sa Majesté. Mais, lorsqu'après cette réplique, je fus informée de la décision définitive du Roi, je pris la résolution de me calmer et d'obéir. Et cette résolution je la notifiai par écrit au Prince, mon fils, le priant de satisfaire aux ordres de Sa Majesté et d'accepter les fonctions dont le Roi le chargeait. Il me répondit qu'il était absolument décidé à ne pas admettre le partage du gouvernement. Au surplus, j'écrivis le 16 ; Sa Majesté avait donc un motif pour réitérer son ordre. J'ai fait cela pour qu'on ne perdit plus de temps en demandes et en réponses ; le service de Sa Majesté ne comporte ni toutes ces longueurs ni ce *statu quo*. J'ai demandé en même temps de pouvoir m'en retourner, par la seule raison que je trouvais mon séjour ici inutile et coûteux pour Sa Majesté. Je m'en remis d'ailleurs et m'en remets, comme pour tout le reste, aux ordres de Sa Majesté. Car je suis résolue à obéir et à servir Sa Majesté de mon mieux, tant que je vivrai. Aujourd'hui si, pour obéir à Sa Majesté et lui avoir remontré sincèrement, comme c'était mon devoir, quel était son véritable intérêt, je dois encourir et supporter le mépris, je laisse à penser à Votre Illustrissime Seigneurie quel est mon embarras, mon tourment. Mais j'espère que Dieu fera connaître à Sa Majesté et au monde mes

intentions honnêtes et le zèle avec lequel j'ai procédé et procède. J'ai sacrifié tous mes sentiments particuliers et mes intérêts privés, comme je l'ai dit plus haut, et cela doit être connu. Je prie donc Votre Illustrissime Seigneurie de bien considérer tout ce qui s'est passé et tout ce que j'ai écrit, c'est-à-dire l'exacte vérité. Votre Seigneurie me jugera alors comme je le mérite; je m'en remets à sa sagesse. Et, si Votre Seigneurie trouve que j'ai raison, ce dont je ne doute pas, Elle prendra ma cause sous sa protection; elle fera connaître au Roi la vérité, c'est-à-dire mes bonnes intentions et mon empressement à le servir, à le satisfaire, en humble et dévouée servante qui, à plusieurs et divers égards, mérite la bienveillance et la faveur royale.

Toutes ces considérations que j'ai émises ici, ont, je dois le dire, été provoquées par la susdite lettre de Votre Illustrissime Seigneurie. Et encore l'ai-je fait pour soulager mon cœur auprès de Votre Seigneurie, sachant que je pouvais lui écrire librement et confidentiellement. Mais j'aurais à apprendre à Votre Illustrissime Seigneurie bien d'autres choses, si je pouvais les lui communiquer personnellement, car elles ne sont à confier ni au papier, ni à personne. Peut-être un jour aurai-je l'occasion de l'en entretenir de vive voix; ce serait pour moi une grande consolation et un grand contentement.

CXX.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736; Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 183, 184.)

Namur, le 14 juillet 1581.

Quattro lettere di V. S. Ill^{ma} hò ricevute delli 14, 15, 25 di maggio, 4 di giugno con il duplicato di quella de 14 di maggio: tutte mi sono state oltra modo care, poi che per esse mi è venuta nuova della salute di V. S. Ill^{ma}, che è quello che infinitamente desideravo intendere, che di ciò ho sentito la contentezza che devo, come sentirò sempre che simil nuove mi venghino; si compiacia V. S. Ill^{ma} farmene havere con tutte le occasioni. Di me li posso dire che di sanità sto assai bene, ma dell' animo molto confuso per le cause che V. S. Ill^{ma} vedrà per un altra mia lettera che va con questa, nella quale li rispondo et tratto quanto mi occorre et conviene sopra il

particolare di questo governo, replicandoli che sto et starò con anxia grandissima sino ad havere la totale et ultima resolutione da Sua Maesta, non convenendo al suo servitio, ne tampoco a me, stare di questa maniera, come V. S. Ill^{ma} con la sua molta prudentia puo considerare. Delli affari di qua mene rimetto al solito à quanto deve scrivere il Principe mio figliolo; ben mi ralleagro con lei grandemente delli buoni successi che sono seguiti in Frisia li giorni passati, et dell' acquisto che si è fatto del castello et villa di Breda, che veramente si conosce tener Iddio benedetto cura della sua causa, nella cui bontà confido, e che seguiranno migliori progressi, et nelo prego continuamente. Il Duca di Alanson s'intende persistere tuttavia in voler soccorrer Cambrai, non ostante li molti uffitii che il Re suo fratello mostra fare per impedirlo; voglio sperare, che havendo più difficoltà di quello si persuade, stante massime il gran mancamento di denari che tiene, et quando pure il Re di Francia dissimulatamente et sottomano voglia aiutarlo et assisterlo, come alcuni vanno discorrendo, concorro nell' oppenione di V. S. Ill^{ma} che sia bene parlare chiaro, et far la conveniente diversione, che lo tengo per il meglio rimedio di tutti. Resto avvisata come Sua Maesta era risoluta passar à Lisbona, dove di poi doverrà essere arrivato; piaccia a Dio che con brevità metta affetto et buon ordine alle cose di quel Regno et come conviene al suo real servitio acciò con quieto animo sene possa ritornare in Castiglia, et attendere alli altri negotii, et particolarmente à quello di questi suoi stati che tanto li importano, come è notorio et che più volte hò scritto.

Di Don Antonio qua si parla variamente, et alcuni vanno dicendo che sia arrivato in Francia: in qual si voglia modo che sia starebbe meglio in potere di Sua Maesta. Dio perdoni à chi è stato causa che egli sia scappato. Benissimo hà fatto Sua Maesta in honorare il Duca di Braganza et Duca di Medina Sidonia dell' ordine del Toson d'oro, come fara a darlo alli altri che disegnava, perche non può portar senon satisfattione et contento à ciascuno.

Circa alli affari di Borgogna et particolarmente delli buoni personaggi, di che V. S. Ill^{ma} mi discorre con la sua de 18 di maggio, ho visto il desiderio che tiene che Mons^r Bellafontana sia intromesso, et li dico che per quanto a me tocca ne farò ogni offitio tenendo tutte le persone et affari raccomandatemi da V. S. Ill^{ma} nel medesimo grado che li miei stessi. Detto

Bellafontana si trova di presente qui venuto di Liegi, dove è stato à pigliar l'acqua di Spa, come egli doverrà scriverli. Con un dispaccio de x del presente, che pur v'è con questa, mando à Sua Maesta copia di tutte le scritture et rimostranze che mi furono presentate al mio passare per la contea di Borgogna, et giuntamente il summario di esse et il mio parere, come à V. S. Ill^{ma} scrivo con altra mia lettera, che pur v'è qui allegata: et mi sarà di sommo contento intender da lei se in questo negotio haverò satisfatto à Sua Maesta, alla quale ho proposto il dottor Froissart per residere in Corte, parendomi molto approposito, et che meglio soggetto non si possi trovare per servitio di Sua Maesta et benefitio et quiete del Paese, in conformità al parere di V. S. Ill^{ma}, che prudentemente hà fatto et farà in ricordare à Sua Maesta l'assicuramento delle successione dell' Imperio, atteso che qua si va dicendo che l'Imperatore non possa guarire della infermità che tiene, et sopra di ciò si fanno varii discorsi, ciascuno secondo la sua passione et capriccio; et è da dubitare che molti procureranno che eschi dalla casa d'Austria, et però si harebbe à haver più cura, et usar più diligentia in questo negotio tanto importante di quello mi par si facci; et è pur una cosa che non si doverria negligere. Torni V. S. Ill^{ma} la prego à far quelli uffitii che più li pareranno approposito intorno à questa materia, et se l'imbassador Don Giovanni de Borgia hà da partir da quella Corte con la Imperatrice, saria bene che vi si mandasse un successore, et persona pratica et intelligente, à trattare con quelli umori tedeschi. La Imperatrice non si intende che sia ancor messa in camino per Genova, et se è risoluta la sua partita, doverrà esser in breve: ben resto con maraviglia che lei habbia preso denari in presto dalli Vinitiani, si come V. S. Ill^{ma} mi hà scritto: alla quale rendo gratie per il favore che hà fatto à Papirio Piccedi nella sua speditione per conto della conguira del Conte Claudio Landi, et mi assicuro che per sua bontà continuerà di tener la mano, che caso tanto brutto non resti impunito, et ne faccia Sua Maesta quel risentimento et dimostrazione che si ricerca, et che il Signor Duca mio resti satisfatto, et seli mantenga la sua juridittione conforme alla ragione, et al giusto. L'assenso per vendere Sua Eccellenza le terre che tiene nel Regno di Napoli credo che mediante il favore di V. S. Ill^{ma} sarà spedito, et come si desidera, di che ne aspetto avviso. Il nuovo vescovo di Liegi fece la sua entrata et prese il possesso molto sontuosamente, Dio voglia che si accomodi in questo suo carico, et

si porti di maniera che possiamo contentarcene : ma in ciò tengo il medesimo dubbio che V. S. Ill^{ma} mi appunta. Ho detto et dico di nuovo parermi che l'accordo con Mons^r d'Andalot non può portare a lei senon contentezza et quiete, et perciò hò desiderato che segua; et hò inteso quanto lei mi scrive intorno alla richiesta del conte Carlo Mansfelt, et creda pure che in questo et in ogni altra cosa non desidero senon la sua satisfatione et sia certa che tutte le volte che li scrivo di materie pertinenti à suoi particolari, lo fò persuadendomi farli piacere et servitio, onde si contenterà pigliarlo sempre da me in buon grado. Non voglio lassar di ricordar à V. S. Ill^{ma} che andando il Duca di Ossunna vice Re à Napoli, procuri che Sua Maesta li comandi tener particolar conto et cura di Donna Giovanna d'Austria, perche non seli manchi di quanto conviene, et che sia tenuta in quella stima che si ricerca à figliola di tal' padre, et à meriti di lei stessa, che sono grandissimi. Con una mia lettera apparte hò scritto à V. S. Ill^{ma} pregandola a favorire il conte di Berlamont perche sia provisto della piazza di consigliere di Stato vacata per morte del conte di Reux, et perche lo desidero molto, di nuovo la torno à pregare resti servita à favorirlo.

Sommamente ringratio V. S. Ill^{ma} per li avvisi che si è compiaciuto darmi con le suddette sue lettere, et neli resto con obbligo, et con mandare à V. S. Ill^{ma} il duplicato di quanto li scrissi alli 7 del passato, fò fine, pregandoli da Dio quanto lei stessa desidera.

Di Namur, addi 14 di luglio 1581.

Aucorche io tenga per fermo che per ogni rispetto non lasserà V. S. Ill^{ma} favorire pietro Aldobrandino in tutto quello li occorrerà, non dimeno la prego strettamente haverlo in sua prosetione, e lo favorisca in ogni occasione, che lo desidero molto et a lei ne resterò con grandissimo obbligo.

CXX.

RÉSUMÉ.

La Duchesse a reçu de Sa Très Illustre Seigneurie quatre lettres des 14, 15, 25 mai et 4 juin, avec le duplicata de celle du 14 mai. Toutes lui ont fait plaisir, parce qu'elles lui ont apporté les meilleures nouvelles de la santé du Cardinal. Quant à elle, elle se porte assez bien physiquement, mais elle a l'esprit troublé ; et elle explique la cause de ce trouble moral dans une autre lettre ci-jointe, où elle répond à Son Éminence relativement à la question du gouvernement des Pays-Bas. Elle attend avec anxiété la décision royale dans l'espèce. Les choses ne peuvent rester en l'état, ni pour le Roi, ni pour elle-même ; Sa Seigneurie le comprendra.

Pour les affaires courantes des pays de par deçà, elle s'en remet comme d'habitude au rapport du Prince, son fils. Elle se réjouit avec lui des succès obtenus en Frise, ces jours derniers, et de la protection divine à laquelle on doit le château et la ville de Breda.

Le duc d'Alençon persiste à vouloir secourir Cambrai, malgré tout ce qu'on voit faire par le Roi, son frère, pour l'en empêcher. Elle espère que le Duc rencontrera plus d'obstacles qu'il ne le présume, d'autant plus qu'il manque d'argent. Touchant l'assistance secrète que lui prêterait Henri III, elle est de l'avis du Cardinal, qu'il faut faire entendre au Roi de France un langage catégorique et tenter la diversion convenue. C'est le meilleur moyen d'arrêter les intrigues françaises.

Elle suppose que le Roi d'Espagne est arrivé à Lisbonne et qu'il aura mis ordre aux affaires du Portugal. Elle espère que Sa Majesté pourra bientôt retourner en Castille et donner son temps et son attention à d'autres affaires, surtout à celles des Pays-Bas. Le bruit court ici que Don Antonio s'est réfugié en France. Sa Majesté a bien fait de conférer l'ordre de la Toison d'or aux ducs de Bragance et de Medina Sidonia.

A propos des affaires de Bourgogne et des hommes dévoués dont Sa Seigneurie l'entretient dans sa lettre du 18 mai, elle approuve le Cardinal de vouloir introduire à la cour Monsieur de Bellefontaine. Il est en ce moment à Namur, de retour d'un voyage à Liège, après avoir pris les eaux de Spa ; il écrira au reste à Son Éminence. Par son courrier du 10 de ce mois, qu'elle expédie avec le présent, elle envoie à Sa Majesté copie de toutes les requêtes et remontrances qu'on lui a remises en Bourgogne ; elle y ajoute un sommaire de ces pièces et son avis sur leur contenu, ainsi qu'elle l'écrit au Cardinal dans une autre lettre ci-jointe. Elle serait charmée d'apprendre de Son Émi-

nence si le Roi a été satisfait de sa conduite dans toute cette affaire. Elle a proposé à Sa Majesté d'appeler le docteur Froissart à la cour. Le Roi ne saurait trouver un plus fidèle serviteur ni la comté un ami plus dévoué à ses intérêts et à la paix publique, de l'avis même de Sa Seigneurie.

Le Cardinal a bien fait et fera bien de rappeler à Sa Majesté combien il importe d'assurer la succession à l'Empire. Car on dit que l'Empereur ne peut guérir de sa maladie. Et chacun en parle à sa manière et suivant ses désirs. Beaucoup voudraient que la succession échût à la maison d'Autriche. Aussi la Duchesse trouve qu'on devrait s'occuper davantage de cette éventualité. Elle supplie le Cardinal de prendre l'affaire à cœur. Si l'ambassadeur Don Giovanni de Borgia doit accompagner l'Impératrice en Espagne, il convient de le remplacer par un diplomate expérimenté qui sache traiter avec les Allemands. Au reste elle n'a pas appris que l'Impératrice se soit déjà mise en route par Gènes. Si le voyage est résolu, il aura lieu sous peu. La Duchesse s'étonne seulement que l'Impératrice ait fait un emprunt à Venise, d'après ce que le Cardinal lui a écrit.

Elle remercie Sa Seigneurie d'avoir favorisé la mission de Papirio Piccedi concernant le complot du comte Claudio Landi. Elle est persuadée que le Cardinal continuera à faire tout son possible pour que l'attentat ne reste pas impuni et que Sa Majesté donne satisfaction au duc de Parme en l'aidant à maintenir sa juste autorité.

Elle espère aussi que, grâce aux bons offices de Sa Seigneurie, le Duc recevra bientôt l'autorisation sollicitée de vendre les biens qu'il possède dans le royaume de Naples.

Le nouvel évêque de Liège a fait son entrée dans la capitale de sa principauté et pris solennellement possession de son siège. Plaise à Dieu qu'il s'acquitte bien de ses fonctions et les remplisse « à notre satisfaction. » Mais elle en doute tout autant que Granvelle.

Elle a dit et répète que l'accord fait avec Monsieur d'Andelot ne peut que réjouir et tranquilliser Sa Seigneurie. Aussi désire-t-elle qu'il persiste.

Elle aura égard à la recommandation que le Cardinal lui fait en faveur du comte Charles de Mansfelt.

Elle rappelle à Son Éminence combien elle désirerait que Sa Majesté enjoignit au duc d'Osuna, vice-Roi de Naples, d'avoir soin de la princesse Jeanne d'Autriche, fille naturelle du feu prince Don Juan.

Elle recommande de nouveau à Sa Seigneurie le comte de Berlainmont pour la charge de conseiller d'État, en remplacement du comte de Rœulx, décédé.

Elle remercie le Cardinal des conseils qu'il a daigné lui donner dans ses lettres précédentes, et lui envoie un duplicata de sa lettre du 7 dernier.

La Duchesse recommande aussi et de nouveau Aldobrandino à la toute bienveillante protection de Son Illustrissime Seigneurie.

CXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT MORILLON.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 192 v°, 193.)

—
Madrid, le 20 juillet 1581.

J'ay respondu à toutes vos lettres, et vous escripviz par le dernier ordinaire. Tout est assez par le monde aux mesmes termes. Le Roy est à Lisbonne, où il at esté fort bieu receu, comme vous aurez entendu, et le voyent ceulx de la cité, selon les desmonstrations qu'ilz font, volontiers. Je me doute qu'il y fera quelque long séjour; et s'il est ainsi, je crains qu'il m'y faudra aller: et à vous dire la vérité, je ne voyaige pas volontiers, et mesmes pour porter avec moy ce peu que me reste de mesnage, et mesmes n'ayant par deçà maison mienne où je le puisse laisser. Je faitz ce que je puis pour destourner ce coup; mais s'il fault qu'il soit, je procureray de, avec l'ayde de Dieu, faire le voyaige le plus commodément et allégrement qu'il me sera possible.

Mons^r Fonch m'escrit merveilles du contentement qu'il a du lieu et de l'air; le mesme m'escrit Antonio del Rio; mais j'aimeroye mieulx le repoz, si ce n'estoit pour retourner à Rome.

J'ay fait continuellement tous les offices que j'ay peu, et doibz longtemps pour vostre advancement; et ledict Sieur Fonch m'escrit maintenant du x^e de ce mois, ces propres mots: « Et touchant la provision de » Tornay, le Prince de Parme ne dict aultre chose à l'endroit de notre » amy Morillon, sinon que celuy de Cambray a dénommé Morillon, » Andrieu Francart, son suffragant, et Matthieu Recuvius, doyen audict » Cambray; et que celluy de Saint-Omer avoit nommé le docteur Ven- » deville, se préparant à l'ordre ecclésiastique; mais que celluy d'Arras » n'avoit encores envoyé sa rescription, tellement qu'il la faudra attendre. » craignant que Sa Majesté ne vouldra changer sa première résolution » à l'endroit de Malines, puisqu'il ne peult ignorer ce que vous avez res- » pété, ce que vous et moy luy en avons cy-devant escript; néantmoingz

» feray mon mieulx pour vous servir à vostre goust, en cas qu'il me » sera possible. » Il ne faict samblant de Pamele que je sçay at esté nommé; mais il ne le goutte pour évesque.

Je luy ay respondu que je ne sçay ce que les lettres françoises peulvent contenir pour non les avoir veues; mais que en Espaignol je vous louhe beaulcoup, et que quant nous parlions de Malines, Tornay ne vacquoit, que à vous et à viendroit plus à propoz Tornay pour beaulcoup de raisons, et que à Malines pourroit servir ung aultre, fust le doien de Sainte-Goule que y a servi soubz vous, ou aultre que se pourroit trouver à propoz.

J'en ay aussi escript au Roy; mais je crains fort que l'expérience que l'on a jà faict de vous, et tant d'années que moy continuellement l'ay déferé et sollicité, arrestera là le Roy, et j'espère qu'elle sera bonne et honorable, et pour par mille moyens obliger le maistre et qui sera gouverneur; et pour avancer les parentz, il fault attendre la résolution et cependant faire tous offices pour l'aultre, et sinon accepter ceste icy. Je n'obmectz rien de ce que je puis.

L'on nous escrit de Lisbonne que aucuns mariniers afferment que le bastard Don Antonio est eschappé par mer et arrivé à Calais, pour passer en Angleterre.

Si nous nous gouvernons si povrement que de, en tant de temps, ne l'avoir peu trouver dedans le royaume, il me samble qu'il est mieulx pour nous dehors que dedans, et qu'il faudra s'attacher vivement à ceulx qui, de parole ou de faict, se monstrent de son costel. Cela luy fera tost perdre crédit, pour non se vouloir perdre pour un tel galant, qui peult peu ou rien au royaume, jà doibz aujourd'huy; et ne portant ny joyaux d'importance ny argent, il en sera comme du Conte de Vimioso. Car comme l'on l'a veu en France, sans argent, crédit, ny moyen, il demeure à Tours disant ses paternostres. Des joyaux que portoient Don Antonio et ses complices, partie s'est recouverte, partie luy ont robbé nos propres gens. Et pourtant ne se trouvoit, pour non descouvrir la meschanceté; et m'esbahis qu'ilz ne l'ont tué et enterré, afin que jamais il ne die mot. Car il pourroit parler au préjudice de quelc'un. L'on m'escrit maintenant que l'on commence besongner à former la justice en Portugal, la police et ce que convient pour le gouvernement, et à fortifier les advenues de la rivière et

port, et aux endroits des marines que pourroient donner commodité d'entrée. Il y a plus de sept mois que je l'ay ramenteu et sollicité.

L'on envoye soubz Don Lope de Figueroa ¹ de deux à trois mille bons soldatz pour renforcer ceux que auparavant l'on avoit envoyé aux Isles de *los Azores*, mesmes à la Tercera, que tient pour Don Antonio, où le corsaire Drach pensoit aller accompagné d'Anglois et de François; et si lève gens le Duc de Medina Sidonia pour s'embarquer, estant pour maintenant rompu son voyage d'Italie; et l'on pourveoit à ce de Milan pour ce pendant, comme il convient. Aussi se mectent gens de guerre sur noz galères, qui sont en Italie, et se pourveoit de telle sorte que j'espère Sa Majesté se trouvera prévenue pour deffendre et assaillir s'il sera besoing, et pour encores, si l'on trouve qu'il convienne, allant le Duc d'Alañon ou aultres François contre les Pays d'Enbas, pouvoir faire une bonne diversion; estant plus à nostre advantage guerre ouverte que couverte: qui ne movra, nous ne movrons. Ayans les François, soit Alañon ou aultre sollicité et peult estre aussi Oranges, que le Turc envoya armée, ilz ont faict courir bruit que ne vouloit le Turc rompre la suspension d'armes, ne se trouvant aussi encores desveloppé du Sophy; que Luchali devoit partir en my-may avec 60 galères, et que les corsaires se joindroient avec luy et quelques navires, pour mettre le nouveau Roy à Fez, oyres que l'on l'escrive de Constantinople et que les Vénitiens monstrent de le croire. Nous sommes jà au xx^e de juillet, et jusques oyres n'y at nouvelles que ledict Luchali soit parti, et le voyage est long, et pourroit trouver à qui parler. L'on verra que s'en sera: cela nous estonne peu.

Plusieurs Hollandois sont venuz à Lisbonne, quoy que l'on die que le Prince d'Oranges leur eust commandé qu'ilz ne passassent Brouaige. L'on les a fort bien et amiablement traicté. L'on verra s'il sortira, et j'espère, quelque chose de bon du coustel de Frize.

Je crois que vous aurez là tost Aldobrandino. Si Gomicourt ne fust venu, l'on eust jà par-delà la déclaration de la volonté du Roy, qu'estoit devant sa venue résolue, tant avois-je sollicité, et ad mon advis eut esté au contentement de tous. Je ne sçay si maintenant elle sera telle. Ledict de Gomicourt ne partira si tost. Don Francisco est en Bourgongne et m'at escript. Je n'y

¹ Don Lope ou Lopez de Figueroa, souvent cité dans notre tome VII.

respondz, pour n'y veoir encores le cheangement que je vouldroye. Son frère vad encores bon chemin. C'est assez pour ce coup.

CXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1733.)

Madrid, le 29 juillet 1584.

Madame, Je n'escripvis lundy dernier par l'ordinaire, pour ce que j'actendois Aldobrandino, que en fin est arrivé, et se part pour aller trouver Vostre Altèze, avec la charge qu'icelle entendra de luy. A quoy je me remectray, tenant pour certain que Vostredite Altèze et Monsigneur le Prince s'accoderont à ce que Sa Majesté désire, la quelle ne prétend à la desréputation dudit Signeur Prince, mais à luy accroistre honneur et réputation, comme véritablement il mérite; estans ses prudentes et vale-reuses actions telles, que je ne cesse jamais de les louer jusques au ciel, comme le pourra bien tesmoingner ledit Aldobrandino, que je m'assheure en aura en court entendu quelque chose; et pour ce qu'il vad bien informé de tout ce que passe pardeçà, je luy feroie tort, et fascheroie Vostredite Altèze, luy répétant le mesme.

CXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 185.)

Madrid, le 29 juillet 1584.

Madame, Aldobrandino est enfin arrivé, et se part pour aller trouver Vostre Altèze, avec la charge qu'icelle entendra de luy, à quoy je me

remectroy, tenans pour certain que Vostre Altèze et Monseigr le Prince s'accomoderons à ce que Sa Majesté désire, laquelle ne prétend à la desréputation dudict Seigneur Prince, mais à luy accroistre honneur et réputation comme véritablement il mérite, estans ses prudentes et valeureuses actions telles que je ne cesse jamais de les louer jusques au ciel, comme le pourra bien tesmoigner ledict Aldobrandino, que je m'asseure en aurat en court entendu quelque chose. Et pour ce qu'il va bien informé de tout ce que passe pardeçà, je luy feroye tort et fascheroie Vostre Altèze, luy répétant le mesme ¹.

CXXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 31 juillet 1584.

Madame, Ceux de la *Hazienda*, pour une misère, ont icy entretenu Aldobrandino une couple de jours. Sur ma foy, c'est une grande honte, que le maistre d'eulx soit si mal servy. Ledit Aldobrandino en pourra faire le compte à Vostre Altèze. Je sçay qu'il luy ha grevé d'entreprendre le voiaige, non pour la penne et dangé, que n'est petit en ceste saison, ou qu'il n'entendit fort bien combien il emporte au service de Sa Majesté, celluy de Vostre Altèze et de Monsigneur le Prince, qu'il fit le voiaige plustost, que de le comectre à ung aultre pour la confiance, mais pour luy avoir Vostre Altèze si expressément commandé de ne retourner, sans commandement exprès d'icelle. Mais je sçay que Sa Majesté l'a si expressément voulu qu'il fit le voiaige, qu'il n'a peu laisser d'obéir. Ce que j'espère Vostredite Altèze prandra bien, et dont je la supplie bien humblement.

¹ Cette lettre est la même que la précédente, mais en termes tant soit peu différents.
